



HAL
open science

Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne

Jérémie Brun

► To cite this version:

Jérémie Brun. Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne. Economies et finances. Université Bourgogne Franche-Comté, 2018. Français. NNT : 2018UBFCG004 . tel-02016007

HAL Id: tel-02016007

<https://theses.hal.science/tel-02016007>

Submitted on 12 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**THESE DE DOCTORAT DE L'ETABLISSEMENT UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
PREPAREE AU CESAER - AGROSUP - INRA DIJON**

Ecole doctorale n°593

Ecole Doctorale Droit, Gestion, Sciences Economique et Politique

Doctorat de Sciences Economiques

Par

Monsieur Brun Jérémie

Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Thèse présentée et soutenue à Dijon, le vendredi 9 novembre 2018

Composition du Jury :

Madame Baumont Catherine
Madame Mainet Hélène
Monsieur Demazière Christophe
Monsieur Léger Jean-François
Monsieur Aubert Francis
Madame Goypieron Virginie

Professeure des Universités à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté
Maitre de Conférences à l'Université Clermont-Auvergne
Professeur des Universités à l'Université de Tours
Maitre de Conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Professeur des Universités à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté
Chargée d'études à l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Présidente
Rapporteuse
Rapporteur
Examineur
Directeur de thèse
Coencadrante de thèse

Thèse - Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

*L'Université de Bourgogne-Franche-Comté
n'entend donner aucune approbation ni
improbation aux opinions émises dans cette
thèse. Celles-ci doivent être considérées comme
propres à leur auteur.*

Remerciements

L'exercice de la thèse est, comme toute expérience, l'occasion de croiser le chemin de personnes enrichissantes, comme d'autres, que l'on aurait préféré ne pas rencontrer. Je souhaite ici remercier les premiers.

Je tiens à remercier Francis AUBERT, mon directeur de thèse, qui a suivi mon travail scientifique et m'a permis d'acquérir de nouvelles connaissances sur l'économie et le développement territorial. Merci d'avoir accepté de prendre la direction de cette thèse, avec une présence sans faille et des conseils toujours avisés ayant amené à l'émergence de différents questionnements et axes de recherche. Bénéficiant d'une bourse liée à une Convention Industrielle de Formation par la Recherche, ma présence a été rare au Centre d'Economie et de Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux. Toutefois, je remercie tout le personnel avec qui j'ai pu échanger pendant ces trois années, et notamment Camille qui m'a été d'une grande aide sur les questions statistiques et Marie-Claire qui m'a évité de nombreuses pertes de temps dans les méandres administratifs.

L'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne est le lieu où j'ai passé la plupart de mon temps, entre juin 2015 et mai 2018. Mes remerciements vont à Virginie, mon encadrante officielle sur la dimension opérationnelle de cette thèse et cheffe officieuse du bureau, ainsi que Florent, malgré son souhait de devenir calife à la place du calife. Au-delà de la bonne humeur régnant dans l'équipe, ce fut une expérience instructive, avec des travaux variés, même si l'instabilité politique a été une variable difficile à gérer.

J'ai rencontré de nombreuses personnes dans le cadre de cette thèse, entre les chefs d'entreprise, les dirigeants d'association, les habitants du périmètre d'études ou encore les élus et le personnel des collectivités territoriales. Je ne peux évidemment pas tous les citer mais je veux les remercier.

Enfin, je remercie ma famille de m'avoir supporté, même si je ne suis pas certain que ma mère, ma sœur, mes frères et les autres sachent réellement ce sur quoi je travaille. Toutefois, merci d'avoir fait semblant !

Sommaire

Indications de lecture Page 7

Avant-propos Page 8

Introduction Page 9

Première partie : l'élaboration d'un cadre de recherche répondant à la question de l'attractivité des villes petites et moyennes en contexte de décroissance démographique Page 17

Chapitre 1. Une approche méthodologique organisée à partir de l'observation participante Page 19

1.1. L'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, une structure marquée par plusieurs missions dans un cadre partenarial Page 19

1.2. L'observation participante dans le cadre d'une thèse en agence d'urbanisme Page 21

1.3. La distanciation par l'activité en laboratoire de recherche Page 24

1.4. Une recherche documentaire rythmée par la pratique du terrain et l'appropriation du sujet Page 25

1.5. Les acteurs des territoires et la population locale au centre de la réflexion Page 26

1.6. Les villes petites et moyennes à l'aune des données quantitatives Page 30

Conclusion du premier chapitre : l'organisation de la thèse en agence d'urbanisme entre la dimension opérationnelle du terrain d'études et la dimension scientifique de la recherche Page 32

Chapitre 2. Une appréhension des villes petites et moyennes en France et en Europe Page 34

2.1. Des villes différemment investies selon les périodes, entre développement industriel et valorisation du cadre de vie Page 34

2.2. Une évolution influencée par la sphère présentielle Page 37

2.3. Les dimensions démographique et spatiale des villes centres, des unités urbaines et des aires urbaines Page 42

2.4. Des dynamiques démographiques contrastées entre croissance et décroissance Page 48

Conclusion du deuxième chapitre : d'une relative uniformisation à une diversification économique des villes petites et moyennes Page 56

Chapitre 3. L'adaptation de la notion d'« attractivité » à la décroissance démographique Page 58

3.1. Une attractivité conditionnée à la rétention résidentielle Page 58

3.2. La notion d'« attrait », pour proposer des conditions de vie de qualité Page 60

3.3. La notion d'« attraction », pour structurer le territoire autour d'une centralité et de pôles Page 67

3.4. Les accointances, pour faire avec les autres territoires Page 75

Conclusion du troisième chapitre : trois ambitions interdépendantes dans la compréhension de la notion d'« attractivité » en contexte de décroissance démographique Page 81

Conclusion de la première partie : une reconsidération des dynamiques des villes petites et moyennes en contexte de décroissance démographique Page 82

Deuxième partie : Les évolutions passées et la situation présente dans le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne Page 83

Chapitre 4. Les évolutions socioéconomiques marquantes du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne Page 85

4.1. Des dynamiques économiques et démographiques dans un contexte de décroissance Page 85

4.2. Des villes et des intercommunalités différemment investies par les aménités Page 94

4.3. Des pistes de recherche adaptées au périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne Page 103

Conclusion du quatrième chapitre : des dynamiques socioéconomiques et une situation géographique, source d'opportunités de développement concerté voire partagé Page 106

Chapitre 5. La compréhension de la notion d'« attractivité » des élus au filtre des documents d'urbanisme intercommunaux Page 108

5.1. Les ambitions des documents d'urbanisme intercommunaux dans le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne Page 108

5.2. La hiérarchisation entre les communes, à la base de la construction de l'offre économique territoriale Page 118

5.3. Une offre patrimoniale étendue sur l'ensemble des intercommunalités Page 125

5.4. Des interactions avec l'extérieur peu mises en avant Page 132

Conclusion du cinquième chapitre : des projets similaires dans une recherche de superposition de l'économie présenteielle et de l'économie productive Page 135

Conclusion de la deuxième partie : des volontés politiques communes de développement non partagées, dans un contexte de décroissance Page 137

Troisième partie : la question de l'attractivité résidentielle des villes petites et moyennes à l'aune des proximités géographiques et des évolutions démographiques et économiques Page 138

Chapitre 6. Une attractivité résidentielle des villes petites et moyennes et du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne portée par le cadre de vie Page 140

6.1. Des facteurs d'attractivité dont l'influence diffère selon les périodes Page 140

6.2. Les modes de vie dans les villes petites et moyennes du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne Page 147

Conclusion du sixième chapitre : une attractivité résidentielle des villes petites et moyennes par la valorisation des relations intra et interterritoriales Page 163

Chapitre 7. L'appréhension de l'axe Saône pour ouvrir le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne sur les plans spatial et temporel Page 165

7.1. La présentation de l'axe Saône, au-delà des intercommunalités de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne Page 165

7.2. Des positionnements stratégiques des intercommunalités de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne face à l'axe Saône aux prises avec le temps politique Page 177

7.3. Les dimensions spatiale et temporelle à la base de possibles politiques locales alternatives Page 184

Conclusion du septième chapitre : Des politiques d'attractivité, pour les villes petites et moyennes en manque d'attractivité et en décroissance, qui peuvent être redéfinies à partir des questions spatiale et temporelle Page 187

Conclusion de la troisième partie : des contextes en villes petites et moyennes qui appellent à une élaboration des politiques de développement propres à leur spécificité locale Page 189

Quatrième partie : Des potentiels pour un développement de l'attractivité à long terme du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne Page 190

Chapitre 8. Un potentiel d'interSCoT à partir des complémentarités intercommunales
..... Page 192

8.1. L'interSCoT, à la base de l'articulation des Schémas de Cohérence Territoriale
..... Page 192

8.2. Un enjeu commun depuis les années 1970, la défense de la centralité des villes
..... Page 194

8.3. Une structuration interterritoriale par les pôles périurbains et ruraux Page 207

8.4. Le patrimoine de l'espace de proximité des villes, levier de dynamisme territorial et
interterritorial Page 211

8.5. Une défiance politique face aux potentiels communs et à leur partage Page 218

Conclusion du huitième chapitre : des craintes politiques plus importantes que les
complémentarités interterritoriales, malgré le potentiel en matière d'interSCoT
..... Page 225

**Chapitre 9. L'économie du vieillissement, potentiel moteur commun du développement
dans les intercommunalités de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne**
..... Page 227

9.1. Une triple approche du vieillissement Page 227

9.2. Un « bien vieillir » en correspondance avec différents besoins du quotidien
..... Page 239

9.3. Des associations et des entreprises locales déjà investies sur la question du
vieillissement Page 246

9.4. Un potentiel de développement peu investi par le niveau politique Page 254

Conclusion du neuvième chapitre : l'économie du vieillissement, un potentiel commun aux
intercommunalités de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne mais inexploité, du fait de
divergences politiques Page 258

Conclusion de la quatrième partie : la nécessité d'un changement de paradigme dans les
intercommunalités de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne pour retrouver une attractivité
résidentielle sur un horizon de long terme Page 260

Conclusion Page 261

Bibliographie Page 278

Etudes de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne Page 309

Documents de stratégies locales Page 310

Annexes Page 312

Thèse - Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une
recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Table des matières	Page 387
Glossaire	Page 395
Table des illustrations	Page 399
Résumé	Page 402

Indications de lecture

Les citations sont issues d'entretiens, de documents stratégiques ou d'ouvrages :

- Concernant les citations tirées des entretiens, avant ou après chacune d'entre elles sont indiquées, la structure d'appartenance de la personne et, dans la plupart des cas, sa fonction.
- Concernant les citations provenant des documents stratégiques, l'intitulé de ce dernier et la page sont indiqués.
- Concernant les citations issues des ouvrages, le nom de l'auteur, la date de publication et la page de l'ouvrage d'où elle est tirée sont indiqués entre parenthèses.

Pour les illustrations :

- Si la seule source fait référence à des données, il s'agit d'une illustration élaborée par moi-même, à partir de données quantitatives.
- Si la seule source fait référence à l'auteur de la thèse, il s'agit d'une illustration construite par moi-même, à partir de données qualitatives de terrain.

Afin que chaque chapitre gagne en autonomie, les sigles les plus utilisés ont été rappelés au sein de chacun d'entre eux. Concernant les introductions et les conclusions des parties, les sigles sont également détaillés.

Les notes de bas de page viennent préciser les propos du texte et donner leur source.

Avant-propos

L'origine de cette thèse repose sur l'intérêt que je porte aux villes petites et moyennes et plus généralement aux territoires en dehors des métropoles, ces dernières étant déjà largement considérées par les politiques publiques et par la recherche scientifique. Au tout début de ce projet, mon souhait était de signer une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) afin de travailler sur la ville où je suis né, Roanne. Je cherchais en effet à avoir une expérience professionnelle approfondie, tout en m'investissant dans un laboratoire de recherche, pour servir cette ville. Toutefois, l'opportunité qui s'est présentée à moi, avec l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne (AUSB), m'a demandé de partir à une centaine de kilomètres au nord-est, pour élaborer un projet de recherche entre Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Montceau-les-Mines et Autun. À la suite d'un accord avec cette structure où Virginie GOYPIERON, chargée d'études Economie-Habitat, a été mon encadrante, le laboratoire de recherche a rapidement été trouvé, avec le Centre d'Economie et de Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux (CESAER) à Dijon et Francis AUBERT en tant que directeur de thèse. Mon objectif n'était pas d'arriver auprès de mes futurs employeurs avec un sujet déjà défini, mais plutôt de le coconstruire entre ma structure professionnelle d'accueil, mon laboratoire de recherche et moi-même. La question qui intéressait le plus le niveau politique et les collectivités territoriales de l'AUSB, à savoir le Grand Chalon, la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise, la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau et la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, était celle de l'attractivité. Le sujet a donc été défini à partir de cette demande, avec une thèse portant sur les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes, en me projetant dans une recherche-action sur le périmètre de l'AUSB. Aussi, ces villes connaissant des dynamiques négatives, leur décroissance, démographique en particulier, a été pleinement prise en compte. Il s'agit d'une thèse en agence d'urbanisme, avec un temps de présence, sur un mois, de trois semaines à l'AUSB et d'une semaine au CESAER. Etre doublement inséré au sein du monde opérationnel et au sein du monde de la recherche est l'une des particularités de la CIFRE, ce qui permet la mise en action et la valorisation d'une observation participante. En ce sens, les propos tenus dans ce travail de recherche n'engagent en rien l'AUSB et ses agents. Je reste en effet le seul responsable de mes analyses.

Introduction

Cette introduction vise à présenter le champ de recherche, à savoir l'attractivité des villes petites et moyennes en situation de décroissance démographique. Les élus, dans leur action, portent en effet un objectif de croissance, même quand leur circonscription connaît des dynamiques négatives, comme dans le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne (AUSB). Dans cette logique, la question de départ a émané du terrain, dans le principe de la Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE), mais a été complétée par une analyse des données locales et a ainsi conduit à une problématisation combinant dimension opérationnelle et dimension scientifique.

Le champ de recherche : l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance démographique

Deux champs se trouvent à la base de ma thèse et chacun tient une place particulière, tant dans la recherche scientifique que dans les politiques publiques. Le premier porte sur les villes petites et moyennes, dont l'une des questions revenant régulièrement est celle de la taille. C'est une catégorie hétérogène en matière de nombre d'habitants qui n'a encore jamais trouvé de consensus (Demazière, 2017). De plus, le rôle des villes petites et moyennes varie selon différents critères, par exemple l'accessibilité ou l'offre de services (Santamaria, 2000), ce qui ne leur permet pas de se représenter en un groupe homogène. Ce constat explique, en partie, le fait que l'exercice de la monographie ait été largement utilisé, notamment par les chercheurs en sciences sociales, géographe, économiste ou sociologue, pour les investir (Demazière, 2017). Devant leur diversité, les politiques publiques sont peu développées pour ces villes, d'autant plus dans un contexte qui valorise le fait métropolitain (Taulelle, 2010). Elles sont mises à l'agenda politique de manière sporadique mais les années 2017 et 2018 ont été des périodes importantes avec la mise en œuvre, par l'Etat et le Ministère de la Cohésion des Territoires, du programme « Action Cœur de Ville ». Toutefois, certaines d'entre elles connaissent des dynamiques négatives, ce qui rend difficile la mise en application des politiques publiques dont le but premier est de retrouver la croissance et l'attractivité (Dormois *et al.*, 2017). La décroissance démographique des villes petites et moyennes est un objet scientifique de plus en plus traité par les chercheurs (Cauchi-Duval *et al.*, 2016), même s'il ne l'est pas encore sur le plan politique.

Le deuxième évoque l'attractivité, un thème déjà abordé dans la recherche scientifique et qui représente l'un des objectifs principaux de certaines politiques publiques (Lamarche, 2003). Schématiquement, il existe une attractivité résidentielle qui concerne les ménages et leurs revenus et une attractivité productive en lien avec les facteurs de production comme les capitaux ou les entreprises. Chaque territoire peut œuvrer dans ces deux formes d'attractivité, à différents degrés selon les atouts locaux (Bigot *et al.*, 2016). L'attractivité consiste à attirer et à retenir les ressources citées précédemment. Toutefois, en amont, il s'agit également de les retenir pour éviter l'inscription du périmètre concerné dans un contexte de décroissance. L'attractivité se calcule à partir des entrées et des sorties et donc des flux économiques et résidentiels qui font décroître des villes pour en faire croître d'autres, dans un contexte concurrentiel (Gérardin *et al.*, 2010). L'attractivité est une condition de la croissance et celle-ci s'observe par un solde migratoire et un solde naturel positif(s) et est l'horizon des politiques publiques qui accompagnent la métropolisation. En cela, les métropoles, dans leur concentration économique et démographique, sont un sujet

largement étudié dans les écrits scientifiques, dans leur valorisation (Davezies *et al.*, 2014), comme dans leur remise en question (Bouba-Olga *et al.*, 2015).

Une étude approfondie des villes petites et moyennes peut inciter à une analyse critique à la fois de la recherche scientifique (Demazière, 2017), de la métropolisation des politiques publiques (Edouard, 2014) et de la notion d'« attractivité ». La déconstruction de cette dernière, au regard de la décroissance démographique, peut amener une nouvelle conception des villes petites et moyennes prises dans un contexte marqué par les dynamiques négatives. C'est en ce sens que j'ai pu identifier des axes de recherche opérationnelle, pour les villes petites et moyennes et en particulier pour les villes de l'AUSB autour des démarches interSCoT et de l'économie du vieillissement. Le premier se base sur l'opportunité à la base des complémentarités interterritoriales et le second rend compte du potentiel économique que représente le phénomène du vieillissement démographique. Ces deux éclairages portent sur des constats propres aux villes petites et moyennes.

Le fait que je sois en CIFRE a représenté un enjeu car il s'agissait de rendre compte de deux dimensions, l'une opérationnelle et l'autre scientifique. D'un côté, l'objectif était de se centrer sur des particularités locales, alors que de l'autre, la démarche tendait plutôt vers la généralisation. Les axes de recherche opérationnelle contribuent pleinement à la thèse et sont ainsi nés de cette articulation, afin d'interroger les villes petites et moyennes dans un contexte de décroissance à partir d'une situation de travail et d'une distanciation périodique. Ce travail de terrain et de recherche répond donc à l'intérêt à renouveler les recherches sur ces villes (Léger, 2012), même si leurs élus ont toujours appréhendé l'attractivité comme un enjeu à court terme, ce qui s'observe dans leur communication notamment.

Le niveau politique des villes petites et moyennes à la recherche de l'attractivité

Pour les élus des villes petites et moyennes et de leur intercommunalité, l'attractivité est un objectif public clairement mis en avant dans la communication, que celles-ci soient en croissance ou en décroissance. Les vœux des maires, lors de chaque début d'année, sont une bonne indication. A Douai, dans le Nord, les propos du premier magistrat de la commune ont été centrés sur l'une des priorités principales de l'année 2018, à savoir l'attractivité de ménages et d'activités pour renouveler la ville¹. Il en est de même pour Lunéville² dans le département de Meurthe-et-Moselle, ou pour Fréjus³ dans le Var. Un même discours peut être retrouvé sur les sites internet des villes petites et moyennes avec une valorisation du cadre et de la qualité de vie (Mainet, 2011). Cette tendance peut se remarquer, par exemple sur le site internet de la Ville et de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon : « *située dans la région des Pays de la Loire, au cœur de la Vendée et à quelques dizaines de kilomètres de la côte atlantique, La Roche-sur-Yon bénéficie d'une vitalité exceptionnelle à l'image de l'ensemble du département : le berceau du Vendée Globe et du Puy du Fou se classe en effet*

¹ <http://www.lavoixdunord.fr/306637/article/2018-01-28/l-attractivite-du-coeur-de-ville-une-des-priorites-lancees-pour-l-annee-2018>, consulté le 15 mai 2018.

² <https://www.estrepublikain.fr/edition-de-luneville/2018/01/10/l-attractivite-en-ligne-de-mire>, consulté le 15 mai 2018.

³ <http://www.ville-frejus.fr/actu/!news/le-maire-david-rachline-a-presente-ses-vux-je-veux-le-meilleur-pour-frejus/>, consulté le 15 mai 2018.

au 4e rang des départements français les plus dynamiques. La présence de leaders comme Michelin, Bénéteau, Atlantic, Cougnaud et la progression d'installations de nouvelles entreprises témoignent de son attractivité... »⁴. La ville de Feurs se trouve dans une logique similaire comme il peut être constaté sur son site internet : « la qualité du patrimoine sportif et culturel constitue un élément d'attractivité pour le territoire forézien : musée, écoles, collèges, lycées, médiathèque, hippodrome, gymnases, piste d'athlétisme, tennis, piscine olympique d'été, piscine couverte, stade de foot et rugby, salle de basket, boulodrome etc. Il convient de souligner la dynamique de la vie associative forte de plus d'une centaine d'associations sportives, culturelles, sociales, humanitaires... »⁵. L'attractivité est ainsi un enjeu qui ressort clairement de la communication publique des décideurs des villes petites et moyennes, à partir des atouts locaux, comme il m'a également été possible de l'observer dans le périmètre de l'AUSB.

Le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, des villes et des intercommunalités différentes pour un même objectif d'attractivité

Malgré le contexte de décroissance démographique auquel fait face le périmètre de l'AUSB, chaque intercommunalité, à travers ses élus, porte un discours basé sur une recherche d'attractivité qui se comprend par des interventions publiques ou par des stratégies territoriales relativement similaires, ce qui les rend concurrentes. Toutefois, ce sont quatre situations différentes⁶ :

- Le Grand Chalon, 113 000 habitants sur 51 communes, croît par son solde naturel depuis 1975, mais connaît un solde migratoire négatif, ce que l'on peut considérer comme résultat d'un manque d'attractivité. Sa ville centre, Chalon-sur-Saône, 45 000 habitants, est en décroissance continue depuis 40 ans. L'unité urbaine de cette ville est composée de 10 communes et son aire urbaine de 90 communes. Il s'agit d'une intercommunalité à l'économie diversifiée qui profite d'une forte accessibilité, entre les voies routières, ferroviaires et maritimes.
- La Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise, 12 000 habitants pour 36 communes connaît une croissance continue depuis 1975. Cette intercommunalité profite de sa localisation à proximité de villes petites et moyennes du département de la Saône-et-Loire, notamment Chalon-sur-Saône, Le Creusot et Montceau-les-Mines.
- La Communauté urbaine Le Creusot-Montceau, 96 000 habitants pour 34 communes, est en décroissance continue depuis 1975, comme ses deux villes centres qui comptent 22 000 habitants pour le Creusot et 19 000 pour Montceau-les-Mines. Pour la première, son unité urbaine est constituée de six communes et son aire urbaine de 11. Pour la seconde, l'unité urbaine est composée de neuf communes et son unité urbaine de cinq. Elles ont été créées sur leurs ressources productives, métallurgiques

⁴ <http://www.larochesuryon.fr/sinstaller-entreprendre/un-territoire-dynamique/les-atouts-economiques/>, consulté le 20 mai 2018.

⁵ <https://www.feurs.org/decouvrez-feurs/feurs-ville-en-mouvement.html>, consulté le 20 mai 2018.

⁶ Sources : INSEE, RP 1975 et RP 2014. Dans cette introduction, sauf indication contraire, les sources sont les données du recensement de la population de l'INSEE.

et minières, et cette intercommunalité a ainsi été fortement touchée par la désindustrialisation.

- La Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, 37 000 habitants pour 55 communes, est également en décroissance continue depuis 40 ans, comme sa ville centre, Autun, qui compte 14 000 habitants. Son unité urbaine compte une seule ville, elle-même, alors que son aire urbaine est composée de 22 communes. C'est une intercommunalité rurale, loin des axes de communication structurants et faisant face à un fort enclavement.

Malgré leurs différences, ces situations sont appréciées en termes de convergence en un point qui permet de définir le sujet de thèse, avec un choix politique de l'AUSB portant sur la recherche de leviers d'attractivité. Toutefois, la dynamique rencontrée au sein de ce périmètre joue sur la façon dont sont considérés ces derniers.

Une question de départ émanant du terrain et complétée par la réalité observée

La question de départ, reformulée à partir de la demande politique de l'AUSB était celle-ci : quels sont les leviers d'attractivité des villes petites et moyennes du périmètre de l'AUSB et en quoi les intercommunalités permettent d'en analyser les enjeux et de tracer des perspectives d'actions opérationnelles ? L'évolution dans la réflexion scientifique m'a amené, un temps, à me démarquer de la recherche de leviers pour procéder à une analyse de la notion d'« attractivité » et des politiques stratégiques actuellement mises en place. L'intérêt est de pleinement considérer les caractéristiques locales, à savoir le contexte de décroissance démographique, le manque d'attractivité et la concurrence constatés dans et entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de l'AUSB, pour orienter le propos de la thèse et identifier des potentiels de développement. Toutefois, la décroissance démographique due aux migrations résidentielles est synonyme de perte de pouvoir politique pour les décideurs et accepter la décroissance, avec des flux de départs dépassant les flux d'arrivées, constituerait une forme de renoncement (Morrison *et al.*, 2012). La croissance serait ainsi synonyme d'une situation saine, alors que la décroissance serait appréhendée comme une pathologie (Olsen, 2013) ne faisant politiquement pas recette (Morel-Journel 2017). D'une logique managériale, les politiques d'attractivité ont évolué vers une logique entrepreneuriale à travers le passage du modèle fordiste au modèle postfordiste (Rousseau, 2008). Les Etats et les collectivités territoriales se sont ainsi adaptés aux nouveaux modes d'accumulation et de production (Peck, 1996). Il s'agit d'aller à l'encontre de cette logique et d'appréhender les faiblesses en possibles opportunités, plutôt que de chercher à adapter les intercommunalités, sans recherche de complémentarité entre elles, à des leviers propres aux grandes villes ou aux métropoles. L'enjeu est de traiter l'attractivité en rendant compte de ce que sont les périmètres intercommunaux, sans omettre les raisons locales et globales qui expliquent les dynamiques négatives. Les approches localisées donnent la possibilité de comprendre les effets généraux et d'éviter des conclusions marquées par le pessimisme. L'objectif est de s'investir dans un renouvellement des recherches sur les villes petites et moyennes, comme de nombreux chercheurs de différentes disciplines le proposent (Léger, 2012, Carrier *et al.*, 2012 ; Demazière *et al.*, 2012). La notion d'« attractivité » est ainsi travaillée à partir de deux constats établis sur les bases de mon analyse du périmètre de l'AUSB et nourrissant la problématisation du sujet : le

contexte de décroissance démographique et les mises en concurrence des intercommunalités.

Trois principes à la base de la problématique de recherche

A partir de l'analyse de la demande politique de départ et de la compréhension du terrain, trois principes ont été construits correspondant à un cadrage de la problématique de ma recherche, élaborée autour de la nécessité pour les villes petites et moyennes de renouveler leur politique d'attractivité.

Les villes petites et moyennes peuvent difficilement se réfléchir seules et ont ainsi besoin de trouver des formes de complémentarité et d'interaction pour envisager un développement cohérent. En ce sens, leur arrière-pays bénéficie d'un cadre de vie qui leur permet d'être attractives du point de vue résidentiel, tandis que ces villes concentrent toujours l'emploi et les équipements de gammes intermédiaire et supérieure, malgré une perte de population pour certaines d'entre elles, dont celles de l'AUSB. Les pratiques spatiales des ménages sont influencées par leur localisation résidentielle, ceux vivant en dehors de la ville et qui se déplacent au sein de cette dernière montrent des effets d'emboîtement entre les villes et les communes périurbaines et rurales alentour (Mainet *et al.*, 2011). Dans le même sens, ces pratiques donnent également la possibilité de voir des systèmes de territoires où les villes petites et moyennes peuvent être situées au centre de ceux-ci, comme en périphérie du fait de la présence d'une ville plus grande (Berroir *et al.*, 2017). Il en est de même pour les acteurs économiques, bien que ceux-ci puissent s'investir dans des relations de plus longue distance, notamment quand ils sont impliqués dans une économie productive qui les incite à exporter leurs produits (Taulelle, 2010). Les villes petites et moyennes sont inscrites dans l'armature territoriale française, ce qui nécessite à la fois des complémentarités avec leur espace de proximité et des interactions avec d'autres villes (Espon⁷, 2006). Ce premier principe est élaboré à partir des caractéristiques des villes petites et moyennes qui ne concentrent pas assez de ressources pour se réfléchir par elles-mêmes, mais qui peuvent trouver des alternatives en travaillant sur des potentiels en matière de complémentarité et d'interaction intra et interterritoriales.

L'attractivité se joue sur plusieurs échelles. Les flux migratoires rendent compte des relations entre villes, entre intercommunalités et aussi entre départements et entre régions. De ce fait, dans une conjoncture générale de stabilité de la population, la croissance démographique en un lieu engendre la décroissance d'un autre, avec des mobilités et des trajectoires résidentielles des ménages qui participent au renouvellement de la population dans les territoires (Brevet, 2010). Au sein de cette thèse, les villes et les intercommunalités de l'AUSB sont des périmètres de référence. L'analyse de l'attractivité se fait ainsi dans un rapport entre les deux, en considérant également que la région Bourgogne-Franche-Comté est en croissance entre 1975 et 2014 grâce à son solde naturel, mais qu'elle voit plus de ménages sortir qu'entrer, avec un déficit migratoire de 40 000 habitants, et que le département de Saône-et-Loire est à la fois en décroissance et aussi en déficit migratoire sur la même période, avec une perte de près de 20 000 habitants. Ce manque d'attractivité implique que d'autres régions ou d'autres départements connaissent une attractivité

⁷ European Spatial Observatory Network on Territorial Development and Cohesion.

résidentielle. Il en est de même pour les intercommunalités et les villes et cela motive les formes de concurrence, même s'il existe des formes de complémentarité (Gipouloux, 2006). Ce principe est construit sur une acception de l'attractivité qui repose sur des interactions entre territoires et sur des jeux d'échelles et d'acteurs qui nécessitent la prise en compte du contexte démographique et économique dans lequel s'inscrivent les stratégies élaborées.

L'attractivité pose la question de la stabilisation résidentielle, surtout pour les périmètres connaissant des dynamiques négatives. Il s'agit d'une acception qui ne consiste pas seulement à attirer et à retenir de nouvelles activités économiques et de nouveaux habitants. Il est également question de la mise en œuvre des conditions de stabilisation de celles et ceux restés sur place, malgré le déficit du solde migratoire, en prenant en compte leurs besoins (Morel-Journal, 2017). Cette volonté passe par l'adaptation locale du cadre de travail et des modes de vie. Dans le périmètre de l'AUSB, les intercommunalités valorisent ces derniers, à travers les documents de planification par exemple, au regard des cibles identifiées dans les politiques d'attractivité. Il existe ainsi un décalage entre l'attention portée aux ressources présentes et à celles qui pourraient potentiellement être attirées. Cette situation s'explique par une recherche constante de croissance de la part des élus (Pallagst, 2010), alors que cette politique implique des formes de concurrence qui mettent à mal les opportunités de complémentarité. Toutefois, un territoire peut attirer sans connaître une croissance démographique ou économique, les départs pouvant se multiplier en cas d'insatisfaction des attentes des entreprises et des ménages (Oswalt, 2006). Ce principe rend compte de l'importance que revêt la stabilisation des emplois et de la population en amont et en aval des politiques d'attractivité. Leur maintien peut être efficient à partir de la réponse aux demandes locales, afin de retenir les entreprises et les ménages et éviter une inscription durable dans un contexte de décroissance, ou en sortir.

Ces trois principes structurent la construction de ma recherche autour des villes petites et moyennes, et notamment celles de l'AUSB, et de leur attractivité ; ils sont basés sur une approche de la décroissance démographique et de la concurrence opérée entre les intercommunalités, dans le cadre de l'élaboration et de l'application des politiques d'attractivité. Pour ce faire, la démarche d'analyse propre à cette thèse est centrée sur une approche économique qui vise à identifier les processus à l'œuvre dans la compréhension de l'attractivité en contexte de décroissance, à travers les pratiques des ménages et les actions des acteurs locaux, et par prolongement les complémentarités entre les villes et leur espace de proximité et les interactions entre territoires. Cette prise de parti m'a amené à considérer deux axes de recherche opérationnelle : l'interSCoT et l'économie du vieillissement. L'élaboration et le cheminement du plan visent la présentation et la valorisation de ceux-ci comme potentiels d'attractivité dans un horizon de long terme.

Un plan qui rend compte d'une base théorique pour nourrir la réflexion sur le périmètre d'études

Cette thèse est structurée en quatre parties. La première partie est composée de trois chapitres et présente le cadre de recherche en mettant en exergue la posture de recherche, à savoir l'observation participante, puis le champ des villes petites et moyennes, plus particulièrement celles en décroissance démographique, et le questionnement de la notion d'« attractivité ». Son apport principal est la définition de l'assise théorique dont l'objectif

est d'introduire le sujet par la recherche avec trois hypothèses structurantes. La deuxième partie et ses deux chapitres permettent une entrée sur le périmètre d'études de cette thèse en agence d'urbanisme, par une présentation des villes et des intercommunalités constituant le périmètre de l'AUSB, d'une part avec des éléments de diagnostic sur différentes dimensions, notamment démographique, économique et géographique, et d'autre part, avec une analyse des décisions politiques prises dans les projets de territoire et dans les documents de planification. Son apport repose sur une première approche du terrain, avec une identification des deux axes de recherche opérationnelle, l'interSCoT et l'économie du vieillissement. Ces derniers correspondent à une recherche appliquée au terrain, sur la base d'une observation de potentiels de développement. La troisième partie contient deux chapitres qui montrent les premiers résultats sur plusieurs échelles : premièrement, sur le plan national, par une identification des facteurs d'attractivité, deuxièmement, sur le périmètre de l'AUSB, par une appréhension du cadre et des modes de vie observables localement et, troisièmement, sur l'axe Saône, axe de croissance entre Mâcon et Dijon, par une considération des rapports qu'entretiennent les villes et les intercommunalités de l'AUSB avec celui-ci. Ces analyses contribuent à la thèse par une approche de l'attractivité et des rapports intra et interterritoriaux des villes petites et moyennes. La quatrième partie, construite en deux chapitres, aborde de manière plus approfondie les axes de recherche opérationnelle, avec une prise en compte du contexte de décroissance du périmètre de l'AUSB et de ses explications : d'un côté l'opportunité en matière d'interSCoT et de l'autre celui commun que représente l'économie du vieillissement. De plus, ce sont deux potentiels dépassant les frontières du périmètre d'études. L'apport de cette dernière partie se mesure à l'analyse de ces deux possibles voies de développement.

Le fait que je sois employé en CIFRE transparait dans le plan avec un matériau empirique important issu du recueil de données locales, qualitatives et quantitatives, et de leur analyse. Cette situation m'a permis une insertion facilitée au sein du périmètre d'études, d'autant plus avec un temps de présence de trois semaines sur un mois à l'AUSB qui marque le choix de la posture méthodologique, celle d'une observation participante. Toutefois, la seule appréhension des intercommunalités de Chalon-sur-Saône, du Creusot-Montceau, d'Autun et de Buxy est insuffisante pour élaborer une thèse et c'est en sens que des apports en termes de théorie et de statistique sur le plan national ont été nécessaires. La combinaison de ces différents niveaux d'analyse est à l'origine de ce travail de recherche et montre les allers et retours entre le terrain et la théorie et entre le local et le global. Cette thèse vise à contribuer au renouvellement de la recherche sur les villes petites et moyennes, par une approche localisée, tout en prenant en compte les discours politiques généraux sur ces dernières qui rendent compte des volontés étatiques et ministérielles de valorisation de leur centre, en améliorant les conditions de vie de leurs ménages et en renforçant leur rôle dans le développement des territoires. L'apport de la thèse réside dans le double traitement de l'attractivité lié à la situation des intercommunalités de l'AUSB, d'une part dans un contexte de décroissance démographique et, d'autre part, dans un environnement concurrentiel. Cet objectif a nécessité la déconstruction de la notion d'« attractivité », au regard des villes petites et moyennes et de leur évolution dans la place qu'elles occupent dans l'armature territoriale et dans le dynamisme économique de la France.

Première partie : l'élaboration
d'un cadre de recherche
répondant à la question de
l'attractivité des villes petites et
moyennes en contexte de
décroissance démographique

Cette première partie a pour objectif d'introduire le cadre théorique et méthodologique de mon travail de recherche. En ce sens, trois chapitres ont été élaborés pour présenter la construction de l'objet de recherche :

- Le premier chapitre apporte un éclairage sur la manière dont j'ai mené cette recherche, sur les premières questions abordées ainsi que leur évolution au fil des réflexions. La particularité d'une thèse en Convention Industrielle de Formation par la Recherche m'a incité à m'investir dans une posture d'observateur participant. Les temps de présence à l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, avec une approche liée au terrain, et les temps de présence au Centre d'Economie et de Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux, avec une approche centrée sur la recherche, ont donné lieu à une méthodologie combinant démarche qualitative et démarche quantitative.
- Le deuxième chapitre présente les villes petites et moyennes françaises dans leur passé et dans leur présent, avec une vue européenne. L'idée est d'appréhender l'évolution du contexte global, sur les plans politique, économique et géographique, dans lequel ont été et sont actuellement insérées ces villes. S'intéresser plus particulièrement à celles subissant une situation de décroissance est un moyen d'affiner mon champ de la recherche, en corrélation avec les dynamiques rencontrées dans le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne.
- Le troisième chapitre se base sur une définition de la notion d'« attractivité », en intégrant, dans son appréhension, celle de « rétention ». La décomposition des mécanismes élémentaires que sont l'attrait pour un territoire, l'attraction d'une centralité et de pôles et les accointances entre territoires ont permis l'identification d'hypothèses générales sur l'attractivité. Ces dernières ont été surtout centrées sur les villes petites et moyennes en décroissance, en cohérence avec le deuxième chapitre.

La décroissance démographique peut s'inscrire dans différents périmètres, entre les villes centres, les unités urbaines, les aires urbaines ou les intercommunalités. Pourtant, quelles que soient les limites de leur circonscription, les élus se trouvent dans une constante recherche d'attractivité. Cette première partie fait état d'une redéfinition de la notion d'« attractivité » au regard des villes petites et moyennes perdant des habitants. Il s'agit, d'une part, d'analyser cette notion au-delà de sa considération politique et, d'autre part, d'identifier les enjeux principaux dans la lutte contre la décroissance de ces villes. Ces chapitres apportent une définition du cadre de recherche par une déconstruction de la notion d'« attractivité » pour une compréhension plus fine de la synergie observée entre ses composantes. J'ai pris le parti d'aborder les aspirations des ménages, les activités des acteurs locaux et la valorisation des ressources locales, dans la structuration interne et dans les relations externes des territoires. La contribution de cette première partie à ma thèse est ainsi l'identification d'un cadre de recherche, avec la mise en exergue des composantes de l'attractivité dans les questions de développement des villes petites et moyennes en contexte de décroissance démographique.

Chapitre 1

1. Une approche méthodologique organisée à partir de l'observation participante

Ce premier chapitre a pour objectif de montrer l'importance de mon statut de salarié occupé pendant les trois années de thèse à l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne (AUSB), en tant que chargé d'études, dans la construction méthodologique de la thèse. En effet, la signature d'une Convention Industrielle de Formation par la recherche (CIFRE) donne un double positionnement, à la fois dans le monde professionnel et dans le monde de la recherche. Il s'agit de nourrir ce travail de thèse, avec une approche opérationnelle provenant de l'AUSB et une approche scientifique liée au Centre d'Economie et de Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux (CESAER) qui demandent chacune des travaux différents, la première sur les particularités locales et la seconde sur les généralités s'y référant. L'observation participante m'a permis de considérer les domaines en tension au sein de l'AUSB et de ses collectivités territoriales membres sur le sujet de l'attractivité. L'objectif est de capitaliser le matériau enregistré, les temps de laboratoire servant à une prise de recul et à une mise en perspective de celui-ci. La thèse a été effectuée en intégrant et en travaillant avec l'équipe de l'AUSB, en m'impliquant dans les missions confiées et enfin, en collaborant avec les chercheurs du CESAER. Appréhender la recherche de deux positions a facilité le recueil de données qualitatives et quantitatives sur le plan local, comme sur le plan national, afin d'enrichir les analyses. Toutefois, la difficulté, dans cet exercice de thèse, était justement de parvenir à concilier ces approches. Il s'agit de présenter ici les missions effectuées à l'AUSB afin de montrer le contexte de l'observation participante, ainsi que les travaux réalisés au CESAER.

1.1. L'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, une structure marquée par plusieurs missions dans un cadre partenarial

L'AUSB a été créée en 2011 avec un début d'activité en 2012. Elle a été initiée dans le cadre d'une entente intercommunale entre trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), le Grand Chalon, la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise (c.c.S.c.c.) et la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau (CUCM), et correspondait à une attente plus grande qu'une simple ingénierie commune, comme il est possible de le lire sur le site internet : « *convaincues que les enjeux des trois territoires ne s'arrêtent pas aux simples frontières administratives, les trois entités ont décidé de créer l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne. Cet outil doit permettre aux acteurs locaux et à leurs partenaires de porter les enjeux et les ambitions d'un réseau d'agglomérations de taille moyenne* »⁸. L'AUSB est ainsi un outil qui vise à réduire les formes de concurrence, pour travailler des projets de manière concertée, entre les intercommunalités. Un rapprochement comparable avait été en projet dans les années 1960 (Lacour, 2004), puis dans les années 1990 (Cdf⁹ *et al.*, 1990), mais sans succès. Il était alors question d'articuler le développement des bassins de chaque ville afin de faire profiter Le Creusot et Montceau-les-Mines de la dynamique chalonnaise¹⁰. En 2016, l'AUSB s'est agrandie avec l'intégration de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM). Plus globalement, son

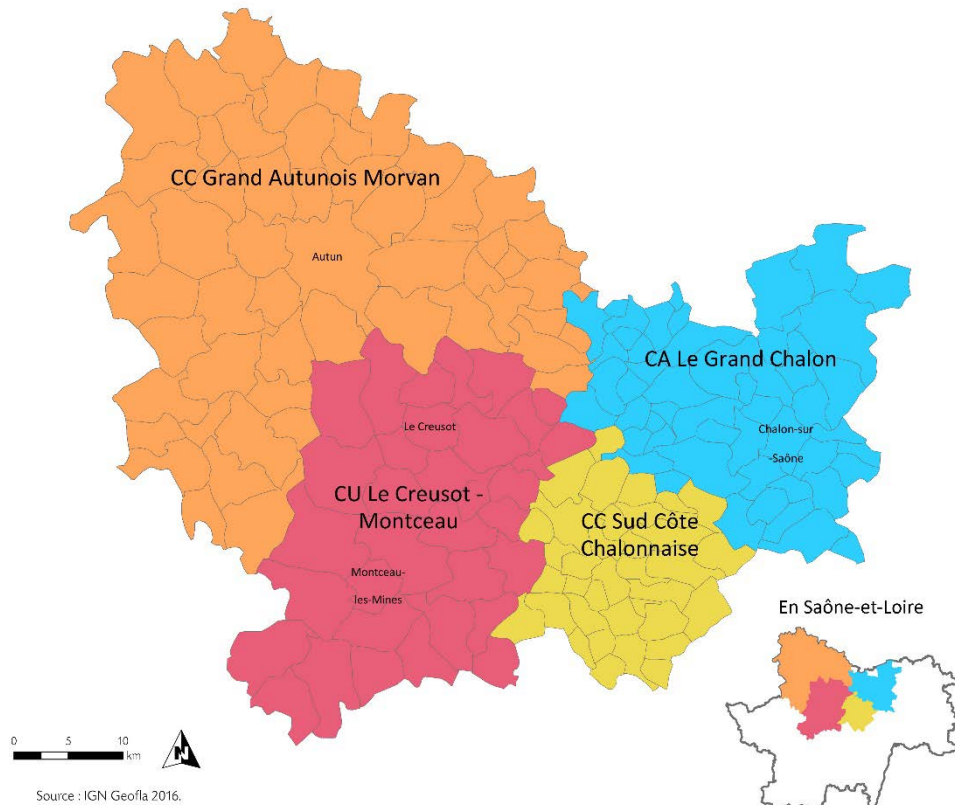
⁸ <http://www.ausb.org/fr/agence/presentation-et-missions.html>, consulté le 15 mai 2018.

⁹ Charbonnages de France.

¹⁰ Ces projets sont explicités dans la section 8.5.2..

dispositif de gouvernance comprend également des représentants de l'Etat, du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et du Conseil Départemental de Saône-et-Loire.

Carte 1. Périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne en 2018



Les axes de travail de la structure sont au nombre de quatre et correspondent justement à des enjeux d'attractivité :

- L'animation du débat local, dans une recherche de contribution à la cohérence des projets et à l'articulation des politiques publiques.
- La réalisation d'études prospectives, dans une volonté de traiter de nouveaux sujets et d'identifier des axes de développement.
- L'observation des dynamiques territoriales, dans une triple logique de connaissance, d'information et d'aide à la décision.
- L'assistance aux membres pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et de planification, dans une forme d'accompagnement.

Sur chacun de ces axes, la question de l'attractivité est traitée. En effet, des séminaires ont été organisés, des études conduites, des observatoires administrés et, enfin, des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) élaborés, dans le but de comprendre les dynamiques locales, surtout sur le plan migratoire, pour mieux spatialiser les projets. Dans le cadre de la CIFRE, mes missions correspondaient

également aux axes identifiés par l'AUSB et permettaient ainsi de déployer une observation participante en étant inséré au cœur de cette structure entre juin 2015 et mai 2018.

1.2. L'observation participante dans le cadre d'une thèse en agence d'urbanisme

La recherche en sciences humaines et sociales utilise aussi bien des méthodes qualitatives que des méthodes quantitatives. Dans le cadre de cette thèse, les premières amènent à considérer les propos des acteurs et des habitants des EPCI du périmètre de l'AUSB, en cherchant notamment à comprendre le sens que ceux-ci donnent à la notion d'« attractivité » et la manière dont ils vivent leur ville, petite ou moyenne. C'est une façon d'appréhender les pratiques au sein de ces dernières, à travers les pensées, les propos, les ressentis et les décisions de chacun. Les approches quantitatives permettent d'objectiver les informations et de les référer à d'autres terrains avec le recueil, le traitement et l'analyse de données chiffrées.

La thèse CIFRE rend possible le rapprochement entre chercheurs et acteurs engagés dans les territoires. L'idée est de produire, avec l'AUSB, des connaissances adaptées aux différentes situations rencontrées. L'intérêt est de faire émerger les problèmes, les questions liées et les possibles réponses. Pour les chercheurs, la connaissance est un objectif alors que, pour les acteurs des territoires, c'est un moyen pour agir. Dans cette logique, les demandes des élus et de l'AUSB sur les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes ont été problématisées et réfléchies pour produire une réflexion et une connaissance sur les intercommunalités membres afin d'identifier des pistes d'action, dans une recherche de croissance et de développement à partir de cette notion d'attractivité. En revanche, la question de la décroissance démographique a été également pleinement considérée alors qu'elle n'avait pas été mentionnée dans les échanges initiaux. Je me suis en effet aperçu qu'elle était une constituante significative du contexte dans lequel est placé le périmètre de l'AUSB.

La problématisation de la demande a été construite avec des lectures et des échanges, une participation aux travaux de l'AUSB et une analyse des situations rencontrées. Le doctorant ayant signé une CIFRE représente une forme d'intermédiation entre deux mondes, celui des acteurs des territoires et celui de la recherche (Hellec, 2014), dans une recherche de fertilisation croisée (Foli *et al.*, 2013). Les buts sont ainsi de trouver, de négocier et de conserver sa place en étant à la fois acteur et observateur (Lapassade, 2002). Il s'agit finalement d'observer un tout, en faisant soi-même partie de ce dernier (Platt, 1983). Le fait d'être intégré au quotidien d'une structure, tout en ayant des moments nécessaires pour prendre de la hauteur, a des conséquences sur le plan méthodologique. La distanciation est au centre de la démarche, la réalité partagée amenant la formulation de sa problématique scientifique, cadrée dans un objet de recherche. Au-delà, l'intérêt est d'identifier les processus en action, à travers une posture compréhensive, pour mieux en rendre compte. L'expérience professionnelle vient alimenter, réactualiser, développer les réflexions (Lenormand, 2011) et le travail de recherche permet de lire la réalité complexe de l'attractivité et des politiques qui lui sont liées. La posture de l'observateur participant rend compte de quatre attitudes : la présence, l'adaptation, l'observation et l'enregistrement (Peretz, 1998). Les données et les situations sont le plus souvent créées naturellement, avec une réduction de la distance entre le sujet et l'objet (Wacheux, 1996). Toutefois, l'apprenti

chercheur n'observe qu'une infime part de la vie des enquêtés et il s'agit donc de relativiser la temporalité de l'observation et de la contextualiser (Lenormand, 2011). C'est ainsi à partir de cette expérience en CIFRE que j'ai fait le choix d'orienter l'étude des leviers d'attractivité, avec les axes de recherche opérationnelle, afin de combiner le terrain au protocole scientifique. Ce sont deux niveaux d'analyse dans un aller-retour entre l'AUSB et le CESAER qui sont articulés, l'un qui consiste en une analyse et une observation locales du périmètre d'études et l'autre qui tend vers une montée en généralité, pour une visée plus globale.

L'observation participante a été une réalité dans mon travail quotidien en tant que chargé d'études¹¹. Lors de la première année, l'élaboration des études à la base de la signature de la CIFRE, sur les sujets de la *Silver Economy* et de la *Smart City*, m'a permis d'observer la réception des conclusions par les acteurs locaux et également d'appréhender la valorisation faite dans les EPCI. Pour le premier sujet, le but était d'identifier, dans le cadre d'une étude, le potentiel que représente le vieillissement dans le développement des territoires avec une analyse quantitative pour rendre compte de ce phénomène, puis une analyse qualitative basée sur des rencontres avec des professionnels du vieillissement, des personnes âgées ou des élus. Les conclusions de l'étude ont été formulées lors d'un séminaire où ont été mises en avant différentes opportunités comme la constitution d'un cluster ou l'élaboration d'un programme de logements équipés de dispositifs domotiques. En ce sens, cette étude a été suivie, en 2017, d'une réponse à un appel à projets départemental de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie pour proposer le projet Silver Habitat, qui consistait en la proposition d'habitats intergénérationnels. Pour le deuxième sujet, il s'agissait de travailler sur les conditions de mise en application d'outils liés aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication dans les villes petites et moyennes en faisant une étude comparative sur cette catégorie de ville en France, suivie d'une rencontre avec les acteurs urbains et les ménages. Les conclusions vont dans le sens d'une adaptation de ces outils aux villes petites et moyennes, et non l'inverse, comme cela a pu être observé dans certains exemples. Au-delà de ces travaux cadres, mes deux années suivantes ont été parsemées de diverses missions liées au plan de charge de la structure. La mise en forme et la présentation de diagnostics aux décideurs et aux personnes publiques associées dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) et des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) qu'anime l'AUSB m'a donné la possibilité d'être confronté directement à la dimension politique des intercommunalités. Ces diagnostics concernaient différentes thématiques, celle de l'économie, celle de la démographie et celle des équipements et services. De plus, des ateliers ont également été mis en place pour la préparation des Projets d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et des Documents d'Orientations et d'Objectifs. Ces derniers constituent autant d'occasions de recueil de la parole politique. Les ateliers étaient axés sur plusieurs domaines propres aux documents de planification, comme l'habitat, le foncier ou l'économie. L'AUSB a travaillé et travaille actuellement sur le SCoT Chalonnais et sur les PLUi du Grand Chalon, de la CCGAM et de la c.c.S.c.c. De manière comparable, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires a aussi donné lieu, en collaboration avec les autres agences d'urbanisme de la région Bourgogne-Franche-Comté, à une étude sur les documents stratégiques des deux anciens Conseils Régionaux et à des ateliers réunissant les acteurs des PLUi et des SCoT de la région sur les questions majeures du document, à savoir la complémentarité entre les

¹¹ Tous les travaux et activités liés à l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne sont listés en annexe 2.

territoires, leur transition écologique et énergétique, leur accessibilité et leurs ouvertures et coopérations. L'avantage est de pouvoir sortir du périmètre de l'AUSB, afin de considérer l'attractivité à l'échelle régionale au regard des propos des décideurs. De plus, appréhender la dimension régionale permet de recontextualiser les enjeux locaux du périmètre de l'AUSB et d'observer l'intégration des EPCI au sein d'une logique plus large. Dans le même sens, ma participation à des groupes de travail élaborés par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) sur les agglomérations moyennes a amené la rencontre d'acteurs nationaux intéressés par la question de l'attractivité, comme Villes de France, l'Association des Communautés de France ou le Groupement des Autorités Responsables de Transport. Cinq journées ont été organisées, dont les thèmes étaient : « qualité de vie et attractivité », « enjeu de centralité et déprise urbaine », « mutations économiques, formes de travail et innovations », « alliances et coopérations interterritoriales » et « agglomérations durables et désirables ». Enfin, l'organisation et la synthèse de séminaires, en lien avec le niveau politique de chaque EPCI, a occupé une grande partie de mon temps de travail :

- Le premier date de décembre 2016, il marquait le commencement du PLUi de la CCGAM pour aborder l'EPCI « entre urbanité, périurbanité et ruralité ». L'objectif était d'évoquer l'adaptation au contexte économique, la richesse des ressources territoriales et le positionnement géographique face aux autres villes voisines.
- Le deuxième s'inscrivait dans le PLUi de la c.c.s.c.c. et a été organisé en avril 2017 pour évoquer l'évolution « de l'identité à la renommée ». Il s'agissait de mettre en lumière les transitions, les modes de vie et les patrimoines pour considérer les atouts locaux.
- Le troisième, en novembre 2017, était en lien avec la stratégie de développement du cadre de vie de la CUCM et traitait ainsi du passage « de l'économie productive à l'économie résidentielle et créative ». L'idée était de traiter des valeurs locales, de l'esprit d'entreprendre et du métissage entre les habitants et les nouveaux arrivants.
- Le quatrième et dernier séminaire a eu lieu en mai 2018 et était basé sur une demande conjointe du Président de l'AUSB et de la Présidente de la CCGAM dont le souhait était d'aborder cette interrogation : « quelle place pour le patrimoine et le tourisme dans l'attractivité du territoire ? ». Il était question de l'articulation touristique des intercommunalités, de l'accompagnement des acteurs et de la clientèle à cibler.

Ces séminaires étaient constitués d'acteurs de différents horizons, l'objectif étant de les faire échanger pour créer des interactions, entre secteurs socioéconomiques, voire même entre périmètres intercommunaux. Les données recueillies dans ces missions ont été analysées et mises en perspective, par moi-même, lors des temps de laboratoire, au CESAER. Ces missions ont été à l'origine de nombreuses rencontres, tant formelles qu'informelles, qui ont également servi à orienter le travail de recherche. L'étude « La Silver Economy, une opportunité de développement socioéconomique pour le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne »¹², avec 43 entretiens, et l'organisation des séminaires, avec 27 entretiens, sont les deux travaux m'ayant demandé à être le plus aux prises avec les habitants et les acteurs des EPCI. Tous ces travaux ont participé à l'identification des axes de recherche opérationnelle, notamment les documents de planification intercommunaux pour l'interSCoT et l'étude « Silver Economy » pour l'économie du vieillissement.

¹² Etude nommée « Silver Economy » dans la suite de cette thèse.

Les missions effectuées correspondent à trois axes majeurs de l'AUSB : l'animation du débat local, la réalisation d'études prospectives et l'assistance aux membres pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et de planification. L'observation des dynamiques a peu concerné mes missions, sauf sur une demande de la CUCM, pour la mise en œuvre d'un outil de veille économique. Cependant, cet axe correspond à une dimension importante du travail d'analyse nécessaire à l'élaboration de la thèse. La recherche de leviers d'attractivité est au cœur des axes de l'AUSB et des missions qui m'ont été confiées par la Direction. Ces trois années ont ainsi été cadrées par des volontés, de ma part, de connaissance des territoires, d'analyse de ces derniers et de mise en exergue d'opportunités de développement, facilitées par un investissement dans le laboratoire de recherche.

1.3. La distanciation par l'activité en laboratoire de recherche

Les travaux au CESAER m'ont permis d'aller dans une analyse approfondie de la notion d'« attractivité »¹³. Une communication a été mise en forme avec Francis AUBERT et Camille GRIVAULT, dans le cadre du 54^e colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF) ayant lieu en juillet 2017, dont le titre était « La place des villes petites et moyennes dans le développement régional. Au-delà des déterminants structurels, une analyse de l'attractivité des villes petites et moyennes en France ». Cette communication avait pour but de montrer, sur le plan quantitatif, les facteurs d'attractivité des villes petites et moyennes avec une mise en exergue des effets du cadre de vie. Aussi, une autre communication pour la journée de présentation de la politique du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté en faveur des bourgs centres a été présentée en mars 2016, avec Francis AUBERT. Elle était intitulée « Contexte régional et perspectives d'évolution des bourgs centres et petites villes ». Cette communication venait exposer statistiquement les évolutions des bourgs centres et des petites villes de la région Bourgogne-Franche-Comté, accompagnées d'une mise en perspective à partir d'exemple de projets sur des communes de moins de 10 000 habitants en France et en Europe. Enfin, un article a été publié en septembre 2017, pour la Revue Gestion et Management Public, « Les acteurs ruraux dans la constitution de l'image de leur territoire ». Il s'intéresse à la constitution de l'image de la c.c.S.c.c. par ses acteurs, avec une analyse comparative du travail de mise en image effectué dans le territoire du Beaujolais, à savoir la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, la Communauté de communes Saône Beaujolais, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et la Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

Les travaux effectués au sein l'AUSB et ceux effectués au CESAER s'enrichissent mutuellement. En effet, la fonction de chargé d'études m'a donné la possibilité de dresser des constats et d'analyser des situations et des dynamiques au regard de la demande politique. M'impliquer, en parallèle, dans un exercice de thèse en tant que doctorant a amené à mettre en perspective ces constats et ces analyses afin de travailler à une montée en généralité dans les propositions de communications et d'articles. Il s'agit ainsi d'un double travail qui nourrit la question de départ et la problématisation du sujet de recherche. Globalement, une réflexion a été portée sur les leviers visant à attirer et à retenir des ménages et des entreprises dans des villes petites et moyennes faisant face à un manque

¹³ Tous mes travaux et activités liés au Centre d'Economie et de Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux sont listés en annexe 3.

d'attractivité. La construction d'une analyse critique de la notion classique d'« attractivité » et des politiques qui lui sont liées a été nécessaire. L'intérêt est d'appréhender les formes d'évolution interne et externe des territoires, afin de mieux comprendre le positionnement des différents acteurs, entre les élus, les dirigeants d'entreprise ou d'association, les structures départementales et régionales et les habitants. L'objectif est de prendre la pleine mesure de la situation locale et des forces qui la déterminent pour être à même d'identifier des leviers de transition et d'attractivité dans un horizon de long terme. La singularité des situations rencontrées n'a pas permis déroulement méthodologique comme exposé classiquement dans la littérature scientifique. La question professionnelle sur les leviers d'attractivité a, en ce sens, été traduite en une question de recherche scientifique au fil de mes avancées sur les travaux de l'AUSB et de mes réflexions émises au CESAER. Les observations, les entretiens et le traitement statistique ont été les trois moyens privilégiés pour recueillir des informations ; il s'agit de disposer des données permettant d'avoir une vue locale sur le périmètre d'études et une vue globale sur les villes petites et moyennes françaises.

1.4. Une recherche documentaire rythmée par la pratique du terrain et l'appropriation du sujet

Signer une CIFRE permet d'être au plus près des acteurs des territoires. Ma préparation à ces rencontres a été faite par le biais d'une recherche documentaire. Cette dernière est à la base de la bibliographie et des analyses. L'intérêt est de déterminer, dans un premier temps, les notions cadres autour de celles de « villes petites et moyennes » et d'« attractivité » afin de rechercher les éléments s'y référant, pour ensuite les détailler et profiter d'une plus grande efficacité dans la recherche bibliographique et dans l'identification d'illustrations pertinentes. Les objectifs sont d'appréhender les acteurs liés aux villes petites et moyennes et à leur attractivité, les secteurs jouant sur le développement de celles-ci, la période donnée ou encore les différentes approches concernées dans les documents, entre économie, sociologie, histoire ou géographie. Les thématiques majeures portent sur la décroissance démographique des villes petites et moyennes, sur leur histoire économique et politique, sur leur qualité de vie, sur leur cadre de vie, sur les modes de vie qu'elles offrent, sur l'économie du vieillissement, sur les relations entre les villes et leur espace environnant ou encore sur les interactions entre territoires. Ces documents prennent forme dans des travaux de recherche, des articles et ouvrages scientifiques, des actes de colloques, des rapports de présentation ou encore des rapports ministériels. Cette vue globale a été complétée en assistant à des séminaires ou colloques sur la question de l'attractivité des villes petites et moyennes :

- Le 11 juin 2015 à Strasbourg, « Attractivité des territoires : virages, mirages et ancrage » organisé par l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise.
- Les 19, 20 et 21 octobre 2015 à Lyon, la 36^e rencontre des agences d'urbanisme, organisée par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme « L'individu, créateur de ville ».
- Les 15, 16 et 17 mars 2016 à Clermont-Ferrand, les doctorales de l'ASRDLF.

- Le 27 juin 2016 à Paris, « Les villes petites et moyennes : des enjeux spécifiques pour les politiques d'habitat ? », organisé par le Plan Urbanisme Construction Architecture.
- Les 5 et 6 octobre 2017 à Saint-Etienne, « (Dé)construire la ville : saisir la décroissance urbaine comme opportunité. Comment ? Pour qui ? Pour quoi ? », organisé par l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Etienne.

Les interventions des chercheurs et des professionnels ont pu nourrir la recherche documentaire. Cette dernière peut être considérée en lien avec la passation d'entretiens semi-directifs. En effet, les éléments identifiés dans cette recherche servent de base pour construire les grilles d'entretien.

Certains documents locaux ont aidé à mieux comprendre les EPCI du périmètre de l'AUSB dans leur évolution. Il s'agit notamment de documents d'urbanisme, de stratégies urbaines ou territoriales, de diagnostics ou encore de monographies. Ils sont disponibles dans les bibliothèques de Lyon et de Dijon, dans le service Ville d'Art et d'Histoire de Chalon-sur-Saône, au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Saône-et-Loire ou bien aux archives municipales et départementales, voire à l'AUSB pour les documents d'urbanisme les plus récents. C'est en ce sens qu'ont été analysés les derniers PADD des SCoT et PLUi présents au sein de l'AUSB. Dans le même sens, j'ai eu l'occasion de pouvoir assister à différentes réunions dans le cadre des documents de planification, voire même à en animer ou à en synthétiser. Ces réunions ont eu lieu pour le PLUi du Grand Chalon entre 2015 et 2016, le SCoT Chalonnais entre 2016 et 2017, le PLUi de la CUCM entre 2016 et 2017, le PLUi de la c.c.S.c.c. entre 2016 et 2017 et le PLUi de la CCGAM entre 2017 et 2018.

Cette connaissance, théorique et opérationnelle, acquise par la lecture et la participation à des colloques, des séminaires, des groupes de travail ou encore des réunions de projet, m'a permis d'enrichir l'analyse et de mieux orienter les entretiens, dans une recherche de compréhension de la notion d'« attractivité », du champ des « villes petites et moyennes » et du terrain que représentent les intercommunalités de l'AUSB. En effet, la thèse est parsemée de propos d'acteurs ou d'habitants mis entre guillemets qui émanent soit de réunions, soit d'entretiens.

1.5. Les acteurs des territoires et la population locale au centre de la réflexion

La posture de l'observateur participant demande de l'observation directe pour appréhender le comportement des acteurs, de l'étude de documents officiels pour disposer d'informations validées politiquement et de la participation à des réunions et de la passation d'entretiens pour recueillir de l'information complémentaire (Rasolofi-Distler *et al.*, 2011). Ainsi, toute une partie de ce travail de recherche est construite sur la parole des acteurs locaux et des habitants, notamment concernant la compréhension des stratégies des EPCI, des politiques d'attractivité, des échanges économiques et des comportements résidentiels dans les intercommunalités du périmètre de l'AUSB. La contribution des enquêtés permet de mieux explorer les axes de recherche opérationnelle et renseigne donc sur l'attractivité, tant résidentielle que productive, sur les considérations des différents EPCI et sur les actions entreprises, ainsi que sur les pratiques habituelles au sein de ceux-ci. Les entretiens semi-directifs sont utiles pour centrer le discours de la personne interrogée sur des thèmes définis

au préalable et consignés dans une grille d'entretien. Cette méthode apporte une richesse d'informations et une précision grâce au discours de l'enquêté et aux possibilités de relance que peut mobiliser l'enquêteur pour aborder l'ensemble des thèmes. L'entretien révèle les motivations profondément inscrites dans l'esprit des personnes interrogées, cet aspect ne peut que rarement être révélé par des méthodes plus classiques telles que le questionnaire. C'est une méthode qui donne la possibilité de sonder et d'analyser le terrain par une approche qualitative. Le souhait est de montrer en quoi la notion d'« attractivité » et les politiques d'attractivité peuvent être redéfinies dans les villes petites et moyennes prises dans un contexte de décroissance démographique. L'analyse a été organisée de manière transversale car l'attractivité est basée sur différents domaines.

Plusieurs étapes méthodologiques ont été nécessaires pour appréhender le discours des habitants, des dirigeants d'entreprise ou d'association et des élus et techniciens de collectivité territoriale, entre la constitution de l'échantillon, l'élaboration de la grille d'entretien, le recrutement des enquêtés et la passation des entretiens. Il ne m'a pas toujours été possible d'enregistrer les entretiens, car de nombreux enquêtés ont demandé à avoir une parole libre et préféraient donc la prise de notes. De telles situations ont surtout été rencontrées avec les élus, les techniciens voire même les dirigeants d'association, d'entreprise et employés de structures départementales et régionales, ce qui a eu des conséquences en matière de confidentialité dans la rédaction.

- Concernant les ménages

Ces entretiens se font auprès des ménages locaux, issus du périmètre de l'AUSB. Le premier critère retenu pour la constitution de l'échantillon des personnes à enquêter est leur localisation résidentielle. Le panel est constitué de personnes habitant dans les centres-villes, dans les zones périurbaines ou dans les zones rurales. En ce sens, une étude « Modes de vie » a été produite en 2015 par l'AUSB sur le Grand Chalon, la CUCM et la c.c.S.c.c., basée sur une approche qualitative avec la passation d'entretiens. Ainsi, des entretiens ont déjà été passés et retranscrits, même si l'analyse a été effectuée par moi-même. Toutefois, j'ai rencontré de nouveaux enquêtés, notamment pour intégrer la CCGAM aux réflexions. Pour ce faire, j'ai contacté des associations dans le but de m'entretenir avec quelques-uns de leurs membres. Les associations ont été la porte la plus simple pour s'intéresser aux habitants. La grille d'entretien élaborée a donné la possibilité d'interroger les habitants et entendre les raisons de leur localisation résidentielle sur l'ensemble du périmètre de l'AUSB :

- Les éléments de cadrage : les questions dites de cadrage donnent la possibilité à la personne de se présenter et de présenter le ménage. Une telle entrée facilite la prise de contact avec la personne enquêtée et permet de lancer l'entretien.
- Le parcours résidentiel : cette entrée aborde les trajectoires résidentielles du ménage. Il s'agit d'insister sur les étapes de son installation, le choix du territoire d'accueil, la perception de l'environnement actuel et de l'environnement précédent.
- Les modes de vie : l'intérêt est de questionner les personnes sur leurs différents déplacements, leur sociabilité et leur habitat. Les thèmes évoqués servent à interroger les enquêtés sur leurs pratiques au quotidien et à identifier le niveau d'ancrage des ménages dans leur espace de vie et d'évaluer leur niveau de satisfaction.

- Les attentes et les projets : cette entrée vise à sonder les enquêtés sur leur projet résidentiel, de partager leurs aspirations et d'évaluer leur niveau d'attachement au territoire et à leur commune de résidence.

Ces axes de questionnement participent à la collecte d'informations sur les parcours résidentiels, les choix résidentiels en matière de logement et de lieux de vie, les contraintes, les adaptations nécessaires, les sociabilités, les déplacements, les pratiques et les usages. Autant d'informations nécessaires à l'appréhension du cadre de vie des résidents. 39 entretiens ont été effectués dans le cadre de l'étude « Modes de vie » menée par l'AUSB et j'ai complété cette base avec 11 entretiens qui m'ont permis d'enrichir les informations.

Sur un plan plus spécifique, j'ai rencontré des personnes âgées par le biais d'associations, dans un premier temps pour l'étude « Silver Economy » et dans un deuxième temps, dans une recherche d'informations supplémentaires, pour l'élaboration de la thèse. Il s'agit de les questionner sur les besoins qu'ils ont dans leur vie quotidienne, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du domicile, en matière d'habitat, de santé, de culture, d'aménagement ou de mobilité. Ces mêmes points ont été discutés avec les résidents plus jeunes afin de connaître leur intérêt pour l'adaptation de la société au vieillissement, pour leurs parents ou pour leur vie future. L'entretien est construit autour de la notion de « bien-vieillir », de leur pratique quotidienne et des stratégies familiales pour réfléchir à l'anticipation des pathologies liées au vieillissement. Ce sont 24 entretiens avec des personnes âgées qui ont été menés par moi-même, dans le cadre de l'étude « Silver Economy » et sept autres, en complément, spécifiquement pour la thèse.

- Concernant les élus et des techniciens des collectivités territoriales

En amont des rencontres avec les décideurs et les techniciens des EPCI de l'AUSB, j'ai contacté les présidents des associations sur l'histoire des villes et des territoires, afin de connaître le contexte et le cadre historique local. Cinq entretiens ont ainsi été menés, entre Chalon-sur-Saône, Buxy, Le Creusot, Montceau-les-Mines et Autun. J'ai ensuite rencontré les élus et les techniciens des collectivités territoriales, intercommunalités, Conseil Départemental et Conseil Régional, pour leur propre connaissance locale, la vision de leur territoire, les stratégies mises en place, notamment dans le cadre des PLUi, des SCoT et des projets d'envergure, et également pour leur appréhension de l'interSCoT et de l'économie du vieillissement. Pour cette dernière, l'étude « Silver Economy » menée à l'AUSB a permis d'avoir un premier regard très rapidement, avant de travailler à nouveau la question auprès des décideurs et de leurs services. Ce sont en particulier les responsables de l'économie, de l'habitat, de l'aménagement du territoire et de la santé avec qui j'ai pu échanger. La grille d'entretien a été adaptée à chaque reprise selon l'enquêté mais la base est celle-ci :

- L'évolution de leur collectivité territoriale : en quelques décennies, les collectivités territoriales ont largement évolué et ce, sur plusieurs plans. Leur périmètre, leur économie, leur démographie, leur centralité ou encore leurs spécificités sont des sujets qui ont été développés.
- L'aménagement du territoire : les villes, leur intercommunalité et même la région connaissent différentes phases d'aménagement et il s'agit de comprendre leurs priorités et leurs objectifs. L'intérêt est d'observer l'évolution des attentes et la réponse apportée à celle-ci.

- Les projets intercommunaux d'envergure : la CCGAM, la CUCM et le Grand Chalon sont inscrits dans des projets spécifiques pour leur développement. L'idée est de les identifier et de connaître les aspirations et les volontés sous-tendues par ces actions.
- L'interSCoT : il existe des complémentarités entre les territoires, et notamment les EPCI, qui peuvent prendre un sens avec un interSCoT. L'objectif est de mettre en avant les potentiels en matière d'axes communs pour appréhender la vision politique de l'interterritorialité.
- L'économie du vieillissement : l'économie du vieillissement est une opportunité de développement pour les territoires. Il peut être saisi au niveau intercommunal et le principe est d'appréhender l'image qu'avait le niveau politique de cette économie.

Ce sont différentes entrées qui visent à comprendre les stratégies mises en place et la situation dans laquelle se trouve la collectivité territoriale, en évoquant à la fois le passé, le présent et le futur. Dans le cadre de l'étude « Silver Economy », j'ai rencontré quatre élus et quatre techniciens de chaque intercommunalité, deux élus et deux techniciens du Conseil Régional, ainsi qu'un élu du Conseil Départemental. Ceux-ci œuvrent dans les développements économique et social. Plus généralement, des rendez-vous ont été pris avec sept élus et neuf techniciens avec cette trame d'entretien.

- Concernant les dirigeants d'entreprise et d'association et des représentants des structures départementales et régionales de développement

Les principales entreprises et associations visées sont celles œuvrant dans l'économie du vieillissement et également les structures travaillant au développement des territoires dans des domaines variés, le tourisme, le paysage, l'urbanisme ou encore l'agriculture. Les différents acteurs ont été identifiés par les études élaborées à l'AUSB, par la pratique du terrain et par les annuaires tenus dans les intercommunalités répertoriant les acteurs sociaux et économiques. De même, les structures départementales proches de l'AUSB sont ciblées, comme le CAUE, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie ou encore l'Agence Touristique Départementale. Il existait aussi quelques structures régionales, comme le Pôle de Gérontologie et d'Innovations de Bourgogne Franche-Comté. Les entreprises ont été plus difficiles à mobiliser, des entretiens téléphoniques ont ainsi été proposés. La base de la grille d'entretien est commune et ensuite adaptée selon les acteurs :

- L'action de l'organisation rencontrée : les questions abordent le parcours de l'enquêté, afin d'appréhender au mieux ses actions et ses aspirations dans le développement socioéconomique des territoires. L'avantage est de pouvoir cibler le secteur d'action concerné.
- L'implication dans l'économie du vieillissement : la transversalité de l'économie du vieillissement permet de supposer que de nombreuses organisations sont a priori concernées par celle-ci. Le but est de constater leur degré d'ouverture à cette opportunité de développement.
- L'étendue du périmètre d'action : pour fonctionner, les projets des organisations concernent plusieurs intercommunalités, dans une recherche de marché étendu. L'idée est de voir le potentiel interterritorial à travers les différentes pratiques des acteurs.

- Les visions du développement : les organisations rencontrées sont sur des domaines particuliers et la question est de connaître leur vision à moyen et long terme de leur développement. Il s'agit de mettre en avant l'utilisation des opportunités que les acteurs ont identifiées.

Ces quatre entrées ont été sélectionnées dans le but d'observer la vision de ces différentes organisations sur leur développement et sur les potentiels existants. Au niveau de la question de l'économie du vieillissement, l'étude « Silver Economy » a apporté une base, avec la rencontre de quatre dirigeants d'entreprise et sept directeurs d'association. De nouveaux entretiens ont été prévus avec ces mêmes personnes, 15 mois après l'étude pour observer l'évolution dans les propos. Concernant la deuxième question, j'ai rencontré un total de sept structures, pour 11 entretiens.

L'observation participante, complétée par la recherche documentaire et par les entretiens semi-directifs, a permis la compréhension des EPCI du périmètre de l'AUSB, en les replaçant dans les ensembles plus larges du département de Saône-et-Loire et de la région Bourgogne-Franche-Comté. Toutefois, la recherche d'objectivation des informations et de comparaison des situations locales avec d'autres posées en référence a nécessité une mesure statistique, tant au niveau local qu'au niveau national.

1.6. Les villes petites et moyennes à l'aune des données quantitatives

Le solde migratoire apparent constitue l'indicateur de synthèse le plus directement mobilisé lorsque l'on traite d'attractivité des territoires. Je l'ai calculé selon la méthode de référence, avec un exemple sur le solde migratoire apparent entre 1975 et 1982 : (Population 1982 - Population 1975) - (Naissances entre 1975 et 1982 - Décès entre 1982 et 1975). Alors que le solde migratoire apparent ne donne que les entrées et les sorties d'un périmètre donné mais dans le temps long, le fichier propre aux migrations résidentielles, disponible sur le site de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), permet la connaissance des caractéristiques des personnes et des ménages ayant déménagé récemment. Le millésime 2013 correspond au lieu de résidence des ménages un an auparavant pour les enquêtes de 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015.

Les statistiques plus approfondies ont été construites avec l'appui d'un ingénieur d'études du CESAER. Pour l'identification de la catégorique démographique des villes petites et moyennes, j'ai utilisé les données du recensement de la population de l'INSEE de 2014. Pour le cadrage démographique, j'ai exploité deux méthodes : l'analyse des ruptures de distribution de la population et une lecture visuelle sur une loi rang-taille de la taille des villes. La première est calculée avec l'algorithme de Jenks qui peut être décrite comme une méthode de classification minimisant la variance intraclasse et maximisant la variance interclasse. Elle donne des résultats identiques à une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) sur des distances euclidiennes. La deuxième méthode consiste à lire le nombre de villes en rapport avec leur nombre d'habitants pour montrer les ruptures de population dans la distribution particulière des données pour les villes françaises en 2014.

Pour l'identification des facteurs d'attractivité, j'ai effectué une Analyse Structurelle Résiduelle. Cette méthode permet d'isoler l'effet de quelques variables considérées comme structurelles pour comprendre leur effet et leur importance sur l'attractivité résidentielle

des villes et pour répondre à cette question : quelle est l'influence de chaque variable dans l'attractivité résidentielle constatée ? La variable d'intérêt est le solde migratoire apparent sur différentes périodes intercensitaires (1982-1990, 1990-1999, 1999-2009, 2009-2014) observée au niveau des unités urbaines. Les variables explicatives de l'attractivité résidentielle introduits dans l'analyse sont au nombre de quatre : le poids démographique des unités urbaines, la spécialisation économique, l'accessibilité aux grands pôles d'emplois et le type de paysage dominant pour capter les effets du cadre de vie. Leur construction prend cette forme :

- Poids démographique

La source de données est le recensement de la population de l'INSEE de 2014. J'ai construit la variable sur le modèle des catégories démographiques de ville¹⁴ qui a été discrétisé en cinq classes :

- Très petite ville (unité urbaine dont la ville centre fait moins de 5 000 habitants).
- Petite ville (ville centre de plus de 5 000 habitants et de moins de 30 000 habitants appartenant à une unité urbaine de plus de 5 000 habitants et de moins de 70 000 habitants).
- Ville moyenne (ville centre de plus de 30 000 habitants et de moins de 100 000 habitants appartenant à une unité urbaine de plus de 70 000 habitants et de moins de 250 000 habitants ou ville centre de moins de 30 000 habitants appartenant à une unité urbaine de cette taille).
- Grande ville (ville centre de plus de 100 000 habitants et de moins de 250 000 habitants appartenant à une unité urbaine de plus de 250 000 habitants et de moins de 600 000 habitants ou ville centre de moins de 100 000 habitants appartenant à une unité urbaine de cette taille).
- Métropole (ville centre de plus de 250 000 habitants appartenant à une unité urbaine de plus de 600 000 habitants ou ville centre de moins de 250 000 habitants appartenant à une unité urbaine de cette taille).

- Spécialisation économique

La source de données est le recensement de la population de l'INSEE de 2014, exploité au lieu de travail. La variable est issue d'une Analyse en Composantes Principales qui consiste en une analyse simultanée des secteurs de l'industrie, du public et présentiel, et du tertiaire supérieur, suivie d'une CAH sur les quotients de localisation calculés sur les volumes d'emplois, au sein des unités urbaines, dans les secteurs précédemment cités. Il ressort ainsi trois classes d'unité urbaine correspondant aux traits sectoriels dominants.

- Accessibilité aux grands pôles d'emplois

Les sources de données sont le recensement de la population de l'INSEE de 2014 et l'outil Odomatrix développé par l'Institut National de la Recherche Agronomique. Dans la

¹⁴ Présentée en section 2.3.1..

construction de cette variable, les grandes villes sont définies comme les unités urbaines comprenant plus de 250 000 habitants au recensement de 2014. La distance routière en heure creuse entre chaque commune constituant une unité urbaine et l'unité urbaine de plus de 250 000 habitants la plus proche est ensuite calculée à l'aide du logiciel Odomatrix. La moyenne des distances calculées sur les communes d'une même unité urbaine est attribuée à l'unité urbaine. La variable est discrétisée en cinq classes :

- Localisation dans une grande ville, 0 minute.
- Très forte influence urbaine, 0 à 22 minutes.
- Forte influence urbaine, 22 à 40 minutes.
- Faible influence urbaine, 40 à 66 minutes.
- Très faible influence urbaine, plus de 66 minutes.

- Paysage dominant

La source de données est la typologie des campagnes françaises réalisée par la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (Datar¹⁵, 2011). Pour construire la variable, le champ « paysage » de la typologie des campagnes françaises réalisée à l'échelle communale à partir d'une Analyse Factorielle des Correspondances Multiples, donne la possibilité de décrire les relations entre variables qualitatives. J'ai complété cette exploration d'une CAH sur des variables relatives à la topographie et à l'occupation des sols. Ce travail permet le calcul de la dominante paysagère à l'échelle des unités urbaines. Les classes sont les suivantes et font principalement référence à des aménités naturelles :

- Espaces urbanisés des pôles urbains de plus de 10 000 habitants.
- Rural artificialisé : présence forte du bâti.
- Paysages artificialisés littoraux.
- Paysages de cultures, forte marque du bâti.
- Plaines et plateaux et grands openfields.
- Plaines et plateaux, campagnes diversifiées avec bâti marqué.
- Plaines et plateaux, prairies et forêts.
- Collines et vallées, paysages diversifiés.
- Relief marqué, paysages diversifiés.
- Montagne, très forts reliefs et végétation semi-naturelle.

Ces différents travaux statistiques permettent d'enrichir l'observation participante. Il s'agit d'objectiver certaines informations qualitatives par des données quantitatives. Les résultats présentés, dans le cadre de cette thèse, sont ainsi basés sur deux sources qui trouvent leur intérêt dans leur combinaison, en mettant aux prises la démarche opérationnelle et la démarche scientifique.

Conclusion du premier chapitre : l'organisation de la thèse en agence d'urbanisme entre la dimension opérationnelle du terrain d'études et la dimension scientifique de la recherche

¹⁵ Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale.

Ce premier chapitre apporte une compréhension des particularités existant à la conduite d'un travail de thèse en étant employé en CIFRE, celle-ci me donnant notamment la possibilité de m'investir dans une démarche d'observation participante. En effet, au-delà d'être recruté pendant trois ans à l'AUSB, l'objectif est de trouver sa place de doctorant salarié, tout en apprenant à connaître les positions des acteurs investis autour de la structure et plus largement ceux liés à la question de l'attractivité. Toutefois, les missions qui m'ont été confiées sont venues faciliter ce travail et enrichir l'appréhension du terrain, qui a été capitalisée lors des temps de laboratoire et d'analyse plus approfondie. Adopter une approche qualitative incite à considérer les discours tenus lors de réunions de travail ou lors d'entretiens afin de recueillir différents ressentis. En ce sens, il existe une complémentarité avec l'approche quantitative qui permet d'objectiver les informations dans le but de qualifier, à travers les chiffres, le périmètre de l'AUSB, et plus largement les villes petites et moyennes et leur attractivité. A titre illustratif, la demande politique de l'AUSB était de travailler sur les leviers de l'attractivité mais les premières données de cadrage montrant le contexte de décroissance démographique du périmètre de l'AUSB m'ont amené à justement insérer cette situation dans les réflexions scientifiques et de terrain. Il s'agit de l'intégrer dans une démarche scientifique et de parvenir à une problématique, des hypothèses et des axes de recherche opérationnelle lui correspondant, ainsi qu'aux villes petites et moyennes en manque d'attractivité. Ces dernières sont l'objet de recherche et c'est en ce sens qu'une présentation de celles-ci est nécessaire, afin de poser les prémisses du cadre théorique.

Chapitre 2

2. Une appréhension des villes petites et moyennes en France et en Europe

Ce deuxième chapitre a pour objectif de présenter les grandes caractéristiques des villes petites et moyennes, notamment dans l'évolution de leur rôle dans l'urbanisation et dans leurs dynamiques économiques et démographiques. Pendant les Trente Glorieuses, nombre de villes petites et moyennes ont profité du desserrement industriel et de la déconcentration des emplois publics pour jouer un rôle dans le renouveau économique du pays et dans la structuration des territoires. Elles ont connu différentes politiques nationales dans les années 1970 et dans les années 1990. Sur cette dernière décennie, un nouvel intérêt de la part de l'Etat et du Gouvernement peut s'observer, avec des rapports présentant les faiblesses et les opportunités de redéveloppement des villes petites et moyennes et l'initiative du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) conclue par la mise en place du plan « Action Cœur de Ville » en 2017. La place de ces villes dans l'agenda politique tient surtout à un phénomène exogène, celui de la mondialisation, qui vient d'abord favoriser la métropolisation et contester l'organisation urbaine antérieure. La position géographique des villes petites et moyennes leur permet de remplir des rôles variés dans l'armature territoriale française, entre les grandes villes, les métropoles et les espaces ruraux, de la même manière que d'autres villes petites et moyennes européennes. Elles sont un espace d'intermédiation entre l'urbain et le rural, mais également écartelées entre les métropoles et le périurbain. Différentes dynamiques sont ainsi constatées entre ces villes mais le périmètre d'études de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne (AUSB) incite à s'intéresser plus particulièrement aux territoires en absence de croissance, voire en décroissance démographique.

2.1. Des villes différemment investies selon les périodes, entre développement industriel et valorisation du cadre de vie

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les villes petites et moyennes ont été considérées de différentes façons par les acteurs du développement. Avant les années 2000, ces lieux de l'industrialisation ont été le socle de politiques d'aménagement rapidement abandonnées, mais elles ont connu récemment un nouvel intérêt politique. Il s'agit de montrer l'évolution de la place tenue par ces villes dans le développement économique.

2.1.1. Le développement industriel des villes petites et moyennes malgré une prise en compte minime dans les politiques d'aménagement

L'histoire des villes petites et moyennes est liée à l'évolution urbaine et économique de la France. Dès la fin du 19^e siècle, après la crise économique mondiale de nombreuses industries se sont tournées vers des petites villes, donnant ainsi la possibilité à ces dernières de croître, avec l'effet combiné d'une concentration industrielle et démographique. Ce fut par exemple le cas de Longwy dans le département de la Meurthe-et-Moselle, passé de 7 788 habitants en 1896 à 14 811 en 1931¹⁶. Il en est de même pour Le Creusot, ville atypique créée et développée exclusivement autour de l'industrie (Vadelorge, 2013). Dans

¹⁶ Sources : Laboratoire de Démographie Historique ; École des Hautes Etudes en Sciences Sociales ; Cassini.

cette logique, ce sont essentiellement les choix de localisation des industries, souvent liés à l'exploitation des ressources locales, qui ont donné lieu à l'émergence ou au développement de ces villes.

Plus tard, entre 1946 à 1975, les Trente Glorieuses ont également permis à la France, et notamment aux villes petites et moyennes, une forte croissance, cette fois-ci appuyée par des politiques d'aménagement. Les opérations menées avaient pour objectifs le desserrement du secteur industriel vers ces villes, considérées comme des zones satellites, et l'absorption de l'exode rural pour fournir la main d'œuvre nécessaire aux usines (Vadelorge, 2013). Une cohabitation se faisait ainsi entre les populations modestes et les classes moyennes originaires du monde rural (Datar¹⁷, 2003) et marquait la croissance démographique, alors que l'expansion industrielle provoquait une croissance économique.

D'après la circulaire ministérielle du 30 novembre 1971 relative aux formes d'urbanisation adaptées aux villes moyennes, il est indiqué dès la première page que « *les villes petites et moyennes représentent dans le système urbain français un type d'urbanisation dont l'intérêt, en ce qui concerne le cadre et le mode de vie, la valeur esthétique et l'environnement, est très grand. Dans l'avenir elles devront contribuer au maintien d'un certain équilibre dans le développement de l'urbanisation* »¹⁸. C'est ensuite à partir de la mise en place de politiques publiques destinées à ces villes que celles-ci ont été définies institutionnellement comme « *toute agglomération d'un poids démographique déjà notable dans la population d'une région, exerçant des fonctions diversifiées au bénéfice et au service d'un arrière-pays suffisamment important, et dotée d'une qualité urbaine qui lui assure un rayonnement reconnu* » selon l'instruction ministérielle envoyée à tous les préfets le 7 février 1973 (Datar, 2003, page 85). Pendant les Trente Glorieuses, tout un imaginaire s'était formé autour de l'absence de croissance de ces villes, malgré les efforts publics produits pour qu'elles attirent et retiennent de nouveaux habitants (Vadelorge, 2013). Ce discours a été à l'origine de la mise en place des Contrats de ville à partir de 1973. Toutefois, la plupart d'entre elles connaissaient alors une croissance démographique importante, mais la volonté de l'Etat et du Gouvernement était bien de créer un socle consumériste dans ces villes où l'action publique avait encore des marges de manœuvre. Il s'agissait de protéger et de valoriser les centres-villes, de créer des espaces verts, de réfléchir aux premiers réseaux de transport public ou encore de répondre aux demandes de la population en matière de consommation (Datar, 2005). Elles ont même été appréhendées comme des laboratoires de l'organisation urbaine, par exemple avec l'installation des premiers hypermarchés en périphérie (Datar, 2003). En 1976, du fait de la crise des finances et des politiques publiques, les Contrats de ville ont été réorientés sur la mise en place de primes d'installation pour l'accueil de nouvelles activités industrielles et tertiaires, puis abandonnés en 1979. Aussi, la politique des réseaux de villes lancée en 1990 qui avait pour objectif d'assurer l'intégration de ces villes dans des réseaux plus larges a été également rapidement abandonnée pour cause de réalisations et de résultats très faibles (Cget¹⁹, 2018).

Différents rôles ont été assignés aux villes petites et moyennes, comme le rééquilibrage entre Paris et la province ou encore l'accueil des populations rurales (Demazière, 2017).

¹⁷ Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale.

¹⁸ En page 12 243 du Journal Officiel de la République Française du 15 décembre 1971.

¹⁹ Commissariat Général à l'Egalité des Territoires.

Toutefois, c'est bien leur participation à la modernisation économique du pays, notamment par l'industrialisation, qui leur a permis d'exister durant la deuxième partie du 20^e siècle (Santamaria, 2012). Bien qu'elles bénéficient d'un statut de catégorie des politiques d'aménagement du territoire (Béhar, 2010), ces villes n'ont jamais été au centre de l'action publique nationale. Les fonds publics étaient, en premier lieu, concentrés sur le phénomène de métropolisation, et donc sur les métropoles, avec des élus en recherche d'intensification de la concentration économique et démographique. A titre illustratif, les chiffres sur la densité des emplois montrent une stricte hiérarchie économique entre les petites villes, les villes moyennes, les grandes villes et les métropoles et ce, depuis 1990²⁰. Cette situation de mise en marge des politiques nationales a amené les acteurs des villes petites et moyennes à s'investir dans le Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU) depuis le début des années 2000, dans une recherche de rénovation urbaine (Gaudin, 2018). Malgré une place en périphérie des préoccupations nationales, la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires a travaillé, en 2007, à des expérimentations de développement sur 20 villes petites et moyennes²¹ dont l'objectif était de conforter leur fonction de charnière. L'aide financière dédiée à l'ingénierie était conditionnée à trois principes : le dialogue, la négociation et la gouvernance entre acteurs locaux et acteurs nationaux. C'est ensuite à partir de 2016 que les villes petites et moyennes, en France, ont été de nouveau considérées dans les politiques.

2.1.2. Les années 2010 marquées par une présence importante des villes petites et moyennes dans les politiques d'aménagement du territoire

Une nouvelle prise de conscience politique de la place de ces villes dans l'armature territoriale européenne et dans le développement des pays semble en cours. En 2015, à Riga, les Etats membres de l'Union Européenne ont affirmé une volonté d'intégration et d'adaptation, dans les politiques nationales, de tous les territoires et de toutes les villes, qu'importe leur taille. Les premiers pays impliqués ont été l'Italie, le Luxembourg et la Lettonie.

En France, cette réflexion s'est matérialisée dans le rapport de l'Inspection Générale des Finances et du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable sur la revitalisation commerciale des centres-villes datant de juillet 2016 et portant notamment sur les villes petites et moyennes. Pour ces structures, les dynamiques démographiques et socioéconomiques favorables, de bonnes conditions d'exploitation en faveur des professionnels du commerce, l'équilibre entre le centre et sa périphérie et une adaptation des acteurs du commerce aux nouveaux modes de consommation et aux besoins des clients, sont des conditions pour lutter contre la dévitalisation des centres qui touche les villes petites et moyennes. Dans le même sens, le rapport Dauge sur les nouveaux espaces protégés remis au Premier Ministre en février 2017 part du constat du fort intérêt patrimonial que représentent ces villes. Sont ainsi développées, dans ce document, des

²⁰ Sources : INSEE, RP 1982 et RP 2014. Dans ce chapitre 2, sauf indication contraire, les sources sont les données du recensement de la population de l'INSEE.

²¹ La communication politique est centrée sur les villes moyennes, toutefois les villes identifiées dans les expérimentations ou dans les politiques sont petites et moyennes, c'est-à-dire qu'elles recensent entre 5 000 et 100 000 habitants.

orientations cadres comme la valorisation patrimoniale et architecturale des villes petites et moyennes, leurs alliances possibles avec les grandes villes et les métropoles sur le plan de la culture ou encore le renouvellement des centralités qu'elles représentent par le commerce et par l'habitat. Pour ce faire, l'auteur propose la création d'un fonds d'intervention interministériel, d'un comité national de gestion et d'un observatoire.

Ces travaux ont donné lieu à de nouvelles expérimentations en avril 2017, sur 20 villes petites et moyennes dans les régions Grand-Est, Centre-Val-de-Loire et Occitanie, afin d'identifier les obstacles que rencontrent ces villes, pour mieux les contourner par des modifications réglementaires et législatives. Il s'agissait également d'accompagner ces villes, en matière de moyens d'ingénierie, dans l'élaboration de projets transversaux visant à revitaliser leur centre. Afin de poursuivre cette expérimentation au niveau national, a été instauré, en décembre 2017, un plan « Action Cœur de Ville » portant une double ambition, d'une part, l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces villes et, d'autre part, le renforcement de leur rôle moteur dans le développement de leur territoire. L'enjeu est ainsi de développer ou de redévelopper les villes petites et moyennes, dont certaines sont touchées par la décroissance démographique depuis les années 1970, alors que les logiques d'organisation se dirigent vers une concentration géographique de plus en plus importante. Au-delà des politiques nationales, d'autres fonds publics œuvrent pour les villes petites et moyennes, avec les Conseils Départementaux et les Conseils Régionaux qui accueillent ces deux catégories de ville, les fonds européens structurels et d'investissement ou encore la Caisse des Dépôts et Consignations avec la démarche « Centres-villes de demain » (Cget, 2018).

Les acteurs de ces villes s'étaient déjà inscrits dans une recherche d'adaptation aux évolutions mondiales, mais ceux-ci ont toujours été confrontés à un manque de moyens (Léo *et al.*, 2012). Cette situation a freiné la réflexion, l'identification et la mise en œuvre de projets d'avenir et a amené certains élus de ces villes à se réunir. Depuis la fin des années 1980 existe la Fédération des Maires des Villes Moyennes, aujourd'hui devenue Villes de France, ainsi que l'Association des Petites Villes de France, dont les membres s'évertuent à communiquer positivement sur ces villes (Demazière, 2017), dans une recherche de positionnement face aux métropoles et aux espaces ruraux. Ces associations ont permis aux villes petites et moyennes de bénéficier de représentants au niveau national, ce qui n'a pas empêché l'accentuation du phénomène de métropolisation, mais qui a facilité la mise en exergue de quelques spécificités constitutives de leur évolution, sous l'influence de la mondialisation et de forces de changement.

2.2. Une évolution influencée par la sphère présentielle

De la période des Trente Glorieuses à aujourd'hui, l'économie des villes petites et moyennes est passée d'une dominante industrielle à une dominante tertiaire. Cette dernière s'est même développée dans leur espace de proximité et amène ainsi à considérer la qualité du cadre de vie au-delà des frontières de la ville. Il s'agit de comprendre le nouveau positionnement de ces villes et de leur arrière-pays, face à la métropolisation.

2.2.1. Un glissement économique de l'industrie au tertiaire

La désindustrialisation s'est déroulée à partir des années 1970. Au-delà du choc pétrolier et de la crise économique (Datar, 2003), la tertiarisation économique est également l'une des explications de ce phénomène, à travers la sous-traitance et plus généralement l'externalisation, vers le secteur tertiaire, de certaines tâches des industries. Enfin, l'ouverture des marchés et l'amplification des échanges internationaux ont mis en concurrence les territoires entre eux, au niveau mondial (Demmou, 2010 ; Delamarre, 2015), dans le cadre d'une nouvelle division internationale du travail. Les emplois industriels étaient majoritaires dans les villes petites et moyennes et ces dernières ont ainsi été fortement touchées. Les fermetures d'usines et la forte décroissance de l'emploi industriel se sont répercutées sur le profil socioéconomique des emplois (Luxembourg, 2011), avec une économie tertiaire devenue prépondérante au fil des années.

Du fait de leur passé, ces villes sont surtout constituées d'une main d'œuvre peu qualifiée. En effet, en France, plus de 27 % de la population âgée de plus de 15 ans est diplômée de l'enseignement supérieur, alors que ce taux est de seulement 22 % dans les villes petites et moyennes²². Malgré cela, les villes moyennes sont considérées comme un tremplin professionnel par les jeunes (Commerçon, 1990). C'est un passage qui peut ensuite donner accès à un emploi dans une plus grande ville, voire même dans une métropole. De jeunes diplômés peuvent donc être attirés par ces villes, seulement, il est peu probable qu'ils y restent sur le long terme. Inversement, d'autres jeunes diplômés peuvent revenir dans leur territoire d'origine et ce, même en ville petite ou moyenne, car ces dernières sont définies comme un « *espace d'opportunité offrant la possibilité à une partie de la jeunesse qualifiée dépourvue des capitaux les plus distinctifs de se positionner, objectivement et subjectivement, dans les strates supérieures de ce type d'espace social localisé* » (Guérait, 2017, page 65). Ce sont finalement des villes qui offrent quelques emplois qualifiés, dans un contexte concurrentiel faible, bien que ces mêmes villes restent concurrencées par les villes plus grandes, qui concentrent beaucoup plus d'emplois qualifiés (Léger, 2017).

Cette jeunesse disposant de compétences moins tournées sur l'industrie participe à la transformation économique des villes petites et moyennes. En 1975, elles réunissaient le taux d'emploi présentiel²³ le plus faible, en comparaison des grandes villes et des métropoles, avec un taux d'environ 50 %. En 2014, c'est le contraire, ce sont celles qui connaissent le taux d'emploi présentiel le plus grand, avec près de 70 %. La baisse de l'économie productive²⁴ fait ainsi face à la hausse de l'économie présentielle (Luxembourg, 2011 ; Luxembourg, 2011a), comme c'est le cas dans l'ensemble du pays, mais dans une

²² Comme pour les autres statistiques présentées dans ce chapitre, il s'agit des chiffres concernant les unités et aires urbaines, dont le cadrage démographique est en section 2.3.1..

²³ Il s'agit de l'économie présentielle dans le sens de l'INSEE, à savoir : « *les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes* ». Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893206>, consulté le 17 juillet 2018.

²⁴ Il s'agit de l'économie productive dans le sens de l'INSEE, à savoir : « *les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes* ». Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893206>, consulté le 17 juillet 2018.

moindre mesure. En effet, au niveau national, le taux d'emploi présentiel a augmenté de 56 % entre 1975 et 2014 et le taux d'emploi productif a diminué de 12 % sur la même période. Les taux d'évolution, qu'ils soient positifs ou négatifs, sont plus élevés dans les villes petites et moyennes et ce sont la tertiarisation et la désindustrialisation qui expliquent cette évolution, avec une décroissance d'environ 40 % de l'emploi industriel et une croissance de plus de 30 % de l'emploi tertiaire entre 1982 et 2014.

La richesse et la diversité des compétences nourrissent le capital humain, qui constitue une composante centrale du développement économique (Prager *et al.*, 2010). Le marché du travail est stimulé à la fois par l'activité économique et par le capital humain. Certaines villes petites et moyennes disposaient d'un capital humain mobile avec une main d'œuvre liée à l'industrie. Seulement, la désindustrialisation a rendu ce capital mobile sortant ou inadapté, avec des ménages contraints de migrer pour trouver un emploi ou de rechercher un autre type d'emploi dans leur territoire de résidence. Le fonctionnement des villes petites et moyennes à dominante industrielle est ainsi devenu inadapté. A titre d'exemple, Autun est considéré aujourd'hui parmi les « *villes très industrielles et peu accessibles (...) en difficulté* » (Chassard *et al.*, 2018, page 3) et fait face à d'autres petites villes, en région Bourgogne-Franche-Comté, ayant une proximité plus grande avec les villes principales, bénéficiant d'une économie plus dynamique, d'une meilleure intégration au système urbain ou profitant d'un rôle de centralité plus important (Chassard *et al.*, 2018).

Au-delà des évolutions économiques, l'industrie participe encore à l'essor des territoires, puisqu'elle donne les moyens de créer des ancrages économiques et technologiques (Veltz, 2004). C'est un secteur économique qui permet les innovations technologiques et les gains de productivité. Il n'existe aucune opposition entre les services et l'industrie, le développement de ces deux économies pouvant être complémentaire. En ce sens, certaines villes petites et moyennes bénéficient d'un socle économique diversifié (Carrier *et al.*, 2012), ce qui leur donne la possibilité d'amortir les effets des variations conjoncturelles nationales et internationales. Quelques Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) centrés sur ces villes s'orientent ainsi vers des stratégies économiques qui répondent à ces évolutions. Valenciennes, dans le Nord, est un exemple évocateur d'une ancienne place forte de l'industrie (Luxembourg, 2010). Pour autant, les acteurs locaux ont souhaité construire une nouvelle image avec le multimédia et les technologies numériques. Cette stratégie est marquée par une volonté d'opérer un virage et de s'orienter vers une économie tertiaire, tout en gardant une composante industrielle moderne. En effet, les futurs territoires de l'industrie dépendront, selon les scénarios de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (Datar, 2010), des dynamiques et de la localisation des hautes technologies. Ces dernières, dont la majorité de l'activité est issue de la Recherche & Développement, correspondent au tertiaire supérieur (Zaninetti, 2012) et montrent la complémentarité existant entre le secteur industriel et le secteur tertiaire.

L'économie contemporaine dépend largement du secteur tertiaire pour répondre aux besoins de création de richesse, avec des produits et des services destinés aux ménages et aux entreprises. Pour les premiers, cette demande accrue peut s'expliquer par la hausse du niveau de vie, par l'accroissement du temps libre ou encore par le vieillissement de la population. Pour les secondes, la volonté de se recentrer sur leur cœur de métier, avec des fonctions supports de plus en plus externalisées, est l'explication principale (Braibant, 2015).

L'économie tertiaire est ainsi plus intégrée localement que l'industrie mais génère moins d'effets multiplicateurs (Diniz *et al.*, 2007).

Disposer d'une taille importante, démographiquement et économiquement, facilite l'essor des activités tertiaires, surtout sur le plan des services aux entreprises (Léo *et al.*, 2011). Ces derniers croissent et cela se vérifie tant dans les métropoles que dans les villes petites et moyennes. En effet, les premières ne peuvent pas concentrer toutes les activités des services aux entreprises et les secondes profitent donc d'une diffusion de celles-ci (Zuliani, 2004), en accueillant les activités les plus communes (Tallec *et al.*, 2012). Les services aux ménages se développent également dans les villes plus petites et dans les zones périurbaines et rurales, en fonction de la demande et des effets de micropolarisation (Greffé, 2002). D'après une étude menée par Pouyane (2008), il existe ainsi une dominante de l'emploi de services dans les aires urbaines composées de 25 000 à 200 000 habitants. En revanche, ces villes sont historiquement marquées par une importante fonction administrative (Le Galès, 2013), même si celle-ci a pu s'affaiblir avec la Révision Générale des Politiques Publiques et la réorganisation des services déconcentrés de l'Etat, notamment dans les villes n'étant ni préfecture, ni sous-préfecture (Villes au carré, 2010). Ces emplois sont au fondement du rôle d'animation que les EPCI remplissent, et donc de la reconnaissance de la qualité de vie dans ces villes et dans leur espace de proximité.

2.2.2. Une reconnaissance de la qualité de vie entre ville et arrière-pays

Plusieurs références évoquent la capacité structurante des villes petites et moyennes sur leur espace de proximité. Ces villes sont au cœur de territoires de gestion et de projet et sont des supports de figures géographiques et territoriales (Edouard, 2014). La plupart des communautés de communes et des communautés d'agglomération ont une ville petite ou moyenne comme pôle de centralité majeur et ont pour fonction d'organiser le périmètre autour d'elle, en matière d'intercommunalité, comme en matière de planification spatiale. Elles ont en effet un rôle essentiel dans la gouvernance locale des territoires (Santamaria, 2012). C'est en étant au cœur des espaces ruraux qu'elles s'acquittent d'une fonction de centralité, par un effet de structuration de la ville sur son arrière-pays, entre les activités urbaines, périurbaines et rurales. Certaines de ces villes ont donc un rôle de chef-lieu, de ville-marché, de ville centre de territoires ruraux (Aubert *et al.*, 2011 ; Carrier *et al.*, 2012 ; Arnal, 2012). En France, des villes comme Charleville-Mézières dans les Ardennes, Châteauroux dans l'Indre ou encore Guéret dans la Creuse, sont des centres pour un large espace rural. En Europe, c'est également le cas de Brindisi qui compte 90 000 habitants, en Italie, de Kepten, 65 000 habitants, en Allemagne ou de Carlisle, 70 000 habitants, en Angleterre (European Council *et al.*, 2016). Ces villes disposent de fortes relations avec leur espace de proximité et jouent ainsi sur la reconnaissance de la qualité de leur cadre de vie.

Vivre dans une ville petite ou moyenne est moins cher et bien souvent plus agréable (Kakwani *et al.*, 2002). Elles sont en effet caractérisées par un cadre de vie de qualité avec, outre la campagne proche, des services et des équipements diversifiés et une offre culturelle basée sur une forte identité historique (Talandier, 2014 ; Mainet *et al.*, 2014a ; Espon²⁵, 2014). Il existe des facteurs de développement sur lesquels les EPCI et les acteurs locaux

²⁵ European Spatial Observatory Network on Territorial Development and Cohesion.

peuvent agir. La qualité de vie dépend des ressources de l'environnement territorial et les villes petites et moyennes ne peuvent, en ce sens, être pensées seules. Ces dernières ont besoin de leur espace de proximité pour construire une offre globale dans des domaines variés (Santamaria, 2012 ; Edouard, 2014), comme celui des services et équipements, celui de l'emploi ou celui des patrimoines.

Globalement, les villes moyennes proposent une offre importante en matière de services et d'équipements, tant dans la gamme minimale que dans les gammes intermédiaire ou supérieure (Talandier, 2014 ; Banovac, 2017) et ce sur différents plans : scolaire, santé ou transport notamment (Cget, 2018). Concernant les petites villes, elles bénéficient d'une offre effective, mais celle-ci est plus réduite et moins diversifiée (Mainet, 2008). En règle générale, plus les ménages sont localisés loin des villes, plus les services et équipements sur place concernent les besoins quotidiens. Ce sont ainsi les emplois présents qui viennent dynamiser la vie locale rurale (Doré, 2010), même s'il existe encore une économie agricole (Aubert *et al.*, 2014). Le niveau de l'offre de services constitue aujourd'hui, outre le confort apporté aux populations en place dans leur vie quotidienne, un facteur de développement et de structuration des territoires. A titre illustratif, certains équipements de niveau métropolitain tels que les établissements d'enseignement supérieur ou les hôpitaux attirent une main d'œuvre ayant de hauts revenus, de hauts niveaux de formation et des exigences en matière de cadre de vie (Aucame²⁶, 2008), ce qui est le cas de la plupart des villes supérieures à 25 000 habitants qui centralisent quelques fonctions métropolitaines (Baudelle *et al.*, 2011). Pour accueillir certaines de ces dernières, des élus moteurs et bien souvent en contact avec les sphères politiques les plus hautes peuvent faciliter les démarches. A titre d'exemple, la construction de la gare TGV Le Creusot-Montceau-Montchanin, en 1981, dans la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau (CUCM), s'explique moins par un choix de la SNCF, que par la volonté conjointe de la DATAR et des décideurs locaux (Facchinetti-Mannone, 2006). Il existe ainsi la possibilité de vivre à la campagne, à proximité de paysages de plaine ou de montagne, tout en pouvant accéder rapidement à ce type d'équipement. En effet, trois figures de la campagne ont été décrites par Perrier-Cornet et Hervieux (2002) : la campagne ressource, la campagne cadre de vie et la campagne nature. Les campagnes se démarquent donc par leur capacité à être une ressource économique, à être vecteur d'un cadre de vie particulier ou encore à disposer d'un patrimoine important.

Les zones environnantes des villes petites et moyennes prennent une place importante dans les échanges économiques, notamment avec la périurbanisation. Ce sont ainsi les unités urbaines et les aires urbaines qui profitent de ce phénomène. Les premières correspondent à la ville et ses couronnes de croissance contiguës, constatées par la continuité de l'occupation de l'espace, et les secondes à la ville et à ses zones périurbaines voire rurales, observées au travers les aires de marché du travail et du foncier. En effet, depuis 1975, la croissance des unités et des aires urbaines de ces villes est d'environ 25 %. A titre illustratif, Chalon-sur-Saône fait partie des quelques villes reconnues pour leur importante périurbanisation alimentée par un mouvement de la population du centre vers la périphérie (Dumont *et al.*, 2010).

Cette recherche de qualité de vie et aussi de prix fonciers moindres, tout en souhaitant disposer des services et des équipements urbains à proximité, amène à une intensification

²⁶ Agence d'urbanisme de Caen Métropole Normandie.

du phénomène de périurbanisation. Ce dernier s'observe largement autour des villes petites et moyennes (Wolff *et al.*, 2013) et pose les questions de la localisation des ménages, des emplois, des services et équipements, de leur interaction et a fortiori de la dépendance à l'automobile, et plus largement des modes de vie offerts. Ce développement des zones périurbaines et rurales a été à l'origine de différentes évolutions, qu'elles soient positives ou négatives, entre la consommation de sols naturels et agricoles, l'émergence d'un nouveau mode de vie, l'intensification des déplacements domicile-travail ou l'essor d'une économie présentielle (Bigot *et al.*, 2001). Cette périurbanisation peut également s'accompagner d'une dédensification de la ville centre (Léger, 2017) qui peut affaiblir la centralité matérielle des villes. En revanche, la centralité symbolique ne connaît pas de déclin car elle est fixée sur l'image et des équipements historiques. Les objets symboliques renvoyant à des valeurs précises sont à la base de cette forme de centralité et ceux-ci sont, pour la plupart, historiquement urbains (Monnet, 2000 ; Bourdeau-Lepage *et al.*, 2009). En ce sens, les villes petites et moyennes ont plusieurs spécificités à la base de leur diversité identitaire et profitent donc de la force de leur centralité symbolique. Malgré une éventuelle décroissance urbaine, la ville reste la ville car elle continue à être pratiquée comme un espace de concentration des emplois et des services notamment, pour la majorité des habitants des communes périurbaines et rurales alentour.

La périurbanisation pose la question de la taille des villes et de leur position spatiale. Certaines villes petites et moyennes bénéficient de la périurbanisation car elles sont situées dans l'espace environnant d'une grande ville ou d'une métropole, alors que d'autres, plus isolées géographiquement et entourées d'espaces ruraux, se trouvent plutôt « victimes » de ce phénomène si on les raisonne isolément.

2.3. Les dimensions démographique et spatiale des villes centres, des unités urbaines et des aires urbaines

La spatialisation des quatre catégories de ville considérées dans le cadrage démographique montre l'importance de la localisation des villes petites et moyennes. Les différentes situations donnent lieu à des potentiels variés, entre des effets de concentration et de dispersion. Il s'agit d'identifier les villes et les opportunités liées à leur positionnement géographique.

2.3.1. Un cadrage démographique pour mieux discerner les villes petites et moyennes

Les deux méthodes utilisées sont l'analyse des ruptures dans la distribution de la population et la lecture visuelle de la taille des villes dans une loi rang-taille. La première méthode nécessite un paramétrage en matière de nombre de classes ; dans le tableau suivant, elle est utilisée avec quatre, cinq et six classes, à partir des villes centres de plus de 5 000 habitants.

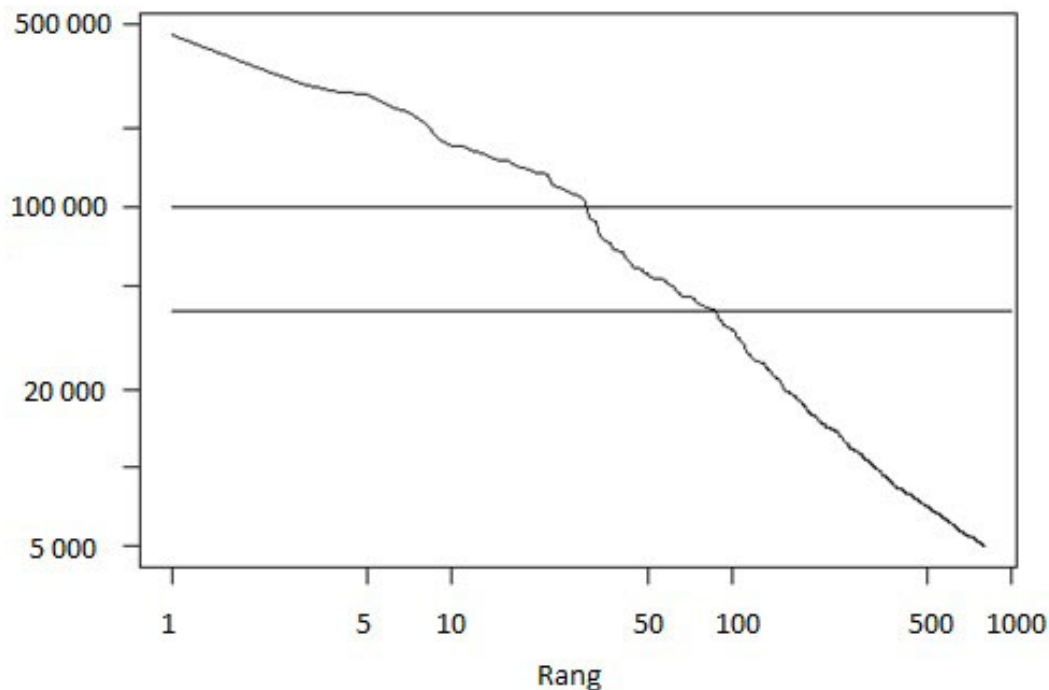
En rapport avec la littérature scientifique qui définit la taille des villes petites et moyennes françaises (Santamaria, 2000 ; Léger, 2011 ; Demazière *et al.*, 2012), il semble que le découpage en cinq classes et en six classes soient les plus pertinents, même si la méthode de la lecture visuelle dans une loi rang-taille, ne confirme aucune orientation. Cette deuxième méthode consiste à aborder la taille des villes selon leur nombre d'habitants pour observer visuellement les ruptures.

Tableau 1. Construction de différents niveaux de classes de taille des villes centres de plus de 5 000 habitants à partir des ruptures dans la distribution de la population en 2014

En quatre classes	En cinq classes	En six classes
Population	Population	Population
5 000 à 77 575 habitants	5 000 à 29 325 habitants	5 000 à 24 064 habitants
77 575 à 343 295 habitants	29 325 à 120 959 habitants	24 064 à 90 305 habitants
342 295 à 855 393 habitants	120 959 à 342 295 habitants	90 305 à 243 626 habitants
855 393 à 2 229 621 habitants	342 295 à 855 393 habitants	243 626 à 500 715 habitants
	855 393 à 2 229 621 habitants	500 715 à 855 393 habitants
		855 393 à 2 229 621 habitants

Source : INSEE, RP 2014.

Graphique 1. Loi rang taille de la population : villes centres de plus de 5 000 habitants en 2014



Source : INSEE, RP 2014.

Deux ruptures peuvent être identifiées : la première autour de 40 000 habitants, la seconde autour de 100 000 habitants. Aucune rupture nette n'apparaît autour de 250 000 habitants.

Ces exercices de catégorisation permettent la mise en exergue de seuils pour les petites villes, les villes moyennes, les grandes villes et les métropoles²⁷ :

- Un seuil de 30 000 habitants fixe la limite supérieure des petites villes.
- Un seuil de 100 000 habitants pour les villes moyennes.
- Un seuil de 250 000 habitants pour les grandes villes.
- Au-delà se trouve la catégorie des métropoles.

A partir de ce cadrage démographique sur les villes, les unités et aires urbaines peuvent également être catégorisées selon leur taille, en considérant seulement les villes de plus de 5 000 habitants au centre de l'un de ces espaces. Certaines villes petites et moyennes se trouvent prises dans des aires et unités urbaines dont elles ne sont pas le centre. Ce sont, en premier lieu, les villes situées à proximité directe des métropoles. C'est le cas de Bron à proximité de Lyon, de Pessac à proximité de Bordeaux ou d'Aubagne à proximité de Marseille.

Pour les unités urbaines :

- Un seuil de 75 000 habitants fixe la limite supérieure des unités urbaines des petites villes.
- Un seuil de 250 000 habitants pour les unités urbaines des villes moyennes.
- Un seuil de 600 000 habitants pour les unités urbaines des grandes villes.
- Au-delà se trouvent les unités urbaines des métropoles.

Pour les aires urbaines :

- Un seuil de 100 000 habitants fixe la limite supérieure des aires urbaines des petites villes.
- Un seuil de 350 000 habitants pour les aires urbaines des villes moyennes.
- Un seuil de 700 000 habitants pour les aires urbaines des grandes villes.
- Au-delà se trouvent les aires urbaines des métropoles.

Sur le plan européen, il semble difficile de dégager des seuils communs à tous les pays, ces derniers n'attribuant pas les mêmes seuils à ce qui fait la ville. Lorsque des catégories démographiques sont définies à l'échelle européenne, elles font rarement l'unanimité dans la communauté scientifique (Espon, 2006). Chaque pays, en fonction de sa structure urbaine, dispose de catégories pour classer ses villes par rapport à leur taille. A titre d'exemple, au Danemark, en Finlande, en Suède et en Norvège, un article a considéré les catégories des petites villes, à partir de 5 000 jusqu'à 10 000 habitants (Kulu *et al.*, 2009). En République Tchèque, sur cette même catégorie, un autre article a identifié des villes n'excédant pas les 15 000 habitants (Vaishar *et al.*, 2016). Un autre encore, en Slovaquie, propose une catégorie de 2 000 à 5 000 habitants (Novotny *et al.* 2016). Ces pays sont moins urbanisés

²⁷ La ville de Paris est considérée à part, car sa population est nettement supérieure aux métropoles identifiées.

que la France ou l'Allemagne, et c'est justement ce qui explique ces seuils plus réduits. En Allemagne, une recherche scientifique appréhende les petites villes jusqu'à 20 000 habitants (Steinfuhrer *et al.*, 2016) et une autre émanant du Ministère Fédéral des Transports et de la Construction allemand rend compte des villes moyennes entre 50 000 et 100 000 habitants (Bundesministerium für Verkehr *et al.*, 2004). Aussi, dans le sud de l'Arc Baltique, entre Hambourg et Saint-Petersbourg, Kunzmann (2010) s'oriente sur une catégorisation entre 20 000 et 200 000 habitants pour observer les villes moyennes, similaire à une autre étude européenne (Espon, 2006) qui se fixe sur les communes de 30 000 à 200 000 habitants. Il existe d'autres références qui montrent un seuil entre 20 000 et 100 000 habitants pour les villes moyennes, en Allemagne et en Espagne (Buhnik, 2018). Ces seuils dépendent, en premier lieu, de l'urbanisation du pays et de sa densité de population (Kunzmann, 2010 ; Espon, 2014)²⁸.

Au-delà du cadrage démographique, il est également question de la spatialisation des villes petites et moyennes dans l'armature territoriale française. En ce sens, un exercice cartographique illustrant ces différentes catégories peut être un moyen d'appréhender visuellement leur taille, leur positionnement géographique, leur inscription dans les espaces ruraux et leur proximité avec les métropoles.

2.3.2. Des villes petites et moyennes au contact des grandes villes, des métropoles et des espaces ruraux

De très nombreuses petites villes peuvent être observées à proximité directe de Paris et de certaines métropoles, comme Nantes, Montpellier ou Toulouse. C'est également le cas pour d'autres métropoles européennes, à l'image de Belgrade (Filipovic *et al.*, 2016), de Varsovie (Czapiewski *et al.*, 2016), de Rome, de Munich ou de Bruxelles (Demazière, 2014a). Les grandes villes semblent, avant tout, se combiner avec les petites villes, et dans une moindre mesure, avec les villes moyennes. De tels espaces peuvent être remarqués autour de Rennes, de Clermont-Ferrand ou de Metz. Enfin, il existe une combinaison entre villes petites et villes moyennes, par exemple entre Bastia et Biguglia en Corse, entre Montluçon et Commeny dans l'Allier ou encore entre Cherbourg-Octeville et Valognes dans le département de la Manche. Ces différentes articulations entre les villes et entre leur périmètre d'EPCI s'observent en particulier avec les mobilités pendulaires.

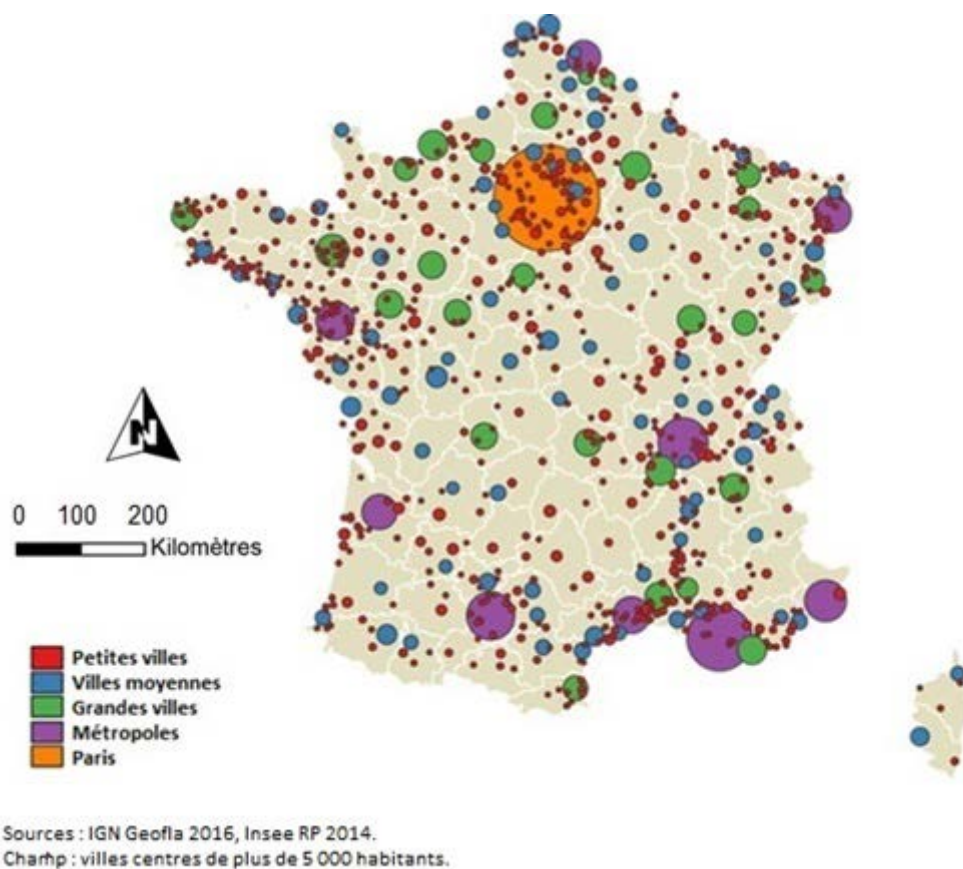
De nombreux espaces à faible densité comptent seulement des villes petites et moyennes. Cette spécificité est notamment identifiée dans ce qui est appelé la « diagonale du vide » dont les territoires continuent à décroître (Oliveau *et al.*, 2016). Aussi, le positionnement géographique de ces villes révèle un effet du centre de la France : plus les villes sont éloignées de celui-ci, plus elles sont regroupées. C'est le cas sur la côte Méditerranéenne, en Bretagne ou encore à l'est, en Alsace et en Lorraine. Les zones les plus urbanisées sont d'ailleurs marquées par un nombre conséquent de petites villes et dans une moindre mesure de villes moyennes.

Les villes petites et moyennes sont en relation avec les autres catégories de ville et semblent bénéficier d'un rôle prégnant en matière de développement régional. Une succession de

²⁸ Pour une facilité de représentation, seuls les périmètres des villes ont été pris en compte dans cette comparaison.

villes petites et moyennes s'observe en partant de la côte Méditerranéenne avec les villes de Montpellier, de Marseille et de Nice, et se poursuivant en direction de Lyon puis jusqu'à Dijon. Cette succession reprend forme au niveau des frontières avec l'Allemagne et la Belgique, à proximité de Strasbourg, et continue vers Paris puis vers Lille. La Bretagne est également constituée de nombreuses petites et moyennes villes et ce phénomène se remarque sur la majorité de la côte Atlantique, notamment au contact de Nantes, pour se terminer aux abords de Bordeaux et Toulouse. Les villes petites et moyennes font le lien entre les espaces les plus importants économiquement et démographiquement du pays, en considérant que ces derniers sont aussi constitués de très nombreuses villes de 5 000 à 30 000 habitants et dans une moindre mesure de villes de 30 000 à 100 000 habitants.

Carte 2. Population en 2014 des villes centres de plus de 5 000 habitants en France



Malgré cette présentation, la France, sauf dans le sud-est, n'est pas reconnue pour être un pays de villes petites et moyennes, mais plutôt un pays de très petites villes (Espon, 2014), c'est-à-dire entre 2 000 et 5 000 habitants. Ainsi, il existe des combinaisons de villes petites et moyennes dans d'autres pays européens et celles-ci, quand elles sont nombreuses, sont source d'un haut niveau d'urbanisation (Konecka-Szydłowska, 2016). C'est notamment le cas en Allemagne, dans le sud-est, dans la ceinture industrielle ou encore en Italie et en Espagne, sur l'arc méditerranéen occidental (Demazière, 2014a ; Cget, 2018). A l'échelle européenne, les dynamiques industrielles et les littoraux, composés d'aménités naturelles, sont des facteurs de concentration démographique dans ces villes. Le territoire européen est

largement reconnu pour son nombre de villes petites et moyennes et ces dernières sont historiquement implantées au sein de différents pays, faisant d'elles des socles du développement régional (Pumain, 1999). Dans l'ensemble, ces villes participent à l'armature territoriale des pays et c'est aussi le cas de la France, notamment de par leur localisation géographique.

2.3.3. Différents positionnements géographiques pour différents potentiels

Les villes petites et moyennes composent la trame du maillage urbain national (Taulelle, 2010 ; Santamaria, 2012). Elles sont en relation avec deux strates territoriales distinctes : les espaces ruraux d'un côté, les grandes villes et les métropoles de l'autre. La question de leur position dans la hiérarchie urbaine est un levier de détermination qui leur permet de trouver une place et de s'affirmer à partir de celle-ci (Tesson, 2012). Ces villes peuvent en effet être emboîtées au sein d'espaces plus larges. Les villes petites et moyennes à proximité des métropoles participent au dynamisme métropolitain par leur offre en matière de qualité et de cadre de vie (Davezies *et al.*, 2014a). La hiérarchisation et la différenciation spatiale peuvent s'observer avec l'influence des grandes et des métropoles (Colombel *et al.*, 2011), ce qui donne la possibilité d'appréhender les villes petites et moyennes par rapport à celles-ci :

- Il existe des villes petites et moyennes localisées loin des zones d'influence des métropoles et des grandes villes, c'est le cas de Nevers dans la Nièvre, ou de Châteauroux dans l'Indre. Un arrière-pays est constitué autour de celles-ci (Sallenava, 2014), les relations les plus importantes sont d'ordre local.
- D'autres villes petites et moyennes sont proches des métropoles ou des grandes villes et leur développement dépend des possibles relations avec les grands centres urbains (Berroir *et al.*, 2017). Cette situation est notable pour des villes telles que Vitré en Ille-et-Vilaine ou Villeneuve-d'Ascq dans le département du Nord.

La proximité avec d'autres territoires, qu'ils soient à dominante urbaine ou à dominante rurale, est ainsi source de dynamisme, si elle est valorisée (Dumont *et al.*, 2009). Dans certaines de ces villes, elle reste simplement un potentiel, en fonction des choix des élus et des moyens mis à disposition pour travailler sur celui-ci. Ce sont donc des villes qui offrent de nombreuses opportunités en matière interterritoriale. Pour reprendre la métaphore de la constellation utilisée par Laborie (1995), les villes peuvent faire partie d'une nébuleuse centrée sur une plus grande ville ou bien briller par leur caractère central au cœur de zones rurales. De nombreuses villes petites et moyennes sont investies sur le dernier point mentionné et disposent d'importantes relations avec leur espace de proximité.

Selon l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) (Mora, 2008), les nouvelles ruralités à l'horizon 2030 seront notamment marquées par la mobilité ville-campagne. Les infrastructures permettent la viabilisation des territoires, tout en modifiant les distances et en déformant l'espace (Perreur, 2007 ; Shearmur *et al.*, 2007). Grâce à leur caractère fonctionnel, les villes petites et moyennes participent à la structuration des territoires et desservent les potentielles communautés de communes situées dans leur espace environnant, en articulation avec les différents bourgs centres disséminés dans les territoires. Ces derniers donnent la possibilité aux ménages ruraux d'éviter des

déplacements dans la ville centre pour les besoins quotidiens voire hebdomadaires. C'est une forme de système interterritorial autour d'un centre urbain, où sont dispersés les lieux de fourniture des biens et de services. Il s'agit d'un périmètre de vie quotidienne pour les ménages (Nahrath *et al.*, 2009), avec leur résidence, leur emploi ou encore leurs loisirs car ceux-ci relèvent de plusieurs territorialités (Vanier, 2009). Toutefois, l'organisation territoriale des villes petites et moyennes n'est pas la même et cela dépend des situations rencontrées. Dans chaque intercommunalité, elle est en effet marquée par l'histoire locale et l'origine du développement, par le nombre de polarités principales, par le type d'espace dans lequel ces dernières s'inscrivent, par les décisions politiques prises dans les documents d'urbanisme intercommunaux ou encore par les pratiques des ménages. A titre d'exemple, dans le périmètre de l'AUSB, Chalon-sur-Saône dans le Grand Chalon, Le Creusot et Montceau-les-Mines dans la CUCM et Autun dans la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) montrent des formes d'organisation territoriales différentes.

Pour les acteurs des villes petites et moyennes, il s'agit aussi de profiter des complémentarités possibles avec d'autres villes et s'investir dans une logique de coopération. Ces villes et leur espace de proximité font partie d'un tout (Demazière *et al.*, 2012). Les interactions entre territoires, qu'ils soient éloignés ou non, se pensent en relation avec l'activité des entreprises et associations tout spécialement (Vanier, 2008). Faire abstraction des frontières intercommunales leur permet de se développer et, de ce point de vue, les villes petites et moyennes portent un potentiel émanant de leur localisation géographique, qui témoigne d'une fonction de passage (Laborde, 1996). Ce sont des espaces de flux et des espaces de lieux qui forment l'intermédiation entre les grands ensembles urbains et les espaces ruraux (Castells, 1999 ; Nadou, 2010 ; Sallenava, 2014), avec une fonction différenciée selon la proximité à ces deux types d'espace. Toutefois, la proximité aux métropoles peut affaiblir l'identité de la ville (Léger, 2017a) et n'est, de plus, pas une garantie de croissance ni de développement (Léo, *et al.* 2012). Différentes villes sont donc inscrites dans des stratégies résidentielles, sur le plan fonctionnel et touristique notamment, pour exister avec les métropoles (Martin, 2014 ; Bénard *et al.*, 2014). Dans le même sens, la localisation à proximité des frontières nationales n'est pas non plus synonyme de croissance (Chouraqui, 2018). Ces éléments incitent à observer les dynamiques de ces villes et leur disparité.

2.4. Des dynamiques démographiques contrastées entre croissance et décroissance

Quelle que soit la catégorie de ville observée, il existe une même volonté politique de croissance et de développement. Pourtant, les villes petites et moyennes font face à une hétérogénéité de leur dynamique démographique. L'absence de croissance ou la décroissance touche certaines de ces villes et leur espace de proximité. Il s'agit ainsi d'orienter la recherche sur des villes comparables à celles du périmètre de l'AUSB.

2.4.1. Une disparité des évolutions démographiques malgré une même volonté de développement

Les villes petites et moyennes sont diverses et cela se remarque en France (Demazière, 2014a), comme en Europe (Espon, 2014). Porter un regard général sur ces villes permet

d'appréhender cette hétérogénéité. A titre d'exemple, une politique de développement dans une petite ville bordée par la mer Méditerranée ou par l'océan Atlantique sera différente d'une politique dans une ville moyenne industrielle, car les potentiels ne seront pas les mêmes. En revanche, les objectifs sont similaires et consistent à attirer et à retenir des ménages et des activités économiques car il existe une constante recherche de croissance dans les EPCI, même quand ils se trouvent dans un contexte stationnaire, voire décroissant (Béal, 2018).

Durant le 20^e siècle, les territoires ont connu de forts changements structurels au rythme des évolutions nationales et mondiales. Ces tendances sont marquées dans la dynamique démographique (Paulus *et al.*, 2002). Les villes situées à proximité de Paris, comme Meaux ou Creil, d'autres villes dont l'arrière-pays bénéficie d'aménités naturelles importantes et situées dans les régions alpines ou méridionales, autour de Marseille ou de Montpellier par exemple ont vu leur population augmenter significativement dans la dernière partie du 20^e siècle. Dans cette logique, Paulus *et al.* (2002) ont mis en avant le fait qu'à l'intérieur de ces espaces, ce sont d'abord les plus petites villes qui ont profité des plus fortes croissances, le plus souvent grâce à leur position de satellite. Cette croissance fait face à la décroissance démographique de certaines villes, notamment industrielles (Wolff *et al.*, 2013).

La désindustrialisation et la tertiarisation ont déplacé la croissance, avec le déclin des villes petites et moyennes du centre, du nord et du nord-est, et une croissance des villes du sud et de l'ouest (Léger, 2012 ; Wolff *et al.*, 2013 ; Jousseau *et al.*, 2016 ; Béhar, 2016). Les anciens bassins miniers et industriels sont les lieux de la décroissance et leur ville peine à retrouver leur centralité d'antan (Wolff *et al.*, 2013 ; Clanche, 2014 ; Rudolph, 2017). Cette tendance se retrouve également à l'étranger, en Belgique, avec une qualité de vie reconnue de celles situées à proximité de Liège ou de Bruxelles et une paupérisation des anciennes villes industrielles (Eggerickx *et al.*, 2014). Les acteurs locaux ont pu éprouver une difficulté à travailler la centralité de ces villes, sinon en restructurant le centre, tant de nombreuses villes petites et moyennes ont hérité d'un aménagement urbain tourné vers l'industrie. Aussi, les politiques du logement social ont contribué à la paupérisation des villes centres en fixant à l'intérieur de celles-ci des populations modestes. Ainsi, nombre de ces villes portent les stigmates de la dégradation urbaine où vivent des résidents immigrés et pauvres, côtoyant des friches commerciales, tout en étant cernées par les périphéries pavillonnaires où le rêve de la maison individuelle avec jardin devient réalité (Laborie, 2005).

Cette structuration de l'espace rend compte d'un développement diversifié et de dynamiques contrastées. Les aires urbaines du grand ouest, de l'Alsace, de Rhône-Alpes ou encore des régions de la Méditerranée connaissent une croissance rapide depuis les années 1970. Tout le contraire du nord, de l'est du bassin parisien, de la Lorraine ou encore du Massif central et des abords pyrénéens dont la plupart des villes sont en déclin sur le dernier quart du 20^e siècle (Paulus *et al.*, 2002). Les inégalités se renforcent face à la disparité des dynamiques locales, alors que les villes petites et moyennes se voient influencées par le dynamisme des systèmes de territoires auxquels elles appartiennent (Floch *et al.*, 2011).

Tableau 2. Dénombrement des villes petites et moyennes et leurs unités et aires urbaines en croissance et en décroissance démographique entre 1975 et 2014

	Villes centres	Unités urbaines	Aires urbaines
En croissance depuis 1975	1 466 (dont 139 villes moyennes 1 327 petites villes)	575 (dont 98 villes moyennes et 566 petites villes)	295 (dont 237 petites villes et 58 villes moyennes)
En décroissance depuis 1975	411 (dont 55 villes moyennes et 356 petites villes)	167 (dont 4 villes moyennes et 163 petites villes)	102 (dont 96 petites villes et 6 villes moyennes)

Champ : villes, unités et aires urbaines dont l'évolution démographique est supérieure à +5 % et inférieure à -5 % sur la période.

Sources : INSEE, RP 1975 et RP 2014.

Les données montrent qu'il existe un nombre plus important de villes petites et moyennes en croissance qu'en décroissance démographique. En effet, entre 1975 et 1982, proportionnellement aux grandes villes, les villes petites et moyennes connaissent une évolution démographique supérieure : environ 6 % de croissance démographique entre 1982 et 2014 pour les unités urbaines des grandes villes, contre plus de 10 % pour celles des villes moyennes et près de 20 % pour celles des petites villes. Sur le plan du solde migratoire apparent, proportionnellement à leur nombre d'habitants, les villes petites et moyennes parviennent à attirer et à retenir des ménages de manière plus importante que les grandes villes et les métropoles, notamment sur la période 1999-2014.

Une approche plus fine des villes petites et moyennes confirme le constat ; il apparaît que ce sont d'abord les villes situées à proximité des métropoles qui bénéficient d'une importante croissance, ainsi que les villes profitant d'aménités naturelles importantes, non loin des littoraux ou des montagnes. C'est par exemple le cas de Lognes ou de Ballancourt-sur-Essonne en région parisienne, de Villefontaine dans l'aire de rayonnement de la métropole lyonnaise ou encore d'Agde au bord de la mer Méditerranée ou de Thônes dans les Alpes, qui voient leur population croître de plus de 15 %. Les villes en décroissance sont soit des villes isolées entourées d'espaces ruraux, soit des villes ayant connu un fort développement industriel, comme peuvent l'être celles du périmètre de l'AUSB. En effet, seules les zones périurbaines et rurales de Chalon-sur-Saône y connaissent une croissance démographique. A titre illustratif, la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise (c.c.S.c.c.), intercommunalité dont le développement dépend de cette ville, a connu un taux d'évolution démographique positif de 32 % entre 1975 et 2014.

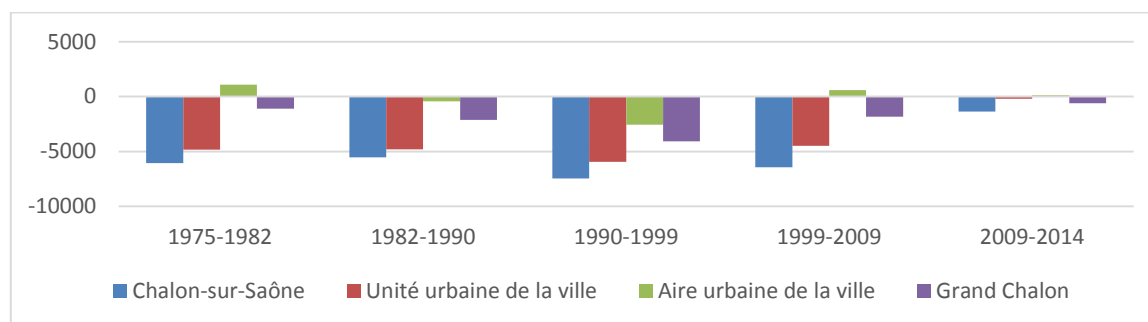
Tableau 3. Evolution démographique des villes, des aires et unités urbaines et des intercommunalités dans le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne entre 1975 et 2014

	Chalon-sur-Saône	Le Creusot	Montceau-les-Mines	Autun
Ville centre	-22,7 %	-34,1 %	-32,9 %	-33,5 % ²⁹
Unité urbaine	-5,2 %	-25,5 %	-21,7 %	
Aire urbaine	+15 %	-22,3 %	-19,6 %	-19,6 %
EPCI	+8,5 %	-19,7 %		-17,6 %

Sources : INSEE, RP 1975 et RP 2014.

Sur le plan du solde migratoire apparent, les dynamiques sont similaires. Alors que Chalon-sur-Saône, son unité urbaine et le Grand Chalon voient de nombreux habitants partir entre 1975 et 2014, l'aire urbaine de la ville, par ses communes périurbaines et rurales parviennent à retenir des habitants, notamment entre 1975 et 1982 et entre 1999 et 2009. En ce sens, la c.c.S.c.c., dont une partie de son EPCI est dans l'aire urbaine chalonnaise, a gagné plus de 3 500 habitants entre 1975 et 2014, marquant ainsi le dynamisme de ce type de commune. Le Creusot, Montceau-les-Mines et Autun se trouvent dans une totale incapacité à maintenir leur population quel que soit le périmètre observé et ce, sur toute la période de 1975 à 2014, même si la perte d'habitants est beaucoup plus faible sur la dernière période intercensitaire, de 2009 à 2014.

Graphique 2. Solde migratoire apparent intercensitaire à Chalon-sur-Saône, dans son aire et unité urbaines et dans le Grand Chalon entre 1975 et 2014



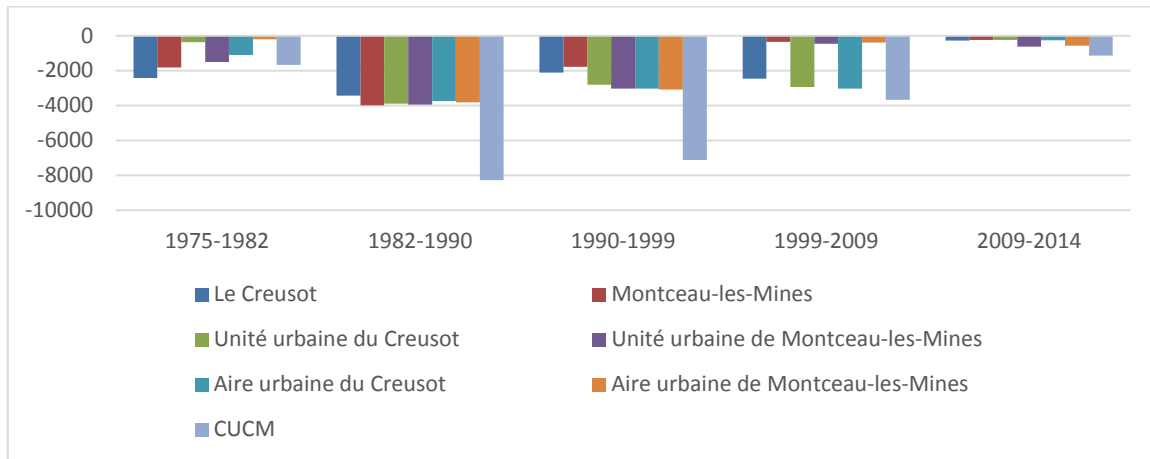
Sources : INSEE, RP 1975, RP 1982, RP 1990, RP 1999, RP 2009 et RP 2014.

Dans le détail, la ville centre connaît le nombre de départs le plus élevé, suivi de l'unité urbaine et de l'intercommunalité, alors que l'aire urbaine fluctue entre solde migratoire

²⁹ L'unité urbaine est composée de la seule ville d'Autun.

apparent positif et négatif. Sur la dernière période intercensitaire, ces différents périmètres, sauf la ville de Chalon-sur-Saône, semblent tendre vers un solde nul.

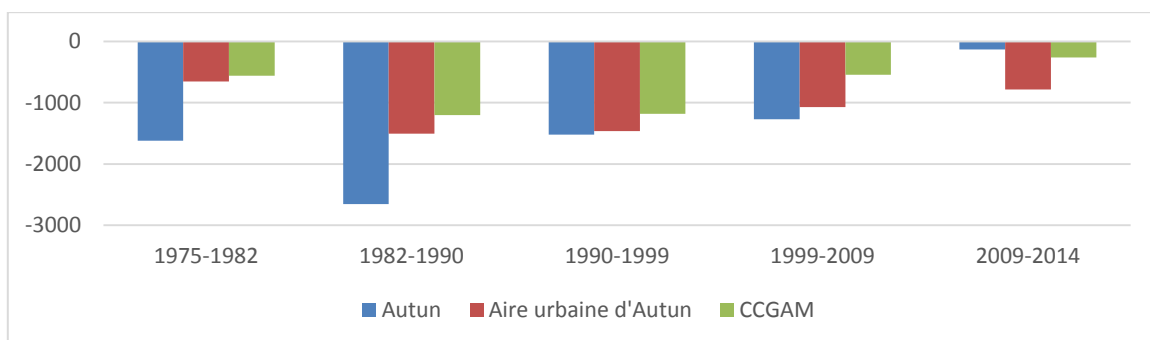
Graphique 3. Solde migratoire apparent intercensitaire au Creusot et à Montceau-les-Mines, dans leur aire et unité urbaines et dans la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau entre 1975 et 2014



Sources : INSEE, RP 1975, RP 1982, RP 1990, RP 1999, RP 2009 et RP 2014.

L'intercommunalité dispose du solde migratoire apparent le plus négatif parmi tous les périmètres identifiés. En effet, celui-ci porte en son sein les deux villes centres, les deux unités urbaines et les deux aires urbaines. Aussi, Le Creusot et Montceau-les-Mines, ainsi que leurs unités et aires urbaines perdent des habitants, mais sur un rythme différent. La commune de Montceau-les-Mines est moins touchée par les départs entre 1975 et 1982 et entre 1999 et 2009, alors que la dynamique est la moins négative entre 1982 et 1999 pour Le Creusot. En revanche, sur la dernière période intercensitaire, le solde migratoire apparent est proche de zéro, sauf pour la CUCM qui cumule les départs.

Graphique 4. Solde migratoire apparent intercensitaire à Autun, dans son aire urbaine et dans la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan entre 1975 et 2014



Sources : INSEE, RP 1975, RP 1982, RP 1990, RP 1999, RP 2009 et RP 2014.

Parmi les différents périmètres mis en avant, c'est celui de la ville centre qui perd le plus d'habitants. Pour ce qui est de l'aire urbaine et de l'intercommunalité, la première connaît un solde migratoire apparent davantage négatif que la seconde. Toutefois, un retournement est noté sur la dernière période intercensitaire, avec Autun et la CCGAM s'approchant d'un solde migratoire apparent nul, tandis que l'aire urbaine décroche.

La situation rencontrée par les villes du périmètre de l'AUSB amène à s'intéresser plus particulièrement aux réflexions sur les villes en décroissance, les *shrinking cities*, d'autant que le départ de la population s'observe également sur des périmètres plus larges, dont celui des EPCI.

2.4.2. La question de la décroissance interrogée avec le phénomène de *shrinking city*

Dans le détail, le rétrécissement et la décroissance de la ville se répercutent sur différents domaines pour devenir un phénomène urbain global (Fol *et al.*, 2010 ; Rérat, 2016 ; Cauchi-Duval *et al.*, 2017 ; Morel-Journel, 2017 ; Cauchi-Duval, 2018) :

- L'emploi en berne, quel que soit le type considéré.
- Les besoins en services publics déclinent, signifiant une baisse des demandes en matière de transport, de santé ou encore d'éducation, et incitent à adapter les offres.
- Les infrastructures et les services à destination des personnes âgées se retrouvent surexploités, au contraire des crèches, des jardins d'enfants et des écoles qui ferment peu à peu.
- La chute de la demande dans le secteur de l'immobilier et la progression de la vacance se répercute sur les prix et affecte les patrimoines comme les investissements.

La décroissance démographique, à l'origine du rétrécissement des villes, a été étudiée dans différents pays, aux Etats-Unis (Fishman, 2006), en Allemagne (Schmidt, 2006) ou encore au Japon (Fujii, 2006). En France, ce phénomène s'est généralisé tardivement, dans les années 2000, du fait de bases économiques diversifiées, de déficits migratoires masqués par la persistance de la natalité, du maintien relatif de catégories socioprofessionnelles moyennes et supérieures traditionnellement installées en centre-ville ou encore d'un Etat impliqué dans les villes qui se désindustrialisaient (Béal *et al.*, 2017). Ce sont d'abord les bailleurs sociaux qui ont pris conscience de la décroissance de certaines villes, suivis par les élus directement concernés par le problème. Pour autant, c'est un phénomène qui reste largement ignoré, voire même amplifié par certaines politiques nationales, beaucoup plus orientées sur le renforcement des métropoles. Aujourd'hui, il existe des mesures nationales, découlant surtout du PNRU, qui ont été motivées par les acteurs locaux de ces villes et qui ont pour seul objectif de rendre les villes à nouveau attractives (Dormois *et al.*, 2017). Ce sont justement dans les villes petites et moyennes qu'est compté le nombre le plus important d'opérations de rénovation urbaine, par rapport aux grandes villes ou aux métropoles (Gaudin, 2018).

Au niveau mondial, ce sont dans un premier temps les grandes villes qui ont été analysées face à ce phénomène de décroissance, notamment dans les pays développés. En effet, dès les années 1990, 370 villes de plus de 100 000 habitants avaient été constatées en décroissance démographique (Oswalt, 2006). Alors que les actions des Etats et des

responsables politiques nationaux sont centrées sur la concentration démographique et économique des métropoles, les *shrinking cities* se multiplient. Ces dernières peuvent être plus ou moins grandes et surtout, le phénomène peut les toucher à des rythmes variés. Il n'existe pas de modèle standard de *shrinking city*, ni aucun modèle de redéveloppement. Les chercheurs français se sont intéressés à ces villes avec le projet *Altergrowth*, financé par l'Agence Nationale de la Recherche, qui a permis de nombreux travaux sur des villes petites et moyennes, comme Vitry-le-François (Miot *et al.*, 2017) et Châlons-en-Champagne (Roland, 2016) dans la Marne, Grande-Synthe (Chochey, 2017) ou Dunkerque (Chouraqui, 2017) dans le Nord, Joinville, Langres (Dumaitre, 2016) et Saint-Dizier (Oddoux, 2015) en Haute-Marne ou encore Roanne dans la Loire (Gauthier, 2016). Ces monographies montrent différentes villes petites et moyennes en contexte de décroissance expliquant les raisons des dynamiques négatives.

2.4.3. Les déterminants de la décroissance démographique dans les villes petites et moyennes

Le système urbain européen se caractérise par une certaine stabilité des villes (Le Galès, 2013). La stabilité économique va de pair avec la stabilité démographique, tout au moins à moyen terme. A titre d'exemple, une relation peut être observée entre la baisse du nombre d'emplois du fait de la fermeture d'une grande industrie et la décroissance démographique qui s'ensuit (Creusat *et al.*, 2015). Quand la démographie des villes petites et moyennes est en décroissance, les causes peuvent être trouvées, d'une part, du côté de l'exode des jeunes et de la population vieillissante, c'est le cas de Verdun dans la Meuse ou encore de Sopot, 40 000 habitants, en Pologne, et d'autre part, du côté du caractère industriel marqué de ces villes, comme Narva, 60 000 habitants, en Estonie ou Liepaja, 80 000 habitants, en Lettonie (Baudelle *et al.*, 2011). Les jeunes sont plus attirés par les grandes villes et par les métropoles, d'autant plus quand l'emploi ne connaît pas une forte dynamique dans les villes plus petites. Quant aux personnes âgées, elles peuvent trouver, dans les villes petites et moyennes, un cadre de vie correspondant à leurs attentes et à leurs besoins. Dans ces villes, les personnes âgées prennent le pas sur les jeunes. Globalement, dans les villes en décroissance, la perte de population est liée à une faible natalité et à un déficit migratoire (Morel-Journel, 2017). De plus, les ménages qui restent dans ces villes en décroissance démographique font partie des plus modestes, des moins qualifiés et des plus âgés, car moins mobiles (Cauchi-Duval *et al.*, 2017 ; Rudolph, 2017 ; Cget, 2018).

Sur le plan du vieillissement, les villes petites et moyennes sont marquées par ce phénomène, avec près de 27 % de plus de 60 ans, contre une moyenne nationale à environ 24 %, ce qui est venu modifier leur base économique avec une prégnance des revenus issus des retraites. C'est dans ces villes que peut être constaté le taux de plus en plus important de personnes âgées, comparativement aux grandes villes et aux métropoles entre 1975 et 2014. Le vieillissement, en France s'explique par une baisse de la fécondité qui provoque un renouvellement moindre de la pyramide des âges et par une augmentation de l'espérance de vie qui joue sur le sommet de la pyramide (Léger, 2011). Depuis 1968, les villes les plus grandes ont de plus en plus concentré les cadres des fonctions métropolitaines et les jeunes adultes, ce qui a provoqué le vieillissement des villes petites et moyennes. Le vieillissement des petites villes était déjà avancé, mais les villes moyennes les ont rejointes, du fait des

nombreuses migrations de la population jeune vers les métropoles. Ainsi, dans les villes de moins de 100 000 habitants, les caractéristiques d'âge des habitants se sont uniformisées (Léger, 2011). Ce constat incite à considérer les villes petites et moyennes comme des villes du vieillissement, même si le phénomène est d'intensité inégale. A titre d'exemple, de nombreux retraités sont concentrés dans les espaces ruraux de la « diagonale du vide » autour de villes comme Tulle en Corrèze ou Moulins dans l'Allier ou dans les zones bordées par la Méditerranée, aux alentours de Fréjus dans le Var qui concentrent un taux de retraités supérieur au taux national de 33 %. Les premiers ont été marqués par une population paysanne attachée à sa terre et qui continue de vieillir là où elle est née (Gucher *et al.*, 2007), alors que les seconds profitent de l'héliotropisme, en attirant et en retenant des ménages retraités (Ghekière *et al.*, 2013).

Il existe des logiques différentes dans la localisation résidentielle des personnes âgées, entre les villes centres ou leur périphérie. Les parcours résidentiels, selon le cycle de vie des ménages, expliquent leur répartition dans les territoires (Détang-Dessendre *et al.*, 2016). Les jeunes s'installent plutôt en centre-ville, en rapport avec les études ou le premier emploi. Peu à peu, ils s'éloignent et vont à l'extérieur de la ville, avec l'arrivée d'un ou plusieurs enfants (Desplanques, 2005). L'arrivée à la retraite peut inciter un retour à la ville, mais les personnes âgées préfèrent majoritairement vieillir là où elles ont vécu la plus longue partie de leur vie (Nowik *et al.*, 2010). Dans le détail, les petites villes concentrent un important taux de personnes âgées dans les zones périurbaines et rurales, alors que dans les villes moyennes, elles se situent plutôt dans la ville. Cette importance des personnes âgées dans la structure de la population pose des questions en matière d'offre de santé, d'adaptation des logements, d'aménagement ou encore d'accessibilité aux services.

Les phénomènes de décroissance démographique ont lieu dans des zones rurales marquées par l'agriculture, faiblement peuplées et isolées comme Autun et sa campagne. Ils touchent des espaces fragilisés, caractérisés par une perte en capacités créatives d'innovation et de réaction face aux changements (Parlement européen, 2008). A titre d'exemple, les zones urbaines les plus industrialisées ou connaissant une spécialisation mono-industrielle, à l'image du Creusot ou de Montceau-les-Mines, sont concernées par le phénomène de décroissance (Serme-Monin, 2015), ainsi que leurs communes environnantes. Cette spécialisation confère à la ville, dont la croissance économique dépend d'une seule activité, une catégorie sociale prédominante, le plus souvent celle des ouvriers. Les villes monofonctionnelles sont dépendantes de leur activité principale. De son côté, Chalon-sur-Saône connaît une décroissance en raison de l'attractivité de son espace de proximité, par l'étalement urbain qui provoque une extension des zones urbaines en périphérie des villes. Cette périurbanisation consomme des terres agricoles qui disparaissent au profit d'habitats pavillonnaires, avec, en parallèle, une perte d'identité de la ville qui se diffuse au-delà de ses frontières (Picard, 2014). Ainsi, les dynamiques démographiques positives quittent les villes pour peu à peu prendre place dans les périphéries et dans les nouvelles campagnes (Baudelle *et al.*, 2011).

A l'exception de la perte de population pour cause de périurbanisation, il s'agit d'un phénomène inverse à la métropolisation, avec des transferts démographiques et économiques qui amènent la décroissance démographique d'une ville, voire de son intercommunalité. De nombreuses villes petites et moyennes sont concernées par cette décroissance, alors que les métropoles sont aujourd'hui considérées comme les foyers de la

croissance économique (Baron *et al.*, 2010 ; Campagnac, 2015). Ces rapports entre croissance et décroissance et entre élargissement et rétrécissement ont déjà été posés par Veltz (2013), notamment avec la question de la population : « *comment faire pour que la France moderne, urbaine et rurale, ne se coupe pas de ceux qui restent au bord du chemin, des jeunes sans qualification, des salariés déclassés et sans perspective dès lors qu'aucun effet d'entraînement ne semble plus relier les secteurs de pointe et les autres ?* »³⁰. A titre d'exemple, d'après une enquête de l'association Autunois Morvan Formation Développement, les entreprises situées dans la CCGAM recherchent en premier lieu des travailleurs motivés et le périmètre de cet EPCI est justement reconnu pour être fortement enclavé, composé d'une majorité d'espaces ruraux et éloigné de la métropolisation, ce qui peut fournir quelques éléments d'explication à ces attentes peu exigeantes³¹. Toutefois, malgré l'absence de croissance ou la décroissance démographique de ces villes, l'interrogation principale des décideurs concerne les leviers pour attirer et pour retenir des ménages et des activités économiques. La métropolisation est un corollaire de la mondialisation et ces deux phénomènes ont pleinement participé à diversifier les voies d'évolution des villes petites et moyennes.

Conclusion du deuxième chapitre : d'une relative uniformisation à une diversification économique des villes petites et moyennes

Ce deuxième chapitre apporte un éclairage sur le cadre général d'évolution des villes petites et moyennes à la lumière des villes du périmètre de l'AUSB, ce qui a permis d'orienter plus précisément l'analyse sur la question de la décroissance démographique. Il apparaît jusqu'à la fin des années 1970, une uniformisation relative des villes petites et moyennes autour du développement industriel et du développement administratif lié à la généralisation de l'Etat Providence. La spécialisation industrielle s'articulait à une recherche de qualité de vie, afin de proposer une alternative aux villes plus grandes, pour attirer et fixer la population issue de l'exode rural. Cette relative uniformisation était initiée par les acteurs industriels, avec un accompagnement des pouvoirs publics nationaux et locaux, afin de garantir une croissance de ces villes dans le mouvement général de la croissance nationale. La fin de la période de décentralisation industrielle s'est produite au contact de la mondialisation, avec pour conséquence l'hétérogénéité des fonctions et des dynamiques des villes petites et moyennes. En parallèle, l'émergence de l'économie présentielle a peu à peu succédé à l'économie productive. Les villes petites et moyennes ont dès lors vu leur rôle et donc leur structuration économique influencés par leur localisation géographique, entre une position satellitaire à proximité des métropoles et des grandes villes et une position centrale leur permettant de rayonner sur les espaces ruraux. Le passage d'un mouvement d'uniformisation à une diversification partielle a laissé une place plus importante à la singularité de leur territoire et à l'exploitation de leur potentiel, notamment dans le développement des services aux ménages et aux entreprises. Dans ce contexte, les villes du périmètre de l'AUSB se trouvent en décroissance démographique et seule l'aire urbaine de Chalon-sur-Saône parvient aujourd'hui à attirer et à retenir de la population, grâce à ses

³⁰ https://www.lesechos.fr/27/12/2013/LesEchos/21593-028-ECH_les-tensions-territoriales-sont-au-coeur-du-malaise-francais.htm, consulté le 7 janvier 2018.

³¹ <http://www.am-df.fr/index.php/nos-formations-et-animations/observatoire-territorial-des-metiers-et-des-competences>, consulté le 8 janvier 2018.

communes périurbaines et rurales. En ce sens, la déconstruction de la notion d'« attractivité », dans le cadre de ces villes et de leur dynamique, vise à saisir les enjeux principaux de la question, entre l'offre économique résidentielle des territoires, la structuration de ces derniers et leurs interactions avec l'extérieur.

Chapitre 3

3. L'adaptation de la notion d'« attractivité » à la décroissance démographique

Ce troisième chapitre a pour objectif de construire un cadre de recherche sur les villes petites et moyennes en décroissance démographique, au regard de l'offre économique résidentielle locale, des complémentarités fonctionnelles entre les villes et leur arrière-pays et des interactions économiques avec l'extérieur. L'analyse critique de la notion d'attractivité est opérée par la mise en regard de la notion de « rétention ». En effet, dans tout un ensemble de situations locales peu dynamiques, voire en déclin, il existe un enjeu de stabilisation démographique et économique en amont des objectifs d'attractivité. Il ne s'agit pas seulement de considérer les potentiels cibles de l'attractivité, mais aussi et d'abord la population déjà présente localement ayant des besoins à satisfaire, pour conforter son ancrage local. Dans cette perspective, trois composantes ont été identifiées, correspondant aux trois hypothèses de recherche, qui combinent les processus de stabilisation et d'attractivité pour à la fois, répondre à la demande locale et possiblement attirer et retenir de nouveaux habitants :

- L'attrait pour un territoire, à partir de la qualité de vie offerte.
- L'attraction d'une centralité et de pôles, à partir de la structuration entre l'urbain, le périurbain et le rural.
- Les accointances entre territoires, à partir de leurs interactions avec l'extérieur.

Cette approche donne la possibilité de mettre en problème les questions qui se posent dans les villes petites et moyennes faisant face à un solde migratoire négatif, en contexte d'absence de croissance, voire même de décroissance de leur nombre d'habitants, sous le prisme de l'attractivité.

3.1. Une attractivité conditionnée à la rétention résidentielle

Aborder le sens commun de la notion d'« attractivité » permet de la comparer à son usage sur le plan politique. Sur ce dernier, la prise en compte de la notion de « rétention » est minime. Pourtant, la combinaison de ces deux processus est indispensable à la pensée du développement territorial. Il s'agit de montrer que l'objectif d'attractivité ne se suffit pas à lui-même et qu'il se nourrit d'une recherche de satisfaction des populations.

3.1.1. L'attractivité n'est pas un synonyme de compétitivité

Selon l'Encyclopédie Universalis, la notion d'« attractivité » répond à la « *qualité de ce qui est attractif, de ce qui exerce une attraction, un pouvoir d'attraction* »³². Cette notion est utilisée dans 80 articles de l'Encyclopédie dont de nombreux abordent l'attractivité des capitales et des pays. Aussi, sont mis en avant les activités économiques qui jouent directement sur l'attractivité des territoires, les offres en équipements et en services considérées comme des facteurs d'attractivité, et enfin, les phénomènes à la base de l'attractivité ou de la répulsion des territoires. L'attractivité de quelques villes petites et moyennes est également mentionnée, par exemple Avignon, dans le Vaucluse, avec l'arrivée de la gare TGV, Castres,

³²<http://www.universalis.fr/dictionnaire/attractivite/>, consulté le 22 janvier 2018.

dans le département du Tarn, et ses nouveaux équipements consacrés à la chimie verte ou encore Châlons-en-Champagne, dans la Marne, et son aéroport de marchandises, à proximité, qui participe à la plate-forme multimodale. Ces différents éléments décrivent la notion d'« attractivité », comme ce qui attire. Il provient du latin *Trahere* qui signifie « tirer ». Il ne s'agit pas d'un synonyme de la notion de « compétitivité », dont la racine latine est *Competere*, c'est-à-dire « rechercher ensemble » et « se rencontrer en un même point ». L'Encyclopédie Universalis définit cette notion comme « *l'aptitude à affronter des situations de concurrence et à rivaliser avec autrui* »³³.

D'après ces définitions, la notion d'« attractivité » fait référence à un mouvement vers soi, celui d'attirer, alors que celle de « compétitivité » peut être décrite comme un mouvement allant à la confrontation avec autrui. Ce ne sont pas les mêmes logiques. Cette distinction a également été effectuée par Gollain (2008) qui appréhende l'attractivité comme un sous-ensemble de la compétitivité ou par Ménage (2014) qui distingue, d'un côté, la compétitivité avec les avantages spécifiques de localisation d'un territoire, permettant des liens entre acteurs pour lutter contre d'autres offres territoriales et d'un autre côté, l'attractivité, à partir de ces mêmes avantages spécifiques, qui donnent la possibilité d'attirer des acteurs économiques. Ces deux mouvements, bien que de natures différentes, répondent à la concurrence qui se joue entre les territoires et ceci peut justement être constaté pour l'attractivité, à travers sa considération politique.

3.1.2. Une appréhension politique de l'attractivité qui passe à côté de l'enjeu de la rétention

La recherche d'attractivité concerne tous les périmètres institutionnels³⁴, qu'ils soient régionaux, départementaux, intercommunaux ou communaux. Les politiques d'attractivité dépendent d'autorités publiques ayant compétence sur une circonscription donnée. Les missions de ces collectivités territoriales sur le plan de l'attractivité peuvent ainsi prendre ces différentes formes :

- Les Conseils Régionaux disposent des compétences, en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, pour travailler directement l'attractivité de leur territoire. A titre d'exemple, le Conseil Régional de Bretagne est investi sur trois démarches : une stratégie de marque, une prospection des investisseurs et un développement des activités régionales à l'international.
- Les intercommunalités ont des compétences en matière de développement économique leur permettant d'être actives sur le plan de l'attractivité, en témoigne leur projet de territoire. C'est le cas de la Communauté d'agglomération de Vichy qui travaille son attractivité avec le numérique ou de la Communauté d'agglomération de Blois avec le cadre patrimonial culturel et naturel.

Il existe également une possibilité, moins directe que les Conseils Régionaux et les intercommunalités, pour les Conseils Départementaux de travailler sur l'attractivité, du fait de leurs compétences en matière de développement des territoires. Le Conseil Départemental de la Nièvre et son Agence de Développement Touristique sont inscrits dans

³³ <http://www.universalis.fr/encyclopedie/competitivite/>, consulté le 25 janvier 2018.

³⁴ Ce développement fait référence aux territoires administratifs seulement. La notion de « territoire » sera définie plus précisément par la suite.

une démarche « Attractivité » dont le but est de faire évoluer l'image négative de la Nièvre. Les exemples communaux sont plus rares, car l'intercommunalité est maintenant devenue un périmètre plus adéquat pour les politiques d'attractivité. En revanche, ces dernières sont largement basées sur la ville centre des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans leur mise en œuvre. Que leur périmètre soit en croissance ou en décroissance démographique, la plupart des collectivités territoriales appréhendent l'attractivité comme un enjeu majeur, à partir des questions résidentielle et productive. Finalement, l'attractivité est un objectif des stratégies territorialisées qui incite à valoriser les spécificités locales, dans un but de différenciation et de spécialisation (Ingalinna, 2009). Leurs actions ont pour finalité d'attirer et de retenir différentes ressources (Mainet *et al.*, 2014a).

Dans l'appréhension politique de la notion d'« attractivité », la question du maintien des ménages déjà installés dans le territoire ne semble pas être prise en compte. Cette stabilisation est un processus qui se trouve à la fois en amont et en aval des politiques d'attractivité. C'est en ce sens qu'il paraît difficile pour les villes petites et moyennes en décroissance de trouver une nouvelle attractivité. La gestion de la décroissance démographique, en répondant aux demandes des ménages encore présents localement (Morel-Journel, 2017), peut être un moyen de parvenir à une stabilisation démographique et transiter progressivement vers une politique d'attractivité. C'est ensuite, en attirant de nouveau, que la question de la fixation résidentielle des nouveaux résidents réapparaît. Tout en cherchant à maintenir le nombre d'habitants, il s'agit de maximiser les arrivées, tout en minimisant les départs. Dans notre cadre d'analyse, la notion d'« attractivité » est indissociable de celle de « rétention ».

Devant leur solde migratoire apparent fluctuant ou négatif, les villes du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne (AUSB) ne sont pas, aujourd'hui, en capacité d'attirer durablement, car il est compté plus de déménagements que d'emménagements et que la population n'est ainsi pas stabilisée. De ce fait, ce travail de recherche, à travers son objet, implique une déconstruction de la notion d'« attractivité » et une mise en exergue des enjeux visant une stabilisation résidentielle et économique, en amont de la réflexion sur d'éventuelles politiques d'attractivité. La première composante de l'attractivité correspond à celle de l'« attrait » et pose la question de l'offre économique résidentielle à l'intérieur d'un territoire.

3.2. La notion d'« attrait », pour proposer des conditions de vie de qualité

Les territoires profitent d'un cadre de vie et offrent différents modes de vie. Ce sont deux dimensions considérées comme des facteurs d'attractivité démographique et qui participent à la construction économique des territoires, entre les emplois et les revenus. Il s'agit de mettre en exergue l'importance de l'offre économique résidentielle locale dans une réflexion sur l'attractivité.

3.2.1. Un cadre de vie à la base de l'offre économique résidentielle des territoires

La question du cadre de vie est régulièrement traitée en évoquant les villes petites et moyennes. Le départ des ménages de certaines de ces villes au sein de l'espace de proximité

de ces dernières ou vers un autre territoire est, en partie, dû à un cadre de vie jugé peu qualitatif et inadapté à leurs aspirations. Par voie de conséquence, la décroissance démographique a un impact négatif fort sur ce même cadre de vie (Milet *et al.*, 2017), alors même qu'il est un vecteur de développement qui permet de penser l'offre économique répondant à la demande de la population locale.

C'est dans les années 1960 qu'apparaît la notion de « cadre de vie » (Jolis, 2013), qui se définissait alors par les relations qu'entretenaient les individus avec leur espace de résidence. L'idée était d'aller plus loin que le logement pour observer le périmètre de la vie quotidienne. Au fil des décennies, une évolution est constatée dans l'acception de cette notion. En 1961, Jacobs (1991) définissait le cadre de vie du point de vue social en centrant ses travaux sur la diversité urbaine dans une recherche de densité suffisante de population. En 1969, Lynch (1998) estimait que l'environnement visuel était une composante majeure et qu'il déterminait le cadre de vie et sa qualité. En 1981, Appleyard (1981) insistait sur la durabilité et sur la localisation et l'accessibilité aux équipements et services pour définir le cadre de vie. Bailly *et al.* (1999) considéraient les attributs résidentiels formant le cadre de vie à travers le logement, les biens publics locaux, les services commerciaux et de loisirs ou encore l'environnement social, culturel et naturel. Aussi, ces chercheurs prenaient beaucoup plus en compte le ressenti des individus afin de qualifier leur cadre de vie. Enfin, Maresca *et al.* (1999) déterminaient l'économie comme une composante du cadre de vie en observant la localisation de l'emploi et les mobilités pendulaires. Depuis, la volonté d'analyser le cadre de vie sur les plans écologique et durable est devenue majoritaire (Manusset *et al.*, 2007).

Des chercheurs de différentes disciplines ont travaillé à la définition de cette notion, mais un point commun peut être mis en exergue : l'importance des aménités dans la construction du cadre de vie. Globalement, les aménités peuvent ainsi être définies comme l'ensemble des attributs qui rend agréable un endroit. Il existe un niveau d'aménité cadré par la nature, la culture ou l'environnement (Talandier, 2009), correspondant aux éléments patrimoniaux. Les paysages, le climat ou encore les monuments historiques sont inscrits durablement dans les territoires. Ces aménités représentent les déterminants principaux de la croissance rurale (Irwin *et al.*, 2010) et de très nombreuses références les évoquent seulement à ce niveau (Ribièrre, 2010 ; Boschet *et al.*, 2012 ; Kreziak *et al.*, 2012). La notion d'aménité porte une connotation patrimoniale tout en étant employée, aujourd'hui, comme un terme générique définissant un ensemble de biens matériels et immatériels marquant la quotidienneté des territoires. Aussi, un deuxième niveau d'aménité peut être considéré autour des aménités fonctionnelles, dont les services et équipements représentent l'élément principal (Dimou, 2010). Ces deux formes d'aménité peuvent se combiner et participent à l'attachement des ménages à leur territoire, notamment dans les villes petites et moyennes (Alaux *et al.*, 2015).

L'importance du cadre de vie dans le développement des territoires avait déjà été identifiée dans les années 1970 par Graves (1979) qui travaillait sur l'évolution des choix résidentiels des ménages nord-américains et, également à la même période, dans les éléments nationaux de description des villes petites et moyennes (Vadelorge, 2013). Un travail de définition interdisciplinaire de la notion de « cadre de vie » avait été mise en place en 2007 par l'Académie de Versailles³⁵. Dans cette recherche, neuf thématiques transversales de la

³⁵ <http://www.edd.ac-versailles.fr/spip.php?article65>, consulté le 20 février 2018.

quotidienneté des ménages avaient été appréhendées : les aménagements urbains, la vie économique et sociale, le patrimoine et la culture, la santé, les transports, la distribution et la collecte des eaux, les déchets, le tri et la collecte, les nuisances et les pollutions et enfin, les risques majeurs. Les chercheurs ont essayé de prendre en considération tous les éléments de la vie quotidienne des ménages. En cela, cette définition englobe les différentes pratiques de ces derniers et l'influence que peut avoir l'environnement sur celles-ci. Surtout, ces thématiques ont été liées aux leviers dont disposaient les collectivités territoriales pour intervenir sur le cadre de vie, aussi les documents d'urbanisme et de planification ont-ils, en ce sens, un rôle majeur. Cette question est ainsi travaillée selon la cible de l'attractivité et celle-ci se trouve être les classes moyennes et supérieures (Cauchi-Duval *et al.*, 2016).

Au-delà du cadre de vie, il s'agit de s'interroger sur les modes de vie. Ces derniers constituent un prolongement de la notion de cadre de vie, car ils décrivent la pratique d'archipels de vie quotidienne par les ménages (Scheiner *et al.*, 2003) et participent à l'attrait pour les villes petites et moyennes face aux métropoles.

3.2.2. Des modes de vie différenciés dans les territoires

Vivre dans une métropole est un choix délibéré qui s'explique d'abord par la recherche de proximités économiques et sociales, comme en témoigne cette citation de Lucas : « *what can people be paying Manhattan or Downtown Chicago rents for, if not for being near other people ?* » (1988, page 39). Exception faite de la population fragile économiquement, vivre dans une petite ou dans une moyenne ville paraît être également une décision réfléchie, que les raisons soient motivées par la dimension professionnelle, la dimension économique la dimension familiale ou la dimension affective. C'est aussi le choix d'un tout autre mode de vie par rapport aux métropoles (Lourdier-Malgouyres, 2013). Ces dernières sont privilégiées pour leur mode de vie intense, alors que les villes petites et moyennes semblent d'abord intéressées par leur calme et par leur tranquillité.

La notion de « mode de vie » désigne la façon dont un individu ou un groupe d'individus vit au quotidien, avec ses caractéristiques économiques, sociales et culturelles. Il s'agit de prendre en compte la façon de se divertir ou de consommer car ces actions sont issues de choix, dans un champ de contraintes et d'opportunités, conscients ou inconscients, à partir de différents types de comportements. Toffler (1971) a mis en exergue les changements et l'innovation comme des facteurs d'apparition d'une multiplicité de modes de vie dans les mêmes lieux. Il a identifié la « transcience », la nouveauté et la diversité comme causes de ces évolutions économiques, sociales et culturelles. En premier point, la notion de « transcience » est synonyme de celle de « brièveté ». Les individus évoluent constamment, en jetant et en achetant de nouveaux produits, en déménageant et en découvrant de nouveaux lieux, en perdant contact avec leurs connaissances et amis, mais en créant de nouveaux liens, en voyant des sociétés commerciales et des organisations gouvernementales se réformer sans cesse ou encore en observant les évolutions scientifiques et technologiques se renouveler de manière accélérée. En deuxième point, la notion de « nouveauté » se base sur l'évolution des sciences, des relations sociales et des structures familiales. En troisième point, la notion de « diversité » peut être mise en lien avec celle de « variété », en faisant référence à la possibilité de chacun de s'individualiser dans une société constituée

d'inconnus. Dès les années 1970, ce sociologue avait ainsi prédit une explosion des modes de vie qui peut être constatée aujourd'hui.

La vie quotidienne est structurée par quatre types d'activité (Kaufmann, 1999) qui obéissent à des logiques de localisation différentes associées à des mobilités spatiales spécifiques : le travail, l'engagement, la vie domestique et le temps libre. La mobilité joue un rôle prédominant et est une valeur du 20^e siècle au vu de l'éloignement des sites pratiqués par les ménages (Gerber, 2013). Elle permet à la fois de se confronter et de pratiquer des niveaux variés de l'espace habité, à travers ses réseaux. Toutefois, la mobilité est partagée entre plusieurs modes et faire un choix entre ces derniers consiste également à faire un choix de société, d'urbanité et de vie (Lévy, 2006). Ce choix passe par des questions autour de la densité, de la mixité sociale, de la diversité des fonctions ou encore des transports publics. Dans cette logique, Kaufmann (1999) met en avant trois types de modes de vie :

- Le mode de vie « citadin » : les ménages sont localisés dans un quartier urbain et profitent de la proximité de leur travail et des aménités fonctionnelles. Ce mode de vie est préféré par les jeunes et les couples sans enfant en recherche de contacts sociaux. Concernant leur mobilité, les transports collectifs sont privilégiés.
- Le mode de vie « californien » : les ménages sont inscrits dans un large espace, à la fois étendu et discontinu. Il se caractérise par un investissement important de la vie privée et concerne les couples avec enfant(s). C'est dans le périurbain et le rural que ce mode de vie s'observe, avec une dépendance notable à l'automobile.
- Le mode de vie « métropolitain » : les ménages sont implantés dans un espace marqué par un système de villes qui demande un usage régulier des modes de transport rapides. Ce sont les élites qui privilégient ce mode de vie, du fait de leur besoin en matière d'accessibilité au lieu de vie et d'usage multimodal des réseaux de transport.

Cette typologie est avant tout basée sur une vue métropolitaine, mais les habitants des villes petites et moyennes peuvent, en partie, se reconnaître. En effet, il existe bien un mode de vie « citadin » ou « intracitadin », avec des ménages inscrits dans la ville, mais ces derniers utilisent plus leur automobile que les transports en commun dans les villes petites et moyennes (Gart³⁶, 2015). Le mode de vie « californien » qui peut aussi être nommé « extracitadin » correspond à la périurbanisation largement visible autour de ces villes et qui participe au développement de leur espace de proximité. Ce sont des ménages habitant hors de la ville mais se rendant régulièrement au sein de celle-ci pour le travail ou l'accès aux équipements structurants par exemple. Le mode de vie « métropolitain », quant à lui, est d'abord l'affaire des ménages vivant dans les métropoles ou dans les grandes villes au contact direct des infrastructures métropolitaines de transport.

Globalement, le mode de vie le plus valorisé est le mode de vie « californien » ou « extracitadin » car il répond à la pression idéologique de l'excès de consommation et de l'accession à la propriété. C'est le choix que font de nombreux ménages quand ils se posent la question de leurs aspirations face aux contraintes de la vie quotidienne. Il correspond à un mode d'être en société et à une certaine géographie du bonheur (Vanier, 2016). Toutefois, la consommation d'énergie est maintenant largement observée par les ménages (Maresca *et al.*, 2014). Les modes de de vie s'inscrivent en effet de plus en plus dans une réflexion sur le

³⁶ Groupement des Autorités Responsables de Transport.

développement durable (Lasida, 2009 ; Morel-Brochet *et al.*, 2014). C'est une évolution qui prend son origine dans la place de plus en plus importante de la question de la durabilité dans les territoires, des pratiques locales et des relations entre la ville et les ressources de son espace environnant et qui pourrait venir enrichir le mode de vie « intracitadin ». Dans cette logique, les villes petites et moyennes ont un rôle à jouer, car elles sont en capacité de s'adapter à différents impératifs écologiques selon les besoins de leurs ménages, grâce à leur proximité à la campagne et au potentiel que cela engendre en matière de circuits économiques courts ou encore dans les friches à réinvestir permettant une réflexion autour de l'agriculture urbaine (Léger, 2017).

Les aspirations des ménages soulignent l'importance de cadre et les modes de vie. Il s'agit de la rencontre entre la demande de ces derniers et ce que le territoire offre. En ce sens, la qualité du cadre de vie et la richesse des modes de vie sont un accélérateur pour le développement de l'économie locale, prise entre différentes logiques faisant écho aux décisions des ménages, des acteurs publics et des acteurs privés.

3.2.3. Les emplois et les revenus dans l'économie des territoires

La structure économique des territoires a connu d'importantes modifications avec des emplois de plus en plus issus du secteur présentiel et ceci s'observe largement dans les villes petites et moyennes. Dans cette logique, les acteurs économiques locaux peuvent profiter de ce potentiel en développant des activités destinées aux résidents et aux personnes de passage (Aubert *et al.*, 2016), même si les emplois productifs génèrent encore une polarisation plus forte (Aubert *et al.*, 2014). Plus qu'une amélioration de l'offre économique résidentielle, il s'agit d'une recherche, de la part des ménages, d'adaptation plus grande de cette offre à leurs besoins.

Dans la théorie de la base économique, il existe deux types d'activité dans les territoires, les activités basiques, c'est-à-dire exportatrices et les activités non basiques, domestiques, qui correspondent aux besoins de la population (Bailly, 1971). L'objectif de cette théorie est d'expliquer la croissance à une échelle infranationale, où les exportations sont seules capables de créer une dynamique sortant la région de son état stationnaire (North, 1955). Cette théorie a été revisitée au début des années 2000 par Davezies (2000) avec une mise en exergue des revenus plutôt que des produits. L'idée est d'analyser l'ensemble des revenus disponibles dans un territoire et de prendre en compte aussi bien ceux produits localement que ceux captés à l'extérieur du territoire. Cette base économique compte quatre sources de revenu (Talandier, 2008) :

- Une source productive, composée des salaires issus des activités exportatrices.
- Une source publique, constituée des traitements provenant du secteur public.
- Une source présentielle, comptant les retraites, les revenus des travailleurs pendulaires et les dépenses touristiques.
- Une source sociale, correspondant aux indemnités liées au chômage et aux prestations sociales.

Davezies (2009) considère que les trois dernières sources de revenu, publique, présentielle et sociale, relève de la base résidentielle, et la source productive, de la base productive.

Les bases économiques sont construites sur les sources de revenu, alors que les sphères économiques correspondent aux types d'emploi. D'un côté, la sphère productive représente des secteurs dont les activités sont tournées vers les marchés extérieurs, nationaux ou internationaux. Sa principale particularité est de capter des revenus externes au territoire d'implantation car les biens produits sont exportés. Différentes activités sont concernées : l'industrie et l'agriculture, le commerce de gros ou les activités de transport. De l'autre côté, la sphère présentielle est orientée sur les activités de proximité, comme le commerce de détail, les services à la personne ou encore l'action sociale. Le but est de satisfaire les besoins des personnes présentes localement. Elle permet ainsi une consommation locale, de la part des résidents et de la part des touristes ou des professionnels de passage (Reynard *et al.*, 2015).

L'économie présentielle, à savoir la base résidentielle et la sphère présentielle, est aujourd'hui largement supérieure en termes d'emplois comme de valeur ajoutée à l'économie productive, définie comme la base exportatrice et la sphère productive. Cette situation tient aux évolutions économiques, avec le déclin de l'industrie manufacturière, et sociales, avec l'augmentation des transferts sociaux, entre l'assurance chômage, la retraite et la protection sociale, et des transferts privés, avec les dépenses liées au tourisme notamment (Davezies, 2008). Aussi, côté demande, la consommation des ménages est de plus en plus orientée sur les services, surtout à la personne, et l'effet est amplifié en matière de coefficient budgétaire par le fait que les prix relatifs des marchandises baissent continûment. La mise en valeur des ressources locales conditionne le taux d'emploi touristique, nourri par la circulation de revenus externes au territoire (Aubert *et al.*, 2011a). Les mutations sociologiques et les améliorations technologiques expliquent également l'essor de la base présentielle, avec le temps libre de plus en plus grand (Viard, 2015) et le développement de nouvelles technologies (Moati, 2005). Ces évolutions ont permis une redistribution des revenus entre territoires. Ces derniers connaissent une irrigation économique par des flux de revenus en partie indépendante de leur capacité productive, avec les mécanismes de redistribution publique et avec la mobilité des individus (Talandier, 2008). Certains territoires cherchent à valoriser leur caractère résidentiel par la préservation de leur cadre de vie, liée aux différents modes de vie possibles. A l'inverse, d'autres territoires voisins sont des pôles d'emplois au caractère productif reconnu. La combinaison de ces deux types de territoires donne des systèmes productivo-résidentiels, construits à partir des flux de revenus, qui se réfléchissent dans une proximité géographique. Les villes petites et moyennes, selon leur position géographique vis-à-vis des pôles, à proximité d'une métropole ou d'un petit pôle urbain, peuvent remplir les deux rôles (Davezies *et al.*, 2014a).

Le développement territorial nécessite la création de richesses, la captation de richesses à l'extérieur du territoire et enfin la circulation de ces richesses à l'intérieur du territoire (Davezies, 2008). Il s'agit d'une recherche d'articulation entre revenus productifs et revenus résidentiels, qui dépend de la structuration des emplois et qui peut jouer sur des effets multiplicateurs. La capacité à exporter génère des revenus extérieurs qui, s'ils sont dépensés localement, amènent à créer, notamment, des emplois domestiques, pouvant être stabilisés par la consommation des ménages. Les effets multiplicateurs entre économie productive et économie présentielle (Moretti, 2010) peuvent être à l'origine d'une richesse de l'offre en aménités fonctionnelles et d'une attractivité résidentielle. La prise en compte, par les élus, de l'économie présentielle les amène à travailler sur le cadre de vie et sur les modes de vie.

Rendre un territoire attrayant, par son offre économique résidentielle, contribue à donner envie aux ménages d'y rester, d'y séjourner, d'y consommer, voire même d'y emménager.

L'ensemble de ces éléments, entre cadre de vie, modes de vie et structuration de l'emploi et des revenus, permet de réfléchir à une hypothèse sur l'attractivité dans les villes petites et moyennes. L'offre économique résidentielle des territoires peut être mise en relation avec les demandes des ménages. L'attractivité passe donc par l'adaptation de cette offre aux besoins directs de la population habitant le territoire et ce, en cohérence avec les différents modes de vie possibles.

3.2.4. L'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance démographique dépend de l'adaptation de leur offre économique résidentielle à la population locale

La qualité du cadre de vie et la variété des modes de vie représentent un enjeu pour les villes petites et moyennes. En cela, la notion d'« attrait » peut être définie comme la correspondance entre leur offre économique et les demandes des ménages déjà installés et des populations ciblées en termes d'attraction nouvelle, dans une recherche de développement local. Dans les pratiques des acteurs des territoires, il existe un enjeu en matière de consommation locale, et de circulation des revenus. Il s'agit ainsi de conserver un dynamisme dans les échanges économiques internes au territoire, pouvant être nourris par l'articulation entre économie résidentielle et économie productive. Cette dernière permet en effet de capter des revenus extérieurs aux territoires pour créer de nouveaux emplois. C'est l'intensité de cette combinaison économique qui enrichit ou appauvrit l'offre et celle-ci peut donc être inadaptée à la population restée sur place, du fait de migrations résidentielles en défaveur du territoire.

La décroissance démographique a une incidence directe sur la structure de la population locale. Cette évolution pose des questions de correspondance entre l'offre économique et les besoins en matière de logements, de commerces, d'emplois ou encore de loisirs des ménages habitant encore le territoire, malgré les départs. **La première hypothèse part ainsi du principe que l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance démographique dépend, en premier lieu, de l'adaptation de leur offre économique résidentielle à la population locale.**

La notion d'« attrait » se réfléchit avec celle d'« accointance » et celle d'« attraction ». Les revenus productifs issus d'interactions avec des acteurs extérieurs viennent en effet enrichir l'offre économique résidentielle locale. De plus, celle-ci peut être construite entre plusieurs EPCI en articulant les territoires entre eux, à partir de leurs spécificités. La localisation des emplois, celle des aménités fonctionnelles et celle des ménages définissent le périmètre de vie quotidienne de ces derniers, qui s'étend au-delà des villes. Ces dernières se trouvent remises en cause dans leur qualité résidentielle et cela amène à réfléchir aux notions de « centralité » et de « polarité », dans une mise en perspective de la monocentralité et de la multipolarité et des localisations des activités économiques, des ménages et des aménités.

3.3. La notion d'« attraction », pour structurer le territoire autour d'une centralité et de pôles

L'affaiblissement de la centralité matérielle est compensé à la fois par l'essor de la multipolarité et la permanence de la centralité symbolique. La localisation des activités économiques, des ménages et des aménités dépend en effet de nombreux facteurs qui valorisent l'espace de proximité des villes petites et moyennes. Il s'agit de mettre en exergue l'importance de la cohérence entre les différentes aires qui constituent les territoires.

3.3.1. L'affaiblissement de la centralité matérielle et ses formes de compensation

Devant l'attractivité des zones périurbaines et rurales aux dépens des villes centres, les intercommunalités sont inscrites dans des projets visant à renouveler leur centralité, en particulier dans les villes petites et moyennes. C'est notamment l'un des objectifs du plan national « Action Cœur de Ville » lancé en 2017 par l'Etat. Pour autant, le développement ne passe pas seulement par la ville centre, il dépend également de la structuration des territoires, entre la ville et son espace de proximité (Aubert *et al.*, 2006), mais une évolution démographique négative est aussi source de déstructuration (Parlement européen, 2008).

Bien que la ville soit difficile à définir (Baumont *et al.*, 1996), elle peut être comprise comme l'agglomération de ménages, d'activités économiques et d'aménités fonctionnelles, avec un centre où se regroupent les éléments essentiels des grandes fonctions urbaines. En 1933, Christaller, avec sa théorie des lieux centraux, définissait la ville comme le centre de distribution de biens et de services utilisés par une population diffuse. La centralité est ainsi organisée sur des principes d'optimisation, notamment économiques, et représente également la position d'un nœud dans un réseau qui permet d'assurer l'interconnexion avec son espace environnant (Pumain, 2004). Toutefois, les modes d'urbanisation actuels remettent largement en cause la monocentralité et de nouvelles formes de centralité peuvent être observées, organisées à partir de plusieurs pôles. Cette situation questionne la notion d'« attraction » avec la centralité et la polarisation, dans les territoires. Ces derniers sont situés sur des axes et des infrastructures de transport et composés d'aménités fonctionnelles et de sites accueillant les activités économiques (Gaschet *et al.*, 2002). En ce sens, au-delà de la ville, il existe des pôles ayant chacun leur fonction dans le mécanisme de polarisation mais qui ne peuvent pas être regroupés en une même zone. Les connecter donne la possibilité de réfléchir à un réseau en vue de combiner les aménités rurales les plus reculées géographiquement avec les activités économiques urbaines. Plus qu'une réflexion sur les pôles en eux-mêmes, c'est une réflexion sur la multipolarité territoriale, avec un développement des zones rurales dépendant de leur position spatiale (Aubert, 2018).

La centralité est en mutation avec un caractère fonctionnel plus abouti qui rend compte d'un centre immatériel ayant pour fonctions de capter, de filtrer, d'organiser et de diffuser un ensemble de flux de personnes, de biens et d'informations. La ville radiale et concentrique, modèle d'urbanisation historiquement daté, laisse ainsi place à une articulation de sites s'apparentant à une multipolarité et répondant à la segmentation de l'espace : « *la centralité urbaine serait désormais assurée par un système de pôles spécialisés et complémentaires au sein duquel le centre-ville continuerait à assurer des fonctions spécifiques* » (Gaschet *et al.*, 2002, page 57). La notion de « centre » fait référence à un lieu accessible où sont agglomérés la population, les emplois, différentes activités économiques et socioculturelles, la création de richesse, d'innovation ou de connaissances et les pouvoirs de décision et de contrôle.

Cette concentration permet au centre d'être un lieu privilégié d'interactions car une proximité entre acteurs est observée et que celle-ci est justement rationalisée dans l'organisation urbaine, pour faciliter l'échange d'informations (Baumont *et al.*, 1996). Dans cette logique, le centre domine les autres lieux par les économies d'agglomération qui se comprennent à partir des gains des entreprises s'expliquant par leur proximité géographique, par les rendements externes engendrés et par des coûts d'interaction réduits (Baumont *et al.*, 1995). Toutefois, ce centre fait face à des limites et ne peut pas tout concentrer, les effets d'attraction impliquent des effets de répulsion, ce qui engendre des relations entre ville ou entre la ville et son espace de proximité. Aussi, la centralité n'est pas seulement matérielle, elle est également symbolique et s'observe dans l'aménagement de la ville (Monnet, 2000) : des représentations mentales se forment sur les lieux phares du centre, les places publiques, les monuments ou les bâtiments, symboles d'un pouvoir économique, judiciaire ou politique. De plus, la plupart des villes petites et moyennes portent une fonction de desserte de leur espace environnant et sont donc des symboles de proximité (Mainet *et al.*, 2014a).

Les notions de « pôle » et de « polarité » désignent une agglomération d'activités. Tous les attributs du centre ne sont pas présents dans le pôle, notamment les éléments en lien avec le pouvoir économique, les différentes formes de domination et la fonction symbolique. Dans un territoire, il existe un seul centre pour plusieurs pôles (Bourdeau-Lepage *et al.*, 2009), en considérant que ces derniers, selon l'idée de Perroux, ont un pouvoir d'attraction et de diffusion leur donnant une capacité d'entraînement sur le développement des territoires (Elissalde, 2004). D'après Claval (1981), la ville est d'abord un point d'interconnexion sociale, c'est à dire un nœud dans les réseaux de circulation. Les communications sont à l'origine de la diffusion des informations au profit des pôles et produisent des flux qui donnent un indice du phénomène de polarisation. C'est une géographie dynamique qui fait état de l'évolution des pôles en formation (Amphoux, 2003). Toutefois, la ville centre reste le lieu le plus spécialisé par rapport aux pôles, avec la présence d'activités et de services supérieurs et la concentration du pouvoir économique (Bourdeau-Lepage *et al.*, 2009). A titre illustratif, il existe des bourgs centres autour des villes petites et moyennes (Jousseume *et al.*, 2016a) qui regroupent des ménages, ainsi que des commerces alimentaires et des services à la personne dont le rayonnement s'étend sur les communes limitrophes et permet aux ménages périurbains et ruraux une accessibilité rapide aux aménités fonctionnelles du quotidien. J'ai ainsi pris le parti d'orienter le discours sur les organisations monocentriques multipolaires, bien qu'il puisse également exister des structures multicentriques (Bourdeau-Lepage *et al.*, 2009). Ces dernières correspondent peu à l'organisation de l'espace de proximité des villes petites et moyennes, sauf dans les rares intercommunalités disposant de plusieurs villes centres, mais l'organisation autour de celles-ci reste monocentrique multipolaire. En effet, les structures multicentriques sont régulièrement des assemblages d'organisations monocentriques multipolaires (Bourdeau-Lepage *et al.*, 2009).

Ce développement en dehors des villes met en exergue une question, celle de la localisation des activités économiques, des ménages et des aménités, à observer au regard des théories de la localisation notamment. Ces différentes sphères sont prises dans des logiques dont les mécanismes élémentaires sont à même d'expliquer les transformations de la géographie des territoires.

3.3.2. Les interactions dans la localisation des activités économiques, des ménages et des aménités

Les activités économiques, des ménages et des aménités fonctionnelles sont interdépendants et le phénomène de décroissance démographique, quand il est effectif, touche ainsi ces trois sphères. Leur distribution spatiale, fondée en partie sur les relations entre ces trois sphères, dépend de critères de choix largement étudiés dans la littérature scientifique.

- La localisation des activités économiques, une recherche de maximisation

A la base de la localisation des activités économiques sont en jeu des tensions entre des forces centripètes et des forces centrifuges. La minimisation des coûts de transport, la recherche de rendements croissants ou encore les interactions avec la demande sont à la base d'une concentration des activités économiques, sachant que celle-ci peut également être à l'origine de concurrences (Moati *et al.*, 2001). Dans le même sens, l'organisation économique et géographique des territoires dépend de l'évolution de trois types de coûts liés directement à la prise en compte de l'espace : les déplacements des travailleurs, le transfert de l'information et le transport des produits de base (Cavailhès *et al.*, 2007).

La spécialisation des facteurs de production de l'agglomération, notamment sur certaines compétences ou facteurs, est majeure car elle influence la localisation des activités économiques. Les activités tertiaires sont dépendantes de la concentration de la population, alors que les activités industrielles sont plutôt influencées par les infrastructures facilitant les flux de transport et par les liaisons interindustrielles. Plusieurs recherches montrent un phénomène de desserrement urbain des activités économiques hors des villes centres, moins marqué toutefois que le desserrement des populations (Halbert, 2005 ; Gilli, 2004). Les activités les plus touchées sont celles en lien avec les activités présentes (Certu, 2011). Elles viennent former des pôles secondaires dans des zones périurbaines et rurales, du fait de la mobilité résidentielle des ménages. Toutefois, le commerce de gros, la logistique et certaines activités industrielles sont également concernés. Pour toutes ces activités, les deux facteurs clés sont liés au foncier et à la main-d'œuvre ; l'accès à des surfaces bien reliées aux infrastructures de transport et au marché central détermine le site d'implantation, tandis que la disponibilité d'une main d'œuvre locale aux qualifications adaptées délimite la zone d'emploi potentielle (Bouvard, 2008).

Dans cette recherche des facteurs de localisation, les coûts d'acquisition ou de location semblent tenir une importance de plus en plus minime, en particulier pour le secteur industriel. En revanche, les coûts de transport sont considérés, tant pour l'industrie que pour le tertiaire (Moati *et al.*, 2001). L'approche wéberienne met notamment en avant la minimisation des coûts pour penser la localisation des activités économiques. Il peut également être recherché une fiscalité attractive (Fontagné *et al.*, 2005). Aussi, de plus en plus d'employeurs, surtout dans les secteurs en forte croissance, portent un intérêt tout particulier au cadre de vie, voire même à l'image des territoires, pour attirer plus facilement des salariés (Mtetm³⁷, 2006 ; Doré, 2008 ; Mérenne-Schoumaker, 2011).

³⁷ Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.

Bénard *et al.* (1998) ont déterminé que les facteurs de localisation des activités économiques les plus importants pouvaient être classés en trois ensembles, pris dans un processus séquentiel :

- L'accessibilité et la taille des marchés, le coût et la formation de la main d'œuvre, ainsi que les liaisons interpersonnelles avec la présence de fournisseurs de services, de donneurs d'ordre et de sous-traitants.
- L'offre en aménités fonctionnelles, par exemple les biens environnementaux, le système de formation, les formes d'organisation socioéconomique ou encore les infrastructures.
- L'offre en aménités patrimoniales, à travers la proximité de la mer ou de la montagne, les monuments historiques ou bien le climat.

Par rapport aux villes petites et moyennes, les métropoles et les grandes villes profitent d'une plus grande accessibilité (Delaplace, 2012) ou d'une offre de formation plus importante (Baron, 2009). Bien que des exploitations agricoles soient encore présentes dans les campagnes (Arnal, 2012) ou des industries dans les villes (Luxembourg, 2011), l'économie des villes petites et moyennes évolue avec l'augmentation de l'économie présentielle et les emplois de services à la personne, qui participent à la qualité du cadre de vie, tendent à suivre les ménages et à être largement présents dans ces villes et dans leur espace de proximité, notamment dans les pôles (Jousseume *et al.*, 2016). En effet, malgré une dépendance encore importante aux centres urbains (Aubert, 2018), la localisation des activités économiques dépend également des effets de polarisation et des regroupements de population, en dehors des villes.

- La localisation des ménages, une recherche de bien-être

A partir d'une revue de la littérature basée sur les choix de localisation résidentielle, Schirmer *et al.* (2014) ont considéré que les logiques résidentielles tenaient de choix spatiaux qui avaient trait directement à des spécificités liées aux caractéristiques des ménages, en particulier leur structure et leurs réseaux de connaissance. Les paramètres des unités d'habitation sont aussi des facteurs identifiés car les ménages, selon leurs différentes aspirations et contraintes, ne sont pas attirés par les mêmes zones et par le même type d'habitat. Il s'agit ainsi d'appréhender la qualité des bâtiments et des espaces environnants au logement, les caractéristiques générales de la population, l'offre en matière d'aménités fonctionnelles et la qualité des infrastructures de transport. Une autre revue de la littérature dédiée à la mobilité résidentielle (Montgomery *et al.*, 2006) a fait un constat similaire.

La présence d'aménités fonctionnelles comme les écoles ou la présence d'infrastructures de transport ou encore de commerces de proximité sont des facteurs conditionnels qui semblent toujours présents dans le choix de localisation résidentielle des ménages (Prager *et al.*, 2013). La mise en place d'aménités fonctionnelles est, en partie, à l'origine de l'environnement vécu. En ce sens, dans la logique de Tiebout, les ménages comparent le niveau des taxes avec les contreparties fournies par l'autorité locale, surtout sur le plan des aménités fonctionnelles (Mtetm, 2006). L'accessibilité à l'emploi représente un enjeu, en particulier dans le cas des couples bi-actifs (Predit³⁸ *et al.*, 2012). Un arbitrage principal se

³⁸ Programme de Recherche Pour et Sur le Développement Régional - Action Territoriale.

fait ainsi entre le coût de transport et le coût du foncier (Cavailhès, 2012). Toutefois, en gardant cette condition de l'accès à l'emploi, les ménages sont également prêts à faire le choix d'un haut niveau d'aménités pour un salaire plus bas ; il s'agit alors de possibles localisations dans les zones rurales (Aubert, 2018).

Dans les deux revues de la littérature susmentionnées, la possibilité d'être propriétaire n'est pas mentionnée alors qu'il semble que cet aspect intervienne largement dans le choix de localisation résidentielle, expliquant notamment la diffusion urbaine. Il est en effet plus simple d'acheter un bien immobilier de qualité dans l'espace de proximité qu'au sein même des villes. En cela, l'offre foncière est un critère de choix, étant donné que les nouvelles constructions sont de plus en plus implantées dans ces zones et que les prix sont différenciés en fonction d'un gradient de distance au centre (De Coninck, 2005). Les zones périurbaines sont les plus attractives sur ces 40 dernières années et attirent, en premier lieu, des couples avec enfant(s). Il en est de même pour les zones rurales les plus proches qui disposent encore d'un foncier important (Aubert, 2018), même si celles-ci sont également marquées par une importante concentration de population âgée. Inversement, les zones urbaines attirent les populations les plus jeunes (Détang-Dessendre *et al.*, 2016). Outre leur localisation résidentielle, la satisfaction des ménages passe aussi par une réflexion sur l'ancienneté, le type et l'état général du logement. Entre les villes et leur arrière-pays, il existe une différence notable sur les spécificités de l'habitat (Tobelem-Zanin, 1997), les appartements sont plutôt concentrés dans les premières, alors que les maisons le sont dans les seconds.

Autour des villes petites et moyennes, les communes périurbaines et rurales, dont certaines sont des pôles, attirent, même si la plus grande part de la population est concentrée dans les zones urbaines, du fait de la proximité de l'emploi et des aménités fonctionnelles. En outre, la recherche d'un cadre de vie de qualité peut amener les ménages à s'intéresser aux villes et à leur arrière-pays étant donné que de nombreux EPCI fondent leur image sur cette dimension (Gollain, 2014 ; Mainet, 2014 ; Alaux *et al.*, 2015) et donc, sur les aménités disponibles.

- La localisation des aménités, une logique historique subie et une logique fonctionnelle choisie

Les zones désirées par les ménages sont définies par des conditions, ensuite par des critères économiques, enfin, à conditions identiques, ce sont les aménités qui emportent la décision. La localisation des aménités patrimoniales a été fixée à la fois par l'histoire et par la géographie des lieux. L'arrière-pays des villes profite d'aménités naturelles et culturelles, ce qui peut expliquer le dynamisme, résidentiel et touristique, de ces zones (Sacareau, 2010 ; Legras, 2016), alors que les villes sont plutôt un lieu d'aménités culturelles bénéficiant des éléments de l'histoire urbaine. Il existe une complémentarité dans la localisation de ces aménités patrimoniales, étant donné qu'elles forment une cohérence globale entre la ville et son espace de proximité (Périgord *et al.*, 2012 ; Mainet, 2011).

La localisation des aménités fonctionnelles est liée à un potentiel de consommation (Talandier *et al.*, 2013), avec une offre portée par les acteurs publics et privés, au plus près des ménages (Cavailhès, 2012). Les objectifs sont la consommation et la réduction des coûts d'accès des usagers pour valoriser leur mode de vie. L'accessibilité est ainsi un facteur majeur

dans leur localisation (Insee³⁹ Centre, 2011). Aussi, leur coût d'installation et de fonctionnement influence leur localisation (Peeters *et al.*, 2002). Les situations sont multiples selon les types de territoires, du rural à l'urbain, différents pôles se forment avec la localisation et la distribution des aménités fonctionnelles. Toutefois, la concentration de ménages à faible revenu en une zone déterminée diminue la capacité de financement de ces aménités (Mtetm, 2006). La localisation de ces dernières dépend donc également des revenus des ménages à proximité.

Dans leur ensemble, les villes petites et moyennes bénéficient d'aménités patrimoniales importantes (Edouard, 2014), tant dans leur zone urbaine qu'à l'extérieur. Sur le plan des aménités fonctionnelles, leur diversité et leur densité dépendent de la taille des villes. En effet, plus la ville est grande, plus elle bénéficie d'aménités fonctionnelles et plus celles-ci sont diversifiées. Pour autant, les villes moyennes, et dans une moindre mesure les petites villes, profitent d'une offre suffisamment importante pour être reconnues comme des environnements favorables « à une économie de la consommation » (Talandier, 2014 ; page 1).

Ces trois sphères, les activités économiques, les ménages et les aménités, s'entrecroisent en différentes logiques de localisation. Toutefois, les relations ne sont pas seulement intersphères, il existe également des interactions intrasphères qui permettent d'aller plus loin dans la compréhension des localisations.

3.3.3. Les interactions à l'intérieur des sphères, facteurs de localisation

A l'intérieur de chaque sphère, il existe des interactions, entre activités économiques, entre ménages et entre aménités. Celles-ci peuvent créer des effets d'attraction, des mécanismes d'économie d'agglomération, d'entre-soi résidentiel ou de complémentarité dans la qualification du cadre de vie.

- Entre activités économiques, une recherche d'économie d'agglomération

Les activités économiques peuvent se concurrencer entre elles quand elles sont positionnées sur la même aire de marché et sur des produits substituables. Il existe ainsi des effets d'évitement et de dispersion. Toutefois, l'agglomération d'activités concurrentes peut également se produire si les produits sont différenciés, en générant des effets positifs (Baumont *et al.*, 1995 ; Fontagné *et al.*, 2005). Des externalités positives peuvent être à l'origine de l'agglomération géographique (Krugman, 1991 ; Fujita *et al.*, 2003). Les externalités articulées au regroupement industriel sont effectives par les intrants et les services spécialisés, par le marché du travail et enfin, par les échanges informationnels et la diffusion technologique. Les économies d'agglomération ont été basées sur les travaux pionniers de Marshall et se divisent en deux niveaux :

- Les économies de localisation (Fujita *et al.*, 2003) concernent des activités d'un seul secteur économique, concentrées en une zone réduite. Elles profitent d'une plus grande spécialisation économique de leur zone d'implantation.

³⁹ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

- Les économies d'urbanisation (Barbesol *et al.*, 2008) sont créées par la coprésence d'activités de plusieurs secteurs économiques, concentrées en une même zone. La fertilisation croisée est la principale origine de ce type d'économie.

Selon Smith, la division du travail améliore la productivité et cette affirmation peut être combinée à celle de Marshall, qui considère un marché du travail dense comme avantageux pour la division du travail. La concentration d'activités hétérogènes augmente le nombre d'emplois et les diversifie, permettant d'attirer de nouveaux travailleurs aux compétences multiples et répondant aux interactions entre l'offre et la demande. Un vaste vivier d'emplois peut attirer de potentiels travailleurs et donne la possibilité, aux différents employeurs, de trouver plus aisément les qualifications, les compétences et les savoir-faire correspondant à leurs besoins. De plus, la proximité géographique des employés et des employeurs réduit les risques de chômage et de pénurie de main d'œuvre. C'est une assurance mutuelle entre ces deux parties, fondée sur les effets de densité et de diversité qui résultent de l'agglomération (Combes *et al.*, 2012).

Même si elles profitent d'économies d'agglomération, en particulier au sein de leurs zones d'activités économiques, les villes petites et moyennes font face aux métropoles, des lieux de concentration des facteurs de production et de la population générant des interactions économiques bien plus intenses (Di Méo, 2010). Bien que cette concentration ait des effets positifs, c'est par un effet de congestion des grandes villes que les villes petites et moyennes profitent d'un desserrement de certaines activités, notamment tertiaires (Tallec *et al.*, 2012). Les ménages s'inscrivent également dans ces interactions entre eux, en privilégiant la proximité sociale.

- Entre ménages, une recherche d'entre-soi

Les localisations résidentielles dépendent d'interactions entre les ménages et amènent à des phénomènes d'entre-soi, c'est-à-dire un groupement d'individus partageant des caractéristiques communes (Tissot, 2014). Les ménages à revenus moyens et aisés font le choix de leur localisation résidentielle en fonction de l'accessibilité aux infrastructures de transports, aux services urbains et en fonction de profil social des zones résidentielles (Teller, 2009). Ce mécanisme implique l'éloignement des personnes considérées comme différentes. Ainsi s'opposent les semblables et les autres. La volonté d'être avec ses semblables peut avoir diverses origines : biographiques, économiques, sociales, ethniques etc. (Cousin, 2012). La localisation résidentielle se construit à partir de représentations, de constructions de sens ou encore d'univers symboliques. Cet entre-soi est en perpétuelle redéfinition selon les groupes (Elguézabal, 2015).

La ségrégation est un indice de séparation résidentielle et donne les moyens de mesurer le degré de mixité sociale ou d'entre-soi. Les individus tendent à aller vers ceux qui leur ressemblent et à s'éloigner sinon rejeter ceux qui leur sont différents. Plusieurs mécanismes sont ainsi à l'œuvre, comme les effets de pairs (Bénabou, 1993), la distinction (Bourdieu, 1979) ou encore la stigmatisation (Goffman, 1980). Sur le plan résidentiel, cet entre-soi peut s'observer en particulier par les disparités territoriales de revenus (Novella, 2016) qui montrent quel type de population vit dans quel type de zone.

Le phénomène d'entre-soi n'est pas propre aux villes petites et moyennes, mais peut être observé dans leur zone urbaine ou aux alentours. En effet, ces villes sont marquées par la périurbanisation et le développement de nombreux lotissements pavillonnaires réunissant des ménages ayant des caractéristiques communes, notamment des couples avec enfant(s) des classes moyennes (Charlot *et al.*, 2009). Ces aspirations sont guidées par la recherche d'un autre mode de vie que celui des citadins, avec un cadre de vie marqué différemment que dans la ville, avec des aménités qui interagissent également entre elles.

- Entre aménités, une recherche de complémentarité

Les aménités patrimoniales se complètent et enrichissent les territoires. A titre d'exemple, un paysage est constitué de forêts, de cours d'eau et de variations topographiques trouvant leur origine dans l'histoire géologique locale (Dissart *et al.*, 2014). Les offres touristiques sont construites sur la diversité des aménités, entre les littoraux ensoleillés sur la côte méditerranéenne, les zones montagneuses boisées dans les Parcs Naturels Régionaux ou encore les produits du terroir inscrits dans des territoires à fort intérêt historique (Bel *et al.*, 2011). Il existe également des complémentarités entre les différents types d'aménités disponibles en un même territoire. Les aménités fonctionnelles à destination des touristes peuvent en effet servir à la fréquentation des aménités patrimoniales (Hazebroucq, 2007).

La localisation des aménités fonctionnelles, quant à elle, est principalement régie par les pouvoirs publics et ces derniers recherchent une cohérence territoriale entre l'urbain, le périurbain et le rural. Ce sont les portées spatiales, les seuils d'apparition et l'emboîtement entre les zones d'influence, à savoir la ville centre et les pôles situés dans le périurbain ou dans le rural, qui régissent la localisation de ces aménités (Mérenne-Schoumaker, 2003). Une telle organisation est source de complémentarités entre les villes, le périurbain et le rural (Aubert *et al.*, 2006). Il en est de même sur des espaces plus larges, entre des villes de différentes catégories, avec une organisation urbaine hiérarchique, notamment basée sur les aménités fonctionnelles (Taulelle, 2010).

Globalement, les villes petites et moyennes sont pourvues d'aménités fonctionnelles de toutes les gammes, supérieure, intermédiaire et de proximité, car elles structurent leur espace environnant (Edouard, 2014). En s'éloignant de ces villes, il existe des pôles qui alimentent les campagnes, composés en majorité d'aménités fonctionnelles de la gamme de proximité (Talandier *et al.*, 2013 ; Jousseau *et al.*, 2016). Les pratiques touristiques montrent les interactions existant entre les aménités fonctionnelles et les aménités patrimoniales (Demen-Mayer, 2005) et ceci peut s'observer dans les villes petites et moyennes.

Ces éléments qui mettent en avant la perte de centralité matérielle face à la localisation, de plus en plus diffuse, des ménages notamment, sont à l'origine d'une hypothèse visant l'attractivité des villes petites et moyennes. Les acteurs urbains ne peuvent pas les penser seules pour le développement. L'attractivité, passe donc par le maintien de la complémentarité des zones urbaines, périurbaines et rurales, afin de correspondre aux nouveaux modes d'urbanisation.

3.3.4. L'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance démographique dépend du maintien des complémentarités fonctionnelles avec leur espace de proximité

Les villes petites et moyennes sont des centralités pour leur arrière-pays, bien que celui-ci voie également l'émergence de petits pôles. La notion d'« attraction » peut ainsi être définie comme le rapport qu'entretient la ville avec son territoire, dans une recherche de cohérence. Il existe un enjeu en matière de complémentarité entre les différentes zones des territoires, pour répondre au nouveau mode d'urbanisation. Ce dernier se remarque avec l'émergence de la multipolarité. Ce mode d'organisation territoriale permet aux ménages situés hors de la ville d'accéder à des aménités fonctionnelles animées par des emplois présents. L'intérêt de cette approche est d'observer les effets d'emboîtement entre le rural, le périurbain et la ville, qui découle de la localisation des aménités et de leur interaction avec les ménages et les activités économiques, en considérant que celles-ci peuvent se déstructurer dans une situation de décroissance et avoir une incidence négative sur la construction de la cohérence territoriale.

La dynamique des activités économiques, des ménages et des aménités sont interdépendantes et une décroissance démographique engendrera une décroissance générale du territoire. Cette situation peut être constatée par des échanges de moindre intensité entre les villes et leur territoire. **La deuxième hypothèse prend donc le parti de considérer que l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance démographique dépend du maintien des complémentarités fonctionnelles avec leur espace de proximité.**

La notion d'« attraction » fait référence à celle d'« attrait » car les modes d'urbanisation sont en lien avec les modes de vie et à celle d'« accointance » car les systèmes interterritoriaux peuvent également être constitués de centralités et de pôles appartenant à différents EPCI par exemple. Au sein de ces derniers, les périmètres intercommunaux ont ainsi intérêt à être dépassés pour réfléchir de manière plus large l'attractivité. Il existe en effet des proximités entre territoires, du fait des activités des entreprises et associations, des habitants voire des élus, qui nécessitent de faire abstraction de ces frontières politiques pour rechercher une logique interterritoriale dans certains domaines.

3.4. Les accointances, pour faire avec les autres territoires

Les territoires se développent par leurs ressources internes et par leurs interactions avec l'extérieur. Les proximités, qu'elles soient géographiques ou organisées, permettent de dépasser les frontières politiques. Les logiques interterritoriales sont le fait des agissements des acteurs locaux, des ménages et des élus. Il s'agit d'abord les relations entre EPCI comme un moyen de s'insérer dans des projets partagés.

3.4.1. Des territoires à l'interterritorialité au sein de l'espace régional

Les acteurs locaux et les habitants disposent de plusieurs territorialités (Vanier, 2008) et montrent, par leurs pratiques, la dissociation entre les périmètres institutionnels et les périmètres fonctionnels (Audiar⁴⁰, 2015). De nombreuses villes petites et moyennes sont

⁴⁰ Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise.

investies dans des démarches de planification qui ont pour objectif de dépasser les frontières des EPCI (Iau⁴¹, 2010).

Les territoires sont à la base de la constitution de différentes formes de relation qui contribuent à la structuration des espaces régionaux. Ces derniers supposent l'insertion des territoires dans des logiques dépassant leur frontière institutionnelle. Les villes petites et moyennes constituent une colonne vertébrale dans les systèmes urbains (Banovac, 2017). Elles peuvent également profiter de leur positionnement d'entre-deux, entre les espaces ruraux et les métropoles (Santamaria, 2012) afin d'exploiter leur potentiel en matière d'intermédiation (Carrier *et al.*, 2012). C'est une façon de lutter contre la décroissance démographique car celle-ci est, en partie, liée à un phénomène d'enfermement territorial (Attali, 2017).

Dans sa compréhension géographique, il existe trois points à la base de la notion de « territoire » (Moine, 2006) : le territoire est approprié par un groupe d'individus qui l'enferme dans des limites administratives peu souples, ceci afin de l'aménager et de le développer. Toutefois, il présente également une nature, à la fois objective, qui rend compte de la géographie, et subjective, qui montre la relation des individus aux systèmes de représentation à l'origine des sociétés. Le territoire est ainsi formé aussi bien par des actions internes que par des influences externes. Selon Di Méo (1998), le territoire peut être observé à partir des représentations que les hommes se font autour d'espaces identifiés dans leurs pratiques sociales. Cette définition amène au sentiment d'appartenance qui rend compte à la fois de la composante sociale du territoire. A l'origine des territoires s'entremêlent donc les dimensions politique, culturelle ou encore socioéconomique et celles-ci se nourrissent des interactions entre acteurs internes et avec les acteurs externes (Léon *et al.*, 2010), qui incitent à aller au-delà des périmètres administratifs. A partir de là, il est possible de réfléchir l'espace régional qui peut se définir avec les notions de « région » et d'« espace ».

Il existe des façons variées de considérer la notion de « région » (Kaddouri, 2004), entre les régions administratives institutionnalisées et les régions d'étude et de savoir inspirées de la science régionale. Ces deux catégories se différencient par leurs objectifs. D'un côté, il s'agit de gérer et de contrôler les territoires et les individus avec les régions administratives. De l'autre, les régions d'étude et de savoir sont un socle pour l'analyse et la compréhension des territoires au carrefour de domaines variés, géographie, économie, aménagement ou encore sociologie (Claval, 2008). Cette dernière catégorie a la particularité de regrouper différentes formes de régionalisation qui rendent compte de la complexification de la notion de « région », entre les régions espace-physique, les régions espace-vécu et les régions espace-fonctionnel :

- L'espace physique correspond à la dimension naturelle basée sur les caractéristiques physiques et géographiques. C'est ainsi un espace qui se base, en premier lieu, sur les spécificités naturelles.
- L'espace vécu décrit d'abord ce qui est marqué par l'Homme et par son vécu, sa mémoire, son passé, son appartenance à un groupe social, sa culture ou encore ses pratiques. C'est une considération sociale de l'espace où celui-ci est approprié.

⁴¹ Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France.

- L'espace fonctionnel existe à travers les interactions économiques. Il s'agit de l'aire d'influence des villes et des connexions entre elles.

Les deux derniers types d'espace permettent de mieux comprendre ce qu'est l'espace régional. Dans cette logique, Lévy *et al.* (2003) décrivent la notion d'« espace » comme une composante de la société. Cette définition fait référence aux géographes et aux économistes allemands et américains qui, aux 19^e et 20^e siècles, ont fondé leurs travaux sur l'organisation de l'espace et les effets de celui-ci sur l'économie. D'un côté, l'espace exprime une forme d'unité, de l'autre, les territoires participent à sa diversité humaine et sociale (Di Méo, 1998). L'espace se réfléchit donc avec les territoires et leur diversité pour les penser dans une cohérence globale, cette dernière existant avec des arrangements entre ceux qui pratiquent l'espace (Espon⁴², 2014 ; Banovac, 2017).

La dimension spatiale de l'espace régional permet de rendre compte efficacement des disparités de croissance et d'emploi et d'autres phénomènes économiques dans l'analyse des dynamiques. Cet espace est doté d'une infrastructure économique composée d'agents cherchant à échanger pour travailler à l'organisation spatiale de la production et des marchés. Il est ainsi ouvert pour faciliter la mobilité des marchandises et des facteurs de production. C'est un espace fonctionnel dont les limites sont poreuses avec des composantes toujours plus mobiles. Deux mouvements sont à l'origine des espaces régionaux : les relations tissées en leur sein et les relations nouées avec l'extérieur (Claval, 2008). En ce sens, les villes petites et moyennes connaissent des relations économiques, aussi bien avec les métropoles (Léo *et al.*, 2012), qu'avec les espaces ruraux (Santamaria, 2012), dans le cadre de la circulation des richesses, des mobilités domicile-travail ou encore des filières économiques.

La notion d'« interterritorialité » complète ces définitions et renforce l'acceptation sociale et économique des interactions entre les territoires, avec (Vanier, 2008) :

- La base des individus, ces derniers se déplaçant dans différents territoires et ayant chacun leur « multiterritorialité », avec de plus en plus de temps pour la pratiquer.
- La base des mobilités, avec ces mêmes individus qui ont besoin de se territorialiser à de multiples endroits, selon le lieu de leur résidence et le lieu de leur travail par exemple.
- La base des connexions, qui connaît trois dimensions, sociale, physique et marchande. C'est la condition essentielle de la combinaison entre territoires.

La territorialité est un phénomène sociétal. Le territoire se réfléchit encore par l'ancrage, l'unicité et la proximité intraterritoriale, alors que l'interterritorialité demande combinaison, connexion et centration. Cette dernière est une notion issue des travaux de Rémy et fait référence aux choix dont disposent les individus pour sélectionner un lieu satisfaisant leurs pratiques urbaines.

Ces approches des interactions entre territoires permettent l'analyse d'un ensemble de questions intégrées à l'aménagement du territoire. Dans la construction de ceux-ci, ce sont bien les individus qui pratiquent le territoire qui franchissent les frontières administratives, afin d'aller au-delà d'une territorialité qui s'impose à eux (Vanier, 2008). C'est là une différence entre la notion de « territoire », plutôt fermée a priori et celles d'« espace » et de

⁴² European Spatial Observatory Network on Territorial Development and Cohesion.

« région », ouvertes et nourries par les proximités dans des systèmes interterritoriaux. Toutefois, au-delà des proximités géographiques, il existe également des proximités organisées qui montrent la possibilité d'une interterritorialité non contiguë.

3.4.2. Les logiques des jeux de proximité

Une approche basée sur les relations entre les territoires est adaptée à la compréhension du fonctionnement des phénomènes interterritoriaux. En cela, les flux, les échanges et le partage décrivent les rapports qu'entretiennent les territoires. L'influence entre les territoires se révèle au regard de leurs interactions et de leurs interdépendances. Les acteurs locaux et les habitants vont ainsi aller au-delà de l'intercommunalité pour construire l'interterritorialité au sens de Vanier (2008) et activer les potentiels des différentes formes de proximité (Bellet *et al.*, 1993 ; Gilly *et al.*, 2000 ; Rallet, 2002 ; Pecqueur *et al.*, 2004) :

- La proximité géographique, qui prend en compte l'espace au sens physique et qui est dès lors principalement dépendante de la distance.
- La proximité organisationnelle qui s'illustre par la volonté d'acteurs, disposant de ressources complémentaires, de participer à une même activité à travers une organisation ou un ensemble d'organisations.
- La proximité institutionnelle ou relationnelle qui repose sur l'intégration d'acteurs à des règles d'action, voire même à un système de représentation.

La deuxième et la troisième formes de proximité peuvent être rassemblées en une proximité organisée. Cette dernière repose sur deux bases, les similitudes et la même appartenance, des individus, à un groupe plus grand (Rallet, 2002). Malgré la multiplicité des formes de proximité et le désaccord entre certains chercheurs dans l'identification des proximités, l'essentiel de cette approche est qu'elle permet de poser l'analyse des relations socio-spatiales.

Dans l'acception de la proximité géographique et des relations entre les territoires, le premier critère à identifier est la distance géographique entre ceux-ci (Kaddouri, 2004 ; Zardet *et al.*, 2007). Des acteurs de différents territoires à proximité les uns des autres ont plus de chances d'entrer en relation que des acteurs de territoires éloignés, ce qui peut se constater par les déplacements domicile-travail ou bien par les habitudes de consommation des ménages. Réfléchir à la distance nécessite de prendre en compte la distance kilométrique, la distance-temps et la distance-coût, le développement des infrastructures de transport ayant modifié le rapport à l'espace. Il existe un deuxième critère pour analyser ces espaces fonctionnels, celui de la hiérarchie entre les territoires (Pumain, 1997 ; Kaddouri, 2004). Ces derniers ont des caractéristiques variées concernant de multiples domaines, à savoir le statut administratif de la ville centre, l'offre en aménités fonctionnelles, le dynamisme de l'économie locale ou encore la qualité de vie offerte. Il existe deux types d'organisation des proximités géographiques :

- L'un où de grandes villes dominent des villes moyennes plus nombreuses et ces dernières dominent des petites villes encore plus nombreuses et ainsi de suite. Dans cette organisation, les relations interterritoriales sont donc basées sur la complémentarité verticale et la concurrence horizontale entre les villes, avec des

liens hiérarchiques et complémentaires et des relations entre pairs (Kaddouri, 2004). L'organisation est ici multicentrique (Bourdeau-Lepage *et al.*, 2009).

- L'autre où une ville polarise toutes les autres, dans une hiérarchie très marquée et une concentration conséquente des activités économiques, des ménages ou des aménités fonctionnelles (Kaddouri, 2004). Les villes petites et moyennes peuvent aussi bien être au centre d'une telle organisation que dominées par une ville plus grande selon le contexte territorial, rural ou métropolitain (Berroir *et al.*, 2017a). L'organisation est ici monocentrique (Bourdeau-Lepage *et al.*, 2009).

Dans la compréhension des proximités organisées, la notion d'« appartenance » fait référence à un phénomène d'interconnaissance entre différents acteurs, qui appartiennent à un même réseau de relations (Rallet *et al.*, 2002). Ces dernières peuvent tout aussi bien être directes que faire l'objet d'intermédiation. A titre d'exemple, des acteurs locaux de villes petites et moyennes faisant partie d'une même association entreront en interaction beaucoup plus aisément que des acteurs n'adhérant à aucune association et c'est en cela que Villes de France ou l'Association des Petites Villes de France sont importantes. Le réseau se trouve ainsi en construction constante et s'agrandit au fil des relations nouées. La deuxième notion considérée dans la proximité organisée est celle de « similitude ». Elle décrit une adhésion mentale à des représentations communes (Rallet *et al.*, 2002). Ce rapprochement peut s'observer dans des projets ou des valeurs partagées. Dans cette logique, les individus peuvent ne pas se connaître avant de s'apercevoir de leur ressemblance sur des éléments précis. Les événements sur des questions partagées comme le cadre de vie ou le renouvellement de la centralité, rendent possibles ces rapprochements et ces possibles coopérations entre les élus et les entreprises et associations. Partager un même système d'interprétation des situations et des dynamiques rapproche les individus entre eux (Torré, 2009). Cette forme de proximité va au-delà de la géographie et permet d'inscrire les territoires dans de vastes espaces, y compris ceux de la mondialisation, par les échanges.

La proximité géographique est à la base d'un système spatial, alors que la proximité organisée donne les moyens de construire des systèmes mentaux, des systèmes résiliants ou des réseaux. Bien que ces deux formes de proximité existent indépendamment les unes des autres, la conjonction entre proximité géographique et proximité organisée est également effective (Torré, 2009) et est facteur d'émergence de systèmes interterritoriaux. Les acteurs et les habitants des territoires participent à ceux-ci de différentes manières et montrent les potentiels quand les frontières deviennent plus poreuses.

3.4.3. Les systèmes interterritoriaux et l'importance des échanges

Les proximités géographiques et les proximités organisées, ainsi que leur possible articulation, contribuent aux systèmes interterritoriaux. Ces derniers sont construits et pratiqués de manières variées par les acteurs locaux, entreprises et associations, par les habitants et enfin par les élus.

Les entreprises et les associations sont investies dans les systèmes mentaux et dans les systèmes socioéconomiques. Pour leur développement, ces structures ont ainsi besoin de proximité organisée avec d'autres acteurs, qu'ils soient proches ou lointains. Toutefois, les

rencontres restent indispensables dans une volonté de coopération durable (Gorgeu *et al.*, 2009). Dans les faits, il peut s'agir de relations entre différentes structures, d'une entreprise qui exporte ces produits dans d'autres territoires en direction d'autres entreprises les utilisant, ou encore d'associations se partageant un marché local de services.

Les habitants sont inscrits dans des territorialités multiples (Arnauld de Sartre *et al.*, 2012) cadrées par des mobilités et des interactions temporaires au sein de systèmes mentaux. Il existe là aussi un besoin de proximité organisée, qu'elle se trouve dans une contiguïté territoriale ou non. Ce peuvent être des mobilités pendulaires avec les résidents d'un territoire faisant un trajet quotidien pour travailler dans un autre territoire ou bien des ménages immigrés qui vivent en France mais qui ont des attaches ailleurs, dans d'autres territoires français, voire dans d'autres pays.

Les élus et techniciens évoquent d'abord la proximité géographique, bien qu'il leur soit difficile de se projeter au-delà de leur circonscription (Vanier, 2005). En effet, par l'analyse des formes de proximité, une dissociation apparaît avec une dimension politique d'abord influencée par le caractère géographique des territoires, ce qui montre l'absence de concordance entre les périmètres institutionnels et les périmètres fonctionnels utilisés notamment par les ménages. Toutefois, le niveau politique des collectivités territoriales peut également être inscrit dans des échanges avec des décideurs de territoires éloignés du leur, pour former des systèmes spatiaux, des systèmes socioéconomiques, voire même des systèmes mentaux. Les périmètres institutionnels sont avant tout spatiaux, mais peuvent participer à des formes de projet socioéconomique à partir des échanges interterritoriaux, en témoignent certains documents d'urbanisme intercommunaux. Dans une autre logique, les élus et techniciens peuvent identifier des points communs entre leur périmètre d'action, malgré une distance géographique importante et travailler à un échange de bonnes pratiques. Les entreprises et associations, les élus et techniciens et les habitants sont trois bases d'acteurs par lesquelles se forment et évoluent les territoires et les systèmes interterritoriaux (Vanier, 2008).

Les systèmes interterritoriaux sont à la fois géographique, économique et social et sont le cadre d'une hypothèse sur les villes petites et moyennes et leur attractivité. Le développement des territoires incite à s'insérer dans des systèmes pour échanger et s'inscrire dans des logiques dépassant les frontières administratives. L'attractivité passe donc par l'intensification des interactions entre territoires afin de participer aux différentes formes de proximité à l'œuvre.

3.4.4. L'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance démographique dépend de l'intensification des interactions économiques avec l'extérieur

Les villes petites et moyennes participent à la structuration des territoires et au développement régional, du fait de leur potentiel en matière d'intermédiation. Dans cette logique, la notion d'« accointance » peut se définir comme les opportunités existant sur le plan des interactions socioéconomiques, que ce soit pour les entreprises et associations, pour les habitants ou pour les élus, dans une recherche de construction de différentes interterritorialités. L'enjeu repose ainsi sur les échanges, matériels ou immatériels, entre ces territoires. L'intérêt est de parvenir à s'insérer durablement dans des systèmes pour réfléchir les territoires dans un ensemble et non pas seuls. Pourtant, la décroissance démographique

tend à conduire les villes et leur EPCI à se recentrer sur leur propre stratégie communale et intercommunale, sans prendre en compte l'environnement ni les relations plus lointaines.

La perte démographique et économique est un indice de mise en marge des territoires dans les échanges économiques, alors que la place qu'ils occupent dans les interactions est un vecteur de développement. C'est une situation qui conduit à des interactions avec l'extérieur d'une ampleur de moins en moins grande. **La troisième hypothèse considère que l'attractivité de villes petites et moyennes en décroissance démographique dépend de l'intensification des interactions économiques avec les territoires extérieurs.**

La notion d'« accointance » se construit en relation avec celle d'« attrait » et celle d'« attraction ». Ces trois composantes de l'attractivité sont interdépendantes. Ainsi, la non prise en compte de l'une d'entre elles ne donne pas la possibilité d'inscrire les villes sur la voie d'un développement effectif.

Conclusion du troisième chapitre : trois ambitions interdépendantes dans la compréhension de la notion d'« attractivité » en contexte de décroissance démographique

Ce troisième chapitre apporte une problématisation de la question de recherche qui vise à l'inscrire dans un objet de recherche avec des apports théoriques permettant la construction de trois hypothèses définissant autant de composantes de la notion d'« attractivité » : l'attrait, l'attraction et les accointances. Ces dernières sont basées sur une interdépendance qui peut amener à développer le territoire par des ressources endogènes et exogènes, et par prolongement à retenir les ménages déjà installés dans les territoires, voire à en attirer de nouveaux et à les fixer également. Dans cette logique, adapter l'offre économique résidentielle, maintenir les complémentarités fonctionnelles et patrimoniales entre les villes et leur espace de proximité et intensifier les interactions économiques avec d'autres territoires sont trois axes d'action pouvant être pensés de concert, avec les activités des entreprises et associations, des ménages et des élus. L'offre économique résidentielle s'étend de la ville à ses campagnes en passant par ses communes périurbaines et cette recherche de cohérence territoriale se développe et s'enrichit par les échanges avec l'extérieur et l'apport de nouveaux revenus. Il s'agit de répondre à trois enjeux pour aborder la décroissance démographique, celui de satisfaire les besoins de la population restée sur place, celui de réconcilier les villes avec leur arrière-pays et enfin, celui de garantir la place de ces villes dans les échanges extraterritoriaux. De ce fait, le phénomène de décroissance amène à aborder les rapports aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des territoires pour positionner ceux-ci dans un objectif premier de stabilité résidentielle. Evoquer l'attrait du territoire, l'attraction de la centralité et des pôles, puis les accointances avec les autres territoires est donc un moyen d'aller du territoire aux territoires, afin de montrer que l'attractivité s'observe par ce qui fait localement le territoire, par ce qui lui permet d'interagir avec l'extérieur et par prolongement, par la richesse créée de ces interactions.

Conclusion de la première partie : une reconsidération des dynamiques des villes petites et moyennes en contexte de décroissance démographique

Cette première partie apporte une base méthodologique nourrie par l'observation participante et formalisée à partir d'un cadrage théorique qui rend compte des relations entre le champ des villes petites et moyennes en contexte de décroissance démographique et de la notion d'« attractivité ». Cette dernière permet de poser les questions du cadre de vie et de la structuration intraterritoriale et des interactions interterritoriales, donnant lieu à la construction de ce travail de recherche autour de trois hypothèses. Ce sont les anciennes villes industrielles et les villes rurales isolées du nord et du nord-est de la France influencées par les effets de la mondialisation, malgré le développement d'une économie présentielle, qui font principalement face à une situation de décroissance. Une évolution démographique négative empêche d'atteindre les objectifs d'attractivité et de croissance fixés par les élus. En ce sens, la stabilité résidentielle est un horizon qui peut sembler plus pertinent, avec la recherche de développement liée aux potentiels et acteurs locaux et aux ressources directement disponibles, avec une structuration cohérente du territoire en direction des ménages urbains, périurbains et ruraux, et enfin avec l'élaboration de projets communs s'étendant sur un périmètre plus large que les intercommunalités, entre acteurs locaux ou entre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, sur des enjeux partagés. Pour autant, dans les stratégies locales, les décideurs placent leur circonscription dans des perspectives d'attractivité et de croissance, avec une prise en compte relative des dynamiques passées. Dans le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, les intercommunalités qui profitent de la présence d'une ville centre, qu'elle soit petite ou moyenne, ne montrent pas un terreau fertile pour attirer et retenir de nouveaux ménages et de nouvelles activités économiques. La posture de recherche adoptée, à savoir l'observation participante, a donné lieu à la participation à des comités de pilotage et donc à l'analyse des choix politiques effectués dans les documents d'urbanisme intercommunaux des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne. Cet investissement a donné la possibilité de porter un regard sur la façon dont est appréhendée, par les décideurs, la relation entre leur périmètre d'intervention et la notion d'« attractivité ».

Deuxième partie : Les évolutions passées et la situation présente dans le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Cette deuxième partie a pour objectif de s'intéresser plus particulièrement aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, à travers leurs situations et dynamiques économiques et démographiques et leur orientation politique de développement, pour mieux mettre en exergue les axes de recherche opérationnelle basés sur les questions de la structuration des territoires et du vieillissement. En ce sens, ces dernières ont été appréhendées avec les deux chapitres de cette nouvelle partie :

- Le quatrième chapitre apporte des éléments de diagnostic pour comprendre les intercommunalités du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, entre les dimensions économique, démographique et géographique. Il s'agit d'aller au-delà de la vision politique et de mettre en exergue le contexte local de décroissance démographique et de manque d'attractivité. L'analyse des évolutions et des situations présentes a permis l'appréhension de deux axes de recherche opérationnelle dont l'intérêt est de partir du terrain, l'un autour de la structuration des territoires et l'autre autour du vieillissement démographique. Ces derniers ont été construits à partir des trois hypothèses cadres, dans une recherche de mise en relation du site d'études à l'objet même de la thèse, à savoir les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes.
- Le cinquième chapitre vise à présenter et à analyser les documents d'urbanisme et de planification intercommunaux du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, à savoir les Projets d'Aménagement et de Développement Durables des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux et des Schémas de Cohérence Territoriale. Au sein de ceux-ci, les volontés politiques montrent à la fois une recherche de développement de l'économie présentielle et de l'économie productive. Pour ce faire, différentes ambitions ont été identifiées et ce, dans le cadre de l'objectif qu'ont en commun les élus, sans que celui-ci soit partagé, c'est-à-dire l'attractivité. Il existe ainsi des stratégies variées qui se comprennent à partir des ambitions de développement. Cependant, les deux axes de recherche opérationnelle identifiés sont peu pris en compte dans les décisions politiques.

La considération politique de la notion d'« attractivité » amène à observer les intercommunalités, au travers du regard des décideurs. Bien que les Projets d'Aménagement et Développement Durables soient basés sur des données objectives issues de diagnostics, les discussions et les arrangements entre élus rendent compte des jeux d'échanges et le positionnement des villes centres et des autres communes. En ce sens, j'ai été contraint d'objectiver l'information recueillie dans les projets de territoire et de présenter des analyses basées à la fois sur des données quantitatives et sur des données qualitatives. Il s'agit plus largement de combiner les approches, entre celle provenant du terrain et montrant les dynamiques et les situations observées localement, dans différents domaines qui rendent compte de la pratique des ménages et de l'activité des entreprises, et celle issue des représentants politiques des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui vise à valoriser leur périmètre d'action. La contribution de cette deuxième partie à la thèse est ainsi l'identification de deux axes de recherche opérationnelle qui considèrent les questions de l'adaptation de l'offre économique résidentielle locale, du maintien des complémentarités fonctionnelles entre les villes et leur arrière-pays et de l'intensification des interactions économiques.

Chapitre 4

4. Les évolutions socioéconomiques marquantes du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Ce quatrième chapitre a pour objectif de présenter la situation et la dynamique rencontrées par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne (AUSB). L'analyse est conduite en référence aux trois hypothèses pour mettre en lumière l'offre économique résidentielle locale, les complémentarités fonctionnelles entre les zones urbaines, périurbaines et rurales, et enfin les interactions économiques entre les territoires. Le périmètre de l'AUSB est marqué par la décroissance, le manque d'attractivité et une recomposition socio-économique importante. Malgré une perte d'emploi continue dans le champ de l'économie productive depuis 1975, celle-ci reste importante par rapport à la moyenne nationale. En parallèle croît l'économie présentielle qui permet de répondre aux besoins des ménages, mais qui ne donne pas la possibilité de pleinement retenir ces derniers. Les multiples départs se répercutent sur la structure même de la population, avec un taux de personnes âgées qui augmente plus rapidement que sur le plan national. Les intercommunalités de l'AUSB ont ainsi en commun cette situation, à différents degrés. Pourtant, les aménités patrimoniales et fonctionnelles montrent des origines et des situations variées. Chalon-sur-Saône, ville centre d'un EPCI en croissance grâce à son solde naturel, tend à dominer les autres villes, même si leurs zones d'influence respectives s'imbriquent les unes les autres. Les constats ont donné la possibilité d'identifier deux opportunités de développement : d'une part, l'interSCoT et, d'autre part, l'économie du vieillissement. L'AUSB, dans le cadre de ses missions, participe à la production des documents d'urbanisme intercommunaux, et donc des diagnostics, ce qui a été mon cas pendant les trois années passées dans cette structure.

4.1. Des dynamiques économiques et démographiques dans un contexte de décroissance

Bien qu'encore fortement présente dans les EPCI de l'AUSB, l'économie productive a connu une décroissance importante sur les dernières décennies, ce qui a influencé la dynamique et la structure démographique. Toutefois, l'essor de l'économie présentielle a permis de répondre à la demande des ménages. Il s'agit ainsi de rendre compte des évolutions constatées depuis 1975.

4.1.1. Une économie productive encore présente mais en décroissance depuis les années 1970

Entre 1975 et 2014, les intercommunalités du périmètre de l'AUSB ont été marquées par une forte diminution des emplois productifs. Cette situation s'explique, selon un élu de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau (CUCM), par « *des crises économiques successives et ce type d'activité était conséquent il y a 40 ans* ». En France, l'emploi productif a connu une décroissance d'environ 12 %, moyenne comparable à l'évolution du Grand Chalon, alors que la décroissance de la CUCM et de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) dépasse les 45 %. En comparaison avec l'emploi industriel, l'évolution de l'emploi dans sa globalité, sur la même période, est moins négative dans la

CUCM et dans la CCGAM et est même stable dans le Grand Chalon⁴³. Localement, ce sont surtout les activités liées à l'industrie, qui ont également connu une décroissance de 35 % au niveau national, et à l'agriculture, avec une décroissance de 65 % au niveau national, qui ont été les plus touchées :

- Entre 1975 et 2014, la CCGAM a été marquée par une évolution négative du taux d'emploi industriel de 60 %, soit une perte de plus de 2 000 emplois. Au sein de cet EPCI, la baisse des emplois industriels est due, notamment, à la restructuration de Hanes (anciennement Dim) et à la fermeture de la fonderie d'Autun entre les années 1990 et 2000. La ville d'Autun fait partie des évolutions négatives les plus marquées de son intercommunalité. L'économie liée à l'industrie, dans cet EPCI, ne résiste pas à la désindustrialisation et sa décroissance est supérieure à la décroissance calculée au niveau national. Seul le domaine de la fabrication de denrées alimentaires gagne des emplois dans la période récente, entre 2009 et 2014, à savoir 50 emplois. Cette intercommunalité est reconnue pour son agriculture, il en est pourtant de même pour ce type d'emploi, avec une baisse de 60 % sur l'ensemble du périmètre, correspondant à une perte de plus de 1 000 emplois. Cette décroissance a touché, en particulier, les communes rurales, mais l'emploi agricole résiste localement, en comparaison à la décroissance nationale.
- Au sein de la CUCM, Montceau-les-Mines a fait face au déclin de l'industrie minière et Le Creusot au déclin de l'industrie métallurgique. La première a connu la concurrence des extractions étrangères dès les années 1960 et la seconde a été touchée par le choc pétrolier de 1973, puis le Groupe Creusot-Loire, dans lequel avait été intégrée l'entreprise Schneider, a déposé le bilan en 1984. Entre 1975 et 2014, l'intercommunalité a subi une évolution négative de 65 % de son emploi industriel, correspondant à une perte totale de plus de 11 000 emplois. C'est une décroissance qui s'observe surtout dans les deux villes centres. Alors que la décroissance industrielle locale est largement supérieure à la décroissance industrielle nationale, seul le domaine de la métallurgie résiste à la désindustrialisation. Il est en effet en croissance de 2009 à 2014, avec un gain de 200 emplois, contrairement au taux d'emploi national lié à la métallurgie ou à d'autres domaines, dans la CUCM, comme l'industrie chimique, la fabrication de textile ou la fabrication de matériels de transport. Bien que cet EPCI ne soit pas reconnu pour son agriculture, les emplois de ce type d'activité ont décliné de 60 %, soit environ 1 000 emplois, avec une chute qui concerne les communes rurales mais aussi périurbaines. Toutefois, ce type d'emploi résiste par rapport à la décroissance calculée au niveau national.
- Pour le Grand Chalon, la décroissance industrielle du périmètre de la CUCM, et notamment du Creusot, a eu des conséquences sur l'économie locale. En effet, certaines activités chalonnaises dépendaient directement de l'entreprise Schneider, puis du Groupe Creusot Loire. De plus, l'EPCI a été marqué par l'arrêt de l'activité de Kodak en 2009, qui a employé un maximum de 3 200 personnes en 1991. L'industrie s'est ainsi heurtée à une baisse de son emploi d'environ 30 % entre 1975 et 2014, soit une perte de plus de 3 000 emplois. La ville centre a connu la décroissance la plus

⁴³ Sources : INSEE, RP 1975 et RP 2014. Dans ce chapitre 4, sauf indication contraire, les sources sont les données du recensement de la population de l'INSEE.

importante. Toutefois, la décroissance est moindre par rapport à la décroissance calculée sur le plan national et certains domaines gagnent des emplois dans la période récente, de 2009 à 2014, c'est notamment le cas de l'emploi manufacturier en décroissance au niveau national et de la production et de la distribution d'eau et d'électricité en croissance en France. Dans le même sens, l'agriculture a perdu 55 % de ses emplois, environ 800 emplois, mais résiste, en comparaison à la décroissance nationale de ce type d'emploi. Cet EPCI partage une spécificité viticole avec la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise (c.c.S.c.c.) ; cette dernière a connu une chute de son emploi agricole, puisque son nombre a été divisé par deux.

Localement, le nombre d'emplois dans l'agriculture locale s'est lentement délité et ce secteur n'a, de plus, pas bénéficié d'une interventionnisme public national comparable à l'industrie, malgré un appui de l'Union Européenne. En effet, la crise industrielle a amené les pouvoirs publics à créer un pôle de conversion en 1984, sur les bassins d'emploi de Chalon-sur-Saône, du Creusot et de Montceau-les-Mines. Le but était d'accompagner localement la conversion et la réindustrialisation (Cdf⁴⁴ *et al.*, 1990), dans un contexte de modernisation des secteurs de la métallurgie et des charbonnages, ce type de structure pouvant faciliter le développement de nouvelles filières (Rychen *et al.*, 2010). A partir de 1994, le périmètre d'action s'est étendu au bassin d'emploi d'Autun, avec des aides européennes au titre de l'objectif dit de « reconversion des régions en déclin industriel » (objectif 2). Ces initiatives ont permis une diversification économique avec l'émergence de nouvelles activités autour de la plasturgie ou de l'électronique, au travers de la prime d'aménagement du territoire, du Fonds européen de développement régional ou encore des fonds d'industrialisation des Charbonnages de France (CDF). Ce pôle, avec l'accompagnement de l'Etat, aurait pu motiver la collaboration entre ces différentes villes, mais les élus locaux n'ont pas trouvé d'intérêt à cela, leur volonté étant d'abord de profiter des fonds disponibles pour leur périmètre (Cdf *et al.*, 1990). Auparavant, dans les années 1960, des tentatives de collaboration avaient déjà été initiées, à partir d'une demande des instances départementales et d'une étude de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier sur la reconversion économique de la région montcellienne. Le « Triangle », une commission spécialisée créée par le Comité Départemental d'Expansion Economique devait ainsi travailler à la liaison des avens de Chalon-sur-Saône, du Creusot et de Montceau-les-Mines mais cette initiative s'est révélée être un échec, du fait, déjà, d'une adhésion peu importante des décideurs locaux (Lacour, 2004). Ces exemples, même infructueux, mettent en exergue l'interterritorialité et son potentiel dans le périmètre de l'AUSB. La dernière tentative date de 2011, avec l'instauration d'une entente intercommunale entre le Grand Chalon, la CUCM et la c.c.S.c.c., à partir de laquelle a notamment été mise en place l'AUSB.

Aujourd'hui, la CCGAM, la CUCM et le Grand Chalon disposent d'un taux d'emploi industriel égale ou supérieur au taux national de 14 %. En effet, le périmètre de la CCGAM connaît un taux de 14 %, celui de la CUCM de 23 % et celui du Grand Chalon de 17,5 %. Aussi, les territoires de la CCGAM et de la c.c.S.c.c. disposent d'un taux d'emploi agricole supérieur au taux national de 3 %, à savoir 8,5 % pour le premier et 18 % pour le second. Localement, de nombreuses entreprises et activités marquent ces deux types d'activité :

⁴⁴ Charbonnages de France.

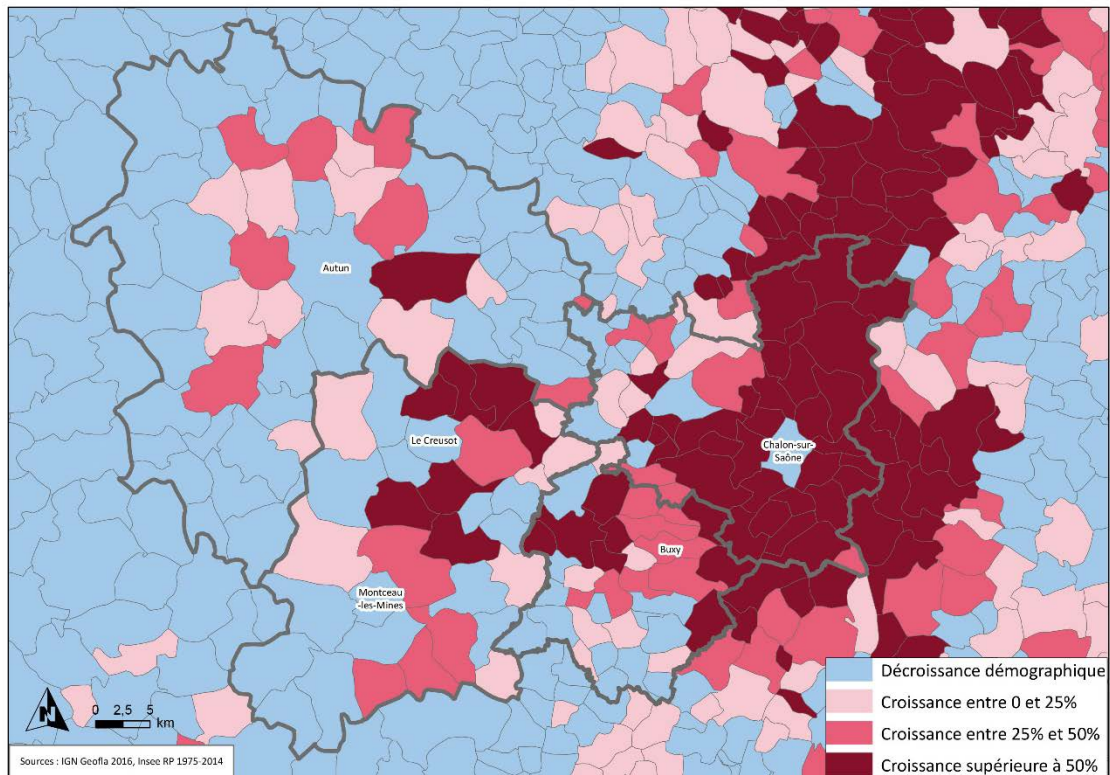
- Au sein de la CCGAM, l'industrie représente un peu plus de 1 000 emplois et est concentrée dans la ville d'Autun et à Saint-Forgeot, une commune frontalière à la ville, appartenant à l'intercommunalité. Il existe notamment deux filières : l'une textile avec Hanes, anciennement Dim (fabrication de sous-vêtements et de vêtements), Honeywell Safety Products (fabrication de produits de consommation courante) et Veldemann Literie (fabrication de matelas) et l'autre mécanique, avec AEG (fabrication de luminaires), Tolix Steel Design (fabrication de mobiliers) et LG Découpe (découpe de pièces). Sur le plan agricole, l'intercommunalité compte 500 emplois et est reconnue pour sa viticulture dans le Couchois et pour sa production de viande charolaise, ainsi que pour sa sylviculture, surtout dans les communes faisant partie du Parc Naturel régional (PNR) du Morvan.
- Concernant la CUCM, c'est à la fois le bassin creusotin et les sites de Blanzay et de Saint-Vallier qui concentrent l'emploi industriel, soit environ 6 000 emplois. Différentes entreprises sont présentes : Areva (site de production), Industeel (fabrication de tôles d'acier spécialisé), Heulotte Group (fabrication de nacelles et ciseaux industriels) et Terex Cranes (fabrication de grues et engins de levage) dans la filière de la métallurgie, et Thermodyn (fabrication de turbines et compresseurs), Snecma (usinage de disques de turbine), Michelin (fabrication de pneus) ou Alstom transport (fabrication de boogies pour les métros, tramways, trains) dans la filière du transport. L'agriculture est dominée par l'élevage bovin, mais n'est pas considérée comme un vrai levier de développement car elle ne représente que 500 emplois.
- Pour le Grand Chalons, c'est la ville centre et les communes périurbaines, notamment Saint-Marcel et Crissey, qui agglomèrent l'activité industrielle, représentant près de 7 500 emplois. Il existe deux entreprises majeures autour desquelles se sont adjointes plusieurs entreprises plus petites, Areva (fabrication et usinage de pièces forgées et moulées) dans la filière nucléaire et Saint-Gobain (fabrication de mécanique industrielle) dans la filière mécanique. L'agriculture, quant à elle, est diversifiée et est marquée par le polyélevage et la polyculture et représente environ 600 emplois. Le Grand Chalons partage une spécificité autour de la viticulture avec le périmètre de la c.c.S.c.c., qui accueille un peu plus de 300 emplois agricoles.

La particularité de ces entreprises industrielles est que nombre d'entre elles ont un siège localisé à l'extérieur du périmètre de l'AUSB. Ce sont ainsi des emplois qui peuvent être mis à mal par des décisions externes, mais qui apportent toutefois une reconnaissance économique et une richesse locale. En revanche, le secteur industriel, même s'il est encore largement présent localement, n'a pas permis une stabilisation voire une attractivité résidentielle dans les intercommunalités de l'AUSB.

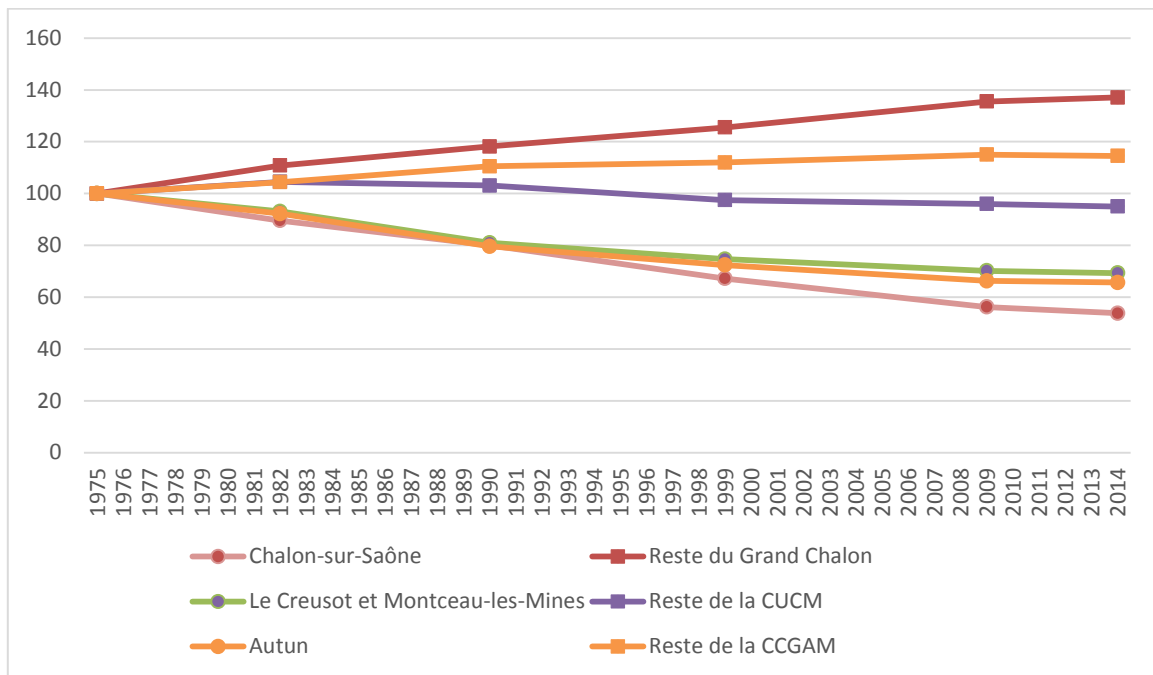
4.1.2. Une décroissance démographique marquée par des flux migratoires défavorables

Entre 1975 et 2014, le Grand Chalons et la c.c.S.c.c. ont connu une croissance démographique, contrairement à la CCGAM et à la CUCM qui ont fait face à une décroissance. Toutefois, à l'intérieur des intercommunalités, il existe quelques particularités, notamment dans la dissociation des dynamiques entre les zones urbaines, périurbaines et rurales.

Carte 3. Evolution démographique au niveau communal dans les intercommunalités du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne entre 1975 et 2014



Graphique 5. Evolution entre 1975 et 2014 du solde migratoire apparent des villes et du reste de leur intercommunalité entre chaque période intercensitaire en indice base 100



Sources : INSEE, RP 1975, RP 1982, RP 1990, RP 1999, RP 2009 et RP 2014.

Selon leur situation spatiale, les communes périurbaines et rurales trouvent une dynamique différente. Au sein du périmètre de la CCGAM, ce sont les communes environnantes à Autun qui profitent des taux d'évolution positifs. Il en est de même dans celui de la CUCM, avec une spécificité : ce sont les communes entre les deux villes centres qui disposent des dynamiques parmi les plus positives, avec une croissance dépassant les 50 % au cours des 40 dernières années. Concernant celui du Grand Chalon, la totalité des communes périurbaines et la majorité des communes rurales trouve une croissance également supérieure à 50 % qui se prolonge même dans le nord de la c.c.S.c.c.. A l'inverse, toutes les villes centres sont en décroissance. Pour comprendre plus finement ces évolutions, le solde migratoire apparent permet de montrer l'attractivité des villes face au reste du périmètre de leur intercommunalité.

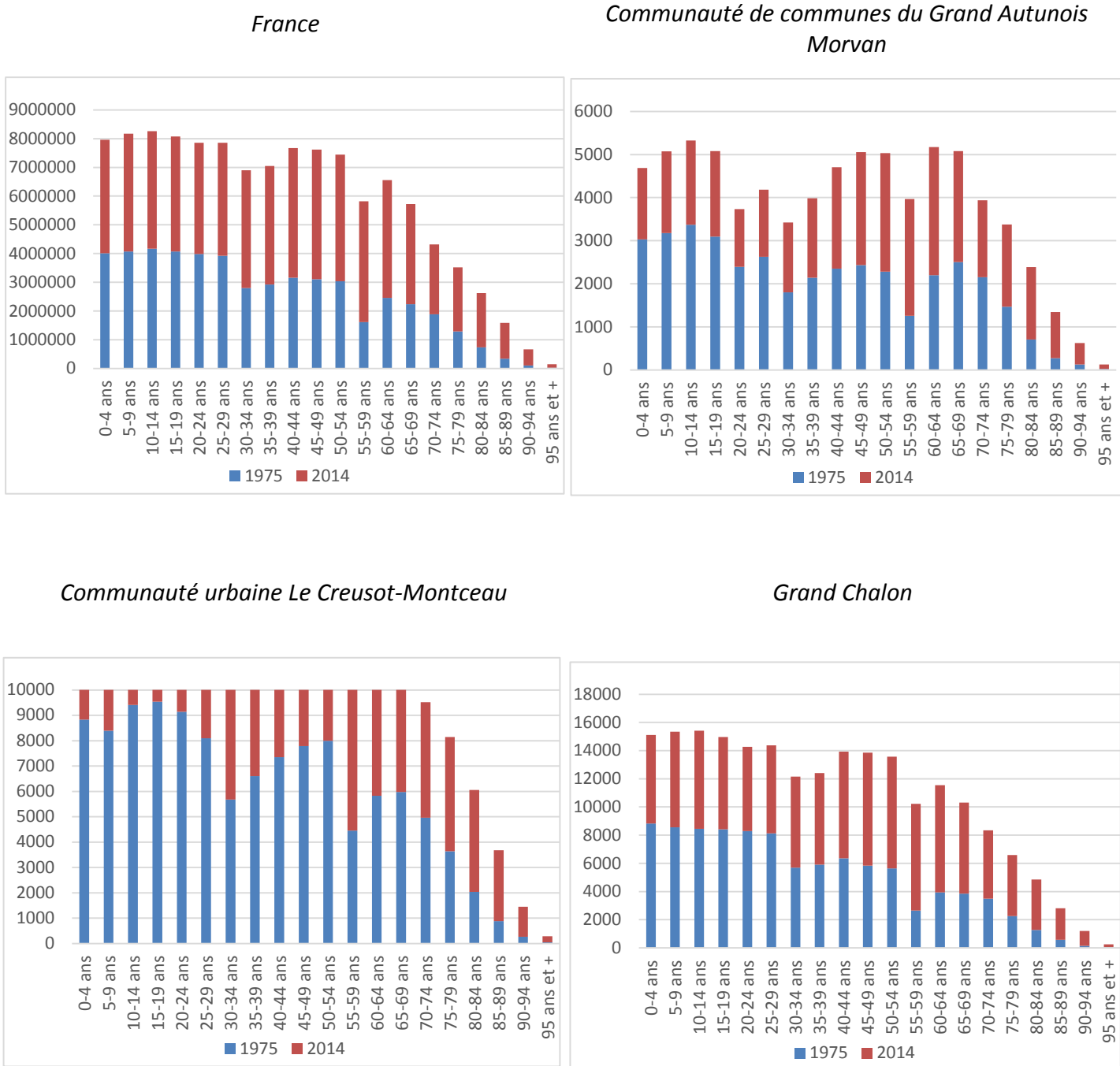
Les flux migratoires observés depuis 1975 en faveur des villes s'inversent progressivement au profit des communes périurbaines et rurales (Gilbert, 2010). D'après le graphique précédent, le Grand Chalon est le périmètre le plus marqué par la dissociation de l'attractivité résidentielle entre la ville centre et le reste de son intercommunalité. Tandis que la ville centre retient peu les ménages, avec le départ de plus de 25 000 habitants entre 1975 et 2014, les communes périurbaines et rurales en accueillent toujours plus, avec l'arrivée de plus de 15 000 habitants. Il s'agit d'un effet de périurbanisation qui se constate aussi par le dynamisme de la c.c.S.c.c. qui dispose d'un solde migratoire apparent largement positif. L'un des techniciens du Grand Chalon considère « *cette attractivité des communes proches de Chalon-sur-Saône comme une force car elle permet d'attirer et de retenir des ménages dans l'EPCI et comme une faiblesse, car cette attractivité est aussi l'une des raisons principales de la décroissance de la ville centre* ». Il en est de même pour la CCGAM qui voit Autun perdre près de 7 500 habitants, alors que le reste de l'intercommunalité en gagne environ 3 500. La situation rencontrée par la CUCM est différente, étant donné que les deux villes centres, avec une perte d'environ 20 000 habitants, et le reste de leur EPCI, avec une perte de près de 3 000 habitants, retiennent également peu les ménages.

Ces mouvements de population se répercutent sur la structure de la population locale. En effet, les intercommunalités du périmètre de l'AUSB sont prises dans un processus de vieillissement de leurs habitants, comme la majorité des territoires, mais de manière beaucoup plus intense qu'au niveau national.

4.1.3. Le vieillissement démographique, un phénomène local d'ampleur

Le vieillissement démographique est national, seulement il est plus marqué dans certains territoires, du fait d'une fécondité moindre, et surtout d'un départ des plus jeunes vers des villes plus dynamiques (Dumont, 2010a ; Rudolph, 2017). En 1975, la France était composée d'environ 18 % de personnes âgées de plus de 60 ans. De leur côté, le Grand Chalon connaissait un taux moindre, près de 16 %, et la CUCM et la CCGAM, un taux supérieur, avec respectivement 20 % et 24 %. Une quarantaine d'années plus tard, le taux national est à un peu plus de 24 % de personnes plus de 60 ans, soit un gain de 6 points par rapport à 1975, alors que les intercommunalités du périmètre de l'AUSB ont toutes gagné plus de 10 points : 27 % pour le Grand Chalon, 32,5 % pour la CUCM et 34 % pour la CCGAM. Cette évolution se répercute sur la structure de la population.

Graphiques 6. Comparaison entre 1975 et 2014 des populations par tranches quinquennales en France et dans les intercommunalités de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne



Source : INSEE, RP 1975 et RP 2014.

- Sur le plan national, le nombre de personnes de moins de 30 ans est similaire entre 1975 et 2014. La différence la plus notable s'observe à partir de 30 ans, où il est

constaté un nombre beaucoup plus important de plus de 30 ans en 2014, par rapport à 1975.

- Au sein de la CCGAM, les personnes de moins de 40 ans sont en effectif largement supérieur en 1975 en comparaison à 2014. Inversement, les plus de 50 ans sont bien plus nombreux en 2014 qu'en 1975.
- Pour la CUCM, les personnes de 55 ans et moins sont les plus nombreuses en 1975, en rapport à 2014. En revanche, les plus de 55 ans représentent un effectif plus important en 2014, en comparaison de 1975.
- Concernant le Grand Chalon, les personnes de moins de 30 ans étaient les plus nombreuses en 1975, par rapport à 2014. Dans le sens contraire, les plus de 30 ans sont en plus grand nombre en 2014, comparativement à 1975.

Ces données montrent le vieillissement de la France et celui, plus intense, du périmètre de l'AUSB. Autun et Le Creusot ont un taux qui dépasse 35 %, Montceau-les-Mines 30 % et Chalon-sur-Saône 25 %. De même, le périmètre de la CCGAM porte également une spécificité, puisqu'à l'ouest, les communes faisant partie du PNR du Morvan disposent d'un taux de personnes âgées dépassant les 40 %. Ce sont ainsi les espaces ruraux les plus reculés qui accueillent proportionnellement le plus de personnes âgées, ceci se constatant aussi dans le sud de la c.c.S.c.c.. Différents élus de la CCGAM, de la CUCM et de la c.c.S.c.c. ont pointé le vieillissement comme un enjeu, en posant la question de la manière dont il est possible de traiter « *cette problématique* ».

Le taux important de personnes âgées implique également une évolution dans la structure des professions et catégories socioprofessionnelles, avec une part importante de retraités au niveau local, dépassant le taux national de 33,5 % :

- La CCGAM regroupe 44 % de ménages retraités.
- La CUCM regroupe 42,5 % de ménages retraités.
- Le Grand Chalon regroupe 36 % de ménages retraités.
- La c.c.S.c.c. regroupe 38 % de ménages retraités.

Les revenus issus des retraites représentent ainsi une part importante dans le revenu global des intercommunalités, celle-ci étant de 27,9 % en France⁴⁵ mais de 37,7 % pour la CCGAM, 37,5 % pour la CUCM, 31,7 % pour le Grand Chalon et 29,1 % pour la c.c.S.c.c.. Il existe une typologie nationale des territoires concentrant un taux important de personnes âgées, ceux du périmètre de l'AUSB correspondent à la catégorie influencée par l'économie rurale ou l'économie industrielle, comptant une majorité de retraités disposant d'un capital économique faible, contrairement aux retraités des grandes agglomérations (Léger 2014).

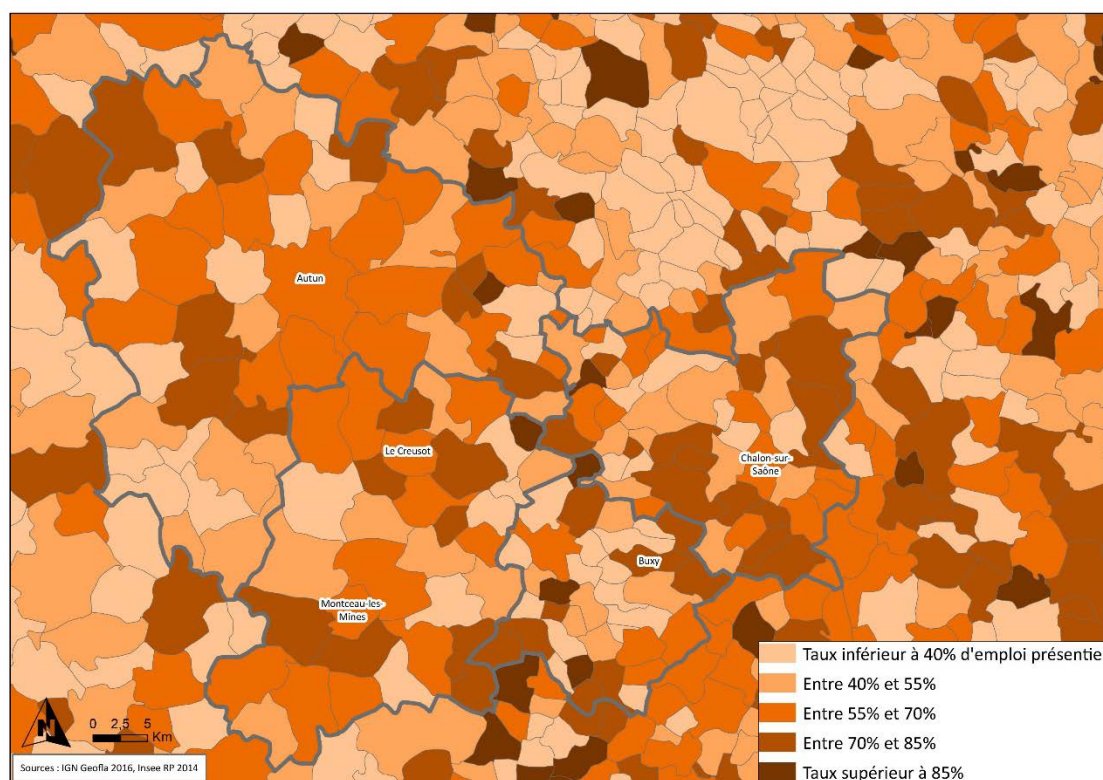
Malgré des dynamiques économiques et démographiques peu favorables, la question de la satisfaction des ménages locaux se pose. En ce sens, à mesure que l'économie productive régresse, l'économie présentielle augmente. Cette dernière se réfléchit en articulation avec la localisation résidentielle.

⁴⁵ Source : INSEE, FILOSOFI 2014.

4.1.4. Une économie aujourd'hui localisée au plus près des ménages

L'économie présentielle est de plus en plus importante dans les EPCI du périmètre de l'AUSB, à l'image de la France. En effet, le pays a connu une croissance de 62 % de ce type d'emploi entre 1975 et 2014 et représente une part d'emploi de 68 % de l'emploi total. Dans le périmètre de la CCGAM, cette évolution est de 33 %, avec une part correspondant à 67 % de l'emploi, dans celui de la CUCM, la dynamique est de 40 % pour un taux de 65 %. L'évolution est plus importante encore au sein de celui du Grand Chalon, avec un taux de 71 %, mais la part est toutefois la plus faible à 63 %. Les intercommunalités à dominante rurale, comme la c.c.S.c.c., profitent d'une dynamique encore plus conséquente, à 102 % de croissance et une part de l'emploi de 67 %.

Carte 4. Taux d'emploi présentiel en 2014 au niveau communal dans les intercommunalités du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne



Les villes concentrent une part importante de l'emploi présentiel. En effet, mis à part Le Creusot dont le taux d'emploi présentiel est inférieur à 60 %, du fait d'une présence industrielle encore conséquente, les autres villes dépassent toutes 65 % d'emploi présentiel. A cela s'ajoutent des communes périurbaines et rurales largement pourvues, certaines ont un taux dépassant même les 70 %. Ces situations s'observent dans les périphéries de Chalon-sur-Saône, du Creusot et de Montceau-les-Mines et dans certaines communes rurales faisant partie du PNR du Morvan, à l'ouest de la CCGAM et au sein du périmètre de la c.c.S.c.c. La dynamique présentielle est présente à la fois dans les communes reconnues pour être intégrées à des circuits touristiques, comme celles du PNR du Morvan, et dans les communes

reconnues pour leur qualité patrimoniale, comme les communes périurbaines et rurales du Grand Chalon, celles de la c.c.S.c.c. ou encore certaines communes de la CUCM, comme Saint-Sernin-du-Bois, ou de la CCGAM, comme Etang-sur-Aroux. Ces deux dernières, par exemple, « *bénéficie d'un cadre de vie qualitatif* » selon les services de la structure départementale du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, d'autant plus qu'Etang-sur-Aroux accueille la gare centrale du périmètre de la CCGAM qui relie Dijon et Nevers.

Les intercommunalités de l'AUSB profitent encore d'une économie productive importante, mais connaissent également le développement d'une forte économie présentielle qui se diffuse de manière plus importante que l'emploi productif, pour répondre à la demande des ménages (Aubert *et al.*, 2011a). Tandis que la première donne lieu à des interactions économiques avec les territoires extérieurs intégrant les EPCI et leurs acteurs dans des systèmes économiques dépassant les frontières institutionnelles, la seconde permet la mise en valeur d'une offre économique résidentielle locale, en matière de cadre de vie. L'objectif est de s'intéresser plus particulièrement à la structuration territoriale, entre les aménités patrimoniales et les aménités fonctionnelles.

4.2. Des villes et des intercommunalités différemment investies par les aménités

Les EPCI de l'AUSB disposent d'un patrimoine conséquent qui met en avant leur histoire et qui marque leur différence. De même, leur organisation spatiale n'est pas uniforme et la distribution de la population montre l'influence du nombre d'habitants des villes sur le plan fonctionnel. Ces mêmes villes voient aussi leur zone d'influence se juxtaposer. Il s'agit ainsi d'appréhender la manière dont se sont structurés les villes et leur espace de proximité.

4.2.1. Différentes origines à la base de la richesse patrimoniale

Entre sa place dans la Gaule romaine et son importance dans la religion chrétienne, la ville d'Autun a été un site historique central qui a profité de son espace rural environnant, entre vallées et montagnes, dont les paysages ont été reconnus en 1970 avec la création d'un PNR. Cette ville apparaît aux alentours de 16-13 avant Jésus-Christ, sous le nom d'*Augustodunum*. Située sur le cours de l'*Aturavos*, la rivière de l'Arroux et sur l'axe principal des Eduens qui reliait *Cavillonum*, Chalon sur-Saône, à l'oppidum de Bibracte, cette cité était destinée à remplacer Bibracte, capitale des Eduens (Rebourg *et al.*, 2002). Selon le



Photographie 1. Le paysage dans les environs de La Celle-en-Morvan
Source : patrimoinedumorvan.org, consulté le 10 février 2018.

secrétaire d'une association sur l'histoire autunoise, « *l'objectif était de remercier le peuple de son alliance avec Rome et de donner à ce site, le titre de « soror et aemula Romae », sœur et émule de Rome* ». Par cette décision, Autun devenait un pôle d'attractivité des populations environnantes, le chef-lieu de la *Civitas* des Eduens et un relais du pouvoir romain, comme centre économique, politique, intellectuel et administratif. A l'époque gallo-



Photographie 2. Le théâtre romain d'Autun
Source : autun.com, consulté le 10 février 2018.

romaine, la cité d'Autun fut notamment reconnue pour la qualité de ses écoles de Droit et de Lettres. Ces écoles constituaient un centre de vie, à la fois littéraire et intellectuel (Rebourg *et al.*, 2002). Il reste encore des vestiges de l'époque gallo-romaine. L'enceinte de la ville d'Autun est l'une des mieux conservées en France, puisque les deux tiers de son tracé existent encore. Le temple de Janus est également un exemple évocateur d'un patrimoine gallo-romain largement conservé ; il s'agit d'un *fanum*, un type de temple répandu dans la Gaule

romaine. Enfin, le théâtre romain est l'un des vestiges les plus importants de la période antique dans la cité d'Autun. Dans la partie occidentale de l'Empire Romain, il fut l'un des plus grands théâtres, avec celui de Pompée à Rome. C'est à l'antiquité tardive, à partir du 5^e siècle, qu'a été construite la première cathédrale à Autun. Plus tard, au 12^e siècle fut construite une nouvelle cathédrale afin d'accueillir les pèlerins souhaitant se recueillir sur les reliques de Saint-Lazare. C'est de là que « *la ville d'Autun est devenue un grand lieu de pèlerinage et un centre religieux pour le département de la Saône-et-Loire* » d'après les services de la mairie d'Autun. En effet, cette cathédrale est le siège, depuis la Révolution de 1789, du diocèse d'Autun, de Chalon-sur-Saône et de Mâcon. Au Moyen-Âge, la ville haute constituait la place religieuse avec la cathédrale, alors que la ville basse était la zone marchande, à proximité de la rivière de l'Arroux. Malgré les pillages et les invasions, la ville d'Autun est restée un centre culturel influent et une cité prospère jusqu'à la fin du 15^e siècle. La richesse religieuse a touché les villages alentour, par exemple Curgy et Anost, où s'est développée en parallèle une importante agriculture.

A l'origine, Le Creusot est un hameau sans aucune industrie (Laffly, 2012). A partir de 1782 est édifiée une fonderie royale permettant de profiter des ressources en houille et d'installer une manufacture de canons. En 1786 est également construite la cristallerie de la Reine. Les repreneurs se sont succédé jusqu'à l'arrivée de la famille Schneider en 1836. Cette dernière recherchait un site sur lequel pouvaient être établies des aciéries, et les réserves houillères à proximité du Creusot, indispensables à la réalisation de ce projet, furent un véritable atout. A ces ressources s'ajoutait aussi une mine de fer à Mazenay, situé à environ 20 kilomètres du Creusot. À la suite de cet investissement, la famille Schneider décide de mettre en place un plan de développement industriel accompagné d'un plan de développement de la ville. En 1837, Le Creusot comptait 2 500 habitants, 100 ans plus tard, il y en a 30 000 (Laffly, 2015).

Au début du règne des Schneider, les productions industrielles étaient innovantes et modernes. La société se démarquait par la production de métal et de fonte, des aciers spéciaux pour l'époque, mais également par l'utilisation du marteau-pilon à vapeur, devenu un symbole pour la ville du Creusot. Cette ville est ainsi devenue un exemple de la puissance industrielle française, comme en témoigne ce court extrait du manuel scolaire de l'époque, « Le Tour de la France par deux enfants », distribué à tous les écoliers de France (G. Bruno, 2015, page 109) :

« M. Gertal arrêta Pierrot : Prêtez l'oreille, dit-il aux enfants; nous sommes assez près pour entendre.

Tous écoutèrent immobiles. Dans le grand silence de la nuit on entendait comme des sifflements, des plaintes haletantes, des grondements formidables. Julien était de plus en plus inquiet :

- *Qu'y a-t-il donc ici ? Monsieur Gertal ? Bien sûr, il arrive là de grands malheurs.*
- *Non, petit Julien. Seulement nous sommes en face du Creusot, la plus grande usine de France et peut-être d'Europe. Il y a ici quantité de machines et de fourneaux, et plus de seize mille ouvriers qui travaillent nuit et jour pour donner à la France une partie du fer qu'elle emploie. C'est de ces machines et de ces énormes fourneaux chauffés à blanc continuellement que partent les lueurs et les grondements qui nous arrivent.*

(...)

- *Il y a trois grandes usines distinctes dans l'établissement du Creusot, dit le patron qui le connaissait de longue date : fonderie, ateliers de construction et mines ; mais voyez, ajouta-t-il en montrant des voies ferrées sur lesquelles passaient des locomotives et des wagons pleins de houille, chacune des parties de l'usine est reliée à l'autre par des chemins de fer ; c'est un va-et-vient perpétuel.*

- *Mais, dit Julien, c'est comme une ville cette usine-là. Quel grand bruit cela fait ! Et puis tous ces mille feux qui passent devant les yeux, cela éblouit. Un peu plus, on aurait grand'peur ».*



Photographie 3. L'usine, au centre de la ville du Creusot
Source : parcsdactivites.com, consulté le 10 février 2018.

Le développement de Montceau-les-Mines est dû, d'une part, à la construction du canal du Centre qui a eu lieu entre 1783 et 1791 et, d'autre part, au déménagement de la Compagnie des Mines de Blanzy. La naissance officielle de la ville date du 24 juin 1856, avec une loi qui identifiait la commune de Montceau-les-Mines sur un périmètre ponctionnant des zones des communes de Sanvignes-les-Mines, de Saint-Berain-sous-Sanvignes, de Saint-Vallier et enfin de Blanzy. La ville de Montceau-les-Mines comptait 2 302 habitants en 1857, alors qu'en 1834, le lieu-dit « Montceau » n'avait que 315 habitants (Lagrange, 2005). Cette croissance s'explique par le fait qu'il était nécessaire de loger la population ouvrière, notamment par la

construction de cités minières composées principalement de maisons jumelles et localisées à proximité directe des puits. A Blanzay, l'organisation de la première exploitation date de l'année 1751. Les différentes mines ont été marquées par une forte production, d'autant plus qu'en 1856 la société devenait une société familiale dont la gestion était assurée par Jules Chagot jusqu'à sa mort (Lagrange, 2005). A Montceau-les-Mines et à Blanzay, les mines ont été à la fois l'activité principale des 19^e et 20^e siècles. Toutefois, le puits Saint-Claude est aujourd'hui le seul puits existant encore. C'est à cet endroit que le musée de la Mine de Blanzay a été installé. Son objectif est de témoigner des 200 ans d'histoire de l'exploitation locale du charbon. Les machines, les installations et les bâtiments montrent l'histoire de la Mine dans le bassin montcellien, ainsi que le quotidien de ses habitants.

Ce développement industriel du Creusot et de Montceau-les-Mines a marqué le territoire, si bien que le patrimoine est également industriel et l'organisation de la ville du Creusot a par exemple été héritée d'une organisation urbaine autour de l'usine,



Photographie 4. Le Puits Saint-Claude à Blanzay
Source : musee-mine-blanzay.fr, consulté le 10 février 2018.

alors que Montceau-les-Mines a vu la disparition de la majorité des mines. Selon le responsable d'une association sur l'histoire du Creusot, « avant la création de ces deux villes, le territoire était constitué essentiellement d'espaces ruraux et de villages et l'émergence des activités industrielles a séparé les villes et leurs campagnes ». Toutefois, certaines communes, dont Ciry-le-Noble, ont vu l'émergence d'activités, notamment autour de



Photographie 5. La Cathédrale Saint-Vincent à Chalon-sur-Saône
Source : stephanecompoint.com, consulté le 10 février 2018.

l'artisanat.

Chalon-sur-Saône s'est développée autour de la Saône, avec les Eduens qui ont fait de cette cité un important centre artisanal et commercial, avec la construction d'un port fluvial (Chaumont, 2011). De plus, l'axe principal des Eduens relie directement *Cavillonum*, Chalon-sur-Saône, à la capitale, Bibracte. Cette artère a été remplacée par la voie qui mène à *Augustodunum*, avec le déplacement de la capitale

entre Bibracte et Autun. Les romains se sont investis dans un développement du port avec la construction d'entrepôts à proximité, pour faire de la ville une plateforme d'échanges. L'activité portuaire est ainsi à l'origine de la ville et de son développement. En effet, ce

même port a été valorisé, en 1791, avec la création du canal du Centre qui a notamment permis un rapprochement avec les établissements Schneider, situés au Creusot, avec la mise en place de chantiers navals sur le site du Petit Creusot dans la seconde moitié du 19^e siècle. L'arrivée du chemin en fer en 1849 a accéléré le développement industriel. Au-delà des voies maritimes et ferroviaires, la ville tire de sa position géographique, une fonction de plateforme d'échanges et une importante fonction commerciale (Chaumont, 2011). Le négoce du



Photographie 6. Des vignes aux alentours de Montagny
Source : cc-sud-cote-chalonnaise.fr, consulté le 10 février 2018.

vin a en effet tenu et tient encore un rôle prépondérant dans le développement du Chalonnais, de même que les Foires Sauvages au Moyen-Age, qui ont été parmi les plus fréquentées d'Europe et qui réunissaient des vendeurs de peaux et de fourrures. Cette spécialisation dans le commerce a donné lieu à l'essor économique de la ville et de son espace de proximité, notamment de la côte chalonnaise. Le patrimoine culturel le plus visible

aujourd'hui est la cathédrale Saint-Vincent, ancien siège du diocèse de Chalon-sur-Saône, dont la construction est datée du 11^e siècle, avec une organisation de la ville autour de celle-ci. Le patrimoine religieux est le plus important dans les communes rurales. D'après un technicien du syndicat mixte du Chalonnais, « on peut compter une trentaine d'églises romanes dans le territoire, entre le Grand Chalon et la c.c.S.c.c., avec Santilly, Jambles, Mercurey ou Saint-Gengoux-le-National ». Les 15^e et 16^e siècles sont également importants car ils correspondent à une période où il s'agissait de protéger la ville des envahisseurs. C'est en ce sens que de nombreuses tours, tourelles ou fortifications peuvent encore être observées dans la ville centre.

Ces histoires montrent plus particulièrement la différence dans l'origine de ces villes, Chalon-sur-Saône et Autun ont une histoire ancienne et disposent du label « Ville d'art et d'Histoire », alors que Le Creusot et Montceau-les-Mines ont une histoire récente, liée à l'industrie. De plus, la diversité des patrimoines culturels peut trouver une articulation avec le patrimoine naturel. Ce dernier est moins mis en avant car l'activité humaine a eu une influence d'abord sur les sites identifiés comme zone de concentration démographique et économique. Dans l'histoire locale, l'agriculture est la principale activité ayant eu une influence sur les espaces ruraux, notamment dans la CCGAM, dans le Grand Chalon et dans la c.c.S.c.c. Cette richesse patrimoniale se combine à l'offre fonctionnelle, dont l'intensité dépend, en premier lieu, de la population présente dans les villes et aux alentours.

4.2.2. Une offre en aménités fonctionnelles marquée par la taille démographique des villes et de leur intercommunalité

Avec plus de 100 000 habitants, dont environ 45 000 dans la seule ville centre, le Grand Chalon est l'EPCI le plus fourni en aménités fonctionnelles, comparativement aux autres intercommunalités du périmètre de l'AUSB. En ce sens, Chalon-sur-Saône offre deux fois plus d'aménités fonctionnelles de la gamme de proximité, trois fois plus d'aménités fonctionnelles de la gamme intermédiaire et quatre fois plus d'aménités fonctionnelles de la gamme supérieure que Le Creusot, Montceau-les-Mines et Autun. Le rapport est moindre en considérant le reste des EPCI, mais, sans compter la ville centre, le Grand Chalon offre plus d'aménités fonctionnelles que la CUCM sans Le Creusot et Montceau-les-Mines ou la CCGAM sans Autun. A l'intérieur des intercommunalités, les villes concentrent un peu moins de 50 % des aménités fonctionnelles de la gamme de proximité, près de 75 % des aménités fonctionnelles de la gamme intermédiaire et enfin, plus de 80 % des aménités fonctionnelles de la gamme supérieure⁴⁶. Dans leur densité comme dans leur diversité, les aménités fonctionnelles montrent une hiérarchisation à partir de la taille des villes, notamment entre les petites villes comme Le Creusot, Montceau-les-Mines et Autun, et les villes moyennes, comme Chalon-sur-Saône et ce, surtout pour les gammes intermédiaire et supérieure (Talandier *et al.*, 2013).

Dans le périmètre du Grand Chalon, il existe différents sites riches d'aménités de gamme supérieure situés dans les communes périurbaines et localisés à moins de cinq kilomètres de la ville centre. Il s'agit de la polyclinique Val-Dracy, avec ses extensions à Dracy-le-Fort, du golf et de la roseraie à Châtenoy-en-Bresse, accompagnés de la coulée verte qui permet une liaison piétonne avec Chalon-sur-Saône, de l'ensemble parcours de santé/karting/aire sportive à Champforgeuil, et enfin, des zones commerciales de Lux-Sevrey et de la Thalie à Chalon-sur-Saône. Le centre-ville de Chalon-sur-Saône est composé de services culturels, de commerces, d'équipements de santé, de loisirs ou encore d'éducation. Selon une employée du Grand Chalon, « *Chalon-sur-Saône n'est pas préfecture mais travaille en revanche à être le pôle d'attraction principal du département* », ce qui explique sa richesse sur le plan fonctionnel :

- L'hyper-centre de la ville de Chalon-sur-Saône génère une forte attraction, par la richesse de son patrimoine et des musées Denon et Niepce et de son caractère piétonnier. Il propose une large offre de petites surfaces commerciales, orientées sur l'équipement de la personne, les loisirs ou l'alimentation notamment.
- Le principal pôle commercial du Grand Chalon est situé dans la zone « Chalon Sud », à l'intérieur de la ville centre. Il représente 45 000 m² environ de moyennes et de grandes surfaces de vente, avec une galerie commerciale comprenant plus de 50 boutiques. Cette zone est située à moins de deux kilomètres à pied de l'hyper-centre et bénéficie des principales caractéristiques urbaines des zones périphériques, à savoir une faible densité bâtie, un manque de liaison douce, un surdimensionnement des parkings ou encore une architecture fonctionnelle.
- A proximité de cette zone se trouvent l'Institut Universitaire de Technologie et des établissements de formation supérieure, avec une annexe de l'École Nationale

⁴⁶ Source : INSEE, BPE 2016.

Supérieure d'Arts et Métiers de Cluny et une école de commerce et de gestion positionnée dans les locaux de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

- Le secteur parc des expositions/stade nautique/Colisée fait office de pôle de loisirs en accueillant différentes activités et manifestations dont le rayonnement dépasse largement les frontières intercommunales. C'est le cas, par exemple, avec les matchs de l'Elan Chalon en première division du championnat de France de basket-ball.
- Le quartier Saint-Cosme est riche de plusieurs établissements culturels, entre le Conservatoire Régional, l'Espace des Arts ainsi que La Péniche, scène de musiques actuelles et l'Abattoir, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public.
- Sur le site des « Prés Devant » sont implantés l'hôpital de Chalon-sur-Saône et différents établissements médicaux spécialisés. Cette offre est à proximité directe du centre-ville.

Mis à part les offices du tourisme de Mercurey et de Givry et les aménités dédiées à la petite enfance disséminées sur l'ensemble de l'intercommunalité, les équipements d'intérêt communautaire sont principalement situés à Chalon-sur-Saône, et notamment dans le centre-ville. C'est une implantation qui correspond à un besoin de valorisation et d'accessibilité, faisant référence au large rayonnement dont ils jouissent. La localisation des aménités de la gamme intermédiaire est plus diffuse que celle de gamme supérieure, même s'il existe encore une concentration sur la ville centre et ses communes périurbaines. Toutefois, aucune commune située dans les zones périurbaines et rurales apparaît en capacité de disposer d'une capacité de polarisation regroupant une offre d'aménités culturelles et sportives, d'enseignement secondaire et de moyennes surfaces alimentaires. Concernant les aménités fonctionnelles du quotidien, les communes périurbaines et rurales sont largement pourvues. En témoigne le fait que la c.c.S.c.c. dispose de plus de 80 % des aménités de la gamme de proximité⁴⁷. La richesse fonctionnelle de la ville centre dépasse les frontières intercommunales et certains habitants de la CUCM ou de la CCGAM préfèrent faire le déplacement jusqu'à Chalon-sur-Saône, comme c'est le cas pour cette habitante de Marmagne, à proximité du Creusot : « *quand on veut aller faire les soldes, on va à Chalon-sur-Saône. On a beaucoup plus de choix. C'est pareil pour l'hôpital, celui de Chalon-sur-Saône est beaucoup plus réputé que celui du Creusot par exemple. On préfère faire 30 kilomètres de plus pour avoir un service de plus grande qualité* ».

Au sein du périmètre de la CUCM, les deux villes centres ont été historiquement bien équipées du fait du paternalisme de la famille Chagot à Montceau-les-Mines et de la famille Schneider au Creusot, entre le milieu du 19^e siècle et le milieu du 20^e siècle. À la suite de la décroissance industrielle, les investissements publics ont permis de conserver une offre jugée satisfaisante par les élus de l'EPCI. D'un côté, Le Creusot dispose d'aménités de la gamme supérieure, avec, le long de l'artère centrale de la ville, composée de la place Schneider et de l'esplanade François Mitterrand, un Institut Universitaire et Technologique, l'écomusée, qui retrace l'histoire industrielle du territoire, le siège de l'EPCI et enfin, une Scène Nationale Européenne. Il existe également, plus en retrait, l'hôpital Hôtel-Dieu. De l'autre côté, Montceau-les-Mines est davantage portée sur une fonction commerciale, étant donné que la ville est composée d'une rue commerçante et d'un centre commercial

⁴⁷ Source : INSEE, BPE 2016.

directement accessible par le centre. D'après un technicien de la CUCM, « *ce sont deux centres qui disposent chacun de différentes spécificités, mais qui ne parviennent pas à vivre ensemble. Les Montcelliens restent à Montceau-les-Mines et les Creusotins restent au Creusot* ». En outre, les communes périurbaines et rurales profitent aussi de la présence d'aménités fonctionnelles mais, comme dans le Grand Chalon, celles-ci ne disposent pas d'une pleine capacité de polarisation. En revanche, la présence de la gare TGV amène une plus-value au périmètre intercommunal ainsi qu'aux voisins, le Grand Chalon, la c.c.S.c.c. ou la CCGAM, car celle-ci est fréquentée par environ 700 000 voyageurs par an⁴⁸.

Dans le périmètre de la CCGAM, la ville centre offre différentes aménités fonctionnelles répondant aux besoins des ménages habitant Autun, comme ceux habitant aux alentours. Il existe plusieurs fonctions : commerciale, avec la présence de rues commerçantes et d'un centre commercial aux abords du centre-ville, hospitalière, avec le centre hospitalier, de loisirs, avec le plan d'eau du Vallon, culturelle, avec le musée Rolin ou le théâtre ou encore administrative, du fait de son statut de sous-préfecture. Bien qu'Etang-sur-Arroux et Epinac soient appréhendées comme des polarités secondaires selon le PADD du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan, les aménités fonctionnelles disponibles localement ne permettent pas de les considérer comme des polarités se rapprochant de la ville centre. En fait, aucune des trois intercommunalités ne dispose de polarités secondaires, il s'agit de pôles relais ou de proximité.

Devant l'organisation territoriale et la concentration d'aménités fonctionnelles des gammes intermédiaire et supérieure dans les villes, l'accessibilité de ces dernières pose question. En ce sens, il apparaît de larges zones d'influence pour les villes du périmètre de l'AUSB qui s'imbriquent les unes dans les autres, du fait de leur proximité géographique dans un périmètre d'environ 50 kilomètres carrés.

4.2.3. Une imbrication des zones d'influence des villes centres

Les villes, en tant que polarités principales, sont au centre des déplacements et ce phénomène est d'autant plus accentué que la périurbanisation est développée. L'augmentation des facilités de circulation a permis l'allongement des distances de déplacement et donc une extension des périmètres fonctionnels (Deymier, 2005). Globalement, les actifs du périmètre de l'AUSB vivent de plus en plus loin des villes. Ils parcourent en effet entre 10 et 15 kilomètres, soit 15 à 20 minutes, pour accéder à leur lieu de travail qui souvent se trouve dans un centre urbain ou dans les communes environnantes de la ville. C'est une tendance qui se généralise de plus en plus (Dares⁴⁹, 2015).

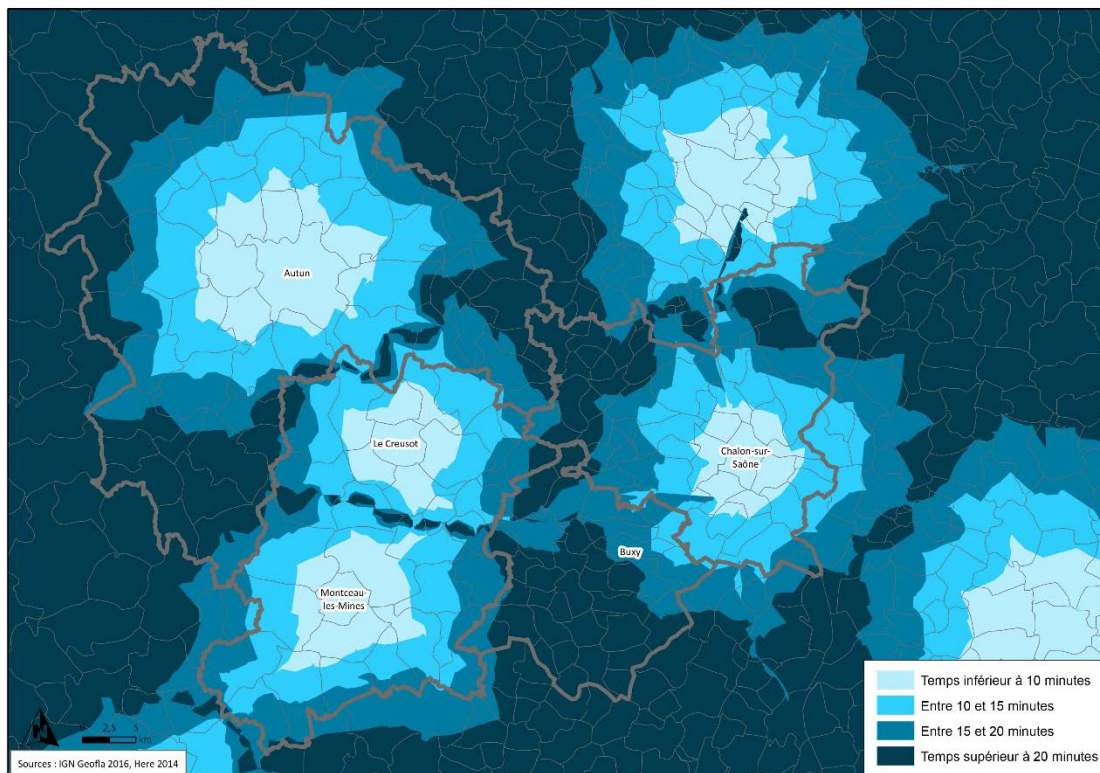
Dans le périmètre de l'AUSB, rares sont les communes situées à plus de 25 minutes d'une ville centre. Autun profite d'une accessibilité par les routes départementales, Le Creusot et Montceau-les-Mines, également par les départementales, ainsi que par la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), considérée comme une nationale, enfin Chalon-sur-Saône profite des infrastructures routières les plus importantes, départementales, nationales et autoroute.

⁴⁸ Source : SNCF open data, consulté le 19 mai 2018.

⁴⁹ Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques.

Calculer l'accessibilité à la ville à partir des communes périurbaines et rurales donne la possibilité de mettre en lumière leur zone d'influence. Ces dernières se juxtaposent et dépassent, en certaines zones, le périmètre intercommunal en s'étendant sur les communautés de communes voisines, comme c'est le cas avec Chalon-sur-Saône et la c.c.S.c.c.. Aussi, la zone d'influence de Chalon-sur-Saône s'imbrique avec celles du Creusot et de Montceau-les-Mines, alors que ces deux dernières se recouvrent également en partie. En revanche, la zone d'influence d'Autun trouve une imbrication seulement avec celle du Creusot. Selon un membre du conseil d'administration de l'AUSB, « l'accessibilité locale de Chalon-sur-Saône, du Creusot et de Montceau-les-Mines tient surtout grâce à la RCEA qui permet de rejoindre rapidement ces trois villes. Autun se trouve beaucoup plus enclavé ». Enfin, les zones d'influence de Chalon-sur-Saône et de Montceau-les-Mines trouvent des imbrications avec celles de villes extérieures au périmètre de l'AUSB, Beaune pour la première et Paray-le-Monial pour la seconde. Au-delà des communes frontalières aux villes centres, de nombreux villages profitent d'une influence double entre deux, voire même trois villes.

Carte 5. Temps d'accès à la ville la plus proche pour chaque commune des intercommunalités du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne en 2014



Ces constats amènent à rendre compte de deux axes de recherche qui permettent la construction d'une analyse sur la décroissance et le manque d'attractivité : l'interSCoT et l'économie du vieillissement. Ces derniers amènent à préciser les trois hypothèses présentées précédemment et ainsi à être adaptés au contexte territorial. Ces axes de

recherche sont inscrits dans le cadre de la Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) et consistent à analyser et à observer les opportunités locales de développement au sein du périmètre de l'AUSB et à les détailler dans la structuration d'un propos scientifique portant sur le terrain et sur ses différentes caractéristiques.

4.3. Des pistes de recherche adaptées au périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

L'interSCoT et l'économie du vieillissement représentent des opportunités de développement dans le cadre de la décroissance des EPCI de l'AUSB. Il s'agit d'interroger ces pistes en considérant leur place dans l'offre économique résidentielle locale, dans les complémentarités fonctionnelles entre zones urbaines, périurbaines et rurales, ainsi que dans les interactions économiques entre territoires.

4.3.1. L'interSCoT, un outil au service de la complémentarité interterritoriale

Les dimensions fonctionnelle et patrimoniale donnent la possibilité à la fois d'observer le processus de structuration territoriale et d'identifier les potentiels qui pourraient permettre aux EPCI de s'investir dans des démarches communes, voire partagées. Aujourd'hui, il n'existe aucune offre globale liant les intercommunalités du périmètre de l'AUSB, comme si les projets étaient forcément territorialisés strictement et qu'il était impossible de les réfléchir au-delà des périmètres intercommunaux. La cohérence interterritoriale passe par des arrangements territoriaux, notamment entre EPCI (Espon⁵⁰, 2014 ; Banovac, 2017). Afin de combiner les deux dimensions de la CIFRE, entre laboratoire et agence d'urbanisme, il est apparu pertinent d'aborder cet axe de recherche par une question principale, à partir de laquelle sont construites une approche scientifique sur les villes petites et moyennes en décroissance démographique et une approche opérationnelle axée sur le périmètre de l'AUSB :

- La recherche de cohérence territoriale, en contexte de décroissance démographique, peut-elle amener les EPCI voisins à collaborer durablement entre eux ?

L'approche scientifique consiste à analyser la structuration territoriale et sa correspondance avec le périmètre fonctionnel des agents, alors que l'approche opérationnelle vise à appréhender la cohérence du périmètre de l'AUSB, d'une part par la centralité des villes et des pôles que représentent les bourgs centres et, d'autre part, par l'espace de proximité de ces mêmes villes qui font lien entre les intercommunalités, notamment par les paysages. Il s'agit de rendre compte des freins et des moteurs dans la recherche de complémentarités intercommunales, pour réfléchir à une articulation interterritoriale qui serait révélatrice d'un potentiel en matière d'interSCoT. Ce dernier correspond à une recherche de structuration pour parvenir à une cohérence interterritoriale. En situation de non concurrence, ces complémentarités enrichiraient les relations entre les EPCI. Sur le plan fonctionnel, les villes petites et moyennes structurent leur espace de proximité et leur zone d'influence va le plus souvent au-delà du périmètre intercommunal. Toutefois, les projets des EPCI restent majoritairement territorialisés, sans recherche de synergie interterritoriale, car les élus souhaitent rester dans leur circonscription et travailler à son développement, du fait de la

⁵⁰ European Spatial Observatory Network on Territorial Development and Cohesion.

construction institutionnelle des EPCI qui disposent de compétences, d'une base électorale et qui lèvent les impôts locaux dans leur circonscription. L'interterritorialité politique est en effet difficile dans sa mise en œuvre du fait de la protection des fiefs politiques territoriaux (Vanier, 2005). Pourtant, la double richesse patrimoniale et fonctionnelle, par exemple, pourrait être un levier de combinaison entre les intercommunalités.

La valorisation des relations entre les EPCI, à partir des villes et de leur espace de proximité, comme source de cohérence interterritoriale, est en question. Les communes périurbaines et rurales participent à la dynamique des villes petites et moyennes. Ces dernières disposent d'une diversité d'aménités fonctionnelle comme patrimoniale, entre celles de l'urbain, celles du périurbain et celles du rural qui se complètent les unes avec les autres et forment des potentiels. Toutefois, ces relations entre la ville et son espace de proximité dépassent les frontières de l'EPCI, avec des communes influencées par plusieurs centres urbains. C'est là que l'espace rural joue un rôle de lien interterritorial. La recherche d'une démarche interSCoT par l'articulation intercommunale dépend de la capacité des EPCI à mettre en place, entre eux, un dialogue non-concurrentiel (Morel-Journal, 2017). Aborder l'approche scientifique et l'approche opérationnelle ensemble vise à dépasser les habitudes politiques et à réfléchir à l'outil qu'est l'interSCoT, comme un moyen de mettre en lumière les complémentarités. Malgré la promulgation de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains en 2000, à celle sur le Grenelle de l'environnement (1 et 2) en 2009 et 2010, à celle pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové en 2014 et à celle portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République en 2015, qui a incité les EPCI à collaborer de manière plus importante, il n'a pas été constaté de tendances globales à la coopération intercommunautaire. Pourtant, il existe des objectifs à mettre en cohérence entre SCoT sur les plans foncier, résidentiel ou environnemental ou bien des recherches de complémentarité entre EPCI et entre périmètres d'application des documents de planification et d'urbanisme.

L'enjeu de l'attractivité fait partie intégrante de cette proposition autour de l'interSCoT. En effet, la contiguïté territoriale est pleinement considérée car elle est à la base de l'articulation entre les intercommunalités, au sein du périmètre de l'AUSB. A l'intérieur de ce dernier, l'interterritorialité a déjà été réfléchi, notamment sur les plans de l'industrie dans les années 1960, puis de la réindustrialisation et du renouveau économique dans les années 1980 et 1990 et enfin, du développement et de l'ingénierie territoriale, avec l'AUSB, dans les années 2010. L'aménagement des territoires au-delà des frontières des EPCI à partir des questions fonctionnelle et patrimoniale, permet d'identifier des enjeux stratégiques, auprès des ménages et des acteurs locaux. Il s'agit ainsi d'observer les aménités comme des ressources économiques, à la base d'une potentielle collaboration entre EPCI, au sein du périmètre de l'AUSB, voire au-delà, vers le Charolais-Brionnais ou la Bresse Bourguignonne. Dans une logique similaire de combinaison des intercommunalités, l'économie du vieillissement est un autre axe de recherche opérationnelle qui repose sur l'opportunité que représente le vieillissement. Ce dernier est commun à tous les EPCI de l'AUSB, même s'il est d'abord considéré, par la plupart des élus, comme une menace.

4.3.2. L'économie du vieillissement, d'une menace à une opportunité socioéconomique

L'économie du vieillissement est une manière de considérer l'augmentation du nombre de personnes âgées comme un potentiel de développement économique (Rengot, 2015). L'ensemble du périmètre de l'AUSB est touché par ce phénomène, selon une intensité beaucoup plus importante que celle observée en France. La constitution de ce nouvel axe de recherche s'est faite avec une question principale et deux approches, l'une scientifique, l'autre opérationnelle :

- L'augmentation du taux de personnes âgées dans la population est-elle une source de développement dans un contexte de décroissance démographique ?

Sur le plan scientifique, il s'agit d'aller au-delà de leur superposition et rendre compte des possibles articulations entre l'économie présentielle et l'économie productive au sein d'un même territoire et, par ce biais, du bien-vivre apporté aux personnes âgées. Sur le plan opérationnel, c'est également une façon d'observer la mise en stratégie d'une opportunité par les intercommunalités, en considérant que celles de l'AUSB font toutes face à une forte augmentation de la part des personnes âgées dans leur population totale et que l'économie du vieillissement peut ainsi être réfléchiée de manière interterritoriale. Cette question s'intéresse à la capacité qu'auraient des acteurs locaux, dirigeants d'entreprise et d'association et élus notamment, à s'investir et à adapter leur offre aux personnes âgées de plus de 60 ans, population la plus présente dans les villes petites et moyennes et en particulier dans le périmètre de l'AUSB. L'économie du vieillissement est fondée sur deux cadres : le premier est celui de l'économie présentielle, avec des services dédiés aux personnes âgées situées localement, qu'elles habitent dans les villes ou dans les communes périurbaines et rurales, et le second est celui de l'économie productive, avec des produits à destination des personnes âgées habitant à l'intérieur et à l'extérieur du territoire. La diversité des formes de vieillissement, entre les personnes âgées encore autonomes et celles dépendantes (Ponthière, 2017), implique l'adhésion de nombreux acteurs issus de domaines différents.

Selon l'Agence de Notation Américaine Moody's Investors Service (2014), le vieillissement ralentit la croissance mondiale. La diminution de la population active aurait un impact négatif sur l'économie alors que, dans le même temps, l'augmentation du taux de personnes âgées a pour conséquence de baisser le taux d'épargne moyen des ménages, et donc de réduire l'investissement. L'analyse de Moody's est basée essentiellement sur les aspects mécaniques de la croissance et amène à se poser la question du potentiel économique du vieillissement, en observant l'accroissement des personnes âgées pas seulement comme un coût, mais également comme une source d'emplois, de consommation et d'animation de la vie locale. Dans cette logique, l'économie du vieillissement pourrait être une solution pour créer des flux économiques à partir des besoins et de la demande des personnes âgées. En France, malgré le développement de la filière dite de la *Silver Economy* à travers notamment l'action de l'Etat et du Gouvernement en 2013 et la promulgation de la loi sur l'Adaptation de la Société au Vieillissement en 2016, peu d'EPCI de villes petites et moyennes sont aujourd'hui investis dans une stratégie axée sur l'économie du vieillissement. L'articulation de l'approche scientifique et de l'approche opérationnelle amène à considérer un facteur de décroissance, le vieillissement, comme une opportunité de développement (Morel-Journal, 2017). Cette dernière serait en effet vectrice d'une complémentarité entre l'économie

présentielle et l'économie productive, à la base d'une synergie territoriale voire interterritoriale. Valoriser l'économie présente est source de développement local par la captation de revenus extérieurs, et de création de nouveaux emplois présents, pour la satisfaction des ménages présents localement. En synergie, pérenniser l'économie productive est un atout pour proposer localement des emplois qualifiés et pour entrer en interaction avec d'autres territoires, dans une volonté de création de richesses. Ces deux objectifs pourraient ainsi se croiser, dans le cadre de l'économie du vieillissement et de la combinaison productivo-présentielle qu'elle implique, à l'intérieur d'un territoire, d'un côté avec les services à la personne et, de l'autre, avec des entreprises créant des produits pour faciliter la vie quotidienne des personnes âgées. Il peut toutefois être possible de passer d'une réflexion sur un territoire à une réflexion sur plusieurs territoires voisins partageant des caractéristiques et potentiels similaires (Vanier, 2008), comme les intercommunalités du périmètre de l'AUSB. Cette recherche d'interterritorialité aurait l'intérêt d'augmenter la taille de marché, avec la consommation d'un nombre plus important de ménages, et de disposer d'un volume d'activité plus grand, avec un ensemble d'acteurs proposant une offre plus conséquente en matière de services pour les personnes âgées vivant localement, et en matière de produits pour toutes les personnes âgées, qu'elles soient situées à l'intérieur des territoires ou à l'extérieur. Pour ce qui concerne les exportations de produits et contrairement aux activités de services, la démarche interterritoriale est une manière de profiter des relations qu'entretiennent les acteurs, sans considérer la proximité ou la colocalisation du prestataire et du client comme une nécessité.

Cette proposition autour de l'économie du vieillissement répond à l'enjeu de l'attractivité car elle implique une adaptation de l'offre économique résidentielle locale à l'évolution démographique en cours sur toutes les communes des EPCI de l'AUSB, ainsi qu'une valorisation des entreprises exportatrices de produits dédiés aux plus de 60 ans. Les personnes âgées étant présentes sur l'ensemble des territoires, il existe un enjeu de complémentarité fonctionnelle entre les zones urbaines, périurbaines et rurales pour répondre à leurs besoins, car ceux-ci sont différents selon leur localisation résidentielle. De plus, ce potentiel est partagé entre certaines intercommunalités voisines, dont celles du périmètre de l'AUSB, ce qui donne l'opportunité d'une élaboration de stratégies économiques par les EPCI, dépassant leurs frontières.

Conclusion du quatrième chapitre : des dynamiques socioéconomiques et une situation géographique, source d'opportunités de développement concerté voire partagé

Ce quatrième chapitre apporte un éclairage sur le contexte de décroissance rencontré dans le périmètre de l'AUSB, tant démographique qu'économique, permettant l'identification de l'interSCoT et de l'économie du vieillissement comme axes de recherche opérationnelle et opportunités d'attractivité. La décroissance démographique due, pour une grande part, à un nombre de départs plus élevé que le nombre d'arrivées, peut s'expliquer en partie par la désindustrialisation. En effet, l'économie productive a longtemps été la sphère la plus importante et celle-ci a peu à peu été remplacée par l'économie présente à partir des années 1970. Il reste encore une importante activité industrielle et agricole, mais l'un des enjeux principaux de l'économie réside maintenant dans la satisfaction des besoins des ménages attirés par les intercommunalités et ceux restés sur place. En ce sens, les personnes

âgées de plus de 60 ans représentent près d'un tiers de la population dans les EPCI de l'AUSB et constituent une source d'activités pour les acteurs locaux. L'intensité du phénomène de vieillissement est un point commun entre la CCGAM, la CUCM et le Grand Chalons. De plus, ces derniers, par leur proximité géographique font également face à des enjeux similaires en termes de structuration territoriale. Les villes centres et les pôles, avec leur offre en aménités fonctionnelles, représentent des cadres de cette structuration. Toutefois, l'imbrication des zones d'influence d'Autun, du Creusot, de Montceau-les-Mines et de Chalons-sur-Saône, par les différents espaces de proximité et leurs aménités patrimoniales qui forment des liens entre les intercommunalités, montre une cohérence dépassant les frontières des EPCI. Ces observations ont amené à considérer deux axes de recherche opérationnelle appréhendés comme des potentiels locaux de développement commun voire partagé, celui de l'interSCoT et celui de l'économie du vieillissement. A travers ces deux constructions, l'idée est d'interroger l'attractivité en contexte de décroissance et de manque d'attractivité, à partir des questions d'adaptation de l'offre économique résidentielle locale à la population en place, de la complémentarité fonctionnelle entre les zones urbaines, périurbaines et rurales, et de l'intensification des interactions économiques entre territoires, qu'il existe ou non une contiguïté géographique entre ces derniers. C'est ainsi une façon de se décaler des considérations politiques classiques, comme celles pouvant être appréhendées dans les documents d'urbanisme intercommunaux, avec une considération classique de la notion d « attractivité ».

Chapitre 5

5. La compréhension de la notion d'« attractivité » des élus au filtre des documents d'urbanisme intercommunaux

Ce cinquième chapitre a pour objectif de rendre compte de la manière dont sont appréhendées, par les élus, la notion d'« attractivité » et sa mise en tension avec les considérations politiques. Les documents d'urbanisme intercommunaux du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne (AUSB) avec des Projets d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) déjà arrêtés, à savoir ceux des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) du Grand Chalon et de la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau (CUCM), ainsi que des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de l'Autunois Morvan et du Chalonnais, montrent un point commun, celui de l'objectif d'attractivité et de croissance démographique et économique. Les cibles sont à la fois les ménages et les entreprises et différents présupposés ont été appréhendés dans ces projets de territoire pour parvenir à les attirer et à les retenir. L'analyse des décisions a permis l'identification de dimensions variées, d'une part internes aux périmètres des SCoT et des PLUi et d'autre part externes à ceux-ci. Toutefois, celles-ci sont considérées de manière plus ou moins intense selon l'intérêt porté par les élus, avec des prises de parti autour d'un développement de la sphère productive et de la sphère présente, non pas dans une articulation mais plutôt dans une superposition. En ce sens, la mise en exergue de ces dernières, par la recherche de structuration territoriale à partir des polarités principales et secondaires et des pôles relais et de proximité, joue sur le cadre de vie et sur les modes de vie possibles. A cela s'ajoute une volonté de travailler à la valorisation de la qualité de vie, à travers l'exploitation des ressources locales et la préservation des atouts naturels et culturels. En revanche, il ressort peu d'éléments concrets, sauf sur les questions du tourisme et des infrastructures de déplacement, sur les relations qu'entretiennent les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au-delà de leurs frontières institutionnelles. Les missions de l'AUSB sont orientées sur les documents de planification, ce qui a facilité mon accès aux PADD. De plus, dans le cadre de ce dernier, les élus ont également demandé à l'AUSB d'organiser et d'animer des ateliers, auxquels j'ai été amené à contribuer, sur l'habitat, le foncier ou l'économie. Ceci a donné lieu à une immersion privilégiée dans la rédaction des projets de territoire.

5.1. Les ambitions des documents d'urbanisme intercommunaux dans le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

S'intéresser aux ambitions donne la possibilité de montrer l'organisation territoriale à partir de laquelle sont forgées les démarches des décideurs. Bien que l'objectif soit le même, à savoir l'attractivité, les leviers identifiés pour y parvenir ne sont pas toujours les mêmes. Il s'agit donc d'apporter un cadre d'analyse pour mieux orienter l'analyse et comprendre les différentes prises de parti et décisions politiques dans les PADD⁵¹.

⁵¹ Le 1^{er} janvier 2017, les Communautés de communes Entre la Grosne et le Mont Saint-Vincent et Des Monts et Des Vignes ont été supprimées. De ce fait, des communes ont été intégrées aux périmètres intercommunaux, notamment Couches dans la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan et Saint-Léger-sur-Dheune dans le Grand Chalon.

5.1.1. Une organisation territoriale qui implique toutes les communes

Les PLUi et SCoT n'ont pas été commencés au même moment et sont donc à des stades d'avancement différents en 2018 :

- Le Grand Chalon dispose d'un PLUi sur 37 communes, arrêté en 2017.
- La Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise (c.c.S.c.c.) élabore actuellement un PLUi sur 36 communes, il devrait être arrêté courant 2018.
- Le Grand Chalon et la c.c.S.c.c. sont tous les deux intégrés dans le SCoT du Chalonnais qui s'étend sur un total de 137 communes, dont l'arrêt est prévu courant 2019. La Communauté de communes Entre Saône et Grosne (CCESG) et la Communauté de communes Saône Doubs Bresse (CCSDB) sont les deux autres intercommunalités du Schéma de Cohérence Territoriale du Chalonnais.
- La CUCM porte un PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat) valant SCoT sur 34 communes. En effet, Les PLUi doivent être compatibles avec les dispositions des SCoT. Toutefois, la CUCM s'est investie dans ce projet trop tardivement et les EPCI à proximité de la CUCM étaient toutes déjà inscrites dans un SCoT. Il n'était pas possible, selon les élus, de s'insérer au sein de l'un d'entre eux. C'est en ce sens que le niveau politique, plutôt que de trouver des leviers d'adaptation avec les intercommunalités voisines, a souhaité mettre en œuvre un PLUi valant SCoT. De plus, un PLUi et un SCoT auraient fait doublon sur plusieurs points. Le document a été arrêté en 2018.
- La Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) élabore un PLUi sur 55 communes, qui devrait être arrêté en 2019, alors qu'un SCoT approuvé en 2016 recouvre déjà la majorité de l'EPCI soit 51 communes. Cette particularité est issue de la reconstitution des intercommunalités en 2014 et en 2017, avec un agrandissement continu de l'ancienne Communauté de communes de l'Autunois, devenue CCGAM.

Les documents d'urbanisme sont des documents d'orientation ayant une portée planificatrice (Gallez *et al.*, 2007). Le SCoT a pour objectif de mettre en cohérence les politiques publiques, sur un bassin de vie donné, en matière d'organisation de l'espace, d'environnement, de développement économique et commercial, d'habitat ou encore de déplacements. Cet exercice consiste à dessiner un projet qui orientera l'aménagement du territoire dans les 15 à 20 années à venir. Il s'agit d'un guide pour l'action publique et d'un cadre pour les acteurs privés. Les PLUi doivent respecter les orientations du SCoT, tout en définissant un projet de territoire sur les plans de l'urbanisme et de l'aménagement. La planification peut être envisagée comme un exercice qui vise à définir et à mettre en œuvre les stratégies territoriales (Douay, 2013). Ces PLUi et SCoT prennent forme dans une relation entre les villes et leur espace de proximité, entre la ou les polarité(s) principale(s) et les autres communes, et ceux-ci sont ainsi fondés sur des arrangements entre acteurs locaux (Vanier, 2005), à partir de trois phases principales : le diagnostic, la mise en débat entre élus et la concertation avec la population.

Au sein du périmètre de l'AUSB, ce sont des bureaux d'études qui ont réalisé les diagnostics du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan et du PLUi de la CUCM, alors qu'il s'agit de l'AUSB pour le SCoT du Chalonnais et le PLUi du Grand Chalon. En revanche, la démarche de participation

citoyenne a été la même pour chacun de ces documents, à savoir une recherche d'échanges minimales avec la population qui consistait surtout à présenter les étapes et les résultats, alors que les décideurs avaient défini leur projet de territoire en amont, par une série d'ateliers et de réunions organisée par les prestataires s'occupant des diagnostics. Le SCoT du Chalonnais et le PLUi du Grand Chalon ont bénéficié d'un nombre plus important de réunions, du fait de la présence locale de l'AUSB.

Les documents d'urbanisme intercommunaux s'appliquent à un maillage de communes. Les termes utilisés au sein des documents cadres, entre « polarité » et « pôle », ont été harmonisés dans l'écriture de cette thèse. En effet, les élus de l'Autunois Morvan, de la CUCM, du Grand Chalon et du Chalonnais ont chacun leur terme pour parler des « polarités principales », des « pôles relais » ou des « pôles de proximité », mais ceux-ci renvoient tous à des définitions similaires présentes dans les projets de territoire. Les polarités principales sont les villes centres, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Montceau-les-Mines et Autun. D'après les PADD, elles représentent une locomotive pour l'ensemble du périmètre couvrant les SCoT et PLUi et rayonnent même au-delà des frontières intercommunales. De même, les pôles relais offrent de nombreuses aménités fonctionnelles qui bénéficient également aux communes situées aux alentours et les pôles de proximité disposent d'aménités fonctionnelles répondant aux besoins quotidiens des ménages. Ces deux types de pôles sont situés en périphérie immédiate des villes, comme Saint-Marcel, Montcenis ou Saint-Vallier et peuvent aussi être localisées dans l'espace rural, comme Saint-Léger-sur-Dheune, Saint-Gengoux-le-National ou Saint-Léger-sous-Beuvray. La commune de Givry est à la fois un pôle relais dans le PADD du PLUi du Grand Chalon et un pôle de proximité dans le PADD du SCoT du Chalonnais. Enfin, les polarités secondaires sont une spécificité de l'Autunois Morvan et cette dénomination répond, selon le PADD, à la volonté politique de desservir l'ensemble des campagnes. Pourtant, sur le plan statistique, Epinac et Etang-sur-Arroux ne connaissent pas un taux d'équipement supérieur aux pôles relais que sont Buxy, Givry ou Montchanin par exemple.

L'analyse des différentes formes de structuration territoriale, au sein du périmètre de l'AUSB, montre trois logiques dans le rapport entre les villes et leur espace de proximité :

- Celle du PLUi du Grand Chalon où s'observe un renforcement de l'armature urbaine avec des pôles relais et de proximité situés tout autour de la ville centre. Les autres pôles sont disséminés dans le périmètre intercommunal, afin de marquer les limites de ce dernier, au contact direct des frontières avec les autres EPCI. En revanche, dans le SCoT du Chalonnais, les pôles sont beaucoup plus éparpillés pour que chaque communauté de communes environnante au Grand Chalon dispose d'au moins un pôle relais, afin de satisfaire les ménages les plus éloignés de la zone urbaine.
- Celle du PLUi de la CUCM où peut également être appréhendé un renforcement de l'armature urbaine, avec la prise en compte de la spécificité intercommunale de contenir deux villes centres, disposant chacune d'une organisation territoriale propre. Des pôles relais et de proximité sont ainsi localisés entre celles-ci pour renforcer leur relation, alors que les autres pôles sont, comme pour le Grand Chalon, situés au contact des frontières avec les autres intercommunalités.
- Celle du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan montre deux polarités secondaires situées au nord-est et au sud-ouest de la ville centre, afin de proposer un équilibre au

- Dans le PLUi de la CUCM, une bipolarisation avec un rapprochement des deux villes centres.
- Dans le SCoT du Pays de l'Autunois Morvan, un éparpillement des pôles dans les campagnes, faisant face à la polarité principale et aux polarités secondaires.

La définition de ces organisations territoriales et des choix pour l'avenir des différents périmètres d'action a été effectuée au cours de réunions locales où étaient réunis les élus, voire les personnes publiques associées.

5.1.2. Les démarches politiques, à travers les documents d'urbanisme intercommunaux

A partir des axes de développement, les PADD montraient plusieurs démarches sur les plans économique et démographique, mais une même recherche d'attractivité basée sur une diversification de l'économie entre les sphères productive et résidentielle. Le contenu de ces documents a été déconstruit afin de mettre en exergue ce vers quoi les élus souhaitaient tendre. La problématique principale ressortant de leur analyse n'est pas l'emploi, mais bien les ménages. Il apparaît différentes volontés, entre un maintien des logiques de développement dans l'Autunois Morvan, une transition dans le mode de fonctionnement économique dans la CUCM et une amélioration du développement économique actuel dans le Grand Chalon et dans le Chalonnais.

- Le SCoT du Pays de l'Autunois Morvan, dans une volonté de maintien des logiques de développement passées

Le projet de territoire du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan se structure autour de trois axes :

- « Renforcer l'attractivité économique du territoire en valorisant ses atouts » (page 9).
- « Valoriser un cadre environnemental, paysager et urbain de qualité » (page 17).
- « Répondre aux besoins des habitants en logements et en services, en s'appuyant sur une armature urbaine fonctionnelle » (page 28).

L'analyse du PADD, à travers les décisions politiques, est considéré comme un outil en faveur de l'attractivité de l'Autunois Morvan, et ce, d'abord par les polarités principale, Autun, et secondaires, Etang-sur-Arroux et Epinac, l'ambition première consistant en une hiérarchisation des communes. Les deux ambitions suivantes identifiées concernent la préservation de l'environnement et la mise en tourisme des atouts de la ville centre et de son espace environnant. Au-delà de la recherche d'attractivité, les élus tiennent également un discours sur la nécessité de travailler à une stabilisation économique et démographique : « la coordination entre les politiques d'accueil d'activités et d'accueil d'actifs devra nécessairement être renforcée à l'avenir afin d'ancrer durablement emplois et habitants sur le territoire » (page 5)⁵³. Dans la lecture du document cadre, cette demande correspond donc au souhait politique d'attirer de nouveaux ménages et de nouvelles activités, et plus largement d'une valorisation de la combinaison existant entre les activités industrielles et

⁵³ Les citations proviennent des Projets d'Aménagement et de Développement Durables des Schémas de Cohérence Territoriale ou des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux.

agricoles déjà présentes et les activités de services à la personne liées aux habitants actuels et aux futurs arrivants, qu'ils s'installent de manière durable ou temporaire. Pour répondre à cela, les décideurs, dans le PADD, ont pris le parti d'intervenir sur trois champs d'action basés sur une recherche de développement local : d'abord sur la polarisation de l'espace rural par les polarités, ensuite sur les continuités naturelles qui lient le rural et l'urbain et enfin sur les atouts qui font déjà l'Autunois Morvan. Ces orientations peuvent être interprétées comme une façon de répondre aux aspirations des ménages, dans leur recherche d'un cadre de vie entre la ville et son espace de proximité, car ceux-ci sont réfléchis en tant que moteur du développement, pour ensuite faire système avec les emplois locaux. Lors de réunions qui avaient pour but l'élaboration du PADD, les élus ont insisté sur le besoin de s'investir dans des logiques de développement déjà éprouvées et sur des potentiels reconnus, comme les paysages ou les produits locaux.

Le principe, pour le niveau politique, est de se baser sur les ressources locales comme levier d'attractivité. Dans cette logique, le document cadre exprime l'objectif de mieux positionner l'Autunois Morvan dans un projet de territoire cohérent. D'après l'analyse du PADD, différents leviers de développement ont ainsi nourri le cadre des décisions politiques, dont les trois suivants peuvent être considérés comme les principaux :

- Le développement des polarités appuie la structuration du périmètre du SCoT. La particularité de ce dernier est d'être composé d'un fort espace rural, autour d'une petite ville et de deux bourgs. Intervenir de manière prioritaire sur les polarités est une réponse au souhait d'attirer et de retenir des ménages, d'autant plus que leur développement tend à se diffuser dans les campagnes. Concernant les actions plus orientées sur les zones plus rurales, il s'agit d'abord d'attirer des touristes et de retenir les habitants actuels. Cette structuration sert les ménages urbains et les ménages ruraux, résidents permanents ou temporaires.
- Le développement durable commence par la limitation de la consommation foncière, avec des nouveaux ménages s'établissant dans le tissu résidentiel déjà existant, non à l'extérieur. Les résidents, les nouveaux habitants, voire même les touristes, sont considérés comme acteurs de l'Autunois Morvan et participent à son image, en s'insérant dans un projet de territoire dont les objectifs sont sous-tendus par le respect de l'environnement. Autun profite d'une image de ville à la campagne en articulant, avec son espace de proximité, l'offre fonctionnelle et l'offre patrimoniale dans une logique de durabilité. Les villes et les campagnes se nourrissent l'une l'autre.
- Le développement touristique est le seul axe dépassant les frontières du périmètre du SCoT, car il est recherché la structuration d'un réseau de sites. Il s'agit ainsi d'intégrer l'Autunois Morvan à un système régional touristique, en valorisant les spécificités locales. Il existe une offre locale et celle-ci peut s'agréger à l'offre départementale ou régionale à travers des liaisons interterritoriales. La mise en lumière des ressources locales et de la singularité de ce territoire peut permettre une démarcation par rapport aux EPCI voisins, tout en travaillant sur la complémentarité possible aux offres touristiques extérieures.

Les élus de l'Autunois Morvan se trouvent dans une démarche stratégique qui vise à conserver le même fonctionnement qu'auparavant, dans la recherche de croissance et d'attractivité. Au contraire du PADD du PLUi de la CUCM dans lequel les décideurs, d'après

l'analyse, visent à rendre attractif le périmètre institutionnel et à fixer les nouveaux arrivants, en portant un discours de la nécessité d'un changement dans le mode de fonctionnement économique de l'intercommunalité.

- Le PLUi de la CUCM, dans une volonté de transition vers un autre mode de fonctionnement économique

Le projet de territoire du PLUi de la CUCM se structure autour de cinq axes :

- « *La transition écologique : une opportunité de changement, un moteur pour le développement du territoire* » (page 4).
- « *Assurer l'attractivité du 3^e pôle économique de la Bourgogne - Franche-Comté* » (page 17).
- « *Organiser un territoire urbain et rural* » (page 21).
- « *Embellir et profiter d'un cadre de vie agréable* » (page 36).
- « *Requalifier le parc de logements pour améliorer son attractivité* » (page 41).

L'analyse du PADD montre que l'EPCI considère les projets comme un moyen d'offrir un cadre de vie agréable. L'ambition première semble être de s'axer sur l'enrichissement de la vie locale et l'embellissement des deux villes principales, Le Creusot et Montceau-les-Mines. Les deux autres ambitions identifiées concernent l'ensemble et se combinent avec la première ambition en offrant une qualité de vie et une image renouvelée. Les choix effectués par le niveau politique répondent ainsi au souhait des décideurs d'attirer les ménages par l'emploi et de les retenir par l'offre économique résidentielle. D'après les propos tenus lors des différentes réunions sur le PLUi, les élus considèrent que l'emploi industriel local est largement reconnu en dehors des frontières de l'EPCI et attire des travailleurs. Seulement, ces derniers préfèrent s'installer, avec leur famille, dans la côte chalonaise, à Dijon ou à Lyon par exemple. Il est clairement exprimé dans le projet de territoire, le souhait de travailler à un retournement de cette tendance à la fuite résidentielle. Au sein du PADD, le maintien de l'économie productive se superpose à la montée de l'économie présentielle pour réduire le désintérêt des ménages et les maintenir au sein du périmètre intercommunal. Ces attentes peuvent être analysées comme un moyen de parvenir à la mise en œuvre d'un processus de mise en relation entre production, revenus et consommation. En ce sens, j'ai identifié trois champs d'action sur lesquels le niveau politique demande à intervenir, à savoir l'intensification urbaine des deux villes centres, le renouvellement de l'image et les ressources encore trop peu exploitées. Ce projet de territoire s'inscrit dans une réflexion sur « *la transition écologique qui correspond à une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble et qui va au-delà d'un simple verdissement de notre modèle de société actuel* » (page 4). Sa lecture montre une recherche d'évolution, avec un passage à un mode de fonctionnement orienté vers différentes sources de revenu, à travers la mise en exergue de l'économie présentielle.

L'objectif est de parvenir à une nouvelle attractivité, non plus en comptant seulement sur l'emploi productif, mais en travaillant sur l'accueil des nouveaux arrivants, pour réussir la transition dans le fonctionnement économique local cherchée par l'EPCI. Dans cette logique,

plusieurs axes de développement ont été identifiés à partir de l'analyse du PADD, afin de participer à l'attractivité du périmètre de la CUCM, dont les trois principales sont celles-ci :

- Le développement urbain est mis en exergue, alors même que la population vit en majorité en dehors des villes. Ce développement sert les deux villes centres et par prolongement les communes périurbaines et rurales et leurs résidents. Les villes sont considérées comme motrices, notamment à partir de l'emploi et des aménités fonctionnelles et c'est en ce sens que la recherche d'attractivité résidentielle passe d'abord par elles, avec les activités économiques, les logements ou les aménités fonctionnelles, pour ensuite se diffuser au sein de l'intercommunalité et rendre celle-ci plus dynamique.
- Le développement tertiaire transforme l'économie locale en étant au plus proche des aspirations des ménages, dans les villes comme dans leur espace de proximité. Cette recherche d'évolution n'efface pas pour autant l'empreinte industrielle locale et se nourrit même de celle-ci, avec les services aux entreprises. Aussi, dans la superposition entre économie présentielle et économie productive, les industries sont source d'emplois et attirent des ménages mais il s'agit également de parvenir à retenir ces derniers pour qu'ils fassent vivre l'économie locale, surtout via leur consommation. La tertiarisation est un potentiel à exploiter en correspondance avec les emplois industriels dont bénéficie le périmètre intercommunal.
- La recherche de développement touristique dépasse le périmètre de la CUCM pour s'inscrire dans le périmètre régional. Cette refonte de ce qu'est ce territoire, sans toutefois renier son passé industriel, passe par l'exploitation d'atouts aujourd'hui trop peu exploités, notamment sur le plan naturel. C'est une ambition qui vise les résidents actuels, les visiteurs et aussi les personnes simplement de passage. En effet, par le tourisme, il est question de valoriser la qualité de vie par l'amélioration du cadre de vie et de l'offre économique résidentielle locale et faire un atout de la fonction locale de passage des grands axes de communication, à travers les gares TGV et TER et la Route Centre Europe Atlantique (RCEA).

Le élus de la CUCM recherchent à attirer des ménages par l'emploi et à les retenir par l'offre en matière de services et par la valorisation du cadre de vie. De leur côté, les décideurs du Grand Chalon et du Chalonnais s'inscrivent dans une démarche similaire, mais celle-ci est plus engagée, car la volonté du niveau politique, selon l'analyse du PADD, est d'amplifier l'articulation économique des différentes intercommunalités, avec la ville centre, les pôles relais et de proximité et le reste des communes.

- Le SCoT du Chalonnais et le PLUi du Grand Chalon, dans une volonté d'amélioration du développement actuel des économies locales

Le projet de territoire du PLUi du Grand Chalon se structure autour de quatre axes :

- « Renforcer l'attractivité et la dynamique économique du territoire » (page 6).
- « Mener une politique de l'habitat en faveur de l'attractivité résidentielle et de la cohésion sociale » (page 13).
- « Préserver le cadre de vie » (page 21).

- « *Développer la qualité de vie pour chacun* » (page 32).

Ces différents axes entrent en résonance avec ceux du PADD du SCoT du Chalonnais, au nombre de six :

- « *Assurer un développement multipolaire équilibré* » (page 6).
- « *Organiser une stratégie économique commune* » (page 10).
- « *Faciliter les mobilités* » (page 14).
- « *Valoriser les grands cours d'eau et le canal* » (page 18).
- « *Préserver le socle naturel, agricole et paysager* » (page 20).
- « *Gérer les risques et limiter les nuisances* » (page 28).

L'analyse des PADD permet de mettre en exergue la première ambition qui consiste en la valorisation de Chalon-sur-Saône et qui entraîne la deuxième ambition, à savoir une complémentarité fonctionnelle entre la polarité principale qu'elle représente et les différents pôles relais et de proximité locaux. C'est une façon de considérer les EPCI et d'appréhender la troisième ambition qui porte sur la prise en compte et l'articulation des ressources urbaines et rurales. L'importance de la ville centre dans les projets de territoire se ressent avec la demande des intercommunalités, dans les PADD, de renouveler la centralité chalonnaise, en intensifiant sa concentration économique et démographique, pour que cette dernière profite au reste du Grand Chalon et aux communautés de communes voisines. En effet, le périmètre du SCoT du Chalonnais comprend le Grand Chalon, la c.c.S.c.c., la CCESG et la CCSDB. Le discours présent dans ces deux documents cadres montre un souhait d'inverser la tendance démographique à la décroissance de Chalon-sur-Saône, tout en pensant et en construisant les EPCI à partir de leur richesse économique. Ceci peut être appréhendé comme une orientation des décideurs qui comptent sur celle-ci pour attirer et retenir les emplois et les ménages, par différents « *facteurs d'attractivité : de l'offre de foncier disponible aux aménités et services offerts par le territoire, en passant par la qualité et la diversité de l'offre de logements* », le PADD du PLUi du Grand Chalon « *promeut un territoire productif et innovant, où il fait bon vivre* » (page 5). En ce sens, trois champs d'action ont été identifiés, grâce à la lecture des PADD, pour une intervention prioritaire sur l'offre de vie et de travail dans la ville centre, sur le maillage de la ville centre et des pôles relais et de proximité et enfin, sur la complémentarité entre l'urbain, le périurbain et le rural. Ces orientations peuvent être interprétées comme un moyen de superposer l'économie productive, à partir de la ville, et l'économie présentielle, à partir de la ville et des autres communes du Chalonnais. A partir de la compréhension des propos tenus lors des réunions d'élaboration des deux PADD, les décideurs ambitionnent en effet de pleinement combiner ces deux économies dans le développement territorial, plutôt que de privilégier l'une à l'autre, et d'attirer des emplois et des ménages dans les périmètres intercommunaux et notamment dans la ville de Chalon-sur-Saône, afin de repenser la centralité de cette dernière.

L'objectif est de construire une attractivité par l'amélioration du développement des sphères économiques. Cette présence économique dans les zones urbaines, périurbaines et rurales implique des échanges entre elles, pour la dynamisation locale. Différents présupposés sont

ressortis de l'analyse des PADD du PLUi du Grand Chalon et du SCoT du Chalonnais et les trois principaux sont les suivants :

- L'attractivité passe par une ville centre forte afin de capter les flux économiques et démographiques. Le développement urbain vise à attirer des activités économiques avec le foncier économique et des ménages par la construction et la rénovation de logements. C'est l'idée d'une ville désirable qui reste connectée à son espace de proximité. En effet, l'accessibilité des intercommunalités et les services mis en œuvre montrent les relations entre l'urbain, le périurbain et le rural. Le développement de la ville sert ainsi les communes du Grand Chalon, et plus largement, du Chalonnais, surtout par sa fonction de centralité économique.
- Le développement des pôles relais et de proximité permet d'offrir un pendant à la centralisation de Chalon-sur-Saône, tout en faisant bénéficier les ménages périurbains et ruraux d'aménités fonctionnelles. Les phénomènes de centralisation et de maillage des pôles, avec la polarité principale, vont de pair car ils donnent la possibilité de maintenir la population dans le Chalonnais. C'est une façon d'organiser le Grand Chalon et les communautés de communes voisines, d'abord par la ville centre, puis par les pôles. Ces derniers sont caractérisés par un rôle de relais permettant aux ménages périurbains et ruraux d'éviter des déplacements trop fréquents en ville.
- Dans le cadre d'un développement touristique, l'agriculture, notamment avec le vignoble, et dans une moindre mesure les paysages, sont largement mis en exergue. L'objectif est de les protéger et de les valoriser pour préserver les zones agricoles, et donc servir à la création de produits locaux. Au-delà de ce patrimoine rural, il existe également un patrimoine urbain et ces deux types de patrimoines s'articulent pour constituer une offre locale qui s'insère dans une offre départementale et régionale. Le Grand Chalon est une intercommunalité marquée par une importante fonction de passage, en relation avec ses voisins par les infrastructures de communication et l'intérêt est aussi de capter la population qui passe sans s'arrêter.

Les PADD du SCoT et du PLUi sont axés sur un deux axes disjoints, celui de l'économie présentielle et celui de l'économie productive, dans une recherche d'attractivité. Toutefois, ils sont orientés sur différentes démarches selon les ambitions des élus locaux. Il apparaît trois situations :

- L'Autunois Morvan dont les décideurs souhaitent rester dans des approches qu'ils connaissent déjà, basées sur le lien entre les ménages et les emplois.
- La CUCM qui porte une volonté de changement dans le mode de fonctionnement économique de son périmètre, avec une valorisation des services et du cadre de vie.
- Le Grand Chalon et le Chalonnais représentés par un niveau politique qui ambitionne une amplification de la combinaison entre les sphères économiques.

Cette différence dans les motivations s'observe par les décisions des élus, au sein des PADD, notamment à travers la construction de l'offre économique.

5.2. La hiérarchisation entre les communes, à la base de la construction de l'offre économique territoriale

A travers les PADD, les décideurs souhaitent développer les villes pour que celles-ci continuent à accueillir activités économiques et ménages. Les polarités principales et secondaires rayonnent sur l'ensemble des périmètres d'action et se complètent avec les pôles relais et de proximité sur le plan des aménités fonctionnelles. Il s'agit ainsi de porter un regard sur l'action des élus, avec la structuration de l'offre économique et sa valorisation.

5.2.1. La priorité à l'exploitation des zones économiques urbaines

Les dynamiques économiques sont différenciées entre les périmètres des documents d'urbanisme intercommunaux. De 1975 à 2014, l'évolution du nombre d'emplois est négative pour ceux du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan et du PLUi de la CUCM, mais positive pour ceux du Grand Chalon et du SCoT du Chalonnais, malgré une légère décroissance sur la période récente. Au sein des villes centres, mis à part un sursaut entre 1999 et 2009, l'emploi est en décroissance à Autun, au Creusot et à Montceau-les-Mines. Concernant Chalon-sur-Saône, la dynamique était positive jusqu'en 2009, puis a ensuite connu une forte chute. Globalement, l'économie est portée par des établissements de petite taille tournés vers les activités tertiaires⁵⁴, avec toutefois une présence de grands établissements. Aborder cette question permet d'observer comment les élus considèrent la dynamique de l'économie locale, à travers les polarités principales et secondaires notamment, et les moyens mis en œuvre pour travailler au développement des sphères présentielle et productive.

Dans l'Autunois Morvan, les surfaces réservées à la création de zones d'activités économiques (ZAE) sont considérées par les élus comme trop étendues pour cette prochaine décennie. En effet, l'accueil de nouvelles activités ne nécessite pas l'ensemble des surfaces disponibles ou à urbaniser présentes dans les documents d'urbanisme. A lire le PADD, le besoin est de 25 à 30 hectares pour la période allant de 2016 à 2028, en privilégiant l'implantation d'activités industrielles et tertiaires dans les ZAE stratégiques, c'est-à-dire dans les polarités principales et secondaires, pour garantir le bon fonctionnement de l'armature économique. Il s'agit de « *bien localiser l'offre foncière au regard de l'armature économique et des enjeux de développement du territoire* » (page 11). Dans les ZAE d'Autun et de sa périphérie, deux actions ont été identifiées par les décideurs : la poursuite de la requalification et du renouvellement de la Zone d'Intérêt Régional de Saint-Andoche et la mobilisation de surfaces nouvelles, afin de répondre aux installations futures, à Bellevue, à Saint-Forgeot et à Pont-l'Évêque. Dans la ZAE d'Épinac, la capacité d'extension est limitée mais les élus souhaitent un réaménagement pour offrir des surfaces de meilleure qualité. Enfin, dans la ZAE d'Étang-sur-Aroux, les élus réclament le maintien, voire l'accueil de nouvelles activités économiques.

Le PADD du PLUi de la CUCM montre une recherche de valorisation des sites concentrant les activités économiques pour maintenir ces dernières dans le périmètre intercommunal. Le

⁵⁴ Sources : INSEE, RP 1975 et RP 2014. Dans ce chapitre 5, sauf indication contraire, les sources sont les données du recensement de la population de l'INSEE.

niveau politique a pris ce parti et demande une restructuration des sites. D'après l'EPCI, des restructurations attendent d'être finalisées, dans la Plaine des Riaux au Creusot ou sur le site de Chavannes, d'autres d'être poursuivies comme l'aménagement de la ZAE Harfleur, le site industriel creusotin, et d'autres encore d'être initiées, comme le site de Barrat-Lucy à Montceau-les-Mines. Ces différents projets se trouvent tous dans l'une des deux villes centres et rendent compte la volonté de stabilisation du secteur industriel qui anime les décideurs. Des offres complémentaires sont également demandées au niveau de Coriolis dont il est prévu un agrandissement pour en faire une centralité fonctionnelle comparable aux deux villes centres, comme l'ont décidé les élus. Cette zone a été développée autour de la Gare TGV, à la suite de la crise industrielle des années 1980. Ce sont, en premier lieu, des activités tertiaires qui se concentrent dans cette zone, car le niveau politique considère que *« dans l'économie de la connaissance, du numérique et des échanges intellectuels et immatériels de tous ordres du XXI^e siècle, le développement économique de la Communauté sera renforcé si les services d'accompagnement ou communs nécessaires aux entreprises dans ces différents domaines s'accroissent »* (page 19). En comparaison au PLUi du Grand Chalon et aux SCoT du Chalonais et du Pays de l'Autunois Morvan, le développement tertiaire prend ici une place centrale, notamment avec cette zone. Toutefois, au-delà du discours positif de la CUCM et de la dynamique de construction, cette zone n'a pas connu un fort développement, avec un accueil limité d'activités depuis sa création. Elle est d'ailleurs toujours en cours de développement selon le PADD.

Dans le Grand Chalon, les décideurs souhaitent un développement spécifique de la ZAE SaôneOr. L'ancienne friche Kodak est en cours de reconversion dans le cadre du site économique SaôneOr. Ce site est considéré par les élus comme un secteur prioritaire pour le développement économique local. Les décideurs réclament, dans un premier temps, l'amélioration de l'accessibilité de ce site, dans un deuxième temps, la mise en valeur du caractère industriel de la zone et enfin, dans un troisième temps, l'aménagement et la commercialisation de la réserve foncière, avec une modernisation de la station d'épuration, pour accueillir de nouvelles activités industrielles et tertiaires. Les décideurs sont ainsi animés par l'économie et son développement au sein de la ville. Se concentrer sur un tel projet est un moyen, pour eux, de mettre en exergue la position géographique de Chalon-sur-Saône, entre Lyon et Dijon, sur l'axe nord-sud, pour constituer l'un des pôles économiques de l'axe Saône. En effet, la situation de carrefour est considérée par le niveau politique comme une plus-value pour l'attractivité, car elle peut être à l'origine d'une attraction économique. En dehors de la ZAE Saôneor, l'implantation d'activités est possible en façade autoroutière selon le document cadre du PLUi, à proximité directe de Chalon-sur-Saône, dans les communes frontalières à la ville. Aussi, les élus mettent en avant le fait que d'autres ZAE existent dans la communauté d'agglomération et dans les communautés de communes voisines, dont la valorisation est demandée, avec la commercialisation des terrains aménagés, l'amélioration de leur qualité urbaine ou encore le développement d'une offre de services aux entreprises et aux ménages, et qu'il n'est pas nécessaire d'en créer de nouvelles.

Dans l'analyse des PADD, l'exploitation de ces différents sites économiques, pour la plupart situés dans les polarités principales et secondaires, voire dans les pôles relais, est un moyen d'assurer le développement économique des périmètres du PLUi et du SCoT. L'interprétation des orientations montre un investissement des élus de la CUCM, du Grand Chalon et du

Chalonnais sur de lourds projets concernant leurs ZAE, alors que ceux de l'Autunois Morvan cherchent d'abord à accueillir de nouvelles entreprises au sein des réserves foncières destinées à cela. L'intérêt est de se baser sur l'existant, avec une adaptation de ces zones aux évolutions économiques. Les ZAE voient notamment l'installation de services aux entreprises, d'autant plus que ceux-ci trouvent une articulation avec les activités industrielles et les confortent. Bien que l'industrie soit encore largement présente localement et au-delà les services qui lui sont liés, les PADD considèrent largement les activités de services à la personne et ces dernières prennent une place de plus en plus importante dans les décisions politiques, surtout à travers la volonté d'attractivité résidentielle. En effet, elles ont pour effet de dynamiser les territoires (Grapin, 2006). Les décideurs mettent ainsi en relation le développement économique et la dynamique démographique et ceci explique le développement d'une offre qualitative de logements, en priorité dans les polarités principales et secondaires.

5.2.2. La primauté du développement d'une offre qualitative de logements dans les polarités

Ces documents d'urbanisme intercommunaux sont rédigés dans différents contextes démographiques. Les périmètres du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan et du PLUi de la CUCM font face à un périmètre en décroissance démographique entre 1975 et 2014, alors que ceux du PLUi du Grand Chalon et du SCoT du Chalonnais sont marqués par la croissance. Ces dynamiques sont influencées par les flux migratoires, déficitaires sur toutes les périodes, sauf pour le périmètre du SCoT du Chalonnais qui dispose d'un solde positif sur les quatre décennies. Les villes centres, quant à elles, perdent des habitants sur toutes les périodes intercensitaires, du fait du départ des ménages et du non remplacement de certains. Ces mouvements résidentiels permettent d'appréhender la façon dont les décideurs observent la dynamique démographique passée et future de leur périmètre d'intervention, à travers la destruction, la construction et la réhabilitation de logements, principalement dans les polarités principales et secondaires.

Sur la période 2016 à 2028, d'après le PADD du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan, 1 900 logements devront être produits ou réhabilités, correspondant à l'objectif de croissance démographique de 0,2 % par an en moyenne que se sont fixés les élus, soit environ 850 habitants supplémentaires, aux phénomènes de desserrement des ménages et de vieillissement de la population incitant à produire de petits logements et à la lutte contre la décroissance démographique. 75 % des logements seront construits et 25 % réhabilités. Conformément aux décideurs, la typologie des logements a besoin d'être diversifiée pour mieux correspondre aux aspirations des ménages. A la lecture du document cadre, la production ou la réhabilitation de logements est encouragée à Autun, à Etang-sur-Arroux et à Epinac. Les logements vacants et les dents creuses sont des priorités sur lesquelles il faut intervenir selon le niveau politique. Ce dernier dresse le constat d'une dévitalisation des centres-villes et des centres-bourgs. Pour les décideurs, contrer cette dévitalisation passe par une meilleure gestion foncière : plutôt que de construire toujours plus pour étendre les surfaces bâties, il s'agit de combler le vide constaté à l'intérieur de celles-ci. Le PADD prévoit de reconquérir ces centres en renforçant la réhabilitation du bâti ancien pour à la fois résorber la vacance et rendre à nouveau attractifs les centres historiques. Les élus souhaitent reconquérir 20 % de logements vacants sur une période de 12 années, entre

2016 et 2028. D'ici à 2028, ce sont entre 425 et 460 logements vacants qui seront remis sur le marché, dont 220 à 230 pour la seule ville d'Autun. Pour ce faire, des outils opérationnels seront mis en œuvre, notamment une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Aussi, les élus ont identifié des objectifs de densité concernant la construction de logements dans les dents creuses ou en extension. Sur 12 ans, ceux-ci se fixent une moyenne de 70 à 80 logements par hectare à Autun, 30 à 40 logements par hectare à Epinac et à Etang-sur-Arroux, en enfin, 25 à 35 logements par hectare dans les autres communes. En France, la moyenne est d'environ cinq logements par an mis en chantier pour 1 000 habitants en 2016⁵⁵, ce qui est légèrement inférieur aux objectifs des élus, comme dans la CUCM, dans le Grand Chalon et dans le Chalonnais.

Dans le PADD du PLUi de la CUCM, une production et une rénovation de 330 logements par an est prévue, entre 2018 et 2030, soit 3 930 logements sur ces 12 années. Ces logements sont à mettre en lien avec la reconquête des logements vacants, le renouvellement urbain et la densification ou l'extension des constructions, d'après l'EPCI. Cette volonté correspond à la recherche politique de stabilisation du nombre d'habitants d'ici à 2023, pour renouer ensuite avec la croissance démographique, avec un objectif de 0,2 % par an en moyenne entre 2023 et 2030, soit environ 1 200 habitants supplémentaires, par le dynamisme de l'offre économique des villes. La moitié de la production de logements est en effet prévue dans les deux villes centres, tandis que l'autre moitié est consacrée aux communes périurbaines et rurales qui seront prises dans un développement maîtrisé, afin de ne pas dépasser les enveloppes urbaines. Selon le PADD, les logements sont reconnus comme peu qualitatifs et le niveau politique réclame la mise en place de concours d'idées dans les futurs programmes de logements, en vue de renouveler les formes d'habitat et de les adapter aux différentes attentes. Les décideurs cherchent à cibler les besoins de renouvellement urbain afin de disposer d'une meilleure offre locative. Malgré les projets de rénovation urbaine ambitieux qui ont donné la possibilité d'engager la transformation de cinq quartiers situés à Torcy en périphérie directe du Creusot, au Creusot et à Montceau-les-Mines, il existe encore, d'après l'EPCI, de nombreux besoins dans les autres quartiers des deux villes centres. Cette transformation urbaine est privilégiée, par le PADD, sur les ensembles d'habitat social marqués par une forte vacance. La demande politique est de réhabiliter une partie du parc, en le réfléchissant avec d'autres domaines de développement. A titre d'exemple, les cités ouvrières situées dans le bassin minier de Montceau-les-Mines correspondent à une double position de qualification résidentielle et de sauvegarde du patrimoine. Selon la CUCM, le périmètre intercommunal a besoin d'une stratégie globale de peuplement avec une intégration de la recomposition et de la restructuration de l'offre locative de logements. A la lecture du document cadre, le parc privé fait notamment face à une importante vacance de longue durée située dans des îlots dont la restructuration est prévue. Les décideurs souhaitent ainsi une amplification de la dynamique de réhabilitation du parc privé. En ce sens, l'OPAH 2013-2018 de la CUCM a permis l'amélioration énergétique du parc occupé et sera reconduite, conformément au projet de territoire.

Le PADD du PLUi du Grand Chalon, avec l'Outil Méthodologique de Projection d'Habitants, d'Actifs, de Logements et d'Elèves (OMPHALE), prévoit une croissance démographique pour le périmètre de l'EPCI à l'horizon 2030 de 2 %, soit environ 2 000 habitants supplémentaires, nécessitant la création de 4 400 logements d'après les élus, dont une majorité sera située à

⁵⁵ Source : Sitadel2, 2014.

Chalon-sur-Saône. 4 000 logements seront neufs, soit la création de 330 logements par an et les 400 autres seront des logements vacants remis sur le marché. Conformément aux décideurs du Grand Chalon, ce besoin s'explique principalement par la poursuite du desserrement familial qui implique une augmentation du nombre de ménages. Une action volontariste est prévue sur les logements vacants considérés comme dégradés et ayant besoin de travaux de rénovation. Dans le document cadre du SCoT, il est précisé que les communautés de communes voisines du Grand Chalon verront la production de 1 700 logements, en majorité dans les pôles relais, en lien avec la croissance des différentes intercommunalités. Le départ des jeunes vers d'autres villes plus grandes et le déménagement des couples avec enfant(s) vers la périphérie marquent la décroissance démographique de la ville et le besoin de nouveaux logements plus adaptés selon les décideurs. En revanche, toujours d'après eux, les populations peu mobiles, voire captives, sont plutôt attirées par la ville, les familles monoparentales et les personnes âgées notamment. En ce sens, le niveau politique demande d'améliorer et de diversifier le parc de logements, en proposant des maisons individuelles en bande ou groupées sur certains secteurs de Chalon-sur-Saône, à l'exemple de certaines friches comme le site de l'ancien hôpital de l'île Saint-Laurent, aux abords de la Sucrierie ou dans l'ancien centre gérontologique de la Rue de Traves. Les possibilités de reconstruire sur les secteurs proches de la gare et sur le passage de la ligne de bus à haut niveau de service ont été renforcées par les élus. C'est donc majoritairement dans la ville que ces derniers prévoient des constructions, afin de renverser la tendance à la décroissance démographique de Chalon-sur-Saône. A la lecture du PADD du PLUi, la croissance démographique souhaitée passe par des actions développant et valorisant la qualité de vie : « *les attentes des habitants évoluent avec le mode de vie et les différents temps de la vie. Elles se caractérisent notamment par la recherche d'un extérieur (terrasse, jardin, terrain), d'une localisation (proximité des équipements et des commerces, facilité d'accès aux zones d'emplois), d'une solution de stationnement, d'un confort thermique et acoustique comparable au neuf, d'un cadre de vie agréable* » (PADD du PLUi, page 19). C'est dans cette logique que le Grand Chalon demande de lutter contre la progression de la vacance par la requalification des logements, pour inverser la tendance démographique à l'horizon 2030. Le niveau politique veut être à l'origine d'une démarche volontariste dédiée à la requalification du parc de logements dégradés.

D'après l'analyse des différentes orientations issues des PADD, il semble que l'attractivité, et en particulier celle des villes centres, passe par une intervention profonde sur l'offre de logements. Au-delà de ce levier d'action privilégié, il apparaît que sauf le PLUi du Grand Chalon, les objectifs démographiques de la CUCM et de l'Autunois Morvan reposent sur le seul choix des élus. Ces derniers, sans l'aide d'OMPHALE, se sont accordés à dire que leur périmètre d'action serait stabilisé voire en croissance à l'horizon 2030, alors que la dynamique des intercommunalités et des villes est négative depuis 1975. La décroissance démographique est en effet difficile à appréhender et à porter publiquement (Morel-Journal, 2017), alors même que ce phénomène peut également être source de projet urbain (Latouche, 2013). Les développements économique et résidentiel étant prioritairement prévus sur les polarités principales et secondaires, notamment pour travailler à une attractivité des villes, les pôles relais et de proximité ont été très peu considérés jusqu'ici. Cependant, ceux-ci le sont par l'offre en aménités fonctionnelles, afin de garantir leur accès aux ménages urbains et surtout périurbains et ruraux.

5.2.3. Le maintien d'un équilibre fonctionnel entre les polarités principales et secondaires et les pôles relais et de proximité

Les villes centres concentrent la majorité des aménités fonctionnelles des gammes supérieure et intermédiaire et rayonnent sur le périmètre d'intervention des documents d'urbanisme intercommunaux dont elles sont les polarités principales, voire même au-delà. Les pôles relais et de proximité sont parmi les communes réunissant le plus d'aménités fonctionnelles de la gamme de proximité, pour répondre aux besoins journaliers des ménages périurbains et ruraux. Cette richesse s'articule avec la question des déplacements et de la dépendance à l'automobile, car les ménages n'habitent pas tous dans des communes équipées. Le calcul du taux d'équipement met en exergue les villes centres, ainsi que les polarités secondaires du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan et certains pôles relais, comme Saint-Rémy dans le PLUi du Grand Chalon ou Buxy dans le SCoT du Chalonnais, et de proximité, comme Ecuisses dans le PLUi de la CUCM⁵⁶. L'intention première, en abordant cette question, est d'appréhender la manière dont les élus prennent en compte la spatialisation de la localisation des ménages et les problématiques de déplacement, dans l'ensemble de leur périmètre d'action.

Selon le PADD du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan, Autun bénéficie d'une forte concentration en services et équipements, marquée par une offre fonctionnelle rayonnant sur un large bassin de vie d'environ 50 000 habitants. En ce sens, les décideurs ont pris le parti de soutenir les commerces en centre-ville pour dynamiser l'évolution démographique. Pour l'offre de commerces en moyennes et grandes surfaces en périphérie de la ville centre, il est souhaité qu'elle soit simplement maintenue. Il s'agit donc, d'après le niveau politique, de travailler à la mise en forme d'une offre complète, en adéquation avec la taille du périmètre concerné et de la ville d'Autun.

Il est clairement exprimé, dans le projet de territoire, une recherche de multipolarisation et non de centralisation autour d'Autun. A la lecture du document cadre, Etang-sur-Arroux et Epinac, au-delà de leur offre en logements, sont également considérés pour leur fonction commerciale permettant de limiter les déplacements des ménages à Autun. Dans ces communes, les aménités fonctionnelles répondent à des besoins quotidiens et hebdomadaires et leur maintien est demandé par les décideurs, avec un aménagement urbain et des opérations de requalification des locaux concernés. Selon les élus, la création de points d'intermodalité peut faciliter le report modal dans les polarités. Ces dernières sont situées sur des nœuds de circulation donnant la possibilité de basculer entre les différents modes de déplacement, ce qui incite à davantage les combiner au réseau de transport en commun, entre bus et TER, conformément à la demande du niveau politique. Au-delà de ces polarités, les villages bénéficient également d'une offre de proximité composée de services proposant les produits de première nécessité selon le PADD. D'après celui-ci, le pôle relais d'Anost et le pôle de proximité de Saint-Léger-sous-Beuvray disposent d'une offre plus affirmée que les autres villages. L'offre existant dans les villages et dans les autres pôles de proximité d'Igornay, de Lucenay-L'Evêque ou de Saint-Léger-Sous-Beuvray ne sont pas suffisantes et l'installation de nouvelles petites surfaces est souhaitée pour répondre aux besoins des ménages situés à proximité. Au final, « *en cohérence avec les politiques de renforcement de l'offre de services menées au cours des dernières années par les collectivités*

⁵⁶ Source : INSEE, BPE 2016.

(intercommunalités, Pays,...), le PADD fixe un objectif de renforcement des services aux personnes sur tout le territoire » (page 29). Il s'agit, pour les élus, de satisfaire les besoins des ménages au sein du périmètre du SCoT, avec une offre fonctionnelle urbaine et rurale qui permette de maintenir une large zone de chalandise.

Dans le PADD du PLUi de la CUCM, les élus réclament, à 10 ans, de conserver une armature similaire, avec une offre en équipements structurants comparable à aujourd'hui. L'idée n'est donc pas d'en accueillir de nouveaux ; ce choix relève d'une demande de mise aux normes réglementaires de ceux qui existent déjà. Ce sont notamment les équipements scolaires, universitaires, sportifs, culturels et sociaux qui se trouvent concernés dans le projet de territoire. A la lecture de celui-ci, le vieillissement de la population incite aussi à accompagner la restructuration des équipements hospitaliers et médicaux. Pour les décideurs, il s'agit de maintenir leur localisation pour que Le Creusot et Montceau-les-Mines continuent à rayonner au-delà de leur frontière communale. Ceci confirme la bipolarisation sur les deux villes centres, source de rayonnement sur tout l'ensemble du périmètre intercommunal selon le document cadre. Au Creusot et à Montceau-les-Mines, les interventions prévues par l'EPCI portent sur le maintien et la revitalisation de l'hyper-centre avec un embellissement des places et une animation commerciale pour la première et un aménagement du port de plaisance pour la seconde. Toutefois, les pôles relais répondent également aux besoins des usagers situés à proximité et correspondent à des aménités fonctionnelles qui se complètent entre Torcy, Le Breuil ou Saint-Vallier, et à celles situées à Montchanin et à Gênelard. D'après les élus, ces communes disposent d'une offre fonctionnelle à conserver autant que possible pour garantir un maillage territorial cohérent. Conformément au niveau politique, une offre ferroviaire locale est en projet pour faire le lien entre les deux villes principales et les pôles relais et de proximité accueillant des haltes fermées aujourd'hui, mais pouvant être rouvertes selon la CUCM. L'EPCI souhaite ainsi mettre en œuvre une plus grande alternative à la voiture individuelle en pensant les zones de densification et de développement en relation directe avec les réseaux de transport en commun.

Les PADD du PLUi du Grand Chalon et du SCoT du Chalonnais promeuvent le maintien des aménités fonctionnelles dans les villes, dans les quartiers et dans les bourgs. La priorité est orientée vers Chalon-sur-Saône dans le développement de commerces de toutes tailles d'une part, et vers les différents pôles relais ayant une offre fonctionnelle, notamment en moyennes et petites surfaces, d'autre part. Ces pôles desservent, d'après les décideurs, les autres communes plus rurales pouvant être fournies en services répondant seulement aux besoins quotidiens. Le maintien des zones commerciales est une demande politique et suppose donc une amélioration de leur qualité paysagère, architecturale et urbaine. Sont particulièrement privilégiées dans le Grand Chalon, la zone commerciale Sud de Chalon-sur-Saône, la zone Californie ou encore les zones de Lux et de Sevrey. Les autres zones à privilégier sont présentes dans les pôles relais et la richesse de leur offre leur permet d'avoir une zone de chalandise qui s'étend sur les communes voisines, selon les documents cadres. Toutefois, les élus du Grand Chalon considèrent que ce sont encore des zones à densifier, où l'offre de stationnement n'est pas encore mutualisée et qui restent difficilement accessibles avec les modes actifs de déplacement. L'offre en aménités fonctionnelles rayonne sur l'ensemble du territoire intercommunal, et au-delà dans les communautés de communes voisines. Globalement, dans la ville centre, dans les pôles relais et de proximité et même

dans les villages du Grand Chalon, une alternative est recherchée à l'utilisation classique de la voiture et c'est ce sens que l'EPCI cherche à « *faire en sorte que les habitants aient accès aux services de base du quotidien en un maximum de 10 minutes à pied ou à vélo, soit 500 à 800 m à pied ou 2 km à vélo : école, médecin, alimentation, espaces verts, coiffeur, bureau de poste, café* » (PADD du PLUi, page 33) ; ceci peut s'expliquer par l'attractivité résidentielle dont profitent les EPCI frontaliers du Grand Chalon, aux dépens de la ville centre. Pour renverser cette tendance, due notamment au départ des couples avec enfant(s) dans les zones environnantes de la ville, un maillage de structures de petite enfance est également souhaité par le Grand Chalon, dans le PADD de son PLUi. Il a été pris le parti, au sein de celui-ci, de renforcer ces équipements pour la petite enfance dans la ville centre et dans ses communes périurbaines. Pour autant, il est aussi rappelé que ce type de structure est présent dans l'ensemble de l'intercommunalité et c'est d'ailleurs l'un des équipements les mieux répartis spatialement.

La majorité des aménités fonctionnelles est localisée dans les polarités principales et, dans une moindre mesure, dans les polarités secondaires et les pôles relais et de proximité. Les premières rayonnent sur tout le périmètre d'action, voire au-delà, et les seconds permettent aux ménages ruraux d'éviter de longs déplacements en ville. Ces différentes communes peuvent être considérées comme des centralités du quotidien (Talandier *et al.*, 2013), qui donnent la possibilité à chacun des habitants des zones urbaines, périurbaines et rurales, de disposer de services et d'équipements facilement accessibles pour les besoins du quotidien. Toutefois, l'analyse des décisions rend compte d'une prise en compte plus importante des pôles relais et de proximité, et même de tout le reste des périmètres intercommunaux, par les décideurs du Grand Chalon et du Chalonnais. En effet, ces derniers vont au-delà de l'accès aux aménités fonctionnelles et promeuvent la proximité des ménages à ceux-ci. Cette prise de parti consiste en un choix entre le renforcement de l'équipement des communes ou le renforcement des moyens de déplacement, au-delà de l'automobile. L'enjeu, pour les élus, est bien de maintenir la qualité de vie locale et, dans cette logique, les aménités fonctionnelles sont considérées avec les aménités patrimoniales.

5.3. Une offre patrimoniale étendue sur l'ensemble des intercommunalités

Les décideurs travaillent sur la question de la qualité de vie, en cherchant à préserver leur périmètre d'action. Cette prise de parti correspond à l'exploitation des ressources et à la valorisation des atouts naturels et culturels pour créer du développement économique. Il s'agit ainsi de montrer comment le niveau politique s'emploie à chercher une attractivité avec les potentiels locaux.

5.3.1. Une recherche de développement plus respectueux des ressources locales

Dans l'ensemble des périmètres des documents d'urbanisme intercommunaux, les consommations foncières⁵⁷ et énergétiques ont augmenté au fil des années d'après les élus présentant la situation locale lors de réunions de préparation des PADD. Dans l'analyse de ces dernières, ces deux secteurs de consommation vont de pair. A titre d'exemple, les localisations résidentielles de plus en plus éloignées des villes se répercutent sur une

⁵⁷ Source : DGFIP-Majic 3, 2014.

utilisation plus importante de la voiture. Aborder cette question revient à observer comment les décideurs articulent le double objectif d'économie des sols et de l'énergie, afin de trouver un développement cohérent avec les ressources disponibles localement.

Le PADD du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan met en exergue le constat d'une consommation foncière modérée et il est demandé une limitation de cette consommation encore plus importante, avec une réduction comprise entre 5 % et 10 % entre 2016 et 2028. C'est une orientation qui permet de construire à l'intérieur des villes et des villages, sans dénaturer les campagnes environnantes selon les décideurs. Ceux-ci cherchent à attirer des habitants et des touristes qui s'inscrivent dans un projet de territoire où est respecté l'environnement. Ce choix va de pair avec la recherche d'une efficacité énergétique. A la lecture des décisions des élus, la limitation des besoins en énergie passe par le développement de nouvelles formes urbaines, avec la construction de logements bien orientés, plus dense et à proximité des communes d'envergure, comme Autun, Etang-sur-Aroux ou Epinac. Le document cadre met en lumière une volonté de décideurs qui dessinent l'Autunois Morvan de manière plus durable, avec des résidents et des nouveaux arrivants qu'ils souhaitent acteurs, afin de respecter et de préserver le plus possible les ressources locales. Il s'agit, par exemple, de ne pas dégrader le paysage avec de nouveaux projets mais plutôt de les intégrer dans la logique paysagère du périmètre. Le niveau politique considère ainsi le paysage comme une base de l'Autunois Morvan. En parallèle, les ressources naturelles locales donnent la possibilité d'une réduction de la dépendance aux énergies fossiles. En ce sens, l'une des priorités est le développement des énergies renouvelables, par la filière bois-énergie et l'implantation de chaufferies-bois collectives et de réseaux de chaleur.

Dans le PADD du PLUi de la CUCM, il est prévu une réduction de 115 hectares par rapport aux documents d'urbanisme antérieurs. L'enveloppe des terrains disponibles à l'urbanisation sera en effet de 220 hectares. Il s'agit de réduire l'augmentation des surfaces artificialisées et la consommation d'espaces agricoles d'après les élus. Dans le même sens, ces derniers demandent une réduction des consommations énergétiques et ceci s'observe à travers l'intensification de la bipolarisation, avec Le Creusot et Montceau-les-Mines, qui permet d'avoir deux polarités principales au nord et au sud de l'intercommunalité. De plus, une densification est recherchée à proximité directe des points de desserte et des axes de transport collectif, le secteur des déplacements faisant partie des plus consommateurs en énergie selon le document cadre, comme celui des bâtiments. La CUCM souhaite privilégier l'architecture bioclimatique, notamment pour les équipements publics ainsi que pour les surfaces commerciales, pour faciliter l'élaboration de règlements thermiques. En ce sens, le PADD s'articule au Plan Climat Energie Territorial de la CUCM pour garantir la construction de quelques actions identifiées dans cette démarche. C'est le cas de la rénovation du parc immobilier, d'une desserte énergétique plus pertinente, du développement de constructions durables ou encore du déploiement de modes de déplacement décarbonés. Il s'agit, plus globalement, conformément aux décideurs, de mettre en œuvre une planification énergétique territoriale avec un axe dédié à la valorisation des ressources disponibles localement, pour la production de sources d'énergie renouvelables. L'intérêt réside dans la diversification du mix énergétique, de développer un schéma éolien territorial et de mettre en œuvre des projets de taille réduite, plus attachés au local et aux aspirations des ménages.

Selon le projet de territoire du PLUi du Grand Chalon et bien que cela soit également une obligation réglementaire, il est mis en avant la demande politique de lutte contre l'étalement urbain, avec une consommation d'espaces agricoles et naturels pouvant être réduite de 10 % au minimum. A la lecture du PADD du Grand Chalon, des études sur la consommation foncière ont révélé qu'entre 2002 et 2014, 876 hectares avaient été consommés. Une surface considérée comme trop importante par l'EPCI. Le document cadre donne les moyens de comprendre que la concentration urbaine vise à servir l'attractivité de la ville centre et permet ainsi d'économiser de la surface foncière. C'est une même logique qui peut se retrouver dans les intercommunalités voisines, avec le PADD du SCoT du Chalonnais. Au sein de ces documents cadres, les décideurs souhaitent aussi un engagement en faveur de la transition énergétique. Pour ce faire, les élus réclament que les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie soient réduites par différentes voies : l'offre de transport en commun et des modes actifs de déplacement, les livraisons dans le centre urbain effectués par des véhicules légers et moins polluants, la plateforme multimodale du Port Sud, entre eau, fer et route, la rénovation thermique des bâtiments ou la production d'énergies renouvelables est encore à étudier, avec le bois-énergie, la géothermie liée à la Saône ou bien le solaire photovoltaïque. D'après les intercommunalités, cette double économie vise à conserver les surfaces naturelles et agricoles et leurs ressources.

Limiter les consommations foncières et énergétiques est une manière de préserver le cadre patrimonial local, tant dans sa dimension naturelle que dans sa dimension culturelle. Les modèles d'urbanisation et d'habitat actuels sont source d'empreintes énergétiques élevées (Bontron, 2013) et le niveau politique, à travers les PADD, considère cet enjeu comme principal pour travailler l'attractivité de son périmètre d'action et garantir une qualité de vie, dans une proximité entre les villes et leurs zones périurbaines et rurales. Dans l'analyse des projets de territoire, le PADD du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan est le plus investi sur la question de la durabilité des ressources, par rapport aux PLUi du Grand Chalon et de la CUCM et au SCoT du Chalonnais. Dans une même logique, les élus, chacun dans leur document cadre, ont également identifié l'étalement urbain comme un problème. Il est en effet régulièrement lié à une consommation des sols anarchique (Renard, 2013). Cette volonté des décideurs de préserver les campagnes va dans le sens d'une poursuite de l'exploitation maîtrisée des ressources naturelles.

5.3.2. L'agriculture, comme source de développement territorial

Au sein des intercommunalités de l'AUSB, l'agriculture tient une place majeure, avec l'exploitation des forêts, des vignes et de la viande charolaise. Seule la CUCM ne dispose pas d'atouts de ce type comparables à ses voisins. Les documents d'urbanisme intercommunaux sont marqués par ces spécificités qui incitent à préserver la dimension naturelle des périmètres d'action. Cette question permet d'observer la façon dont les élus appréhendent cette ressource économique, ainsi que sa préservation et sa valorisation, en lien avec les agriculteurs.

Avec le PADD du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan, les élus demandent à préserver les richesses agricoles et naturelles, ces dernières étant la base de la dimension environnementale. La généralisation de la gestion adaptée de la sylviculture est souhaitée

pour une meilleure prise en compte du changement climatique et de la préservation des forêts. Le niveau politique est également ouvert et favorable à une agriculture créatrice d'aménités environnementales, par l'entretien des zones humides et des haies comme le réclame le projet de territoire. La sylviculture et l'agriculture, notamment avec la filière de la viande charolaise, sont deux activités pourvoyeuses de produits locaux reconnus et les élus ambitionnent justement de développer un marqueur identitaire de l'Autunois Morvan autour de ces ressources, ce qui va de pair avec la recherche d'une économie plus endogène. D'après les décideurs, les politiques d'aménagement et d'urbanisme sont à même de faciliter le développement agricole, en participant au maintien des exploitations agricoles, à l'installation d'agriculteurs ou encore à un accès routier garanti aux équipements des filières agricoles. L'agriculture est un atout et le niveau politique demande ainsi l'accompagner dans sa mise en valeur, pour la combiner à l'offre touristique. Dans le document cadre, la gestion durable et multifonctionnelle des forêts est posée avec la valorisation économique de celles-ci. En ce sens, l'amélioration de la desserte des massifs forestiers pour une meilleure exploitation et un meilleur transport peut être effective grâce à une production primaire plus intense, et réciproquement, selon les décideurs. Dans cette logique, la scierie d'Autun apporte un point d'appui pour la filière, qui incite à soutenir la qualification et la reconnaissance qualitative de la ressource d'après le PADD. Il en est de même pour les activités de seconde transformation, comme l'ameublement ou l'écoconstruction. Le niveau politique souhaite que la gestion de cette ressource se fasse par une valorisation économique durable et par la prise en compte des différentes exploitations de la forêt, entre le tourisme, la chasse ou la cueillette par exemple.

Dans le projet de territoire du PLUi de la CUCM, les élus réclament que certaines zones soumises aux pressions d'artificialisation soient reclassées en zones agricoles non constructibles, d'autant plus que l'agriculture se trouve en mutation. Les attentes sont tournées vers une production alimentaire locale et biologique comme le précise le document cadre : la demande est de développer cette offre pour satisfaire les besoins, avec des circuits-courts, des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne ou encore des points de vente pour les producteurs. L'agriculture prend une place prédominante face à la sylviculture, car dans l'analyse des discours, les espaces agricoles semblent considérés comme une ressource, ce qui est plus difficilement le cas pour les espaces forestiers, du fait de leur caractère privé. A lire le document cadre, les acteurs locaux font face à un contexte concurrentiel fort dans les deux domaines de l'agriculture et de la sylviculture, entre le Charolais-Brionnais, l'Autunois Morvan ou la côte chalonaise. Selon les décideurs, se démarquer des autres EPCI est possible avec les potentiels agricoles qu'abrite le périmètre de la CUCM. Ils souhaitent mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial pour rapprocher les consommateurs, les distributeurs, les transformateurs ou encore les producteurs pour développer une agriculture de qualité et faire reconnaître cette dernière.

Les EPCI du Chalonais, à travers les PADD, demandent à préserver les terres cultivables et même à augmenter le nombre de surfaces classées en zone agricole, pour travailler à la reconquête des friches ou à la densification du tissu bâti. Les exploitations ont besoin de se diversifier et la reconversion de certains bâtiments agricoles désaffectés rend cela possible, d'après les élus. A titre illustratif, le Grand Chalon réclame la conservation des zones à forts enjeux, par exemple les terres viticoles classées « Appellation d'Origine Contrôlée » ou les zones d'agriculture périurbaine participant à la ceinture agro-naturelle locale. En ce sens,

l'agro-pastoralisme est un moyen de gérer de manière plus respectueuse les espaces naturels et c'est en cela que cette activité est considérée comme exemplaire dans le PADD du PLUi. Le PADD du SCoT, lui, vise la protection du foncier agricole par la définition d'actions prioritaires localisées sur des périmètres d'accompagnement. Dans l'ensemble, l'idée des élus est de faciliter la production agricole, en répondant aux attentes des agriculteurs, sans pour autant intervenir de manière profonde sur le paysage. Les EPCI considèrent cette activité comme une façon de diversifier leur économie et leur développement, car elle est liée à la viticulture, une activité qui contribue à nourrir l'identité et la reconnaissance du chalonnais avec le vignoble et les différentes exploitations : « *vecteurs de renommée du territoire, ces secteurs sont d'ores et déjà concernés pour partie par des dispositifs de préservation (site inscrit de la côte chalonnaise, site classé de la côte de Beaune). Reconnaissance supplémentaire, l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des climats de Bourgogne, qui concerne les communes des Maranges* » (PADD du SCoT du Chalonnais, page 23). Selon les élus, la protection des terres va donc de pair avec leur exploitation et leur valorisation par la mise en lumière des produits locaux. Encourager les débouchés locaux et les circuits courts, notamment par la pratique de la vente directe ou par la mise en œuvre de points de vente collectifs est une nécessité d'après le niveau politique.

Dans l'interprétation des PADD, l'Autunois Morvan et le Chalonnais, du fait de leur spécificité naturelle, sont largement concernés par l'exploitation de leurs ressources. Les élus demandent ainsi à préserver l'outil de travail des acteurs de l'économie locale, malgré l'étalement urbain. Au-delà des aménités fonctionnelles, la qualité de vie dépend également de l'exploitation de ces ressources (Arnal, 2012), tant pour les résidents que pour les visiteurs. L'analyse des décisions montre que leur durabilité est considérée de manière plus prégnante dans le PADD du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan et c'est justement une question qui semble prioritaire dans la recherche de développement territorial, et c'est en ce sens qu'il est aussi demandé une combinaison entre les atouts naturels et culturels, par le niveau politique.

5.3.3. Une valorisation commune de l'articulation entre les atouts naturels et les atouts culturels

Les villes, comme leurs zones périurbaines et rurales, sont composés de sites naturels et de sites culturels. Les élus cherchent à les valoriser dans la recherche d'un cadre de vie de qualité, entre les villes et leur espace de proximité. Il s'agit ainsi d'observer les moyens mis en œuvre par les décideurs, avec les documents d'urbanisme intercommunaux, pour les préserver, les mettre en lumière et enfin, les combiner dans une offre globale intercommunale, voire interterritoriale.

Dans le PADD du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan, les décideurs ont mis en cause la qualité des nouvelles constructions, loin des objectifs précédemment évoqués dans certains documents d'urbanisme communaux. Pour eux, les silhouettes des villes et des villages peuvent être préservées, en évitant toutes nouvelles constructions les transformant. En effet, ils ne sont pas en faveur d'une extension des surfaces bâties au-delà de leurs frontières. L'embellissement de leurs entrées est une demande politique, d'autant plus pour celles qui se trouvent dégradées par un tissu urbain jugé de qualité médiocre. Pour valoriser le cadre de vie dans l'Autunois Morvan, deux autres conditions ont été identifiées dans le

projet de territoire, à savoir la qualification des espaces publics et la rénovation des bâtiments. Le souhait des élus, est que la nature prime et que les constructions humaines soient bâties dans une recherche d'adaptation à celle-ci, pour s'intégrer au mieux dans les éléments paysagers. A la lecture du document cadre, cette dimension est supposée aider à attirer et à retenir de nouveaux résidents permanents par la qualité de vie proposée. Il en est de même pour les conditions de découverte de l'Autunois Morvan, ayant besoin d'être protégées d'après les élus. Selon ces derniers, préserver les axes de découverte et leur garantir une qualité paysagère, avec des travaux d'aménagement, rend possible la mise en exergue de points d'intérêt pouvant attirer des visiteurs. En ce sens, de nombreux sites paysagers d'envergure sont situés dans le périmètre du SCoT et leur mise en valeur passe par un traitement qualitatif conformément au projet de territoire. C'est le cas du site du Mont-Beuvray pour le maintien des espaces de vues panoramiques, et la ville d'Autun pour la préservation de la couronne verte. Les décideurs réclament également une protection du petit patrimoine, notamment dans les communes du Parc Naturel Régional du Morvan qui ont participé à l'histoire locale sur différents plans : culturel, industriel et social. Derrière ces demandes, le niveau politique développe une visée touristique, tous ces patrimoines locaux pouvant en effet intéresser les visiteurs, pour enrichir leur découverte de l'Autunois Morvan. La lecture du PADD montre la recherche d'une qualité paysagère pour les futurs projets, qu'ils soient liés à l'habitat ou aux activités économiques, dans le cadre d'une protection des aménités naturelles : *« ce cadre environnemental remarquable constitue un facteur d'attractivité aussi bien résidentielle que touristique, qui mérite d'être préservé à long terme dans une optique de protection d'un cadre de vie de qualité de plus en plus rare et recherché à l'échelle régionale et nationale »* (page 6). Enfin, la CCGAM a un rôle principal dans la conservation de la trame verte et bleue régionale d'après le document cadre du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan. Cette trame est constituée des réservoirs de biodiversité, que sont les habitats naturels du Morvan, les mares, les étangs et les massifs forestiers du plateau d'Antully ou encore les landes et les boisements de la montagne d'Uchon. Le maintien de ces sources d'aménités, selon le niveau politique, permet de connecter et d'assurer les déplacements des espèces à travers les corridors écologiques. En ce sens, la valorisation de certains cours d'eau, notamment de la Drée et de l'Arroux et la dissimulation de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) seront prochainement finalisées, comme le demandent les élus.

Le PADD de la CUCM évoque l'intercommunalité comme prise entre un nord caractérisé par les contreforts du Morvan et un sud constitué des collines du Charolais. De plus, pour les décideurs, différents éléments viennent structurer le paysage : le système bocager, au nord et au centre, les lisières forestières bordant la vallée du Mesvrin, les coteaux agricoles et les lignes de crêtes, les fonds de vallée de la Bourbince, du Mesvrin et de la Dheune, le canal du Centre et ses abords ou bien encore les espaces dégagés à proximité des villages. Afin de préserver le paysage, le niveau politique a fait le choix de localiser les secteurs à urbaniser à l'intérieur des enveloppes urbaines définies préalablement, d'autant plus que *« le territoire est fondamentalement rural, l'espace urbanisé ne représentant que 12,4 % du territoire »* (page 10). Trois pistes d'aménagement ont été identifiées par l'EPCI pour mettre en exergue la qualité paysagère locale, sans dénaturer les ressources : la valorisation de l'eau, la mise en lumière des patrimoines industriels et miniers et la conservation des paysages bocagers. D'après le PADD, le paysage sert l'attractivité, à la fois en offrant des ressources et en appuyant la mise en image du périmètre intercommunal, par sa qualité. Les élus de la CUCM

considèrent cette richesse comme faisant partie d'un ensemble d'atouts à mettre en exergue, en les maillant entre eux, afin de constituer une offre cohérente. Pour les décideurs, l'offre touristique s'observe autour des deux villes principales, avec le canal du Centre et l'EuroVélo 6, également les plans d'eau à Ecuisses, à Torcy ou encore à Sanvignes-les-Mines, et enfin, des villages et cités de caractère, Gourdon, Saint-Sernin-du-Bois ou Montcenis par exemple. Différents aménagements sont prévus par l'EPCI, entre la restauration des haltes fluviales à Ciry-le-Noble et à Montceau-les-Mines, la création de boucles cyclables autour de l'EuroVélo 6 ou encore de boucles pédestres pour garantir une offre de randonnées. Aussi, la RCEA est considérée comme une vitrine touristique par la CUCM. A titre illustratif, le PADD évoque l'embellissement des axes routiers comme une action qui peut participer au tourisme et à la qualité de vie locale. Le long de la RCEA, toujours selon le document cadre, d'importantes vues permettent la découverte des atouts locaux et peuvent être indiquées par des panneaux d'orientation. L'intérêt de telles installations, conformément aux élus, est de capter les personnes de passage, pour les amener à s'intéresser, voire même à visiter l'intercommunalité, pour profiter de ce maillage patrimonial. Ce dernier sert l'attractivité locale car il représente, d'après le projet de territoire, un moyen de photographier ce qui a fait les villes et leur espace de proximité et ce qui les fait aujourd'hui, dans une combinaison entre son caractère urbain, périurbain et rural. Plus particulièrement dans les villes du Creusot et de Montceau-les-Mines, une demande politique similaire a été formulée pour l'entrée des villes, afin de contrer les idées reçues qui circulent sur Le Creusot ou sur Montceau-les-Mines, à savoir des villes grises et poussiéreuses. Le PADD met en avant les liaisons douces, qui se réfléchissent avec la trame verte et bleue à proximité des villes, pour rendre plus agréables leur entrée, voire leur traversée urbaine, et mieux lier les villes et leur campagne, la nature et la culture.

Selon les intercommunalités du SCoT du Chalonnais, la rivière de la Saône et le canal du Centre sont des marqueurs touristiques locaux représentant à la fois un patrimoine naturel et paysager à valoriser, un lieu de loisirs à aménager et une infrastructure de déplacement à développer. Dans cette même logique, les décideurs réclament la préservation, l'encadrement, voire la remise en état, des différentes constructions constituant la mémoire des communes et du travail des hommes. Une réflexion similaire a été émise dans le PADD du PLUi au sujet des spécificités des villages et des caractéristiques architecturales historiques. C'est un moyen, d'après les élus, de valoriser la diversité du patrimoine aussi bien urbain que périurbain ou rural, et qui permet la mise en lumière de plusieurs identités enrichissant le récit local. Pour autant, ils ont également mis en avant une perte de l'identité de chaque commune qui s'explique par le développement de continuités bâties aux abords des hameaux, aux abords des villages et aux abords des villes. Les terrains concernés par ces continuités ont été rendus inconstructibles dans les documents cadres, afin de faciliter le maintien des milieux naturels. La conservation des coupures d'urbanisation préserve ainsi les grandes vallées alluviales, les habitats exceptionnels des côtes calcaires ou encore la matrice agro-naturelle. Conformément à la lecture du PADD, les décideurs établissent une corrélation entre les identités des communes et la nature les entourant, cette dernière participant à la diversité identitaire et à la qualification du cadre et de la qualité de vie. C'est aussi en ce sens que sont prévues des actions de restauration pour les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques. Les respirations vertes et les silhouettes des villages de la côte chalonnaise sont les éléments structurants du paysage selon les décideurs. Ceux-ci réclament notamment une mise en lumière des transitions entre la ville et la campagne en adoucissant

le passage des espaces bâtis aux milieux naturels et agricoles afin de mieux correspondre aux attentes des touristes. Pour ce faire, la valorisation des entrées de ville et de village a été décidée avec la qualification de l'espace public, l'intégration paysagère des constructions et la création d'espaces de transition entre les constructions et les zones agricoles. Les travaux souhaités par le Grand Chalons reposent essentiellement sur l'aspect visuel, afin de donner une image positive dès les premiers mètres dans la commune. Deux secteurs à forts enjeux ont été identifiés par cet EPCI : le centre historique de Chalons-sur-Saône et l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine⁵⁸ de Fontaines. L'intérêt du premier a été reconnu dès 1974 par la création d'un secteur sauvegardé. Le niveau politique s'est engagé à mettre en lumière le patrimoine bâti et culturel et à conforter la mixité de ses fonctions, avec une offre diversifiée de logements, de services et de commerces. Pour le second, la prise en compte de la dimension environnementale et énergétique est privilégiée par l'intercommunalité, avec une poursuite des actions de protection des paysages et du cadre de vie. Dans toutes les communes, l'innovation architecturale et l'expression de l'architecture contemporaine sont favorisées politiquement pour un plus grand ancrage des ménages dans le périmètre de l'EPCI. Le Grand Chalons demande à combiner l'ancien et le moderne, tout en évitant les pollutions visuelles comme les enseignes et les publicités invasives, dans les entrées de ville, dans les ZAE et dans les traversées des villages. Le PADD est ainsi un outil pour tendre vers l'embellissement des intercommunalités et le développement d'un cadre de vie articulant les ressources urbaines et rurales, ces dernières étant pensées ensemble, l'une contribuant à l'autre et vice-versa.

Les dimensions naturelle et culturelle des territoires participent directement à leur développement (Lacour *et al.*, 2004) et à leur qualité de vie (Watremez, 2010). L'interprétation des projets de territoire permet la mise en lumière de la volonté des décideurs de les valoriser. C'est en ce sens qu'elles prennent une place prégnante dans chaque SCoT et dans chaque PLUi du périmètre de l'AUSB. Ces différents atouts montrent la recherche d'une potentielle mise en tourisme des EPCI de l'AUSB comme le souhaitent les élus. C'est justement dans le domaine du tourisme, et par prolongement celui des infrastructures de déplacement, que le niveau politique observe l'environnement qui entoure leur périmètre d'intervention. Toutefois, ceci ne se fait pas dans un projet coconstruit entre EPCI, mais plutôt dans une mise en réseau géographique pour garantir une accessibilité locale.

5.4. Des interactions avec l'extérieur peu mises en avant

Dans les différents documents cadres, les interactions avec les intercommunalités et les villes en dehors des périmètres des documents d'urbanisme intercommunaux sont essentiellement prises en compte avec les questions du tourisme et des infrastructures de déplacement. Les élus identifient en effet des moyens dans la valorisation de ces deux domaines. A titre d'exemple, l'arc urbain, entre Dijon, Beaune, Chalons-sur-Saône, Le Creusot et Montceau-les-Mines, est cité, sans qu'aucune action n'ait clairement été décidée politiquement, dans le PADD du PLUi du Grand Chalons, dans le PADD du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan et dans celui du SCoT du Chalonnais. Ce dernier montre également des

⁵⁸ Depuis la loi du 7 juillet 2016, l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine a changé de dénomination pour devenir « Site Patrimonial Remarquable ».

opportunités de complémentarité avec la CUCM, dans l'innovation industrielle ou avec le Beauvais, dans la viticulture, mais là encore, aucun moyen n'est dédié à ces potentiels. Il existe aussi une possible complémentarité dans l'accessibilité aux aménités fonctionnelles, notamment dans le PADD du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan, avec Beaune et dans celui du SCoT du Chalonais, avec Chagny, Tournus, Beaune, Le Creusot ou Montceau-les-Mines. Toutefois, cet enjeu a simplement été pointé, sans aucune proposition concrète de projet. Ces interactions se réfléchissent plutôt dans un interSCoT, mais les élus n'ont pas souhaité s'investir dans une dynamique interterritoriale. En ce sens, les seuls rapports avec l'extérieur, réfléchis en matière de propositions, présents dans les PADD sont en lien avec le développement touristique et les infrastructures de déplacement. Traiter ces deux questions ensemble permet de montrer comment les élus appréhendent les intercommunalités voisines dans leur vision de l'attractivité.

Dans le PADD du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan, l'affirmation du positionnement touristique, autour de la culture et de la nature est un choix politique. Dans cette logique, la ville d'Autun porte une stratégie patrimoniale avec le label « Ville d'Art et d'Histoire » même si son offre d'hébergement et son offre événementielle peuvent être renforcées qualitativement d'après les élus. Ces derniers mettent également en avant les communes faisant partie du PNR du Morvan, avec le tourisme vert et leur faculté à faire lien entre l'Autunois et le Morvan. Les décideurs souhaitent soutenir ces offres et travailler à davantage de synergie entre les acteurs et entre les sites touristiques. Le niveau politique réclame ainsi que l'Autunois Morvan s'inscrive dans un espace plus large en participant aux réseaux d'itinérance régionaux. Ils demandent un renforcement des flux touristiques en articulant ces itinéraires aux différentes sources de tourisme susmentionnées. A titre d'exemple, la finalisation de la voie verte entre Santenay et Autun et son prolongement vers Châtillon-en-Bazois et la finalisation de la portion de véloroute entre Autun et Etang-sur-Aroux sont à la base du développement de l'itinérance cyclable pour les élus. Sur le long terme, une liaison entre Epinac et Thury, en passant par le canal de Bourgogne, a été dessinée. Aussi, le PADD considère les grands itinéraires touristiques comme un potentiel, voire un atout, à condition que ceux-ci soient mieux valorisés, notamment la Grande Traversée du Morvan reliant Autun à Avallon et l'itinéraire reliant Bibracte, Autun et Alésia. En effet, « *les liens entre Autun et le Morvan mériteront en outre d'être optimisés sur le plan du développement présentiel (résidentiel et touristique) et de la valorisation des ressources rurales, en renforçant le travail en commun avec le Parc Naturel Régional* » (page 4). Aborder la question touristique nécessite également d'évoquer les enjeux en matière d'accessibilité. En ce sens, l'augmentation de la desserte de la gare TGV est une autre demande des décideurs, surtout pendant les périodes estivales, avec le maintien de l'accessibilité routière en direction des grands axes autoroutiers, l'A6, l'A31, l'36 et l'A38. Comme le rappelle le document cadre, les mois d'été sont les plus dynamiques pour l'Autunois Morvan, du fait d'une grande offre touristique, et une plus grande accessibilité peut être à l'origine d'une fréquentation, et donc d'une consommation, toujours plus importante.

Au sein du PADD du PLUi de la CUCM, la gare TGV est considérée comme un atout car elle permet de relier Paris et Lyon et est un moyen d'attirer une large clientèle, entre le Charolais, l'Autunois Morvan, le Roannais et le Beaujolais. Cependant, l'accessibilité ferroviaire peut encore être renforcée, en combinant les lignes TGV et TER dans une recherche d'interconnexion au croisement des lignes nord-sud avec la LGV et des lignes est-ouest avec

le TER, d'après les élus. Ces derniers décrivent la gare TGV comme une zone d'attraction et l'interconnexion comme une façon d'amener des voyageurs d'autres territoires en leur garantissant un confort de voyage. Le projet de territoire insiste sur le fait que la RCEA donne également les moyens de relier la gare TGV ou l'A6, et des pôles régionaux structurants, comme Chalon-sur-Saône, Dijon ou Moulins. L'accessibilité routière est considérée comme un vecteur de dynamisme local par l'EPCI. Selon l'intercommunalité, cette voie est un facilitateur d'accès, toutefois soumise à un trafic conséquent qui nécessite des travaux d'aménagement pour sécuriser le trafic. La D680, qui part en direction d'Autun, participe aussi au réseau routier local et il est ainsi prévu, par le niveau politique, des parkings relais dans les nœuds routiers. En ce sens, « *l'embellissement des principaux axes routiers de découverte participe des objectifs touristiques, et de la qualité de vie locale* » (page 37). Il s'agit également, pour les élus, d'encourager et d'affirmer les modes actifs. Pour ce faire, ils reconnaissent la nécessité de disposer d'une infrastructure de qualité. Il existe l'EuroVélo 6, reliant Bâle à l'océan Atlantique et passant par le périmètre de la CUCM. Toutefois, cette voie n'est pas encore liée aux autres voies cyclables locales pour offrir des liaisons à la fois douces et structurantes, conformément au PADD. L'EPCI demande à intégrer son périmètre dans les infrastructures bourguignonnes, avec le Tour de Bourgogne à Vélo notamment, et s'approcher des campagnes d'Autun, de Chalon-sur-Saône ou de Nevers. Selon les décideurs, autant pour les infrastructures routières que pour les infrastructures cyclables, le nœud de communication observable que représente la CUCM est un atout car il permet des liaisons avec différents territoires, dans le reste du département, comme à l'extérieur. Les élus recherchent donc un tourisme local intégré dans une logique touristique régionale.

Les PADD du PLUi du Grand Chalon et du SCoT du Chalonnais, par le discours des décideurs, valorisent les spécificités locales, à savoir la côte viticole, la route des vins, les voies d'eau comme le canal du Centre ou la Saône ou encore l'EuroVélo 6. A la lecture des documents cadres, des usages récréatifs liés à ces atouts sont encore à développer, mais l'articulation de ces différentes spécificités peut être source d'une image entre le vin, l'eau et l'itinérance. A titre d'exemple, le niveau politique du Grand Chalon a réfléchi à une connexion entre les voies vertes et bleues et un maillage entre les villages qui bordent la Saône et les villages viticoles. D'après le document cadre du PLUi, les cyclotouristes sont nombreux et ils ont besoin d'une offre en aménités fonctionnelles. L'idée des élus est d'accroître les retombées économiques du tourisme, à travers la pratique du vélo. Pour ce faire, le Grand Chalon a réfléchi à connecter entre eux les itinéraires cyclables pour rejoindre Mâcon de Chalon-sur-Saône, en passant par Givry. Les responsables des infrastructures privées et des offres d'accueil, de restauration et d'hébergement demandent à être accompagnées, selon le niveau politique. Le cyclotourisme a été identifié comme un potentiel par les intercommunalités pour mieux lier les zones urbaines aux zones rurales, découvrir la richesse naturelle de ces dernières et combiner les offres touristiques locales à des offres extérieures. Dans les PADD, les mobilités douces participent au dynamisme touristique et à la structuration des services du quotidien, les deux pouvant se réfléchir ensemble pendant les séjours des touristes. Pour les élus, il existe également le tourisme fluvial, aujourd'hui en émergence avec de nouveaux équipements qui ont pour but d'améliorer l'accueil de ces touristes. Dans le sens des décideurs, il s'agit de renforcer les paquebots de croisière sur la Saône et la capitainerie, d'améliorer l'accueil des paquebots fluviaux, à proximité des quais du centre-ville et du port Nord, et enfin, de développer plusieurs ports de plaisance. La ville de Chalon-sur-Saône est marquée par ses ports et ceux-ci nécessitent une mise en lumière

plus importante d'après le Grand Chalon, pour attirer d'autant plus de visiteurs. Le tourisme fluvial permet de voir débarquer des visiteurs en paquebot et ceux-ci découvrent la ville et le vignoble. Les élus souhaitent le développement d'une offre œnotouristique plus complète afin d'attirer de nouveaux touristes et d'allonger la durée de séjour des touristes venant de la Saône. Le Chalonnais peut ainsi porter une démarche « *en complément de la politique départementale de promotion du tourisme en Saône-et-Loire (city breaks) et des circuits côte chalonnaise pour la découverte des vins et des terroirs associés* », avec « *une carte à jouer pour promouvoir une offre complète allant du tourisme fluvial au tourisme rural et devenir une destination « nature près de la ville* » » (PADD du SCoT du Chalonnais, page 13).

Dans l'analyse des projets de territoire, les élus de tous les SCoT et PLUi montrent des objectifs de valorisation de l'image de leur périmètre d'action pour un tourisme local mais souhaitent en parallèle se relier à d'autres EPCI, avec les cheminements doux par exemple. Dans l'ensemble des prises de parti, c'est bien le tourisme, et par prolongement l'accessibilité, qui permet de dépasser les frontières des territoires. Le tourisme, à partir du traitement de la qualité de vie notamment, représente un enjeu dans les interactions interterritoriales (Gillet, 2014). Toutefois, il apparaît qu'au-delà des infrastructures de déplacement, les décideurs ont peu pris en compte les pratiques des ménages ou des acteurs locaux qui les amènent à sortir de leur intercommunalité de résidence quotidiennement. C'est pourtant la base de ce qui constitue les démarches interterritoriales dans la pensée de l'aménagement des territoires (Vanier, 2009). Globalement, ces différentes décisions politiques ont pour but de participer à l'aménagement des territoires et au développement territorial, mais cela, sans considérer la porosité des frontières des EPCI.

Conclusion du cinquième chapitre : des projets similaires dans une recherche de superposition de l'économie présentielle et de l'économie productive

Ce cinquième chapitre apporte une dimension politique liée à la recherche d'attractivité, rendant possible la mise en exergue d'objectifs communs entre les EPCI. Bien que les PADD montrent des démarches variées, pour un développement présentiel et productif, avec plusieurs voies de développement, entre développement urbain, développement durable, développement tertiaire ou développement touristique, il apparaît un horizon similaire : l'attractivité. Cette dernière passe par une conception de l'organisation territoriale avec différents niveaux de pôles et une hiérarchisation en lien avec des complémentarités entre les villes, le périurbain et le rural plus ou moins assumées, la conception de la superposition de l'articulation entre l'économie productive et l'économie présentielle avec des interactions peu appréhendées, et enfin ce qui touche à la mobilité et aux déplacements avec des ouvertures sur l'extérieur qui transitent par le tourisme. En pratique, la structuration des périmètres des PLUi et des SCoT se fait en parallèle de celle de l'offre économique résidentielle locale, à partir d'un renforcement des polarités principales et secondaires et dans une moindre mesure des pôles relais et de proximité, et de leur rayonnement sur les communes voisines. Aussi, les décideurs donnent une importance toute particulière et ce, pour l'ensemble de leur périmètre d'action, à l'enrichissement de la qualité de vie avec l'exploitation des ressources locales et la valorisation de la dimension patrimoniale et des atouts naturels et culturels. En revanche, ces stratégies ne prennent pas en compte l'environnement qui entoure les EPCI, autrement que par la liaison géographique des

infrastructures de déplacement et du tourisme. Globalement, les élus mettent peu en avant les caractéristiques du manque d'attractivité dans leur projet. Ils évoquent en effet rarement la dévitalisation des centres-villes ou encore le vieillissement des ménages, alors même que ce sont des éléments sur lesquels peuvent être basées des actions concrètes. A l'intérieur de ces projets de territoire, les élus tentent d'attirer et de retenir des ménages en remplissant leur périmètre d'action d'activités économiques, de logements ou d'aménités fonctionnelles, sans discussion autour des déterminants de la décroissance ou de l'absence de croissance. Les PADD, surtout pour ceux structurés par l'AUSB, sont ainsi fondés sur une communication interne dont le but est de mettre en valeur les spécificités reconnues positivement.

Conclusion de la deuxième partie : des volontés politiques communes de développement non partagées, dans un contexte de décroissance

Cette deuxième partie apporte une mise en lumière du manque de cohérence entre la situation réelle et les objectifs politiques visés, sur les plans démographique et économique, des intercommunalités de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne. Cette situation incite à partir du terrain pour identifier des potentiels à valoriser, comme l'interSCoT et l'économie du vieillissement. Les Projets d'Aménagement et de Développement Durables des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux de la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau et du Grand Chalon et des Schémas de Cohérence Territoriale du Pays de l'Autunois Morvan et du Chalonnais ont été rédigés de façon à ce que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale travaillent pour un développement de leur périmètre, dans un cadre où les interactions avec l'extérieur sont minimisées. Les élus sont en effet pris dans une logique où le voisin est considéré comme un concurrent, car l'objectif est le même, l'attractivité par la mise en lumière de la qualité de vie et par la structuration territoriale. Seulement, ce but est difficile à atteindre car les leviers d'action sont minces et le plus souvent communs à toutes les intercommunalités. L'identification des potentiels s'est ainsi construite dans une recherche d'alternative aux volontés politiques, avec une mise en exergue d'enjeux communs aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, qui pourraient être travaillés de concert. Dans cette logique, le premier axe de recherche opérationnelle repose sur l'articulation des territoires, un potentiel faisant face aux frontières entre intercommunalités et qui propose d'aborder l'interSCoT. Le second porte sur le vieillissement et l'économie qu'implique ce phénomène appréhendé classiquement comme l'un des déterminants de la décroissance. L'objectif est de dépasser les considérations des décideurs pour proposer une autre manière de travailler l'attractivité. Il s'agit d'aller au-devant de ce qui constitue concrètement les territoires, en matière de population, d'acteurs ou de ressources, et d'aborder les menaces comme une opportunité d'amélioration des conditions de vie et de partager avec d'autres territoires des ambitions communes, pour que les actions aient un poids plus important dans un contexte où le phénomène de métropolisation est prégnant. En amont d'une analyse plus fine de ces deux potentiels de développement, il est nécessaire de comprendre au mieux la vie quotidienne des ménages localisés dans le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne et les stratégies que portent les intercommunalités membres par rapport aux autres structures intercommunales, notamment de l'espace de l'axe Saône, entre Mâcon et Dijon.

Troisième partie : la question de
l'attractivité résidentielle des
villes petites et moyennes à
l'aune des proximités
géographiques et des évolutions
démographiques et économiques

Cette troisième partie a pour objectif de présenter les différentes échelles où peuvent être appréhendées les dimensions économique et démographique de l'attractivité et de la croissance, afin de montrer les grands projets élaborés par les élus et donc leur positionnement stratégique pour arrimer leur ville et leur intercommunalité au sein d'axes de croissance. Dans cette logique, les chapitres six et sept rendent compte de la situation intra et interterritoriale des villes du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne :

- Le sixième chapitre traite de manière quantitative des facteurs d'attractivité résidentielle au niveau national, avec une mise en perspective qualitative du cadre et des modes de vie identifiés dans les intercommunalités de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne. Alors que la première méthode montre l'importance des atouts résidentiels dans les villes petites et moyennes et des atouts productifs dans les villes plus grandes, la deuxième met en exergue les raisons qui expliquent l'emménagement et l'attachement des ménages à leur territoire, dans une mise en forme des relations et de la complémentarité entre les villes et leur arrière-pays. Il s'agit d'appréhender globalement les soldes migratoires et leur explication pour ensuite investir une observation locale plus fine, orientée sur les ménages.
- Le septième chapitre présente le rapport entretenu entre Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines et Chalon-sur-Saône et leur intercommunalité avec l'axe Saône, une zone de croissance allant de Mâcon à Dijon. L'intérêt est d'analyser, dans ces intercommunalités, la localisation géographique de ces dernières, leurs évolutions démographiques et économiques, ainsi que les projections connues à ce jour, et enfin, les pratiques interterritoriales de leurs ménages au regard du positionnement stratégique voté par les décideurs, entre complémentarité et concurrence avec les intercommunalités voisines. Pour autant, les collectivités territoriales membres de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, par l'action politique, se trouvent tous dans une recherche constante d'attractivité, malgré des dynamiques négatives. Cette situation amène à poser la question des politiques alternatives de développement orientées sur une nouvelle approche spatiale et temporelle.

Le parti a été pris de montrer les différentes relations internes et externes aux territoires intercommunaux, en prenant également en compte l'importance des décisions des élus locaux. L'objectivation des facteurs d'attractivité a permis de différencier leur rôle dans la dynamique démographique des catégories de ville, pour mieux orienter l'étude qualitative sur la localisation résidentielle des habitants du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne et leurs pratiques quotidiennes. De même, le travail statistique a montré, pour les villes petites et moyennes, la double nécessité d'articulation avec d'autres villes et de rattachement à des axes de croissance. L'axe Saône et les intercommunalités y étant associées ont été appréhendés en ce sens. Toutefois, la constante recherche d'attractivité pose également la question de la pertinence d'une réflexion sur des politiques alternatives, en particulier dans les villes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale connaissant des évolutions négatives. Il existe en effet d'autres manières d'agir qui demandent à considérer l'attractivité avec les territoires voisins et dans le temps long. La contribution de cette troisième partie à la thèse est ainsi l'identification de facteurs expliquant l'attractivité résidentielle des villes petites et moyennes, et notamment dans celles du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, mis en relation avec les stratégies politiques de développement.

Chapitre 6

6. Une attractivité résidentielle des villes petites et moyennes et du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne portée par le cadre de vie

Ce sixième chapitre a pour objectif de mettre en exergue des déterminants de l'attractivité résidentielle, avec une valorisation du cadre et des modes de vie dans les villes de moins de 100 000 habitants, et plus particulièrement au sein et autour d'Autun, du Creusot, de Montceau-les-Mines et de Chalon-sur-Saône. Les flux migratoires ont une incidence directe sur les dynamiques démographiques locales. En ce sens, différents facteurs d'attraction ont été appréhendés, entre le poids démographique des villes et de leur unité urbaine, leur spécialisation économique, leur proximité aux grands pôles d'emplois, c'est-à-dire les grandes villes et les métropoles, ou encore leur cadre de vie observé par la dominante paysagère. L'idée est de percevoir les raisons qui expliquent l'attraction et l'installation des ménages. Pour autant, ce traitement ne permet pas de réfléchir la stabilisation résidentielle, en amont et en aval de l'attractivité, et donc la satisfaction des habitants. En complément de l'analyse quantitative sur les catégories de ville, et notamment sur les villes petites et moyennes, a été élaborée une analyse qualitative des modes de vie au sein du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne (AUSB), afin de comprendre les localisations résidentielles durables. Cette analyse donne la possibilité d'identifier les façons dont les ménages pratiquent et vivent ces villes et leur espace de proximité pour mieux percevoir ce que ces derniers proposent, en matière d'offre économique résidentielle, d'aménités fonctionnelles ou encore de relations économiques avec l'extérieur. Dans ce chapitre, il est question de l'étude « Modes de vie » qui a été réalisée en 2015 par l'AUSB et complétée par mes soins avec de nouveaux entretiens entre 2016 et 2018 via des associations locales. Les entretiens ont porté sur quatre thématiques : les éléments de cadrage pour connaître la personne interrogée, son parcours résidentiel et les différentes étapes de son installation, son mode de vie à travers les questions des pratiques et enfin les attentes et les projets pour le futur.

6.1. Des facteurs d'attractivité dont l'influence diffère selon les périodes

L'attractivité résidentielle s'explique par plusieurs facteurs et ceux-ci ont une influence différente selon la période observée. En ce sens, la construction de variables sur des dimensions démographique, géographique, paysagère ou économique permet d'appréhender des situations variées. Il s'agit ainsi de rendre compte, dans le temps, des déterminants de l'attractivité au regard des dimensions citées.

6.1.1. La hiérarchisation des facteurs d'attractivité

Pour appréhender les phénomènes de migration, quatre facteurs d'attractivité résidentielle déjà cités comme tels dans de précédents travaux ont été identifiés : le poids démographique (Cusin *et al.*, 2010), la proximité aux grands pôles (Alexandre *et al.*, 2010), le cadre de vie observé à travers les paysages (Datar⁵⁹, 2011) et la spécialisation économique

⁵⁹ Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale.

(Diallo, 2012)⁶⁰. Pour autant, chaque facteur n'a pas la même incidence sur les flux migratoires. L'Analyse Structurale-Résiduelle⁶¹ (ASR) permet de discerner le rôle de ces facteurs et leur évolution au cours du temps, en donnant les moyens d'apprécier dans quelle mesure les différences entre les valeurs prises par une variable dans l'espace sont imputables à des effets structurels ou à des effets locaux. Cette technique vise à décomposer l'attractivité en différentes variables et de calculer l'intensité de ces dernières, et ainsi à fournir une appréciation quantitative de ce qui détermine les soldes migratoires.

Tableau 5. Facteurs d'attractivité résidentielle dans les unités urbaines françaises pour les périodes intercensitaires de 1982 à 2014

	Solde migratoire apparent 1982-1990	Solde migratoire apparent 1990-1999	Solde migratoire apparent 1999-2009	Solde migratoire apparent 2009-2014
R ² ajusté	0,587	0,474	0,667	0,619
Poids démographique	3,91 ***	2,12 *	5,98 ***	3,42 ***
Accessibilité aux grands pôles	25,06 ***	8,27 ***	9,23 ***	9,98 ***
Cadre de vie – Paysages	6,66 ***	4,79 ***	10,29 ***	9,70 ***
Spécialisation économique	36,37 ***	11,48 ***	16,68 ***	9,51 ***
Nombre d'observations	2231	2231	2231	2231

Note : ***, **, * : significatif au seuil de 1, 5 et 10 %

Sources : Sources : INSEE, RP 1982, RP 1990, RP 1999, RP 2009 et RP 2014 ; Institut National de la Recherche Agronomique ; Odomatrix ; typologie des campagnes françaises (Datar, 2011).

Les effets structurels sont plus ou moins intenses selon les périodes intercensitaires. En effet, la période 1982-1990 est celle qui profite des effets les plus forts. Les effets calculés entre 1999 et 2009, et surtout entre 1990 et 1999 et entre 2009 et 2014 ont une influence moindre.

Dans le détail, la spécialisation économique et l'accessibilité à un grand pôle d'emplois sont les deux principaux déterminants de l'attractivité sur la période 1982-1999 et ils continuent à l'être par la suite, mais dans une moindre mesure. Le cadre de vie, approché par les paysages, tend à avoir une importance similaire aux deux premières variables citées à partir de 1999. Sur la période 1982-2014, les quatre variables introduites ont un effet significatif sur le solde migratoire apparent des villes. La variable qui joue le rôle le plus important est la spécialisation économique, suivie de l'accessibilité aux grandes villes et aux métropoles et de la dominante paysagère. Le poids démographique joue un rôle relativement faible dans l'explication du solde migratoire. Ce rôle moindre semble aller dans le sens de l'hypothèse d'une disjonction entre un poids démographique important et l'attractivité résidentielle. Sans l'aborder aussi clairement, Alexandre *et al.* (2010) avaient déjà identifié cela avec la

⁶⁰ La construction de ces variables est explicitée dans les sections 6.1.2. à 6.1.5.

⁶¹ Cette méthode est explicitée en annexe 6.

mise en exergue de la décroissance démographique de nombreuses métropoles et grandes villes, surtout dans le nord de la France.

6.1.2. Une attractivité résidentielle des petites villes

La variable « poids démographique » correspond à la typologie réalisée pour identifier les catégories de territoire. Elle est discrétisée en quatre classes, entre les petites villes, les villes moyennes, les grandes villes et les métropoles.

Tableau 6. Analyse Structurelle-Résiduelle des soldes migratoires des unités urbaines françaises selon la classe de taille de 1982 à 2014

Poids démographique	Période	Solde migratoire apparent de la catégorie	Effet propre du poids démographique sur l'attractivité	Effet structurel de d'accessibilité à un grand pôle d'emplois sur l'attractivité	Effet structurel du cadre de vie approché par les paysages sur l'attractivité	Effet structurel de la spécialisation économique sur l'attractivité
Unité urbaine entre 5 000 et 70 000 habitants (petites villes)	1982-1990	0,28 %	1,09	-0,50	0,95 **	-0,91 ***
	1990-1999	0,64 %	1,21 **	-0,10	1,07 ***	-0,53 ***
	1999-2009	3,33 %	1,39 **	0,34	1,27 ***	-0,47 ***
	2009-2014	2,02 %	-2,02 ***	2,74 ***	2,40 ***	-0,58 ***
Unité urbaine entre 70 000 et 250 000 habitants (villes moyennes)	1982-1990	-2,68 %	-0,59	-1,21 **	-0,36 *	-0,16 **
	1990-1999	-2,04 %	0,19	-0,62 *	-0,46 ***	-0,13 *
	1999-2009	-0,34 %	-0,63	0,12	-0,60 ***	-0,06
	2009-2014	-0,74 %	-1,48 **	2,70 ***	-1,12 ***	-0,34 **
Unité urbaine entre 250 000 et 600 000 habitants (grandes villes)	1982-1990	-2,80 %	-2,43 ***	0,14	-0,38 *	0,23 ***
	1990-1999	-0,99 %	0,31	0,03	-0,51 ***	0,19 ***
	1999-2009	-2,02 %	-2,18 ***	-0,17	-0,63 ***	0,14 *
	2009-2014	-2,12 %	1,34 **	-1,70 ***	-1,26 ***	0,02
Unité urbaine de plus de 600 000 habitants (métropoles)	1982-1990	-1,00 %	-1,25 **	0,65	-0,38 *	0,33 **
	1990-1999	-3,60 %	-2,68 ***	0,27	-0,51 ***	0,33 ***
	1999-2009	-1,02 %	-1,26 **	-0,27	-0,63 ***	0,32 **
	2009-2014	-2,74 %	0,86	-2,42 ***	-1,26 ***	0,60 ***

Sources : Sources : INSEE, RP 1975, RP 1982, RP 1990, RP 1999, RP 2009 et RP 2014 ; Institut National de la Recherche Agronomique ; Odomatix ; typologie des campagnes françaises (Datar, 2011).

Du point de vue des statistiques descriptives, quelle que soit la période intercensitaire, les petites villes montrent la plus grande attractivité résidentielle appréciée par le solde migratoire : c'est la seule catégorie qui présente un solde positif entre 1982 et 2014. Les villes de taille plus importante présentent un solde migratoire apparent négatif sur toute la période 1982-2014. Toutefois, il peut être remarqué un regain d'attractivité des villes moyennes : fortement déficitaire entre 1982 et 1999, leur solde migratoire tend à devenir proche de zéro sur la période récente. Ainsi, le solde migratoire moyen a tendance à décliner à mesure que le poids démographique de la ville augmente. Il est positif pour les petites villes, quasi nul pour les villes moyennes et devient clairement négatif pour les grandes villes et les métropoles pour la période considérée.

Du point de vue des effets structurels, l'effet propre de la taille des villes est ambivalent. Cet effet est positif et significatif entre 1999 et 2009 pour les petites villes mais devient négatif par la suite. Concernant les villes moyennes, l'effet est négatif sur la période 2009-2014 et n'est pas significatif pour les périodes antérieures. Enfin, pour les villes plus grandes, l'effet est toujours négatif lorsqu'il est significatif, sauf pour les grandes villes entre 2009 et 2014. L'effet structurel de l'accessibilité à un grand pôle d'emplois n'est, à quelques exceptions près, significatif que pour la période la plus récente, entre 2009 et 2014. L'effet est positif uniquement pour les villes petites et les villes moyennes. Seules ces dernières présentent un effet significatif pour d'autres périodes, notamment 1982-1990 et 1990-1999, mais cet effet est négatif. L'effet structurel du cadre de vie approché par les paysages est significatif et positif pour les petites villes de 1982 à 2014. Cet effet s'est amplifié progressivement dans ces villes. A l'inverse, il joue négativement sur le solde migratoire apparent des villes plus importantes sur le plan démographique et il tend à se renforcer dans le temps⁶². Lorsqu'il est significatif, l'effet structurel de la spécialisation économique sur l'attractivité résidentielle est toujours négatif pour les villes petites et moyennes, quelle que soit la période. Par la composition structurelle des activités, l'évolution de ces villes est logique en ce qu'elle suit l'évolution moyenne de ces secteurs⁶³. En revanche, l'effet est toujours positif pour les grandes villes et les métropoles. Dans le temps long, il existe ainsi une constante dans l'effet de la spécialisation économique.

Ces analyses permettent de montrer la dissociation existant entre l'attractivité de ces différentes catégories de ville. Les petites villes disposent d'une dynamique migratoire positive, notamment grâce à l'effet du cadre de vie paysager, alors que les villes moyennes, elles, se trouvent dans une forme d'entre deux, le cadre de vie approché par les paysages a une incidence négative sur son attractivité, de même que la spécialisation économique. C'est en effet l'accessibilité aux grands pôles d'emplois qui influe le plus sur les arrivées de nouveaux ménages au sein de cette catégorie de ville. Les grandes villes et les métropoles connaissent une forte influence de l'économie et de leurs emplois sur leur attractivité.

6.1.3. Une attractivité résidentielle qui répond aux évolutions économiques

Dans la construction de la variable « spécialisation économique », une analyse en composantes principales a été utilisée pour décrire et vérifier le rôle des variables explicatives sur la localisation des emplois. Elle a été suivie d'une classification ascendante hiérarchique afin de discerner le secteur de l'emploi dominant au sein des unités urbaines, en les classant en différents groupes. A l'issue de la classification, trois classes d'unité urbaine ont été identifiées : une spécialisation industrielle, une spécialisation publique et présenteielle et une spécialisation tertiaire supérieure.

⁶² Pour rappel, la variable « cadre de vie approché par les paysages » est construite à partir de la typologie des campagnes françaises de la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (Datar, 2011) : Espaces urbanisés des pôles urbains de plus de 10 000 habitants / Rural artificialisé : présence forte du bâti / paysages artificialisés littoraux / Paysages de cultures, forte marque du bâti / Plaines et plateaux et grands openfields / plaines et plateaux, campagnes diversifiées avec bâti marqué / Plaines et plateaux, prairies et forêts / Collines et vallées, paysages diversifiés / Relief marqué, paysages diversifiés / Montagne, très forts reliefs et végétation semi-naturelle.

⁶³ Sources : INSEE, RP 1982 et RP 2014. Dans ce chapitre 6, sauf indication contraire, les sources sont les données du recensement de la population de l'INSEE.

Tableau 7. Effet de la spécialisation économique sur l'attractivité résidentielle des unités urbaines françaises pour les périodes intercensitaires de 1982 à 2014

Spécialisation économique	Période	Solde migratoire apparent de la catégorie	Effet propre de la spécialisation économique sur l'attractivité
Industrielle	1982-1990	-2,19 %	-4,76 ***
	1990-1999	-1,40 %	-3,20 ***
	1999-2009	0,93 %	-3,41 ***
	2009-2014	0,36 %	-2,98 ***
Publique et présentielle	1982-1990	0,15 %	0,93
	1990-1999	0,12 %	0,31
	1999-2009	0,97 %	0,28
	2009-2014	-0,18 %	-0,40
Tertiaire supérieur	1982-1990	-0,68 %	0,33 **
	1990-1999	-1,63 %	0,33 ***
	1999-2009	0,24 %	0,32 **
	2009-2014	-1,16 %	0,62 ***

Source : Sources : INSEE, RP 1975, RP 1982, RP 1990, RP 1999, RP 2009 et RP 2014.

L'effet propre de la spécialisation économique, une fois les autres variables structurelles contrôlées, montre un effet global négatif sur l'attractivité. Dans les résultats significatifs, l'effet négatif de la spécialisation industrielle est en effet plus fort que l'effet positif du tertiaire supérieur. La désindustrialisation est visible à travers l'importance de l'effet de la spécialisation industrielle, toujours négatif. La forte présence d'activités du tertiaire supérieur a une influence positive sur l'attractivité, malgré un solde migratoire apparent négatif, entre 1982 et 1999 et entre 2009 et 2014, pour les villes concernées par cette spécialisation. Enfin, aucun effet significatif n'apparaît pour la spécialisation publique et présentielle. Il existe une constante lorsque l'effet est significatif, que celui-ci soit positif ou négatif, il l'est sur toutes les périodes intercensitaires. Dans le passé, la spécialisation industrielle a valu une forte attractivité résidentielle aux villes petites et moyennes (Santamaria, 2012), mais c'est aujourd'hui l'économie de la connaissance qui s'articule avec l'attractivité (Dumont, 2010a). Toutefois, malgré la concentration des emplois dans les grandes villes et dans les métropoles, leur accessibilité n'est pas toujours un facteur d'attractivité pour les ménages.

6.1.4. Une accessibilité aux grands pôles d'emplois peu significative

Les grands pôles d'emplois sont les unités urbaines de plus de 250 000 habitants. La variable de l'« accessibilité aux grands pôles » est calculée à partir de la distance routière en heure creuse et est discrétisée en cinq classes : 0 minute correspond à une localisation dans une grande ville, 0 à 22 minutes, il s'agit d'une très forte influence urbaine, de 22 à 40 minutes, d'une forte influence urbaine, de 40 à 66 minutes, d'une faible influence urbaine, d'un temps supérieur à 66 minutes, d'une très faible influence urbaine.

Tableau 8. Effet propre de l'accessibilité aux grands pôles d'emplois sur l'attractivité résidentielle des unités urbaines françaises pour les périodes intercensitaires de 1982 à 2014

Accessibilité à un grand pôle d'emplois	Période	Solde migratoire apparent de la catégorie	Effet propre de l'accessibilité à un grand pôle d'emplois sur l'attractivité
Espaces des grands pôles d'emplois	1982-1990	-1,33 %	0,65
	1990-1999	-2,82 %	0,27
	1999-2009	-1,34 %	-0,27
	2009-2014	-2,76 %	-2,42 ***
Très forte influence des grands pôles d'emplois	1982-1990	8,26 %	5,91 ***
	1990-1999	5,13 %	3,29 ***
	1999-2009	5,26 %	0,92
	2009-2014	3,76 %	3,14 ***
Forte influence des grands pôles d'emplois	1982-1990	1,76 %	0,26
	1990-1999	1,04 %	-0,11
	1999-2009	4,38 %	1,20 *
	2009-2014	2,42 %	2,70 ***
Faible influence des grands pôles d'emplois	1982-1990	-2,28 %	-2,64 ***
	1990-1999	-1,40 %	-1,74 ***
	1999-2009	0,21 %	-1,87 ***
	2009-2014	-0,10 %	1,32 *
Très faible influence des grands pôles d'emplois	1982-1990	-0,71 %	-2,06 ***
	1990-1999	0,50 %	-0,54
	1999-2009	3,84 %	1,29 **
	2009-2014	2,74 %	3,88 ***

Sources : Sources : INSEE, RP 1975, RP 1982, RP 1990, RP 1999, RP 2009 et RP 2014 ; Institut National de la Recherche Agronomique ; Odomatix.

La localisation des grands pôles d'emplois représente un facteur d'attractivité mais les résultats des différentes périodes montrent que de nombreux ménages s'installent de plus en plus loin de ceux-ci. C'est une tendance de plus en plus importante à mesure que les années passent, sur la période considérée. L'effet propre de l'accessibilité à la grande ville ou à la métropole est toujours positif pour le proche périurbain mais il n'est pas significatif sur la période 1999-2009. Cet effet est également positif en deuxième couronne mais seulement à partir de 1999. Ainsi, La proximité à un grand pôle d'emplois peut être valorisée, mais ne constitue pas, en soi, un facteur essentiel d'attractivité résidentielle (Léo *et al.*, 2012 ; Léger, 2017a). En effet, dans les espaces plus éloignés des grands pôles d'emplois, cet effet est d'abord négatif et devient positif sur la période récente traduisant l'extension de l'aire de desserrement urbain (Raulin, 2012), qui s'explique par les prix et aussi par l'importante dimension naturelle.

6.1.5. Une attractivité par les paysages

La variable « cadre de vie approché par les paysages » est tirée d'un travail de typologie sur les campagnes françaises réalisé par la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (Datar, 2011). Cette production utilise une évaluation, à partir des données Corine Land Cover, des dominantes paysagères dans les unités urbaines et celles-ci sont classées ainsi : espaces urbanisés des pôles urbains de plus de 10 000

habitants, rural artificialisé, paysages artificialisés littoraux, paysages de culture, grands openfields, campagnes diversifiées avec bâti marqué, prairies et forêts, collines et vallées, relief marqué, montagne.

Tableau 9. Effet propre du cadre de vie observé par les paysages sur l'attractivité résidentielle des unités urbaines françaises pour les périodes intercensitaires de 1982 à 2014

Cadre de vie approché par les paysages	Période	Solde migratoire apparent de la catégorie	Effet propre du cadre de vie approché par les paysages sur l'attractivité
Espaces urbanisés des pôles urbains de plus de 10 000 habitants	1982-1990	-1,83 %	-0,38 *
	1990-1999	-2,44 %	-0,51 ***
	1999-2009	-0,97 %	-0,63 ***
	2009-2014	-2,18 %	-1,26 ***
Rural artificialisé : présence forte du bâti	1982-1990	3,58 %	0,81
	1990-1999	2,13 %	0,37
	1999-2009	4,24 %	0,22
	2009-2014	3,38 %	2,92 ***
Paysages artificialisés littoraux	1982-1990	7,35 %	3,50 ***
	1990-1999	7,23 %	5,17 ***
	1999-2009	10,67 %	5,98 ***
	2009-2014	7,30 %	6,26 ***
Paysages de cultures, forte marque du bâti	1982-1990	3,80 %	-2,74
	1990-1999	2,53 %	-1,06
	1999-2009	9,73 %	3,87 **
	2009-2014	6,80 %	5,60 ***
Plaines et plateaux et grands openfields	1982-1990	3,98 %	-0,60
	1990-1999	2,98 %	0,12
	1999-2009	2,14 %	-2,38 *
	2009-2014	4,12 %	3,26 **
Plaines et plateaux, campagnes diversifiées avec bâti marqué	1982-1990	-0,09 %	-5,68 **
	1990-1999	2,28 %	-1,30
	1999-2009	7,91 %	1,76
	2009-2014	5,04 %	3,68 *
Plaines et plateaux, prairies et forêts	1982-1990	5,80 %	-1,06
	1990-1999	5,53 %	1,39
	1999-2009	10,31 %	4,31 **
	2009-2014	9,14 %	7,66 ***
Collines et vallées, paysages diversifiés	1982-1990	1,50 %	-0,93
	1990-1999	1,73 %	-0,17
	1999-2009	4,63 %	-0,53
	2009-2014	2,72 %	1,58
Relief marqué, paysages diversifiés	1982-1990	7,15 %	4,99 ***
	1990-1999	5,17 %	3,73 ***
	1999-2009	8,82 %	4,50 ***
	2009-2014	5,86 %	5,30 ***
Montagne, très forts reliefs et végétation semi-naturelle	1982-1990	3,03 %	2,30
	1990-1999	2,84 %	2,22 *
	1999-2009	5,68 %	1,96
	2009-2014	1,14 %	0,46

Sources : Sources : INSEE, RP 1975, RP 1982, RP 1990, RP 1999, RP 2009 et RP 2014 ; typologie des campagnes françaises (Datar, 2011).

Globalement, l'effet propre des différents types de paysages est fortement corrélé au solde migratoire moyen. Dans l'analyse de la variable du cadre de vie paysager, il existe une dissociation dans leur influence sur les soldes migratoires entre les espaces à dominante urbaine et les espaces à dominante rurale. Les effets sont négatifs pour les premiers contrairement aux seconds.

Les aménités associées aux littoraux et à la moyenne montagne procurent les gains d'attractivité résidentielle les plus importants et ce, quelle que soit la période considérée. L'héliotropisme et les activités de loisirs sont des atouts territoriaux (Doré, 2008 ; Siau, 2007). En effet, les soldes migratoires apparents moyens les plus importants, sur la dernière période, sont présents dans les paysages artificialisés littoraux, dans les paysages de cultures marqués par une forte présence du bâti et dans les espaces aux reliefs marqués et aux paysages diversifiés. A l'inverse, les espaces urbanisés des grands pôles urbains sont répulsifs de ce point de vue et tendent à l'être de plus en plus.

Les villes les plus attractives sur la période récente sont celles qui comptent le moins d'habitants et celles qui profitent du développement d'une économie orientée vers les services supérieurs. L'accessibilité aux grandes villes et aux métropoles est un facteur de moindre importance que la proximité aux aménités naturelles. La tendance va ainsi vers une attractivité orientée sur deux formes de ville, l'une sur les petites villes implantées dans un espace rural riche sur le plan paysager et l'autre sur les villes plus grandes qui bénéficient d'une économie tertiaire composée de prestations intellectuelles en direction des entreprises. Au sein de chacune, l'importance de l'offre économique résidentielle locale peut être mise en exergue, avec les services et les paysages, comme ressources économiques. Toutefois, le cadre de vie peut s'observer au-delà du paysage (Mainet, 2011) et les questions de structuration territoriale participent également au dynamisme des villes et de leurs zones périurbaines et rurales. Dans cette logique, le travail d'analyse est prolongé sur les modes de vie locaux, à partir d'une investigation approfondie menée sur les villes et leur espace de proximité du périmètre de l'AUSB, afin d'appréhender l'attractivité, en cherchant les raisons de la stabilisation résidentielle.

6.2. Les modes de vie dans les villes petites et moyennes du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

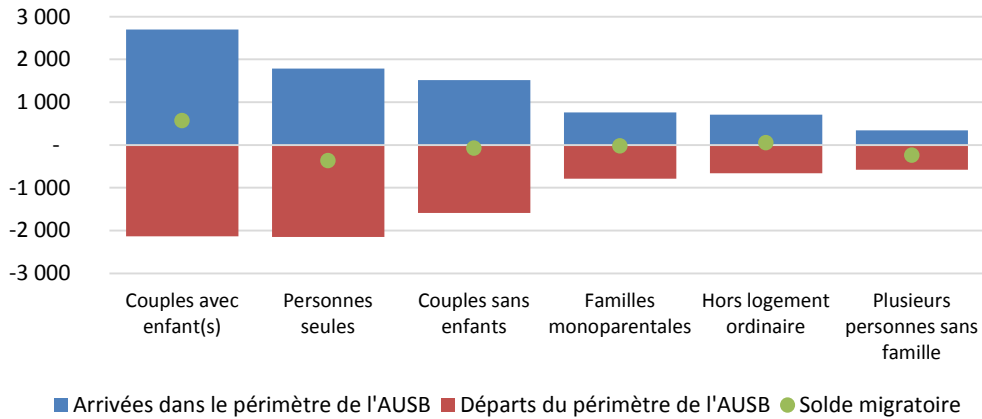
Malgré une dynamique migratoire négative, l'emménagement et la stabilisation des ménages dans les intercommunalités de l'AUSB s'expliquent par différentes raisons. Ces dernières tournent autour des dimensions financière, d'accessibilité ou encore de sociabilité. Il existe aussi une forme d'attachement à la vie locale et à ses spécificités. Il s'agit de mettre en avant les modes de vie qui incitent les habitants à s'installer durablement.

6.2.1. Des intercommunalités attractives pour les couples avec enfant(s)

L'analyse des flux migratoires, au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du périmètre de l'AUSB, montre un important mouvement de population d'après le millésime 2013 des migrations résidentielles. 7 810 nouveaux

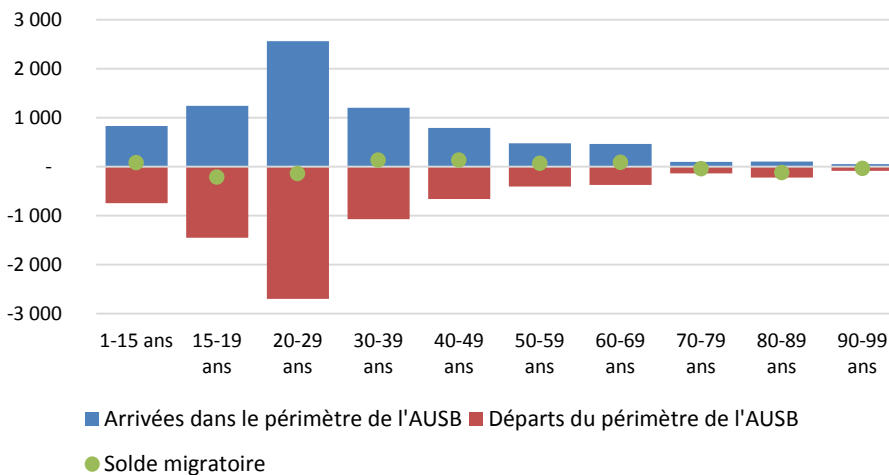
arrivants, 7 890 personnes parties du périmètre et enfin 19 170 personnes qui ont déménagé entre communes du périmètre de l'AUSB ont été comptabilisés⁶⁴.

Graphique 7. Bilan migratoire du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne par type de ménage d'après le millésime 2013 (sauf migrations internes)⁶⁵



Source : INSEE, RP 2014.

Graphique 8. Bilan migratoire du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne par classe d'âge d'après le millésime 2013 (sauf migrations internes)



Source : INSEE, RP 2014.

⁶⁴ Ces chiffres ont été calculés à partir du millésime 2013 et donc des mouvements dans l'année précédant l'enquête à laquelle les personnes étaient contributrices. Pour l'enquête 2013, ce sont par exemple les déménagements entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012.

⁶⁵ D'après, l'Institut national de la statistique et des études économiques, le type de ménage « plusieurs personnes sans famille » correspond à un regroupement de plusieurs personnes isolées : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2383177/fiche-menages-familles.pdf>, consulté le 17 août 2018.

Globalement, le périmètre de l'AUSB voit ses jeunes partir mais est aussi marqué par l'arrivée de couples avec enfant(s). 50 % des migrations au départ ou à destination du périmètre de l'AUSB sont effectuées par des 15-29 ans, du fait de la poursuite d'études supérieures, de l'accès au premier emploi ou encore de la première mise en ménage. Ce sont des flux en défaveur du périmètre avec un déficit de 360 personnes entre les arrivées et les départs pour l'année 2013. Un solde migratoire négatif s'observe également à partir de 80 ans. En effet, 75 % des plus de 80 ans du périmètre déménageant hors du périmètre de l'AUSB s'installent en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. En revanche, le périmètre profite d'un solde migratoire positif pour les couples avec enfant(s), avec un excédent de 570 personnes, soit 150 ménages sans toutefois compenser le déficit migratoire calculé : 365 personnes seules et 240 personnes sans famille.

Parmi les nouveaux arrivants, 50 % se sont installés dans les villes, à Autun, au Creusot, à Montceau-les-Mines et à Chalon-sur-Saône. Pourtant, la population des villes ne constitue que 40 % de la population locale et celles-ci se trouvent en déficit migratoire, malgré le gain de 310 personnes seules et de 40 familles monoparentales, soit 110 ménages. Les villes ne retiennent pas certains ménages, comme les couples avec enfant(s), qui représentent une perte de 820 personnes, soit 215 ménages. Ce sont ainsi les périphéries de Montceau-les-Mines, du Creusot et de Chalon-sur-Saône qui bénéficient de ces migrations. D'autres départs se font au profit des métropoles. En effet, le périmètre de l'AUSB perd 740 personnes dans ses échanges avec Dijon Métropole et la Métropole de Lyon, dont une majorité de 15-29 ans. Toutefois, il gagne 210 habitants dans ses échanges avec le reste du département de la Saône-et-Loire. Cette attractivité profite surtout à Chalon-sur-Saône, avec un gain de 145 personnes et concerne plus particulièrement les 15-29 ans et les personnes seules.

Il existe des dynamiques distinctes au sein du périmètre de l'AUSB. Une différence majeure peut être tracée à partir de la vallée de la Saône, qui est marquée à l'est par une croissance démographique, avec un solde migratoire et un solde naturel positifs, alors qu'à l'ouest, la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) perd toujours de la population et le vieillissement s'accroît avec le départ des jeunes. Cette situation montre un déplacement des populations en direction de l'est du périmètre, au profit notamment du Grand Chalon et de la côte chalonnaise.

Au sein de la CCGAM⁶⁶, les migrations résidentielles participent directement au vieillissement de la population. En effet, l'intercommunalité perd des habitants de moins de 30 ans, avec un déficit de 165 personnes. Ceux-ci s'installent en majorité dans le reste du département ou en Côte-d'Or. La CCGAM gagne des habitants de plus de 30 ans, avec un excédent de 140 personnes, mais ces arrivées ne compensent pas le départ des plus jeunes. Dans l'analyse des échanges migratoires, cet EPCI gagne des couples avec enfant(s) et des familles monoparentales. Parmi les nouveaux arrivants, 45 % emménagent à Autun. Pour autant, la ville centre éprouve une certaine difficulté à retenir sa population, cette dernière partant habiter plus durablement dans les communes périurbaines et rurales. A titre illustratif, parmi sa population actuelle, Autun compte 83 % de personnes ayant emménagé il y a plus de cinq ans, le reste de l'intercommunalité en compte 90 %. La ville centre et les

⁶⁶ Les flux migratoires, souvent inférieurs à 200, permettent surtout de donner la tendance des mouvements migratoires.

communes périurbaines perdent en majorité des cadres et des personnes sans activité professionnelle, tout en gagnant des retraités. La zone la plus attractive du périmètre de la CCGAM est le sud, avec l'arrivée de nombreux couples avec enfant(s), qui permet une localisation à la fois à proximité d'Autun et à proximité du Creusot et de la Communauté urbaine le Creusot-Montceau (CUCM), qui perd également des habitants.

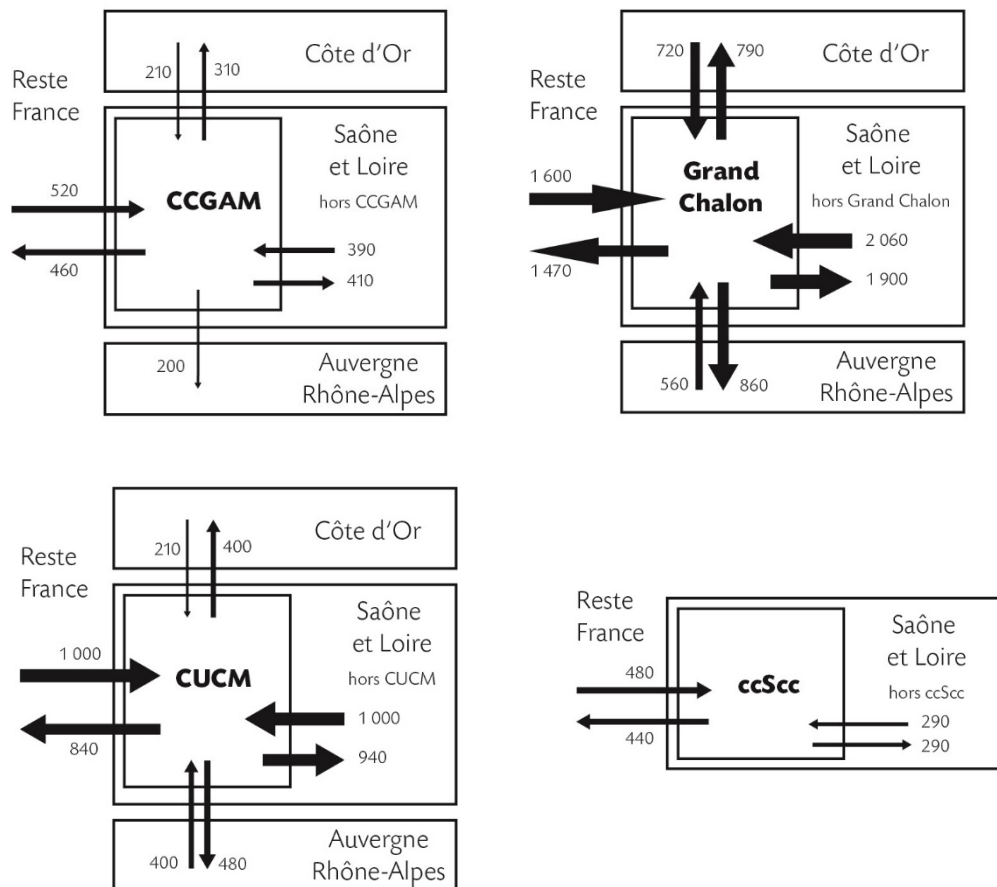
Concernant la CUCM, il faut noter que c'est un lieu de formation post-bac de niveau bac+2 à bac+5, avec des diplômes universitaires de technologie, des licences professionnelles et un master. Ainsi, un gain de 170 personnes de 15-19 ans peut être constaté et 70 % de ceux-ci s'installent au Creusot. En revanche, le déficit de 245 personnes de 20-24 ans montre que les jeunes ne s'installent pas durablement dans l'intercommunalité. Environ 30 % se sont installés du côté de Dijon Métropole ou de la Métropole de Lyon. Les personnes de la classe des 25-34 ans sont plus attirées par le périmètre de la CUCM, avec un gain de 215 personnes, représentant 90 ménages ; ce sont en particulier des couples, avec ou sans enfant(s). Toutefois, l'EPCI voit ses habitants de plus de 65 ans partir, avec une centaine de personnes s'installant en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes. Enfin, la CUCM est attractive pour les ménages de Saône-et-Loire et profite de la venue de 60 personnes issues du département. La situation rencontrée à l'ouest du périmètre de l'AUSB, entre la CCGAM et la CUCM, se différencie de celle rencontrée par le Grand Chalon qui, malgré un solde migratoire négatif, profite d'une très forte attractivité de toutes les communes de son espace environnant, et même des communautés de communes voisines.

Le périmètre du Grand Chalon attire des couples avec enfant(s), mais perd sa population la plus jeune et la plus âgée. Un déficit de 160 habitants de 15-19 ans a été calculé au profit d'autres intercommunalités disposant de formations plus importantes que ce que propose Chalon-sur-Saône. Ces jeunes sont partis du côté de Dijon Métropole ou de la Métropole de Lyon. Dans le même sens, les plus de 65 ans quittent le Grand Chalon, avec un déficit de 175 personnes qui s'observe notamment sur la commune de Chalon-sur-Saône et ses communes périurbaines, pour s'installer principalement hors logement ordinaire. Dans ses échanges à l'échelle nationale, le Grand Chalon perd 240 personnes, tout en en gagnant 160 dans ses échanges avec le reste de la Saône-et-Loire. C'est la ville centre, Chalon-sur-Saône, qui connaît les mouvements migratoires les plus importants. A titre d'exemple, 22 % de la population ont emménagé il y a moins de cinq ans, alors que ce taux n'est que de 11 % dans les communes périurbaines et rurales. Chalon-sur-Saône est ainsi la porte d'entrée de l'intercommunalité. Avec sa première couronne, cette ville accueille de nombreux jeunes entrant dans la vie active, ce qui se remarque par un gain de 140 personnes de 20-24 ans. Ces derniers sont peu diplômés et viennent, en majorité, de Saône-et-Loire. La ville ne semble être qu'une étape dans leur parcours résidentiel car ils s'installent ensuite en dehors de celle-ci, mais peuvent aussi y revenir après une rupture biographique. Les communes périurbaines et rurales attirent les couples avec enfant(s). L'EPCI est en effet attractive pour cette population, avec un gain de 365 personnes, pour 75 ménages. La majorité s'installe au nord de Chalon-sur-Saône, mais au sud du Grand Chalon se trouve la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise (c.c.S.c.c)⁶⁷, qui profite également d'une forte attractivité, du fait de ses relations de proximité avec Chalon-sur-Saône notamment.

⁶⁷ Les flux migratoires, souvent inférieurs à 200, permettent surtout de donner la tendance des mouvements migratoires.

Les ménages du département sont attirés par la c.c.S.c.c., puisque 60 % des ménages installés en 2013 venaient de Saône-et-Loire, dont 50 % issus du Grand Chalons. Ceux qui déménagent à l'extérieur de l'intercommunalité restent en Bourgogne-Franche-Comté et 57 % se dirigent vers le Grand Chalons. Ce sont les échanges avec les autres départements qui amènent la c.c.S.c.c. à avoir un solde migratoire positif. La différence entre les départs et les arrivées représente 40 personnes. Dans sa globalité, cet EPCI gagne plus de couples qu'il n'en perd.

Schémas 1. Flux migratoires dans les intercommunalités du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne d'après le millésime 2013



Source : INSEE, RP 2014.

Malgré la décroissance démographique et le manque d'attractivité des trois intercommunalités les plus habitées du périmètre de l'AUSB, il existe aussi des mouvements de population favorables à ceux-ci. Les villes attirent de la population, notamment des personnes seules mais en perdent également du fait de l'attrait des couples avec enfant(s) pour les communes périurbaines et rurales. Ces tendances peuvent être mieux appréhendées en complétant les chiffres par une analyse qualitative des choix de localisation résidentielle, en se centrant tout particulièrement sur les ménages s'étant installés et étant restés dans le périmètre. Au sein de l'étude « Modes de vie » réalisé par

l'AUSB, l'un des traits les plus marquants dans le choix de localisation résidentielle et dans le maintien des ménages est lié à l'accession à la propriété mise en relation avec leur budget disponible.

6.2.2. Une stabilisation résidentielle par l'accession à la propriété

Le déménagement marque une étape dans la vie et dans le périmètre de l'AUSB, elle correspond principalement à deux situations :

- Une évolution dans le parcours de vie, par exemple une séparation, un nouveau travail, la naissance d'un enfant ou l'arrivée à la retraite.
- La volonté d'être propriétaire et de posséder son bien immobilier.

La majorité des enquêtés considère la location comme une phase transitoire, avant d'investir dans « *une maison avec jardin* ». Déménager ou rester dans ou à proximité d'une ville petite ou moyenne peut ainsi apparaître comme une volonté de devenir propriétaire (Chardonnel *et al.*, 2013). En revanche, il existe une variation dans le type de propriété ou de bien souhaité. Le choix dépend des caractéristiques du bien, de la localité et de la réalité budgétaire. En effet, quand un périmètre est déterminé à l'avance, le choix se concentre prioritairement sur le bien. La notion de « coup de cœur » est régulièrement revenue pour les ménages ayant fait le choix du périurbain ou du rural, comme ce père de famille habitant maintenant à La Charmée, à côté de Chalon-sur-Saône : « *la maison a fait tilt du premier coup, le coup de cœur pour la maison. J'en ai visité d'autres et non, il nous fallait celle-là* ». Tout le contraire des ménages installés dans les villes centres qui ont d'abord fait le choix de la ville, avant celui du bien. En ce sens, près de 20 % des ménages présents dans les intercommunalités de l'AUSB ont fait le choix de devenir propriétaires en ville, majoritairement d'un appartement, ce qui représente environ 20 000 ménages.

L'accession à la propriété est un levier de valorisation individuelle. Être propriétaire, c'est posséder un bien, ce qui représente un idéal et une façon d'évoluer sur le plan social (Djefal *et al.*, 2004 ; Debroux, 2013). De nombreux enquêtés n'hésitent pas à dire : « *je voulais être propriétaire !* ». La volonté d'accession à la propriété est largement amplifiée dans l'arrière-pays des villes avec le type de bien majoritairement disponible, la maison avec jardin (Legué, 2006). Les recherches des enquêtés s'orientent donc généralement vers des maisons de type individuel, de préférence non mitoyennes et surtout, possédant un jardin. Le plain-pied est également désiré quel que soit l'âge alors que le nombre souhaité de pièces varie selon la taille des ménages. Dans le périmètre du Grand Chalon et de la CUCM, près de 40 % des ménages sont propriétaires d'une maison à l'extérieur de la ville, ce qui représente environ 20 000 ménages pour le premier et 17 000 pour le second. Ce taux monte à près de 47 % dans celui de la CCGAM, soit 8 000 ménages et à plus de 75 % pour celui de la c.c.S.c.c, environ 3 500 ménages. En additionnant les parts des villes et les zones périurbaines et rurales, seules la CCGAM et la c.c.S.c.c. dépassent le taux national de propriétaires qui est d'un peu moins de 60 %.

Face aux aspirations des ménages, le choix de la propriété est soumis à une contrainte budgétaire. Il ne s'agit pas seulement de considérer le prix du foncier, il existe en effet un intérêt de plus en plus prégnant pour les coûts quotidiens du transport, dans le périmètre de l'AUSB comme ailleurs (Maresca *et al.*, 2014a). Les discours sur le budget transparaissent

largement quand il s'agit d'expliquer la localisation résidentielle, en témoigne ce couple, dont la femme travaille à Chalon-sur-Saône et l'homme au Creusot, installé à Saint-Laurent-d'Andenay : « *au départ la volonté était de trouver un logement entre les deux villes pour des raisons professionnelles, soit plutôt côté chalonnais, soit plutôt creusotin. C'est la différence des prix des terrains qui explique notre installation du côté du Creusot (...) Niveau transport, ça revenait au même tant que l'on habitait proche de la RCEA*⁶⁸ ». Il existe un coût économique de la congestion dans les métropoles (Koning, 2013), problème qui s'observe peu aux abords ou dans les villes petites et moyennes. Aussi, une différence s'observe à partir de la taille des villes concernant le prix des terrains. A un premier niveau, plus la ville est peuplée, plus le prix est élevé, ce qui est un potentiel d'attractivité non négligeable pour les villes petites et moyennes, face aux grandes villes et aux métropoles, et à un deuxième niveau, plus on s'éloigne du centre, plus les prix sont bas (Cailly *et al.*, 2015). A l'intérieur du périmètre de l'AUSB, la production neuve est surtout à l'œuvre en périphérie des villes centres, notamment à l'est de Chalon-sur-Saône, dont les communes connaissent une forte dynamique de construction. Concernant l'individuel groupé, il est privilégié dans les villes centres, voire dans leurs communes voisines, alors que le collectif est essentiellement porté par les villes, en particulier Chalon-sur-Saône. En revanche, au niveau financier, le prix au mètre carré des terrains à bâtir peut dépasser les 80 euros dans le Grand Chalon et celui-ci excède rarement les 50 euros dans la CCGAM, dans la CUCM et dans la c.c.S.c.c.. Le prix au mètre carré des terrains constructibles en France est supérieur à 130 euros⁶⁹. Le coût du foncier, peu onéreux, est un choix de localisation résidentielle à mettre en rapport avec les caractéristiques rencontrées localement.

L'accession à la propriété est source de stabilisation résidentielle et ce, d'autant plus quand elle donne la possibilité aux ménages de répondre aux différentes aspirations professionnelles ou personnelles. Dans cette logique, le logement est la pierre angulaire autour de laquelle tournent les activités et les déplacements, qu'ils concernent le travail tout spécialement ou les loisirs. En effet, plus de 80 % des flux des habitants du Grand Chalon, de la c.c.S.c.c. et de la CUCM sont liés au domicile⁷⁰. Le « chez soi » est ainsi le lieu qui relie tous les lieux de fréquentation des ménages. En ce sens, l'accessibilité, notamment aux villes, est un critère de choix largement mis en exergue.

6.2.3. Le lieu de résidence, au regard de l'accessibilité à la ville

Les temps de trajet et les déplacements quotidiens pour accéder au lieu de travail sont anticipés et réfléchis au moment du choix de localisation résidentielle (Aissaoui *et al.*, 2015). Localement, les infrastructures routières et la fluidité du trafic permettent de réfléchir à cette accessibilité. Le choix est donc basé sur les expériences et les connaissances de chacun afin d'éviter les points noirs du trafic routier, comme l'explique cette mère de famille travaillant à Chalon-sur-Saône et vivant à Sassenay : « *comment on a atterri (...) ?*

⁶⁸ Il s'agit de la Route Centre Europe Atlantique.

⁶⁹ Sources : Sitadel2, 2014 ; PERVAL, 2014. La prudence est de mise dans l'analyse des prix moyens des terrains en raison des faibles volumes vendus.

⁷⁰ Sources : Enquête Déplacement Ville Moyenne (EDVM) Le Creusot - Montceau-les-Mines, 2012 et EDVM Chalon - Val de Bourgogne, 2014. La Communauté de communes du Grand Autunois Morvan ne disposant pas d'EDVM, il n'a pas été possible de les insérer dans ces calculs, alors que la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise est intégrée dans celle du Grand Chalon.

Franchement, par hasard, on voulait une maison plus grande qu'en ville et c'était aussi la volonté d'aller plutôt du côté de la campagne vers la campagne pour le calme, tout en restant proche de Chalon-sur-Saône. On ne voulait pas être à plus de 20 minutes de la ville ». C'est par leur propre expérience que les ménages se positionnent et construisent leur choix. Au global, environ 75 % de la population de la CCGAM, de la CUCM, du Grand Chalon et de la c.c.S.c.c., soit près de 200 000 personnes, vivent à moins de 20 minutes d'une ville centre. Dans le même sens, les infrastructures de transport routières, nationales et autoroutières, et ferroviaires, sont considérées par les ménages. L'A6, la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) ou la gare TGV permettent ainsi de relier Dijon, Paris ou Lyon rapidement par exemple : « l'avantage de vivre ici (à Sassenay), c'est qu'on prend rapidement l'A6, la nationale 73 ou la RCEA et que la gare TGV est à une trentaine de minutes, donc on est à Paris en deux heures si on veut ».

Les aménités fonctionnelles ont également une grande influence sur le choix de la localisation résidentielle (Aubert *et al.*, 2011a). Une partie des enquêtés veut disposer d'un minimum de services dans la commune afin de pouvoir faire certaines démarches à pied. A titre illustratif, les familles et plus particulièrement les familles monoparentales, considèrent la présence d'une école ou d'un collège comme essentielle dans leur commune de résidence, ce qui est confirmé par cette femme résidant dans le centre-ville de Montceau-les-Mines : « j'ai voulu me rapprocher du centre-ville de Montceau-les-Mines pour avoir quelque chose de plus important à proximité, un centre-ville avec plus de magasins, plus de choses à faire au niveau des loisirs. Perrecy était un peu trop petit et je voulais scolariser mes deux filles à Montceau-les-Mines car elles entrent au lycée ». Parmi les enquêtés, ce sont principalement les couples avec enfant(s), les familles monoparentales et les retraités qui ont besoin d'aménités fonctionnelles à proximité de leur habitation. En zones périurbaines et rurales, ceux-ci privilégient prioritairement les communes les plus équipées, notamment dans la gamme de proximité, avec la boulangerie ou le bureau de poste par exemple. Au-delà des villes centres, les communes concentrant les taux d'équipement les plus importants, comme Etang-sur-Arroux dans la CCGAM, Montchanin et Saint-Vallier dans la CUCM, Givry ou Mellecey dans le Grand Chalon ou encore Saint-Gengoux-le-National dans la c.c.S.c.c. font partie des plus peuplées⁷¹.

Dans le périmètre de l'AUSB, les caractéristiques des ménages faisant le choix de la ville sont assez hétérogènes. Il est possible d'y retrouver de manière majoritaire des retraités, des personnes seules et dans une moindre mesure des couples sans enfant. Proportionnellement, les familles monoparentales choisissent plus largement les villes. Aussi, ces dernières sont habitées par des ménages plus jeunes que les zones périurbaines et rurales. Pour les enquêtés, habiter la ville répond à l'objectif de faire partie de la ville, d'un ensemble qui offre un large éventail de possibilités. L'expérience que permet la vie citadine est recherchée à travers la mise en valeur des commodités qu'offre la ville. Les discours mettent en avant la vie culturelle ou les facilités de déplacement et la vie piétonne.

Du fait de leur concentration en matière d'emplois et d'aménités fonctionnelles, les centres constituent la référence principale, appréciée en termes de distance au centre-ville pour les ménages habitant dans les communes périurbaines ou rurales. Pour ces derniers, la ville est en effet souvent la commune de travail, le lieu d'activités commerciales et culturelles et des

⁷¹ Source : INSEE, BPE 2016.

services fondamentaux. Les souhaits principaux sont, d'une part, de profiter d'une vie dans un environnement calme et, d'autre part, de bénéficier de l'offre supérieure dont bénéficient les villes centres tels qu'un cinéma, une piscine ou encore des commerces diversifiés. Il existe ainsi une relation entre les ménages habitant hors de la ville et les aménités fonctionnelles de celle-ci (Donzelot *et al.*, 2013). En dehors des centres urbains, le taux de ménages le plus important est celui des couples avec enfant(s) dans le Grand Chalon et ceux des personnes seules et des couples sans enfant au sein de la CCGAM, de la CUCM et de la c.c.S.c.c.. Malgré la part importante de retraités dans les villes, celle-ci est largement plus grande dans les zones périurbaines et rurales, sauf dans le Grand Chalon. Les villes du périmètre de l'AUSB sont plutôt uniformes dans la composition de leur population, alors que le reste du périmètre des EPCI disposent d'une population plus hétérogène. Cette situation montre les spécificités résidentielles locales, avec le Grand Chalon qui se démarque par ses communes périurbaines et rurales, du fait d'un important taux de natalité et de la présence nombreuse de couples avec enfant(s).

La diversité et la variété des emplois et des aménités fonctionnelles et leur accessibilité jouent sur la localisation et la stabilisation résidentielles, à la fois dans la ville pour les ménages vivant dans le centre urbain, et dans les relations entre la ville et son espace de proximité, pour les ménages périurbains et ruraux. Localement, le maintien des ménages dépend de leur choix de vie qui répond aux relations entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle. Ces éléments peuvent être combinés à la question de la mobilité dans les villes petites et moyennes et dans leur espace de proximité. Dans le périmètre de l'AUSB, la dépendance à l'automobile est généralisée et globalement assumée, voire même valorisée.

6.2.4. Le confort de la dépendance à l'automobile

Localement, le mode de déplacement le plus utilisé est la voiture, au détriment des modes actifs que sont la bicyclette ou la marche à pied et des transports en commun. Tous les enquêtés se déplacent quotidiennement en voiture, qu'ils habitent en ville ou dans une commune périurbaine ou rurale. Les villes petites et moyennes sont en effet un lieu privilégié de la pratique de l'automobile (Gart⁷², 2015). Cette dernière est justifiée et valorisée, dans un premier temps, par l'autonomie qu'elle procure et, dans un second temps, par la souplesse qu'elle permet. En cela, cette pratique n'est pas vécue comme une dépendance par les enquêtés, c'est même tout le contraire. Il est possible d'évoquer des gains en matière de qualité de vie et de simplification en matière de déplacement, alors que de moins en moins d'actifs occupés résident et travaillent dans la même commune. Plus de 80 % des migrants alternants, soit 65 000 personnes, utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail dans le périmètre de l'AUSB. Ce taux n'est que d'environ 70 % à l'échelle nationale, les transports en commun prenant une place de plus en plus importante dans les modes de déplacement liés aux mobilités pendulaires. En France, en deux décennies, les déplacements par transport en commun ont progressé de trois points et représentent maintenant plus de 15 % des mobilités domicile-travail, contrairement au périmètre de l'AUSB où ce taux est inférieur à 10 %.

⁷² Groupement des Autorités Responsables de Transport.

L'organisation territoriale peut expliquer cette acceptation des déplacements. Les zones urbaines, périurbaines et rurales se trouvent non loin les unes des autres, dans un périmètre réduit. D'une part, les villes petites et moyennes rayonnent largement sur leur espace environnant (Villes au carré, 2010) et, d'autre part, il existe des offres de proximité en matière d'aménités fonctionnelles dans les centres-bourgs situés dans les campagnes (Jousseume *et al.*, 2016a). Au sein de ces dernières, les ménages sont fortement dépendants de la voiture et inscrivent leurs pratiques dans un bassin de vie, réalisant ainsi une grande partie de leurs activités en dehors de leur commune de résidence. De plus, le réseau routier est rarement saturé dans le périmètre de l'AUSB, ce qui engendre des déplacements relativement courts en temps. Le choix du lieu de résidence peut éloigner les individus de leur lieu de travail ou de loisirs, toutefois, cet éloignement est relativisé face à des situations plus extrêmes ailleurs, surtout dans les métropoles et dans leur espace métropolitain.

Parmi les modes de déplacement les plus utilisés, les modes actifs comme la marche ou la bicyclette, avec 22 % environ, arrivent en second derrière l'automobile, avec plus de 65 % de déplacements en voiture dans le Grand Chalon, la c.c.S.c.c. et la CUCM. En revanche, les transports en commun sont peu utilisés, moins de 3 % des déplacements⁷³. Les enquêtés organisent leurs déplacements de façon à limiter au maximum les trajets. C'est d'abord le matin et le soir que cette pratique s'observe, en se rendant ou en quittant le lieu de travail, comme en atteste cet habitant d'Autun, travaillant à Marmagne : « *en revenant du boulot, je peux passer voir ma mère qui n'est pas trop loin. J'y vais quand ce n'est pas trop tard, pour prendre des nouvelles* ». Le trajet domicile-travail permet de déposer les enfants ou bien d'aller voir des proches, c'est le principe des chaînes de déplacement (Kieffer *et al.*, 2014). C'est une souplesse rendue possible par l'utilisation de la voiture. Aussi, une organisation particulière est réfléchiée pour certains motifs de déplacement, c'est par exemple le cas des courses alimentaires. Que les ménages vivent dans une ville ou dans son arrière-pays, deux niveaux et deux organisations peuvent être différenciés concernant les pratiques d'achat, comme l'explique cette mère de famille du Creusot : « *tout dépend ce qu'il y a à acheter. S'il y a beaucoup de choses, on prend la voiture. Sinon, j'y vais à pied avec mes filles et je mets mes courses dans la poussette. Ça c'est vraiment agréable* ». Pour les petites courses répondant aux besoins du quotidien, les ménages semblent s'y rendre plus facilement à pied quand ils habitent en ville, il en est d'ailleurs de même pour les activités de loisirs et de sociabilité. En revanche, la vie dans les communes non équipées incite à se déplacer en voiture vers les supermarchés les plus proches, notamment dans les centres-bourgs. Concernant les courses plus importantes, se rendre dans les centres commerciaux en périphérie des villes centres est nécessaire. Deux raisons ont été identifiées pour expliquer cela, d'une part, la disparition des commerces de proximité et le fait qu'ils soient trop coûteux, et d'autre part, la facilité à utiliser la voiture, à remplir le coffre et à ramener l'ensemble des courses. Ainsi, il est intéressant d'observer l'imbrication de plus en plus forte entre les villes centres et leur espace de proximité qui promeuvent l'usage de la voiture

⁷³ Sources : Enquête Déplacement Ville Moyenne (EDVM) Le Creusot - Montceau-les-Mines, 2012 et EDVM Chalon - Val de Bourgogne, 2014. La Communauté de communes du Grand Autunois Morvan ne disposant pas d'EDVM, il n'a pas été possible de l'insérer dans ces calculs, alors que la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise est intégrée dans celle du Grand Chalon.

(Mainet *et al.*, 2011). Si la marche est valorisée dans les discours, la voiture reste indispensable, même en ville.

La voiture offre une indépendance aux ménages (Hervouet, 2007). Il ressort une perception générale de l'utilisation de la voiture très positive, ce qui ne laisse pas entrevoir de modification des comportements à moyen terme. En effet, aucun propos n'a été recueilli sur le coût de la mobilité, alors que la part relative aux transports dans le budget annuel des ménages est de 17 %, soit environ 4 500 euros, dont 80 % sont consacrés à l'automobile⁷⁴. Localement, les routes sont de bonne qualité, avec une accidentologie faible⁷⁵, et le sentiment de contrainte plutôt faible. Hormis les possibles problèmes de stationnement, surtout à Chalon-sur-Saône, et quelques difficultés de circulation à certains endroits et à certaines heures, les usagers ne sont pas contrariés. Même pour ceux qui disent ne pas aimer conduire, la voiture n'apparaît pas comme une source de gêne. Cette situation implique une faible utilisation des transports en commun, notamment des bus, du fait des horaires et des parcours imposés et d'une image dépréciée (Gart, 2015). Cependant, de façon latente, une inquiétude existe face à cette dépendance automobile, à savoir l'absence d'alternative si un problème survient. En cas de panne, les systèmes secondaires sont en effet peu connus et perçus comme contraignants.

A travers ce non usage des transports collectifs, il est mis en avant une inadaptation du réseau de bus et des horaires aux attentes des habitants. Dans certains cas, il faut prendre en compte les correspondances. Dans les communes périurbaines et rurales, il est fait référence à la faible fréquence des bus ne faisant pas sens pour les usagers. A titre d'exemple, s'ils souhaitent se rendre à Chalon-sur-Saône, ils doivent y passer la journée ou du moins la demi-journée, comme le met en exergue ce résidant d'Oslo : « *on a quelques bus oui, mais s'il faut partir toute la journée juste pour faire une course, on n'est pas gagnant* ». Il ressort d'abord une connaissance imparfaite de l'offre en transport en commun, des *a priori* sur l'inadéquation de l'offre face à leur usage possible. Les réseaux de bus des villes petites et moyennes souffrent effectivement de la comparaison avec ceux des villes de taille supérieure, qui circulent plus longtemps et plus rapidement (Gart, 2015).

Les bus sont peu utilisés, voire même ignorés, pourtant ils semblent bénéficier d'un regard positif et sont considérés comme nécessaires, mais avant tout « *pour les autres* ». Dans ce discours, les autres se révèlent être une abstraction. Dans le département de la Saône-et-Loire, l'existence de l'offre Buscéphale⁷⁶ est largement valorisée, surtout avec sa politique tarifaire très avantageuse. Pourtant, ces transports suscitent l'interrogation au sujet de son taux de remplissage. Pour les enquêtés, ce service est indispensable mais ils ne l'empruntent jamais. En revanche, comme d'autres gares TGV (Delaplace, 2012), celle du Creusot-Montceau-Montchanin est un atout local appréhendé comme un critère de choix dans le lieu de résidence des ménages et d'implantation des activités économiques. Sa présence est un élément important pour les déplacements professionnels et pour les habitants, notamment les jeunes et les retraités, qui accordent une importance toute particulière à la possibilité offerte par cet équipement. Le Buscéphale, le TGV, et même les TER, bien qu'ils aient été

⁷⁴ Source : INSEE, Enquête budget de famille 2016.

⁷⁵ Source : Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire, 2015.

⁷⁶ Réseau départemental de bus en Saône-et-Loire.

très peu cités, sont des offres qui lient les territoires entre eux, par la pratique des ménages et des acteurs locaux.

Cette analyse des déplacements et de la mobilité en villes petites et moyennes permet de mettre en avant le fait que les individus ont une culture du « *tout-voiture* » (Gart, 2015, page 20) et sont finalement habitués à cette forme de mobilité. Cette caractéristique trouve son origine à partir de la proximité et de l'imbrication qui existent entre les zones urbaines, périurbaines et rurales. Les élus, dans la structuration territoriale, tiennent compte de cette spécificité, tout en cherchant à valoriser, dans les documents d'urbanisme, les modes actifs de déplacement. La mobilité se trouve ainsi à la base de la pratique des territoires car elle rend possible la liaison de différents sites entre eux et participe également aux formes de sociabilité et à l'intégration des ménages, par les possibilités qu'elle procure et les rencontres qu'elle rend possible.

6.2.5. Différentes formes de sociabilité amenant l'intégration locale des ménages

L'un des vecteurs de sociabilisation les plus importants s'organisent autour des enfants et leur scolarisation (Clerget, 2012). C'est celui qui contribue le plus à faciliter l'intégration à la commune d'après le discours des enquêtés. Les parents se rencontrent à l'occasion de la scolarité de leur(s) enfant(s), ce qui s'observe surtout dans les communes périurbaines et rurales. Ainsi, selon un père de famille habitant à Givry, à côté de Chalon-sur-Saône, avec sa femme et ses deux enfants, « *ce qui a permis une intégration à la commune, c'est le fait d'avoir des enfants. Ça favorise les rencontres car on se trouve dans la même situation, avec les autres parents* ». Il arrive que l'effet de la scolarité des enfants sur l'intégration à la vie sociale soit même anticipé. Certains parents d'enfant(s) en bas âge déclarent attendre le moment de la scolarité avec impatience afin d'entamer un processus d'intégration. Il peut être constaté un fort lien entre la scolarisation des enfants et la sociabilisation des parents ; le potentiel est important, car la CCGAM compte 4 500 enfants scolarisés de moins de 14 ans, celui de la CUCM, plus de 12 000, celui du Grand Chalon, près de 16 000, et enfin celui de la c.c.S.c.c., environ 1 700. En revanche, par rapport au calcul national du rapport entre les enfants scolarisés et la population, le taux est supérieur dans la CCGAM et la CUCM mais inférieur dans le Grand Chalon et la c.c.S.c.c..

Les pratiques de loisirs permettent d'aborder l'inscription de l'individu et sa volonté de découvrir et d'entrer en relation avec les habitants (Pronovost, 2011). Elles sont pourvoyeuses de sociabilité, comme le confirme cette habitante d'Autun : « *j'ai des copines depuis que je suis arrivée en 2000, j'ai acheté mon appartement en 1999 et je me suis fait des copines tout de suite, puisque j'allais à la gym* ». Toutefois, il existe aussi certains freins à l'envie de s'investir dans une association. Ces freins sont de deux natures, l'une structurelle, l'autre volontaire :

- Concernant la première, ce sont les horaires des activités qui ne sont pas en correspondance avec le mode de vie. En effet, la plupart des associations proposent peu d'activités après 19 heures, heure à laquelle les actifs sont disponibles après leur journée de travail. Un résident d'Autun arrivé il y a peu est dans cette situation : « *ce qui pose soucis, ce sont mes horaires de travail car je ne finis jamais à la même heure. Il y a des jours où je finis à 19 heures, d'autres à 19h30 et*

d'autres encore plus tard. A ces heures-là, difficile de trouver quelque chose à faire ».

- Pour la seconde, les ménages souhaitent laisser un temps s'écouler après leur emménagement, avant de s'investir dans une nouvelle activité. C'est le cas avec cette nouvelle habitante chalonnaise : *« je vais prospecter pour me trouver une nouvelle activité, mais je me donne une année sabbatique. On est très informé par les journaux. Je vois des trucs intéressants et je vais aller voir à cette maison des associations, trouver une activité autour de la calligraphie peut-être, ou autre chose qui peut m'intéresser ».*

La sociabilité dépend à la fois de la vie active et du caractère des personnes composant un ménage. A cela s'ajoutent les spécificités des villes petites et moyennes, notamment sur la question des horaires où il semble difficile de trouver une activité en début de soirée. Il s'agit ainsi de composer entre les obligations de son travail, ses aspirations personnelles et l'offre en matière d'activité correspondant à son temps libre.

Le voisinage joue également un rôle important dans l'intégration à une nouvelle commune (Haumont *et al.*, 2005). Une courtoisie existe entre voisins, surtout dans les communes périurbaines et rurales, et celle-ci peut évoluer en amitié, comme cet homme qui habite à Sanvignes-les-Mines : *« je fais même des soirées avec les voisins d'en face, on a fait une soirée années 80 dernièrement. A côté, leur fils est dans la même classe que mon fils (...). Je m'entends avec tous mes voisins, même le monsieur en face : il est ambulancier, je le vois tous les jours et pourtant ils ont une cinquantaine d'années. Malgré la différence d'âge, on se file des coups de main ».* Ce sont des types de sociabilités qui peuvent être encouragés par les spécificités que partagent certains lieux et qui provoquent une forme d'entre-soi (Cousin, 2012). Ces situations donnent des effets de lieux, avec une entente particulière qui confère une identité aux résidents.

Différentes formes de sociabilité existent, à travers la scolarisation des enfants, les activités pratiquées ou encore le voisinage. Ce sont des moyens d'intégration à la commune, des portes d'entrée pour les nouveaux arrivants qui souhaitent s'intégrer. En revanche, un nouveau lieu de résidence n'implique pas forcément de nouveaux réseaux de connaissance. Des personnes interrogées ont ainsi un espace social plus étendu, que ce soit par leurs études ou par leur vie active. Un nouvel arrivant à Châtenoy-en-Bresse, à proximité de Chalon-sur-Saône, se retrouvait dans cette description : *« oui, je connais beaucoup de monde aux alentours de Chalon-sur-Saône et j'en ai même retrouvé à Châtenoy. Il y a le gars qui est président de l'association de pêche que je connais. Il y a le gars qui est président de l'association de pétanque que je connais. Il y en a avec qui je jouais au foot que je connais. Pourtant, j'étais venu m'installer ici sans a priori, sans me dire que j'allais retrouver untel ou untel ».* A travers l'histoire et le parcours des ménages, certaines relations sont inscrites dans le temps long, notamment dans les zones périurbaines et rurales (Rénahey, 2005). Des personnes reviennent également dans leur terre d'origine, après une période passée à l'extérieur. Dans cette situation, les relations amicales ont besoin d'être reconstituées ou renouvelées. Cette coupure temporelle met à l'épreuve les relations amicales, bien que celles-ci puissent encore être des points locaux d'ancrage.

La sociabilité constitue un critère localisé de stabilisation résidentielle et dépend du parcours des enquêtés. Ces derniers se sont construits leur propre vie, en tenant compte de

la localisation de leur logement et de leur possibilité de déplacement à l'intérieur et à l'extérieur de leur commune de résidence. En analysant les migrations, nombre de déménagements sont de courte distance, étant donné qu'en 2013, plus de 5 000 mouvements se sont produits à l'intérieur du périmètre départemental, entre EPCI de l'AUSB et les autres intercommunalités de Saône-et-Loire. Dans cette situation, les habitudes des ménages sont peu renouvelées, sauf en matière de voisinage. Cette spécificité amène ainsi à appréhender de manière plus fine ce qui participe à l'attachement au territoire, pour les anciens habitants comme pour ceux arrivés il y a peu.

6.2.6. Une construction différenciée de l'attachement selon les aspirations des ménages

L'attachement aux lieux peut se comprendre au travers des éléments qui donnent la possibilité aux ménages la constitution d'un patrimoine identitaire géographique (Guérin-Pace, 2006) qui les rattache à leur histoire. Ceci constitue un choix de localisation et de stabilisation portant sur des spécificités locales défendues par les enquêtés, ce qui permet donc d'appréhender les raisons qui les amènent à rester durablement dans leur logement, dans leur commune ou dans leur territoire. L'attachement peut être marqué par le type d'habitat (Bacconnier-Baylet *et al.*, 2011), avec une construction individuelle de l'attachement. C'est notamment le cas dans les communes périurbaines et rurales où l'attachement se concentre sur la résidence, avec une importance du choix de la localisation moindre. Il peut même être constaté un attachement nul à la commune, en témoignent les propos d'un ménage vivant à Gênelard, en périphérie de Montceau-les-Mines : « *la vie dans cette commune est très bien. Mais, je pourrais déplacer ma maison ailleurs, ce serait tout aussi bien. C'est la maison qui m'a attiré, pas la commune* ». Les propos donnent l'impression, pour les ménages périurbains et ruraux, que la principale recherche est une maison individuelle avec un jardin. L'attachement n'est ainsi pas porté sur la commune. Dans cette logique, les espaces en dehors des villes sont considérés, par les ménages, comme uniformes et le choix du bien immobilier rend compte d'une volonté de préservation de la sphère privée. Globalement, les intercommunalités les plus marquées par l'espace rural sont ceux qui comptent le plus d'habitants dont l'ancienneté dans leur logement dépasse les 10 ans. Le Grand Chalon a un taux correspondant à la moyenne nationale et compte 50 % de ménages habitant le même logement depuis plus de 10 ans, soit près de 26 000 ménages, la CUCM, 57 %, environ 26 000 ménages, la CCGAM, 59 %, plus de 10 000 ménages et enfin la c.c.S.c.c., 60 %, approximativement 4 500 ménages. La majorité de ces ménages est propriétaire de sa résidence. Globalement, ce sont les communes périurbaines et rurales qui retiennent le plus leurs habitants, alors que les villes sont plutôt des lieux de mouvement, même si elles semblent bénéficier d'une histoire plus riche.

Il existe un attachement par l'histoire et l'identité locales (Bahi-Fleury, 1997) qui s'observe surtout dans les villes, et dans une moindre mesure dans les centres-bourgs. Ce sont les activités culturelles et économiques, ainsi que l'effervescence humaine qui nourrissent cet attachement. Cette habitante de Chalon-sur-Saône en témoigne ; « *Il y a beaucoup de gens qui partent de Chalon. Par contre, il y a aussi beaucoup de gens qui reviennent à Chalon (...). Je vante beaucoup ma ville. Elle est jolie, avec la Saône ou la prairie Saint-Nicolas. J'ai plein de souvenirs, je la connais par cœur, je pourrais faire guide. Ce qui surprend les gens quand ils viennent ici, c'est le nombre de bâtiments. Je ne m'étais jamais rendue compte puisque j'y*

vis, mais dans les années 70, ils en ont construit plein et moi j'aime bien les vieux Chalonnais qui me racontent l'histoire de Chalon (...). La première fois que je suis partie de Chalon-sur-Saône, c'était pour le travail, je n'avais pas le choix. C'était ça ou rien et ça a été très dur, je revenais tous les week-ends à Chalon ». Il en est de même dans les autres villes, avec un attachement qui peut également tenir à l'histoire locale selon un petit-fils d'immigré habitant au Creusot : « mon père était polonais et est venu travailler ici pour les Schneider. Ici, on voit une grande diversité culturelle. Des cultures qui se rencontrent et animent la ville entre les Polonais, les Italiens, les Portugais, les Maghrébins ou les Turcs. C'est enrichissant de rencontrer des gens issus de culture différente (...). Entre nos différentes associations, on se rencontre et on partage. Ici, ce n'est pas chacun chez soi, on reste soudé dans notre communauté, mais aussi dans la ville (...). On entend sans cesse des choses négatives sur Le Creusot. Ces discours viennent de l'extérieur, pas de l'intérieur (...). J'ai été obligé de déménager durant un temps du côté de Dijon, mais je suis resté fortement lié à ma ville ». Ces deux témoignages montrent que le passé est largement valorisé dans les villes et que c'est un élément d'explication du retour de certaines personnes dans les EPCI de l'AUSB, et notamment dans les centres urbains.

Les formes d'attachement se cumulent et peuvent aller au-delà de la commune et porter sur la « région », sur le « territoire » ou encore sur d'autres combinaisons territoriales personnelles. Ces notions ne font pas référence à la découpe des périmètres administratifs mais correspondent plutôt au registre de l'espace vécu et perçu. Il s'agit d'un attachement au coin, lié à l'expérience personnelle de celui-ci (Rénahty, 2005). Il peut aller des environs de la commune à un ensemble géographique plus vaste. Ce sont par exemple les bords de Saône, une aire autour de Montceau-les-Mines ou encore un axe reliant Autun et Le Creusot. C'est un attachement qui porte sur des pratiques et des souvenirs, sur le présent et le passé et cet espace se différencie du reste de la région administrative ou de l'intercommunalité et rend compte de la construction collective de l'attachement.

Que la construction de l'attachement soit individuelle ou collective, elle peut être considérée avec le mode de vie. Les pratiques des ménages participent ainsi à leur inscription durable dans les territoires. En cela, une différence notable peut être constatée entre les villes centres qui permettent aux ménages un mode de vie « intracitadin » et le reste des intercommunalités qui leur donne un mode de vie « extracitadin » ou « californien » comme le nommait Kaufmann (1999). Il s'agit d'un choix à faire, pour les ménages, qui leur demande de définir ce qui correspond, pour eux, au bien-vivre (Mainet, 2015). Ce sont les représentations et les projections faites sur un mode de vie qui orientent et amènent au choix d'un type d'espace ou d'un type d'habitat plutôt qu'un autre. Toutefois, l'analyse des pratiques dans les villes petites et moyennes amène à penser à une imbrication des zones urbaines, périurbaines et rurales, qui vient enrichir les modes de vie « intracitadin » et « extracitadin ».

6.2.7. Des modes de vie qui reposent sur les relations entre les zones urbaines, périurbaines et rurales

D'après l'analyse des propos des enquêtés, d'un côté, le mode de vie « intracitadin » consiste à être intégré dans la ville, en participant à la vie urbaine et en rencontrant de nouvelles personnes, grâce à la concentration d'activités, alors que, d'un autre côté, le

mode de vie « extracitadin » correspond à une recherche de tranquillité, sans trop s'éloigner des principales aménités fonctionnelles urbaines. Les centres-villes, en perte d'habitants, répondent de moins en moins aux aspirations en matière d'habitat et de qualité de vie des ménages. Toutefois, il existe une imbrication du mode de vie « extracitadin » avec ces villes (Puca⁷⁷, 2014). C'est un mode de vie qui se réfléchit nécessairement avec la proximité d'une zone urbaine concentrant les aménités fonctionnelles et les emplois. Il s'agit d'une complémentarité entre la ville et son espace de proximité et celle-ci permet d'aller au-delà des oppositions simplistes : *« d'une part, les approches structuro-fonctionnelles développées depuis plus de cinquante ans par la statistique nationale, et basées sur la polarisation de l'activité et de l'emploi, des équipements et des services, ne rendent compte que partiellement des recompositions territoriales. D'autre part, la périurbanisation, systématiquement connotée négativement, a longtemps été appréhendée selon une approche critique du mitage territorial par la promotion privée (urbanisation par plaques de lotissements pavillonnaires, etc.), de l'individuation (accession à la propriété individuelle, repli social, etc.), de la fragmentation territoriale »* (Bailly et al., 2012, page 2). En réfléchissant les relations entre les villes et leur arrière-pays non pas dans une opposition mais dans une complémentarité, leur proximité peut être un atout pour les villes petites et moyennes, et notamment dans le périmètre de l'AUSB, afin de réfléchir à une flexibilité des modes de vie (Puca, 2014), dans l'articulation entre ce qu'offrent les villes et ce qu'offre leur espace de proximité.

Au sein des EPCI de l'AUSB, les choix de localisation résidentielle sont raisonnés et vécus de manière positive. Les personnes qui quittent la ville choisissent de s'installer à l'extérieur de celle-ci. Il s'agit donc d'un départ assumé, et non d'une relégation subie (Girard et al., 2013). En effet, les individus développent des stratégies résidentielles propres, en prenant en compte les contraintes existant, en particulier budgétaires. La relégation du périurbain et du rural ne s'observe pas autour des villes petites et moyennes, bien au contraire, accéder à ces zones procure un sentiment d'accomplissement personnel et d'élévation sociale grâce à l'accès à la propriété (Debroux, 2013 ; Cailly et al., 2015). La localisation résidentielle est facilitée du fait de la présence de plusieurs villes centres, des faibles distances entre celles-ci et leur espace de proximité ou encore d'un important réseau routier, même si Autun est davantage enclavé que les trois autres villes. Les ménages périurbains et ruraux ne font ainsi pas état de contraintes ou de regrets par rapport à leur choix.

Le périurbain et le rural, dans les intercommunalités de l'AUSB, ne peuvent pas se concevoir sans une ville ressource à proximité, les trois entités fonctionnent en effet de concert. L'appréhension de la ville change d'échelle pour aller au-delà de ses frontières classiques et concerner également ses zones environnantes (Léger, 2014 ; Picard, 2014). Les ménages vivant hors des villes sont liés à celles-ci par la richesse de leur offre fonctionnelle qui concerne les différents domaines de la vie sociale et qui nécessitent des infrastructures que des communes périurbaines ou rurales ne pourraient pas fournir. Les villes petites et moyennes ont une large zone d'influence, mais la forme de cette dernière a évolué à travers la perte de la centralité matérielle et le maintien de la centralité symbolique. Ainsi, ces villes ont besoin de leurs communes périurbaines et rurales pour exister et se structurer, et vice versa (Nonn, 2014), d'autant plus que la présence des centres-bourgs permet un relais dans l'accessibilité aux aménités fonctionnelles des ménages vivant hors de la ville. La question

⁷⁷ Plan Urbanisme Construction Architecture.

de l'attractivité ne peut être appréhendée seulement au regard de la ville, il s'agit également de considérer l'espace de proximité en vue d'une structuration cohérente, entre les villes et leur arrière-pays, pour répondre aux besoins des habitants. En ce sens, 40 000 déplacements quotidiens se font entre Chalon-sur-Saône et le reste du Grand Chalon, plus de 15 000 entre Le Creusot et le reste de la partie nord de la CUCM et près de 18 500 entre Montceau-les-Mines et le reste de la partie sud de la CUCM⁷⁸. Dans le même sens, ces différents EPCI sont pris dans des échanges avec l'extérieur. Plus de 6 000 déplacements entre Chalon-sur-Saône et l'extérieur du Grand Chalon peuvent être comptés, alors que le reste de son périmètre intercommunal en compte environ 13 500. Il en est de même pour Le Creusot, avec 3 500 déplacements entre cette ville et l'extérieur de la CUCM. La partie nord de cette dernière, sans Le Creusot, profite du même volume d'échanges avec l'extérieur. Enfin, Montceau-les-Mines est aussi en interaction avec l'extérieur de l'EPCI, avec 3 800 déplacements, comme le reste de la partie sud de la CUCM, 5 700 déplacements. Il existe ainsi des échanges internes et des échanges externes quotidiens qui participent au dynamisme local. Au sein de ces deux EPCI, environ neuf déplacements sur 10 sont internes à ceux-ci et seulement quatre déplacements sur 10 sont internes à la c.c.s.c.c.. Les déplacements des ménages de cette intercommunalité se répartissent entre le Grand Chalon et la CUCM, pour un total de 13 000 déplacements en faveur du premier, contre 2 000 pour le second⁷⁹. Il existe une dépendance de cette communauté de communes aux villes les plus importantes situées à proximité.

Conclusion du sixième chapitre : une attractivité résidentielle des villes petites et moyennes par la valorisation des relations intra et interterritoriales

Ce sixième chapitre apporte une analyse du positionnement des villes petites et moyennes face aux facteurs d'attractivité, permettant une mise en lumière de l'importance, pour elles, de l'accessibilité aux plus grandes villes, et surtout, du cadre et des modes de vie offerts en relation avec leur espace de proximité. Sur le plan des ressources locales, les facteurs d'attractivité résidentielle d'un périmètre donné sont marqués par les interactions avec l'extérieur. Les paysages naturels, le secteur économique du tertiaire supérieur ou l'accessibilité relative aux pôles d'emplois sont des atouts construits en tant que tel localement, mais qui trouvent leur intérêt dans les interactions avec l'extérieur. L'attractivité et son corollaire, le maintien résidentiel, peuvent se réfléchir dans un rapport entre les ressources internes à l'attractivité, de la ville et de son espace de proximité, et celles qui lui sont externes mais qui peuvent mettre les premières en exergue. Sur le plan des pratiques des ménages, celles-ci ne se restreignent pas à une ville ou à une commune. La localisation durable au sein d'un territoire et l'attachement à ce dernier passent par la réponse aux attentes des habitants. Au-delà de leur satisfaction sur les plans de l'accession à la propriété, de l'accessibilité à la ville centre ou de l'investissement dans de nouvelles

⁷⁸ Disposant de deux villes centres, l'Enquête Déplacement Ville Moyenne (EDVM) Le Creusot – Montceau-les-Mines compte, pour certaines données, deux périmètres : la partie nord du territoire autour du Creusot et la partie sud autour de Montceau-les-Mines.

⁷⁹ Sources : EDVM Le Creusot - Montceau-les-Mines, 2012 et EDVM Chalon - Val de Bourgogne, 2014. La Communauté de communes du Grand Autunois Morvan ne disposant pas d'EDVM, il n'a pas été possible de l'insérer dans ces calculs, alors que la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise est intégrée dans celle du Grand Chalon.

sociabilités, les ménages, dans le périmètre de l'AUSB, profitent d'une proximité entre les villes et leurs communes périurbaines et rurales donnant une souplesse dans les modes de vie, entre l'animation urbaine et le calme des zones environnantes à la ville. Ces quelques caractéristiques participent directement à l'offre économique résidentielle locale et ont permis de stabiliser une population dans les EPCI, et même d'attirer de nouveaux ménages. Toutefois, de nombreux habitants sont également partis, dont une majorité de jeunes et de personnes âgées. L'enjeu est ainsi de retenir la population locale prête à migrer. Seulement, les élus se trouvent majoritairement dans une mise en forme de politique d'attractivité classique où l'objectif premier est d'attirer et de retenir de nouveaux ménages et de nouvelles activités économiques par des projets phares. Ces derniers, menés dans le cadre d'un mandat politique, au sein des intercommunalités, sont élaborés dans une recherche de complémentarité ou de concurrence, notamment avec les autres EPCI de l'axe Saône. Au-delà de la situation actuelle du périmètre de l'AUSB, il s'agit aussi de considérer les dimensions spatiale avec les territoires voisins, et temporelle avec les évolutions passées et les projections futures.

Chapitre 7

7. L'appréhension de l'axe Saône pour ouvrir le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne sur les plans spatial et temporel

Ce septième chapitre a pour objectif de rendre compte de la manière dont les décideurs des intercommunalités de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne (AUSB) appréhendent les autres villes à proximité de leur périmètre institutionnel. Le périmètre de l'AUSB est situé dans le département de la Saône-et-Loire, traversé du sud au nord par l'axe Saône, celui-ci allant de Mâcon à Dijon. Observer cette zone par laquelle les périmètres du Grand Chalon et, dans une moindre mesure, du fait de leur position géographique excentrée, de la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau (CUCM) et de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) sont influencés, permet d'appréhender ces derniers comme faisant partie d'un ensemble plus vaste dépassant leur frontière intercommunale, avec les axes de communication voire de croissance. Pour autant, les évolutions démographiques et les flux migratoires montrent que ceux-ci bénéficient de dynamiques plus négatives que les autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) principaux, que sont Dijon Métropole, la Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais (CAMB) et la Communauté d'agglomération Beaune, Côte et Sud (CABCS). Les élus de l'AUSB, selon leur EPCI, se positionnent ainsi dans des logiques stratégiques en considérant les autres intercommunalités de l'axe Saône, notamment à travers les projets phares des mandats politiques intercommunaux 2014-2020. Toutefois, au-delà d'une recherche constante d'attractivité dans le temps du mandat politique les villes petites et moyennes et leurs représentants ont également la possibilité de s'investir dans des politiques alternatives, avec une attractivité appréhendée dans un horizon de long terme. Au sein de ce chapitre, il est question des ateliers organisés pour l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). En effet, les agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté ont été amenées à animer des ateliers constitués des élus en charge des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) de la région, avec des questions tournant autour de la complémentarité entre les territoires, de leur transition écologique et énergétique, de leur accessibilité et de leurs ouvertures et coopérations. J'ai été amené à contribuer à ces différents ateliers, en tant qu'animateur et en tant qu'écouter.

7.1. La présentation de l'axe Saône, au-delà des intercommunalités de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

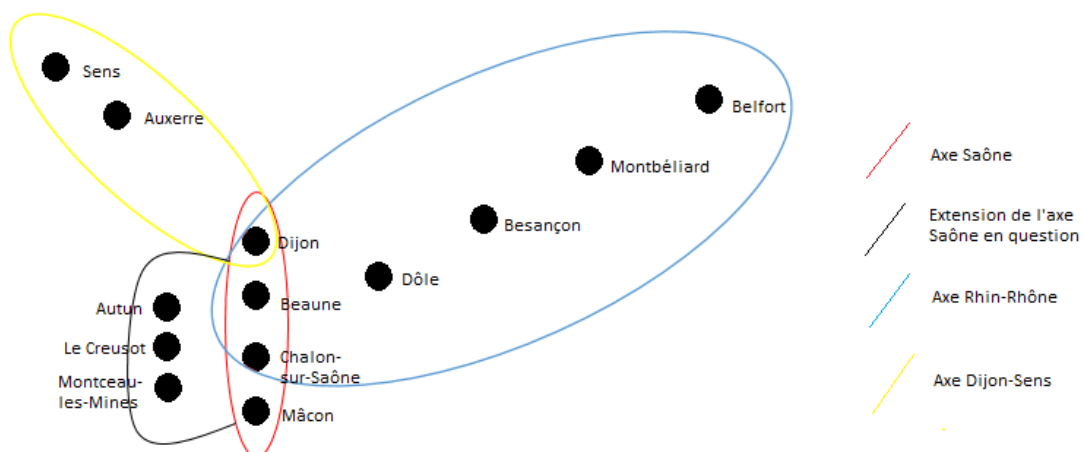
Faire partie de l'axe Saône est un enjeu pour les intercommunalités situées dans une zone entre Mâcon et Dijon et leurs élus en revendiquent le rattachement. Il est marqué par une économie diversifiée, avec des ménages pratiquant les territoires en son sein. Toutefois, l'examen des dynamiques montre une coupure entre l'est et l'ouest. Il s'agit ainsi de présenter ses constituantes et son évolution, afin d'appréhender les situations présentes.

7.1.1. La structure urbaine de l'axe Saône

La participation des villes petites et moyennes aux systèmes interterritoriaux est variable et leur rôle dépend notamment de leur position géographique (Cget⁸⁰, 2018). Au sein du périmètre de l'AUSB, bénéficiant de l'influence de l'axe Saône semble être un enjeu pour les élus des EPCI. Lors des ateliers liés au SRADDET, les décideurs ont clairement mis en avant le fait qu'il existait un axe de croissance allant de Mâcon à Dijon, en passant par Beaune et par Chalon-sur-Saône. Selon eux, un autre axe prend forme entre Dijon, Auxerre et Sens et un autre entre Chalon-sur-Saône, Beaune, Dijon, Dole, Besançon, Montbéliard et Belfort, qui représente l'axe Rhin-Rhône. Les décideurs de la CUCM et de la CCGAM évoquent d'abord l'axe allant de Mâcon à Dijon, plutôt que celui allant de Chalon-sur-Saône à Belfort. L'axe Saône est en effet une zone de croissance appropriée par les élus du périmètre de l'AUSB car elle correspond à une construction ancienne relevant de la région Bourgogne, tandis que les réflexions sur l'axe Rhin-Rhône sont plus récentes et visent à légitimer la fusion des deux régions, Bourgogne et Franche-Comté (Mirault, 2016). En cela, ce chapitre s'intéresse essentiellement à l'axe Saône.

Les ateliers propres au SRADDET ont permis aux représentants de certains EPCI non pris en compte dans l'identification de ces axes de développement de les remettre en cause. Pour eux, leur ville et par prolongement leur intercommunalité, notamment la CCGAM avec Autun et la CUCM avec Le Creusot et Montceau-les-Mines pour le périmètre de l'AUSB, est par exemple associée à l'axe Saône par les relations économiques entretenues avec des villes qui en constituent la trame, comme Chalon-sur-Saône ou Beaune. Cet axe est une référence qui s'impose à un corridor large et l'enjeu pour la CCGAM et la CUCM est de capitaliser sur les possibles effets latéraux des rapports entre Mâcon, Chalon-sur-Saône, Beaune et Dijon. Il s'agit ainsi de poser la question du rattachement, à cet axe, d'Autun, du Creusot et de Montceau-les-Mines.

Schéma 2. La représentation des axes de développement à travers les discours des élus



Source : auteur, 2018.

⁸⁰ Commissariat Général à l'Égalité des Territoires.

Pour analyser l'axe Saône, le point de vue des élus de la CCGAM et de la CUCM a été adopté pour expliciter le type de rapport qu'entretiennent Autun, Le Creusot et Montceau-les-Mines avec cet axe. Les sept villes de l'axe Saône s'inscrivent dans des intercommunalités qui sont elles-mêmes entourées de nombreuses communautés de communes. Cette diversité territoriale, urbaine et rurale, trouve une cohérence, à partir de l'instauration d'établissements publics, comme les syndicats mixtes ou les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) et de procédures de planification comme les SCoT.

7.1.2. Différentes structures institutionnelles situées entre les zones urbaines, périurbaines et rurales

Les EPCI associés à l'axe Saône sont, en majorité, des communautés de communes, à l'image de l'intercommunalité dont Autun est le centre. C'est aussi le cas pour des communes comme Tournus, Cluny ou Nuits-Saint-Georges. Concernant les six autres villes principales, ce sont majoritairement des communautés d'agglomération, à l'exemple de Mâcon, de Chalon-sur-Saône et de Beaune. Le Creusot et Montceau-les-Mines font partie du même EPCI, structuré en communauté urbaine. Enfin, l'EPCI comprenant Dijon a accédé au statut de métropole en 2017. Malgré un axe constitué de nombreuses intercommunalités rurales, il existe une forte gouvernance urbaine, permettant d'initier des projets d'envergure, surtout en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. C'est dans cette logique qu'au-delà des EPCI, d'autres structures sont également à prendre en compte dans la structuration des territoires, et notamment trois syndicats mixtes et un PETR. Ces derniers correspondent à la mise en œuvre de SCoT présents dans l'axe Saône :

- Au sud-est de la Saône-et-Loire, le PETR « Mâconnais Sud Bourgogne » regroupe la Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais, la Communauté de Communes du Clunisois, la Communauté de communes du Mâconnais Tournugeois et la Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais.
- Au centre de la Saône-et-Loire, le Syndicat Mixte du Chalonnais regroupe le Grand Chalon, la Communauté de communes Entre Saône et Grosne, la Communauté de communes Saône Doubs Bresse et la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise.
- Au sud de la Côte-d'Or, le Syndicat Mixte du SCoT des agglomérations de Beaune et de Nuits Saint-Georges regroupe la Communauté d'agglomération Beaune, Côte et Sud et la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.
- Au centre de la Côte-d'Or, le Syndicat Mixte du SCoT Dijonnais regroupe Dijon Métropole, la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise, la Communauté de communes de Val de Norge, la Communauté de communes de la Plaine des Tilles, la Communauté de communes Forêts, Lavères et Suzon et la Communauté de communes de la Vallée de l'Ouche.
- Au nord-ouest de la Saône-et-Loire, il existait également le Syndicat Mixte du Pays l'Autunois Morvan réunissant deux anciennes intercommunalités, mais les dernières modifications des périmètres intercommunaux, au 1^{er} janvier 2017, les ont

fusionnées. Le Syndicat Mixte gérant le SCoT a été absorbé par le nouvel EPCI, la CCGAM.

Cette organisation territoriale, incluant les syndicats mixtes et les PETR, permet d'aller au-delà des villes, en prenant en compte les campagnes les plus éloignées et les enjeux qui sous-tendent leur relation (Bonney, 2008). Cette mixité entre les zones urbaines, périurbaines et rurales apporte une complémentarité, entre une économie productive et une économie présentielle, influençant les mobilités pendulaires. L'axe Saône est nourri par plusieurs sources économiques et par les pratiques des ménages qui se déplacent entre ses plusieurs intercommunalités pour former une zone fonctionnelle.

7.1.3. Des intercommunalités à la source d'une richesse économique et de mobilités pendulaires

La situation des intercommunalités est marquée, d'un côté, par la spécificité des différentes économies locales et, de l'autre, par leur adaptation aux enjeux globaux (Angeon, 2011). Les intercommunalités associées à l'axe Saône sont prises entre trois secteurs économiques, industriel, tertiaire et agricole⁸¹. S'intéresser à cette diversité permet de mettre en exergue leur dynamique et leur situation. Il s'agit de valoriser les spécificités et par prolongement, les dominantes économiques locales ainsi que leur évolution pour comprendre le positionnement des EPCI :

- Le secteur industriel est marqué par la présence de la CUCM, avec la métallurgie, et du Grand Chalon, avec la fabrication de denrées alimentaires ou de produits en caoutchouc et la métallurgie, qui accueillent de grands groupes nationaux et internationaux, comme Areva, Saint-Gobain, Michelin, Arcelor Mittal ou encore General Electric Oil & Gas. Ceux-ci sont localisés dans des zones d'activités reconnues, à savoir la zone d'activités économiques (ZAE) Harfleur au Creusot ou la ZAE SaôneOr à Chalon-sur-Saône. C'est sur ces deux intercommunalités de l'axe Saône qu'il est compté le plus d'emplois industriels proportionnellement au nombre d'emplois total. En effet le Grand Chalon et la CUCM dépassent les 15 % de taux d'emploi industriel, ce qui n'est pas le cas dans les autres EPCI, alors que le taux en France n'est que d'environ 14 %. Le secteur industriel a perdu, depuis 1975, de nombreux emplois, et ce, dans l'ensemble de l'axe Saône. Dans le détail, ce sont les emplois industriels de la CAMB, de la CABCS, de Dijon Métropole et du Grand Chalon qui résistent le mieux à la désindustrialisation, avec une croissance, ces dernières années, d'activités liées à la métallurgie pour les deux premiers et à la production et à la distribution d'eau, d'électricité et de gaz pour les deux derniers.
- Le secteur tertiaire est majoritaire dans les EPCI les plus à l'extrémité de l'axe Saône, Dijon Métropole et la CAMB. La première citée se démarque avec des emplois dans les domaines du transport, des services administratifs, de l'enseignement ou de l'hébergement et de l'action sociale, alors que les deux montrent une forte concentration de commerces, d'administrations publiques et de services de santé. Ces intercommunalités abritent la préfecture de chacun de leur département, d'un

⁸¹ Sources : INSEE, RP 2014. Dans ce chapitre 7, sauf indication contraire, les sources sont les données du recensement de la population de l'INSEE.

côté Dijon et de l'autre Mâcon, et celles-ci profitent également de mobilités pendulaires avec d'autres villes, la première avec Besançon et la seconde avec Lyon. De plus, ce sont ces deux EPCI, avec Le Grand Chalon, qui accueillent le plus de travailleurs provenant des communautés de communes environnantes, à savoir plus de 10 000 personnes. Ainsi, Dijon Métropole et la CAMB disposent d'un taux d'emploi public et tertiaire de plus de 75 %, contrairement aux autres EPCI associés à l'axe Saône – le taux en France est aux alentours des 80 %. Enfin, le secteur tertiaire a été enrichi, au sein de l'ensemble de l'axe Saône, de nombreux emplois depuis 1975 et c'est même le Grand Chalon qui compte l'évolution la plus importante, notamment avec des emplois dans les commerces et le transport.

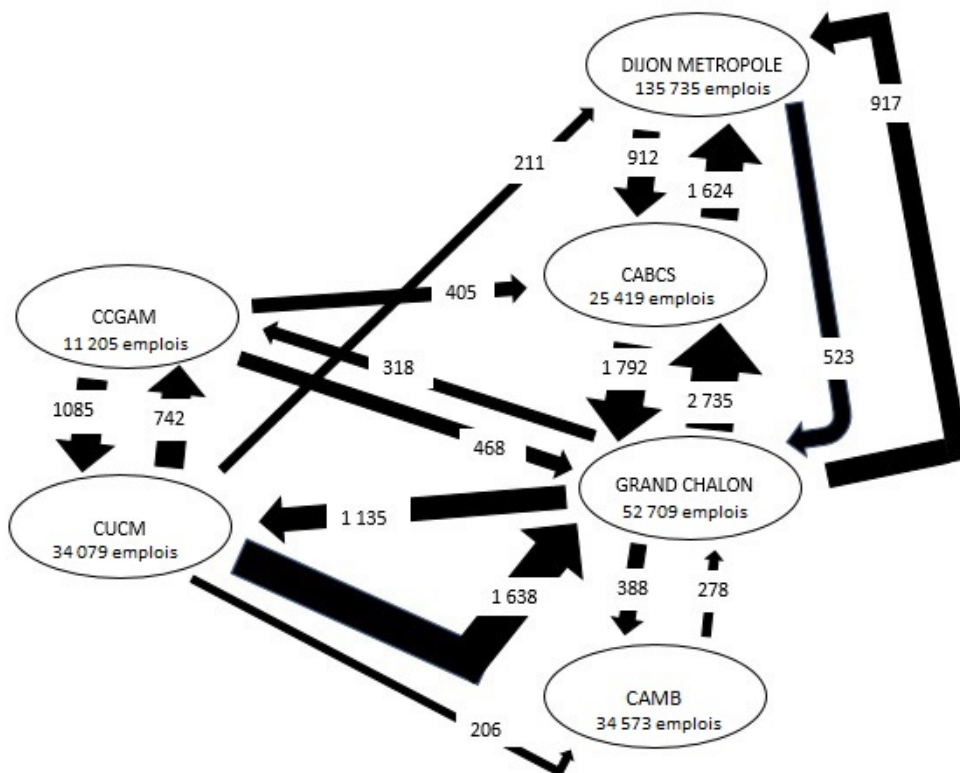
- Le secteur agricole concerne la CCGAM avec la sylviculture et de la CABCS avec la viticulture. Ce sont deux petites villes entourées d'un arrière-pays riche en ressources. De nombreux emplois sont ainsi issus de l'exploitation de ces dernières. Le taux d'emploi agricole dans ces intercommunalités dépasse les 5 %, à l'inverse des autres EPCI associés à l'axe Saône et du taux français d'environ 2,5 %. Toutefois, on observe depuis 1975 une déstructuration de ces emplois dans l'ensemble de l'axe Saône. Pour autant, cette décroissance est moins importante dans la CCGAM et dans la CABCS qu'ailleurs.
- L'économie des communautés de communes, selon les spécificités locales, se divise entre trois secteurs économiques, le tertiaire, notamment sur le plan des commerces, l'industrie, en particulier sur la fabrication de denrées alimentaires, et l'agriculture.

Cette diversité participe à la complémentarité des EPCI de l'axe Saône et est l'une des raisons expliquant les mobilités pendulaires entre eux, entre les zones productives et les zones résidentielles. Les mobilités domicile-travail structurent les territoires localement mais sont, dans le même temps, marquées par une distance de plus en plus longue, du fait de l'augmentation des vitesses de déplacement et de l'accroissement de bi-activité au sein des couples (Berroir *et al.*, 2017). Les mobilités domicile-travail montrent que de nombreux ménages ne sont en effet pas confinés à l'EPCI où ils habitent puisqu'au sein de l'axe Saône, plus de 70 000 actifs vivent dans une intercommunalité, tout en travaillant dans une autre. Cette situation s'explique par la présence de grandes infrastructures de communication qui fait de l'axe Saône, un axe de transit interconnecté au reste de la France et de l'Europe via les voies autoroutières, ferroviaires et maritimes et celles-ci sont un élément de structuration de l'action et de la communication publiques des EPCI (Offner, 2014).

Le schéma suivant présente seulement les mobilités pendulaires entre les intercommunalités des villes déjà identifiées dans l'axe Saône et leur importance dans le nombre d'emplois calculé localement. Les échanges les plus nombreux sont entre Le Grand Chalon et la CACBS, le Grand Chalon et la CUCM et la CABCS et Dijon Métropole. Ainsi, au sein de cette zone, les EPCI ayant le plus grand nombre de mobilités pendulaires entrantes, dans leur rapport avec les EPCI principaux de l'axe Saône, sont ceux du Grand Chalon et de la CABCS qui bénéficient de leur situation centrale. Le premier interagit avec tous les EPCI, pour environ 4 500 actifs entrants et 5 500 sortants, alors que le second n'a aucune relation pendulaire avec les périmètres de la CAMB et de la CUCM mais profite de la venue quotidienne de plus de 4 000 travailleurs pour seulement 3 000 départs journaliers en

provenance ou en direction des autres EPCI. Bien qu'excentrée, la CUCM est habitée par des actifs travaillant dans tous les EPCI présents dans le schéma, sauf celui de la CABCS. Par jour, ces mobilités dépassent les 2 000 entrées et les 2 500 sorties. Dans une situation géographique plus enclavée, la CCGAM a de faibles relations avec ceux de la CABCS et du Grand Chalon et de fortes relations avec celui de la CUCM, représentant un volume supérieur à 1 000 déplacements pendulaires entrants et 2 000 sortants avec ces EPCI. Les intercommunalités les plus à l'extrémité, à savoir la CAMB et Dijon Métropole, sont dans une logique différente. La première est peu intégrée avec des relations peu intenses qui se restreignent au Grand Chalon et à la CUCM, avec près de 600 entrées faisant face à 300 sorties, du fait de la présence de Lyon au sud. La deuxième abrite la ville la plus importante de l'axe Saône, Dijon, ce qui joue sur la prégnance des mobilités pendulaires des travailleurs. En effet, Dijon Métropole a des relations marquées avec les périmètres de la CABCS, du Grand Chalon, et dans un volume plus réduit, de la CUCM. En rapport avec ces EPCI, les entrées s'approchent ainsi des 3 000 unités et les sorties des 1 500, pour l'intercommunalité dijonnaise. C'est dans la CABCS que ces mobilités prennent le plus d'importance, proportionnellement au nombre d'emplois compté, avec 15 % des emplois occupés par des actifs habitant l'un des cinq autres EPCI présents sur le schéma. Ce taux est d'environ 10 % dans le Grand Chalon et dans la CCGAM et est inférieur à ce pourcentage au sein de Dijon Métropole, de la CAMB et de la CUCM.

Schéma 3. Les mobilités pendulaires entre les intercommunalités des principales villes de l'axe Saône en 2014

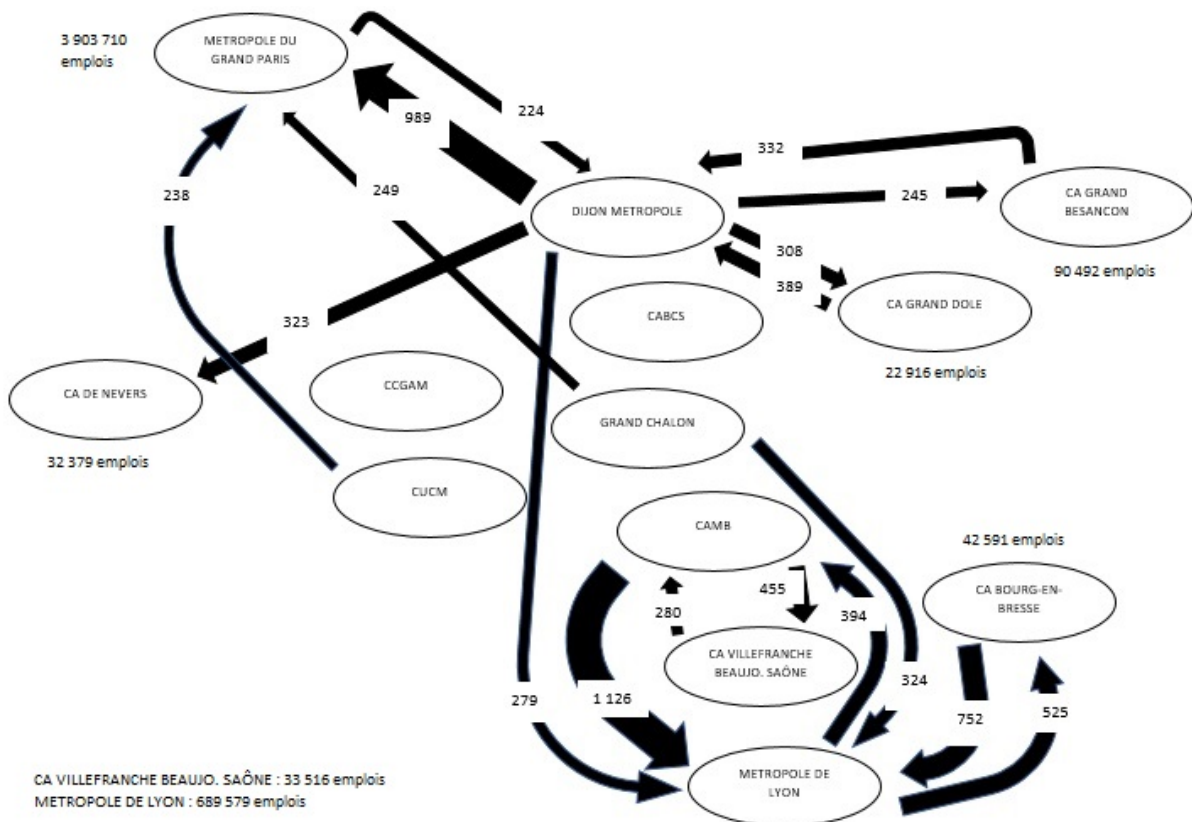


Source : INSEE, RP 2014.

Au-delà de ce schéma, chacune de ces intercommunalités a également des relations pendulaires avec ses communautés de communes environnantes, dans une relation de proximité. Le nombre de mobilités entrantes est toujours en faveur des EPCI de la ville centre. Pour Dijon Métropole, ce sont plus de 15 000 résidents des communautés de communes voisines qui viennent travailler quotidiennement dans le territoire, environ 10 000 pour la CAMB et le Grand Chalon et près de 2 000 pour ceux de la CABCS et de la CUCM. En revanche, il n'a pas été identifié de relations significatives, pour le périmètre de la CCGAM, avec ses voisins ruraux.

D'autres mobilités pendulaires ont été constatées avec des EPCI extérieurs à l'axe Saône. Les intercommunalités bénéficiant le plus des axes de déplacement ferroviaire, à grande vitesse notamment, sont ceux qui profitent des relations les plus importantes, sur le plan des actifs.

Schéma 4. Les mobilités pendulaires des intercommunalités des principales villes de l'axe Saône avec d'autres intercommunalités extérieures dont la ville principale compte 20 000 habitants en 2014



Source : INSEE, RP 2014.

La CABCS et la CCGAM ne disposent d'aucune relation pendulaire avec des intercommunalités extérieures à l'axe Saône. A l'opposé, Dijon Métropole et la CAMB comptent chacune plus de 2 000 actifs sortants et environ 1 500 actifs entrants. Pour le premier, les mobilités sortantes se font à 50 % en direction de la Métropole du Grand Paris et pour le deuxième, à 50 % également en direction de la Métropole de Lyon. Aussi, la

Métropole de Dijon dispose de relations avec d'autres EPCI de Bourgogne-Franche-Comté, comme les Communautés d'agglomération du Grand Dole et du Grand Besançon, alors que pour la CAMB, il s'agit d'intercommunalités de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Enfin, et dans une moindre mesure, la CUCM et le Grand Chalon voient des actifs habitant leur territoire, mais travaillant ailleurs, notamment dans la Métropole du Grand Paris et dans la Métropole de Lyon.

Il existe ainsi des prolongements à l'axe Saône, surtout via Dijon et Mâcon, à partir des axes de communication les plus importants. Il est intégré à des logiques plus vastes qui lui permettent une pleine implantation en Bourgogne, tout en étant attachés à Paris, Lyon ou encore Besançon. Les autoroutes donnent les moyens de rejoindre le bassin parisien, Lyon, l'Allemagne, le Benelux ou encore l'Europe méditerranéenne. La Route Centre Europe Atlantique (RCEA) rattache aussi la CUCM au Grand Chalon. Ce réseau est complété par le réseau ferroviaire, constitué de deux gares TGV, Le Creusot-Montceau-Montchanin et Mâcon-Loché, complétées par quatre gares TER où s'arrêtent des TGV, la gare TER de Mâcon, celle de Chalon-sur-Saône, celle de Beaune et celle de Dijon. Les voies navigables profitent de deux ports fluviaux, à Chalon-sur-Saône et Mâcon. De même, la Saône est reliée au fleuve Loire par le canal du Centre, allant de Chalon-sur-Saône à Digoin. Les réseaux routiers et ferroviaires notamment, relient directement Paris et Lyon et plus largement tout le sud et le nord de la France et les pays frontaliers. L'axe Saône est une zone innervée par de nombreuses infrastructures à rayonnement national et européen et les élus des différentes intercommunalités revendiquent ainsi leur accessibilité et en font un argument dans leurs discours politiques.

Les axes de communication et les relations entre les villes et avec leur espace de proximité expliquent ces mobilités domicile-travail. Ces atouts sont des facteurs d'explication de la localisation des ménages dans l'axe Saône. Globalement, les portes d'entrée des EPCI, pour les ménages, sont les villes centres. C'est ensuite à partir de ces dernières que se diffusent les ménages, à travers les flux migratoires, dans leurs zones périurbaines et rurales.

7.1.4. Une diffusion de la population à partir des villes

Dijon compte 150 000 habitants, Chalon-sur-Saône, 45 000, Mâcon, 35 000, Le Creusot, Montceau-les-Mines et Beaune, 20 000 et Autun, 15 000. Au sein de l'axe Saône, il existe également une dizaine de communes regroupant entre 10 000 et 15 000 habitants, dont quelques-unes sont situées en périphérie directe de Dijon, comme Chenôve, Talant ou Chevigny-Saint-Sauveur. D'autres villes font entre 5 000 et 10 000 habitants et participent pleinement à la structuration des espaces ruraux et à la diffusion de la dynamique de l'axe Saône. C'est par exemple le cas de Tournus, entre Mâcon et Chalon-sur-Saône, de Chagny, entre Chalon-sur-Saône et Beaune, ou encore de Nuits-Saint-Georges, entre Beaune et Dijon. Au-delà, il s'agit d'une majorité de villes petites et moyennes et d'une grande ville, Dijon, entourées de zones de faible densité.

La réalité rurale peut être appréciée par la densité de population des communautés de communes, même si certaines peuvent plutôt être considérées comme périurbaines. En effet, celle qui connaît la densité la plus importante est la Communauté de communes de la Plaine des Tilles, avec 150 habitants/km². Elle est située à l'ouest de Dijon Métropole, comme deux autres communautés de communes dépassant les 100 habitants/km², celle de

la Plaine Dijonnaise et celle du Val de Norgue. Ce sont les intercommunalités où les ménages connaissent la plus grande imbrication dans leurs pratiques quotidiennes avec Dijon. Dans les autres communautés de communes de l'axe Saône, la densité de population est comprise entre 30 habitants/km² et 75 habitants/km² et ces EPCI font face aux villes et à leur périmètre intercommunal. Seules la CABCS et la CUCM disposent d'une densité de population inférieure à 150 habitants/km², alors que celle de la CAMB et du Grand Chalon est comprise entre 150 et 250 habitants/km². Dijon métropole se démarque nettement avec une densité de population de 1 049 habitants/km². L'axe Saône s'organise ainsi entre des villes petites et moyennes, une grande ville et l'espace de proximité de celles-ci. Dans ces dernières années, les communes environnantes aux villes centres se nourrissent des migrations résidentielles provenant de ces dernières, avec une majorité de couples avec enfant(s). La périurbanisation se constate surtout autour de Dijon et autour de Chalon-sur-Saône, par exemple avec l'augmentation constante de la population dans la c.c.S.c.c. depuis des décennies déjà et comme c'est le cas dans de nombreuses campagnes françaises (Pistre, 2011).

Sur le plan des aménités fonctionnelles, les villes, à l'exception d'Autun dont l'offre relève en majorité de la gamme intermédiaire, disposent toutes d'une offre importante de niveau supérieur. En revanche, Dijon est la seule ville profitant d'une offre complète. Sur l'axe Saône, c'est Dijon Métropole qui accueille l'offre fonctionnelle la plus diversifiée, alors que le Grand Chalon est la deuxième intercommunalité la mieux dotée, malgré son statut de sous-préfecture. Il ne semble pas exister de recherche de complémentarité dans la localisation des aménités fonctionnelles mais plutôt un certain individualisme pour mieux attirer la population. En effet, à aucun moment les SCoT ou les PLUi ne proposent la mise en concordance de leur offre fonctionnelle avec celle d'autres territoires. La complémentarité se crée par la pratique des ménages (Vanier, 2008) et par certaines politiques régionales (Joly, 2012), notamment hospitalières et universitaires :

- Ce sont des cinémas classiques à Chalon-sur-Saône, au Creusot, à Montceau-les-Mines et à Autun. A partir d'entretiens avec certains habitants de la CCGAM, du Grand Chalon ou de la CUCM, il semble que nombre d'entre eux préfèrent se déplacer à Beaune pour aller au multiplexe plutôt que d'aller dans un cinéma de ville classique.
- Sur le plan commercial, les ménages vivant à Autun, au Creusot ou à Montceau-les-Mines évoquent, lors d'entretiens, un manque de certains commerces, notamment dans le cas de produits culturels et d'habillement. La plupart d'entre eux font ainsi le choix d'aller du côté de Chalon-sur-Saône ou du côté de Dijon, alors que les ménages Chalonnais vont plus facilement à Dijon. Il apparaît une recherche de villes toujours plus grandes, pour des achats liés aux loisirs.
- Sur le plan des déplacements, la gare TGV du Creusot-Montceau-Montchanin attire de nombreux ménages, dont certains habitent, d'après les entretiens, dans la CCGAM ou dans le Grand Chalon. Il existe également la gare TGV de Mâcon-Loché.
- L'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté a mis en place, dans le cadre de la loi de modernisation du système de santé, des Groupements Hospitaliers de Territoire. Il s'agit de construire des logiques de coopération entre territoires et entre établissements publics de santé. Dans cette logique, les centres hospitaliers de

Chalon-sur-Saône, de Montceau-les-Mines et d'Autun sont présents dans un même groupement, comme ceux de Mâcon et de Paray-le-Monial, alors que le centre hospitalier de Beaune est seul dans le sien. De son côté, le centre hospitalier régional universitaire de Dijon est à la base d'un groupement comprenant d'autres centres hospitaliers de l'est et du nord de la Côte-d'Or et même de la région Grand-Est.

- L'université de Bourgogne accueille près de 30 000 étudiants, mais tous ne sont pas basés à Dijon. En effet, il existe des antennes à Mâcon, 300 étudiants, Le Creusot, 700 étudiants, Chalon-sur-Saône, 400 étudiants et d'autres à Nevers et à Auxerre⁸². Bien qu'une concentration s'opère à Dijon, ces sites décentralisés disposent encore de spécialités en lien avec l'économie locale : la vision et la robotique au Creusot qui, au-delà des entreprises, s'observent par la présence de laboratoires de recherche reconnus dans les domaines de l'électronique, de l'informatique, de l'image et de l'optique, et par le master VIBOT, un master international dédié au traitement des images et à la robotique, en partenariat avec l'université d'Heriot Watt à Edimbourg et l'université de Gérone. Il en est de même pour l'IUT de Chalon-sur-Saône, avec des formations dans les domaines de la logistique, du son et de l'image.

Bien que les villes offrent les aménités fonctionnelles les plus rares, celles de la gamme supérieure, elles ne sont pas les plus dynamiques sur le plan démographique. L'évolution de la population et les migrations résidentielles montrent ainsi un important différentiel entre les villes et leur espace de proximité et également entre l'est et l'ouest de l'axe Saône, qui marque une coupure géographique.

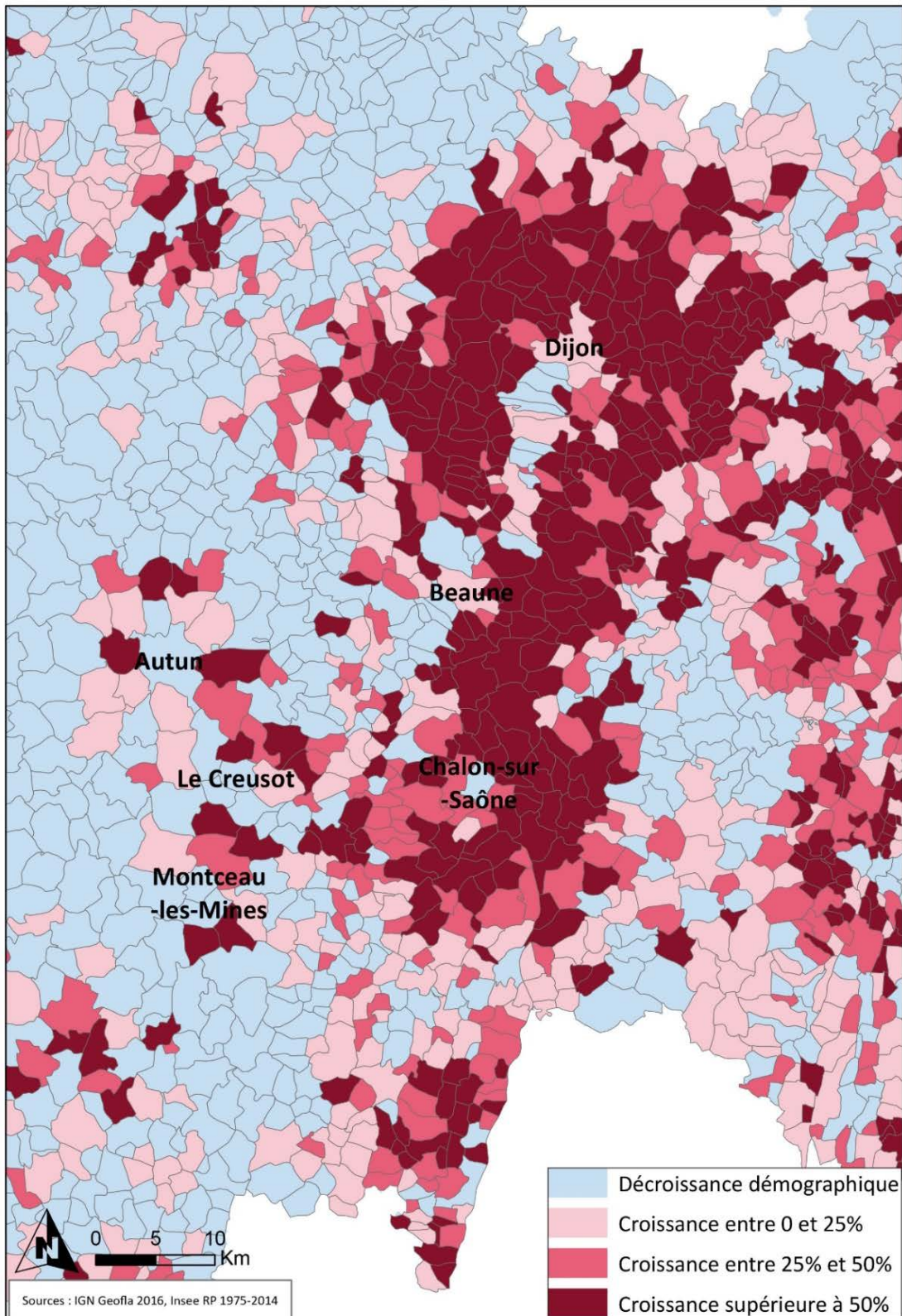
7.1.5. L'axe Saône, une coupure ouest/est qui pourrait s'intensifier

L'axe Saône constitue un axe dynamique allant de Mâcon à Dijon. Toutefois, parmi les principales villes de cette zone, sur la période 1975-2014, seule Beaune, malgré une légère décroissance démographique dans la dernière période intercensitaire, profite d'une augmentation significative de sa population, avec une évolution positive de 13 %, soit 2 000 habitants. Dijon est pris dans une même dynamique, mais plus minime, avec une évolution positive de 1,5 %, représentant 2 500 habitants. A l'inverse, Mâcon connaît une décroissance de sa population de 15 %, avec une perte de 6 000 habitants. Ces trois villes voient également leur nombre d'emplois augmenter, avec une croissance de 20 % pour Dijon, soit 15 000 emplois, de 45 % pour Beaune, 3 500 emplois et 15 % pour Mâcon, 3 000 emplois.

Les villes du périmètre de l'AUSB, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Montceau-les-Mines et Autun font face à une décroissance de la population qui dépasse les 20 %. Dans le même temps, le nombre d'emplois se stabilise à Chalon-sur-Saône, alors que la décroissance économique dépasse les 10 % dans le reste des villes, avec une perte de 3 500 emplois au Creusot, 2 500 à Montceau-les-Mines et 1 000 à Autun. Pourtant, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) explique que l'axe Saône déborde sur la CUCM, d'après l'évolution économique constatée (Détré *et al.*, 2014).

⁸² Source : Université Bourgogne Franche-Comté, 2016.

Carte 7. La dynamique démographique des communes entre 1975 et 2014 entre Mâcon et Dijon



Sur le plan des flux migratoires, toutes les villes portent un déficit de 1975 à 2014, aucune période intercensitaire ne montrant un différentiel positif entre les sorties et les entrées. Aussi, la majorité des intercommunalités situées aux frontières des EPCI comprenant une ville de plus de 25 000 habitants profite d'une croissance supérieure à 20 %, avec un gain de population constant entre chaque période intercensitaire. C'est par exemple le cas dans la c.c.S.c.c. ou dans la Communauté de communes Saône Doubs Bresse à proximité de Chalon-sur-Saône, de la Communauté de communes Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges entre Beaune et Dijon ou de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise à côté de Dijon. En revanche, cette dynamique démographique n'influe pas toujours sur la dynamique de l'emploi dans ces différentes intercommunalités.

Au-delà de la dynamique des communes périurbaines et rurales, la carte précédente montre une coupure entre l'ouest et l'est marquée par un effet « corridor » sur l'axe Saône. Ce dernier est un axe de croissance et se pose la question de son influence ou non, sur les périmètres de la CCGAM et de la CUCM, avec respectivement une décroissance démographique, entre 1975 et 2014, de 20 % pour le premier et de 17,5 % pour le second. C'est finalement le contraire du Grand Chalon qui voit, sur la même période, sa population croître de 8,5 %, grâce aux communes périurbaines et rurales. Il en est de même avec Dijon Métropole et une croissance de 13 % pour 28 000 habitants supplémentaires, avec la CABCS, 16 %, pour 7 000 habitants et enfin, de la CAMB, 12 %, pour 8 000 habitants. Surtout, ces dynamiques se confirment dans les périodes intercensitaires les plus récentes. En revanche, sur le plan du solde migratoire, tous les EPCI perdent plus d'habitants qu'ils n'en gagnent, sauf la CABCS. Toutefois, cette dernière compte plus de départs que d'arrivées sur la dernière période, de 2009 à 2014. L'évolution du nombre d'emplois suit la dynamique démographique, positive pour Dijon Métropole, la CABCS, le Grand Chalon et la CAMB mais négative pour la CUCM et la CCGAM. La carte précédente rend compte d'une croissance plus importante à proximité des villes les plus desservies par les axes de communication. Il existe, localement, un rapport entre les facilités de communication et la croissance.

Ces dynamiques se retrouvent dans les projections de l'INSEE produites avec l'Outil Méthodologique de Projections d'Habitants, d'Actifs (OMPHALE), de Logements et d'Elèves. En effet, à l'horizon 2050, alors que le département de la Côte-d'Or pourrait se trouver dans une forte dynamique positive, avec une évolution de 15 %, celle du département de la Saône-et-Loire serait plus minime, à hauteur de 7,5 %. De plus, en considérant les départements voisins, l'un à l'ouest, l'autre à l'est, la coupure démographique devrait s'amplifier. La Saône-et-Loire, et dans une moindre mesure la Côte-d'Or, servent ainsi de frontière entre un espace en décroissance et un espace en croissance, en témoigne cette projection : une perte de population dans la Nièvre qui fait face à un gain de population dans le Jura à l'horizon 2050⁸³. Les enjeux, pour les EPCI de l'AUSB, sont de se s'arrimer aux axes dynamiques pour la CUCM et la CCGAM et de capitaliser sur leurs effets latéraux et de rester acteur de ceux-ci pour le Grand Chalon. Les intercommunalités se sont engagées sur de grands projets dans le cadre du mandat 2014-2020 qui donnent la possibilité d'appréhender leur stratégie que l'on peut qualifier par une recherche d'attractivité résidentielle monoterritoriale. Sur le plan productif, en revanche, les objectifs s'observent entre complémentarité et concurrence. En ce sens, les élus cherchent à relever des défis pour le

⁸³ Source : INSEE, OMPHALE 2017 - scénario central.

développement de leur circonscription et se positionnent stratégiquement, en considérant ou non les autres intercommunalités de l'axe Saône.

7.2. Des positionnements stratégiques des intercommunalités de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne face à l'axe Saône aux prises avec le temps politique

Le Grand Chalon profite de sa localisation géographique, sur l'axe Saône, alors que la CUCM et la CCGAM bénéficient d'un rattachement peu évident à celui-ci. Les enjeux sont ainsi de différentes natures pour leurs décideurs. Il s'agit de relever et d'analyser les stratégies élaborées par ces EPCI et leur positionnement, au regard de leur place face aux autres intercommunalités principales de l'axe Saône et du temps du mandat politique.

7.2.1. La Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, des projets portant sur les ressources locales sans concurrencer les intercommunalités voisines

Trois projets sont propres au mandat 2014-2020, alors qu'un autre avait été initié dans le précédent mandat. Cette continuité est permise car le même parti politique a été à la présidence de l'EPCI sur le temps des deux mandats. Rendre compte de ces projets donne la possibilité d'observer le positionnement de l'intercommunalité et la manière dont les décideurs abordent l'enjeu qu'est le rattachement à l'axe Saône à proximité de la CCGAM et donc les relations avec la CAMB, le Grand Chalon, la CABCS et Dijon Métropole. L'objectif est de déceler les recherches de complémentarité, voire de concurrence, avec ces EPCI. Les projets principaux du mandat intercommunal 2014-2020 sont ainsi au nombre de quatre et ont été présentés en entretiens semi-directifs avec les techniciens et les élus de la CCGAM :

- La poursuite de la requalification de la ZAE de Saint-Andoche et la requalification et l'extension de la ZAE de Saint-Forgeot sont les deux premiers projets. Ils consistent à développer une économie circulaire, à travers l'écologie industrielle, dont les buts sont l'exploitation des déchets et la réduction de l'impact environnemental des entreprises de ces deux zones.
- Le troisième projet porte sur le réaménagement de la clinique du Parc à Autun, du fait de l'accueil futur d'un équipement d'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM). Ce dernier a nécessité la construction d'une extension, ce qui a permis une ouverture plus grande sur la ville, pour une meilleure accessibilité de l'équipement de santé.
- Le quatrième projet concerne la modernisation du musée Rolin, prévue dans le cadre de son extension. L'objectif est de lui donner une meilleure visibilité à la fois locale, départementale et régionale.

Dans l'analyse de ces projets, la CCGAM est orientée sur ses industries et sur la transformation de leurs déchets en ressources, sur l'enrichissement de son offre en matière de santé et sur son développement culturel. Ils correspondent à une recherche de valorisation de l'économie productive pour les projets centrés sur les ZAE et de l'économie présentielle pour ceux liés à la santé et à la culture. Ces prises de parti sont traduites dans le PADD du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan : ces projets sont tous concentrés dans la ville centre et dans sa périphérie directe, les deux premiers traitent du développement durable et le dernier mise sur le développement touristique. Toutefois, alors que le PADD incite à

conserver le mode de fonctionnement classique pour le développement du territoire, les projets montrent une évolution des pratiques.

Les travaux portés sur les ZAE peuvent être interprétés comme un moyen de faire évoluer les industries vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et, plus largement, sur l'émergence de nouvelles activités, pour assurer le développement économique local. Il s'agit, selon un technicien de la CCGAM, « *de diversifier les activités locales, car on a aujourd'hui beaucoup de mal à attirer de nouvelles entreprises* ». Se centrer sur l'écologie industrielle, et donc sur l'économie circulaire, permet une autre forme de développement, sur laquelle les autres intercommunalités ne portent pas de projets similaires. Une expertise thématique est en structuration dans la CCGAM et celle-ci pourrait amener les autres territoires à collaborer avec cet EPCI dans le cadre d'échanges d'expériences.

Les autres projets visent à satisfaire les attentes des ménages, tant les résidents que les visiteurs, et donc à améliorer le cadre de vie. Jusqu'alors, les ménages de la CCGAM étaient contraints d'aller dans les villes voisines pour accéder à un centre d'imagerie. Il s'agit, selon un élu d'Autun, « *de conserver le statut de la ville comme pôle d'attraction médicale sur toutes les communes à proximité* ». L'installation future d'un équipement IRM répond à un besoin local, mais a nécessité le réaménagement de la clinique du Parc. Les décideurs ont ainsi saisi cette opportunité pour demander à ce que cet équipement soit plus intégré à la ville. Enfin, la modernisation du musée Rolin peut être analysée comme une valorisation de l'image de la ville d'Autun sur la dimension culturelle, pour mieux l'articuler à ses zones rurales, riches en aménités naturelles et profitant de projets de plus petite envergure. C'est une manière de construire une offre patrimoniale, entre la ville et son arrière-pays, dans le but d'attirer de nouveaux visiteurs et de leur communiquer l'histoire d'Autun et de son espace de proximité. Plus largement, ce projet montre l'enjeu de rendre visible Autun à l'extérieur de son intercommunalité pour une plus grande attractivité résidentielle, d'autant plus que le secteur de l'Autunois Morvan est l'un des plus visités de la Saône-et-Loire⁸⁴.

Trois de ces projets peuvent être compris comme leviers d'interaction avec l'extérieur : d'une part, sur le plan industriel, avec la volonté politique du développement de nouvelles activités, notamment l'écologie industrielle, dont les élus des autres territoires de l'axe Saône commencent seulement à se saisir par des réunions et des études, et, d'autre part, sur le plan culturel, dans un enrichissement de l'offre locale, en combinaison avec l'offre déjà présente dans les intercommunalités voisines. Le tourisme, à partir des comités départementaux et du comité régional touristiques, est en cours de structuration et la valorisation de l'identité autunoise participe à celle-ci. Sur le plan productif, les connaissances développées sur l'écologie industrielle et sur la culture locale peuvent intéresser les autres EPCI. Ce sont deux champs d'activité intimement liés aux ressources locales qui peuvent être la base d'une potentielle complémentarité intercommunale, basée sur un partage de connaissances, dans une logique de proximité : « *on se sait en décroissance et pas vraiment attractif, notre développement passe aujourd'hui pas l'exploitation de nos ressources et par des collaborations à trouver avec les villes et les territoires de taille plus importante* » selon un technicien de la CCGAM. Les petites villes, dans leur développement, bénéficient de qualités relationnelles, tant avec leur espace rural qu'avec l'extérieur (Edouard, 2012). Toutefois, étant donné sa localisation, la CCGAM fait

⁸⁴ Source : Destination Saône-et-Loire, 2016.

face à un enclavement et dans ce contexte, la complémentarité avec d'autres territoires peut apparaître par la différenciation des activités économiques (Edouard, 2016) : c'est un moyen de s'arrimer à un axe de croissance afin d'exister au-delà de l'EPCI. La continuité du travail entre les deux mandats a été un atout dans la mise en place de ces différents projets et dans leur cohérence.

Un point commun avec les projets de la CUCM réside dans l'absence de concurrence avec les autres EPCI de l'axe Saône. Les décideurs souhaitent en effet requalifier et réhabiliter une friche pour en faire un site spécialisé sur la filière ferroviaire, celle-ci n'étant pas investie ailleurs dans l'axe Saône. Au-delà de ce projet et comme la CCGAM, la CUCM a pour volonté d'intervenir sur le cadre de vie, mais les élus de cette intercommunalité ont pris le parti d'une intervention sur les logements et sur l'espace public.

7.2.2. La Communauté urbaine Le Creusot-Montceau, une spécialisation sans recherche de concurrence économique

La CUCM est investie dans des projets qui dépassent le temps d'un seul mandat. Il n'est compté qu'un seul nouveau projet pour le mandat 2014-2020, alors que les autres sont inscrits dans une poursuite de ce que faisait l'EPCI dans le mandat précédent. Cette situation est facilitée par le fait que le même parti politique est à la présidence de l'intercommunalité entre le mandat précédent et le mandat actuel. Mettre en exergue ces projets donne la possibilité, comme pour la CCGAM, de montrer comment les décideurs considèrent leur relation à l'axe Saône et de rendre compte des moyens mis en œuvre pour s'arrimer aux dynamiques plus positives de cette zone. Il s'agit de déceler des logiques de concurrence ou de complémentarité interterritoriales. Cinq projets ont été comptés, dont la présentation a été effectuée en entretiens semi-directifs avec les techniciens et les élus de la CUCM :

- Le premier projet est la poursuite de l'aménagement de la ZAE Harfleur, le site industriel du Creusot. Ce dernier est centré sur les filières de l'énergie et du transport et les améliorations prévues répondent à la volonté politique de maintien des activités économiques dans la ville.
- L'aménagement et la requalification du site des Chavannes constituent le deuxième projet. Il s'agit d'accueillir une plateforme mutualisée dédiée à la maintenance d'engins et à la conception de nouveaux matériels, en vue du développement, au niveau local, de la filière du transport, avec une spécialisation sur le ferroviaire.
- Le troisième projet consiste en la poursuite du Grand Projet de Rénovation Urbaine, avec des constructions, des réhabilitations et des démolitions de logements. L'objectif est de rendre les quartiers plus agréables en travaillant sur le bien-être et sur la qualité de vie des habitants actuels et futurs.
- La poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat représente le quatrième projet. Il vise à lutter contre la précarité énergétique et contre l'habitat dégradé, voire parfois indigne, tout en favorisant l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement.
- La poursuite de la stratégie Climat Energie est le cinquième projet et concerne la mise en œuvre d'actions visant à répondre à un développement plus durable, avec

les ménages et les entreprises. Ce projet a pour but la valorisation des facteurs du changement climatique, c'est-à-dire qu'il s'agit de faire de la contrainte un avantage.

L'analyse de ces différents projets permet d'identifier trois principaux desseins de l'EPCI : renforcer le site et la filière économiques historiques, qualifier les logements et les espaces publics et s'investir dans le développement durable. Comme pour la CCGAM, ils montrent une recherche de valorisation de l'économie productive et de l'économie présentielle, d'une part, par les projets industriels et, d'autre part, par les projets résidentiels. A l'image du PADD du PLUi de la CUCM, il apparaît une concentration des actions sur les communes du Creusot et de Montceau-les-Mines avec quelques ouvertures sur Le Breuil et Torcy, des communes en périphérie du Creusot, alors que les trois derniers projets vont dans le sens d'un développement de l'économie tertiaire, voire du tourisme, à travers la qualification du cadre de vie. Toutefois, l'industrie est beaucoup plus prise en considération dans ces grands projets que dans le projet de territoire susmentionné. La transition vers l'économie présentielle, souhaitée par les décideurs dans le PADD, est moins visible dans les projets intercommunaux.

L'industrie est clairement identifiée avec deux projets et ceux-ci peuvent être interprétés différemment, mais dans une même recherche d'attractivité productive. L'aménagement du site industriel vise à enrichir le cadre de travail pour développer les deux filières économiques locales les plus importantes, l'énergie et le transport. Pour la première, la CUCM peut se trouver en situation de concurrence avec les EPCI voisins investis dans la filière de l'énergie comme Chalon-sur-Saône. Toutefois, l'entreprise principale sur ces deux EPCI est Areva avec un centre de production au Creusot et un centre de fabrication et d'usinage à Chalon-sur-Saône, ce qui facilite les interactions. Pour la seconde, elle est également représentée dans l'aménagement du site des Chavannes, mais ici l'objectif est d'apporter une plus-value économique par le développement des métiers ferroviaires. Pour une technicienne de la CUCM, « *l'important est de se baser sur les forces économiques du territoire et on a décidé, dans ce projet, de mettre en avant l'économie ferroviaire* », d'autant plus qu'aucune intercommunalité de l'axe Saône n'a développé ce domaine économique.

Les autres projets portent sur des faiblesses de l'EPCI qui avaient été identifiées par les élus au travers des réunions de préparation du PADD, à savoir les questions de l'aménagement de l'espace, des logements et de l'environnement. Ce sont des axes d'amélioration qui peuvent être compris comme des moyens de travailler le cadre de vie et l'attractivité résidentielle, notamment dans les villes. C'est en ce sens que ces projets sont réfléchis, à la fois pour inciter les ménages à rester dans les zones urbaines et pour convaincre les nouveaux travailleurs de s'y installer. L'une des techniciennes de la CUCM le précise : « *ici, les élus veulent attirer des profils de haut niveau, ceux qui travaillent dans nos industries. On essaie de développer l'industrie et le cadre de vie en même temps* ». Des interventions de grande ampleur sont prévues, surtout au Creusot et à Montceau-les-Mines, pour redorer l'image de ces villes.

Les deux actions qui visent directement l'industrie ont le but d'enrichir l'économie locale et peuvent être observées dans un espace plus large que le périmètre intercommunal. En effet, il apparaît à la fois un objectif de maintien de la dynamique industrielle déjà présente localement, couplé à une recherche de valorisation économique que pourrait apporter l'aménagement d'un site dédié aux métiers du ferroviaire. Il existe ainsi un potentiel de

complémentarité avec cette dernière, car aucun autre EPCI de l'axe Saône ne travaille sur ce domaine. De ce fait, il n'est pas question de concurrence entre intercommunalités voisines. Selon un élu de la CUCM, « *il s'agit d'un marché de niche et ce type de marché est l'avenir pour le territoire car il permet d'exister dans les relations avec les autres territoires, en œuvrant sur des domaines peu développés encore* ». S'investir dans une stratégie de niche n'est pas pour autant synonyme de spécialisation sectorielle poussée, car ceci peut représenter un risque économique (Prager *et al.*, 2010). Pour sa structuration locale, un cluster local, MecaTeamCluster, a été chargé d'animer l'économie ferroviaire mais cette action ne dépasse pas les frontières de la CUCM. Pourtant, un cluster est un outil visant les coopérations entre entreprises et entre territoires (Di Méo, 2010), dans le but de valoriser des axes de croissance (Froehlicher *et al.*, 2014). A titre d'exemple, le pôle de compétitivité Nuclear Valley, qui accompagne les acteurs de l'énergie nucléaire dans leur activité, situé à Chalon-sur-Saône, est constitué de plus de 80 % d'entreprises de l'axe Saône, dont environ le tiers est localisé entre la CUCM et le Grand Chalon⁸⁵. Comme pour la CCGAM, la CUCM a mis en place des projets sur le temps de deux mandats et cela a constitué un atout dans leur structuration.

Contrairement à la CUCM ou à la CCGAM, le Grand Chalon s'est orienté, en partie, vers une stratégie visant à concurrencer d'autres intercommunalités de l'axe Saône, notamment sur le développement de l'industrie numérique, domaine déjà investi par Dijon Métropole. En revanche, il existe une volonté politique d'améliorer le cadre de vie, comme dans les deux intercommunalités précédemment présentées, en offrant de nouveaux équipements aux habitants comme aux visiteurs.

7.2.3. Une mise en concurrence économique avec les intercommunalités voisines pour le Grand Chalon

Sur le mandat 2014-2020, le Grand Chalon développe de nouveaux projets qui opèrent une coupure avec le précédent mandat porté par l'opposition. Contrairement à la CCGAM ou à la CUCM, la question des décideurs Chalonnais n'est pas de s'arrimer aux dynamiques de croissance de l'axe Saône, mais de conserver une place au sein de cet axe. L'objectif est de rendre compte des moyens mis en œuvre pour cela, dans une recherche de complémentarité ou de concurrence. Les projets défendus par la nouvelle équipe politique sont au nombre de cinq et ont été présentés en entretiens semi-directifs avec les techniciens et les élus du Grand Chalon :

- Le premier projet consiste en l'aménagement de la ZAE SaôneOr, avec un nouvel espace de 80 hectares de réserve foncière, comprenant un terrain de 20 hectares prévu pour les activités logistiques. Aussi, plusieurs terrains de trois à cinq hectares sont consacrés aux petites et moyennes entreprises dont l'activité réduite, dans les secteurs industriel et tertiaire.
- La création de la Cité de l'économie créative et de l'ingénierie numérique est le deuxième projet, en vue de faciliter l'accès des entreprises aux technologies nouvelles. Il s'agit d'accompagner leur transition et leur donner les moyens de s'investir dans l'industrie du futur, c'est-à-dire numérique.

⁸⁵ Source : Pôle de Compétitivité Nuclear Valley, 2018.

- La rénovation de l'Espace des Arts est le troisième projet et vise à répondre aux évolutions de la culture et aux nouvelles demandes de scénographie de plus en plus nombreuses et éclectiques. Ces travaux ont nécessité la fermeture de l'Espace des Arts pendant deux saisons, ce qui a donné lieu au quatrième projet, l'acquisition d'un théâtre démontable, d'environ 1 000m² pour plus de 500 places, installé sur des terrains entièrement réaménagés sur le site du port Nord.
- La création d'un espace petite enfance dans le centre-ville de Chalon-sur-Saône est le cinquième projet. Il prévoit 63 nouvelles places afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants pour les familles vivant dans ou à proximité directe de la ville.

Les projets montrent différentes volontés des élus, entre le renforcement du site économique historique, l'émergence d'un potentiel de développement, la valorisation de la dimension culturelle ou encore la prise en compte des couples avec enfant(s) dans la réflexion sur la centralité de la ville. Comme dans les deux précédentes intercommunalités, il apparaît une considération des enjeux locaux, entre économie productive et économie présente, mais contrairement à celles-ci, la concordance est ici toute relative avec les PADD du PLUi du Grand Chalon et du SCoT du Chalonnois. En effet, les actions sont situées dans la ville centre, aux dépens du reste de l'EPCI, alors que les projets de territoire montraient une orientation de développement portant sur les pôles relais et de proximité par exemple. Il en est de même pour le tourisme, peu porté dans les grands projets du mandat, sauf sur le plan culturel, et notamment des spectacles, contrairement à ce qui peut être lu dans les PADD. Ces derniers comportaient une volonté d'accentuation de la diversification économique, mais les projets mettent surtout en avant l'industrie.

Deux projets concernent l'industrie et leur analyse montre qu'ils ont un objectif similaire, celui de l'attractivité productive. En effet, l'aménagement de la ZAE SaôneOr vise à maintenir les entreprises localement et à offrir de nouveaux terrains pour d'éventuelles nouvelles activités économiques, concernant en particulier la logistique, filière en développement dans de nombreux territoires le long de l'A6, entre Mâcon et Dijon. Cette recherche de concurrence s'observe également avec la Cité de l'économie créative et de l'ingénierie numérique qui vise à structurer le développement de l'industrie numérique, alors que cette thématique fait partie du projet métropolitain de Dijon Métropole, à travers l'axe « Imaginer la ville de demain par l'innovation ». Pour un élu du Grand Chalon, « *sur des sujets aussi vastes, il y a de la place pour tous les territoires (...). Pour ses projets, Dijon Métropole a signé un contrat avec la région Bourgogne-Franche-Comté. Nous, on est en attente d'un éventuel contrat avec la région où l'on pourrait voir les complémentarités possibles avec Dijon sur la question du numérique* ». Pour le Grand Chalon, les complémentarités semblent ainsi réfléchies dans le cas d'incitations financières et ne sont pas inscrites dans des démarches volontaristes.

La compréhension des projets suivants s'accorde plus particulièrement avec les ménages et leur vie quotidienne, d'une part, sur le plan de la culture et, d'autre part, sur la garde des enfants. Les actions portant sur la culture répondent à l'histoire locale et à l'identité de la ville, l'Espace des Arts ayant été, à l'origine, l'une des premières Maisons de la Culture et a été, en 2012, labellisé Scène Nationale. Cet équipement vise le développement de l'économie présente et rayonne sur un large espace environnant Chalon-sur-Saône, bien que Le Creusot et Mâcon bénéficient également d'une Scène Nationale. Concernant le projet

pour la garde d'enfants en bas âge au centre de Chalon-sur-Saône, il fait directement référence aux orientations données par les élus dans le PADD du Grand Chalon. Selon un technicien du Grand Chalon, c'est la question de la dynamique démographique de la ville qui est en jeu : « *les ménages avec des enfants partent en dehors de Chalon-sur-Saône (...) l'objectif est simplement de leur montrer les avantages de rester en ville et peut-être de les faire revenir* ». L'idée est ainsi d'enrichir le centre urbain en aménités fonctionnelles ou de les renforcer, afin de contrer la décroissance démographique continue et garantir une dynamique culturelle.

Trois de ces actions peuvent être analysées au-delà du périmètre intercommunal. Sur le plan culturel, au-delà de l'aménagement de l'équipement, l'EPCI ne semble pas inscrit dans une forme de concurrence. Les scènes culturelles de Saône-et-Loire et de Côte-d'Or accueillent des spectacles suffisamment variés pour plutôt être considérées comme complémentaires, entre le théâtre, la musique ou la danse et les influences existant au sein de ces trois formes d'expression artistique. Toutefois, la concurrence observée peut être interprétée comme pleinement assumée dans la filière de la logistique et dans le domaine de l'industrie numérique. En effet, dans la définition des deux projets axés sur l'industrie, la question de la complémentarité économique des actions du Grand Chalon avec celles des autres intercommunalités de l'axe Saône n'est pas évoquée. Dans le même sens, la CCGAM et la CUCM ne mettaient pas en avant la complémentarité dans leurs projets, mais celle-ci était perçue par le positionnement des activités développées. Pour sa part, le Grand Chalon semble se placer dans une lutte économique contre les principales villes de l'axe de croissance dans lequel il est rattaché. La concurrence est considérée dans une volonté politique de positionnement, sur différents domaines et face aux autres EPCI, en matière d'attractivité résidentielle et productive (Gérardin *et al.*, 2010). Selon un technicien du Grand Chalon, « *les projets de développement, actuellement, sont pris entre une coopération et une concurrence avec les territoires voisins, mais aussi avec d'autres plus lointains* ». Les décideurs de cette intercommunalité sont ainsi inscrits dans une logique de coopération qui nécessite des jeux de négociation entre acteurs (Leroux, 2006). Contrairement à la CCGAM et à la CUCM, ces projets ont été élaborés sur un seul mandat, sans prendre en compte le travail de la présidence intercommunale précédente ou en essayant de le déstructurer.

Les intercommunalités de l'AUSB ne se trouvent pas dans un même rapport aux autres territoires de l'axe Saône. La CCGAM et la CUCM, dont le rattachement à celui-ci pose question et qui se trouvent excentrées, sont inscrites dans une recherche de complémentarité, avec le développement d'activités qui n'ont pas été structurées par les autres EPCI. En revanche, le Grand Chalon est dans une position plus ambiguë, étant donné que les élus travaillent à l'émergence d'activités déjà considérées dans d'autres intercommunalités de l'axe Saône. Le rattachement du Grand Chalon à ce dernier n'est pas remis en cause et cette situation avantageuse peut être appréhendée comme une condition pour entrer en pourparlers autour de la place occupée dans cet axe et des potentiels de développement à saisir. Malgré les interactions existant avec l'extérieur, la majorité des grands projets intercommunaux peut être analysée comme des actions ayant pour objectif l'attractivité, résidentielle et productive, de la ville centre, ou plus largement de l'intercommunalité. Les projets portant sur les industries sont privilégiés afin de faire évoluer la dynamique de l'emploi pour mieux attirer des ménages et les retenir, ensuite, par le cadre de vie et l'offre économique résidentielle locale. Il apparaît ainsi une contradiction entre une

double recherche, celle du rattachement dans l'axe Saône qui implique une complémentarité face à celle de l'attractivité résidentielle monoterritoriale qui donne lieu à une concurrence. De plus, le mandat politique est limité dans le temps et les projets mis en place portent ainsi l'objectif d'une attractivité rapide. Toutefois, la possibilité de pouvoir structurer des actions sur le temps de deux mandats politiques est un atout et en ce sens, le positionnement de la CCGAM et de la CUCM s'observe de manière plus claire, que celui du Grand Chalon, même si les projets n'ont pas encore eu une influence positive sur les dynamiques démographiques et économiques.

Dans le périmètre de l'AUSB, aucune action des EPCI ne vise concrètement à gérer le manque d'attractivité, voire la décroissance démographique. Les objectifs sont plutôt d'attirer et de retenir de nouveaux habitants, alors même que de nombreux départs peuvent être comptés. Dans un tel contexte, il existe des alternatives de développement pouvant directement intéresser les villes petites et moyennes, leurs acteurs et leurs habitants.

7.3. Les dimensions spatiale et temporelle à la base de possibles politiques locales alternatives

Les politiques nationales sont d'abord orientées sur les métropoles, avec des objectifs de croissance et d'attractivité. Ces derniers sont les mêmes dans les villes petites et moyennes, même pour celles connaissant des dynamiques négatives. Pourtant, il existe des alternatives qui consistent à considérer le développement au-delà des frontières et dans le temps long. Il s'agit ainsi d'aborder le paradigme de l'attractivité résidentielle monoterritoriale.

7.3.1. Une recherche de croissance et d'attractivité articulée à une forme d'individualisme territorial

Entre 2014 et 2017, une nouvelle réforme territoriale a été construite sur trois volets :

- La loi dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, avec la création d'un nouveau statut pour ces dernières, afin de clarifier l'exercice des compétences au niveau local.
- La loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral qui amène à passer de 22 régions métropolitaines, à 13.
- La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République qui réorganise les compétences des collectivités territoriales et qui offre de nouvelles compétences aux Conseils Régionaux.

La réforme territoriale est basée sur la valorisation de l'économie de la créativité (Lajudie, 2014), avec l'innovation comme vecteur principal de création de valeur ajoutée. Il apparaît que les périmètres des nouvelles régions auraient ainsi été choisis pour que ces dernières disposent toutes d'une métropole, car celles-ci accueilleraient en leur sein la majeure partie de l'innovation française, du fait de leur concentration de ménages et d'entreprises à forts capitaux (Roland, 2016).

Selon France Stratégie (Lajudie, 2014), dans la région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon fait partie des villes qui pourront obtenir ce statut et qui l'a d'ailleurs obtenu en 2017 et

Besançon fait simplement partie des chefs-lieux. La nouvelle carte des régions va dans le sens d'une croissance inclusive (Lajudie, 2014). A titre d'exemple, le développement de Dijon devrait bénéficier aux EPCI du périmètre de l'AUSB, et plus largement à l'ensemble des villes petites et moyennes et des territoires périurbains et ruraux de la région Bourgogne-Franche-Comté. Dans cette logique, la croissance dépend finalement de la capacité de la métropole à être attractive, ce qui peut engendrer une dépréciation des villes de taille plus réduite et plus largement des espaces de faible densité puisque cela les installe dans une position attentiste. De plus, cette situation n'infléchit pas la constante recherche d'attractivité et de croissance des élus pour leur périmètre communal et intercommunal. Toutefois, se pose les questions, pour des EPCI comme la CCGAM ou la CUCM, de la décroissance démographique et pour celui du Grand Chalon, d'une dynamique démographique marquée par de très nombreux déménagements en dehors de l'intercommunalité et un volume d'emménagements moindre. Ce sont deux contextes différents, mais qui se réunissent en un point : la métropolisation des politiques publiques oblige les acteurs locaux de ces EPCI à composer avec des outils inadaptés aux situations rencontrées (Morel-Journel, 2017). Les décideurs inscrivent leur circonscription dans des stratégies dans un objectif de retournement de ces tendances inscrites dans le temps, avec des politiques d'attractivité qualifiées d'entrepreneuriales, dont l'objectif est de compter sur des résultats rapides, qui ont remplacé les politiques managériales.

Avant, les politiques managériales avaient pour but de reproduire la force de travail par l'investissement public, alors que les politiques entrepreneuriales sont maintenant inscrites dans une visée néo-libérale et portent une seule priorité (Peck, 2006 ; Rousseau, 2008) : l'attractivité. C'est le type même de politique qui divise les villes, entre les gagnantes, celles qui attirent et qui fonctionnent sur le plan économique et les perdantes, celles qui concentrent les indicateurs de la décroissance, entre faible qualification de la population, taux de chômage élevé ou taux de personnes âgées important (Rousseau, 2008). Entre ces deux groupes, figurent des villes, ni perdantes ni gagnantes, qui se trouvent dans une situation stable. C'est de cette recherche d'attractivité articulée à l'individualisme territorial qu'a été réfléchi le paradigme de l'attractivité monoterritoriale.

De nombreuses villes petites et moyennes étaient le lieu de l'industrie (Luxembourg, 2010), d'où la difficulté de faire le deuil, pour les élus, d'un passé de croissance économique. Il peut être constaté, chez eux, une nostalgie du temps où les villes petites et moyennes attiraient et concentraient une partie de la main d'œuvre, des compétences et des savoir-faire nécessaires à la croissance économique de la France. La décroissance démographique ou le manque d'attractivité résidentielle de certaines de ces villes amène à repenser leur façon de fonctionner. Pour autant, le peu d'intérêt que portent les EPCI à la vision prospective rend difficile une stratégie viable à long terme. Il arrive que les décideurs eux-mêmes ne parviennent pas à avoir l'idée d'une telle vision à long terme, car le temps de l'attractivité n'est pas le temps du mandat politique. Cette spécificité a été constatée lors des réunions de préparation des PADD où les élus évoquaient le passé et l'avenir immédiat de leur commune, voire de leur EPCI, mais il était beaucoup plus difficile de considérer, avec eux, des éléments de projets sur le long terme. Pourtant, la démarche prospective a pour fonction de faciliter l'identification d'enjeux de transition dans le développement (Aubert *et al.*, 2015). Les stratégies ne sont donc pas prises dans une recherche de renouvellement de

l'approche de la croissance et de l'attractivité, alors que nombre de ces villes sont prises dans un contexte où les dynamiques sont négatives.

7.3.2. Des approches alternatives en réponse aux dynamiques démographiques et migratoires négatives

La société est en mouvement perpétuel et incite les ménages et les entreprises à être de plus en plus mobiles (Kauffman, 2005). Pourtant, les EPCI restent encore ancrés dans des frontières intercommunales qu'ils dépassent peu dans la conception et la mise en œuvre de projets. Le monde politique se trouve ainsi peu connecté à la réalité du terrain, cette dernière étant basée sur le croisement des domaines locaux et des problématiques territoriales. Il existe deux niveaux dans la manière d'appréhender le dépassement de ces frontières : avoir la capacité à regarder ce qui se passe au-delà, et les considérer comme franchissables, pour les habitants, les associations et les entreprises notamment, dans le sens de l'entrée comme de la sortie.

Lutter contre l'individualisme territorial est une façon d'aborder la vision politique qui consiste à observer les territoires indépendamment des autres, avec une influence de chacun s'arrêtant aux frontières. L'intérêt est de passer d'une mise en concurrence des territoires qui s'apparentait à une construction contre les autres territoires, à une recherche de complémentarité qui peut se comprendre comme une construction avec d'autres. En se basant sur une égalité dans le poids décisionnel des collectivités territoriales et sur une prévention des conflits, l'articulation des territoires par la coopération peut permettre de protéger les biens qu'ils ont en commun (Assens *et al.*, 2017). Certains domaines sont propres à un territoire et sont gérés en interne, à l'intérieur de la collectivité territoriale. C'est le cas de ce qui touche à la voirie ou à la citoyenneté. D'autres domaines peuvent nécessiter un échange comme l'image, l'aménagement ou le développement économique. A partir de ces deux logiques, il est préférable de voir les relations entre potentiels partenaires, gérées par un acteur intermédiaire (Bengtsson, 2000). En ce sens, il s'agit d'une coopération stratégique qui, pour être pérennisée, nécessite une logique de réciprocité dans une recherche de jeu à sommes positives (Bussi, 2009).

Aller au-delà de l'individualisme territorial nécessite de partager et d'échanger que ce soit par une proximité géographique ou organisée. Sur le plan géographique, les agences d'urbanisme peuvent être des structures adéquates pour réfléchir à l'articulation entre les territoires, notamment en contexte de villes petites et moyennes et en décroissance démographique. Il existe, par exemple, de nombreuses agences d'urbanisme partenariales constituées de plusieurs EPCI. C'est évidemment le cas de l'AUSB et aussi de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois entre Lens, Béthune, Hénin-Beaumont ou encore de l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Vallées de l'Oise entre Compiègne et Creil. Les premières raisons invoquées par les élus, à la création d'une agence d'urbanisme partenariale sont la mise en commun des fonds pour se doter d'un outil d'intelligence territoriale, dans le but de travailler sur les enjeux et sur les ambitions des différents membres et leur articulation. L'intérêt est de se diriger vers une recherche d'intelligence collective. Dans une proximité organisée, la question est de structurer des réseaux d'échanges pour faciliter la circulation des bonnes pratiques. Dans ces deux cas, la thématique de l'attractivité fait partie des sujets explicitement abordés. Toutefois, la volonté

est de rechercher des leviers d'attractivité, et ce, même dans les situations de décroissance démographique marquée, et non de comprendre les causes du manque d'attractivité. L'absence d'échange sur ces thématiques a pour conséquence une difficile mise en œuvre de stratégies spécifiquement dédiées à l'accompagnement de la décroissance démographique ou au manque d'attractivité résidentielle (Dormois *et al.*, 2017).

Les dynamiques démographiques et migratoires négatives présentent d'évidentes contraintes, mais également des opportunités. C'est en effet un potentiel levier de changement des pratiques (Béal *et al.*, 2017). Il s'agit de faire émerger des pratiques sociales et des politiques publiques inclusives, en prenant en compte les nombreux départs des ménages dans les stratégies menées par les EPCI, dans un objectif de résilience et d'amélioration de la qualité de vie (Schlappa *et al.*, 2013). Ce sont des démarches qui ne sont pas orientées vers l'offre, mais plutôt construites sur la demande locale. En ce sens, employer la notion d'« alternative » sert à révéler les politiques qui se démarquent des dogmes basés sur une recherche d'attractivité rapide (Béal *et al.*, 2014).

La prise de conscience de la décroissance et du manque d'attractivité par les élus est un enjeu pour s'adapter rapidement à la nouvelle donne. Ne pas appréhender la mesure des évolutions participe à déstructurer les collectivités territoriales. Ces dernières peuvent se servir de la décroissance démographique comme une opportunité d'amélioration de la qualité de vie des ménages encore sur place et ainsi penser le retour à la croissance comme un objectif dans le temps long (Sackers, 2015). Le but, avant tout, est de composer avec les difficultés rencontrées, sans les contourner et possiblement d'en faire une force. Il n'existe pas encore de politiques alternatives qui prendraient en compte l'ensemble des composantes du développement territorial. En ce sens, ces stratégies cohabitent et se combinent avec d'autres stratégies, dites traditionnelles, basées sur le modèle entrepreneurial (Van Criekingen *et al.*, 2014).

Conclusion du septième chapitre : Des politiques d'attractivité, pour les villes petites et moyennes en manque d'attractivité et en décroissance, qui peuvent être redéfinies à partir des questions spatiale et temporelle

Ce septième chapitre apporte des éléments de compréhension des rapports qu'entretiennent ou souhaitent développer les EPCI du périmètre de l'AUSB avec l'axe Saône, axe de communication et de croissance bourguignon ; cette mise en perspective permet d'observer différents positionnements stratégiques de la CCGAM, de la CUCM et du Grand Chalon, selon leur localisation géographique, face aux autres intercommunalités de cette zone. L'identification spatiale de l'axe Saône varie selon les élus, notamment concernant le Creusot et Montceau et la CUCM et Autun et la CCGAM qui se trouvent décalés par rapport à l'axe tracé par les villes de Mâcon, de Chalon-sur-Saône, de Beaune et de Dijon. Bien que les mobilités pendulaires rendent compte d'une cohérence entre les EPCI, il n'apparaît pas une grande pertinence à les associer à l'axe Saône, les effets latéraux de ce dernier étant minimes sur les plans démographique et économique. En effet, l'ouest des départements de la Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or est en croissance, contrairement à l'est. Cette situation amène deux positionnements opposés de la part des EPCI, dans la mise en œuvre de leur stratégie et des grands projets de mandat. L'évolution du Grand Chalon est la moins dynamique, en comparaison à Dijon Métropole, à la CABCS ou à la CAMB, et son solde migratoire est négatif

depuis plus de 40 ans. Portant, cet EPCI profite de sa localisation géographique privilégiée, pour proposer des projets qui visent à les concurrencer. C'est le contraire de la CUCM et de la CCGAM, dont les projets sont initiés dans une recherche de complémentarité relative avec les autres intercommunalités. Malgré cette opposition dans les ambitions des EPCI du périmètre de l'AUSB, un point commun existe entre tous ces projets : ils sont pris dans une stratégie entrepreneuriale, en lien avec le paradigme de l'attractivité monoterritoriale, dans un objectif d'accueil de ménages et d'activités économiques et ce, sur un pas de temps réduit. Dans cette logique, des projets à dominante résidentielle ont été réfléchis pour attirer et retenir les premiers, notamment par le cadre de vie, et des projets à dominante industrielle, visant les entreprises et les interactions économiques. Globalement, les décideurs recherchent une attractivité rapide pour arrimer leur périmètre d'action à des zones connaissant des dynamiques positives, alors que des alternatives peuvent être prises en compte, en matière de projet. Elles considèrent cet objectif dans un horizon de long terme, au-delà du temps politique. D'autres formes de stratégie existent pour répondre à la décroissance démographique et au manque d'attractivité résidentielle.

Conclusion de la troisième partie : des contextes en villes petites et moyennes qui appellent à une élaboration des politiques de développement propres à leur spécificité locale

Cette troisième partie apporte une valorisation des particularités des constituantes politiques, économiques et sociales des villes petites et moyennes, en particulier de celles du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, permettant l'identification des composantes de l'attractivité résidentielle et notamment du cadre et des modes de vie offerts qui se démarquent des plus grandes villes. Les villes petites et moyennes ne peuvent ainsi pas être considérées comme des métropoles en modèle réduit. Elles offrent des conditions de vie et de travail différentes des villes plus grandes, ce qui incite à les appréhender à partir de leurs caractéristiques propres. Malgré la mise en place de l'« Action Cœur de ville » par l'Etat et le Gouvernement, il apparaît qu'une grande majorité de politiques publiques est orientée vers les métropoles et répondent peu à ce que sont les villes petites et moyennes. En effet, les villes petites et moyennes n'atteignent pas la masse critique, en matière d'effectifs de ménages, d'activités économiques ou de flux, pour que ces projets fonctionnent en leur sein. En ce sens, il paraît pertinent de travailler à la mise en œuvre d'outils dédiés aux acteurs des villes petites et moyennes pour accompagner leur dynamique. De plus, les situations de décroissance démographique ou de solde migratoire négatif dans certains périmètres intercommunaux peuvent être considérées comme une opportunité pour expérimenter et trouver de nouvelles sources d'attractivité, à observer dans le temps long. La mise en lumière de politiques alternatives est une façon d'éviter la multiplication d'intercommunalités mettant en place des stratégies similaires. Seulement, aujourd'hui, c'est le paradigme de l'attractivité monoterritoriale qui régit les politiques des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Afin de le contourner, cette recherche propose deux orientations opérationnelles, qui visent l'adaptation de l'offre économique résidentielle locale, le maintien des complémentarités entre les villes et leur espace de proximité et l'intensification des interactions économique entre les territoires, dont les collectivités territoriales membres de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne sont le site d'études : d'une part, la mise en exergue des complémentarités entre territoires, dans leur réalité urbaine, périurbaine et rurale par la valorisation des potentiels en matière d'interSCoT, et d'autre part, la prise en compte de la population et des acteurs socioéconomiques présents localement, dans une stratégie dédiée aux personnes âgées.

**Quatrième partie : Des potentiels
pour un développement de
l'attractivité à long terme du
périmètre de l'Agence
d'Urbanisme Sud Bourgogne**

Cette quatrième partie a pour objectif de présenter deux axes de recherche opérationnelle, l'interSCoT et l'économie du vieillissement, analysés à partir du terrain et d'observations locales, afin de montrer leur pertinence pour raisonner l'attractivité dans un contexte de décroissance démographique. Les chapitres huit et neuf sont ainsi structurés autour de différents constats identifiés dans le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne et l'intérêt est de les appréhender positivement, à l'inverse des élus :

- Le huitième chapitre rend compte des points de concordance entre les villes, notamment dans leur décroissance, et des possibles complémentarités entre les intercommunalités, en particulier par l'espace de proximité de ces villes, avec leurs ressources économiques et patrimoniales qui structurent le cadre de vie. Il s'agit de montrer en quoi une démarche en matière d'interSCoT est pertinente pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du périmètre de l'AUSB, et même au-delà, étant donné que les orientations mises en avant dans les Projets d'Aménagement et de Développement Durables des Schémas de Cohérence Territoriale voisins sont similaires à ceux du Pays de l'Autunois Morvan, de la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau et du Chalonnais.
- Le neuvième chapitre traite du vieillissement démographique et de l'économie générée par ce phénomène, d'autant plus qu'il est commun aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, et à beaucoup d'autres. Les élus considèrent l'augmentation du nombre de personnes âgées comme un frein au développement, alors que cette population contribue, par ses différentes pratiques, au dynamisme des dimensions présente et productive de l'économie. L'objectif est de valoriser les retraités et leurs besoins, ainsi que les structures déjà impliquées dans l'économie du vieillissement, avec leurs produits et leurs services. Parmi les intercommunalités de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, seule la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan a aujourd'hui investi ce champ, en dépassant ceux du social et du médico-social.

Ces deux chapitres s'inscrivent dans l'analyse des politiques d'attractivité de ces villes et de leur intercommunalité au regard de la décroissance démographique et du manque d'attractivité résidentielle. Ils visent à mettre en lumière d'autres manières de penser le développement des territoires, plus orientées sur la coopération interterritoriale et sur la prise en compte des réalités appréhendées localement. De plus, l'observation participante à l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, à travers des missions dans le cadre des documents de planification et d'études spécifiques, m'a permis la compréhension des décideurs et de leurs différentes positions. La constante recherche d'attractivité et la concurrence au niveau communal et au niveau intercommunal ont été largement observées. En ce sens, l'interSCoT et l'économie du vieillissement sont des moyens d'aborder la population locale, les complémentarités fonctionnelles entre la ville et leur espace de proximité et les interactions économiques entre territoires, afin de dépasser les approches stratégiques qui défendent une attractivité monoterritoriale. La contribution de cette quatrième partie à la thèse est ainsi la valorisation d'axes de recherche opérationnelle sur le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, mais pouvant correspondre à d'autres villes petites et moyennes, et de montrer, avec ceux-ci, qu'il existe des alternatives basées sur des atouts communs aux villes ou aux intercommunalités, dont la valorisation ne demande pas au niveau politique de les confronter les unes avec les autres.

Chapitre 8

8. Un potentiel d'interSCoT à partir des complémentarités intercommunales

Ce huitième chapitre a pour objectif d'aborder de manière approfondie un axe de recherche opérationnelle, celui de l'opportunité de mettre en œuvre une démarche interSCoT au sein de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne (AUSB), en montrant les complémentarités qui existent entre la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM), la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau (CUCM), le Grand Chalon et la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise (c.c.S.c.c.), voire même au-delà. Il peut être défini comme une recherche d'échanges, voire de partages entre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) afin de travailler les complémentarités et de parvenir à une cohérence d'ensemble, adaptée aux pratiques et aux aspirations des ménages et des acteurs. Il ne s'agit pas de construire un territoire englobant mais bien de raisonner les rapports entre des territoires élémentaires, réunis en l'occurrence par un contrat, celui de l'AUSB. La structuration territoriale s'observe à travers les documents d'urbanisme intercommunaux, notamment les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) et les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), mais ceux-ci, au sein du périmètre de l'AUSB, n'ont jamais été mis en commun, alors qu'ils traitent d'enjeux similaires, entre la défense de la centralité ou la valorisation du cadre de vie par exemple. Ces derniers, dans les différentes stratégies des collectivités territoriales, portent en effet sur une recherche d'attractivité que l'on peut qualifier de monoterritoriale. Le potentiel interterritorial incite à réfléchir les intercommunalités au-delà de leur frontière, en prenant en compte leurs zones urbaines, périurbaines et rurales, ainsi que leur alentour. C'est dans cette logique que sont abordés les villes centres et leur espace de proximité, dans un tout faisant abstraction des limites intercommunales. Dans le passé, des tentatives de rapprochement ont déjà été mises en place par des institutions supracommunales et supraintercommunales, entre les villes principales de l'AUSB, mais celles-ci se sont toujours révélées infructueuses du fait d'une résistance politique. Dans ce chapitre, il est question, pour travailler cet axe de recherche opérationnelle, des ateliers organisés dans le cadre des PLUi et des SCoT au sein du périmètre de l'AUSB avec des informations recueillies par une observation participante. En effet, l'AUSB a pour mission d'accompagner les EPCI dans l'élaboration de leur document de planification et notamment de mettre en œuvre des ateliers où sont présents les élus et les techniciens locaux. Les thématiques abordées étaient liées à leurs demandes et concernaient particulièrement celles de l'habitat, du foncier ou de l'économie. Dans une moindre mesure, les ateliers du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), construits avec les autres agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté, ont permis d'aborder, avec les responsables de la planification au niveau infrarégional, la question de la complémentarité des territoires. Dans chacun des ateliers organisés, mon rôle consistait à animer les échanges ou à synthétiser les propos.

8.1. L'interSCoT, à la base de l'articulation des Schémas de Cohérence Territoriale

L'interSCoT est un outil qui montre la volonté de mettre en œuvre un espace de travail, à la fois politique et technique. Dans le cadre d'une telle démarche, les documents produits n'ont aucune valeur réglementaire, sauf si des élus souhaitent les intégrer à leur SCoT. L'idée

n'est pas de réfléchir à un nouveau cadre institutionnel, mais plutôt de mettre en œuvre une démarche volontariste favorisant la coopération des SCoT et des intercommunalités (Douay, 2013). Les premières démarches InterSCoT ont été initiées pour structurer les relations entre EPCI et entre SCoT autour de Lyon et de Toulouse, après la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains promulguée en 2000, à l'origine des SCoT. Il s'agissait d'un partage d'expériences entre SCoT contigus. Le cadre d'élaboration des SCoT a évolué avec les lois « Grenelle pour l'environnement 1 et 2 » en 2009 et 2010 et pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové en 2014, qui demandent la définition d'objectifs sur le plan de la consommation foncière ou sur la quantité de logements à produire ; des questions se posaient ainsi sur la cohérence entre SCoT voisins. Finalement, trois enjeux ont été répertoriés dans cette mise en réseau (Dguhc⁸⁶ et al., 2005) :

- Eviter les incompatibilités et les contradictions entre les SCoT.
- Etablir des complémentarités entre les orientations et les projets et élaborer une continuité entre chaque politique menée dans les SCoT, pour réduire les effets de coupure causés par les limites des périmètres de ceux-ci.
- Mettre en œuvre des coopérations pérennes, afin d'assurer la cohésion entre les SCoT et entre les intercommunalités.

C'est par le dialogue et par la connaissance réciproque des enjeux de chacun des EPCI, à partir des SCoT et de l'interSCoT, que les effets de concurrence et d'incohérence entre EPCI voisins peuvent être atténués. Des démarches d'interSCoT existent en contexte de villes petites et moyennes, notamment dans le département du Nord avec l'InterSCoT « Terres du Nord » qui réunit le SCoT de l'Artois, le SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, le SCoT de la Région d'Arras et le SCoT du Grand Douaisis (Audiar⁸⁷, 2015). Ces quatre SCoT sont engagés depuis 2008 dans une démarche interSCoT pour conforter et développer d'autant plus les échanges qui existent. A l'origine, il s'agissait d'un partenariat informel qui a été institutionnalisé par la signature d'une convention de partenariat en 2013, dans le but de créer une association afin de formaliser la coopération engagée, avec un budget de fonctionnement nourri par les quatre SCoT et par le Conseil Régional. Les objectifs affichés sont la connaissance des périmètres de SCoT entre eux, la construction d'indicateurs partagés, l'accompagnement au suivi et à l'élaboration des SCoT et, enfin, une intégration plus grande au débat métropolitain. Selon les acteurs de l'association, la construction de l'interSCoT repose d'abord sur l'écart de plus en plus important entre les périmètres institutionnels et les périmètres fonctionnels, dû à la hausse des interdépendances et des mobilités (Audiar, 2015). Ce type de démarche vise l'interterritorialité par la volonté politique d'identifier, en faveur des EPCI, des complémentarités et de les impliquer dans des coopérations durables. Sa réussite tient, en premier lieu, à la capacité qu'ont les acteurs locaux à mener un travail à la fois collectif et collaboratif, pour articuler les EPCI entre eux, à travers la combinaison des SCoT (Dguhc et al., 2005).

Cette démarche répond au SRADDET, un document d'orientations dont le principe est de construire collectivement la région. C'est en ce sens qu'il a été mis en place en région Bourgogne-Franche-Comté un groupe restreint composé des responsables des SCoT, pour que ceux-ci dépassent une vision strictement cadrée sur leur périmètre d'action. Le

⁸⁶ Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction.

⁸⁷ Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise.

SRADDET est une obligation issue de la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République de 2015, qui a renforcé les compétences et les outils des Conseils Régionaux sur le plan de la planification régionale. Son objectif est de trouver une synergie entre le niveau local et sa diversité, grandes villes, villes petites et moyennes et campagnes, et le niveau régional fondé sur l'unité (Jourdan, 2016). L'un des défis identifiés par les acteurs régionaux est la complémentarité entre les EPCI et entre les SCoT, ce qui rend compte de la recherche visée dans un interSCoT.

Globalement, l'acte 3 de la décentralisation et les lois précédentes se rapportant à l'aménagement du territoire viennent faciliter l'articulation des territoires, pour une meilleure correspondance au bassin de vie des ménages. Dans cette logique, l'interterritorialité peut être une réponse pour mettre en cohérence les périmètres institutionnels et les périmètres fonctionnels. L'interSCoT et le SRADDET sont deux outils différents mais qui permettent la combinaison entre les EPCI et entre les périmètres de SCoT. Le premier est basé sur le volontariat, alors que le second est une obligation législative.

Cette description montre que l'interSCoT est un moyen de faire correspondre les périmètres des projets politiques de développement et de la vie des ménages et de traiter des enjeux communs par une collaboration entre EPCI et entre périmètre de SCoT. Plus encore, dans le cas des villes petites et moyennes, l'intérêt est également de faire face à la dynamique métropolitaine. Dans le périmètre de l'AUSB, il existe des potentiels sur lesquels sont basées les réflexions sur la complémentarité entre les périmètres des documents de planification, avec les SCoT du Pays de l'Autunois Morvan qui correspond, à quelques communes près, à la CCGAM, le PLUi valant SCoT de la CUCM sur le périmètre de l'EPCI et le SCoT du Chalonnais qui s'étend sur quatre intercommunalités, le Grand Chalon, la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise (c.c.S.c.c.), la Communauté de communes Entre Saône et Grosne et la Communauté de communes Saône Doubs Bresse⁸⁸. Les documents d'urbanisme établissent des constats et montrent des axes communs pouvant largement les rapprocher et être à l'origine d'un échange de pratiques entre élus et entre techniciens de différentes collectivités territoriales. C'est le cas, par exemple, de la volonté de développement urbain qui implique la croissance des villes pour lutter contre leur perte de centralité matérielle. Ces réflexions ne résident pas seulement dans les SCoT ou dans les PLUi, puisqu'il existe des projets d'envergure centrés sur les centres urbains depuis les années 1970. Ces derniers avaient déjà pour but d'enrichir la centralité que représente la ville et de la faire croître démographiquement.

8.2. Un enjeu commun depuis les années 1970, la défense de la centralité des villes

Depuis la fin du 18^e siècle, les villes du périmètre de l'AUSB ont suivi une évolution comparable, dont seule l'intensité diffère. A partir des années 1970 s'observe une décroissance démographique de celles-ci pour différentes raisons. Quelle que soit la période, les élus ont imaginé des projets pour défendre la commune centre et sa centralité. Il s'agit de montrer cet enjeu commun, au regard des spécificités de chacune des stratégies locales.

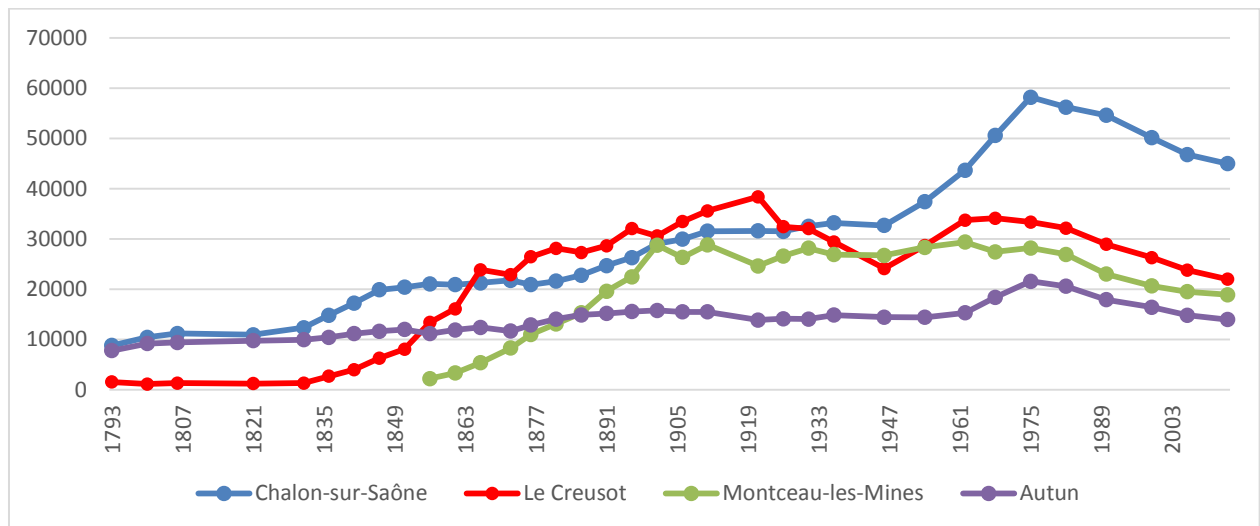
⁸⁸ Une carte des documents intercommunaux de planification concernant l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne est présente dans la section 5.1.1.

8.2.1. Une évolution démographique des villes similaire mais d'intensité différente

Dans les réunions portant sur la préparation des Projets d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) des SCoT ou des PLUi⁸⁹, de nombreux propos concernaient essentiellement les villes, leur développement et leur perte de population. Les questions abordées tournaient en particulier autour de la concentration des logements, des emplois et des aménités fonctionnelles. Les décideurs cherchent, à travers ces documents de planification, à faire à nouveau croître leur ville centre et à valoriser leur statut de pôle d'attraction. Cette prise de parti se remarque dans les PADD avec un intérêt politique marqué pour le développement urbain.

L'origine de ces villes est différente, car Autun et Chalon-sur-Saône existaient déjà il y a plus de 2 000 ans, en témoigne leur patrimoine gallo-romain, alors que Le Creusot et Montceau-les-Mines sont des villes récentes créées aux 18^e et 19^e siècles à partir de l'exploitation des ressources naturelles, le fer et le charbon. Pourtant, elles ont connu des évolutions plutôt similaires, avec une croissance entrecoupée de périodes de stagnation, voire de décroissance, jusque dans les années 1970, puis une forte décroissance. Cette évolution est comparable à celle identifiée dans de nombreuses villes petites et moyennes et Léger (2017a) a ainsi fait l'hypothèse d'un retour à la normale de la situation démographique des villes petites et moyennes après une période forte croissance.

Graphique 9. Evolution de la population des quatre villes du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne entre 1793 et 2014 par année de recensement⁹⁰



Sources : Laboratoire de Démographie Historique ; École des Hautes Etudes en Sciences Sociales ; Cassini ; INSEE, RP 2014.

⁸⁹ Les périodes les plus importantes en matière de réunion étaient celles-ci : le Plan Local d'urbanisme intercommunal du Grand Chalon entre 2015 et 2016, le Schéma de Cohérence Territoriale Chalonnais entre 2016 et 2017, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté urbaine Le Creusot Montceau entre 2016 et 2017, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise entre 2016 et 2017 et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan entre 2017 et 2018. Pendant ces périodes, j'ai eu l'occasion d'assister, d'animer ou de synthétiser certaines des réunions.

⁹⁰ La courbe de Montceau-les-Mines commence en 1856, car la ville a été officiellement créée cette année-là.

La croissance urbaine est associée à un exode rural massif. Ce dernier s'explique par des forces d'expulsion dans les campagnes, générées par la modernisation technique de l'agriculture, et par des forces d'attraction qui tiennent à l'industrialisation et plus largement à l'attrait des villes (Bloom *et al.*, 2007). Au-delà des possibles facteurs de rejet en dehors des campagnes, la ville a en effet été recherchée pour ses emplois, car l'industrialisation nécessitait que soit concentrée la force de travail en un seul lieu qu'est l'usine. Elle représentait une forme de centralité autour de laquelle les ouvriers et leur famille logeaient. Ce besoin a été rendu possible avec le développement des cités ouvrières (Duchêne, 2013). Localement, l'industrialisation a eu des impacts qui ont déterminé, à différents degrés, l'évolution de ces villes.

Autun a connu une riche histoire, entre l'époque antique et l'époque moyenâgeuse. Cette cité a ainsi été prospère jusqu'à la fin du 15^e siècle grâce à un centre culturel influent, mais a subi ensuite les effets de l'enclavement géographique et la concurrence d'autres villes importantes comme Dijon, Chalon-sur-Saône ou à partir du 18^e siècle, Le Creusot (Cornaille, 2004). Toutefois, l'exploitation industrielle, qui a commencé en 1824 et qui a permis la production d'huile de schiste destinée à l'éclairage en 1837, a été à l'origine d'un nouvel essor de la ville. Le pétrole de schiste a été extrait jusqu'à la fin des années 1960 puis arrêté, du fait des normes de prix imposées sur le plan international. Une croissance minimale de la population est observée jusqu'à cette période, avec plus de 4 000 habitants gagnés entre 1831 et 1954. La croissance démographique la plus importante a justement débuté en 1954, année correspondant à l'arrivée de l'entreprise Dim. Autun est ainsi devenue peu à peu le berceau de la marque qui a employé plus de 2 000 personnes à la fin des années 1970. Entre 1954 et 1975, la population a augmenté de 6 000 habitants. Ensuite, cette entreprise a subi de nombreuses restructurations lui faisant perdre, en cumulé, près de 1 500 emplois sur les 40 dernières années. La décroissance économique s'observe également dans d'autres domaines, l'un des plus marquants selon un élu local étant « *la fermeture de l'ancienne fonderie en 2002, plus de 200 personnes sans travail, du jour au lendemain* ». Autun est une petite ville rurale éloignée des axes de communication structurants, ce qui peut aussi expliquer cette dynamique de décroissance depuis 1975.

A l'origine, Le Creusot était un hameau ne comptant aucune industrie. La famille Schneider est arrivée en 1836 et recherchait un site sur lequel pouvaient être établies des aciéries. Les réserves houillères situées dans la ville et dans ses environs ont convaincu ses membres. La famille Schneider a investi dans la ville du Creusot, par une double programmation : un plan de développement industriel et un plan de développement urbain qui s'articulaient à une politique paternaliste (Schneider, 1995). Au fil des décennies, l'entreprise s'est démarquée par la production de métal et de fonte et par l'utilisation du marteau-pilon à vapeur, devenu le totem de la ville. Le Creusot est devenu le symbole de la puissance industrielle française, marquée notamment par la présence de plus de 20 000 ouvriers pendant la première guerre mondiale, représentant près de 60 % de la population (Chevalier, 2000). Après la Première Guerre mondiale, les demandes étant moindres, la ville a connu une légère décroissance, tout en continuant à produire, passant de 38 000 habitants en 1921 à 29 000 en 1936. Pour le directeur du Pavillon de l'industrie, « *un nouvel essor a été remarqué dans l'après seconde Guerre mondiale, à la suite de la reconstruction de la ville et de ses usines* ». L'entreprise Schneider s'est en effet impliquée dans les technologies nouvelles et a commencé à œuvrer dans le secteur nucléaire, avec de nouveaux partenariats à l'étranger. La ville a ainsi gagné

9 000 habitants entre 1946 et 1975. Toutefois, l'entreprise devint le Groupe Creusot-Loire en 1970 en fusionnant avec la Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire après la disparition du dernier représentant de la dynastie Schneider. Le choc pétrolier de 1973 a ensuite amené peu à peu ce groupe vers un dépôt de bilan en 1984 qui a représenté la suppression de 3 000 emplois. Le Creusot, comme Montceau-les-Mines, est une ville industrielle qui a subi le contrecoup de la mondialisation depuis 1975, avec l'ouverture des frontières et la concurrence des productions étrangères.

Le développement de Montceau-les-Mines est dû, d'une part, à la construction du canal du Centre qui a eu lieu entre 1783 et 1791 et, d'autre part, à l'installation en 1833 de la Compagnie des Mines. La naissance officielle de la ville date du 24 juin 1856, date à laquelle elle comptait environ 2 000 habitants, alors qu'en 1834, le lieu-dit « Montceau » n'avait que 315 habitants (Lagrange, 2005). Le développement économique, par les mines, va de pair avec le développement urbain. Dans l'idée de retenir le mieux possible les ouvriers et leur famille et d'améliorer leur condition de vie, Jules Chagot, dès sa prise de fonction à la gestion de la Compagnie en 1856, a mis en place une politique paternaliste (Beaubernard, 1990). Ces différents éléments ont amené la ville à fortement croître jusqu'au début des années 1900, avec plus de 25 000 nouveaux habitants entre 1856 et 1901. C'est justement à partir de 1901 qu'ont éclaté les premiers mouvements sociaux d'envergure conduisant à la démission de la Famille Chagot de la direction de la Compagnie. Dès lors, la population s'est maintenue, en comptant entre 25 000 et 30 000 habitants jusqu'en 1982, mais les productions locales ont été de plus en plus concurrencées par celles d'Europe de l'est et par d'autres sources d'énergie. D'après la responsable de l'écomusée Le Creusot-Montceau, alors que « *la production annuelle de charbon était d'environ 2,5 millions de tonnes par année, cette production passait sous les deux millions de tonnes en 1965, puis sous le million en 1985* ». Cette évolution marque l'effondrement de l'exploitation du charbon et, par prolongement, la décroissance démographique de Montceau-les-Mines à partir de l'année 1975.

A Chalon-sur-Saône, l'histoire moderne prend date avec les chantiers navals du Petit Creusot, mis en place en 1839, grâce à la création du canal du Centre reliant Chalon-sur-Saône à Montceau-les-Mines en 1791 et à la volonté de la famille Schneider de disposer d'activités de production autour du Creusot, pour un développement d'activités mécaniques et métallurgiques. Dans le même sens, l'arrivée du chemin en fer en 1849 a facilité le développement industriel, du fait de la localisation de la ville sur l'axe Paris-Lyon (Prêtet, 1981). Cette accessibilité a été un atout pour le développement commercial et le développement industriel, avec une croissance constante de la ville, représentant un gain d'environ 25 000 habitants entre 1793 et 1936. C'est pendant les Trente Glorieuses, de 1946 à 1975, que cette ville a connu sa plus forte croissance, à plus de 35 000 habitants. Cette évolution s'explique par la concentration industrielle, d'autant plus importante avec l'accueil de nouvelles activités, et l'aménagement de deux zones industrielles pour un total de 6 000 emplois, l'une pour accueillir l'usine Kodak-Pathé en 1961 et l'autre pour que s'installe l'usine Framatome en 1973. De grands projets immobiliers ont ainsi été construits entre les années 1950 et les années 1980. Toutefois, la faillite du Groupe Creusot-Loire en 1984 a eu une incidence négative sur la dynamique de l'emploi. La crise s'était ensuite propagée à tous les secteurs économiques, du fait de la concurrence nationale et internationale, de la réduction des commandes publiques ou encore de la faiblesse des investissements dans les entreprises (Commerçon, 2005). En 2005, cette situation s'est aggravée avec la fermeture de

Kodak et la suppression de plus de 2 000 emplois. La décroissance démographique de Chalon-sur-Saône depuis 1975 peut également s'expliquer par la périurbanisation car il s'agit d'une ville diffuse marquée par un espace de proximité en croissance sur les 40 dernières années.

Ces quatre villes ont connu un développement urbain assez étroitement lié à leur développement industriel. Elles ont ainsi profité d'une croissance démographique lorsque leur économie productive connaissait une dynamique positive. Dans la même logique, elles ont aussi fait face à une importante perte de population qui peut s'expliquer par différentes raisons, l'enclavement, la désindustrialisation ou la périurbanisation. Ce dernier phénomène d'extension urbaine n'a pas seulement touché Chalon-sur-Saône, le Creusot, Montceau-les-Mines et Autun sont également concernés mais dans une moindre mesure⁹¹. Les décideurs ont ainsi travaillé sur la centralité de leur ville afin de proposer une alternative à l'industrie, notamment sur le plan du cadre de vie urbain. Il s'agit d'attirer de nouveaux habitants, voire de freiner la fuite de la population si celle-ci était déjà en cours et de stabiliser les habitants localement, et de valoriser le statut de la ville comme pôle d'attraction de son espace de proximité. La question de la centralité rend en effet compte de ses dimensions matérielle et symbolique.

8.2.2. L'enjeu historique et commun de la centralité des villes

Les élus des intercommunalités, et plus encore les élus urbains, se posent la question de la défense de la centralité que représente leur ville. Les projets sont divers, entre une extension de la ville à Autun et à Chalon-sur-Saône, une création de centre-ville au Creusot ou une extension du centre-ville à Montceau-les-Mines. Malgré l'enjeu commun et au-delà des différences entre les sites, les expériences ne sont pas partagées entre les villes. L'interSCoT peut être une réponse à ce manque car il est un outil construit sur l'échange.

- Les élus Autunois dans une prise de parti d'extension de la ville

C'est à partir des années 1970 que les élus ont commencé à réfléchir à la création d'un plan d'eau sur la zone de Vallon dans le but de développer une fonction de loisirs dans la ville, tout en étendant cette dernière à l'est. Ce projet a été programmé en 1973 par le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) local et livré en 1976, avec un plan d'eau accompagné de l'aménagement d'un ensemble d'espaces verts et d'équipements de détente en entrée de ville. Il devait répondre, selon ce document, aux besoins de la population, à la valorisation touristique et au développement de nouvelles ressources économiques. La demande politique était que ce site s'intègre pleinement dans la ville, en s'articulant avec les points touristiques de la ville, comme les remparts, le théâtre romain ou le cœur historique de la cité, tout en offrant un cadre de vie qualitatif aux potentiels ménages souhaitant s'installer autour du plan d'eau. Il s'agissait ainsi de participer à l'émergence de l'économie présentielle avec l'arrivée de nouveaux habitants, pour enrichir la centralité de la ville.

⁹¹ Sources : INSEE, RP 1975 et RP 2014. Dans ce chapitre 8, sauf indication contraire, les sources sont les données du recensement de la population de l'INSEE.

Vues aériennes 1. Evolution entre les années 1950 et les années 2010 du site du Vallon à Autun



Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/>, consulté le 5 avril 2018.

Historiquement, dans les temps antiques et moyenâgeux, cette zone était une décharge marécageuse (Cornaille, 2004). Des années 1970 à aujourd'hui, le site a été aménagé et enrichi de nouvelles offres sans réelle logique d'ensemble, avec des hôtels, un golf ou d'autres équipements autour du plan d'eau. D'après un technicien de la CCGAM, « *ce site de loisirs a permis la construction de plusieurs bâtiments résidentiels et l'installation de nouveaux services, notamment au niveau du village du Vallon et de la zone de Pont-L'Evêque* ». De plus, ce secteur a globalement été préservé et contribue à l'insertion dans la ville de la ceinture verte entourant cette dernière. Lors d'un atelier lié au PADD du PLUi, les décideurs ont évoqué ce site comme le seul espace de verdure à Autun, ce qui en fait un lieu de promenade et de rencontre en lien avec le centre-ville et avec la nature et les coteaux environnants. Selon eux, il garantit un rôle d'animation quotidienne car largement ancré dans les habitudes locales des Autunois et même plus largement, des habitants de la CCGAM. Cette extension de la ville via une offre de loisirs a finalement contribué à un

changement des pratiques. L'analyse de ce projet et de ses résultats indique qu'il s'agit d'abord d'une centralité qui bénéficie d'une attractivité périodique et qui intègre le développement du tourisme vert dans la ville.

La ville d'Autun est organisée autour de son centre historique, reconnu comme site patrimonial remarquable. Au-delà de la cathédrale Saint-Lazare et des maisons canoniales, ce centre est également constitué de la place du Champ de Mars regroupant les principales institutions publiques, notamment l'hôtel de ville. Autour se diffuse le tissu résidentiel individuel et quelques quartiers d'habitat collectif qui font la jonction, au nord et à l'ouest, avec les zones d'activités économiques, et à l'est, avec les équipements publics et les activités commerciales. C'est dans cette zone qu'est situé le site du Vallon, en interaction directe avec à la fois les logements des ménages, le centre historique et ses aménités culturelles et l'extérieur de la ville composée de quelques écrins boisés, faisant partie des aménités naturelles directement accessibles à partir d'Autun. Au final, ce site peut être considéré comme une centralité de loisirs venue embellir l'entrée de ville et créer une transition entre la ville et ses espaces environnants situés à l'est.

Au Creusot, la problématique est différente car dès les années 1970, il s'agissait de créer un centre-ville dans la ville. L'organisation urbaine diffère entre les villes anciennes, comme Autun, et les villes créées récemment par l'industrie, comme le Creusot. En effet, dans l'histoire de cette ville, les acteurs ont centré son fonctionnement sur l'outil de production, à savoir les usines.

- Les élus Creusotins dans la création d'un centre-ville

Les élus du Creusot font face à une faiblesse déjà identifiée dès 1975 dans le SDAU, celle d'une absence de lieu marquant le centre-ville. C'est en ce sens qu'il a été décidé, en 1995, dans le cadre du Plan d'Aménagement Concerté du Territoire, de repenser l'aménagement de l'esplanade François Mitterrand. Les travaux ont été finalisés en 2005. Ce projet « Cœur de ville », selon le document, devait animer le centre-ville, en décloisonnant les espaces, en accueillant des activités culturelles, associatives, commerciales et administratives, en proposant de nouveaux logements ou encore en restreignant la circulation des automobiles. Ce sont des prises de parti qui devaient servir à faciliter l'animation et la fréquentation de l'esplanade et en faire la figure de proue de la redynamisation démographique pour atteindre l'objectif du renouvellement de la centralité urbaine. Les dernières décisions politiques, prises en 2017, et inscrites le PADD du PLUi, demandent à ouvrir l'esplanade pour relier la rue Maréchal Foch à l'est, principale artère commerciale, et la rue Maréchal Leclerc à l'ouest, pour mener au château de la Verrerie et à la place Schneider, marqués par quelques commerces et administrations.

Vues aériennes 2. Evolution entre les années 1950 et les années 2010 de l'esplanade François Mitterrand et de ses liaisons avec les sites voisins



Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/>, consulté le 5 avril 2018.

Historiquement, Le Creusot s'apparente à une ville industrielle dont le développement urbain a été régi par une règle : celle de la proximité des ouvriers aux usines (Schneider, 1995). Mis à part les outils de production, il n'a donc jamais existé d'autre centre-ville au Creusot, même si cela a été travaillé par les élus à plusieurs reprises, à partir des années où les premiers signes de déclin apparaissaient. La première tentative était inscrite au SDAU de 1975. Elle consistait en un projet immobilier de réhabilitation à proximité de la place Schneider, dans le quartier Saint-Laurent. Au-delà de la mise en œuvre de logements plus adaptés, il avait également été programmé, selon le document, la création d'une zone piétonne. Il s'agissait de construire des immeubles avec des commerces en rez-de-chaussée, mais ce projet s'est révélé être un échec. Dans un journal local⁹², quatre raisons ont été mises en exergue par l'ancien maire du Creusot pour l'expliquer : la finalisation des travaux a coïncidé avec le dépôt de bilan de Creusot-Loire, le commerce principal était mal positionné,

⁹² <https://www.lejsl.com/edition-du-creusot/2013/09/12/la-commune-ou-le-centre-ville-ne-s-est-jamais-developpe>, consulté le 20 avril 2018.

le développement des surfaces commerciales en périphérie commençait et enfin, le programme était majoritairement situé dans une rue en pente. L'autre projet qui a été réfléchi à partir des années 2000 est le projet « Cœur de ville » avec l'esplanade François Mitterrand, cité précédemment. Cette dernière est « *appropriée par la population locale lors des principaux rendez-vous populaires, mais n'a pas amené une nouvelle attractivité à la ville et n'est pas non plus un lieu d'animation quotidienne* », d'après le bilan qu'en fait un élu de la CUCM. Ce projet correspond à la recherche d'une centralité symbolique et fait maintenant partie d'un plus vaste programme prévu dans le PADD du PLUi, avec un élargissement des travaux aux rues à proximité.

L'organisation urbaine du Creusot est fondée sur une histoire industrielle, encore largement communiquée à travers l'écomusée Le Creusot-Montceau et le Pavillon de l'industrie. La pratique de cette ville montre une succession de sites pas ou peu articulés qui ne constituent pas une cohérence d'ensemble. A partir du « Cœur de ville », c'est-à-dire de l'esplanade François Mitterrand, s'étendent deux rues principales à dominante commerciale. Au-delà, les quartiers résidentiels correspondent aux anciens quartiers d'habitation des ouvriers. D'après le Président d'une association sur l'histoire de la ville, « *la ville est marquée par la présence du parc de la Verrerie et des usines, des sites historiques du règne des Schneider. Ils écrasent les volontés politiques* ». C'est une ville qui a peu évolué sur le plan urbanistique du fait d'une histoire mettant à mal toute entreprise de transformation, ce qui la rend de moins en moins adaptée aux aspirations de potentiels nouveaux ménages.

Contrairement au Creusot, les élus de Montceau-les-Mines ont repensé leur organisation urbaine en réexploitant les sites à l'origine de leur développement passé. L'idée a été de réinvestir le quartier des Mines et d'installer des équipements publics pour la population locale. Toutefois, la perte de centralité est un constat commun fait par les décideurs, comme en témoigne le Plan d'Occupation des Sols de 1995 de la CUCM qui propose la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec des enjeux identifiés Au Creusot et à Montceau-les-Mines, comme la création de logements ou l'amélioration des espaces publics et des circulations piétonnes.

- Les élus Montcelliens dans une volonté d'extension du centre-ville

Dans le Plan Local d'Urbanisme de 2011 de la ville de Montceau-les-Mines, les élus ont prévu un vaste projet de rénovation urbaine situé entre le canal du Centre et la rivière de la Bourbince. Les premiers travaux ont débuté la même année. Globalement, il s'agissait de requalifier une ancienne friche houillère en prolongement du centre-ville, pour lutter contre l'étalement urbain grandissant et donc, contre la décroissance démographique de la ville installée depuis déjà des décennies. La volonté politique était bien d'agrandir le centre-ville pour articuler la fonction commerciale de ce dernier et la fonction administrative et résidentielle de son extension. Selon un technicien de la CUCM, « *en supplément de l'offre de logements, différentes structures de services à la population ont été regroupées* » dans ce quartier renommé le quartier des Equipages, avec Pôle Emploi, la mission locale, la Caisse d'Allocations Familiales, une médiathèque ou encore un centre de santé. Ce projet était ainsi basé sur une offre globale, en faisant de ce centre-ville étendu un lieu d'animation visant l'attractivité résidentielle de la ville et le renouvellement de la centralité matérielle.

Vues aériennes 3. Evolution entre les années 1950 et le quartier des Mines et les années 2010 et le quartier des Equipages



Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/>, consulté le 5 avril 2018.

Le terme « Equipages » s'explique à travers l'histoire de Montceau-les-Mines. Une partie de ce site a été, dans le passé, l'endroit où étaient équipés les chevaux qui descendaient à la mine. Il s'agissait, plus largement, du quartier des Mines avec les entrepôts de maintenance et les bureaux de la direction des houillères. Le développement urbain obéissait à la même règle que celui du Creusot : les mineurs devaient vivre à proximité des sites miniers (Beaubernard, 1990). Toutefois, contrairement au Creusot, il existait un centre-ville à Montceau-les-Mines. Cette spécificité peut se comprendre par les différences qui existent entre les deux villes. En effet, selon un élu de la CUCM, « *Les Creusotins sont les hommes du fer, en majorité des Morvandiaux qui économisent l'argent de leur labeur, alors que les Montcelliens sont les hommes du charbon, surtout des Charolais qui profitent de la vie et*

dépendent leur argent ». Cette opposition entre les deux villes montre l'influence des pratiques quotidiennes sur l'organisation urbaine, et inversement. Pour les mineurs de Montceau-les-Mines, il était nécessaire de disposer de services et de commerces en un centre pour consommer. Aujourd'hui, deux stratégies s'opposent entre les décideurs de l'ancien mandat communal souhaitant étendre le centre-ville et ceux du mandat actuel 2014-2020 qui concentrent les actions dans le centre-ville restreint, sans volonté de prolonger celui-ci. En revanche, le développement du quartier des Equipages continue car la commercialisation des ilots est effectuée par l'entreprise qui a obtenu la maîtrise d'œuvre du projet. On peut donc pointer un manque de cohérence entre les projets du secteur public et ceux du secteur privé, ne permettant pas le renouvellement de la centralité.

L'organisation urbaine articule historiquement deux formes de centralité, le lieu de travail, c'est-à-dire les mines, et le lieu de loisirs, à savoir le centre-ville. Les quartiers résidentiels correspondent aux anciens quartiers d'habitation des mineurs et sont situés derrière le centre-ville. Les mines ont aujourd'hui disparu, mais le centre existe encore et son extension a été réfléchie pour augmenter sa fréquentation et en faire un quartier résidentiel, malgré l'opposition des élus du mandat 2014-2020. A la vue des deux actions politiques successives se confrontant, le centre-ville de Montceau-les-Mines peut être appréhendé dans une forme de division, d'un côté le centre-ville historique et de l'autre, le quartier des Equipages. De plus, la décroissance des espaces commerciaux du centre-ville est largement visible par la pratique de la ville comme dans les statistiques⁹³, ceci correspondant également à la création d'une zone commerciale en entrée de ville dans les années 1990. Alors que le quartier des Equipages montre une importante fonction à dominante administrative du fait de l'ancienne action municipale, la fonction commerciale s'est peu à peu déplacée d'après les propos de plusieurs élus tenus lors de réunions visant l'écriture du PADD du PLUi. Le centre-ville est aujourd'hui au cœur des débats politiques locaux, dans le but de le redévelopper, afin qu'il participe au renouvellement de la centralité de la ville, et donc de l'attractivité de cette dernière.

Chalon-sur-Saône bénéficiant déjà d'un centre-ville historique, les élus urbains sont allés plus loin que celui-ci et ont cherché à étendre la ville au-delà de la Saône. L'idée était de proposer une offre multifonctionnelle, entre une zone commerciale articulée à une offre d'activités industrielles et de formations étudiantes.

- Les élus Chalonnais dans une recherche d'extension de la ville par-delà la Saône

L'implantation d'une zone commerciale, et notamment d'un hypermarché Carrefour, au-delà de la rivière de la Saône a été validée en 1999 par la préfecture de Saône-et-Loire. L'objectif politique était double selon une technicienne du Grand Chalon : « *il s'agissait de développer une offre complémentaire à celle du centre-ville pour répondre aux besoins des nouveaux ménages installés dans la campagne chalonnaise* ». Cet aménagement est venu compléter l'offre industrielle installée à proximité du port fluvial, construit lors de l'implantation, en 1974, de l'entreprise Framatome. Cette dernière était en effet indispensable à la réalisation du plan national Messmer, qui prévoyait un programme de construction de centrales nucléaires. Les fonctions commerciale et industrielle ont été

⁹³ Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Saône-et-Loire, 2014.

enrichies d'une fonction universitaire avec la création, en accord avec l'Université de Bourgogne, d'un Institut Universitaire de Technologie de plein exercice autour des domaines de la logistique, du numérique et de l'industrie, d'une école de commerce et d'une école d'ingénieur, à partir de 1989. Ces fonctions commerciale et étudiante et l'enrichissement de la fonction industrielle au-delà de la Saône donnent de nouvelles possibilités de consommation, d'étude et d'emploi aux Chalonnais. Cet ensemble forme la zone Sud, dont une partie s'étend sur Saint-Marcel, une commune frontalière de Chalon-sur-Saône.

Vues aériennes 4. Evolution entre les années 1950 et les années 2010 de la zone Sud de Chalon-sur-Saône



Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/>, consulté le 5 avril 2018.

C'est à partir de 1839 que la zone Sud a commencé à être investie par les installations du développement industriel accompagné par les frères Schneider. Ces derniers ont ainsi créé

Le Petit Creusot, un site constitué d'un tissu dense d'entreprises orientées sur la construction mécanique, notamment de bateaux à vapeur, de torpilleurs à vapeur ou encore de sous-marins, et sur la construction métallique, à savoir des ponts, des bâtiments et des ouvrages de chaudronnerie (Prêtet, 1981). Cette offre a été complétée par une spécialisation dans le secteur nucléaire, en 1974. Selon la même technicienne du Grand Chalon, « *la zone Sud a été à l'origine de nombreuses réflexions, il était question d'un développement résidentiel mais son inondabilité l'a rendu impossible* ». La décroissance démographique de la ville s'accroissait dans les années 1980-1990 et ont finalement été retenus deux axes, celui d'un aménagement commercial et celui de l'installation d'un pôle étudiant. Le premier avait pour but de redynamiser l'attraction commerciale de Chalon-sur-Saône et le second d'attirer de nouveaux étudiants, tout en trouvant une synergie avec la zone industrielle à proximité, l'ensemble étant porté par une volonté politique de multipolarité. Cette zone représente ainsi une nouvelle centralité plurifonctionnelle, mais sa fonction commerciale est venue affaiblir le centre-ville dont les commerces décroissent depuis les années 2000⁹⁴.

L'organisation urbaine de Chalon-sur-Saône montre un centre historique reconnu comme un site patrimonial remarquable, avec la cathédrale Saint-Vincent et de nombreuses maisons à colombages, tours et tourelles datant du 15^e et 16^e siècles montrant l'histoire de la ville. Ce centre est marqué par un tissu ancien concentrique et par la présence d'institutions publiques, de services ou encore de sites de loisirs. La ville s'est développée à proximité directe de la Saône avec des fonctions dominantes autour du commerce, de la culture et de l'administratif. Les quartiers d'habitation se sont plutôt développés en couronne avec, les années passant, un éloignement résidentiel de plus en plus important par rapport à ce dernier. La zone Sud se combine à la ville par la diversité des activités qu'elle offre et fait également le lien avec une commune frontalière de Chalon-sur-Saône, Saint-Marcel. L'aménagement de cette zone consistait ainsi en une extension et un enrichissement de la ville, en lien avec le centre historique, car les deux sont distantes de seulement 1,5 kilomètre. Aujourd'hui, plus de 400 étudiants⁹⁵ et 3 000 salariés⁹⁶ fréquentent quotidiennement cette zone et le chiffre d'affaires des espaces commerciaux a continuellement augmenté pour dépasser les 100 millions d'euros⁹⁷, montrant leur forte attraction, mais pesant sur l'affaiblissement du centre-ville. Dans les débats politiques sur le PLUi du Grand Chalon, la question du commerce a été un enjeu notable.

Il existe un enjeu commun en matière de défense de la centralité dans les villes du périmètre de l'AUSB. Bien que les projets soient tous réfléchis dans une adaptation de l'offre économique résidentielle à la population résidente et à la population souhaitée dans les objectifs d'attractivité, ils ne sont pas les mêmes selon chaque site, ce qui donne une variété de situation, entre les villes marquées par leur histoire médiévale et les villes marquées par leur empreinte industrielle. Toutefois, ces différentes initiatives n'ont eu aucune incidence sur l'attractivité et la stabilisation résidentielles, elles ont, au mieux, intensifié les relations entre les villes et leur espace de proximité, du fait de la valorisation d'une nouvelle offre urbaine. Les villes centres sont un élément cadre des démarches interSCoT, car ces dernières

⁹⁴ Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Saône-et-Loire, 2014.

⁹⁵ Sources : Institut Universitaire de Technologie Chalon-sur-Saône, 2016 ; Ecole de Gestion et de Commerce Chalon-sur-Saône, 2016 ; Institut Image de Chalon-sur-Saône, 2016.

⁹⁶ Source : INSEE, SIRENE 2016.

⁹⁷ Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Saône-et-Loire, 2014.

incitent à des échanges de pratiques entre élus. En effet, ces projets visent tous, plus ou moins, à répondre à la décroissance démographique urbaine et pourtant, de 1975 à aujourd'hui, aucun échange concret n'a eu lieu sur cette question. De plus, toutes ces villes disposent de zones périurbaines et rurales qui participent également à la structuration territoriale et qui posent une autre question commune à tous les PADD des PLUi et SCoT, celle du cadre de vie à travers la dimension fonctionnelle. Ce dernier peut être traité de manière interterritoriale afin de montrer la cohérence existant entre les territoires et le potentiel en matière d'interSCoT.

8.3. Une structuration interterritoriale par les pôles périurbains et ruraux

En dehors des villes, les pôles participent à la qualité de vie des ménages habitant dans l'espace de proximité de celles-ci. Il se développe une économie présenteielle, en parallèle au maintien d'une économie productive. Il s'agit d'identifier les atouts et le rôle des zones périurbaines et rurales du périmètre de l'AUSB, dans une réflexion sur l'interterritorialité permettant de montrer les complémentarités entre les intercommunalités de l'AUSB.

8.3.1. Des pôles périurbains et ruraux participant à la qualité du cadre de vie de l'espace de proximité des zones urbaines

Les pôles situés en dehors des villes peuvent être définis comme des « *centralités des quotidiens* » (Talandier *et al.*, 2013, page 8) réfléchies à partir des besoins des ménages, en matière de cadre de vie et d'activité économique (Horgues-Débat, 2011). Leur richesse fonctionnelle leur permet de répondre à la demande locale de leurs habitants et de ceux des communes rurales environnantes, en leur évitant un déplacement dans le centre urbain. Il s'agit ainsi d'irriguer au mieux l'organisation territoriale des campagnes, pour desservir l'ensemble de la population.

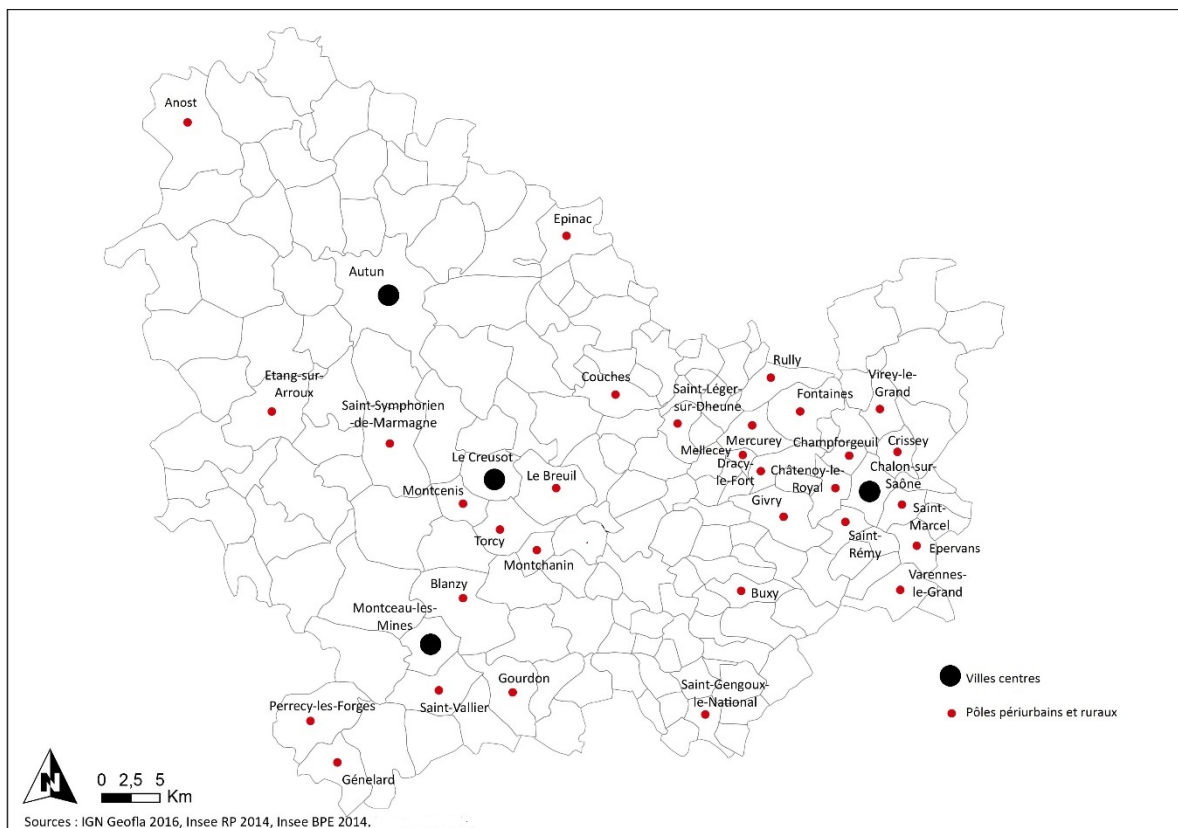
Les aménités fonctionnelles des gammes supérieure et intermédiaire sont majoritairement concentrées dans les villes centres - Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Montceau-les-Mines et Autun - et expliquent les importantes relations entre elles et leur espace de proximité. Dans le reste des intercommunalités, les aménités les plus pertinentes à prendre en compte sont celles qui appartiennent à la gamme de proximité, car elles sont réparties de manière homogène entre les couronnes d'urbanisation successives. Elles sont un facteur de maintien et d'attractivité des ménages et d'amélioration de la qualité de vie, d'autant plus que cette gamme de proximité nécessite des emplois présentsiels pour animer ses aménités au quotidien (Talandier *et al.*, 2013). Leur concentration dans des pôles participe au développement de la fonction résidentielle des communes périurbaines et rurales (Bontron, 2008).

Dans les PADD des PLUi et des SCoT, des pôles relais et de proximité sont identifiés pour leur richesse fonctionnelle, mais il existe également une large part d'arrangements politiques, discernables lors des réunions visant la production des projets de territoire. Cette situation nécessite d'objectiver ces pôles, afin de constater la véritable cohérence à l'intérieur et entre les EPCI. Ainsi, dans l'analyse propre à ce travail de recherche, les pôles sont considérés comme les communes qui disposent de plus de deux aménités pour 100 habitants et de plus de 10 emplois présentsiels pour 100 habitants. Toutefois, une variation a

été prise en compte sur le nombre d'habitants en fonction de la position spatiale, entre les pôles situés en frontière des villes centres et ceux situés au-delà. Dans le premier cas, sont considérées comme pôles les communes correspondant aux critères ci-dessus et dépassant 1 500 habitants ; dans le second cas, il s'agit de communes de plus de 500 habitants.

La carte suivante montre une richesse fonctionnelle autour de Chalon-sur-Saône, venant compléter l'offre de la ville centre. C'est également le cas, mais dans une moindre mesure, autour du Creusot et de Montceau-les-Mines. En revanche, Autun ne compte pas de communes frontalières pouvant être considérées comme pôles, ceux-ci sont en effet situés au-delà. De Chalon-sur-Saône à Autun, la raréfaction des pôles est une conséquence directe de la densité de population de moins en moins importante. Dans cette logique, l'espace périurbain de Chalon-sur-Saône, la côte chalonnaise et l'espace entre Le Creusot et Montceau-les-Mines ressortent nettement, au contraire des zones les moins denses en matière d'habitants, d'aménités fonctionnelles et d'activités économiques qui disposent de peu de pôles. C'est notamment le cas à l'ouest d'Autun, où la majorité des communes fait partie du Parc Naturel Régional (PNR) du Morvan.

Carte 8. Localisation des villes centres et les pôles périurbains et ruraux dans le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne en 2014



En rapport avec les PADD des PLUi et des SCoT, les chiffres sur la population, sur les aménités fonctionnelles et sur l'emploi présentiel donnent une géographie différente des pôles. Aux alentours d'Autun, Saint-Léger-sous-Beuvray compte trop peu d'habitants, alors

que Lucenay-l'Évêque et Igornay disposent de trop peu d'emplois présentsiels en rapport avec leur population. C'est également le cas dans l'espace environnant du Creusot, avec Marmagne, Saint-Sernin-du-Bois et Ciry-le-Noble. À côté de Montceau-les-Mines, Sanvignes-les-Mines est trop peu équipé. Lux est une commune de moins de 1 500 habitants, alors qu'elle est située en frontière de la ville de Chalon-sur-Saône. Enfin, à proximité de cette dernière, Gergy n'est pas assez équipée. Au contraire de ces communes, d'autres n'ont pas été identifiées comme pôles dans les documents d'urbanisme mais comptent pourtant une population, des aménités fonctionnelles et des emplois présentsiels en nombre suffisant pour être appréhendées comme tels. En ce sens, Virey-le-Grand peut être considéré, d'après les chiffres, comme un pôle. Cette commune est positionnée à côté de Gergy qui compte 200 habitants de plus, mais un rapport beaucoup moins important entre sa population totale et le nombre d'aménités fonctionnelles et d'emplois présentsiels. C'est aussi le cas entre Saint-Symphorien-de-Marmagne et Marmagne. Enfin, Gourdon n'a pas été considéré comme pôle dans le PLUi de la CUCM, alors qu'elle peut l'être selon les chiffres. Il existe ainsi de nombreuses différences entre le choix des pôles selon qu'il repose sur les données quantitatives, sur la réalité du terrain et sur des arrangements entre élus, ou alors sur une objectivation à partir de trois indicateurs de qualité de vie. Les aménités fonctionnelles des pôles identifiés sur la carte sont à 50 % liés aux services à la personne, à 20 % aux commerces et à 15 % à la santé⁹⁸. Cette offre de proximité est adaptée aux ménages habitant en dehors des villes et ceux-ci n'ont donc pas besoin de rejoindre nécessairement l'une des villes centres pour ce qui concerne les achats du quotidien. Les relations entre les villes et leur espace de proximité concernent les aménités fonctionnelles des gammes intermédiaire et supérieure. Cette richesse fonctionnelle qui s'observe entre les zones urbaines, périurbaines et rurales est un atout pour stabiliser les ménages sur le plan résidentiel, notamment ceux qui vivent en dehors de la ville, mais qui profitent des aménités de celles-ci, tout en ayant, dans de nombreuses communes proches, une offre en matière de services et équipements du quotidien.

Une structuration continue de l'espace de proximité de ces villes peut s'observer entre les quatre intercommunalités du périmètre de l'AUSB. Le caractère urbain du Grand Chalon fait face à la dominante rurale de la CUCM et de la CCGAM, ce qui leur donne des potentiels de complémentarité. Les trois quarts des pôles sont situés au-delà des communes frontalières des villes centres, faisant ainsi lien entre ces EPCI. Les campagnes ont un rôle de liant, par leur dimension interstitielle (Rieutort, 2012). Sur le plan des activités économiques, elles profitent de deux sources principales et celles-ci font abstraction des limites intercommunales pour se structurer et rayonner.

8.3.2. Une double structure économique, entre la persistance du mécanisme productif et le développement des ressorts présentsiels

Il existe une économie à la fois productive, à travers les dimensions agricole et industrielle, et présentsielle avec les services à la personne et les commerces par exemple, dans l'espace de proximité des villes du périmètre de l'AUSB. Les sols sont globalement utilisés par l'agriculture et par l'industrie, mais l'économie présentsielle est également largement présente (Bardet *et al.*, 2011). L'économie en dehors des villes montre des communes

⁹⁸ Source : INSEE, BPE 2016.

résidentielles faisant face à des communes productives et les deux participent à la richesse de l'offre économique résidentielle locale et, par prolongement, au cadre de vie.

Des communes rurales bénéficiant d'une dominante économique agricole se constatent sur la côte chalonnaise et cela se poursuit jusqu'aux communes environnant Couches, correspondant à la côte du Couchois. Les communes comprises dans les côtes viticoles disposent d'un taux d'emploi agricole dépassant les 10 % grâce à la viticulture et au vin. Cet axe de développement va au-delà des frontières intercommunales, même si aujourd'hui, les vins de la côte du Couchois ont une notoriété moindre que les vins de la côte chalonnaise. La culture de la vigne est à l'origine d'un certain dynamisme et d'une reconnaissance locale des produits avec les appellations villages, « Rully », « Givry », « Mercurey » ou « Montagny ». Les communes de la côte chalonnaise, comme celle de la côte du Couchois, ont une importante surface consacrée à cette culture et résistent globalement à la pression de l'extension urbaine. D'ailleurs, celles qui bénéficient des superficies les plus grandes plantées en vigne les ont augmentées ces dernières années. Le périmètre de l'AUSB profite d'une production agricole diversifiée, avec différentes orientations technico-économiques⁹⁹. Les communes de la CCGAM sont impliquées dans la sylviculture à l'ouest et dans l'élevage bovin à l'est. L'élevage bovin est une orientation commune aux finages de la CUCM et de la c.c.S.c.c. situés à l'ouest. Les communes localisées à l'est de la c.c.S.c.c. sont également impliquées dans la viticulture avec, comme dit précédemment, la côte chalonnaise. Cette dernière se trouve entre la c.c.S.c.c. et le Grand Chalon. Toutefois, dans le Grand Chalon, la viticulture, à l'est, cohabite avec le polyélevage, à l'ouest. Ces intercommunalités sont liées par leur campagne avec les productions agricoles s'y rapportant et disposent ainsi de complémentarités pour donner à la fois le vin et la viande, par exemple.

Sur le plan industriel, les communes périurbaines et rurales de chaque EPCI bénéficient de secteurs dominants. Dans la CCGAM, la métallurgie ressort nettement, avec 25 % de l'activité industrielle, soit 300 emplois, notamment avec Saint-Forgeot, à côté d'Autun, et la zone d'activités économiques que cette commune abrite. Dans la CUCM, il s'agit de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, 25 % de l'activité industrielle, soit 750 emplois, concentrés à Blanzay à côté de Montceau-les-Mines, du fait de la présence de Michelin. Il existe aussi une économie liée à la métallurgie représentant 15 % du secteur industriel et celle-ci est plutôt répartie entre les communes. Au sein du Grand Chalon, il est compté de très nombreux emplois dans le domaine de la métallurgie, pour 35 % de l'activité industrielle, soit 1 200 emplois. Ils sont principalement présents à Saint-Marcel, en limite de Chalon-sur-Saône, qui profite de la zone portuaire et industrielle Chalon Sud. Le domaine de la réparation et de l'installation de machines et équipements se démarque également, avec 25 % du secteur industriel, avec des emplois distribués entre les communes. Dans la c.c.S.c.c., le domaine dominant est la fabrication de denrées alimentaires, avec plus de 60 % du secteur industriel, soit 90 emplois, concentrés majoritairement à Buxy. Ce sont d'abord les communes situées à la frontière des villes centres, et donc sous leur influence, qui montrent une forte concentration d'emploi industriel. L'effet de redistribution de ce type d'emploi, dans les communes les plus rurales, est visible mais minime, ce qui laisse peu entrevoir d'éventuelles complémentarités et d'éventuels liens entre intercommunalités.

⁹⁹ Source : Recensement agricole, 2015. L'orientation technico-économique correspond à la production dominante de la commune.

Dans le périmètre de l'AUSB, les pôles identifiés et les communes alentour sont d'abord résidentiels, avec en moyenne six emplois pour 10 actifs. C'est en ce sens que les élus de certaines communes, comme Saint-Sernin-du-Bois, à proximité du Creusot ou Virey-le-Grand à côté de Chalon-sur-Saône se sont investis dans une redynamisation de leur centre-bourg, à travers la réhabilitation de bâtiments pour soutenir l'accueil de nouvelles activités, l'aménagement d'espaces publics pour favoriser l'animation la vie locale ou encore la mise en lumière des patrimoines pour participer à l'embellissement du village. Les communes inscrites dans une valorisation de leur centre-bourg, comme les deux citées ci-dessus, font partie des plus dynamiques sur le plan démographique. Cette situation s'explique par l'activité municipale et aussi par la présence des villes petites et moyennes que sont Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Montceau-les-Mines et Autun à proximité, qui concentrent en moyenne plus de 14 emplois pour 10 actifs. Les pôles identifiés en zones périurbaines et rurales disposent ainsi d'une économie présentielle en constante augmentation, pour répondre aux besoins toujours plus importants des ménages et ainsi retenir ces derniers. A titre d'exemple, dans chacun des pôles, entre cinq et 30 commerces ont été comptés, la majorité est de type alimentaire¹⁰⁰. Les ménages font abstraction des frontières intercommunales dans leurs pratiques et c'est en cela que les pôles, dont dix sont situés aux abords de ces limites, montrent une cohérence interterritoriale à partir des aménités fonctionnelles et de l'économie présentielle.

Ces différentes sources économiques participent à l'offre économique résidentielle locale, avec la mise en avant, par les communes périurbaines et rurales, des liens et des formes de complémentarité entre EPCI. Elles n'ont pas la même importance et sont spatialisées différemment, mais elles permettent la valorisation du cadre de vie et des relations durables entre les villes et leur espace de proximité. Au sein des réunions pour l'élaboration des PADD, le cadre de vie a également tenu une place majeure dans les échanges avec les décideurs, d'autant plus qu'il représente un domaine transversal pour chaque territoire. Il existait un discours double entre les élus de ville qui mettaient en exergue le cadre de vie urbain et la volonté de renouvellement des centralités et les élus des communes périurbaines et rurales qui évoquaient la question de l'offre économique résidentielle locale hors de la ville, tant sur les services et équipements que sur les ressources patrimoniales. D'autres éléments de compréhension du cadre de vie offert dans les zones périurbaines et rurales peuvent ainsi être apportés avec les dimensions naturelle et culturelle (De Varine, 2007).

8.4. Le patrimoine de l'espace de proximité des villes, levier de dynamisme territorial et interterritorial

La majorité des ressources naturelles, et dans une moindre mesure culturelles, se trouve en dehors des villes, dans leur espace de proximité. Elles permettent de faire abstraction des frontières entre les intercommunalités, entre les départements ou encore entre les régions. Il s'agit de mettre en exergue leur participation au cadre de vie et la manière dont elles lient les territoires entre eux.

¹⁰⁰ Source : INSEE, BPE 2016.

8.4.1. Les dimensions naturelle et culturelle, au-delà des frontières intercommunales

Il existe des débats entre scientifiques sur la territorialisation (Davodeau, 2011) ou la déterritorialisation (Djament-Tran, 2015) des patrimoines. Les paysages sont une constituante du patrimoine qu'offrent les périmètres intercommunaux et différents éléments matériels et immatériels viennent les enrichir. Ensemble, ils proposent un récit qui fait abstraction des limites intercommunales et participent à l'interterritorialité en répondant aux enjeux communs que mettent en avant les élus dans les PADD des PLUi ou des SCoT, à savoir la valorisation patrimoniale pour qualifier le cadre de vie et garantir une attractivité résidentielle. Le paysage est ainsi envisagé à l'entrecroisement entre la nature et la culture, entre les créations de l'univers pour le premier et les résultats du travail des hommes pour le second (Sansot, 2009). Toutefois, la loi relative à la mise en valeur des paysages de 1993 rend compte seulement des dimensions naturelles, avec trois échelles pour évoquer la notion de « paysage » :

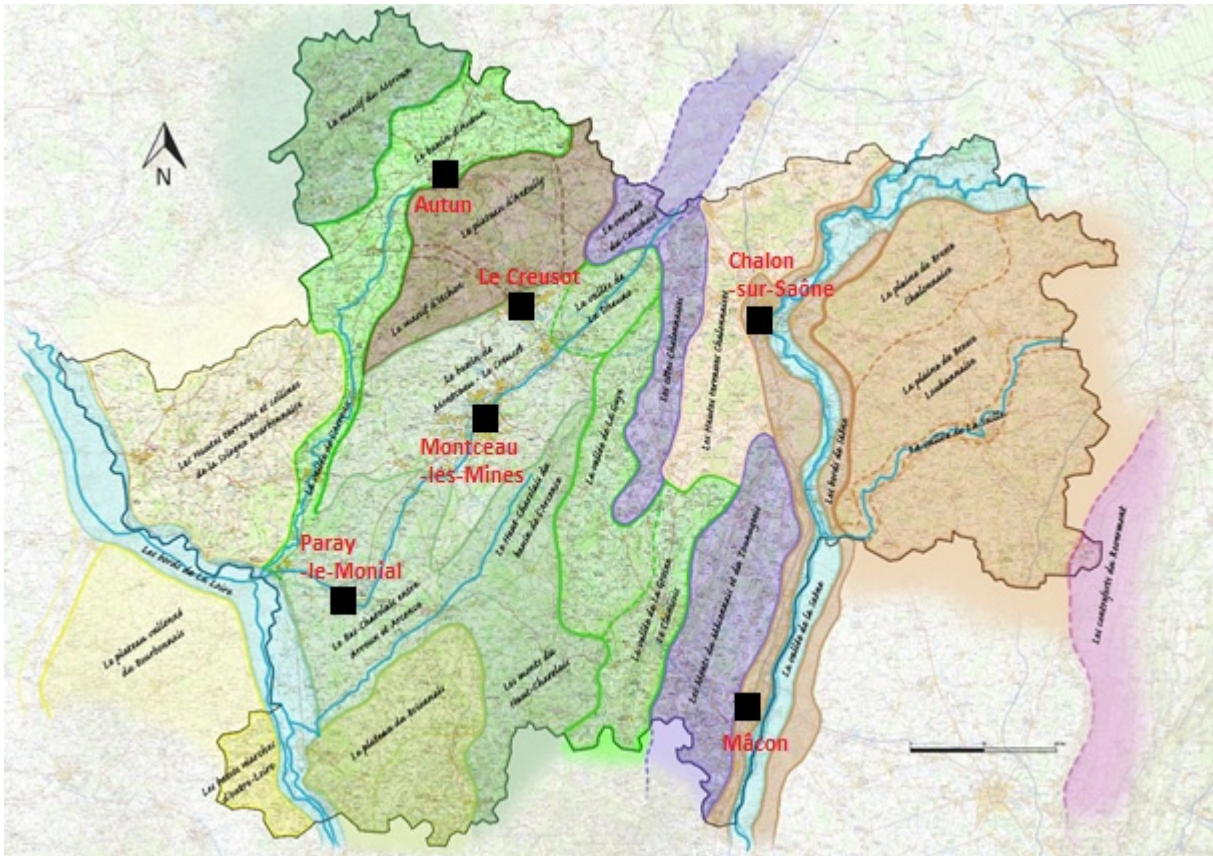
- L'article 1 introduit la notion de « structure paysagère » qui peut être décrite comme un système comprenant différents éléments de paysage qui se trouvent en interrelation matérielle ou immatérielle. Il s'agit du produit de la combinaison entre la structure sociale et la structure biophysique d'un site, à l'origine des traits caractéristiques d'un paysage. Les vignobles, les crêtes boisées ou les bourgs urbains au contact de la plaine sont par exemple des structures paysagères.
- L'article 3, celle d'« élément de paysage » qui correspond à la brique à la base des structures paysagères. C'est un objet matériel qui n'est pas un système sur le plan paysager, mais qui porte des caractéristiques paysagères, car perçu sous le prisme culturel. Les prairies, les vignes ou les villages sont par exemple des éléments de paysage.
- L'article 18, celle d'« unité paysagère » qui rend compte de dynamiques paysagères, de composants spatiaux et de perception sociale donnant une singularité à la zone du territoire concerné par leur caractère. Les territoires, à travers leur forme, leur organisation ou leur présence, impliquent une distinction entre unités voisines. La côte chalonnaise est par exemple une unité paysagère.

Les EPCI du périmètre de l'AUSB ont été analysés dans deux études paysagères dans les années 1990, l'une du Conseil Général en 1993 et l'autre du Conseil Régional en 1997. Dans un souci de cohérence, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Saône-et-Loire a travaillé en 2015 à la mise en forme d'une carte présentant les unités paysagères du département de la Saône-et-Loire, à partir de ces deux études et des différents diagnostics paysagers issus des documents d'urbanisme intercommunaux.

Le périmètre de l'AUSB est positionné à l'interface de plusieurs unités paysagères, qui s'articulent également à celles du reste du département. En effet, alors qu'il ne comporte que quatre territoires intercommunaux pour trois SCoT, 13 unités paysagères y sont comptabilisées sur la carte suivante : le massif du Morvan, le bassin d'Autun, le plateau d'Antully, le massif d'Uchon, le versant du Couchois, la vallée de l'Arroux, le bassin de Montceau-Le Creusot, la vallée de la Dheune, la vallée de la Guye, la côte chalonnaise, les hautes terrasses chalonnaises, les bords de Saône, et enfin la plaine de la Bresse chalonnaise. Les paysages sont marqués par la relation entre l'histoire naturelle et l'histoire

culturelle. Chaque unité paysagère dispose ainsi d'éléments remarquables faisant sa richesse culturelle. Seules, elles racontent les bribes d'une histoire, alors qu'ensemble, elles montrent toute la cohérence d'une histoire de plus de 2 000 ans. C'est par l'articulation des unités paysagères et par prolongement, des éléments culturels, qu'une offre d'ensemble peut être valorisée.

Carte 9. Unités paysagères du département de la Saône-et-Loire en 2016



Source : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Saône-et-Loire.

Cette carte permet d'apprécier la cohérence globale paysagère dans le département de la Saône-et-Loire et l'inscription des paysages du périmètre de l'AUSB. Ce dernier est situé dans le nord Saône-et-Loire et certaines de ses unités paysagères sont inscrites sur deux EPCI et font la couture entre eux. C'est le cas des vallées de la Dheune et de l'Arroux entre la CCGAM et la CUCM, du versant du Couchois entre la CCGAM et le Grand Chalon, de la vallée de la Guye entre la CUCM et la c.c.S.c.c., de la côte chalonnaise et des hautes terrasses chalonnaises, entre la c.c.S.c.c. et le Grand Chalon. Un travail en ce sens a été mené par l'AUSB pour montrer les interrelations paysagères entre les EPCI des PLUi et entre les périmètres de SCoT. Toutefois, les élus ne l'ont pas évoqué dans les PADD, ceux-ci restant largement concentrés sur le périmètre d'intervention du document, sans prise en compte de leur environnement extérieur proche, alors que les paysages représentent un support de la planification territoriale (Labat *et al.*, 2013) pour définir une articulation entre les intercommunalités et la mise en forme d'un territoire de projet.

8.4.2. La cohérence interterritoriale des différents paysages du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

La CCGAM a été marquée par l'histoire, à Autun, dans sa ville centre, comme dans sa campagne, par exemple avec l'oppidum de Bibracte qui était la capitale des Eduens au 1^{er} siècle avant J.-C. Selon le Président d'une association sur l'histoire saône-et-loirienne, « *l'agriculture et la religion ont longtemps été liées* », ce qui explique la présence de bâtiments religieux dans les communes rurales, comme le prieuré de Saint-Martin à Mesvres datant du 9^e siècle ou l'église Saint-Ferréol à Curgy datant du 11^e siècle. Toutefois, dans la CCGAM, la polyculture et



Photographie 7. Les paysages vallonnés à partir de la Montagne d'Uchon

Source : AUSB.

le bocage ont progressivement été remplacés par la sylviculture. C'est une intercommunalité qui contient une partie du PNR du Morvan, dont Autun est considéré comme la porte d'entrée par les acteurs du tourisme même si elle n'en fait pas encore partie¹⁰¹, avec un paysage vallonné marqué par les massifs du Morvan et d'Uchon, d'où partent de nombreux cours d'eau. Ces massifs peuvent donner une impression de confinement et d'isolement au contact du bassin d'Autun ou du plateau d'Antully. Ce sentiment est renforcé par l'abandon de terres cultivables et par la présence de nombreuses friches agricoles¹⁰². En revanche, les promontoires permettent de dominer les forêts et le bocage. Ce dernier s'étend, à la fois, dans les pentes les plus douces et dans les vallées, notamment dans celle de l'Arroux qui fait le lien avec la CUCM.

Le bassin Montceau-Le Creusot est caractérisé par l'agriculture en zone rurale et est traversé par le canal du Centre qui relie la CUCM à Chalon-sur-Saône et a rendu possibles d'importants échanges commerciaux entre Le Creusot, Montceau-les-Mines et Chalon-sur-Saône. Selon un technicien de la CUCM, « *les dynamiques actuelles font état d'un développement résidentiel et commercial à proximité des villes* ». Du fait de l'histoire récente des deux villes, leur patrimoine est relativement minime, d'autant plus que les élus de Montceau-les-Mines ont fait le choix de mettre relativement peu en avant le patrimoine minier, contrairement à ceux du Creusot avec le patrimoine industriel. L'histoire économique est valorisée à l'extérieur des villes, avec le musée de la Mine à Blanzay permettant d'observer le dernier puits encore visible localement ou avec la briquetterie à Ciry-le-Noble,

¹⁰¹ Les représentants du Parc Naturel régional ont acté la décision d'intégrer Autun au périmètre à l'horizon 2020.

¹⁰² Ces informations sont tirées d'une étude sur l'intégration du paysage dans les documents d'urbanisme réalisée par l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, en 2016. Sauf indication contraire dans cette section 8.4.2., les éléments de description du paysage sont issus de cette étude.

une ancienne usine de céramique du début du 20^e siècle. L'histoire religieuse est plus ancienne avec l'église Saint-Pierre et Saint-Benoît de Perrecy-les-Forges datant du 11^e siècle ou l'église de Gourdon datant du 12^e siècle. Ces différents sites culturels enrichissent les



Photographie 8. Une articulation entre l'eau et l'industrie à proximité de Montceau-les-Mines
Source : AUSB.

paysages ruraux influencés par le Charolais situé au sud, caractérisés par une ambiance champêtre, entre vallées et reliefs plus prononcés, et spécialisés dans l'élevage bovin. La transition avec la CCGAM, comme avec la c.c.S.c.c. se fait ainsi par ces paysages ruraux, avec les vallées de la Dheune et de la Guye, des vallées bocagères riches de terrasses alluviales donnant des sols fertiles, dont la dernière est traversée à la fois par les lignes ferroviaires du TGV Lyon-Paris et par la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) reliant le Grand

Chalon et la CUCM. Ces vallées conduisent à des paysages viticoles dans le reste des intercommunalités du périmètre de l'AUSB.

Au sein de la CCGAM, le versant Couchois, avec ses vignes, s'infléchit progressivement au contact de la vallée de la Dheune. Il y est produit un vin largement mis en avant par les acteurs locaux, avec le château de Couches. Une partie de celui-ci a justement été transformée en caveau de dégustation. La rivière de la Dheune sépare ce versant et la côte chalonaise. Sur les

périmètres de la c.c.S.c.c. et du Grand Chalon, cette dernière accroche le regard par la prépondérance des vignes, « dans une zone où il y a plus de 20 églises romanes construites entre le 10^e et le 12^e siècle et des châteaux dont le siècle de construction est plus récent, entre le château de Pontus de Thiard à Bissy-sur-Fley, datant du 14^e siècle ou le château de Germolles à Mellecey datant également du 14^e



Photographie 9. Les coteaux viticoles aux alentours de Mercurey
Source : AUSB.

siècle » selon le conservateur du patrimoine d'un château local. La c.c.S.c.c. est marquée par une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), celle de « Montagny » qui s'étend sur 350 hectares, alors que le Grand Chalon est constitué de trois AOC, « Mercurey » sur 645

hectares, « Rully » sur 350 hectares et « Givry » sur 260 hectares. Les récentes constructions en périphérie le long des routes s'opposent aux centres-bourgs et aux maisons villageoises.

En s'approchant de Chalon-sur-Saône et en dépassant la frontière que représente l'A6, la côte chalonnaise laisse place aux hautes terrasses chalonnaises essentiellement présentes dans le périmètre du Grand Chalon. Selon une technicienne du CAUE, « *elles montrent des paysages de plaine caractérisés par l'urbanisation massive de Chalon-sur-Saône, avec des installations, à la fois denses et hétéroclites, comme des lotissements ou des Zones d'Aménagement Concerté, qui cachent le paysage traditionnel* ». Il existe également des sites où l'histoire locale est présentée comme le camp néolithique de Chassey-le-Camp datant de

l'époque mérovingienne ou encore les anciennes carrières de Fontaines exploitées de l'époque gallo-romaine jusqu'aux années 1960. La rivière de la Saône, axe de communication qui a permis de faire de la ville une place forte du commerce dans les temps médiévaux, marque le paysage avec ses nombreux affluents et est entourée successivement par le bocage et par la forêt. Le paysage forestier est



Photographie 10. Les extensions pavillonnaires dans la Plaine de la Bresse
Source : AUSB.

toujours présent au nord de Chalon-sur-Saône, alors qu'au nord-est prend place un paysage de plaine avec des vues larges et monotones. L'habitat récent montre bien que la plaine de la Bresse chalonnaise est la nouvelle zone de développement résidentiel, amenant une déstructuration progressive du paysage naturel traditionnel. Dans le périmètre de l'AUSB, le Grand Chalon et la CUCM sont les deux intercommunalités où il a été consommé le plus de foncier dans les décennies précédentes¹⁰³.

Les EPCI du périmètre de l'AUSB sont constitués d'un patrimoine à la fois naturel et culturel. L'enjeu commun qui ressort des PADD des SCoT et PLUi est de le conserver pour valoriser le cadre de vie, mais cette orientation n'est pas partagée par tous les élus des intercommunalités. Pourtant, l'implication dans une démarche d'interSCoT pourrait permettre une réflexion sur la combinaison des différents patrimoines entre périmètres de SCoT, et également un échange d'expériences sur les moyens de limiter la consommation foncière pour mieux considérer la combinaison entre les ressources urbaines et les ressources rurales qui montre plusieurs histoires : agricole, industrielle, commerciale ou religieuse. Les villes petites et moyennes ne se suffisent pas à elles-mêmes, la richesse naturelle et culturelle des zones périurbaines et rurales peut les servir directement, du fait de leur proximité (Mainet, 2014). Au-delà de la question des liens entre les territoires, la

¹⁰³ Source : DGFIP-Majic 3, 2014.

richesse de l'espace de proximité des villes peut aussi être considérée comme un levier de valorisation de celles-ci.

8.4.3. Les patrimoines périurbains et ruraux dans la valorisation des villes centres

Même s'il est moins reconnu que celui de la ville, un patrimoine culturel est visible en dehors des zones urbaines (Delfosse, 2015). A titre illustratif, les quatre villes du périmètre de l'AUSB regroupent 94 sites inscrits ou classés au titre des Monument Historiques de France, alors qu'on en compte plus de 100 dans le reste des communes périurbaines et rurales¹⁰⁴. Certains d'entre eux disposent d'une reconnaissance qui rayonne sur l'intercommunalité, et plus précisément sur la ville. D'après un élu de la CCGAM, « *Bibracte a servi et sert encore à Autun. La ville a été identifiée par les spécialistes de l'archéologie grâce à sa proximité avec Bibracte* ». Pour le Grand Chalon et la CUCM, un patrimoine culturel hors de la ville est visible, mais celui-ci permet une valorisation moindre de cette dernière, car moins connu. Globalement, l'attractivité des campagnes repose d'abord sur les aménités naturelles (Talandier, 2008), avant les aménités culturelles.

Dans les intercommunalités de l'AUSB, le patrimoine naturel est celui le plus mis en avant, par la diversité qu'il offre. L'un des architectes conseils de la Direction Départementale des Territoires de la Saône-et-Loire intervenant dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme de la c.c.S.c.c. a décrit, lors d'une rencontre entre élus, le périmètre de l'AUSB, comme une « petite Bourgogne ». Les montagnes forestières faisant face aux plaines bocagères, avec la présence de nombreux cours d'eau rappellent la trame verte et bleue de l'ancienne région administrative. L'articulation des quatre EPCI montre ainsi différentes influences, entre le Brionnais, le Charolais, le Mâconnais, le Chalonnais, la Bresse, le Beaunois, l'Autunois ou encore le Morvan, facilitée par sa localisation au centre de la Bourgogne. Cette richesse participe à la valorisation des villes car celles-ci sont les portes d'entrée des espaces naturels : Autun pour le Morvan et Chalon-sur-Saône pour la côte chalonnaise. Dans la CUCM, il existe des espaces naturels, mais ceux-ci n'ont pas la notoriété des deux précédemment cités. Toutefois, cet EPCI est justement positionné entre le Morvan et la côte chalonnaise et une faiblesse dans une pensée centrée sur un territoire intercommunal peut devenir une force quand elle est réfléchiée dans une forme d'interterritorialité.

Dans l'articulation entre les dimensions naturelle et culturelle, les campagnes sont le lieu de l'agriculture. Cette dernière se voit en ville avec des marchés ou des manifestations agricoles qui mettent en exergue les produits du terroir (Arnal, 2012 ; Delfosse, 2011) et les producteurs locaux écument justement ces différents rendez-vous. Ainsi, la viande Charolaise produite dans l'Autunois ou le vin de la côte chalonnaise se vendent aussi bien dans les marchés d'Autun, du Creusot ou de Chalon-sur-Saône. Il s'agit d'activités productives permettant le développement d'une économie présenteielle (Aubert *et al.*, 2008), quand les produits sont vendus localement.

L'action des acteurs économiques locaux, dans l'espace de proximité des villes, donne la possibilité de penser, à la fois, la valorisation des villes et l'articulation entre les territoires. En effet, il existe un enjeu économique à penser les territoires ensemble et c'est en ce sens

¹⁰⁴ Source : Base Mérimée, Ministère de la Culture, 2014.

que, par exemple, l'Agence de Développement Touristique de Saône-et-Loire incite les élus à prendre en compte l'environnement qui entoure leur intercommunalité, afin de répondre le mieux possible aux envies de diversité des visiteurs. Il est question d'attractivité résidentielle permanente. Toutefois, les décideurs ne sont pas encore prêts à penser leur périmètre d'action avec d'autres. Il n'existe ainsi aucune volonté politique de s'investir dans une démarche d'interSCoT au sein du périmètre de l'AUSB.

8.5. Une défiance politique face aux potentiels communs et à leur partage

La centralité et le cadre de vie sont deux enjeux pour les élus locaux, observés dans les PADD des SCoT et PLUi et dans les projets intercommunaux. Cependant, aucun partage entre EPCI n'est à l'œuvre sur ceux-ci. Cette crainte politique face aux complémentarités des intercommunalités et à leur articulation est déjà ancienne. Il s'agit de comprendre la démarche des décideurs et leur recherche d'attractivité monoterritoriale.

8.5.1. Les élus dans un refus de s'intéresser à ce qui n'est pas de leur ressort

Une démarche interSCoT peut se faire au-delà du périmètre de l'AUSB, en articulation également avec :

- Le SCoT du Pays Charolais-Brionnais approuvé en 2014 et composé de cinq intercommunalités, entre la Communauté de communes du Grand Charolais, la Communauté de communes Entre Arroux, Loire et Somme, la Communauté de communes La Clayette Chauffailles-en-Brionnais et la Communauté de communes du canton de Marcigny.
- Le SCoT de la Bresse Bourguignonne approuvé en 2017 est constitué de quatre intercommunalités, avec la Communauté de communes Bresse Louhannaise, la Communauté de communes Terres de Bresse, la Communauté de communes Bresse Revermont et la Communauté de communes du Canton de Bresse.

Les deux projets de territoire traitent du cadre de vie et de la centralité. Le PADD du SCoT du Pays Charolais-Brionnais porte une orientation qui incite à « *s'appuyer sur la trame verte et bleue pour préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie* » (page 36). Le cadre de vie est ainsi traité à partir de la question du patrimoine, en particulier naturel, mais il s'agit également d'offrir des formes urbaines agréables pour les ménages. Aussi, les petites villes, et notamment Paray-le-Monial, la plus importante avec près de 10 000 habitants, jouent un rôle de centralité avec une fonction d'ancrage sur leur espace de proximité. Les élus souhaitent travailler sur ces villes avec une intervention sur les logements, sur les emplois et sur les aménités fonctionnelles. Ces prises de parti correspondent à une orientation dans le PADD qui veut œuvrer « *pour une qualité de vi(II)e : préserver l'identité propre à ce territoire de bocage et réussir l'urbanité rurale* » (page 30). Les décideurs de ce SCoT semblent ouverts à la question de l'interSCoT car l'une des orientations inspire à « *faciliter les coopérations intercommunales infra-pays et avec les territoires voisins* » (page 68). Concernant le SCoT de la Bresse Bourguignonne, l'un des axes du PADD vise à « *façonner un cadre de vie de qualité pour pérenniser et valoriser l'identité bressanne du territoire* » (page 23). Le cadre de vie est considéré à partir des aménités fonctionnelles et de leur proximité aux ménages et du socle naturel et paysager. Au niveau des centralités, le PADD cite Louhans, la ville la plus

grande du périmètre, avec un peu plus de 6 000 habitants, comme le pôle d'attraction des bassins de vie et d'emploi avec, à l'image du SCoT du Pays Charolais Brionnais, une demande d'intervention sur le parc de logements et sur l'offre économique locale. La cohérence interterritoriale peut ainsi s'étendre à d'autres SCoT saône-et-loirien, au-delà du périmètre de l'AUSB. Toutefois, le SCoT Mâconnais Sud Bourgogne dont l'arrêt de projet est prévu en 2022, composé de la Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais, de la Communauté de communes du Clunisois, de la Communauté de communes du Mâconnais Tournugeois et de la Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais, est lui, plus orienté sur une articulation avec le SCoT Bresse Val de Saône, dans le département de l'Ain, des contacts ayant déjà été pris selon une élue locale¹⁰⁵. Cette exploration sur les SCoT voisins montre que les enjeux sont similaires au-delà du périmètre de l'AUSB, avec des caractéristiques communes, comme des villes en décroissance démographique, sauf pour Louhans qui profite de ses relations avec Chalon-sur-Saône et Beaune, ou des zones périurbaines et rurales composées d'un riche patrimoine naturel et culturel.

La réflexion sur l'interSCoT, à l'AUSB, est restée au sein du périmètre géographique de cette structure. Dans le but de conforter et d'harmoniser les orientations prises dans chacun des SCoT, l'AUSB a souhaité élaborer un interSCoT dès 2014, bien que cela ne soit finalement resté qu'un projet. En effet, les élus ont montré leur désintérêt pour une telle démarche lorsque cela leur a été proposé. Ce refus a été confirmé lors d'entretiens avec le niveau politique des EPCI où ce sujet a été abordé. Pour les décideurs de la CUCM et de la CCGAM, il s'agit de traiter, en premier lieu, les priorités et l'interSCoT n'en fait pas partie. De son côté, un décideur du Grand Chalon met en avant les défauts du dispositif, plus que sa plus-value possible : « *le Grand Chalon est déjà impliqué dans une forme d'interterritorialité. Le SCoT regroupe quatre intercommunalités. Ajouter d'autres intercommunalités à réflexion sur la structuration, comme la CUCM ou la CCGAM qui comptent des villes importantes pour la Saône-et-Loire, c'est surtout ajouter de la complexité* ». L'interSCoT est en effet synonyme de relations plus structurées avec d'autres villes comme Le Creusot, Montceau-les-Mines ou Autun, ce qui n'est pas souhaité aujourd'hui par le Grand Chalon.

Lors des ateliers de préparation du PADD des SCoT, dans leur animation comme dans la lecture des compte-rendus, à aucun moment il n'est fait état d'une volonté de mettre en place cet outil avec les SCoT voisins. En soi, différents propos de décideurs communaux décrivent les documents de planification intercommunaux comme une obligation chronophage, qui les éloigne de leur problématique du quotidien, à la fois car c'est un projet structuré sur de nombreuses communes et parce qu'il demande d'avoir une vue sur le futur. L'idée d'un interSCoT ajouterait une difficulté supplémentaire puisque le périmètre de réflexion serait d'autant plus grand. Globalement, les échanges entre décideurs montrent qu'il est difficile, pour eux, de considérer une autre commune, une autre intercommunalité ou un autre périmètre de SCoT. Bien que les élus observent en premier lieu leur périmètre d'action, ne pas partager sur des enjeux communs est un choix politique en lien avec la recherche d'attractivité monoterritoriale. Les élus de chaque EPCI considèrent leur ville et leur intercommunalité comme concurrentes des autres car l'attractivité dans un périmètre

¹⁰⁵ https://www.macon-infos.com/index.php?option=com_content&view=article&id=17261:petr-maconnais-sud-bourgogne-la-saone-restera-t-elle-une-frontiere-infranchissable-pour-les-etudes-liees-au-schema-de-coherence-territoriale-scot&catid=186&Itemid=617&lang=fr, consulté le 25 juillet 2018.

peut générer une décroissance dans un autre. Dans la logique de l'attractivité, hors des situations de croissance démographique soutenue, attirer et retenir des ménages à un endroit implique un départ de la population à un autre endroit. Il existe ainsi une forme de concurrence qui se comprend à travers les stratégies et les projets mis en place par les décideurs (Gérardin *et al.*, 2010). En ce sens, une inquiétude politique est perceptible face aux voisins et à leur potentielle attractivité, surtout quand les villes centres sont de taille quasi similaire. Cette tendance s'observe également dans le SRADDET, avec les ateliers tournant autour de la complémentarité où les représentants de SCoT et de PLUi évoquaient les concurrences, lorsque des questions sur les complémentarités leur étaient posées. Il était notamment sujet de la concurrence résidentielle entre les villes petites et moyennes, comme Chalon-sur-Saône, Beaune et Dole ou Montbéliard et Belfort.

Dans le périmètre de l'AUSB, les raisons de la décroissance démographique des villes sont différentes selon les situations. Autun est une petite ville rurale qui souffre de son enclavement, Le Creusot et Montceau-les-Mines sont des villes industrielles qui font face à la désindustrialisation et Chalon-sur-Saône est une ville diffuse qui se confronte à sa périurbanisation et à l'attractivité résidentielle de son espace de proximité. Au-delà des explications des dynamiques démographiques, la question de la gestion de la décroissance n'est pas abordée entre décideurs de chaque ville et de chaque intercommunalité. Pour ce faire, une démarche interSCoT pourrait être pertinente. Répondre à l'enjeu de la décroissance démographique dans une perspective de gestion est l'une des solutions pouvant amener les villes et leurs représentants à échanger (Dormois *et al.*, 2017) sur la redéfinition de leur centralité et les nouvelles formes de relation entre les villes et leur espace de proximité. Il s'agirait de travailler à explorer les moyens de répondre et d'adapter l'offre locale aux besoins des ménages présents encore dans la ville et des nouveaux arrivants, malgré les nombreux départs. Toutefois, la gestion de la décroissance dépend d'un positionnement politique difficile à assumer pour les élus urbains (Morel-Journal, 2017). C'est en ce sens que, par exemple, le programme « Revitalisation de centres-bourgs » dédié aux communes de moins de 50 000 habitants, lancé par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires en 2014, a amené à des stratégies issues des EPCI dont l'horizon d'intervention est la croissance, selon le personnel de cette structure¹⁰⁶. Ce propos a été tenu lors du séminaire AlterGrowth « Politiques alternatives de développement dans les villes en décroissance » le 19 janvier 2018 et c'est justement à ce même événement qu'a été pointé le risque des politiques locales qui seront menées dans le cadre du plan « Action Cœur de ville » annoncé fin 2017 par le Gouvernement pour les villes moyennes : la recherche, encore et toujours, d'une forme de croissance, sans aucune gestion de la décroissance démographique urbaine.

Pour ce qui concerne le cadre de vie, chaque SCoT dispose d'atouts communs, mais ceux-ci ne sont pas partagés et restent circonscrits à leur strict périmètre défini par le document de planification. A travers les réunions visant l'élaboration des PADD des PLUi et SCoT, il semble que les élus aient la même cible : les couples avec enfant(s). Pour les familles, le cadre de vie est un critère de localisation résidentielle à part entière (Lecat, 2004) et ceci explique la concurrence entre intercommunalités ne permettant pas l'échange et le partage de réflexions et d'expériences. Cette recherche d'attractivité annihile ainsi toute démarche

¹⁰⁶ <http://www.lagazettedescommunes.com/545936/la-difficile-reconnaissance-du-phenomene-des-villes-en-decroissance/date>, consulté le 25 mai 2018.

d'interSCoT, car la notion d'« attractivité » est politiquement pensée comme monoterritoriale, opposé à la dynamique coopérative centrée sur les interactions. Pourtant, les complémentarités existant dans les dimensions fonctionnelle et patrimoniale montrent une cohérence intraterritoriale entre les villes et leur espace de proximité et interterritoriale qui va au-delà des frontières intercommunales. Il s'agit de comprendre l'articulation des EPCI, à partir de leur pratique par les ménages et acteurs locaux (Audiar, 2015). Toutefois, les décideurs souhaitent conserver leur pouvoir sur leur périmètre d'action. En ce sens, il n'est pas question de s'investir dans une forme de développement partagé avec d'autres territoires, sachant que les intercommunalités de l'AUSB existent depuis longtemps et travaillent l'attractivité comme un enjeu dont les ressorts sont internes :

- Le Grand Chalon, ex communauté de communes de Chalon Val de Bourgogne, puis communauté d'agglomération Chalon Val de Bourgogne, a été créé en 1994.
- La c.c.S.c.c., en 2000.
- La CUCM, en 1970. Ayant une dimension aussi bien urbaine que rurale, la CUCM est devenue Communauté Creusot-Montceau en 2001, puis est redevenue CUCM en 2011 par choix politique.
- La CCGAM, ex communauté de communes de l'Autunois, en 2000.

Malgré leur ancienneté, les relations entre décideurs communaux, au sein de ces intercommunalités, restent fragiles (Richer, 2008). Dans le périmètre de l'AUSB, des difficultés ont été rencontrées dans les relations entre les représentants de communes. A titre d'exemple, il existe un enjeu pour une commune à être considérée comme pôle relais ou pôle de proximité au sein des PADD des PLUi ou des SCoT. Lors des réunions de préparation de ces documents, les élus communaux pouvaient ainsi revendiquer leur statut de pôle, alors que l'intérêt était de trouver une cohérence intercommunale. Au-delà de la concurrence entre les villes centres, une concurrence entre les bourgs centres et entre les villages peut être appréhendée. L'enjeu, pour leurs décideurs, est de défendre leur commune face aux autres, d'autant plus qu'il existe la crainte d'un oubli dans la définition des projets de territoire. Lors des réunions de préparation des PADD de SCoT et de PLUi, j'ai entendu à plusieurs reprises l'expression « *il ne faut pas oublier les communes rurales* », les moyens étant attribués aux villes centres et dans une moindre mesure, aux pôles. Cette inquiétude s'observe notamment dans la définition de la centralité comme un enjeu, car celui-ci met automatiquement de côté ces communes. C'est en ce sens que la question du cadre de vie, à travers les dimensions culturelle et naturelle, est largement développée, afin de donner une place à part entière, dans les PADD, à ces communes. Globalement, l'interSCoT, par l'espace d'échange, voire de projet, qu'il est, est un outil pouvant participer au passage d'environnement concurrentiel à un environnement collaboratif, entre communes, entre intercommunalités et surtout entre périmètres de SCoT.

L'AUSB est composée de plusieurs périmètres intercommunaux qui ne correspondent pas au périmètre fonctionnel des ménages, ce qui peut être appréhendé dans de nombreux cas (Mainet *et al.*, 2009 ; Audiard, 2015). Dans une recherche de mise en cohérence des politiques publiques avec l'élargissement de ce périmètre fonctionnel, l'interSCoT peut être une réponse pertinente. Pour ce faire, les élus seraient amenés à suivre le mouvement des ménages au-delà de la limite de leurs frontières intercommunales. Sur ce point, alors que la première mission de l'AUSB consiste en l'articulation des politiques publiques, par une

cohérence des projets entre les territoires, les décideurs ne semblent pas prêts à collaborer avec leurs voisins, au vu du nombre très réduit de travaux concernant plusieurs EPCI. Ces derniers sont présidés par des personnalités appartenant à des partis politiques de différents bords depuis 2014, ce qui rend encore plus complexes les travaux interterritoriaux. En ce sens, la concurrence politique nourrit la concurrence entre les villes et entre les intercommunalités et freine voire annihile les ambitions de stratégies interterritoriales, par la constitution de fiefs (Vanier, 2005). Une part de l'individualisme territorial mis en exergue s'explique par des raisons de politique partisane.

L'exemple de l'interSCoT « Terres du Nord » montre bien les opportunités de combinaison entre les territoires, notamment en matière d'offre globale et de visibilité face aux métropoles. Dans cette logique, les EPCI de l'AUSB sont constitués d'aménités complémentaires et leur articulation peut répondre à la métropolisation qui les entoure, entre la Métropole de Lyon et Dijon Métropole. Certaines villes petites et moyennes ont l'avantage d'être voisines et il existe, à travers leur intercommunalité, un potentiel de planification spatiale en matière de coopération interterritoriale, dans la recherche d'un aménagement des territoires cohérent (Audiar, 2015). Les réflexions précédentes amènent à penser que l'interSCoT et la collaboration politique qu'elle implique pourraient apporter une plus-value à la recherche d'adaptation de l'offre économique résidentielle locale à la population présente et aux néo-arrivants, de maintien des relations entre les villes et leur espace de proximité et d'intensification des interactions économiques entre EPCI. Toutefois, historiquement, le périmètre de l'AUSB n'a jamais été un espace de pleine coopération, comme en témoignent les initiatives entreprises par le passé.

8.5.2. Une antériorité locale dans les questions de l'interterritorialité

Par le passé, des tentatives de collaboration avaient déjà été initiées. L'une d'entre elle est celle dite du « Triangle » dans les années 1960, entre Chalon-sur-Saône, Le Creusot et Montceau-les-Mines (Lacour, 2004). Cette idée a été imposée par les instances départementales d'après une étude de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) sur la reconversion économique de la région montcellienne. Alors que la récession du bassin minier paraissait inéluctable, il s'agissait de s'investir dans une forme de coévolution, en liant les avens de Montceau-les-Mines, du Creusot et de Chalon-sur-Saône pour structurer un espace économique basé sur la force industrielle combinée de ses composantes. La volonté des institutions était d'équilibrer les villes monoindustrielles qu'étaient Le Creusot et Montceau-les-Mines pour les articuler à Chalon-sur-Saône, dont l'économie était plus diversifiée. Chalon-sur-Saône devait être un appui au redéveloppement économique de Montceau-les-Mines et du Creusot. En ce sens, une commission spécialisée nommée le « Triangle » a été créée par le Comité Départemental d'Expansion Economique. Son programme comportait trois missions :

- Rechercher et faciliter l'implantation de nouvelles industries pour le bassin minier.
- Etre l'interlocuteur principal de la CECA.
- Réaliser les études et les enquêtes nécessaires.

En 1966, alors que les bassins du Creusot et de Montceau-les-Mines étaient classés parmi les zones reconnues en difficulté depuis deux ans, le Président de la Commission du Triangle s'exprima auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie, en ces termes : « les

problèmes qui se posent à Montceau depuis 10 ans se posent également, d'une manière peut-être moins profonde mais un peu plus aiguë au Creusot actuellement, et ainsi apparaît de plus en plus la complémentarité de ces deux agglomérations pour lesquelles il faut penser non seulement les problèmes d'expansion mais aussi, et surtout, les problèmes d'urbanisation et d'équipement. On pourrait croire que les problèmes sont différents pour Chalon et que sa position clé, son expansion naturelle et son urbanisation en font une agglomération favorisée dans laquelle il suffit de contrôler, de diriger l'activité industrielle pour éliminer toute difficulté. Il n'en est malheureusement pas ainsi et les études actuellement en cours montrent la nécessité absolue et l'urgence d'une urbanisation importante qu'il faut rechercher en dehors même de l'agglomération chalonnaise qui devra éclater logiquement dans une dizaine d'années. Et c'est ainsi que se trouve motivée la création d'un organisme nouveau, d'une entité nouvelle qui trouve sa source dans les différents éléments de complémentarité des trois agglomérations du « Triangle » et surtout dans les possibilités qui leur sont offertes :

- *Sur le plan géographique : avec la route-express, la possibilité de création d'importantes zones industrielles et d'aménagement d'infrastructures.*
- *Sur le plan économique : avec la position maîtresse de Chalon sur les axes de grande circulation Nord-Sud, l'importance de son secteur tertiaire, la tradition de la grande sidérurgie du Creusot, le réservoir de main d'œuvre que constitue le bassin minier.*
- *Sur le plan social : avec un enseignement et une formation professionnelle développés, les espaces verts, les plans d'eau pour les loisirs.*

Nous pouvons maintenant dire, sans aucun risque d'erreur, que l'avenir des trois agglomérations est étroitement lié » (cité par Lacour, 2004, pages 286-287).

Au final, la seule réalisation visible aujourd'hui des projets de cette commission est la portion de la RCEA rejoignant Chalon-sur-Saône et les bassins creusotin et montcellien. Malgré les articles élogieux dans la presse politique et économique nationale, cette idée du Triangle économique n'a jamais été suivie localement. En effet, alors que les élus Chalonnais ne montraient aucun enthousiasme face à une possible articulation avec deux bassins dont l'économie ralentissaient et tendaient vers la décroissance, la CUCM fut créée en 1970 et les clivages politiques prirent le pas sur les possibilités d'interterritorialité, et donc sur le « Triangle ». Aussi, les décideurs locaux ne souhaitaient pas perdre leur pouvoir sur leur ville, face à une idée des instances départementales (Lacour, 2004). A titre illustratif, dans les années 1970, l'un des projets du SDAU de Chalon-sur-Saône, basé sur 82 communes environnantes, prévoyait l'arrivée de 80 000 personnes et une production de 30 000 emplois, pour une consommation foncière de 600 hectares, destinés essentiellement aux zones industrielles. Un même fantasme de la croissance peut être retrouvé dans le SDAU de 1975 de la CUCM qui donnait comme objectif une continuité urbaine entre Le Creusot et Montceau-les-Mines pour ne faire qu'une seule et même ville, avec l'accueil de nouveaux habitants, de nouvelles habitations et de nouvelles constructions. Les élus étaient convaincus que leur ville et leur intercommunalité allaient croître. C'est également cette situation fantasmée qui n'a pas permis une pleine collaboration.

L'année 1990 a aussi été marquée par une étude sur les possibilités de rapprochement entre la CUCM et l'agglomération chalonnaise, avec une ouverture possible à Mâcon et à Autun,

demandée par le Ministère de l'Aménagement des Territoires et des Reconversions (Cdf¹⁰⁷ et al., 1990). Il s'agissait de s'appuyer sur le pôle de conversion Le Creusot-Montceau Chalon-sur-Saône existant depuis 1984 sous la responsabilité de l'Etat et qui devait répondre à la décroissance industrielle locale continue, pour identifier des orientations stratégiques partagées de développement sur les plans économique, social, culturel et universitaire : *« cette ambition de rassemblement apparaît ainsi comme une nécessité : celle de l'existence à terme d'un pôle économique dans un monde de plus en plus changeant. Pour sa mise en œuvre, elle implique l'affirmation d'une volonté politique commune de transformation d'ensemble du pôle où chaque bassin d'emploi, loin de perdre son identité, imagine son propre avenir non plus en concurrence, mais en complémentarité voulue avec ses voisins »* (Cdf et al., 1990, page 3). L'objectif était de travailler à une meilleure synergie des stratégies territoriales, car celles-ci s'illustraient par leur contradiction et leur concurrence : *« le pôle est encore largement un système fermé qui se caractérise par l'absence d'interactions entre les éléments constitutifs et l'absence d'échanges dans son environnement. De ce fait, il s'interdit toute réelle capacité à se complexifier et à se développer tant il est vrai que c'est par l'échange que se crée la richesse »* (Cdf et al., 1990, page 51). La tradition du charbon à Montceau-les-Mines et la tradition du fer au Creusot étaient marquées par une culture rurale, alors que la tradition du commerce à Chalon-sur-Saône correspondait à une culture urbaine. Les décideurs de la CUCM se trouvaient dans une recherche de production fermée, sans interaction. Dans les faits, les acteurs locaux, et surtout les élus, ne souhaitaient pas échanger entre eux car ils n'avaient pas le même langage (Cdf et al., 1990). Pour aller à l'encontre de ces habitudes fortement ancrées dans les esprits, la stratégie commune demandée a été rédigée autour de trois enjeux, celui de la compréhension de l'horizon de long terme afin de ne pas compter sur une croissance rapide, celui de l'élargissement du champ d'analyse à l'Europe afin d'appréhender la nécessité des réseaux et celui de l'ouverture culturelle, historique et politique, afin de dépasser les querelles du passé (Cdf et al., 1990). Pour autant, cette étude sur la mise en forme d'une stratégie partagée n'a pas été suivie d'effets significatifs, car le pôle a continué à recevoir des financements pour redévelopper les territoires indépendamment les uns des autres. Toutefois, dans la même décennie, le contrat de Plan Etat-Région 1994-1998 du Conseil Régional de Bourgogne mettait en avant la nécessaire articulation des agglomérations du Creusot, de Montceau-les-Mines, de Chalon-sur-Saône et même d'Autun. Les trois objectifs fixés concernaient la préservation et la valorisation du cadre de vie, l'arrimage de la CCGAM et de la CUCM à l'axe Saône et un développement partagé, en synergie.

La dernière période de rapprochement, entre 2008 et 2014, correspond aux années où le même parti politique était à la présidence des deux intercommunalités, la CUCM et le Grand Chalon. Cette fenêtre d'opportunité politique a été marquée par la formation d'une entente intercommunale en 2011 qui a été à l'origine de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, de l'implantation d'Amazon à Sevrey, à côté de Chalon-sur-Saône grâce à l'articulation des bassins chalonnais, creusotin et montcellien, de l'installation d'une fibre optique commune, de la mise en œuvre de parkings de covoiturage ou encore de la participation conjointe à des salons. Cette entente n'est plus effective depuis 2014, année qui a été marquée par un changement de leadership politique à la présidence du Grand Chalon.

¹⁰⁷ Charbonnages de France.

La réflexion interterritoriale est ancienne, même si une telle démarche orientée sur la compétitivité, comme le sont celles des années 1960 et des années 1990 ne répond pas pleinement aux enjeux de l'interterritorialité au sens de Vanier (2008). En effet, ces derniers, par la compétitivité, sont centrés sur les lieux, plus que sur les liens. Toutefois, ces exemples montrent la difficulté à faire travailler les élus de différentes intercommunalités ensemble. Il semble exister, dans les EPCI du périmètre de l'AUSB, une culture de l'individualisme territorial qui accompagne la croissance de leurs prérogatives mais qui peut être dépassée lorsque les conditions politiques sont réunies. Dans leur origine, les acteurs du Creusot et Montceau-les-Mines ont développé ces villes grâce aux ressources locales et il n'y avait en aucun cas besoin d'acteurs extérieurs, sinon des commandes publiques et privées. De son côté, Chalon-sur-Saône a été une place forte du commerce du fait de sa localisation géographique. En revanche, cette ville a été nourrie par les acteurs économiques du Creusot, et notamment par la famille Schneider, pour se développer sur le plan industriel (Lacour, 2004). Il existait ainsi déjà une forte relation entre Le Creusot et Chalon-sur-Saône, dès le 19^e siècle, par l'activité des notaires. Seulement, aujourd'hui, en tant que ville principale du département de la Saône-et-Loire, les élus du Grand Chalon ne travaillent pas au développement de l'axe est-ouest, puisque celui-ci les ferait s'impliquer auprès de territoires en décroissance, d'autant plus que les décideurs sont dans un parti opposé à celui de la CUCM ou de la CCGAM. A titre illustratif, dans le Schéma Directeur de l'agglomération chalonnaise de 1994, Chalon-sur-Saône est décrit comme un croisement d'axes marqué par une forte proximité géographique avec la diagonale du vide, et donc des territoires en décroissance. Aujourd'hui, l'objectif clairement affiché dans les PADD du PLUi et du SCoT du Chalonnais, est de faire croître la ville centre, tout en conservant l'attractivité résidentielle dont profitent les communes périurbaines et rurales. Enfin, la ville d'Autun est peu prise en compte du fait d'un fort enclavement et d'un développement économique peu marqué. L'adhésion de la CCGAM à l'AUSB tient, en partie, à une opportunité politique et à une mauvaise expérience des décideurs dans l'élaboration de leur SCoT avec un bureau d'études, alors que l'EPCI recherchait un prestataire pour construire son PLUi.

A moins d'une possible opportunité politique avec des EPCI voisins, les élus, et notamment ceux de l'AUSB, semblent avoir une tendance à travailler contre plutôt qu'avec les intercommunalités situées à proximité. En effet, chacune d'entre elles est impliquée dans un SCoT différent et aucune réflexion sur un interSCoT n'a été portée pour, au minimum, mettre en cohérence les orientations prises par les décideurs.

Conclusion du huitième chapitre : des craintes politiques plus importantes que les complémentarités interterritoriales, malgré le potentiel en matière d'interSCoT

Ce huitième chapitre apporte une réflexion sur les potentiels communs existant entre EPCI voisins et l'intérêt de les aborder de manière concertée, notamment pour les intercommunalités des villes petites et moyennes, car cet exercice permet de disposer d'une plus grande adéquation entre les périmètres institutionnels et les périmètres fonctionnels et d'un contrepoids face à la dynamique métropolitaine. Il existe ainsi des enjeux qui impliquent des échanges d'expériences comme la centralité des villes, et d'autres qui peuvent conduire à des projets plus partagés pris dans une stratégie globale, à partir des liens interterritoriaux créés par l'espace de proximité des villes, comme le cadre de vie. En ce

sens, l'interSCoT est un outil relationnel qui porte sur les enjeux locaux communs pouvant être partagés, entre différentes intercommunalités urbaines et rurales et entre différents types de villes. Il s'agit de prendre en compte l'adaptation de l'offre économique résidentielle locale aux ménages et aux acteurs et de la correspondance à leurs aspirations dans la pensée de la centralité, le maintien des complémentarités fonctionnelles entre les villes et leur espace de proximité par des ressources locales et des pratiques des ménages et des acteurs, et de l'intensification des interactions économiques par les zones périurbaines et rurales, avec leur richesse fonctionnelle et patrimoniale. L'intérêt est de dépasser la considération des villes et de leur relation avec leurs communes environnantes, pour observer les liens formés entre les EPCI et cette réflexion peut aller au-delà du périmètre de l'AUSB, vers les SCoT du Pays Charolais-Brionnais ou de la Bresse Bourguignonne par exemple, ceux-ci disposant d'enjeux communs avec les SCoT de l'AUSB. Concrètement, l'interSCoT rend compte de la réticence des élus locaux devant la question de l'interterritorialité qui avait déjà été identifiée dans les décennies précédentes. Aussi, les anciens projets impliquaient une coévolution, car ceux-ci étaient centrés sur la combinaison des avenir du Creusot, de Montceau-les-Mines et de Chalon-sur-Saône dans une seule et même stratégie. Cette volonté de mise en articulation des villes a été un échec, alors que l'entente intercommunale entre le Grand Chalon, la CUCM et la c.c.S.c.c. est aujourd'hui mise entre parenthèse, du fait de tensions politiques. Les EPCI du périmètre de l'AUSB sont ainsi inscrits dans des formes de développement et de structuration similaires depuis plus de 40 ans et leur dynamique est marquée par un solde migratoire négatif depuis autant de temps, bien que le Grand Chalon soit en croissance du fait d'un solde naturel largement positif. Il existe un enjeu à freiner ces départs par une offre de cadre de vie en adéquation avec les aspirations des locaux.

L'axe de recherche opérationnelle proposé dans cette thèse incite les EPCI à un changement de paradigme, leur stratégie étant aujourd'hui conditionnée à un objectif d'attractivité monoterritoriale. Afin de travailler à une évolution des comportements, une démarche d'interSCoT engage les EPCI à œuvrer dans une dynamique collaborative, même si une part de concurrence peut être explicitée et gérée. C'est une manière de rechercher un périmètre correspondant le mieux possible aux logiques actuelles d'extension des mobilités quotidiennes des ménages, afin d'exister dans le contexte de métropolisation et de répondre aux attentes des habitants pour que ceux-ci restent durablement dans les territoires. De la même façon qu'une ville petite ou moyenne ne peut se penser sans son espace de proximité, ce dernier ne peut se réfléchir sans sa ville. L'AUSB est justement composée d'intercommunalités correspondant à cette description, sur une superficie de moins de 50 km². C'est également dans cette logique qu'a été identifié le deuxième axe de recherche opérationnelle, celui de l'économie liée aux personnes âgées. L'objectif est de montrer le potentiel existant autour de cette économie dans tous les EPCI du périmètre de l'AUSB, en considérant le vieillissement, déterminant de la décroissance, comme une opportunité de développement commune pouvant être partagée.

Chapitre 9

9. L'économie du vieillissement, potentiel moteur commun du développement dans les intercommunalités de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Ce neuvième chapitre a pour objectif de rendre compte d'un deuxième axe de recherche opérationnelle, l'économie du vieillissement dans les intercommunalités de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne (AUSB), voire au-delà, en considérant le vieillissement non plus comme une menace mais comme une opportunité commune de développement, tant sur le plan de l'économie présentielle que sur le plan de l'économie productive. L'augmentation du nombre de personnes âgées est l'un des déterminants de la décroissance démographique et ce travail de recherche incite à valoriser le vieillissement comme opportunité de développement commun à de nombreuses villes petites et moyennes, et en particulier à toutes les intercommunalités de l'AUSB. C'est une manière de se saisir de ce phénomène comme potentiel, à partir des flux économiques et sociaux générés par les personnes âgées. Ces dernières sont de plus en plus nombreuses et ce, dans plusieurs pays, notamment le Japon et l'Allemagne, qui ont déjà travaillé sur l'économie du vieillissement. En France, cette évolution démographique a incité les pouvoirs publics à mettre en place une filière *Silver Economy* en 2013 et à promulguer une loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) en 2016. Au niveau local, il existe des potentiels économiques et des potentiels sociaux, selon les revenus des retraités et leur nombre mais aussi le capital humain qu'ils représentent. Le vieillissement de la population incite les acteurs privés et publics à prendre en compte les besoins des personnes âgées, qui sont de plusieurs ordres et qui demandent une réponse différente selon leur localisation, dans la ville ou dans les zones périurbaines et rurales. En ce sens, les associations et les entreprises sont les structures les plus impliquées auprès de ces personnes, d'une part, avec l'économie présentielle et l'offre de services proposés et, d'autre part, avec l'économie productive et les produits conçus spécifiquement pour ce segment de consommateurs. Malgré les réticences politiques à exploiter l'opportunité du vieillissement, autrement que par les domaines de la santé et du social, surtout dans une stratégie commune à tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de l'AUSB, cette économie représente une source de développement avec l'articulation des deux sphères économiques qu'elle implique. Au sein de ce chapitre, afin de travailler sur cet axe de recherche opérationnelle, il est notamment question de l'étude « Silver Economy » réalisée par mes soins, de sa communication et de ses prolongements, à travers un séminaire, puis un projet de cluster, et enfin un projet d'habitats intergénérationnels. Les informations recueillies l'ont été par le biais d'une observation participante dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de l'AUSB. J'ai eu l'occasion de rencontrer des acteurs locaux, des dirigeants d'entreprise ou d'association et des élus et techniciens d'intercommunalité. L'objectif était de comprendre leur intérêt ou non pour l'économie du vieillissement et son développement.

9.1. Une triple approche du vieillissement

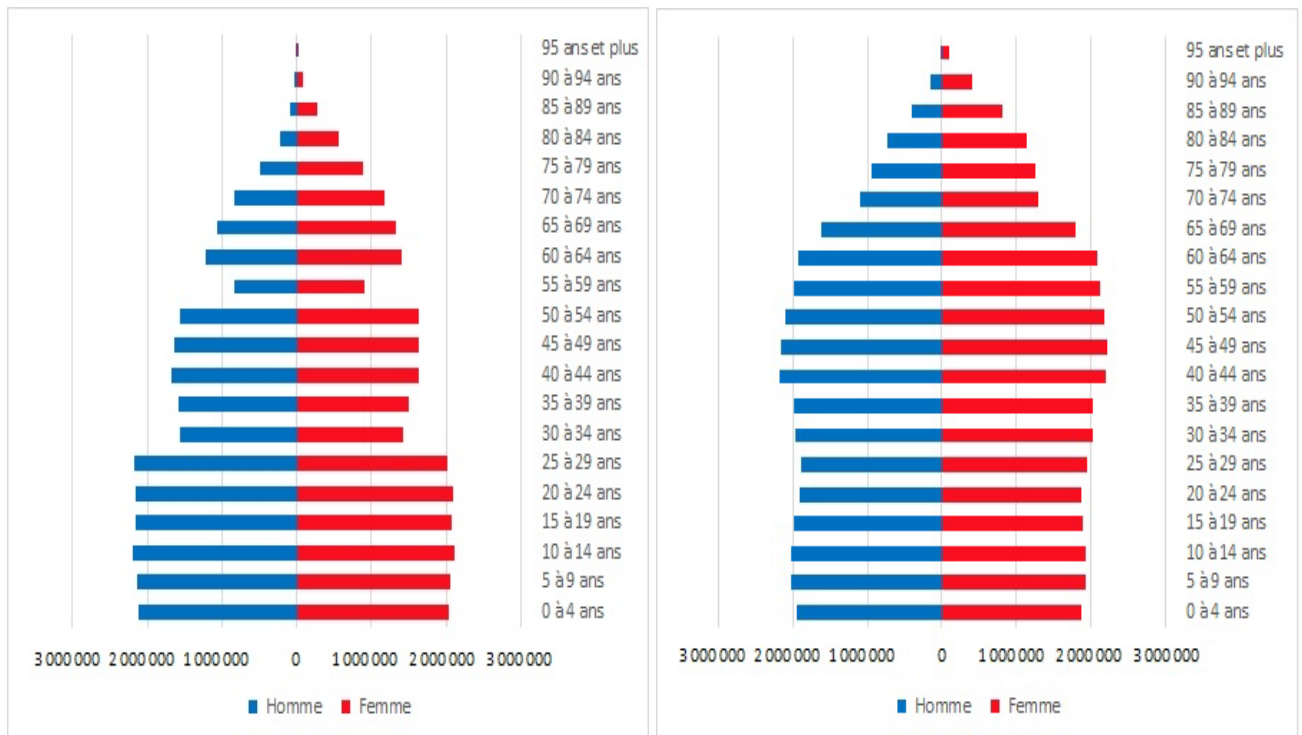
Le vieillissement démographique est une réalité en France. Les premiers pays ayant pris la mesure de ce phénomène sont l'Allemagne et le Japon, en le considérant non plus comme une menace, mais comme une opportunité. Il porte en effet des enjeux en matière de

développement économique et de développement social. Il s'agit de présenter le contexte national et international de l'émergence de l'économie du vieillissement.

9.1.1. Un contexte démographique national soumis au vieillissement de la population

Les générations du baby-boom ne sont pas encore toutes en retraite. En effet, les personnes nées entre 1945 et 1955 le sont, alors que celles nées entre 1955 et 1975 le seront dans quelques années. L'indicateur conjoncturel de la fécondité, en France, est d'un peu moins de deux enfants par femme pour l'année 2014¹⁰⁸. Cet indicateur s'est stabilisé depuis la fin des années 1970, entre 1,8 et deux enfants par femme, mais a été de trois enfants par femme pendant les années 1950. Cela a donné lieu à un rajeunissement de la population dans les années 1970, 1980 voire 1990, puis un vieillissement dans les années 2000. Aujourd'hui, plus de 24 % de la population ont plus de 60 ans, une augmentation de près de quatre points par rapport à 2000. De plus, l'espérance de vie a augmenté au fil des décennies pour atteindre plus de 84 ans pour les femmes et plus de 77 ans pour les hommes. La population des personnes âgées devrait encore augmenter dans les prochaines décennies (Blanpain *et al.*, 2016), ce qui peut s'observer par le volume de la classe des 40-55 ans dans la pyramide des âges de l'année 2014, alors qu'en 1975, la classe d'âge la plus importante était les 0-29 ans.

Graphiques 10. Pyramides des âges par tranches quinquennales en 1975 (à gauche) et en 2014 (à droite) de la France



Sources : INSEE, RP 1975 et RP 2014.

¹⁰⁸ Source : INSEE RP, 2014. Dans ce chapitre 9, sauf indication contraire, les sources sont les données du recensement de la population de l'INSEE.

Jusqu'aux années 1960, l'image de la vieille femme était liée à la dépendance (Guillemard, 1980). Le rapport Laroque, datant de 1962, en a fait évoluer la perception en mettant en avant la nécessaire intégration des personnes âgées à la société. Dès lors, au fil des décennies, l'objectif a été de les valoriser et de leur offrir des conditions de vie liées à leurs aspirations. S'est ainsi développé un marché du troisième âge autour des loisirs et des voyages et des emplois orientés vers les services à la personne destinés aux ménages âgés. Aujourd'hui, cette population se caractérise par son hétérogénéité liée notamment aux différentes générations et classes d'âge qui peuvent être distinguées :

- Les personnes âgées de plus de 75 ans, nées avant la guerre 1939-1945, ont été nommées « quatrième âge » durant un temps. Cet ensemble est aujourd'hui assimilé aux personnes âgées dépendantes (Guérin, 2015), destinataires de nombreux dispositifs de politique sociale. Au cours de leur vie, elles ont connu la guerre, la généralisation du salariat avec quasi plein-emploi, le passage de la pénurie à la consommation de masse, etc.
- Les personnes nées dans les quinze années suivant la Seconde Guerre Mondiale, ayant entre 60 et 75 ans, sont la première génération des *baby-boomers* (Batsch *et al.*, 2009). Leur vie a été marquée par les carrières ascendantes, par la généralisation du travail de la femme ainsi que de la consommation de masse. Cette génération a pu profiter de revenus stables et d'un accès favorisé à la propriété, notamment en zones périurbaines et rurales, amenant des problèmes d'aménagement des territoires.

Les personnes âgées sont une population socialement hétérogène (Pistre, 2016). De plus, à court terme, les enfants de la première génération des *baby-boomers* (Caradec, 2008), nés entre les années 1960 et les années 1970 et ayant entre 45 et 60 ans, représenteront à l'avenir un autre enjeu. Ils ont vécu dans un contexte d'insécurité économique, en étant victimes des effets de l'évolution de l'emploi avec la mondialisation, dès leur entrée sur le marché du travail. Ils sont habitués à une plus grande flexibilité, avec des contrats précaires, des périodes de chômage plus longues que leurs aînés ou encore des changements d'entreprise ou de région. Cette génération a également été touchée par un renouveau familial, avec de nombreuses familles monoparentales ou recomposées. L'entrée dans le cycle résidentiel s'est faite avec l'aide des parents, la génération des *baby-boomers*. De plus, le taux de propriété a diminué à partir de la génération née en 1962. C'est une population bientôt à la retraite, mais celle-ci sera certainement plus tardive et, surtout, moins rémunératrice que pour la génération des *baby-boomers* (Caradec, 2008).

Le développement de l'économie du vieillissement repose sur l'idée que l'accroissement des effectifs des personnes âgées est une opportunité de développement, par les flux économiques et sociaux dont elles sont à l'origine. La retraite n'est pas synonyme d'un retrait de la vie sociale (Guillemard, 2002). En effet, cette nouvelle étape dans la vie est marquée par plusieurs temps (Blanche, 2014) :

- Les 60-75 ans : c'est le commencement de la retraite, avec une vie active et autonome. Il s'agit d'une tranche d'âge où les personnes portent un intérêt marqué pour les activités culturelles et sportives, où l'implication dans les associations est prépondérante. L'objectif est de conserver des liens avec l'extérieur malgré l'arrêt du travail salarié.

- Les 75-85 ans : ce sont les premiers symptômes de dépendance, avec l'utilisation des services à la personne et une fragilisation des liens sociaux. C'est une tranche d'âge marquée par l'accumulation de petits handicaps, avec l'apparition, notamment, de marques de vulnérabilité et de maladies.
- Les 85 ans et plus : c'est l'âge moyen d'entrée en Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), avec un mode de vie subi. Au-delà 85 ans, les personnes âgées font face à la question de la dépendance, avec des besoins et des demandes de plus en plus conséquentes auprès des professionnels des services à la personne.

Ces différentes tranches d'âge montrent toute la transversalité de l'économie du vieillissement qui concerne de larges domaines. La santé en fait partie mais il existe aussi des besoins en matière sociale, culturelle ou encore de mobilité.

L'augmentation du nombre de personnes âgées est également une réalité à l'étranger. Les premières politiques ont ainsi été élaborées dans des pays touchés par l'accroissement des populations de personnes âgées depuis des décennies, à savoir le Japon (Lorenzi *et al.*, 2010) et l'Allemagne (Pinville, 2013). La France s'est intéressée à ce potentiel à partir des années 2010.

9.1.2. La considération de l'économie du vieillissement, une origine étrangère et une mise en application française

Parmi les pays développés, l'Allemagne et le Japon sont les plus touchés par le vieillissement. Dès 1994, le Japon s'est axé sur un travail autour du principe de « design universel », afin de rendre accessibles à tous les infrastructures et notamment les lieux publics et les transports. Ce pays a également légiféré dans le sens de standards industriels pour inciter les entreprises au développement de services et de produits destinés aux personnes âgées. Cette démarche a été encadrée par le *National Institute of Technology and Evaluation*. Le Japon est l'un des premiers pays à avoir considéré le vieillissement comme un levier de création d'emplois. L'objectif était ainsi de stimuler l'innovation avec la domotique et la robotique. Un réseau a pour cela été créé à partir des activités liées au vieillissement avec plus de 10 000 entreprises et 250 universités. Entre 2004 et 2008, à la suite de la mise en place de ces politiques, le pays a connu le retour d'une croissance annuelle supérieure à 2 % dans laquelle le surcroît d'activités lié aux personnes âgées a joué un rôle (Lorenzi *et al.*, 2010).

De son côté, l'Allemagne s'est engagée, en 2009, dans une démarche baptisée « L'âge, un facteur économique » dans le but de sensibiliser les entreprises aux conséquences du vieillissement de la population sur leurs champs d'activité. Ce sont cinq secteurs qui ont été ciblés avec les services ménagers, les services financiers, le commerce de détail, le tourisme et la santé. A travers cette initiative, un système rassemblant retraités, organismes de consommateurs, experts et entreprises s'est développé afin d'instaurer un label qualité en faveur des acteurs économiques, d'informer et de sensibiliser les petites et moyennes entreprises aux besoins des seniors (Pinville, 2013). L'Allemagne est ainsi un pays précurseur dans le déploiement de politiques de vieillissement où l'économie tient une place centrale et cela se traduit dans les territoires. C'est le cas dans les villes petites et moyennes, comme Wunsiedel, une ville de 10 000 habitants environ en Bavière, dont les élus ont mis en place

une politique d'aménagement pour attirer des personnes âgées, en retravaillant les espaces en fonction de cette population. Il s'agit toutefois d'une politique à concevoir également en relation avec les autres tranches d'âge, pour ne pas réserver la ville essentiellement aux plus âgés, comme ce fut le cas à Bad-Sassendorf, une autre ville de 10 000 habitants en Basse-Saxe (Oberlé, 2014). Il est donc préférable de considérer les personnes âgées dans une population globale constituée de différentes classes d'âge, afin de ne pas produire une forme de ségrégation.

La France s'est investie plus tardivement que des pays comme le Japon ou l'Allemagne dans la filière de l'économie du vieillissement mais des projets communs ont été initiés avec le second, notamment celui d'un cluster transfrontalier franco-allemand en 2015, entre l'ancien Conseil Régional de Lorraine et le *Land* de la Sarre, où le taux de plus de 60 ans ne dépasse pas celui de la France. Cette stratégie n'est plus d'actualité depuis la fusion des régions en France, mais elle a permis la mise en cohérence d'un écosystème entre les entreprises, les hôpitaux, les universités et les usagers, dans une démarche de coopération entre acteurs de différents territoires. Ainsi, plusieurs villes petites et moyennes sont investies dans ce système à travers leurs acteurs locaux : Bliescastel, ville allemande d'environ 20 000 habitants qui accueille l'entreprise Hager, impliquée dans la domotique ou l'entreprise Stimul'activ, à Florange, qui développe un support de stimulation accompagnant certains mouvements quotidiens, comme l'utilisation d'une tablette. Cette initiative avait été mise en place à la suite de la prise en compte par le Gouvernement et l'Etat de la *Silver Economy*.

C'est en 2013 qu'a été installé le comité de filière *Silver Economy*, en France. Ses missions sont de piloter, fédérer et structurer la filière, avec l'élaboration du contrat de filière *Silver Economy* mis en ligne en décembre 2013. Le comité stratégique est constitué de grandes fédérations professionnelles, de clusters, des financeurs et des entités publiques. Il s'agit d'une filière industrielle d'avenir surtout portée sur l'industrie, qui a profité d'une nouvelle feuille de route éditée fin 2016 avec quatre priorités :

- Rapprocher l'offre et la demande par la constitution d'un réseau d'achat public afin de développer des achats de prestation et de favoriser les solutions d'achats groupés.
- Adapter l'habitat dans le but de favoriser le maintien à domicile.
- Innover sur les plans technologique, économique et commercial.
- Internationaliser la filière par l'instauration d'une mission « attractivité et export » ayant pour fonction d'identifier les marchés prometteurs à l'étranger.

Les Conseils Régionaux ont été confirmés dans leur mission d'animation de la filière *Silver Economy*. Toutefois, c'est à un niveau plus restreint que les projets les plus concrets s'observent, avec les acteurs institutionnels de nombreuses villes petites et moyennes françaises impliquées dans cette économie. Même si les intercommunalités de ces différentes villes ne connaissent pas un taux de plus de 60 ans supérieur au taux français, c'est le cas en Artois, entre Arras, 40 000 habitants, Lens, 30 000 habitants ou Saint-Omer, 15 000 habitants, où un projet interterritorial a été initié entre les entreprises et l'Université d'Artois pour le développement et l'innovation des services à la personne dédiés aux personnes âgées. Aussi, la Communauté d'agglomération du Grand Guéret, dans la Creuse, avec environ 15 000 habitants et 30 % de plus de 60 ans, s'est intéressée dès 2002 à

l'économie du vieillissement et a mis en place, en 2006, un pôle domotique. Les entreprises, les associations et les élus ont ainsi été proactifs, puisqu'ils ont initié ce projet sept ans avant l'installation de la filière *Silver Economy*. La proactivité amène les acteurs locaux à expérimenter de nouvelles approches pour s'investir dans celles qui semblent les plus pertinentes (Peyrefitte, 2012), comme l'économie du vieillissement. Selon Plauchu (2007), les filières ont plusieurs impacts sur le développement territorial. En comprenant la *Silver Economy* comme une filière, plusieurs points incitent à considérer les ressources locales, la mise en réseau des acteurs ou encore les stratégies pouvant être élaborées :

- Les personnes âgées sont des ressources par leur potentiel d'achat et il s'agit de les prendre en compte dans leurs différentes localisations résidentielles entre zones rurales, périurbaines et urbaines. Il est ainsi question de leur proposer un cadre pour les valoriser et les inciter à consommer, dans le but de créer de nouveaux emplois.
- Des acteurs peuvent être réunis pour réfléchir à cet objectif de valorisation des personnes âgées et les frontières intercommunales peuvent être dépassées pour en rassembler un certain seuil. L'intérêt est d'identifier les effets de synergie entre les territoires et les acteurs pour proposer une stratégie adaptée.

La consommation des personnes âgées est incitée par les services et les produits que mettent en place les acteurs dans une recherche d'adaptation au public âgé. Quantifier la population âgée n'est pas suffisant pour instaurer des initiatives, il s'agit également de produire un travail qualitatif pour mieux la connaître (Guérain *et al.*, 2016). Dans les faits, en France et dans les autres pays étrangers investis, la *Silver Economy* est majoritairement considérée autour du développement industriel. Toutefois, il existe aussi une forte dimension sociale (Broussy, 2013). C'est en ce sens qu'a été appréhendée, au sein de cette thèse, la notion d'« économie du vieillissement », afin d'évoquer, dans un souci d'équité, les enjeux à la fois économiques et sociaux du « bien vieillir ». Les actions sociales ont justement été renforcées par l'évolution récente du cadre réglementaire, ce qui s'observe dans les métiers du secteur gérontologique (Guérain *et al.*, 2016) :

- L'Etat définit les politiques sociales de vieillissement et les départements en garantissent la mise en œuvre pratique et diversifiée, au regard des spécificités locales. Cette collectivité territoriale prend ainsi en charge un double rôle de coordination et d'observation des questions liées à la perte d'autonomie, à travers les Centres Locaux d'Information et de Coordination.
- Les communes ou les intercommunalités sont considérées comme l'échelon de proximité, avec l'action des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ou des Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS) qui se combinent avec celle du Conseil Départemental.

Malgré la promulgation de lois successives, en 1975 pour la structuration du secteur social et médico-social, en 2002 pour la rénovation de l'action sociale ou en 2009 pour la création des Agences Régionale de Santé (ARS), la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement est la première qui vise à apporter des moyens pour anticiper ce phénomène. Elle participe en effet directement au changement de représentation du vieillissement. Elle est régie sur le principe des « 3 A », à savoir l'anticipation, l'adaptation et l'accompagnement. Il s'agit ainsi d'anticiper pour identifier et lutter contre les principaux facteurs de risque de la perte d'autonomie, d'adapter les politiques publiques au

vieillessement en accompagnant le changement du regard sur les personnes âgées et ce, par la reconnaissance de leur rôle social, et d'améliorer la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie. Cette loi répond directement au contexte démographique (Guérain *et al.*, 2016).

La volonté d'inscrire le vieillissement au centre des politiques publiques s'observe également à travers des actions associatives. En 2005, à Rio de Janeiro est né le projet « Villes Amies des Aînés » à l'occasion du 18^e Congrès Mondial de Gérontologie et de Gériatrie, avec un réseau de villes structuré par l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette initiative concerne plusieurs thèmes, entre l'espace public, la mobilité, l'habitat, la communication, la solidarité, la culture, l'autonomie ou encore la participation citoyenne afin d'avoir une vue globale de la vie des personnes âgées, et correspond à différents objectifs (Chapon, 2009 ; Lefebvre *et al.*, 2014) :

- Lutter contre l'âgisme.
- Mener des actions globales et transversales.
- Reconnaître et intégrer les aînés dans leur hétérogénéité.
- Favoriser l'inclusion et la contribution sociale de tous.
- Progresser avec la concertation et l'implication de la municipalité dans sa globalité.
- Prendre conscience des besoins et des lacunes des territoires de vie.
- Structurer et fédérer des actions utiles pour toutes les populations.

De cette rencontre est née en 2010, à Dijon, une association française « Villes Amies des Aînés » dont les objectifs sont de structurer le réseau au niveau national et de mieux connaître le territoire de vie des personnes âgées afin d'agir au mieux sur celui-ci à partir des acteurs socioéconomiques locaux. De nombreuses villes petites et moyennes sont d'ailleurs membres de cette association, avec Arles dans les Bouches-du-Rhône, Blagnac en Haute-Garonne, Quimper dans le Finistère, Valence dans la Drôme ou Valentigney dans le Doubs.

Au-delà d'une consommation des ménages âgés, les initiatives identifiées dans ce chapitre portent un objectif d'amélioration des conditions de vie des personnes âgées. Les élus de certains demandent ainsi à mettre en place des projets en faveur des plus de 60 ans pour que ceux-ci se stabilisent au sein de leur circonscription. Le développement de la filière *Silver Economy*, avec la dimension productive et les interactions économiques entre territoires, et l'instauration de la loi ASV, avec la dimension présentielle et l'adaptation de l'offre économique résidentielle aux besoins des ménages âgés, qu'ils soient situés en ville ou dans une commune périurbaine ou rurale, montrent que l'économie du vieillissement peut être considérée sous différents enjeux. Toutefois, les personnes âgées ne sont pas seulement consommatrices, elles sont également actrices de la vie locale. Par ces deux rôles, elles s'inscrivent pleinement dans le quotidien de la société, avec deux opportunités à valoriser, l'une économique, l'autre sociale.

9.1.3. Une géographie du vieillissement qui rend compte de deux formes de potentiel : économique et social

Le vieillissement est un phénomène national mais il existe des logiques spatiales dans la localisation des personnes âgées, ce qui différencie les territoires selon un vieillissement plus ou moins important (Sanderson *et al.*, 2016). En proportion, les retraités habitent plus

souvent que le reste de la population au sein des communes isolées. Pour ceux qui vivent dans les aires urbaines, les moins de 75 ans sont majoritairement présents dans l'arrière-pays des villes, alors que les plus de 75 ans se trouvent dans les centres urbains. Ils pratiquent donc autant les campagnes que la ville et Léger (2014, page 4) avait justement défini les retraités comme « *une population urbaine mais plus visible en milieu rural et dans les petites villes* ». Ceci montre qu'il existe des enjeux d'aménagement du territoire pour ces ménages afin de les retenir dans un périmètre donné car ils sont mobiles sur le plan résidentiel.

Géographiquement, les agriculteurs retraités sont de manière majoritaire concentrés à l'ouest de la France, les ouvriers et les employés retraités connaissent leur plus forte concentration au nord-est, les artisans, les commerçants et les chefs d'entreprise retraités sont répartis de façon homogène sur l'ensemble du pays, et enfin, les cadres et professions intermédiaires retraités vivent plutôt dans les grandes agglomérations (Léger, 2014). Ces différences peuvent être présentées par une France des retraités divisée en six catégories d'arrondissements (Léger, 2014) :

- Des arrondissements disposant d'une faible proportion de retraités, mais avec une dominante des cadres, de professions intermédiaires, d'ouvriers et d'employés retraités, principalement situés dans les villes moyennes et grandes de province, dans les alentours de l'agglomération parisienne et près des frontières suisses et italiennes.
- Des arrondissements fortement urbanisés comptant une faible proportion de retraités, mais avec une dominante de cadres et de professions intermédiaires retraités, situés majoritairement dans l'agglomération parisienne et dans les grandes villes et les métropoles.
- Des arrondissements concentrant un taux de retraités similaire à celui du pays, avec une dominante d'ouvriers et d'employés retraités, situés plutôt au nord-est dans les anciens bassins industriels.
- Des arrondissements ruraux composés d'une part importante de retraités, à dominante d'agriculteurs exploitants retraités, situés d'abord à l'ouest, entre le sud de la Bretagne, le bassin aquitain et le Massif Central.
- Des arrondissements marqués par une forte présence de retraités faisant partie des catégories socioprofessionnelles supérieures, situés notamment en Provence-Alpes-Côte-D'azur et en Corse.
- Des arrondissements dans une situation similaire au profil moyen des arrondissements français et distribués dans l'ensemble du pays.

Cette géographie peut se voir modifiée ou renforcée par les migrations résidentielles de cette population. En effet, chaque année, près de 1 % des retraités déménagent en changeant de département de résidence. Les migrations les plus fréquentes partent du nord et de l'est pour aller vers le sud et l'ouest et se font pour la plupart au début de la retraite (Davezies *et al.*, 2014a). Il existe également de nombreuses migrations en défaveur de la région Ile-de-France, les retraités franciliens partant principalement dans les régions limitrophes (Herviant, 2011 ; Desplanques, 2012). Les déplacements se font ainsi en majorité vers des territoires éloignés des zones les plus urbaines, ce qui montre l'importance des retraités dans les reprises démographiques rurales (Pistre, 2016). Les grandes villes sont délaissées, alors que les villes petites et moyennes conservent une attractivité (Le Bras, 2012). Au-delà

des sociabilités qui les incitent à se rapprocher des réseaux déjà constitués (Nowik *et al.*, 2016), différents facteurs expliquent les migrations résidentielles des retraités (Roussel *et al.*, 2005) :

- La recherche de territoires ensoleillés, qui rend compte de l'attractivité du sud.
- La qualité de vie, qui se voit à travers le succès de certains départements ruraux.
- La présence de services, que montrent les départs en direction des pôles urbains et des communes périurbaines.
- L'accès au foncier, qui s'observe par les déménagements vers les régions limitrophes de la région parisienne.

Globalement, il s'agit de « *mobilités de confort* » (Nowik *et al.*, 2016, page 52). Toutefois, il n'existe pas seulement des mobilités choisies, certaines sont subies, notamment au moment de l'installation en EHPAD (Nowik *et al.*, 2016) Pour les territoires attirant de nombreux retraités, une forme d'économie avait déjà été identifiée depuis quelques décennies. En 1986, en Alabama, la Banque fédérale de Kansas City a ainsi montré qu'il y avait, dans tous les comtés en dehors des métropoles, une corrélation entre la présence de retraités disposant d'un important capital socioéconomique dans un territoire et la croissance locale (Haas *et al.*, 1990), avec un effet de stimulation de l'économie locale provoquant un accroissement de l'assiette fiscale. L'accueil de nouveaux retraités est ainsi devenu un axe majeur des politiques d'attractivité dans les comtés de plusieurs états, Floride, Arizona ou encore Arkansas (Chestnutt *et al.*, 1993) et cela s'observe encore aujourd'hui dans les politiques de marketing territorial. Au-delà de la dimension financière, un taux important de retraités dans un territoire joue également sur son dynamisme social (Guérain *et al.*, 2016).

Le vieillissement démographique ne génère évidemment pas un développement économique automatique. Pour autant, le vieillissement peut être considéré comme une évolution sans précédent dans laquelle vieillissement démographique et développement économique pourraient être articulés (Delande, 2014). Il s'agit, sur le plan général, de construire une réflexion sur l'alternative que constitue le vieillissement comme opportunité économique : une manière de travailler sur la qualité de vie des personnes âgées, en leur proposant des services et des produits qui facilitent leur quotidien, en rapprochant leur demande des professionnels (Guérain *et al.*, 2016). Cette mise en relation se fait au niveau local, par les acteurs économiques eux-mêmes. De nombreux clusters ont ainsi été mis en place en ce sens, comme le cluster AGHIR à Vierzon ou le cluster *Silver* Normandie à Colombelles, dont l'action est basée sur une démarche interterritoriale. Quand aucun cluster n'a été instauré, ce sont d'autres institutions comme la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), qui prennent en charge cette coordination, c'est le cas pour celle de Saint-Nazaire ou pour celle de la Nièvre. Les entreprises sont accompagnées dans l'élaboration de produits correspondant aux attentes des personnes âgées. Les services à la personne, quant à eux, sont inscrits dans une même logique avec un réseau principalement organisé par les associations et ces dernières sont directement en contact avec les personnes âgées pour connaître leurs besoins.

Ces actions locales sont nécessaires car le potentiel de développement se trouve dans la relation entre les entreprises et associations, c'est-à-dire les acteurs locaux, et les personnes âgées. En effet, toute une économie de proximité peut être valorisée (Hébel *et al.*, 2010 ; Hummel *et al.*, 2014). Pour aller encore plus loin, certains territoires pourraient même voir le

vieillesse devenir la « *matière première* » (Broussy, 2013, page 10) du développement économique local, à travers la prise en charge des personnes âgées, avec des emplois non délocalisables. Seulement, il existe une certaine difficulté à comprendre les besoins de cette cible (Godet *et al.*, 2006). La consommation des personnes âgées est influencée par deux facteurs : leur état de santé et leur niveau de vie (Rengot, 2015). Les offres de services sont, de plus, complétées par les produits que peuvent proposer les entreprises pour accompagner et aider les ménages âgés dans leurs activités après la retraite ou dans l'apparition des premiers symptômes de dépendance. Une articulation entre les services et les industries peut répondre à l'étendue des besoins des personnes âgées et des autres classes d'âge. L'économie du vieillissement est ouverte et ne consiste pas à réduire les produits et les services sur la seule cible des plus âgés, ce qui est créé pour les personnes de plus de 60 ans devant pouvoir être utilisé par les plus jeunes. A titre d'exemple, quand une entreprise travaille à faciliter l'ouverture de l'opercule fermant de petits contenants, elle le fait pour toute la population. L'adaptation des produits et services aux personnes âgées incite à faciliter leur utilisation et ce, pour un chacun.

Les personnes âgées ont un rôle d'acteur social, du fait de leur important investissement associatif (Sabau *et al.*, 2010 ; Guérain *et al.*, 2016). Il existe une production de richesses immatérielles avec le bénévolat (Guérain, 2015). Les personnes âgées participent ainsi à la vie locale par différentes activités et tout l'enjeu de l'économie du vieillissement est de créer de la richesse et du bien-être, en les intégrant à la société. Les services et les produits proposés permettent la consommation des personnes âgées, mais plus globalement, amènent ces dernières à se sentir au contact des autres et non délaissées, bien qu'il y ait aussi d'importantes solidarités familiales avec une « génération pivot » qui aide tant ses enfants que ses parents (Guérain *et al.*, 2016). Les rôles que tiennent les plus de 60 ans sur les plans économique et social sont nécessaires au bon fonctionnement des territoires, ce qui explique pourquoi certains élus cherchent justement à stabiliser cette population au sein de leur circonscription.

Toutefois, le vieillissement peut aussi être considéré comme une menace et se transformer en contrainte pour les territoires, car des questions se posent sur les retraites, notamment sur l'équité intergénérationnelle ou sur la possible paupérisation d'une partie des personnes âgées (Fondation Palladio, 2015). Aujourd'hui, l'image du vieillissement semble d'abord être raccordée aux dépenses en matière de santé et de dépendance (Guérain *et al.*, 2016). En revanche, ces formes de dépendance peuvent également apparaître comme un investissement social, en suivant l'exemple de la démonstration d'Esping-Andersen (1996) qui avait montré que les dépenses sur la petite enfance et l'éducation étaient bien un investissement social sur le long terme et que les acquis se transmettaient de génération en génération. En appliquant cette réflexion aux personnes âgées, investir dans les politiques de vieillissement est un moyen de considérer les retraités dans la société pour faciliter leur participation au champ associatif afin qu'ils partagent leurs connaissances et leurs savoir-faire. Bien que l'analogie avec l'investissement dans le capital humain par l'éducation soit limitée, il existe donc un enjeu autour de la transmission.

La mise en exergue de l'insertion et du rôle des personnes âgées dans la société amène à considérer leur potentiel économique, notamment à partir de leurs pratiques de consommation. En croisant le taux de ménages retraités et leur revenu dans un périmètre

donné, il est ainsi possible d'appréhender leur potentiel économique selon leur localisation géographique.

9.1.4. Le potentiel économique des retraités au regard de la géographie du vieillissement

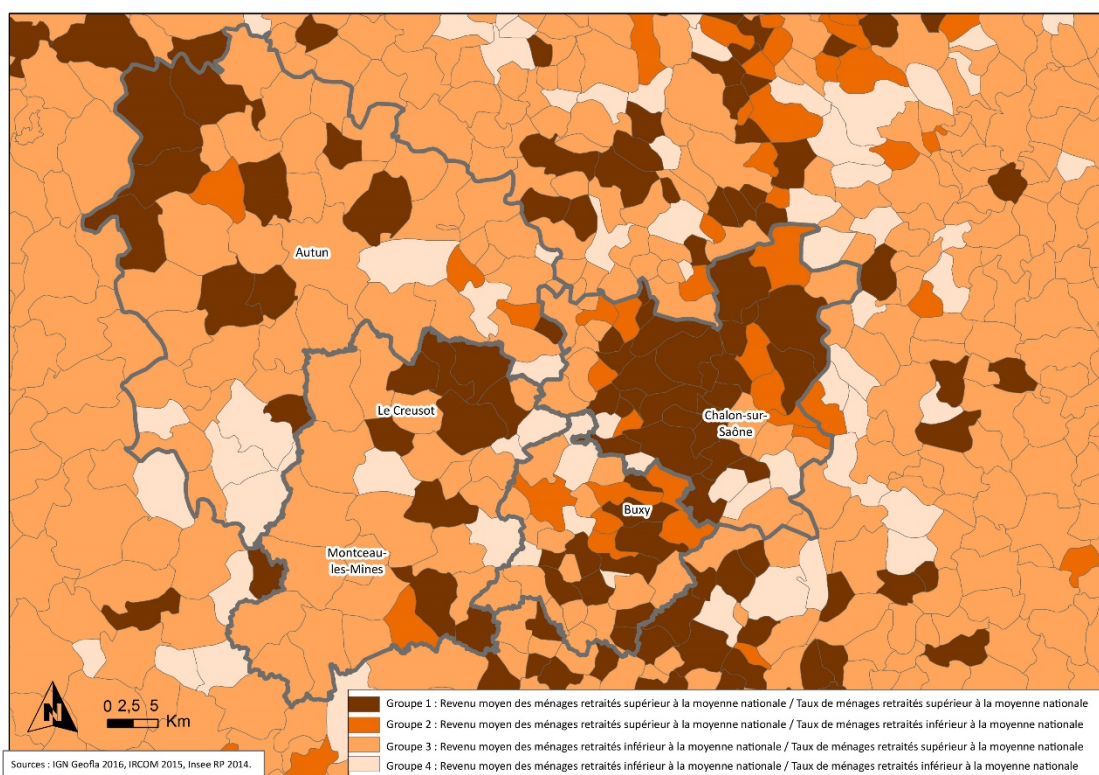
Le potentiel économique est le produit de l'effectif par le niveau des pensions. Ainsi, au sein de ce travail de recherche, un potentiel économique important correspond à un revenu moyen de ces ménages supérieur à la moyenne nationale des pensions de retraite, soit 22 500 euros¹⁰⁹. La région Provence-Alpes-Côte-D'azur, notamment, est l'une des régions connaissant les ménages retraités ayant le plus grand potentiel avec, de plus, un taux de ce type de ménage dépassant la moyenne nationale de 33%. Au niveau départemental, une observation sur un périmètre plus réduit permet de mettre en exergue quelques spécificités. Les villes petites et moyennes jouent positivement sur le nombre de retraités, mais pas sur leur niveau de pension de retraite, alors que les métropoles ne retiennent pas ces ménages. Certaines aménités ont des effets sur le maintien résidentiel des personnes âgées, en particulier celles qui sont liées aux littoraux et aux espaces ruraux, qui contribuent à avoir de nombreux retraités, un taux supérieur à la moyenne française, disposant d'un fort potentiel économique. Cette situation s'observe dans les départements littoraux du Var et des Pyrénées-Atlantiques, et dans les départements bénéficiant d'un important espace rural centré sur une grande ville, comme la Côte-d'Or, le Loiret ou l'Indre-et-Loire. Les départements comprenant une métropole ou étant positionnés à proximité de l'une d'entre elles, comme le Rhône, l'Ain, la Gironde, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin ou tous les départements de la région parisienne, sauf Paris intramuros, abritent un taux inférieur à la moyenne nationale de ménages retraités mais ceux-ci ont un potentiel économique important. Les autres départements comptant une métropole concentrent également peu de ménages retraités mais ces derniers montrent un faible potentiel économique. C'est le cas dans le Nord ou dans les Bouches-du-Rhône par exemple. Il en est de même pour des départements comme la Meurthe-et-Moselle ou l'Oise marqués par une population qui dispose d'un faible niveau de vie. Le reste des départements, soit plus de 75, bénéficie d'un potentiel économique faible de leurs ménages retraités, alors que le taux de ce type de ménage dépasse la moyenne nationale. Leur particularité est d'être constituée de nombreuses villes petites et moyennes, comme Nevers, Fréjus, Vierzon ou encore Pontivy. C'est aussi le cas pour le département de la Saône-et-Loire, et donc pour le périmètre de l'AUSB. Ce constat incite à observer ces données sur un périmètre encore plus fin, celui des communes.

Les communes du périmètre de l'AUSB ont été divisées en quatre groupes, par moi-même, pour distinguer l'intensité du potentiel économique des ménages retraités. Le groupe 1 montre la côte chalonnaise, les communes au nord du Creusot et différentes communes de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) faisant partie du Parc Naturel Régional du Morvan. Les ménages retraités de ces communes disposent ainsi d'un fort potentiel économique. De plus, le taux de ménages retraités est supérieur à la moyenne française. D'autres communes faisant partie des mêmes zones identifiées sont issues du groupe 2, c'est-à-dire qu'elles comptent un taux de ménages retraités plus faible que sur le plan national mais ceux-ci bénéficient d'un potentiel économique important. Le groupe 3 fait

¹⁰⁹ Il n'est pas question de dire que les ménages retraités sont riches à partir de ce montant, simplement qu'ils dépassent le revenu annuel moyen des ménages retraités.

état de communes regroupant un taux de ménages retraités similaire au groupe 2 mais avec un potentiel économique faible. Toutes les villes centres correspondent à ce groupe et c'est le cas de la plupart des communes de la CCGAM et de la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau (CUCM). Enfin, le groupe 4 rend compte des communes qui regroupent un taux moins important de ménages retraités que le pays et bénéficiant d'un potentiel économique faible. Selon les communes, il existe une opportunité, sur ce périmètre, en matière d'économie du vieillissement, à condition de trouver les moyen de retenir cette population. Le potentiel économique est plus important dans les périmètres du Grand Chalon et de la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise (c.c.S.c.c.), même si de nombreux ménages retraités sont comptés du côté de la CUCM et de la CCGAM.

Carte 10. Potentiel économique des ménages retraités au niveau communal dans les intercommunalités du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne en 2014



Malgré le potentiel qu'ils peuvent représenter, il apparaît que le Grand Chalon et la CUCM connaissent un solde migratoire négatif pour les plus de 75 ans d'après le millésime 2013 des migrations résidentielles de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Pour les stabiliser, même avec l'avancée en âge, les personnes âgées ont des besoins en termes d'adaptation de leur milieu de vie à leur situation personnelle et à leur localisation résidentielle. En effet, ce ne sont pas les mêmes aspirations entre des personnes âgées vivant dans le centre urbain, dans une commune périurbaine ou dans une commune rurale. Ces différents besoins ont été identifiés à travers l'étude réalisée par moi-même, pour l'AUSB, sur la *Silver Economy*, avec la rencontre de personnes âgées par le biais des

associations, appelées « clubs du troisième âge », où elles se réunissent. Les entretiens ont permis d'aborder quatre thématiques : la vie quotidienne des personnes âgées et les difficultés rencontrées, leur appréhension du « bien vieillir » valorisé par les acteurs socioéconomiques, les façons dont elles ont prévu leur retraite après leur vie active, et enfin, les stratégies familiales mises en avant en relation avec leur cycle de vie. En complément, le premier et le quatrième thème ont également été abordés lors d'entretiens dédiés à l'identification des cadres et de modes de vie locaux, avec des ménages plus jeunes ayant des parents dans les intercommunalités de l'AUSB.

9.2. Un « bien vieillir » en correspondance avec différents besoins du quotidien

Dans les EPCI du périmètre de l'AUSB, les personnes âgées centrent leur demande sur cinq domaines : la santé, le logement, la culture, l'aménagement de l'espace et la mobilité. Les dimensions économique et sociale sont transversales à ces domaines. Il s'agit de mettre en exergue les aspirations de ces ménages dans une recherche de stabilisation résidentielle et de les observer dans le contexte de l'offre locale.

9.2.1. Le domaine de la santé, pour répondre aux pathologies dues au vieillissement

Le domaine de la santé est revenu dans le discours des personnes de plus de 70 ans ou de celles dont les parents dépassent cet âge, et qui font état de fragilités et de dépendance. Le vieillissement est, à partir de cet âge-là, synonyme de maladies chroniques et d'incapacités. Dans l'analyse des propos des enquêtés, l'important est d'aider localement les professionnels du secteur de la santé à trouver les réponses adaptées aux besoins et aux demandes des personnes âgées, en fonction de leur état de santé. Les personnes fragiles se trouvent dans un état qui voit diminuer leurs capacités physiologiques (Michel, 2012), alors que les personnes dépendantes sont dans l'incapacité d'effectuer tous les gestes du quotidien, de manière autonome (Caradec, 2008a). Les exigences ne sont pas les mêmes selon ces différentes personnes âgées, puisque les premières ont besoin d'être accompagnées dans leur vie quotidienne et les secondes d'être prises en charge. Toutefois, un discours commun ressort : celui du manque de médecins-généralistes et de spécialistes.

La démographie médicale française est marquée par d'importantes disparités (Chasles *et al.*, 2013). Au sein du périmètre de l'AUSB, les EPCI bénéficient d'un nombre de médecins généralistes en rapport avec la population similaire à celui calculé au niveau national, d'environ un médecin pour 1 000 habitants, sauf dans la CUCM où il est inférieur¹¹⁰. Les disparités s'observent à l'intérieur des intercommunalités, entre les villes et leur espace de proximité. Il peut en effet être compté 36 médecins au sein de la CCGAM, dont 20 à Autun, 73 dans celui de la CUCM, dont 17 au Creusot et 15 à Montceau-les-Mines, 108 dans celui du Grand Chalon dont 51 à Chalon-sur-Saône et 11 dans celui de la c.c.S.c.c.. Les villes constituent un point d'attraction sur le plan médical et sont les mieux dotées en médecins, en rapport avec leur population¹¹¹. Plus qu'un fait avéré, ce manque peut être considéré comme un ressenti, surtout en ville. Pourtant, il s'agit d'un propos qui se retrouve autant dans les communes périurbaines et rurales qu'en ville. Les personnes âgées sont en alerte

¹¹⁰ Source : INSEE, BPE 2016.

¹¹¹ Source : INSEE, BPE 2016.

sur la question médicale, car elles ont un constant besoin de soins de santé (Doucet, 2002). Cette personne âgée habitant Saint-Rémy, en périphérie de Chalon-sur-Saône, a ainsi fait face à cette problématique : « *mon médecin est tombé malade et a eu un temps d'arrêt très long. Ma maladie nécessite une visite chez le médecin toutes les deux semaines et j'ai pourtant mis plus de deux mois à trouver un nouveau médecin. Surtout, je l'ai trouvé grâce à une amie, et pas parce que j'étais dans le besoin* ». C'est une situation similaire que rencontrent les personnes âgées en institution. Le responsable d'un EHPAD de Montceau-les-Mines met en avant cette difficulté : « *il y a environ deux ans, on a publié une offre d'emploi de médecin coordonnateur à temps plein. On a mis plus d'un an à trouver quelqu'un pour pourvoir cet emploi* ». C'est une situation qui tend à se détériorer car les personnes âgées seront de plus en plus nombreuses dans le futur, alors que parmi les médecins localisés dans le périmètre de l'AUSB, plus de 50 % ont un âge supérieur à 55 ans aujourd'hui et les collectivités territoriales éprouvent une grande difficulté à leur trouver des remplaçants¹¹². Les personnes âgées rencontrées ont très peu insisté sur les services à la personne médicalisés, leur discours portant uniquement sur les médecins et les spécialistes.

Aujourd'hui, le manque de professionnels va au-delà des médecins. A titre d'exemple, quelques personnes âgées et de nombreux enfants de personnes âgées, qu'elles soient en bonne santé, en situation de fragilité ou en situation de dépendance, ont évoqué la nécessité des ergothérapeutes. En Saône-et-Loire, 87 ergothérapeutes pratiquent¹¹³, dont une quarantaine dans le périmètre de l'AUSB d'après l'Association Nationale des Ergothérapeutes Français. La densité d'ergothérapeutes par rapport à la population est plus faible dans les EPCI de l'AUSB et en Saône-et-Loire, que sur le plan national. Cette spécialité est recherchée car les diagnostics sont individualisés. Il s'agit de construire, avec un professionnel, un bilan de ce que la personne est en capacité de faire, en prenant en compte l'environnement qui l'entoure et ses habitudes de vie. Les différentes actions de ce spécialiste consistent ainsi en la prévention de la perte d'autonomie, la rééducation malgré la perte d'autonomie et la réadaptation pour apprendre aux personnes âgées de nouvelles façons de faire ce qu'elles faisaient avant leur perte d'autonomie. Les ergothérapeutes participent à la volonté des personnes âgées de vieillir chez elles. Leurs besoins et leurs demandes sont en effet largement liés au fait d'adapter leur logement, ou de déménager dans un logement déjà adapté, pour conserver leur indépendance.

9.2.2. Le domaine du logement, pour continuer à vivre et à vieillir en toute autonomie

La tendance générale est au vieillissement à domicile, en travaillant à l'autonomie des personnes âgées par l'adaptation de leur logement, avec des politiques publiques qui en ont fait un enjeu (Malevergne, 2011). L'affirmation « *je veux vieillir chez moi* » a été exprimée à plusieurs reprises par des personnes d'âge très varié. La question de l'autonomie a été abordée à maintes reprises car elle est considérée par les personnes âgées comme fondamentale. Il s'agit de leur trouver des moyens de continuer à vivre chez elles, malgré le vieillissement et les pathologies qui peuvent lui être liées. Il existe ainsi des stratégies permettant d'anticiper la perte d'autonomie pour mieux assurer le maintien à domicile (Nowik *et al.*, 2016). Les interventions consistent donc à rendre les logements plus adaptés

¹¹² Source : Agence Régionale de Santé de la Bourgogne-Franche-Comté, 2015.

¹¹³ Source : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, 2015.

et plus sécurisants, sans imposer aux personnes âgées un déménagement dont elles n'ont pas envie. Les demandes les plus fréquentes sont de différents ordres, entre la modification de la pièce d'eau, la création de nouveaux points d'éclairage ou l'installation de système de commande pour les interrupteurs, le gaz ou le chauffage par exemple. Toutefois, c'est une problématique que doivent gérer les élus, selon les dires de l'un d'entre eux, maire d'une commune attenante à Chalon-sur-Saône, qui évoque « *les nombreux ménages âgés qui veulent vieillir chez eux dans les petites communes (...), alors que leur maison compte souvent plus de deux chambres : des produits qui attirent les jeunes couples avec enfant(s). En vieillissant là où ils ont toujours vécu, ils freinent les cycles résidentiels et représentent un potentiel coût pour la collectivité* ». Dans le périmètre de l'AUSB, plus de 70 % des plus de 65 ans dans le périmètre de la CUCM, et plus de 85 % dans ceux de la CCGAM, du Grand Chalon et de la c.c.S.c.c. vivent dans des logements de plus de trois pièces, ce qui représente environ 60 000 personnes âgées, dont une part importante habite en dehors de la ville. Sur le plan des logements adaptés définis selon le respect d'au moins un critère de l'article premier du décret du 29 septembre 2016 de la loi ASV, il n'existe aucune base de données, mais les recoupements d'informations entre les différents services habitat des collectivités territoriales rencontrés font état d'un total d'environ 2 500 logements adaptés dans le périmètre de l'AUSB, soit un peu moins de 2 % du marché local, alors que la moyenne nationale est de 6 % (Anah¹¹⁴ et al., 2013)¹¹⁵. Malgré les enjeux en lien avec la localisation résidentielle des ménages âgés loin des centres urbains et dans de grands logements, une orientation sur l'adaptation de ces derniers est un marché potentiel pour les artisans locaux.

Les personnes âgées évoquent un manque d'informations sur les possibles aides dont elles peuvent bénéficier pour adapter leur logement. A titre d'exemple, cet homme habitant dans une maison de plain-pied en périphérie de Chalon-sur-Saône n'a pas trouvé de réponse auprès de sa commune malgré ses demandes : « *j'ai essayé d'appeler la mairie mais personne n'a su me conseiller. On m'a dit de contacter les organismes relevant de cette compétence. Je veux bien mais quels sont ces organismes ? Ce sont finalement mes enfants qui m'ont aiguillé... mais comment font les personnes âgées quand elles sont toutes seules si même la mairie ne peut pas les conseiller ?* ». Il existe un flou, pour les personnes âgées, au niveau des aides existant. Certaines d'entre elles ne connaissent pas l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), ne savent pas qu'une antenne locale est située en Saône-et-Loire et que cette structure peut être en mesure d'attribuer des aides pour la réhabilitation de logements privés. Ce n'est évidemment pas le cas de toutes les personnes âgées car 50 % des aides versées par le programme « Habiter mieux » de l'ANAH en Saône-et-Loire ont été perçus par les plus de 60 ans.

Les personnes âgées ne souhaitant pas adapter leur logement, qui n'en ont pas les moyens malgré les aides ou qui n'en ont pas le courage, font état d'un manque d'offre d'habitats intermédiaires, entre le logement individuel et l'EHPAD. Il n'existe que des alternatives trop peu nombreuses et trop coûteuses à ce dernier. En cela, l'habitat intergénérationnel est une alternative mise en avant par les personnes âgées. Pour ces dernières, cette forme d'habitat pourrait être une réponse à cette recherche d'alternative pour, à la fois :

¹¹⁴ Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat.

¹¹⁵ Toutefois, ces taux ne sont pas mesurés selon la même définition de ce qu'est un logement adapté, l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat ne proposant aucune description dans son document ou sur son site internet.

- S'investir dans les valeurs de la solidarité intergénérationnelle.
- Lutter contre l'isolement, d'une part des jeunes non originaires du territoire, et d'autre part des personnes âgées seules.
- Garantir un lien social pour tous, car l'habitat intergénérationnel donne la possibilité de profiter d'une surface locative privée et d'une surface d'espaces communs pour échanger et rompre la solitude.

Cette idée, émanant de quelques personnes âgées, permettrait des cycles résidentiels cohérents entre les villes et leur arrière-pays, selon les étapes de la vie. De plus, chaque année, on compte plus de 2 000 apprentis en Saône-et-Loire¹¹⁶, en recherche de logements temporaires, ce qui rend la mise en rapport des moins âgés et des plus âgés d'autant plus pertinente. Dans cette logique, l'AUSB a répondu à l'appel à projets de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) en proposant la mise en œuvre d'habitats intergénérationnels. Toutefois, ce projet n'a pas reçu de réponse favorable du fait de tensions politiques au sein du département dans l'année 2017. Il apparaît néanmoins que les personnes âgées cherchent à conserver des liens sociaux par différents moyens et la culture est une autre façon de s'investir dans la vie locale et de nouer de nouvelles relations.

9.2.3. Le domaine culturel, pour apprendre et s'intégrer dans la société

Les personnes âgées ont exprimé le souhait de conserver des liens sociaux, car le vieillissement accentue les risques d'exclusion sociale. Leur permettre de conserver des contacts avec la société contribue en effet à maintenir cette population en bonne santé et participe au « bien vieillir » (Cacioppo *et al.*, 2009). Dans cette logique, la culture est le vecteur principal d'interactions sociales pour les personnes âgées du périmètre de l'AUSB. La pratique culturelle de cette population s'explique par un besoin d'acquérir de nouvelles connaissances (Kern, 2008), comme en témoignent ces deux informations : les retraités représentent une part de 25 % des inscriptions dans les bibliothèques du périmètre de l'AUSB et ce sont aussi 50 % de retraités qui animent bénévolement ces mêmes lieux culturels et ce, dans les villes centres comme dans leur espace de proximité (Cfppa¹¹⁷, 2017).

Il existe des associations orientées essentiellement vers les retraités comme les clubs du troisième âge, mais les personnes âgées s'investissent également sur des questions liées à la société comme la solidarité et l'intégration des personnes isolées ou la préservation de la nature et de l'environnement. Pour elles, le plus important réside dans le thème de l'association et dans la possibilité de nouer de nouvelles relations. A titre illustratif, cette personne âgée habite à Autun et souhaite justement mettre en lien ces deux recherches : « *m'investir dans l'association locale du Secours Catholique était à la fois une façon de respecter mes valeurs de solidarité et un moyen de rencontrer des gens qui partageaient les mêmes convictions que moi. Je voulais sortir dans un environnement qui me ressemblait et être en contact avec des gens comme moi* ». Dans un sens similaire, cet habitant de Chalon-sur-Saône s'est investi dans une association sur l'histoire de sa ville : « *l'histoire m'a toujours passionné et lorsque je suis parti en retraite il y a une quinzaine d'années, j'ai directement adhéré, surtout que je connaissais bien le président de l'association. On avait la même*

¹¹⁶ Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Saône-et-Loire, 2014.

¹¹⁷ Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.

passion pour l'histoire locale et ici, il n'y a que des gens passionnés ». Les solidarités familiales participent largement aux liens sociaux et à l'intégration dans la vie locale (Pin, 2005). Celles-ci peuvent consister en différentes activités, dont les sorties culturelles communes. En cela, la famille représente un cadre qui permet à la personne âgée de rendre des services, avec, à titre illustratif, la garde d'enfants, tout en étant aidée, par exemple par un accompagnement pendant les courses alimentaires, et enfin, en partageant des moments de vie. Bien qu'ils ne se substituent pas aux solidarités familiales, les services à domicile contribuent aussi à l'entretien du lien social (Maraquin *et al.*, 2012). Les personnes âgées enquêtées souhaiteraient que de nouveaux services soient proposés, notamment autour du numérique et des outils informatiques pour rester liées à leurs enfants et petits-enfants. Le travail domestique est toujours indispensable, mais il s'agit de faire évoluer les services vers une dimension plus culturelle. En institution, la question est d'organiser des activités et selon l'un des responsables d'un EHPAD de Montceau-les-Mines, les activités préférées sont le karaoké, les sorties et les spectacles ou encore les ateliers « réminiscence » qui, en plus de renforcer ou construire de nouveaux liens sociaux, font oublier aux personnes âgées, l'espace d'un moment, leur état de dépendance. Dans leurs pratiques, la recherche d'activités et de liens sociaux amène les personnes âgées à consommer des biens et des services culturels, à différents degrés.

Au-delà des associations et des activités proposées, la principale critique des personnes âgées vient de leur non prise en considération dans les décisions publiques et certaines ont le sentiment que leur culture de la participation citoyenne est remise en question. Ceci peut être compris comme une volonté d'être politiquement appréhendée comme une personne âgée. C'est notamment ce qu'exprime cette retraitée d'une commune proche de Montceau-les-Mines : « *dernièrement, j'ai vu dans le journal télévisé que plusieurs communes ont des conseils de seniors pour faire participer les personnes âgées aux décisions politiques. Ici, on n'a pas ça alors que plusieurs d'entre nous sont demandeurs* ». Ces réactions incitent à percevoir les personnes âgées, en considérant la vie locale et la vie politique, et donc leur place dans la société. Mis à part Montceau-les-Mines, toutes les mairies des villes centres ont structuré des conseils de quartier au sein des intercommunalités du périmètre de l'AUSB et une surreprésentation de la population âgée y a été remarquée par de nombreux élus.

Rester intégré à la vie locale de la commune de résidence et la volonté d'inscription dans la vie politique est un moyen de défendre leurs droits pour les personnes âgées. En ce sens, l'un des problèmes largement mis en exergue par les personnes âgées est la pratique parfois difficile des villes.

9.2.4. Le domaine de l'aménagement de la ville, pour faciliter la mobilité douce

La pratique de la ville est plus ou moins possible par les personnes âgées. Beaucoup d'entre elles ont mis en avant l'insécurité et l'inconfort de certaines zones, comme la place Schneider au Creusot envahie par les voitures, la rue piétonne d'Autun avec ses pavés trop espacés ou les quais de Chalon-sur-Saône parsemés de trop peu de bancs. Ce sont ainsi des espaces publics ou des cheminements qui ne sont pas adaptés à la marche, qui ne comportent pas assez d'aménagements pour s'asseoir ou prendre appui, qui ont été rénovés avec des revêtements de mauvaise qualité. L'adaptation de l'espace a été abordée comme un sujet essentiel pour la population âgée car les aménagements sont une condition d'accès

à la société (Bigo *et al.*, 2014). Les discours révèlent un besoin d'espaces qui favorisent le plus possible la marche à pied, considérant que les personnes âgées marchent plus qu'ils ne conduisent ou font du vélo. En effet, environ 40 % des déplacements des plus de 60 ans se font à pied dans les périmètres du Grand Chalon, de la c.c.S.c.c. et de la CUCM et ce, notamment dans les villes centres¹¹⁸. Au sein de la CCGAM, de la CUCM et du Grand Chalon, les villes concentrent plus de 30 % des personnes âgées de leur EPCI, mais ce discours n'est pas seulement porté par les personnes âgées citadines, car celles qui vivent loin de la ville se rendent également régulièrement au sein de cette dernière. Pour autant, il ne s'agit pas de dédier les aménagements aux personnes âgées (Oberlé, 2014), l'intérêt est d'assurer la pratique de la ville à tout le monde.

Au-delà de l'accessibilité et de la pratique des lieux, les personnes âgées accordent aussi une importance toute particulière à la propreté et à l'entretien des espaces publics. Dans le même sens, l'esthétique compte avec la présence de végétation ou de marques architecturales témoignant de l'histoire locale. C'est par exemple le cas avec cette Chalonnaise qui fait sa promenade quotidienne dans les rues de la ville : « *j'aime me balader dans les rues piétonnes de Chalon-sur-Saône car on peut y marcher tranquillement et on a toute l'histoire de la ville sous nos yeux à mesure que l'on avance* ». A l'inverse, il existe également des zones dans la ville que la population âgée évite comme cette personne à Montceau-les-Mines : « *dans cette ville, si vous êtes vieux et que vous habitez au sud, vous êtes condamnés à rester au sud, à moins de faire un grand détour, car une voie rapide coupe la ville. C'est bien dangereux de la traverser* ». L'important, dans ces propos, est le ressenti et la solution potentiellement apportée pour corriger cette perception.

A travers l'aménagement de l'espace, l'intérêt est de donner le sentiment à la personne âgée qu'elle est pleinement intégrée dans la réflexion. Sa pratique de l'espace peut être interprétée comme une façon de juger de l'adaptation ou non des aménagements. L'enjeu, pour les communes, réside dans l'identification des éléments à l'origine d'un sentiment de mise à l'écart de cette population. Parmi les propos recueillis, l'enjeu principal dans les villes du périmètre de l'AUSB est le maintien et la conservation des différents espaces et cheminements permettant les ballades urbaines. Aménager l'espace en insérant dans la réflexion les besoins des personnes âgées est un moyen de les inciter à sortir plus, et donc, à être plus au contact de la société dans une visée économique et sociale. Le domaine de l'aménagement fait aussi écho à celui de la mobilité. Il s'agit ainsi d'aller plus loin et de considérer la pratique de l'ensemble de l'espace de l'intercommunalité par les personnes âgées.

9.2.5. Le domaine de la mobilité, pour se déplacer dans la ville et au-delà

Même si l'avancée en âge est synonyme d'abandon progressif de la voiture (Dumas, 2012), la mobilité des retraités, dans le périmètre de l'AUSB, reste liée à son utilisation, notamment dans les communes périurbaines et rurales. Localement, près de 70 % des personnes âgées

¹¹⁸ Sources : Enquête Déplacement Ville Moyenne (EDVM) Le Creusot - Montceau-les-Mines, 2012 et EDVM Chalon - Val de Bourgogne, 2014. La Communauté de communes du Grand Autunois Morvan ne disposant pas d'EDVM, il n'a pas été possible de l'insérer dans ces calculs, alors que la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise est intégrée dans celle du Grand Chalon.

vivent dans ces communes. Ainsi, pour celles-ci, disposer d'une voiture peut être lié à leur localisation résidentielle :

- A Chalon-sur-Saône, 34 % des ménages retraités ne sont pas motorisés, soit 6 500 ménages, et 14 % dans le reste du Grand Chalon, représentant 2 000 ménages. Aussi, ce sont 18 % de ménages retraités qui ne sont pas motorisés dans la c.c.S.c.c., soit 500 ménages.
- A la fois au Creusot et à Montceau-les-Mines, 28 % de ces ménages ne sont pas motorisés, représentant 2 500 ménages pour la première ville et 2 000 pour la seconde, contre 18 % dans le reste de l'intercommunalité, soit 2 500 ménages.
- A Autun, 29 % de ces ménages ne sont pas motorisés, soit 1 500 ménages, un taux qui s'élève à 18 % dans le reste de l'EPCI, représentant 1 000 ménages.

Plus les ménages retraités sont localisés loin de la ville et plus le taux de motorisation est élevé. Dans la mise en perspective des propos recueillis, ce sont avant tout les personnes âgées ne disposant pas de voiture ou n'aimant pas conduire qui ont mis en avant la question de la mobilité, et surtout de l'accessibilité de la ville.

Pour les personnes âgées, le bus est un moyen de se rendre facilement là où elles le souhaitent, comme en témoigne ce retour d'expérience : *« j'ai une amie qui habite juste à côté du Creusot, au Breuil. Quand elle doit aller au Creusot ou à Montceau, elle utilise le bus. Il passe à côté de chez elle, à des heures régulières et il n'y a pas besoin d'escalader pour monter dedans. Par contre, c'est plus compliqué quand il faut qu'elle se déplace le dimanche ou le soir. Dans ces cas-là, soit on vient chez elle, soit elle s'arrange pour que quelqu'un l'emmène »*. Les réseaux de transport, dans les intercommunalités de l'AUSB, sont avant tout construits pour relier la ville centre à leurs communes périphériques. Les ménages ruraux ne sont pas pris en compte dans la mise en œuvre des réseaux de transport en commun. Seulement 2 % des personnes âgées de plus de 65 ans prennent régulièrement le bus au sein du Grand Chalon et de la CUCM, soit environ 1 000 personnes dans chaque EPCI¹¹⁹. En complément du bus, un service de Transport à la Demande (TAD) a été mis en place dans chacune des intercommunalités, il est utilisé en majorité par des personnes âgées (Sauvaget, 2007). Au niveau local, il semble encore peu connu par les personnes âgées. Même une fois connu, il n'est pas forcément beaucoup emprunté car très contraignant, le TAD ne fonctionnant que les jours de marché dans la CUCM, même s'il s'étend sur l'ensemble de l'EPCI. Dans le Grand Chalon, c'est la valorisation du service et son utilisation qui sont critiquées. A titre de témoignage, cet homme habitant à Lux, à côté de Chalon-sur-Saône, a fait face à de grandes difficultés avec le TAD : *« c'est très flou. Le site internet n'est pas clair du tout et au téléphone, difficile de comprendre quoique ce soit. Je ne suis pas sûr que ce service fonctionne vraiment auprès des retraités. En tout cas, personne dans mon entourage ne le prend »*. Enfin, même si elle n'a pas la compétence « transport », la CCGAM a organisé un TAD par secteurs, mais celui-ci ne permet pas de déplacements entre ceux-ci. Dans chacun des EPCI, les services de TAD ne semblent pas adaptés aux besoins des ménages dépassant 60 ans. Pour les personnes âgées non véhiculées, ce sont ainsi surtout les

¹¹⁹ Sources : Enquête Déplacement Ville Moyenne (EDVM) Le Creusot - Montceau-les-Mines, 2012 et EDVM Chalon - Val de Bourgogne, 2014. La Communauté de communes du Grand Autunois Morvan ne disposant pas d'EDVM, il n'a pas été possible de l'insérer dans ces calculs, alors que la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise est intégrée dans celle du Grand Chalon.

transports en commun, dans les villes et dans leurs communes frontalières, et les solidarités familiales et amicales, dans l'ensemble des intercommunalités, qui leur donnent la possibilité de se déplacer. Si les services mis à disposition ne répondent pas aux besoins des personnes pouvant potentiellement les utiliser, ces derniers trouveront une alternative à partir des solidarités familiales et amicales, ou alors ils s'isoleront par manque de liens sociaux. D'après les personnes âgées interrogées, les communes périurbaines et rurales sont marquées par une forme d'entraide entre habitants. Ce sont en effet les solidarités entre voisins qui viennent pallier le manque de services, notamment quand il s'agit de se rendre en ville.

Ces quelques grands domaines abordés avec les personnes âgées éclairent la double opportunité sociale et économique locale qui peut être envisagée avec cette population. Certains besoins sont déjà satisfaits par des acteurs locaux, avec les entreprises et associations de services à la personne par exemple, mais il reste encore des sources d'amélioration pour leur offrir le cadre de vie qu'elles souhaitent afin de les retenir au sein du périmètre de l'AUSB. Les enjeux se posent ainsi en matière d'adaptation de l'offre économique résidentielle locale aux aspirations des personnes âgées et de renforcement des liens entre les villes et leur espace de proximité. S'intéresser aux ménages locaux est un moyen de montrer le potentiel d'un développement plus important de l'économie présente ; il existe aussi une économie productive à partir de la question du vieillissement, déjà investie par certaines entreprises des intercommunalités du périmètre de l'AUSB.

9.3. Des associations et des entreprises locales déjà investies sur la question du vieillissement

Au sein de l'économie du vieillissement, la sphère présente se base sur les services dédiés aux personnes âgées présentes localement, alors que la sphère productive est orientée sur la fabrication de produits pour des marchés extérieurs, pour le même segment de population. Il s'agit de valoriser ces activités pour les plus de 60 ans et montrer l'articulation entre les sphères économiques et entre les EPCI de l'AUSB qu'elles permettent.

9.3.1. Une économie présente animée par le développement de services

Selon le directeur d'une association de services à la personne, « 80 % de l'activité résulte des demandes des personnes âgées ». Ces associations d'aide à domicile sont présentes autant dans les villes que dans les villages. Toutefois, selon le même directeur, « l'enjeu est rural car de nombreuses demandes émanent aujourd'hui des personnes âgées habitant loin des villes. Dans ces zones, les demandes ne sont pas encore vraiment satisfaites, contrairement aux demandes des retraités habitant la ville ». L'intérêt est ainsi de répondre aux besoins de ménages âgés disséminés entre les villes et les zones périurbaines et rurales, ce qui demande une importante mobilité. L'ensemble des associations prend en compte cette dimension pour pallier le manque de fiabilité du TAD et être en correspondance avec la volonté des personnes âgées de vieillir chez elles. Les entreprises de services à la personne sont plutôt implantées dans les villes et viennent concurrencer les associations sur ces zones géographiques. Chaque commune est couverte par deux structures de services à la

personne, que ce soit une association ou une entreprise. Un peu moins de 30 structures sont positionnées sur les services à la personne, entre le Grand Chalon, la c.c.S.c.c., la CUCM et la CCGAM (Cfppa, 2017). Il existe une forme de concurrence locale entre toutes ces structures et celle-ci participe au renouvellement et à l'enrichissement des services, notamment avec l'accompagnement vers les outils numériques. Le secteur connaît une continuelle recherche d'innovation dans les services proposés (Bourguignon *et al.*, 2016).

Pour l'une des directrices du Pôle Emploi des EPCI du périmètre de l'AUSB, « *les services à la personne sont un secteur qui recrute et qui va encore plus se développer dans les années à venir* ». Seulement, elle met en avant une autre spécificité : « *c'est un travail peu valorisant et peu rémunérateur, avec un salaire horaire brut de base de moins de 10 euros, destiné en priorité à des personnes jeunes et peu qualifiées* ». Bien que cela soit difficilement quantifiable, il existe pour elle, « *de très nombreuses offres d'emploi dans ce secteur encore non pourvues. Pour le Pôle Emploi et pour les associations et entreprises, il faut rendre ces emplois plus attirants. Peut-être pas par la rémunération, mais déjà par des activités plus diversifiées* ». A partir de ce propos, il peut être pertinent de croiser le nombre de chômeurs de 15-24 ans avec le nombre de retraités pour observer le potentiel :

- Dans le Grand Chalon, le taux de chômage des 15-24 ans est de 28,6 %¹²⁰, soit 1 759 chômeurs pour 18 540 ménages retraités.
- Dans la c.c.S.c.c., le taux de chômage des 15-24 ans est de 27,4 %, soit 121 chômeurs, pour 7 541 ménages retraités.
- Dans la CUCM, le taux de chômage des 15-24 ans est de 32,9 %, soit 1 433 chômeurs, pour 19 169 ménages retraités.
- Dans la CCGAM, le taux de chômage des 15-24 ans est de 31,3 %, soit 497 chômeurs, pour 1 896 ménages retraités.

Il peut donc être appréhendé un potentiel socioéconomique à partir des retraités et de leurs différents besoins (Broussy, 2015), d'autant plus que le chômage des jeunes est conséquent dans les intercommunalités du périmètre de l'AUSB, par rapport au taux national de 24,6 %. Ces besoins peuvent ainsi permettre aux jeunes de trouver un premier emploi et de se stabiliser localement. De plus, en rapport avec ce nombre de retraités, les EPCI du périmètre de l'AUSB ne font pas partie des plus fournis sur le plan des aides à domicile ou des emplois de maison¹²¹. Il existe en effet une grande hétérogénéité dans l'offre de services à domicile (Cornuau *et al.*, 2016). Toutefois, c'est un secteur de l'économie présentielle marqué par de faibles rémunérations. Pour autant, l'échange entre les aidants professionnels et les retraités est un moyen de faire vivre l'économie locale par la consommation et ainsi de réinjecter des fonds dans les circuits économiques. L'opportunité est également une réalité dans d'autres secteurs, notamment sur le plan de l'économie présentielle. La CCI de la Saône-et-Loire est impliquée dans l'économie du vieillissement et travaille justement, avec les acteurs concernés, à l'adaptation des services aux nouvelles pratiques de consommation des personnes âgées dans la restauration, dans l'hôtellerie ou encore dans les loisirs. L'objectif est de considérer les enjeux de demain pour préparer les acteurs locaux, car même si ces

¹²⁰ Il s'agit du taux de chômage au sens du recensement de la population de l'INSEE, et non du Bureau International du Travail.

¹²¹ Source : INSEE, DADS 2014.

derniers ne sont pas encore tous prêts aujourd'hui, le taux de personnes âgées devrait être encore plus important dans les années à venir, comme en témoigne le fait que 60 000 personnes sur moins de 250 000 ont entre 40 et 60 ans au sein du périmètre de l'AUSB, soit environ 25 %. Ce constat vient s'ajouter au plus de 30 % de plus de 60 ans, soit près de 75 000 personnes.

Cette situation a été prise en compte par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire notamment, avec de nombreux projets relevant de sa compétence en matière de développement des solidarités. En ce sens, depuis 2017, cette collectivité territoriale a mis en place la CFPPA, une organisation instaurée avec la loi ASV de 2015, qui regroupe d'autres structures comme l'ARS Bourgogne-Franche-Comté et la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Bourgogne-Franche-Comté. En Saône-et-Loire, le Conseil Départemental a mis en exergue trois enjeux dans le programme de financement 2016-2018 de la CFPPA : l'économie du vieillissement, l'accompagnement des situations de fragilité et le soutien aux aidants. Dans le cadre de l'appel à projets 2017, 54 actions ont été financées pour un budget total d'1,4 million d'euros. Le domaine le plus représenté dans les projets sélectionnés concerne la prévention des problèmes de santé dus au vieillissement. La prédominance de ce domaine s'explique par les priorités qu'il forme dans le diagnostic qui précédait l'appel à projets et par leur place importante dans les considérations nationales (Dechamp-Le Roux, 2012). En complément du financement de ces initiatives, les élus du Conseil Départemental luttent également contre la désertification médicale. Ainsi, un centre de santé départemental a été inauguré à Digoin en 2018, et des centres territoriaux de santé ont aussi été ouverts à Autun, à Montceau-les-Mines et à Chalon-sur-Saône. Ces centres sont dédiés uniquement à la pratique de la médecine générale pour répondre aux besoins des ménages, à la fois urbains, périurbains et ruraux.

Au-delà du Conseil Départemental, des actions sont également initiées par les caisses de retraite, les entreprises, les associations, les CCAS ou CIAS et sont destinées aux personnes âgées locales (Cfppa, 2017). Entre 2015 et 2016, différentes actions ont été identifiées dans les intercommunalités du périmètre de l'AUSB, avec une majorité d'actions propres à un territoire et d'autres partagées entre des acteurs de plusieurs périmètres de Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) (Cfppa, 2017) :

- Le périmètre du SCoT du Chalonnais¹²², notamment le Grand Chalon, fait partie des plus fournis de Saône-et-Loire en actions dirigées vers les personnes âgées. Il a ainsi été comptabilisé 72 actions de ce type, ce qui représente un taux de deux actions pour 1 000 personnes de plus de 60 ans. 25 actions concernent les questions de santé et 17 celles du lien social.
- Le périmètre du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan¹²³, qui correspond à quelques communes près à la CCGAM, compte 64 actions en direction de la population âgée, soit plus de cinq actions pour 1 000 personnes âgées. C'est le taux le plus important dans le département de la Saône-et-Loire, ce qui montre une pleine considération de

¹²² La majorité des actions est concentrée dans le Grand Chalon. Les autres communautés de communes, dont la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise, sont peu concernées.

¹²³ Le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de l'Autunois Morvan correspond, à quatre communes près, à la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan.

cette population dans les initiatives locales. Comme pour le SCoT du Chalonnais, 20 actions sont orientées sur la question du lien social et 17 sur la santé.

- Le périmètre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CUCM n'est pas aussi bien pourvu que les deux précédents. En effet, il a été comptabilisé seulement 40 actions alors même que la CUCM compte un nombre de personnes âgées comparable au Grand Chalon. Il existe ainsi un déficit de prise en compte de cette population dans les initiatives locales, avec environ une action pour 1 000 personnes âgées.

A travers leurs acteurs locaux, les intercommunalités les plus investies auprès de leurs personnes âgées sont la CCGAM, et dans une moindre mesure le Grand Chalon. Au sein de la CUCM, les acteurs ne semblent pas avoir encore pris la mesure de la question du vieillissement. Globalement, les actions les plus nombreuses sont celles axées sur la santé et sur le lien social. Ces deux domaines peuvent être réfléchis avec les discours locaux des personnes âgées précédemment présentés, même s'il reste d'autres besoins auxquels répondre. Les enjeux sont en effet multiples et sont tous tournés vers un horizon, le « bien vieillir » (Trillard, 2012 ; Aquino, 2015). De plus, un point est commun entre tous, celui de la place de plus en plus prépondérante du numérique (Cornet *et al.*, 2008 ; Stitou, 2017). A titre d'exemple, il existe un projet construit sous une forme interterritoriale, le projet « Territoire Innovant Coordonné Santé Social », financé à hauteur de 12,5 millions par l'Etat dans le cadre du programme Territoire de Soins Numérique et piloté par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté. Le projet consiste en une plateforme de services numériques expérimentée dans le nord de la Saône-et-Loire¹²⁴ dont le but est de faciliter le partage, entre les acteurs du secteur de la santé et les acteurs du secteur social, des informations pour accompagner les professionnels vers l'exercice coordonné.

Le développement de l'économie présentielle en lien avec le vieillissement est lié à tous les champs de l'économie de proximité, même si ce sont la santé et les services à domicile qui ressortent nettement, avec une recherche d'adéquation entre l'offre et les besoins (Bourguignon *et al.*, 2016). D'autres domaines sont aujourd'hui en structuration pour répondre aux besoins des personnes âgées et leur donner l'envie de se stabiliser sur le plan résidentiel. Dans l'ensemble, les périmètres de la CCGAM et du Grand Chalon, malgré un potentiel économique moindre du premier par rapport au second, œuvrent à améliorer la qualité de vie de leur population âgée. En appréhendant les actions déjà développées, il apparaît que celui de la CUCM, par rapport aux autres EPCI de l'AUSB, est le moins investi dans la prise en considération de cette population. En complément à cette économie présentielle et à son développement, il existe également une économie productive basée sur des entreprises créant des produits dont le but est d'améliorer la vie quotidienne des personnes âgées, avec une nécessaire adaptation à leurs besoins. Malgré des actions peu développées pour les retraités habitant l'intercommunalité, c'est dans la CUCM que se trouve le plus d'entreprises œuvrant dans l'économie du vieillissement.

¹²⁴ Les territoires de santé concernés sont l'Autunois-Morvan, la Bresse Bourguignonne, le Chalonnais et Le Creusot-Montceau.

9.3.2. Une économie productive avec des entreprises reconnues nationalement

Le Conseil Régional est le principal pilote du développement de l'économie du vieillissement au niveau local, avec le soutien du Conseil Départemental sur le plan médico-social, comme vu précédemment. Selon France Silver Eco (2016), les Conseils Régionaux les plus engagés sur cette question sont ceux de Normandie, de Nouvelle-Aquitaine, d'Occitanie et enfin du Grand-Est avec un pilotage interne. D'autres Conseils Régionaux se sont également largement investis, mais avec un pilotage externe géré par une structure annexe. C'est le cas de celui des Pays-de-la-Loire avec le Gérontopole « Autonomie Longévité » et la CCI, de celui de l'Île-de-France avec le Cluster *Silver Valley* et enfin de celui des Hauts-de-France avec Eurasanté et le Clubster santé. A l'intérieur de ces périmètres régionaux, l'objectif est de réunir les acteurs du vieillissement et de structurer une offre à partir des différentes compétences disponibles et des demandes de la population âgée. Au niveau du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, aucune mise à l'agenda politique n'a été prévue dans le champ de l'économie du vieillissement : ni les contrats de Plan Etat-Région Bourgogne et Franche-Comté 2015-2020, ni le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation Bourgogne-Franche-Comté 2017-2021 n'ont identifié l'économie du vieillissement comme un enjeu ou une priorité. Cette absence peut être analysée à travers la crainte que représente le vieillissement pour l'image de la région (Guérin, 2015) et des incertitudes économiques quant à la possibilité de répercussions positives sur son développement (Solignac, 2010). Malgré cette réticence politique, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté finance le Pôle de Gérontologie et d'Innovations (PGI), ce qui amène France Silver Eco à considérer cette région comme ayant dessiné quelques pistes pour la prise en compte de l'économie du vieillissement. Cette structure a ainsi pour but d'accompagner les territoires dans la fédération des acteurs, dans le développement de l'expertise et dans l'amélioration de la qualité de vie de la population âgée.

Dans le périmètre de l'AUSB, des entreprises ont été créées à partir de la question du vieillissement. Certaines sont aujourd'hui reconnues au niveau national, par l'action de leur dirigeant, et se développe même à l'étranger car le marché du vieillissement est international et comprend des interactions économiques interterritoriales :

- Onze Plus, située au Creusot, est une entreprise qui a été créée en 2008 et a basé les débuts de son activité sur la construction de la Borne Mélo, un média numérique adapté aux personnes âgées qui prend la forme d'une chaîne-hifi déguisée en borne musicale. Elle a été réfléchi directement avec des aidants et des professionnels de différents domaines – psychologie, gérontologie ou musicologie – pour comprendre la relation existant entre la musique et la population âgée. Reconnu nationalement, ce dispositif a reçu quatre trophées de l'innovation entre 2009 et 2011. Cet équipement se base sur la démarche de « patrimoine musical » inventée par le directeur de cette entreprise, qui consiste à identifier les chansons associées à des moments agréables de la vie de la personne âgée, l'objectif étant de la calmer et de lui faire plaisir. A ce jour, plus de 1 500 bornes ont été installées dans des EHPAD français, ce qui représente 15 % du marché. Onze Plus développe également cet équipement à l'étranger puisque 300 établissements suisses en disposent et l'entreprise a aussi développé un partenariat avec une entreprise allemande pour proposer la Borne Mélo dans les établissements germaniques. De même, dans une

recherche toujours plus grande d'amélioration des conditions de vie des personnes âgées, Onze Plus a inventé le concept de « CULTUREàVIE », avec le groupement national des animateurs en gérontologie. Cette plateforme permet aux différents Conseils Départementaux de bénéficier gratuitement de contenus culturels et de loisirs pour les mettre à disposition des EHPAD du territoire. En 2018, 36 Conseils Départementaux ont déjà adhéré à cette plateforme. Sur le plan financier, cette entreprise a vu son chiffre d'affaires évoluer de 300 % entre 2013 et 2017, en passant de 175 000 euros à plus de 700 000 euros.

- L'entreprise creusotine Vitaris, dont le domaine d'activité est la téléassistance, existe depuis 1988 et est née de la combinaison de compétences entre professionnels des équipements électriques et électroniques. Son directeur est également le Président de la CCI de la Saône-et-Loire, montrant l'importance que prend l'économie du vieillissement dans les débats départementaux. Depuis 1999, l'entreprise est leader régional et détient aujourd'hui un peu plus de 25 % du marché national, ce qui fait aussi de Vitaris le leader national. Les différentes entreprises de téléassistance comptent 600 000 abonnés, et cette entreprise en compte à elle seule 135 000, dont 6 000 en Saône-et-Loire et 4 000 au Creusot. Les plateformes sont implantées dans plusieurs zones géographiques pour satisfaire tous les besoins. De plus, ce marché connaît un potentiel de croissance important avec 1 200 000 clients considérés comme captifs, c'est-à-dire des personnes âgées identifiées comme cibles non équipées encore, selon le directeur de l'entreprise, et c'est en cela que l'objectif est d'enrichir et de diversifier les services proposés, en relation avec les aidants. Dans cette logique, l'entreprise propose des services et des dispositifs de téléassistance mais va également plus loin avec la mise en place d'une activité de vente en ligne dédiée au marketing digital et à la création de nouveaux sites internet. Dans le même temps, des services plus innovants sont développés avec la détection automatique de chute, sans médaillon. Cette dernière consiste à positionner des capteurs optiques dans chaque pièce des logements pour identifier les zones de chute et vérifier, par l'image, si la personne âgée est tombée ou non. Cette recherche de renouvellement a amené une augmentation significative du chiffre d'affaires, passant de six millions d'euros à 10,5 millions d'euros entre 2013 et 2017, soit une évolution de près de 45 %.
- Belovia est une entreprise située à Autun, créée en 2013. Son activité principale est la conception, la fabrication et la commercialisation d'équipements et de dispositifs médicaux. Il s'agit d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et les conditions de travail de leurs aidants, cet équipement ayant été réfléchi avec ces derniers. Il a ainsi été créé l'*OmbiStocking*, un enfile bas de compression électrique, pour diminuer les efforts et éviter les troubles physiques des professionnels de santé. Il existe également l'*Ombinome* pour le couple aidant-aidé spécifiquement à domicile. Aussi, devant les nombreuses demandes, Belovia a initié un accompagnement à l'utilisation de son produit avec une formation interactive à distance. Pour le directeur de l'entreprise, c'est une façon de valoriser le travail de l'aidant et de favoriser le « bien vivre » de l'aidé. Ces produits sont innovants car ceux-ci n'existaient pas avant. En ce sens, le marché de Belovia est international car aucune concurrence ne leur est encore opposée.

Le dénominateur commun à leur approche de l'économie du vieillissement est le renouveau apporté, par les innovations et le positionnement sur des marchés de niche, souvent mieux adaptés aux entreprises de moins de 50 salariés (Serrière, 2016). Ces entreprises sont inscrites dans une démarche d'amélioration continue de leurs produits et de leurs services et ont ainsi pris une telle avance dans leur domaine respectif qu'il est difficile pour d'autres de les rattraper (Serrière, 2016). Leur succès suppose également la mise en concert de différentes compétences comme le dit le directeur de l'une de ces entreprises : « *notre intérêt est de marier les savoir-faire et les connaissances pour trouver les produits adaptés aux personnes âgées. On construit avec les professionnels du vieillissement, ceux qui travaillent au quotidien avec les personnes âgées* ». Il s'agit finalement de se baser sur les acteurs afin d'élaborer une offre en adéquation avec les besoins qu'ils ont identifiés. Une particularité existe sur la localisation des entreprises : ce sont les EPCI dont le potentiel économique est le moins important en matière de vieillissement, qui disposent des acteurs les plus innovants et qui nourrissent donc l'économie productive. Les produits sont testés localement, au-delà des frontières intercommunales et le plus souvent au niveau départemental, avec les personnes âgées, pour ensuite être exportés. La concentration d'une majorité de ménages disposant de pensions de retraite faibles peut être appréhendée comme une opportunité, pour les entreprises, de développer de nouvelles offres consacrées aux retraités, pour les adapter au contact de ces derniers et ensuite les exporter. Le vieillissement local participe à la réussite entrepreneuriale et aux relations interterritoriales avec la complémentarité des acteurs locaux, entre le domaine économique et le domaine social, et des besoins diversifiés des personnes âgées.

Au-delà du taux important de personnes âgées, la présence de ces entreprises dans ces intercommunalités s'explique par la proximité du TGV, de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) et de l'A6. Le directeur de Vitaris a aussi expliqué que « *pour une entreprise amenée à fonctionner de nuit comme de jour, il était nécessaire d'avoir des employés non dépendants des réseaux de transport en commun* », comme cela peut être le cas dans les métropoles. Les différents entrepreneurs rencontrés ont mis en avant la qualité de vie dans les EPCI du périmètre de l'AUSB. De plus, la plupart des personnes vivant au sein de ces derniers sont attachées à leur territoire, ce qui donne la possibilité de les engager sur le long terme et d'éviter un changement de personnel trop fréquent, pour une plus grande stabilité dans les services apportés. En cas de *turnover* important dans l'entreprise, ce sont des jours de formation à comptabiliser pour les nouveaux arrivants. Pour le directeur de Vitaris, à l'époque de la création de cette entreprise, une autre raison liée à l'évolution économique locale expliquait sa localisation : « *en 1988, lors de notre création, il y avait une opportunité à saisir avec la réindustrialisation et les aides publiques, pour développer ce marché qui émergeait peu à peu* ». Il existe ainsi une diversité d'atouts qui permet la localisation des entreprises dans les villes petites et moyennes. A titre d'exemple, les concurrents de Vitaris ou de Onze Plus sont situés majoritairement dans les métropoles et, pourtant, ce sont bien ces dernières qui bénéficient de la plus grande part de leurs marchés respectifs.

Bien que l'économie du vieillissement soit encore peu développée dans les EPCI du périmètre de l'AUSB, ces quelques mises en exergue amènent à observer leur potentiel, mais aussi ceux des territoires extérieurs, car les entreprises exportent leur produit. Sur cette base et en prenant également en compte la richesse des entreprises et associations de services à la personne, l'AUSB avait proposé, en 2016, de développer un cluster sur les

quatre intercommunalités du périmètre autour de cette économie, dans une recherche de visibilité face aux offres déjà constituées et partagées entre plusieurs EPCI et aux démarches métropolitaines. En effet, les actions portant sur une seule et même intercommunalité sont peu connues, du fait d'autres initiatives d'ampleur plus importante, selon le PGI Bourgogne-Franche-Comté. Le projet de cluster réfléchi par l'AUSB a été freiné par un élu, ne souhaitant pas voir se développer un cluster sur l'économie du vieillissement entre les intercommunalités de l'AUSB. Cette décision peut s'expliquer par une crainte en rapport avec le possible échec de cette économie et un manque de volonté pour partager des stratégies communes entre intercommunalités. Aujourd'hui, cette réflexion n'a pas été reconsidérée alors même que les acteurs économiques et sociaux sont en demande pour l'instauration d'une organisation ayant pour but de faciliter le partage d'expériences et les interactions entre différentes structures. Il s'agissait de mettre à profit l'expérience des acteurs locaux et des systèmes d'acteurs existant, avec les associations et les entreprises locales, voire même avec les laboratoires de recherche situés au Creusot, pour valoriser l'ensemble des initiatives. D'autres clusters extérieurs au périmètre de l'AUSB, mais voisins, existent, notamment à Dijon. Ils ont déjà appréhendé la question de l'économie du vieillissement, entre le Pôle Vitagora, spécialisé dans l'agroalimentaire et le cluster GA2B, œuvrant dans la domotique. Seul le premier compte parmi ses membres Dijon Métropole, mais le cluster GA2B compte d'autres partenaires institutionnels, comme la CCI Bourgogne-Franche-Comté. Ces réalisations montrent qu'il est possible, pour les EPCI du périmètre de l'AUSB et pour les partenaires institutionnels locaux, de se positionner sur cette forme d'économie, en initiant des actions en collaboration avec ces clusters ou en créant des réseaux économiques locaux sur certaines thématiques de l'économie du vieillissement.

Pour les entreprises déjà investies sur la question du vieillissement, elles participent à l'amélioration des conditions des personnes âgées en s'adaptant à leurs demandes et à leur condition. Ceci est rendu possible avec les interactions économiques entre les structures de différents territoires et celles-ci servent directement l'économie présentielle, avec l'activité des aidants. Une complémentarité peut être mise en avant entre les activités productives, avec les produits des entreprises et les activités présentielles, avec les offres proposées par les structures de services à la personne. Dans le même sens, les revenus, d'une part ceux liés aux exportations et, d'autre part ceux liés aux pensions de retraite, servent directement l'économie du vieillissement et par prolongement le développement local. Il existe une complémentarité entre les activités et une combinaison entre les sphères économiques.

9.3.3. Des activités complémentaires à la base de relations entre les sphères économiques

Dans le périmètre de l'AUSB, l'entreprise Onze Plus intègre la musique aux EHPAD, Vitaris apporte une sécurité aux personnes âgées et à leur famille et Belovia facilite la vie quotidienne des aidés. Les trois entreprises sont directement liées à l'activité des aidants, et donc à l'économie présentielle. Ce sont des innovations utiles, reconnues par les personnes âgées et par leur entourage et qui améliorent leur environnement, mais qui permettent également à l'aidant de travailler dans de meilleures conditions. Dans le champ de l'économie du vieillissement, les activités productives et les activités présentielles peuvent ainsi être complémentaires. En effet, les entreprises considèrent l'expérience des aidants pour fabriquer leurs produits et les aidants utilisent ensuite ces derniers, dans une recherche

de facilitation de leur travail quotidien. Cette prise en compte montre l'importance qu'ont pris les aidants avec l'évolution démographique et le phénomène du vieillissement (Bloch, 2012).

Sur le plan des sphères économiques, il existe une articulation, au niveau du périmètre de l'AUSB, entre l'économie présentielle et l'économie productive : d'une part, avec les services consommés par les personnes âgées et, d'autre part, avec les produits exportés. Les pensions de retraite, déjà identifiées dans la base présentielle (Davezies, 2008), s'ajoutent aux fonds perçus de la vente de produits issus de la base productive. Ces deux sources économiques participent aux revenus d'activités. L'enjeu est ensuite la réinjection de ces derniers dans l'économie locale, afin d'assurer son développement et sa pérennité. Dans cette logique, la transversalité de l'économie du vieillissement et la diversité de ces acteurs participent aux interactions économiques intraterritoriales et interterritoriales, permettant de garantir l'offre économique résidentielle locale, voire son adaptation face aux évolutions de la population. Il existe des relations entre les deux sphères économiques, notamment par les filières, dans les EPCI de l'AUSB, parmi les principales développées par les élus dans leur mandat intercommunal actuel. En effet, la filière numérique, dans le Grand Chalon, est structurée autour de services à la population et aux entreprises, en matière de gestion et d'ingénierie informatique et également autour de produits dont l'exportation est prévue. C'est par exemple le cas d'Arcom qui propose des solutions d'automatisme communicant pour la maîtrise de l'énergie dans l'espace privé et l'espace public. Il en est de même pour la CUCM, avec la filière transport où des services sont proposés pour les ménages, en parallèle de l'activité d'entreprises comme Michelin ou Alstom Transport. Ces deux filières représentent un potentiel pour l'économie du vieillissement, avec les questions d'adaptation des services et des biens aux personnes âgées (Broussy, 2013). Toutefois, dans le périmètre de l'AUSB, elles ne sont pas, à ce jour, investies dans ce champ.

Dans ces différents EPCI, l'appréhension du vieillissement est encore fortement marquée par un cloisonnement dans les domaines du social et de la santé, sans relation avec un possible développement économique. Sur le plan politique, seuls les décideurs de la CCGAM reconnaissent aujourd'hui l'économie du vieillissement, notamment avec la domotique. L'entreprise la plus proche œuvrant dans les équipements domotiques est Damalisk et est située à Ecuisses, à proximité du Creusot, dans la CUCM. Toutefois, contrairement aux trois entreprises présentées auparavant, celle-ci n'œuvre pas essentiellement pour les personnes âgées. Il existe ainsi une opportunité déjà exploitée entre l'économie productive avec l'activité de cette entreprise et les produits qu'elle exporte et les artisans locaux qui, dans la CCGAM, s'adaptent de plus en plus à la domotique pour répondre aux besoins des ménages. A côté, les élus de la CUCM et du Grand Chalon sont encore fixés sur une représentation traditionnelle de l'économie du vieillissement (Guérin, 2015) et sont beaucoup plus réservés sur cette question et ce, d'autant plus dans le cas d'une action commune entre EPCI.

9.4. Un potentiel de développement peu investi par le niveau politique

La CCGAM est l'EPCI le plus engagé sur la question de l'économie du vieillissement. Les autres intercommunalités travaillent sur des leviers de développement différents, car les élus voient d'abord l'incertitude économique autour de ce potentiel. Pourtant, il est

commun à l'ensemble des membres de l'AUSB. Il s'agit de mettre en exergue les orientations des décideurs face à ce dernier.

9.4.1. La Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, seule intercommunalité orientée sur l'économie du vieillissement

Selon Caroline Cayeux, Maire de Beauvais et Présidente de Villes de France, lors d'une allocution pendant les « Rendez-vous de l'intelligence locale » le 7 décembre 2017, la plupart des villes entre 15 000 et 100 000 habitants ont aujourd'hui un adjoint travaillant spécifiquement sur l'économie du vieillissement¹²⁵. Ces villes et leurs décideurs auraient ainsi pris en compte l'enjeu économique que représente le vieillissement. Pourtant, cette affirmation ne se vérifie pas dans les quatre villes qui composent le périmètre de l'AUSB. En effet, aucun adjoint à l'économie du vieillissement n'a été identifié dans les communes, comme dans les intercommunalités. De plus, il n'existe aucune politique autour de l'économie du vieillissement, seul un programme est développé au sein de la CCGAM.

En juin 2016, l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne a organisé un séminaire, à Chalon-sur-Saône, intitulé « la Silver Economy, une opportunité de développement socioéconomique » où avaient été invités à intervenir les principaux acteurs locaux de l'économie du vieillissement, associations et entreprises. Malgré la présence de certains services des collectivités territoriales membres de l'AUSB, seuls cinq élus se sont déplacés à cette rencontre, deux de la c.c.S.c.c., deux de la CUCM et un de la CCGAM. Ni les décideurs en charge du développement économique, ni leur service n'étaient présents, montrant la difficile prise en compte du vieillissement dans ce champ. Cette tendance est confirmée par le PGI Bourgogne-Franche-Comté qui voit les élus des grandes villes, Dijon et Besançon, s'intéresser à cette économie dans des domaines variés, contrairement à la majorité de ceux des villes petites et moyennes qui considère seulement les dimensions de la santé et du social. Ces différents constats amènent à se poser la question de la considération politique de l'économie du vieillissement au sein des EPCI des villes petites et moyennes, alors que les débats nationaux portent sur l'augmentation importante des personnes âgées et sur l'opportunité ou la menace que ce phénomène représente (Lorenzi *et al.*, 2013).

Dans les propos recueillis auprès des personnes âgées et mis en avant précédemment, il existe quelques demandes qui auraient pu être appréhendées par les collectivités territoriales pour le « bien vivre » de cette population, tant dans les villes que dans leur arrière-pays : la lutte contre la désertification médicale, la conception d'habitats intermédiaires entre l'habitat individuel et l'institution médicalisée, l'intégration des personnes âgées au processus décisionnel politique, l'adaptation de l'aménagement des places et des cheminements piétons, l'instauration de services de mobilité efficaces entre les communes rurales, périurbaines et urbaines. Certains de ces besoins correspondent à des projets mis en œuvre en 2018, comme au niveau du Conseil Départemental qui a entrepris une action pour que de nouveaux médecins viennent s'installer dans les communes saône-et-loiriennes. Aussi, les élus, à travers les Projets d'Aménagement et de développement Durables des PLUi et des SCoT, portent un discours et prévoient des interventions pour

125

<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Articles/Articles&cid=1250280239060>, consulté le 12 mai 2018.

l'adaptation des logements à la population âgée, pour la restructuration des équipements hospitaliers et médicaux ou pour le développement du TAD, ce qui montre la tendance générale à une prise en compte partielle du vieillissement dans la planification territoriale (Urbalyon, 2012). Toutefois, il n'est pas question, au sein de ces documents cadres, d'en faire un vecteur de développement économique.

En revanche, la CCGAM, depuis 2015, a mis en place un programme « Rénovez mieux, rénovez malin » couvrant l'ensemble de l'EPCI, pour soutenir la rénovation de l'habitat individuel, favoriser le maintien à domicile et lutter contre la précarité énergétique. L'adaptation de l'habitat avait déjà été identifiée comme un enjeu national de développement économique (Broussy, 2013) et l'intercommunalité s'est investie dans ce champ, pour des résultats marqués par l'intensification des rénovations et la montée en compétence des professionnels du bâtiment qui se spécialisent sur la domotique. Pour l'un des acteurs participant à ce projet, *« c'est une démarche, à la fois, innovante, par la domotique, et englobante, car on ne met aucune commune de côté et les personnes âgées ne sont pas les seules concernées »*. En effet, une part importante des ménages de moins de 60 ans, situés autant à Autun que dans la campagne, ont adapté leur logement en vue de leur futur vieillissement. C'est une manière d les accompagner à se stabiliser définitivement sur le plan résidentiel. En ce sens, l'EPCI a été récompensé d'un Trophée Promotelec « Démarche d'avenir » mettant en lumière les initiatives les plus marquantes en matière de rénovation et d'adaptation de l'habitat en relation avec les besoins de la population. En lien, l'Autunois Morvan Formation Développement, association dont une part du financement dépend de la CCGAM, dispose d'un pôle domotique afin de communiquer et de sensibiliser sur ces outils peu connus qui permettent l'adaptation des logements. En collaboration avec le cluster GA2B à Dijon, cette structure a mené une expérimentation d'outils domotiques auprès de huit ménages des communes de la CCGAM, constitués de personnes âgées de plus de 60 ans. L'objectif était de tester le matériel pour faciliter et sécuriser la vie des personnes âgées dans leur domicile et d'analyser la réception des différents foyers. Des entretiens ont été effectués en amont et en aval de leur mise en place, par l'une des responsables du cluster, qui ont fait état du succès de l'expérimentation ; cette dernière a été prolongée et étendue à 50 foyers en 2018, avec le soutien de la CFPPA.

La CCGAM, ainsi que les artisans et les acteurs associatifs locaux, sont inscrits dans un même projet dont le but est de répondre à la demande locale. Il ne s'agit pas encore d'une stratégie globale, mais simplement d'un programme d'actions qui vise à adapter les logements aux aspirations de la population âgée et également des classes d'âge plus jeunes, en vue d'anticiper leur vieillissement. C'est une démarche qui montre que les décideurs de la CCGAM se sont engagés dans l'économie du vieillissement pour penser le développement sur un horizon de long terme, en lien avec les acteurs locaux. De plus, il existe une opportunité commune aux EPCI de l'AUSB en relation avec le phénomène du vieillissement, mais au-delà de la CCGAM, les élus de la CUCM et du Grand Chalon mettent toujours en exergue les retombées positives incertaines, surtout dans le cas d'une stratégie commune.

9.4.2. Des craintes politiques face au potentiel commun que représente l'économie du vieillissement

Dans les périmètres de la CUCM et du Grand Chalon, les élus tiennent ce discours : l'économie du vieillissement est peut-être un potentiel, mais d'abord pour les autres territoires. Comme le rappelle un technicien de la CCGAM, « *il n'est pas simple de développer une telle économie, quand on nous rabâche depuis des années que le vieillissement est synonyme de déclin, mais il arrive un moment où différentes politiques ont été essayées sans succès. On voit Guéret, son pôle domotique et la reconnaissance nationale et les élus réfléchissent* ». Il s'agit donc de dépasser l'idée que le vieillissement met la société « *en route pour le déclin économique* » (Guérin, 2015, page 89) et qu'au contraire, il peut être une opportunité économique à saisir. L'image dépréciative du vieillissement nourrit des préjugés qui se retrouvent dans les volontés politiques et dans le manque de considération des personnes âgées comme acteurs de la société à part entière. Il existe ainsi d'importants préjugés sur les personnes âgées (Guérin, 2015) : leur dépendance, leur inactivité, leur refus de partager avec les plus jeunes ou encore leur technophobie. Les propos recueillis auprès de la population âgée locale rendent compte au contraire que c'est une population qui peut être active, en recherche de contacts avec les autres générations et prête à être initiée à l'usage des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Toutefois, l'incertitude politique sur l'opportunité économique que représente le vieillissement est réelle sur le plan national (Lorenzi *et al.*, 2013). En effet, la menace pour la société est représentée par l'augmentation des dépenses de retraite et des dépenses de santé. L'accroissement du nombre de personnes dépendantes soulève des inquiétudes sur le plan de l'équilibre des finances publiques (Lorenzi *et al.*, 2009) et du maintien du système de sécurité sociale avec des coûts en matière de retraite et en matière de soins de santé de plus en plus importants (Sanderson *et al.*, 2016).

Au niveau intercommunal, certains élus, notamment dans le Grand Chalon, préfèrent regarder l'économie du vieillissement de loin : « *on ne peut pas savoir si le vieillissement est une menace ou une opportunité, surtout que chez nous, les retraités n'ont pas des pensions très élevées. Les territoires font des paris et de notre côté, on reste observateurs et on bougera peut-être si l'on se rend compte qu'il y a un vrai développement* ». Dans ce contexte, le positionnement des EPCI est important car si le succès de l'économie du vieillissement se confirme, certains territoires en retrait aujourd'hui, comme la CCGAM, pourraient connaître une dynamique économique plus positive que ces dernières décennies en rapport avec leur taux de personnes âgées. D'après un technicien de la CUCM, « *les résultats des politiques doivent se voir rapidement car les élus se font réélire sur leurs résultats. Le mandat dure cinq ans et les résultats doivent être visibles au bout de la troisième ou de la quatrième année* ». L'enjeu consiste ainsi à faire évoluer la ville et son intercommunalité en leur donnant une image dynamique. Dans la réflexion des décideurs de la CUCM et du Grand Chalon, il semble que des projets orientés vers l'économie du vieillissement, et ce, dans différents domaines, ne s'accordent pas à une forme de dynamisme.

Au sein des EPCI de l'AUSB et en les observant ensemble, le potentiel du vieillissement est à la fois économique et social, d'autant plus avec la diversité des acteurs présents localement. Toutefois, c'est un potentiel qui nécessite une prise en charge conjointe entre les EPCI. Globalement, les décideurs sont plutôt ancrés dans une forme d'individualisme territorial en cherchant la croissance et l'attractivité de leur circonscription. De plus, il s'agit d'une

économie qui reste en débat et dont l'avenir est incertain, même si plusieurs collectivités territoriales sont déjà engagées stratégiquement sur celle-ci. Les intercommunalités de l'AUSB ont en commun ce phénomène du vieillissement, à différents degrés, mais la réflexion des élus diverge sur l'opportunité qu'il représente. A cela s'ajoute un manque de volonté face aux possibilités de collaborer dans le cadre d'une stratégie économique, d'une part pour des raisons politiques et, d'autre part, pour éviter un développement partagé entre EPCI. En ce sens, la CCGAM fait figure de territoire pionnier de l'AUSB en matière de considération de l'économie du vieillissement et de l'enjeu de l'adaptation de l'habitat, pendant que la CUCM et le Grand Chalon observent les potentielles retombées. Toutefois, ce sont ces deux dernières intercommunalités qui connaissent un déficit migratoire avec les plus de 75 ans, pas la CCGAM.

Conclusion du neuvième chapitre : l'économie du vieillissement, un potentiel commun aux intercommunalités de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne mais inexploité, du fait de divergences politiques

Ce neuvième chapitre apporte une appréhension de l'économie du vieillissement, dans la majorité des territoires en France, et notamment dans les EPCI du périmètre de l'AUSB, et montre l'intérêt d'aborder ce potentiel commun car il permet la prise en compte de la population locale de plus de 60 ans en développant des services adaptés. Les activités concernent les services à la personne et les commerces pour le développement d'une économie présentielle et les produits qu'exportent les entreprises pour le développement d'une économie productive. Cette réflexion participe à la critique des politiques d'attractivité entrepreneuriales, en rendant compte d'une forme alternative de développement, en considérant une menace comme une opportunité. L'axe de recherche opérationnelle travaillé dans cette thèse, dans le cadre d'une étude confiée par l'AUSB, incite les intercommunalités à s'intéresser à des formes de développement basées non plus sur les cibles de leur politique d'attractivité, mais plutôt sur la population restée localement, malgré les départs, et sur les ménages attirés. Cette économie rend ainsi compte de différents éléments centraux dans le développement local : la nécessité d'une offre économique, en matière de services et de produits, pensée pour la population âgée, la garantie de la pratique et de l'accessibilité des villes aux ménages urbains, périurbains et ruraux à partir des complémentarités fonctionnelles entre les villes et leur arrière-pays et enfin, le gage du développement d'un système économique entre territoires pour assurer la création de produits par les entreprises et leur exportation. Il existe une importante richesse d'acteurs, avec des associations et des entreprises et celles-ci sont engagées sur plusieurs communes et sur plusieurs intercommunalités. Pourtant, les EPCI portent leur propre réflexion sur l'économie du vieillissement, avec un désintérêt marqué de la part de la CUCM et du Grand Chalon. C'est le contraire pour la CCGAM, avec des décideurs engagés sur l'adaptation des logements en lien avec le développement de nouvelles compétences autour de la domotique chez les professionnels du bâtiment par exemple. Cette économie intègre la décroissance démographique, à travers le facteur qu'est le vieillissement, dans une réflexion sur le développement et sur l'apport des pensions de retraite et des revenus d'activité directement liés à l'accroissement du nombre de personnes âgées. Il s'agit d'aller au-delà de l'appréhension commune de ce phénomène démographique qui consiste à le considérer comme une menace, pour en faire une opportunité de développement économique.

La tendance nationale montre que les personnes âgées sont d'abord observées au travers des domaines de la santé et du social, ce qui se remarque également dans les intercommunalités du périmètre de l'AUSB, même si celle-ci a été dépassée dans le cas de la CCGAM. Pourtant, concernant les personnes âgées, plusieurs enjeux peuvent ainsi être pris en compte, au regard des compétences des collectivités territoriales, autour de la santé, du logement, de la culture, de l'aménagement des espaces publics et de la mobilité. L'économie présentielle se structure aussi avec les services à la personne et se complète avec l'économie productive, qui prend son origine à partir de l'activité des entreprises et des exportations de leur produit. Cette réflexion peut être valorisée dans une stratégie partagée entre EPCI au sein du périmètre de l'AUSB avec le potentiel commun que représente l'économie du vieillissement. C'est justement en ce sens qu'avait été identifiée cette opportunité, même si les intercommunalités ne sont pas encore prêtes à définir des stratégies de manière concertée

Conclusion de la quatrième partie : la nécessité d'un changement de paradigme dans les intercommunalités de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne pour retrouver une attractivité résidentielle sur un horizon de long terme

Cette quatrième partie apporte une autre appréhension du développement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, permettant la valorisation de deux ambitions : d'une part, une articulation entre les intercommunalités pour une mise en exergue de potentiels stratégiques communs et, d'autre part, une considération directe de la population locale et des ménages s'installant, malgré la décroissance démographique et le manque d'attractivité résidentielle. La recherche d'attractivité est territorialisée et cible des populations extérieures au périmètre institutionnel d'action. Cette situation incite à montrer les opportunités en matière de projets concertés entre les intercommunalités, avec une prise en compte plus directe des demandes locales. Il s'agit de ne plus faire de l'attractivité un objectif à court terme en faveur de ménages non localisés dans les territoires concernés, mais un objectif à long terme au service de ceux qui y sont déjà installés. Les deux axes de recherche opérationnelle appliqués aux collectivités territoriales membres de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne ont ainsi été construits à partir de trois options qui rendent compte de missions réalisées dans le cadre de la Convention Industrielle de Formation par la Recherche :

- Une adaptation de l'offre économique résidentielle locale, et donc du cadre de vie, selon les aspirations de la population locale afin d'aller au-delà des habitudes politiques prises depuis 40 ans et de retenir des ménages que les villes et intercommunalités peinent à attirer. Les stratégies depuis 40 ans n'ont pas connu un grand succès, les départs étant plus nombreux que les arrivées.
- Un maintien des complémentarités fonctionnelles entre les villes et leur espace de proximité, afin d'éviter de tout miser sur les premières. En effet, même si elles représentent une porte d'entrée résidentielle, ce sont leurs zones environnantes qui retiennent la population, d'autant plus qu'il existe une interdépendance dans leur développement.
- Une intensification des interactions économiques par les différentes pratiques des ménages et des acteurs locaux. Il s'agit, d'une part de montrer la place des territoires dans les systèmes interterritoriaux et, d'autre part, d'ouvrir les territoires pour qu'ils correspondent aux périmètres fonctionnels des ménages et des entreprises et de trouver des axes de travail communs entre intercommunalités.

L'interSCoT et l'économie du vieillissement sont des éclairages qui rendent compte d'une autre forme de développement qui peut être réfléchi de manière interterritoriale, dans un espace d'échanges, voire de projets. Il existe d'autres pistes dans ce sens, par exemple l'agriculture urbaine qui permet d'occuper les friches, caractéristique physique d'un manque de dynamisme local, et de produire des ressources naturelles dans une relation entre la ville et son arrière-pays, ou encore la planification de la décroissance qui donne la possibilité d'être proactif face aux évolutions démographiques et d'adapter l'offre économique résidentielle locale à celles-ci. Ces différents éléments montrent ainsi que les élus des villes petites et moyennes en contexte de décroissance démographique et de manque d'attractivité résidentielle mettent en œuvre des projets visant l'attractivité de leur territoire, mais cette dernière nécessite d'être reconsidérée au regard des trajectoires démographiques et économiques.

Conclusion

Les analyses conduites dans le cadre de cette thèse ont donné lieu à une critique de la conception politique de la notion d'« attractivité », de laquelle a émergé une décomposition en plusieurs dimensions adaptées au contexte de travail. Les résultats rendent compte d'une investigation empirique centrée sur les différents types de villes petites et moyennes appréhendés à partir de celles de l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne (AUSB) ; ils portent aussi des enseignements, pour le projet d'agence, identifiés par l'action et construits sur la base de la Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) et de mon expérience de trois ans en tant que chargé d'études au sein de l'AUSB.

Une explicitation du cadre local du périmètre d'études

La conduite de cette thèse avait pour but, dans le cadre d'une recherche-action au sein de l'AUSB, d'analyser les villes petites et moyennes et leur intercommunalité au regard de leur attractivité et des politiques mises en place en ce sens. Les résultats de ma thèse montrent que les stratégies élaborées rendent compte de deux volontés opposées, soit concurrentielle, soit complémentaire. Les projets de développement sont construits sur des choix politiques raisonnés qui traitent du rapport aux autres Etablissements Publics de Coopération (EPCI), qu'ils soient voisins ou non, en répondant à cette question. Celles de l'AUSB se basent sur différentes ambitions, mais la tendance est à la recherche d'attractivité du territoire et de lui seul, les élus cherchant à retourner la dynamique migratoire négative. Ce travail de recherche a ainsi été l'occasion de mettre en exergue et en correspondance deux situations ; d'une part, le contexte de décroissance démographique observable dans le périmètre de l'AUSB et, d'autre part, les rapports qui s'établissent entre EPCI qui le composent – le Grand Chalon, la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau (CUCM) et la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CGGAM) – caractérisés par une absence de prise en compte des projets des EPCI voisins et l'instauration d'une concurrence de fait entre eux.

Toutes les villes petites et moyennes ne se trouvent pas en décroissance démographique. De plus, le terme de décroissance englobe des situations différentes, avec des villes décroissantes dont l'espace de proximité, qui correspond à l'unité urbaine, à l'aire urbaine ou à l'intercommunalité, est également en décroissance ou d'autres dont les alentours sont stables démographiquement, voire en croissance. Les causes de la décroissance ne sont pas les mêmes selon les situations comme cela peut être observé dans le périmètre de l'AUSB. Dans le premier cas qui s'apparente à celui rencontré par Le Creusot et Montceau-les-Mines avec la CUCM et par Autun avec la CCGAM, il s'agit d'un phénomène économique global qui a des répercussions locales sur le plan du dynamisme économique et qui incite les habitants à partir chercher du travail ailleurs, vers d'autres villes. La figure marquante de ces villes est l'adaptation partielle de leur économie aux évolutions nationales et mondiales : Les villes du Creusot et de Montceau-les-Mines sont marquées par l'industrie et celle d'Autun, par son enclavement ne permettant pas d'être directement aux prises avec les nouveaux enjeux. Dans le second cas qui concerne Chalon-sur-Saône et le Grand Chalon et par prolongement la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise (c.c.S.c.c.), la question est celle de la spatialisation des implantations résidentielles des ménages, ces derniers quittant la ville centre pour s'installer à proximité, dans les communes périurbaines et rurales avoisinantes, afin d'accéder aux aménités de ces lieux tout en continuant à profiter de l'offre urbaine. La

figure marquante repose sur le phénomène de périurbanisation. Bien que le périmètre de l'AUSB soit pris globalement dans un contexte de décroissance démographique, les situations locales sont donc différentes.

La recherche d'attractivité résidentielle, de la part des élus, fait état de cibles similaires, les couples avec enfant(s), alors que les intercommunalités ne disposent pas des mêmes potentiels. Il existe ainsi une forte concurrence de fait entre EPCI dans la valorisation de leur cadre de vie. Les élus ont tous pour objectif d'attirer et de retenir de nouveaux habitants sur leur périmètre d'action et ces derniers se confrontent donc les uns aux autres. Ils ne sont en effet pas investis dans une recherche de complémentarité afin d'augmenter la taille de marché et de correspondre davantage aux pratiques quotidiennes des ménages. Cette concurrence peut desservir les ménages par un manque de cohérence entre les lieux fréquentés, entre le lieu de résidence, le lieu d'emploi, les lieux de consommation ou encore les lieux de loisirs. Les pratiques sociales s'affranchissent en effet des limites des circonscriptions administratives. Sur le plan de l'attractivité productive, la CUCM avec l'économie ferroviaire et la CCGAM avec l'écologie industrielle sont impliquées dans des projets marqués par leur singularité et qui ne montrent aucune mise en concurrence avec les intercommunalités voisines. C'est le contraire pour le Grand Chalon, qui bénéficie d'une localisation géographique plus centrale, entre Mâcon et Dijon, et d'une situation économique plus favorable que les deux EPCI cités précédemment, qui cherche à mettre en œuvre une stratégie comparable à celle de Dijon Métropole sur l'économie numérique. Il existe une différenciation dans les politiques élaborées, au regard des dimensions économique et géographique locales, favorables ou non.

La manière dont est considérée la notion d'« attractivité » influe sur les politiques mises en place et amène les intercommunalités à se mettre en concurrence, même quand les dynamiques sont négatives pour chacune et pour l'ensemble territorial qu'elles forment. C'est une situation qui incite à une critique de cette notion au regard de la décroissance démographique et, par prolongement, à un renouvellement des stratégies élaborées dans un tel contexte.

Une critique de la conception politique de la notion d'« attractivité »

Au vu de la dynamique migratoire négative depuis 1975 dans les villes et dans les EPCI de l'AUSB, les différentes politiques d'attractivité voulues par les élus ne peuvent pas être considérées comme un succès. Le manque d'attractivité est ainsi l'une des spécificités du périmètre d'études. Dans la logique des décideurs, l'attractivité est avant tout un projet politique qui vise à redynamiser leur périmètre d'action, que ce soit la ville ou l'intercommunalité. Il s'agit de l'horizon à court terme vers lequel ils souhaitent tendre et ce projet se trouve décliné en plusieurs thématiques globalement similaires : l'emploi, les aménités fonctionnelles, l'accessibilité ou encore les paysages. De ce fait, la différenciation est peu visible au niveau des plans d'actions, sauf sur certains axes qui concernent des potentiels locaux, comme les paysages de l'Autunois Morvan ou de la côte chalonnaise, les emplois industriels du Creusot ou l'offre fonctionnelle de Chalon-sur-Saône. Toutefois, ces derniers sont noyés dans une masse de propositions qui ne permet pas une lecture claire de ce qui distingue chaque périmètre d'action. Au sein de l'AUSB, les Projets d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi)

et des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) vont en ce sens. En effet, tous ces documents montrent deux recherches à la base d'une concurrence et non d'une complémentarité entre la CCGAM, la CUCM et le Grand Chalon, d'une part celle de l'attractivité des villes centres avec un travail spécifique prévu sur l'emploi, sur les logements et sur les services et équipements, et d'autre part, celle du développement touristique avec la valorisation des aménités naturelles et culturelles, notamment autour des circuits de découverte. Les élus semblent ainsi centrés sur leur but d'attirer et de retenir de nouvelles ressources sur le court terme et leur souhait est de profiter des effets positifs des stratégies mises en place le plus rapidement possible, à des fins électorales, plutôt que d'identifier de manière approfondie les opportunités et de les mettre en relation avec des objectifs réalistes. Le manque d'attractivité peut être considéré comme un élément à prendre en compte dans la définition des projets. Pourtant, cette situation n'est que peu explicitée au sein de ces derniers, voire même ignorée ou dissimulée dans les discours politiques. A partir de ce constat, les stratégies locales apparaissent élaborées à la fois sur une appréhension décalée de la réalité de l'évolution et de la situation économique et démographique qui engendre l'activation de leviers d'action non pertinents. Mon travail met en exergue les décisions politiques qui en émanent, toutefois il faut mentionner le fait que la place qui revient, au sein de ces dernières, à la technostructure n'est pas discernée. Le parti pris était de rendre compte des choix finaux faits pas les décideurs, avec une considération relative des éclairages donnés par les techniciens.

Les effets de l'attractivité jouent sur les effectifs des ménages et des entreprises et ont un impact sur la croissance locale, par les demandes et les offres locales, qui peuvent d'ailleurs se combiner et s'autoentretenir. Bien qu'il puisse exister une différenciation dans les entreprises attirées et donc dans le type d'emploi proposé par rapport à l'économie locale, la cible de l'attractivité résidentielle est globalement la même pour tous les élus, c'est-à-dire des ménages faisant partie des classes moyennes et supérieures, et notamment des couples avec enfant(s) dans les EPCI de l'AUSB. En ce sens, sont rénovés ou construits des logements disposant de plusieurs chambres, en adéquation avec leurs demandes, avec des aménités fonctionnelles à proximité et répondant à leurs besoins, notamment pour les enfants. Le cadre de vie est valorisé et est l'objet de communication en direction de cette population, ce qui génère une concurrence entre les villes et entre les intercommunalités. Malgré le déficit migratoire constaté dans le périmètre de l'AUSB, les couples avec enfant(s) sont le type de ménage le plus attiré sur l'année 2013, alors que le solde migratoire est négatif pour les 15-29 ans, à savoir des étudiants et des jeunes actifs, et pour les plus de 70 ans, des retraités. Les départs du périmètre de l'AUSB montrent qu'il existe une problématique commune de maintien de la population. En effet, la notion d'« attractivité » ne consiste pas seulement à attirer car un enjeu de stabilisation résidentielle peut être pris en compte en amont et en aval de l'arrivée des nouveaux ménages. Le fait de ne pas parvenir à maintenir un certain type de ménage au sein de leur périmètre d'action joue le jeu d'autres villes et d'autres EPCI qui en profitent pour croître. En ce sens, la concurrence incite à cibler des ménages pour les attirer en provenance de l'extérieur et également à répondre aux besoins des ménages locaux, pour qu'ils n'aillent pas s'installer ailleurs. Même quand les circonscriptions des décideurs sont en décroissance démographique, les politiques d'attractivité sont fixées sur une cible à identifier et à viser par la mise en œuvre de projets locaux.

Dans le cadre des politiques d'attractivité, il est possible d'articuler la recherche d'économie présente et d'économie productive en combinant les objectifs autour du type de ménage et du type d'activité économique visés. Toutefois, les PADD des SCoT et PLUi, dans le périmètre de l'AUSB, montrent d'abord une superposition de la manière d'appréhender ces deux sphères de l'économie. Leur développement est en effet mené de front mais de manière parallèle, et non de manière croisée. Pourtant, les stratégies mises en place peuvent être l'occasion de trouver les moyens, selon les communes, de faire correspondre les attentes des ménages cibles ou de ceux déjà installés à l'emploi pour leur offrir un revenu, et au cadre de vie pour les faire consommer localement. En revanche, les attentes des groupes sociaux peuvent ne pas être convergentes, ce qui rend difficile cette démarche. La question posée est l'interaction entre la main d'œuvre, les emplois et les aménités fonctionnelles ce qui peut notamment s'observer dans les relations entre les villes centres et leur espace de proximité. Cette interaction peut également trouver son origine dans une forme d'interterritorialité, avec les systèmes productivo-résidentiels qui permettent d'aller au-delà des découpages administratifs. Toutefois, les villes petites et moyennes sont aujourd'hui plus reconnues pour leur fonction résidentielle que pour leur fonction productive, et cela peut être un frein pour celles qui sont en décroissance démographique, comme dans le périmètre de l'AUSB. Elles sont en effet en concurrence sur le plan résidentiel avec d'autres villes voisines plus dynamiques, comme Mâcon ou Beaune. La recherche d'attractivité résidentielle, comme d'attractivité productive, est une opportunité de structuration intra et interterritoriale de l'économie locale, mais le manque de complémentarité entre villes de même taille peut engendrer un contexte concurrentiel pour attirer et retenir de nouveaux habitants ou de nouvelles entreprises. Le but pour chaque intercommunalité est d'œuvrer à un maximum d'interactions possibles avec des villes plus grandes, comme Dijon. Ces dernières concentrent en effet des emplois dans un volume plus important qu'au sein des villes petites et moyennes. Des ménages peuvent travailler dans des grandes villes ou des métropoles, tout en choisissant de vivre dans l'arrière-pays de celles-ci ou dans une autre ville à proximité. Dans le même sens, la concentration d'activités peut amener certaines d'entre-elles à être repoussées à l'extérieur des grandes villes ou des métropoles pour se localiser dans une ville petite ou moyenne proche.

Sur le plan politique, la notion d'« attractivité », notamment dans sa dimension résidentielle, est réfléchi de manière quasi-universelle, c'est-à-dire en relation étroite avec la notion de « concurrence ». C'est une tendance générale qui semble être accentuée dans les villes et intercommunalités prises dans un contexte de décroissance démographique, du fait de la volonté des décideurs de retournement de la dynamique migratoire. L'objectif est de rechercher une attractivité pour croître en concentrant des ménages et des activités économiques. Dans ce contexte, mon objectif, au sein de cette thèse, est de montrer la nécessité d'une adaptation de la notion d'« attractivité » à ces villes en décroissance dont le futur n'est pas assuré si leurs élus continuent à mettre en place des stratégies dont le seul horizon est l'attractivité et la croissance. Ici, cette notion ne s'articule pas à celles de « concurrence » et de « croissance », mais plutôt à celles de « complémentarité » et de « décroissance ». L'intérêt est de changer de paradigme et d'aller au-delà des préceptes politiques pour travailler, dans une perspective de recherche, à une définition alternative de la notion d'« attractivité ». Elle rend ainsi compte de collaborations intra et interterritoriales et montre le périmètre étudié dans la réalité de son évolution et de sa situation, pour une mise en exergue des opportunités existantes. Ces dernières peuvent être analysées à partir

des menaces, pour les retourner en potentiels et en faire des projets concrets de développement. C'est en ce sens qu'a été menée l'observation participante au sein de l'AUSB, avec une mise en perspective des informations recueillies pour identifier des axes de recherche opérationnelle à partir d'hypothèses élaborées au préalable et basées sur la déconstruction de la notion d'« attractivité ». Ce travail a amené à traiter cette notion en considérant la population déjà présente localement dans les villes et intercommunalités, en appréhendant les villes dans leur espace de proximité et en observant les interactions comme des possibilités d'échanges, voire de coconstruction avec des acteurs extérieurs.

La déconstruction de la notion d'« attractivité » au regard des villes petites et moyennes en décroissance démographique

La notion d'« attractivité » a donné lieu à trois hypothèses, correspondant aux notions d'« attrait », d'« attraction » et d'« accointance », et à deux axes de recherche opérationnelle, avec les potentiels identifiés en matière d'interSCoT et d'économie du vieillissement ; ce dispositif a permis d'apporter des éléments de réponse aux questions principales posées :

- La recherche de cohérence territoriale, en contexte de décroissance démographique, peut-elle amener les EPCI voisins à collaborer durablement entre eux ?
- L'augmentation du taux de personnes âgées dans la population est-elle une source de développement dans un contexte de décroissance démographique ?

Les trois points ci-dessous font référence aux composantes de l'attractivité, avec les notions d'« attrait », d'« attraction » et d'« accointance » qui viennent structurer le cadre de recherche de cette thèse. Pour chacune, il s'agit d'un retour sur hypothèses avec une mise en contexte de la notion développée et la valorisation des deux axes de recherche opérationnelle identifiés.

- Une adaptation de l'offre économique résidentielle à la population locale

Le cadre de vie, dans ses dimensions fonctionnelle et patrimoniale, est un facteur d'attractivité résidentielle. Il se base sur l'offre économique locale d'une commune, voire d'une intercommunalité ou d'un espace défini à titre personnel. En ce sens, les habitants profitent de différents modes de vie et les villes petites et moyennes en offrent deux : l'un « intracitadin » qui consiste à vivre en ville et l'autre « extracitadin » qui repose sur une combinaison entre une localisation résidentielle dans une commune à proximité de la ville et une pratique quotidienne de cette dernière qui concentre les emplois et les aménités fonctionnelles. En ce sens, le mode de vie de tous est majoritairement urbain et les choix de localisation sont une manière de faire jouer ses préférences. La notion d'« attrait », en tant que composante de la notion d'« attractivité », pose ainsi la question de la consommation locale des ménages, en observant l'adaptation de l'offre à la population résidente pour éviter les risques de fuite de revenus à l'extérieur, voire de migrations définitives.

La première hypothèse partait d'une proposition consistant à considérer l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance démographique comme dépendante de l'adaptation de leur offre économique résidentielle à la population locale. Il s'agit de

répondre à la correspondance du cadre de vie et de l'offre économique résidentielle aux besoins de la population fixée localement. Cette réflexion est basée sur la tendance des politiques d'attractivité à mettre en œuvre des actions pour des populations cibles extérieures, sans chercher une adaptation de celles-ci à la population locale. Cette hypothèse invite à prendre en compte les dynamiques démographiques et économiques pour mieux observer et réfléchir les stratégies au regard de celles-ci. L'objectif est de planifier à partir des dynamiques passées pour dégager des tendances d'évolution. Les deux axes de recherche opérationnelle sont inscrits dans cette réflexion qui prévoit la valorisation du cadre de vie en faveur des habitants déjà là.

L'interSCoT est l'occasion de mettre en correspondance, voire de travailler à des axes communs, en matière d'aménagement des territoires. Bien que les causes soient différentes, toutes les villes du périmètre de l'AUSB, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Montceau-les-Mines et Autun, sont en décroissance démographique depuis 1975, de même que chacune de leur intercommunalité est en déficit migratoire sur la même période. De plus, cette tendance à la perte de population concerne également d'autres EPCI et villes voisines, comme la Communauté de communes du Grand Charolais, avec Paray-le-Monial, et le périmètre d'échanges peut ainsi être entendu au-delà de celui de l'AUSB. Il s'agit de considérer la décroissance et le manque d'attractivité comme des axes à travailler, pouvant être réfléchis de manière collaborative par les élus. Dans cette logique, l'adaptation du cadre de vie à la population présente irait de pair avec un partage stratégique entre représentants politiques des communes et des EPCI.

L'économie du vieillissement est une manière de s'intéresser à une population précise, sachant que les plus de 60 ans représentent la part la plus importante des habitants de chaque EPCI membre de l'AUSB et qu'elle est appréhendée comme un déterminant de la décroissance démographique. Toutefois, ces ménages représentent un potentiel de développement économique, tant par l'économie résidentielle que par l'économie productive avec une articulation possible entre les activités proposées et les revenus perçus, à partir des services consommés et des produits exportés. L'objectif est ainsi d'exploiter cette opportunité par une adaptation du cadre de vie aux personnes âgées, en matière de logements, de santé, de culture ou encore d'aménagement de la ville, en considérant que ce qui est adapté à leurs besoins est adapté à toute la population. L'économie du vieillissement passe en effet par la facilitation de leur insertion dans la société.

La prise en compte de la structure de la population et des dynamiques démographiques et économiques représente un enjeu dans l'adaptation du cadre de vie, avec une offre économique résidentielle locale répondant aux besoins principaux de la population. Cette question se pose par rapport à la spatialisation des ménages et de leurs pratiques qui montrent une complémentarité de plus en plus importante des villes et de leur arrière-pays.

- Un maintien des complémentarités fonctionnelles entre les zones urbaines, périurbaines et rurales

La ville centre et les pôles relais ou de proximité sont les sites principaux participant à la structuration territoriale, en reliant le centre et sa périphérie. Malgré un affaiblissement de la centralité matérielle que représente la ville, sa centralité symbolique est toujours aussi forte avec la concentration des ressources propres au développement et à l'attractivité. La

cohérence spatiale d'une intercommunalité s'observe par une double interaction : celles entre la localisation des ménages, des emplois et des aménités fonctionnelles et celles à l'intérieur même de chacune de ces sphères. La notion d'« attraction » est une composante de la notion d'« attractivité » et pose ainsi la question des relations entre les villes et leur espace de proximité, en considérant les complémentarités fonctionnelles entre celles-ci, à partir des lieux fréquentés par la population.

La deuxième hypothèse était construite sur une proposition qui voit l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance démographique dépendre du maintien des complémentarités fonctionnelles avec les communes périurbaines et rurales. Il s'agit de garantir une structuration équilibrée entre les villes et leur arrière-pays pour éviter le départ de ménages attirés, en premier lieu, par un mode de vie « extracitadin ». Cette réflexion se base en effet sur l'orientation des documents de planification à d'abord considérer la ville dans ses frontières administratives, alors que la tendance imposée par une part de la population est au déménagement en dehors de celle-ci. L'intérêt est d'appréhender les interdépendances entre les villes et leurs communes environnantes, d'autant plus que les villes petites et moyennes ont besoin d'elles pour se développer. Cette hypothèse incite les décideurs à observer les pratiques sociales, et tout spécialement les déplacements, mettant en relation les villes et leurs communes périurbaines et rurales alentour. L'objectif est bien de trouver les moyens pour valoriser les complémentarités entre les différentes zones constituant les EPCI. Au travers des deux axes de recherche opérationnelle, il apparaît des éléments de réponse pour œuvrer dans une structuration équilibrée et correspondant aux modes de vie déjà mis en exergue.

Avec l'interSCoT, l'avantage est de mettre en relation des périmètres de planification dont la structuration est différente ; la Saône-et-Loire étant constituée de nombreuses villes petites et moyennes, cet exercice peut être élargi au-delà des membres de l'AUSB. Les relations entre les villes et leurs zones périurbaines et rurales sont déjà structurées au sein du SCoT et l'interSCoT a pour but d'amener une mise en perspective de cet enjeu de développement, afin que les élus échangent sur celui-ci. Il s'agit d'enrichir la conception de ces relations et de rendre compte de l'importance, au-delà de leur fonction résidentielle, des zones périurbaines et rurales dans la valorisation des villes centres. L'interSCoT est ainsi un moyen d'identifier les complémentarités entre les villes et leur arrière-pays comme un enjeu commun pour freiner les migrations sortantes, avec la mise en exergue de ce qui fait le caractère des villes petites et moyennes, à savoir les modes de vie « intracitadin » et « extracitadin » par exemple.

Les personnes âgées, dans les intercommunalités de l'AUSB, habitent aussi bien à l'intérieur de la ville qu'à l'extérieur. Elles ont des besoins similaires mais les localisations résidentielles diffèrent, ce qui rend complexe la satisfaction de leurs attentes. L'objectif de l'économie du vieillissement est pourtant de leur garantir, à toutes, un rôle dans la société, afin qu'elles participent notamment au développement local, par l'économie présenteielle. Il s'agit d'éviter leur départ en mettant en œuvre les conditions, en particulier sur le registre de la mobilité, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas dans les EPCI de l'AUSB, pour leur donner une accessibilité facilitée à la ville et aux aménités fonctionnelles structurantes. La distribution de ces dernières et les besoins de cette population posent en effet la question des complémentarités existantes entre les villes et leur espace de proximité.

La structuration des territoires participe au développement des villes et de leur intercommunalité. En ce sens, un déséquilibre entre les centres et les communes périurbaines et rurales peut être source d'une coupure entre les différentes zones géographiques d'un EPCI, voire également avec d'autres.

- Une intensification des interactions économiques avec les territoires extérieurs

Les territoires que représentent les intercommunalités peuvent être raisonnés à un premier niveau en termes de proximité et plus largement de système. Les proximités sont basées sur les pratiques des ménages et sur les activités des acteurs locaux qui s'étendent sur plusieurs EPCI. Il se forme ainsi, à partir des interactions économiques et sociales, des systèmes spatiaux basés sur des systèmes physiques avec une contiguïté territoriale et des systèmes mentaux faisant abstraction du voisinage géographique. La notion d'« accointance » est considérée comme une composante de la notion d'« attractivité » et m'amène à poser la question de l'interterritorialité, avec les interactions économiques et sociales dont les ménages et les acteurs sont à l'origine.

La troisième hypothèse était basée sur une proposition qui appréhende l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance démographique comme dépendante de l'intensification des interactions économiques avec l'extérieur. Il s'agit de donner un rôle déterminant à l'isolement des villes et de leur EPCI qui ne leur permet pas de s'insérer dans des dynamiques positives, voire dans des axes de croissance. Cette réflexion est construite sur la tendance des élus à rechercher une attractivité monoterritoriale de leur intercommunalité, incitant à une mise en concurrence des territoires, surtout dans un contexte de décroissance démographique. L'intérêt est d'aller au-delà de cette tendance pour montrer les complémentarités à partir des systèmes formés par les ménages et par les acteurs. Cette hypothèse invite à considérer les déplacements et les activités de ces derniers pour mettre en place des stratégies qui répondraient à leurs attentes, dans une forme d'organisation interterritoriale. L'objectif est de capitaliser sur les interactions connues pour élaborer des projets avec d'autres EPCI, en cohérence avec ces dernières, afin de s'arrimer à des dynamiques positives, voire à des axes de croissance. Dans cette logique, les deux axes de recherche opérationnelle rendent compte, chacun à leur manière, des potentiels importants d'interaction.

L'interSCoT est une façon de réfléchir aux pratiques de ménages dépassant les périmètres de SCoT et formant des systèmes interterritoriaux, ce qui peut donc être réfléchi au-delà des intercommunalités de l'AUSB, dans une proximité entre villes petites et moyennes de Saône-et-Loire. Il existe un décalage important entre les périmètres institutionnels et les périmètres fonctionnels, avec, par exemple, des déplacements domicile-travail de plus en plus longs. La question est de rendre compte des complémentarités existantes entre les SCoT par les relations que tissent les ménages à l'occasion de leurs différents déplacements. L'intérêt est ainsi de structurer les territoires plus en lien avec le quotidien des ménages, pour que ces derniers trouvent une cohérence interterritoriale, au regard des lieux fréquentés, afin de les maintenir sur le plan résidentiel. En ce sens, l'interSCoT est un outil qui peut permettre de considérer, par les échanges entre élus, les périmètres fonctionnels des ménages.

La part importante de personnes de plus de 60 ans est un point commun entre les EPCI du périmètre de l'AUSB. Au sein de celui-ci, les entreprises et associations de services à la

personne sont investies sur plusieurs communes simultanément, alors que les entreprises exportatrices vendent leurs produits dans d'autres départements, dans d'autres régions, voire même à l'étranger. L'économie présentielle est fondée sur un système spatial marqué par une activité d'aide à domicile et l'économie productive se base sur d'importantes exportations. Ces deux types d'activité sont à la base de l'économie du vieillissement et de son développement, par les interactions économiques. Il s'agit, pour les intercommunalités, de capitaliser sur ces dernières, pour élaborer une stratégie partagée sur ce potentiel commun. L'idée est que les interactions économiques soient à l'origine d'interactions politiques qui participent au maintien résidentiel local des plus âgés, par une correspondance entre l'action des élus et l'activité des entreprises et associations. L'intérêt est de voir les différents acteurs locaux travailler de concert, selon leurs compétences.

Les villes petites et moyennes sont reconnues peuvent être analysées au regard de la qualité de leur cadre de vie et de leurs modes de vie ou en rapport avec le fait qu'elles ne se suffisent pas à elles-mêmes pour se développer et montrent ainsi d'importantes imbrications avec leur espace de proximité par les ménages et par les activités économiques. Toutefois, tout au long de ce travail de recherche ont été considérées les différences entre ces villes et celles-ci méritent d'être explorées davantage. A titre illustratif, le cadre de vie paysager occupe une place importante dans l'attractivité résidentielle des petites villes, alors que ce facteur est moindre dans les villes moyennes. Le terrain, plus précisément appréhendé dans une mise en perspective des notions d'« attrait », d'« attraction » et d'« accointance », a permis la mise exergue de trois cas de figure rencontrés dans ce périmètre d'études, entre la petite ville rurale, la petite ville industrielle et la moyenne ville diffuse. Cette identification donne lieu à une montée en généralité qui vient prolonger les résultats de ce travail de recherche, dans le cadre de la mise en tension de l'attractivité et du phénomène de décroissance démographique.

Différents types de villes petites et moyennes faisant face à un contexte de décroissance démographique

Malgré des évolutions économiques et démographiques comparables, les situations ne sont pas les mêmes, dans les EPCI du périmètre de l'AUSB, au regard de leur histoire, de leur positionnement géographique ou encore de leur relation avec leur espace de proximité. Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines et Chalon-sur-Saône correspondent à des types spécifiques de villes petites et moyennes en décroissance démographique.

- Autun, un archétype de petite ville rurale traditionnelle

Autun est une ville bénéficiant d'une histoire de plus de 2 000 ans, avec un rôle important à l'époque gallo-romaine et à l'époque médiévale. Dans le passé, comme dans le présent, elle a été et est toujours en situation d'interdépendance avec son arrière-pays, du point de vue des activités économiques et des aménités naturelles et culturelles, sur les plans de l'agriculture et du tourisme notamment, mais aussi du point de vue du cadre de vie. Elle est considérée comme la porte d'entrée du Parc Naturel Régional du Morvan, mais peut également être appréhendée comme un lieu central à la double fonction d'échanges

commerciaux et de production, pour les ménages habitant dans les communes alentour. Malgré une forte attractivité périodique pendant les mois estivaux, attestant d'un cadre de vie agréable, la ville perd depuis 1975 à la fois des habitants et des emplois, comme son intercommunalité. C'est une ville enclavée, en marge des axes de communication structurants, et bénéficiant d'une gare qui dessert seulement celle d'Étang-sur-Aroux, la gare principale de la CCGAM qui permet de relier Nevers ou Dijon. Bien qu'elle ait profité d'un développement industriel et qu'elle compte encore la présence historique d'entreprises reconnues, sa décroissance est principalement due à cet isolement qui ne lui a pas donné la possibilité de tenir une place importante dans un contexte de mondialisation, où la mobilité des ménages et des marchandises est devenue un fait majeur. Ces quelques éléments montrent qu'il s'agit d'une petite ville rurale tournée sur l'exploitation des ressources de son espace de proximité doublée d'un caractère marqué par la centralité qu'elle représente, du fait de l'absence d'autres villes proches en distance-temps. Ce caractère est d'autant plus visible avec la structuration territoriale prévue dans le PADD du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan où, sauf Autun, seules six communes sur 51 ont été élevées au statut de polarité secondaire, de pôle relais ou de pôle de proximité, afin d'être une offre complémentaire à la ville centre ou de garantir l'accès aux aménités fonctionnelles du quotidien.

La ville d'Autun rend compte d'un certain type de petite ville en décroissance démographique, entourée par une large campagne dans une zone peu urbanisée. Cette spécificité leur permet une interrelation entre elles et leur espace de proximité, ce dernier étant composé d'une richesse rurale à la fois naturelle et culturelle, alors que les ménages vivant au sein de celui-ci profitent du lieu central que ces villes symbolisent. De plus, ce statut de centralité est amplifié par leur isolement. En effet, elles ne bénéficient pas, à proximité, d'axes de déplacement importants, avec un échangeur autoroutier ou une gare TGV. Le développement est ainsi avant tout tourné vers les ressources endogènes, notamment avec le tourisme qui se base sur une attractivité périodique. Ces différentes caractéristiques expliquent une part de la décroissance démographique. Globalement, ce sont des villes peu adaptées au contexte de mondialisation, car ce phénomène implique la mise en forme de systèmes interterritoriaux basés sur des interactions. A partir de ces éléments, une double hypothèse peut être formulée autour du pouvoir de structuration de ces villes sur leur arrière-pays et en parallèle, un enclavement qui rend complexe la pérennisation des interactions économiques avec d'autres villes. En ce sens, le rayonnement des petites villes rurales en décroissance dépasse difficilement leur espace de proximité. Cette situation amène les acteurs à observer leur développement par des potentiels locaux ne dépendant pas d'une influence extérieure, mais étant propres aux spécificités locales. Il peut exister d'autres petites villes rurales connaissant une croissance démographique, du fait d'une situation géographique plus favorable, avec la proximité de ressources recherchées par les ménages. Là encore, l'objectif, pour le niveau politique, est de se fixer sur les atouts de ces villes et de leurs communes environnantes qui peuvent générer une croissance et une installation de nouveaux ménages par leur qualité. A titre d'exemple, les paysages marqués par le littoral ont une capacité d'attractivité plus importante que la moyenne montagne, par rapport aux autres aménités naturelles, ce qui peut s'observer avec les petites villes rurales, selon leur localisation en France. Il existe ainsi des contretypes de la ville d'Autun sur les littoraux. Sur un tout autre registre, Le Creusot et Montceau-les-Mines sont des petites villes ayant une dominante industrielle. Il s'agit d'un type différent que celui

d'Autun, même si elles connaissent une dynamique similaire, du fait des évolutions socioéconomiques générales.

- Le Creusot et Montceau-les-Mines, un archétype de petite ville industrielle

Le Creusot et Montceau-les-Mines sont les deux villes dont l'histoire est la plus récente, sur environ 200 ans, avec un développement économique basé sur les ressources locales, le fer pour une industrie métallurgique au Creusot et le charbon pour une industrie minière à Montceau-les-Mines, et un développement social axé historiquement sur un système paternaliste. Globalement, leur passé montre des villes tournées sur elles-mêmes et sur leur activité et le déclin de celle-ci les a ouvertes sur leur espace de proximité, même si ces relations sont encore peu développées. De ce fait, elles représentent une centralité pour leurs communes environnantes, tout en connaissant une forte concurrence de Chalon-sur-Saône, du fait d'un appareil commercial plus important, situé à environ 30 minutes en voiture grâce à la Route Centre Europe Atlantique (RCEA). Entre 1975 et 2014, ces villes ont perdu de nombreux habitants et de nombreux emplois, comme leur intercommunalité. Cette dernière, dont l'économie était essentiellement basée sur l'industrie et sur des productions traditionnelles, a vu une faible évolution de ses structures de production, des procédés et des produits, face aux transformations économiques nationales et mondiales. Malgré la décroissance économique, les entreprises industrielles sont encore présentes en nombre, notamment au Creusot, alors que Montceau-les-Mines a vu ses mines fermer et Blanzay, une commune voisine, accueillir Michelin. Il existe ainsi encore une tradition industrielle, mais celle-ci se confronte à de nombreux départs de ménages qui s'expliquent par un cadre de vie peu attrayant, face aux alentours d'Autun ou de Chalon-sur-Saône. Ce sont des éléments qui montrent des petites villes industrielles qui s'ouvrent à leur espace de proximité, en se confrontant à la question de la qualité du cadre de vie et du manque d'envie des ménages de s'installer au sein de l'intercommunalité, et surtout au sein des villes. Dans le PADD du PLUi de la CUCM, les deux villes centres sont chacune entourées de pôles relais et de proximité dont l'objectif est d'offrir des aménités fonctionnelles suffisantes pour les ménages périurbains et ruraux : six pour Montceau-les-Mines et sept pour Le Creusot sur 34 communes. Il s'agit de prendre en compte cet enjeu du cadre de vie, avec les villes et leur arrière-pays, dans une valorisation des ressources naturelles et culturelles, afin d'aller au-delà du caractère industriel déjà reconnu.

Les villes du Creusot et de Montceau-les-Mines représentent le type des petites villes industrielles en décroissance économique et démographique. La spécificité manufacturière leur a permis une forte croissance pendant près de deux siècles, avant de faire face à la concurrence des activités étrangères et à une décroissance des emplois, entraînant également un départ de ménages vers d'autres villes plus diversifiées économiquement. De telles évolutions n'ont pas empêché les villes industrielles de travailler au maintien leur appareil productif, quand les décideurs le souhaitent, comme au Creusot. Toutefois, des problématiques urbaines se posent dans ces villes avec des usines qui ont été le centre de celles-ci et qui peuvent encore l'être au niveau géographique. En ce sens, les réflexions politiques, même après les années 1980, ont été longtemps axées sur la question industrielle. Cependant, cette dernière est aujourd'hui de plus en plus traitée en relation avec la question résidentielle, car ces villes font partie de celles qui ont perdu le plus

d'habitants, d'une part en raison de la chute des emplois industriels, et d'autre part car le cadre de vie est un enjeu qui n'était pas considéré par les élus. Ce constat amène à faire l'hypothèse que l'avenir de ces villes ne passe pas par l'aménagement de zones d'activités pour accueillir de nouvelles entreprises, mais plutôt par la valorisation de l'offre économique résidentielle locale dédiée aux ménages. Les villes industrielles ne sont aujourd'hui pas seulement industrielles, car l'emploi n'est plus le seul facteur de localisation résidentielle. Les anciennes villes industrielles qui se sont renouvelées économiquement, à partir d'autres secteurs et notamment celui du tertiaire, sont un contretype à ces petites villes industrielles. Cette prise de parti n'est pas gage d'une attractivité, mais montre l'orientation des décisions politiques, entre les élus qui souhaitent persévérer dans un domaine qu'ils connaissent déjà, même s'il est touché par la décroissance, et ceux qui décident de rechercher d'autres formes de développement et partent vers un inconnu déjà exploré ailleurs. Ces différentes situations rendent compte du positionnement stratégique auxquels ont dû faire face les décideurs de ces petites villes industrielles, sur le mode : « en rester une ou non ». Sur un autre plan, Chalon-sur-Saône connaît également une décroissance démographique, mais celle-ci répond à une autre logique que celle d'Autun, du Creusot et de Montceau-les-Mines, à savoir la redistribution spatiale dans son espace de proximité.

- Chalon-sur-Saône, un archétype de ville moyenne diffuse

Chalon-sur-Saône, comme Autun, est une ville ayant eu un rôle important pendant les époques gallo-romaine et médiévale. Son positionnement, au contact direct de la Saône et des axes de déplacement structurants, lui a permis un développement agricole et commercial et plus tard, dans l'époque contemporaine, industriel. Elle fait office de centralité, sur le plan de l'emploi, 90 communes constituant son aire urbaine. De plus, son appareil commercial est le plus important du périmètre de l'AUSB et des villes alentour, comme Beaune ou Mâcon. Malgré son statut de sous-préfecture, elle est la ville la plus grande de Saône-et-Loire et la plus équipée. Au-delà des pratiques des ménages, Chalon-sur-Saône bénéficie d'une autre forme de relation avec son espace de proximité, étant donné qu'elle profite de la reconnaissance des vins de la côte chalonaise. Chalon-sur-Saône a perdu des habitants entre 1975 et 2014, contrairement à son intercommunalité qui se trouve en croissance, tout en étant en déficit migratoire. Les dynamiques montrent une ville qui ne répond pas aux attentes d'une partie de ses habitants, notamment en matière d'offre résidentielle, et ces derniers s'installent à l'extérieur. Il existe en effet une redistribution spatiale de ménages urbains vers les communes environnantes qui correspond au phénomène de périurbanisation. Au sein de la ville, l'évolution de l'emploi est stable sur les 40 dernières années, ce qui explique la dynamique démographique positive de son arrière-pays. Malgré l'arrêt de l'activité de Kodak dans les années 2000, d'autres entreprises ont continué à se développer dans la ville. Ces différents éléments rendent compte d'une ville diffuse, marquée par de fortes relations avec ses communes alentour. Ce sont des échanges dont les ménages sont à l'origine, tant sur les trajets domicile-travail, que sur les migrations résidentielles. Les communes périurbaines et rurales bénéficient d'un cadre de vie reconnu, ce qui s'observe dans le PADD du PLUi du Grand Chalon et du SCoT du Chalonnais, avec 13 pôles relais et de proximité identifiés dans le premier pour 51 communes et 15 dans le second pour 137 communes. Ces pôles ont l'objectif de valoriser la qualité du cadre de vie en offrant des aménités fonctionnelles en nombre pour vivre au quotidien, avec Chalon-sur-

Saône au centre de cette organisation qui, malgré sa perte d'habitants, est à l'origine de ce dynamisme.

La ville de Chalon-sur-Saône correspond au type des villes moyennes diffuses qui connaissent une décroissance démographique du fait du phénomène de périurbanisation. Cette tendance marque la qualité de vie présente dans l'arrière-pays de ces villes mais met également en exergue le manque de correspondance entre les attentes des ménages et l'offre résidentielle urbaine. La ville est ainsi pratiquée par les ménages périurbains et ruraux pour ce qui concerne l'emploi, les services et les équipements structurants. Au-delà de cette caractéristique, ce sont des villes qui profitent d'une insertion dans les systèmes spatiaux en lien avec leur accessibilité via des axes de communication notamment. Elles sont structurées dans un fort contexte de mobilité des populations, tant sur le plan intraterritorial que sur le plan interterritorial. Une hypothèse peut être construite à partir de cette situation autour de l'interdépendance des villes et de leur espace de proximité : sans la ville, ces espaces ne seraient pas aussi attractifs et sans ces espaces dynamiques, les villes ne connaîtraient une telle attraction. Les villes diffuses de moyenne dimension se trouvent dans une double logique, avec d'une part, une concentration économique et fonctionnelle urbaine et d'autre part, un éparpillement des ménages au sein des villes et au-delà. Il existe un contre type aux villes moyennes diffuses et ce sont des villes dont les élus ont réussi à limiter l'étalement urbain par des orientations prises dans les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux. Il s'agit par exemple de mettre en place des mesures pour interdire la consommation d'espaces naturels pour l'habitat et d'optimiser les dents creuses et les friches urbaines pour créer des logements adaptés à la population déménageant dans les communes périurbaines et rurales. La ville concentrique s'oppose ainsi à la ville diffuse. Dans les stratégies urbaines, il semble que les décideurs luttent contre la seconde pour arriver à la première, ce qui s'observe par le souhait de ces acteurs de voir leur ville connaître un retournement démographique, que la décroissance de la ville centre laisse place à la croissance par l'attractivité de nouveaux ménages.

L'AUSB est composée de trois types de villes petites et moyennes et ceux-ci répondent à des contretypes qui montrent que la catégorisation ne s'arrête pas seulement aux villes petites et moyennes de l'AUSB. A travers les dimensions mises en lumière, différentes raisons ont été identifiées pour expliquer les dynamiques démographiques négatives, entre l'enclavement, la dépendance à un appareil productif spécialisé ou la périurbanisation. Dans les deux premiers cas, la décroissance s'étend à l'arrière-pays, alors que dans le troisième cas, c'est ce dernier qui se trouve à l'origine de la décroissance de la ville. Cette diversité est une chance pour l'AUSB, car elle lui permet potentiellement de s'investir dans une variété de travaux axée sur ces situations. Toutefois, cela ne se vérifie pas dans la pratique car les élus demandent un travail globalement uniforme pour toutes les villes et toutes les intercommunalités. Les spécificités locales ne sont en effet pas prises en compte dans la réflexion et dans la définition des observatoires, des études ou des documents de planification par exemple. Cette thèse est ainsi l'occasion de mettre en lumière quelques préconisations pour le projet d'agence lancé début 2018 au sein de l'AUSB, au regard de ce travail de recherche qui a duré trois ans et qui s'est structuré autour d'une recherche participante du périmètre de l'AUSB, mais également de la structure en elle-même. Il s'agit

d'enseignements tirés de mon activité et de mon analyse qui visent l'identification de leviers locaux d'amélioration, sur les axes de travail et pour les missions de la structure employeuse.

Des pistes rendant compte des spécificités locales du périmètre de l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne

Une agence d'urbanisme est fondée sur un projet stratégique donnant les axes principaux des missions sur le moyen terme. Les responsables de l'AUSB ont pris le parti de redéfinir celui-ci dès le début de l'année 2018, à la suite de tensions entre membres et à une remise en cause de certains travaux effectués sur l'année 2017. A cela s'ajoute plus généralement une évolution du contexte institutionnel, avec des compétences et des périmètres de collectivités territoriales redéfinis. De plus, les moyens financiers de ces dernières sont en tension et l'utilité d'une agence d'urbanisme peut être, en ce sens, questionnée. En parallèle, l'Etat est affaibli dans son rôle stratégique sur les plans de l'aménagement des territoires et de l'accompagnement technique des communes et intercommunalités. Au-delà des batailles politiques dont l'AUSB a été la scène et qui a mis à mal sa légitimité, la période actuelle est marquée par une transformation des territoires qui incite les agences à repenser leur positionnement et à se projeter vers l'avenir. Mon travail de recherche a permis une critique de la notion d'« attractivité » en considérant les villes petites et moyennes en décroissance démographique, et notamment celles de l'AUSB, avec deux potentiels de développement identifiés. Il peut également être la base d'une réflexion sur le projet d'agence, par mon positionnement au sein de la structure employeuse, entre le monde professionnel et le monde scientifique.

L'AUSB est construite sur un périmètre de villes petites et moyennes. De plus, en cas d'extension de ce dernier, d'autres villes faisant entre 5 000 et 50 000 habitants sont à proximité dans le département de la Saône-et-Loire, comme Gueugnon, Louhans, Paray-le-Monial ou encore Mâcon. Toutefois, les travaux effectués et les réflexions tenues ne sont pas propres aux villes petites et moyennes car les demandes des élus se basent d'abord sur des aspects méthodologiques et des procédures de type réglementaire. Il existe une opportunité de se positionner comme une agence d'urbanisme de villes petites et moyennes en présentant ce qu'elles sont et de ce qu'elles représentent, en relation avec leur espace de proximité. L'idée est ainsi d'orienter les sujets évoqués par le niveau politique en rapport avec les grandes caractéristiques de ces villes. C'est dans cette logique, dans le cadre de cette thèse, que la question des leviers de l'attractivité a été traitée au regard du contexte de décroissance démographique ou que pourrait être travaillé, par l'AUSB, le cadre de vie en partant des manques mis en avant par les ménages ou des relations entre les villes et leur arrière-pays. Il ne s'agirait pas simplement de constater mais bien de rendre compte de potentiels à partir des faiblesses identifiées. L'AUSB dispose d'opportunités, dans son périmètre, pour être une agence d'urbanisme de villes petites et moyennes avec une ingénierie servant à la compréhension des dynamiques passées et des situations présentes de ces villes, pour mieux appréhender les axes de développement propres à ces dernières.

L'AUSB est basée sur une entente intercommunale. Pourtant, les travaux concernent, pour la plupart, un EPCI particulier, sans mise en perspective avec l'ensemble du périmètre. En effet, le Grand Chalon a ses propres demandes, comme la CUCM, la CCGAM, voire la c.c.S.c.c. Malgré leurs différences et le fait que chacune d'entre elles corresponde à un type de ville

différent, il existe des questions communes et des sources de complémentarité qui pourraient être analysées de façon collaborative. L'intérêt est de réactiver l'entente entre les EPCI membres avec des projets partagés et des études dont l'étendue est le périmètre de l'AUSB. Il s'agirait ainsi de mettre en exergue les opportunités de développement communes et des formes de complémentarité à structurer, afin de présenter aux élus les bénéfices qu'ils ont à s'accorder, plutôt qu'à se confronter. A titre d'exemple, cette thèse a été l'occasion de valoriser l'interSCoT et l'économie du vieillissement comme potentiels pouvant articuler les intercommunalités entre elles. Toutefois, il existe d'autres sujets pouvant être travaillés de manière interterritoriale, comme la question du tourisme ou des réseaux d'entreprises, avec l'objectif de montrer que l'étendue de ceux-ci ne s'arrête pas aux périmètres intercommunaux. Les domaines à explorer sont assez variés pour trouver différentes façons de les aborder en apportant la plus-value d'un traitement commun, afin de rendre compte des différences et des similitudes.

L'AUSB, à travers ses salariés, a une production transversale basée sur des relations entre des experts de leur domaine, qui recouvrent la mobilité, l'économie et l'habitat, notamment, et des généralistes qui traitent de l'urbanisme dans sa globalité. Une telle organisation permet de baser les travaux sur l'échange de points de vue variés. Il s'agit ainsi de trouver un équilibre entre chargés d'études thématiques et urbanistes, à observer dans leur complémentarité, pour œuvrer dans les différentes missions confiées à l'AUSB. De plus, l'ouverture de cette dernière aux collaborations avec d'autres structures, comme le Pôle de Gérontologie et d'innovations Bourgogne-Franche-Comté, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire ou l'Agence de Développement Touristique et de Promotion du Territoire de Saône-et-Loire, peut amener une plus-value aux travaux effectués. Toutefois, l'AUSB est peu investie dans les collaborations, les projets confiés étant le plus souvent travaillés par la seule agence. L'intérêt de s'ouvrir à d'autres structures d'ingénierie locale est de s'intégrer dans les échanges départementaux voire régionaux, les salariés de l'AUSB ayant fait le constat que cette dernière était peu connue au sein du périmètre d'études, comme à l'extérieur de celui-ci. Il existe des collaborations à construire dans les domaines du social, du commerce ou du tourisme par exemple. La transversalité déjà présente au sein de l'AUSB peut en effet être enrichie par des missions partenariales.

L'AUSB pourrait faire preuve d'audace, voire d'impertinence, même si elle ne le fait que rarement dans ses travaux. La tendance est plutôt à la valorisation d'informations et d'études consensuelles qui viennent appuyer les impressions des élus, sans les remettre en question. Il existe pourtant un intérêt à se saisir de sujets non considérés, celui de mettre en lumière des potentiels que les décideurs n'avaient pas identifiés, en prenant le contrepied des idées reçues. C'est également une façon de montrer l'utilité de l'AUSB, dans l'appréhension d'opportunités. C'est en ce sens qu'avait été signée la CIFRE autour deux études, « Silver Economy » et « Smart City ». D'autres sources de développement ou de redéveloppement ont également été citées au cours de ce travail de recherche, comme la planification de la décroissance démographique ou l'agriculture urbaine par exemple. L'idée est ainsi de faire évoluer l'usage de l'AUSB par les élus, pour éviter que l'ingénierie traite essentiellement les sujets d'actualité, mais soit également un laboratoire où se réfléchit le futur des villes et de leur intercommunalité, en complément ou en supplément des PLUi et des SCoT dont les projets doivent avoir une vue à 15, voire 20 ans.

Ces différentes propositions se basent sur les trois années passées au sein de l'AUSB et sur le travail de recherche qui a été effectué entre le monde professionnel et le monde scientifique. Elles sont le fruit d'une analyse personnelle du fonctionnement de l'agence à partir d'une position de salarié doctorant, qui montre l'importance de la posture de recherche centrée sur l'observation participante, au-delà des simples missions effectuées.

Cette thèse participe au renouvellement de la recherche sur les villes petites et moyennes et contribue à leur connaissance et donne la possibilité d'ouvrir sur d'autres potentiels de recherche. La construction d'un objet de recherche sur la notion d'« attractivité » a nécessité de prendre en compte les dynamiques passées et la situation actuelle du périmètre de l'AUSB, à savoir à la fois le contexte de décroissance démographique et les formes de concurrence que s'imposent les EPCI. Les deux axes de recherche opérationnelle, que sont l'interSCoT et l'économie du vieillissement, ont été identifiés et valorisés dans cette logique, même s'il en existe d'autres au regard de l'histoire locale et des opportunités présentes. A titre d'exemple, l'image est un concept de plus en plus important dans le développement local et a été citée à plusieurs reprises au sein de ce travail de recherche. Il peut être traité de façon détaillée, en relation avec les acteurs locaux pour mettre en exergue une image partagée montrant la complémentarité, dans leurs différents caractères économique, géographique ou sociologique, entre les intercommunalités de l'AUSB, voire même au-delà. Une telle expérimentation serait l'occasion pour les acteurs publics comme privés, de travailler de manière collaborative, dans une direction commune. En ce sens, l'appréhension détaillée des villes de l'AUSB a permis de valoriser leur diversité, en relation avec leur espace de proximité. Il s'agit d'un travail de catégorisation qui pourrait être mené de façon plus approfondie et en travaillant à des recoupements entre villes semblables, à partir de l'élaboration de monographies. En effet, il n'existe pas seulement les petites villes rurales comme Autun, les petites villes industrielles comme Le Creusot et Montceau-les-Mines et les villes moyennes diffuses comme Chalon-sur-Saône et leur contretypé. Cet exercice, qui pourrait être effectué dans le cadre du réseau des agences d'urbanisme ou dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires enrichirait cette base de nouveaux types de villes petites et moyennes, en décroissance comme en croissance démographique. De plus, les résultats de la thèse sur les potentiels d'attractivité des villes petites et moyennes, la catégorisation de ces dernières et les enseignements pour l'action rendent compte de l'observation participante liée à la CIFRE. Ce constat pose la question de la manière dont l'investissement dans une CIFRE, et donc dans une structure qui recrute un doctorant en tant que salarié, influence la recherche et comment il aurait été préférable de s'y prendre si la bourse avait été d'un autre type. Traiter un tel sujet dans un laboratoire de recherche, à temps plein, aurait permis une thèse certainement plus générale, sur différents périmètres d'études. D'un côté, l'avantage par rapport à la CIFRE, est de pouvoir construire son propre périmètre, mais l'inconvénient est de ne pas être un observateur participant. Être employé par l'AUSB m'a permis de travailler, d'observer et d'être au plus près des élus, des techniciens et des dirigeants d'association et d'entreprises des intercommunalités. En ce sens, si je n'avais pas été en CIFRE, j'aurais fait le choix d'une base de travail plus objective, cadrée sur les données disponibles quantitatives. Dans mon travail, ces dernières sont seulement un complément venant enrichir l'observation. S'impliquer dans une CIFRE est l'occasion d'un travail inductif, alors qu'un temps complet en laboratoire de recherche viendrait plutôt donner des conclusions déductives.

Bibliographie

- AISSAOUI Hind, BOUZOUINA Louafi, BONNEL Patrick, 2015, « Choix de localisation résidentielle, entre contraintes du marché et préférences individuelles : application à l'aire urbaine de Lyon (1999) », In : *Revue d'économie régionale et urbaine*, Vol. octobre, N°4, pp. 629-656.
- ALAUX Christophe, SERVAL Sarah, ZELLER Christophe, 2015, « Le marketing territorial des Petits et Moyens Territoires : identité, image et relations », In : *Gestion et management public*, Vol. 4, N°2, pp. 61-78.
- ALEXANDRE Hervé, CUSIN François, JUILLARD Claire, 2010, « L'attractivité résidentielle des agglomérations françaises. Enjeux, mesure et facteurs explicatifs », Chaire Ville & Immobilier, Fondation Dauphine, Université Paris Dauphine, Crédit Foncier, 52 pages.
- AMPHOUX Pascal, 2003, « Polarité, Mixité, Intensité, Trois dimensions conjointes de la densité urbaine », In : HEYNEN H., VANDERBURGH D. (Dir.), *Inside Density, International Colloquium on Architecture and Cities*, Editions La Lettre Volée, pp. 19-32.
- ANAH¹²⁶, CNAV¹²⁷, 2013, « Adaptation des logements pour l'autonomie des personnes âgées », Rapport, Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, 58 pages.
- ANGEON Valérie, LACOUR Claude, VOLLET Dominique, 2011, « Introduction », In : *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Vol. juin, N°3, pp. 427-448.
- APPLEYARD Donald, 1981, *Livable Streets*, University of California Press, 364 pages.
- AQUINO Jean-Pierre, 2015, « Bien vieillir : mode d'emploi », In : C. BERGERET-AMSELEK (Dir.), *Vivre ensemble, jeunes et vieux. Un défi à relever*, Editions Erès, pp. 185-202.
- ARNAL Clément, 2012, « L'agriculture, élément de la qualité de vie des villes moyennes », In : *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Vol. avril, N°2, pp. 245-264.
- ARNAULD DE SARTRE Xavier, GAGNOL Laurent, 2012, « Les échelles des territorialités », In : *Géographie et cultures*, N°81, pp. 5-16.
- ASSENS Christophe, BARTOLI Annie, HERMEL Philippe, 2017, « What Conditions for an Appropriate Public « Coopetition » ? The Case of French Local Government », In : *China-USA Business Review*, Vol. 16, N° 5, pp. 201-209.
- ATTALI Jean, 2017, « Conclusion / Synthèse », Intervention au colloque « Déconstruire la ville : saisir la décroissance comme opportunité. Comment ? Pour qui ? », Programme de recherche Altergrowth, ENSASE¹²⁸, Laboratoires EVS¹²⁹ et Triangle, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 5-6 octobre 2017.
- AUBERT Francis, LEPICIER Denis, PERRIER-CORNET Philippe, SENCEBE Yannick, 2006, « La construction de territoires micro-régionaux et leur signification économique : le cas des pays en France », In : *Canadian Journal of Regional Science*, Vol. 29, N°1, pp. 319-325.

¹²⁶ Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat.

¹²⁷ Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.

¹²⁸ Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Etienne.

¹²⁹ Environnement, Ville, Société.

AUBERT Francis, SCHMITT Bertrand, 2008, « Mécanismes économiques à l'œuvre dans les espaces ruraux », In : *Économie rurale*, N°307, pp. 8-22.

AUBERT Francis, MARCELPOIL Emmanuel-Georges, LARMAGNAC Caroline, 2011, « Les villes intermédiaires et leurs espaces de proximité - processus et scénarios », In : DATAR¹³⁰, *Territoires 2040 : revue d'études et de prospective « Des systèmes spatiaux en perspective »*, La Documentation française, pp. 107-127.

AUBERT Francis, LEPICIER Denis, DISSART Jean-Christophe, 2011a, « Une analyse de la géographie des services résidentiels et touristiques à l'échelle des bassins de vie français », In : *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Vol. juin, N°3, pp. 527-548.

AUBERT Francis, DETANG-DESSENDRE Cécile, 2014, « Chapitre 8. L'emploi rural, des bassins de production agricoles aux zones d'emploi urbaines », In : JEANNEAUX P., PERRIER-CORNET P. (Dir.), *Repenser l'économie rurale*, Editions Quæ, pp. 123-141.

AUBERT Francis, HILAL Mohamed, 2015, « Les enjeux de la transition au prisme de la démarche prospective », In : GALIBERT O. (Dir.), *Territoires urbains en transition. Un quartier populaire en résilience socio-écologique*, Editions Universitaires de Dijon, pp. 41-61.

AUBERT Francis, FRERE Quentin, DENIS LEPICIER, Stéphanie TRUCHET, VOLLET Dominique, 2016, « Le développement des activités liées aux résidents : un nouveau souffle pour les espaces ruraux ? », In : DETANG-DESSENDRE C., RENAHY N., BLANCARD S. (Coord.), *Campagnes contemporaines. Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux français*, Editions Quæ, pp. 49-62.

AUBERT Francis, 2018, « Les espaces ruraux, résidus des mouvements d'agglomération ou préfiguration de nouveaux modèles de développement économique local ? », In : TALANDIER M., PECQUEUR B. (Dir.), *Renouveler la géographie économique*, Editions Economica-Anthropos, pp. 48-57.

AUCAME¹³¹, 2008, « Equipements et service ». En ligne : http://www.aucame.fr/web/territoire/fichiers/2-5_Equipements-et-services.pdf, consulté le 16 novembre 2017

AUDIAR¹³², 2015, « Les démarches interSCoT. Note d'analyse sur les démarches interSCoT ». En ligne : https://www.audiar.org/sites/default/files/documents/editeur/scot/interscot_demarches_repro.pdf, consulté le 17 juin 2017.

BACCONNIER-BAYLET Sandrine, THOUZELLIER Christiane, 2011, « Vieillir en maison individuelle dans les espaces périurbains toulousains », In : *Sud-Ouest européen*, N°31, pp. 29-41.

BAHI-FLEURY Ghazlane, 1997, « Histoire, identité résidentielles et attachement au quartier actuel : étude sur les habitants de la ville de Paris », Thèse de doctorat de sociologie, Sous la direction d'Yvonne BERNARD, Paris 5, 910 pages.

¹³⁰ Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale.

¹³¹ Agence d'urbanisme de Caen Métropole Normandie.

¹³² Agence d'urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise.

BAILLY Antoine, 1971, « La théorie de la base économique : son histoire, son utilisation », In : *Revue Géographique de l'Est*, Vol. 11, N°3, pp. 299-317.

BAILLY Antoine, SCARIATI Renato, 1999, *Voyage en géographie*, Editions Anthropos, 106 pages.

BAILLY Emeline, DURET Hervé, 2012, « La métro-périurbanisation comme nouveau paradigme ? », In : *Projets de paysage*. En ligne : <http://www.projetsdepaysage.fr/editpdf.php?texte=762>, consulté le 5 février 2017.

BANOVAC Ksenija, 2017, « La théorie des villes en réseau : un nouveau paradigme pour l'aménagement de l'espace ? Les réseaux des villes petites et moyennes de la région Centre-Val de Loire en France », Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Sous la direction d'Abdelillah HAMDOUCH, Université François Rabelais de Tours, 490 pages.

BARBESOL Yoann, BRIANT Anthony, 2008, « Économies d'agglomération et productivité des entreprises : estimation sur données individuelles françaises », In : *Economie et Statistique*, N°419-420, pp. 31-54.

BARDET Ninon, PINEAU Jean-Yves, 2011, « Vers une approche renouvelée des services en milieu rural », In : *Pour*, Vol. 208, N°1, pp. 95-111.

BARON Myriam, 2009, « Villes et régions en concurrence pour comprendre l'offre de formations universitaires ? (France) », In : *Espaces et sociétés*, Vol. 136-137, N°1, pp. 135-154.

BARON Myriam, CUNNINGHAM-SABOT Emmanuèle, GRASLAND Claude, RIVIERE Dominique, VAN HAMME Gilles (Dir.), 2010, *Villes et régions européennes en décroissance. Maintenir la cohésion territoriale*, Editions Hermès, 368 pages.

BATSCH Laurent, BURCKEL Denis, CUSIN François, JUILLARD Claire, 2009, « Vieillesse de la population, gérontocroissance et marché du logement », In : *Risques*, N°78, pp. 94-100.

BAUELLE Guy, GUY Catherine, MERENNE-SCHOUMAKER Bernadette, 2011, *Le développement territorial en Europe. Concepts, enjeux et débats*, Presses Universitaires de Rennes, 281 pages.

BAUMONT Catherine, HURIOT Jean-Marie, 1995, « Agglomération, industrie et ville », Document de travail N°9508, LATEC, CNRS¹³³, Université de Bourgogne, 29 pages.

BAUMONT Catherine, BEGUIN Hubert, HURIOT Jean-Marie, 1996, « Définir la ville », Document de travail N°9611, LATEC¹³⁴, Université Catholique de Louvain, Département de Géographie, 17 pages.

BEAL Vincent, ROUSSEAU Max, 2014, « Alterpolitiques! », In : *Métropoles*, N°15. En ligne : <https://journals.openedition.org/metropoles/4948>, consulté le 17 octobre 2017.

BEAL Vincent, COLLET Anaïs, DEFILIPPIS James, OCEJO Richard, ROUSSEAU Max, 2017, « Villes en décroissance », In : *Métropolitiques*. En ligne : <https://www.metropolitiques.eu/Villes-en-decroissance.html>, consulté le 18 octobre 2017.

¹³³ Centre National de la Recherche Scientifique.

¹³⁴ Laboratoire d'Analyse et de Techniques Economiques.

BEAL Vincent, 2018, « Retour sur le programme Altergrowth : du questionnement aux premiers résultats », Intervention au séminaire Altergrowth « Politiques alternatives de développement dans les villes en décroissance », PUCA¹³⁵, Paris, 19 janvier 2018.

BEAUBERNARD Robert, 1990, *Montceau-les-Mines, un laboratoire social au XIX^e siècle*, publication originale de 1981, Editions La Taillanderie, 239 pages.

BEHAR Daniel, 2010, « Les incertitudes stratégiques de l'aménagement du territoire. Une illustration par les villes moyennes », In : UMR CITERES 6173¹³⁶, Universités de Poitiers, d'Orléans, de La Rochelle, Centre de Ressources Villes au carré, *Actes du colloque international « Villes petites et moyennes, un regard renouvelé »*, pp. 31-41.

BEHAR Daniel, 2016, « Inégalités territoriales : aggravation ou changement de nature ? », In : *The Conversation*. En ligne : <http://theconversation.com/inegalites-territoriales-aggravation-ou-changement-de-nature-62798>, consulté le 25 novembre 2017.

BEL François, LACROIX Anne-Marie, LYSER Sandrine, RAMBONILAZA Tina, TURPIN Nadine, 2011, « Pratiques touristiques et aménités en espace rural », Communication au 48^e colloque de l'ASRDLF¹³⁷, Martinique, 6-8 juillet 2011.

BELLET Michel, COLLETIS Gabriel, LUNG Yannick, 1993, « Economie de proximités », In : *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, N°3, pp. 357-361.

BENABOU Roland, 1993, « Workings of a city: location, education and production », In : *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 108, N°3, pp. 619-652.

BENARD Raymond, JAYET Hubert, 1998, « Les préférences de localisation des entreprises », In : *Profils*, N°9, INSEE¹³⁸ Nord-Pas-de-Calais, 4 pages.

BENGTSSON Maria, KICK Soren, 2000, « Coopetition in Business Networks - To Cooperate and Compete Simultaneously », In : *Industrial Marketing Management*, Vol. 29, N°5, pp. 411-426.

BERROIR Sandrine, CATTAN Nadine, DOBRUSZKES Frédéric, GUEROIS Marianne, PAULUS Fabien, 2017, « Les systèmes urbains français : une approche relationnelle », In : *Cybergeog : Revue européenne de géographie / European journal of geography*, UMR 8504 Géographie-cités, 2017. En ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01461626/document>, consulté le 18 décembre 2016.

BERROIR Sandrine, DELAGE Mathieu, FLEURY Antoine, FOL Sylvie, GUEROIS Marianne, MAULAT Juliette, RAAD Lina, VALLEE Julie, VIANA CERQUIERA Eugènia, 2017a, « Petites villes périurbaines et ancrage local des habitants. Les cas de Méru et Senlis dans l'Oise », In : *Espaces et sociétés*, Vol. 168-169, N°1, pp. 69-88.

BIGO Mathilde, DEPEAU Sandrine, 2014, « L'inclusion à la ville des personnes âgées : entre déprise et citoyenneté », In : *Noroi*, N°232, pp. 11-22.

BIGOT Régis, HATCHUEL Georges, 2001, *Les français et l'espace rural*, CREDOC¹³⁹, 140 pages.

¹³⁵ Plan Urbanisme Construction Architecture.

¹³⁶ Unité Mixte de Recherche Cités, Territoires, Environnement et Sociétés.

¹³⁷ Association de Science Régionale de Langue Française.

¹³⁸ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

¹³⁹ Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie.

- BIGOT Isabelle, MOISAN Michel, 2016, « Attractivité productive ou attractivité résidentielle : à chaque territoire ses atouts », In : *INSEE Analyses Normandie*, N°7, 4 pages.
- BLANCHE Anastasia, 2014, *La Retraite, une nouvelle vie: Une odyssée personnelle et collective*, Editions Odile Jacob, 272 pages.
- BLANPAIN Nathalie, BUISSON Guillemette, 2016, « Projections de population à l'horizon 2070 Deux fois plus de personnes de 75 ans ou plus qu'en 2013 », In : *INSEE première*, N° 1619, 4 pages.
- BLOCH Marie-Aline, 2012, « Les aidants et l'émergence d'un nouveau champ de recherche interdisciplinaire », In : *Vie sociale*, Vol. 4, N°4, pp. 11-29.
- BLOOM David, KHANNA Tarun, 2007, « Révolution urbaine : l'urbanisation rapide peut être une aubaine, pourvu que le monde y prête attention et planifie en conséquence », In : *Finances & Développement*, Vol. 44, N°3, pp. 9-14.
- BONNEFOY Serge, 2008, « Concilier urbanisation, gestion des espaces naturels et des activités agricoles : des progrès mais... », In : *Pour*, Vol. 199, N°4, pp. 123-131.
- BONTRON Jean-Claude, 2008, « Les espaces ruraux résidentiels, configurations et dynamiques », In : *Pour*, Vol. 199, N°4, pp. 87-95.
- BONTRON Jean-Claude, 2013, « L'empreinte énergétique des modèles d'urbanisation et d'habitat », In : *Pour*, Vol. 218, N°2, pp. 71-79.
- BOSCHET Christophe, RAMBONILAZA Tina, 2012, « Dispositifs formels et collaborations interindividuelles autour des aménités environnementales », In : *Management & Avenir*, Vol. 53, N°3, pp. 72-90.
- BOUBA-OLGA Olivier, GROSSETTI Michel, 2015, « La métropolisation, horizon indépassable de la croissance économique ? », In : *Revue de l'OFCE*¹⁴⁰, Vol. 143, N°7, pp. 117-144.
- BOURDEAU-LEPAGE Lise, HURIOT Jean-Marie, PERREUR Jacky, 2009, « À la recherche de la centralité perdue », In : *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Vol. juillet, N°3, pp. 549-572.
- BOURDIEU Pierre, 1979, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Les Editions de Minuit, 680 pages.
- BOURGUIGNON Mélanie, EGGERICKX Thierry, SANDERSON Jean-Paul, 2016, « Offre vs. Besoins de prise en charge chez les personnes âgées : une typologie des communes wallones », In : SANDERSON J.-P., BOURGUIGNON M., EGGERICKX T. (Coord.), *Cahiers de démographie locale 2013/2014*, Editions Néothèque, pp. 195-240.
- BOUVARD Aline, 2008, « Les facteurs de localisation des activités économiques : application à l'aire urbaine de Lyon », Mémoire pour le Master 2 Recherche Transport, Espace, Réseaux, Sous la direction de Jean-Pierre NICOLAS, Université Lumière Lyon 2, 131 pages.
- BRAIBANT Michel, 2015, *De la désindustrialisation à la tertiarisation, vers un mélange des genres*, Editions Société des Ecrivains, 143 pages.

¹⁴⁰ Observatoire Français des Conjonctures Economiques.

BREVET Nathalie, 2010, « Les parcours résidentiels internes des ménages résidant à Marne-la-Vallée : vertus et limites de la mobilité dans le processus d'ancrage », In : *L'Information géographique*, Vol. 74, N°3, pp. 69-86.

BROUSSY Luc, 2013, « L'adaptation de la société au vieillissement de sa population : FRANCE : ANNEE ZERO !, Mission Interministérielle sur l'adaptation de la société française au vieillissement de sa population », Rapport, Ministère délégué aux personnes âgées et à l'Autonomie, 202 pages.

BUHNIK Sophie, 2018, « Approches internationales comparées de la ville moyenne et de ses usages », In : CGET¹⁴¹, *Regards croisés sur les villes moyennes. Des trajectoires diversifiées au sein des systèmes territoriaux*, La Documentation Française, pp. 20-22.

BUNDESMINISTERIUM FÜR VERKEHR, BAU-UND WOHNUNGSWESEN, 2004, « Nachhaltige Stadtentwicklung – ein Gemeinschaftswerk », Städtebaulicher Bericht der Bundesregierung. En ligne : <https://www.bbsr.bund.de/BBSR/DE/Veroeffentlichungen/BMVBS/Sonderveroeffentlichungen/2005undaelter/Staedtebaubericht2004.html>, consulté le 3 mai 2018.

BUSSI Michel, 2009, « La coopération territoriale : un déficit théorique », In : BUSSI M. (Dir.), *Un monde en recomposition : géographie des coopérations territoriales*, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, pp. 11-29.

CACIOPPO John, PATRICK William, 2009, *Loneliness - Human Nature and the Need for Social Connection*, W. W. Norton & Company, 336 pages.

CAILLY Cédric, DE KERMADEC Claire, 2015, « Le prix des terrains à bâtir en 2014 », In : *Chiffres & statistiques*, CGDD¹⁴², N°685.

CARADEC Vincent, 2008, *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*, Editions Armand Colin.

CARADEC Vincent, 2008a, « Vieillir au grand âge », In : *Recherche en soins infirmiers*, Vol. 94, N°3, pp. 28-41.

CARRIER Mario, DEMAZIERE Christophe, 2012, « Introduction. La socio-économie des villes petites et moyennes : questions théoriques et implications pour l'aménagement du territoire », In : *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Vol. avril, N°2, pp. 135-149.

CASTELLS Manuel, 1999, *La Société en réseaux. L'ère de l'information*, publication originale de 1996, Editions Fayard, 674 pages.

CAUCHI-DUVAL Nicolas, BEAL Vincent, ROUSSEAU Max, 2016, « La décroissance urbaine en France : des villes sans politique », In : *Espace populations sociétés*, N°1. En ligne : <https://journals.openedition.org/eps/6112>, consulté le 5 avril 2018.

CAUCHI-DUVAL Nicolas, CORNUAU Frédérique, RUDOLPH Mathilde, WAINE Oliver, 2017, « Shrinking Cities in France : The Cumulative Effects of Decline », In : *Métropolitiques*. En ligne : <https://www.metropolitiques.eu/Shrinking-Cities-in-France-The.html>, consulté le 6 avril 2018.

¹⁴¹ Commissariat Générale à l'Égalité des Territoires.

¹⁴² Commissariat Général au Développement Durable.

CAUCHI-DUVAL Nicolas, RUDOLPH Mathilde, 2018, « Mesurer la décroissance urbaine en France », In : PUCA, *Des villes en décroissance : de la reconnaissance à l'émergence de stratégies urbaines alternatives, Synthèse du Séminaire Altergrowth - 19 janvier 2018*, pp. 17-21, 2018.

CAVAILHES Jean, GAIGNE Carl, TABUCHI Takatoshi, THISSE Jean-François, 2007, « Trade and the structure of cities », In : *Journal of Urban Economics*, Vol. 62, pp. 383-404.

CAVAILHES Jean, 2012, « Le choix de la localisation résidentielle des ménages obéit à de bonnes raisons économiques », In : *Revue du CGDD « Urbanisation et consommation de l'espace, une question de mesure »*, pp. 67-71.

CAMPAGNAC Elisabeth (Dir.), 2015, *Économie de la connaissance. Une dynamique métropolitaine ?*, Editions Le Moniteur, 304 pages.

CDF¹⁴³, HBCM¹⁴⁴, 1990, « Pour une stratégie de développement du pôle Le Creusot-Montceau, Chalon-sur-Saône », Rapport, Ministère de l'Aménagement du territoire et des Reconversions, 72 pages.

CERTU¹⁴⁵, 2011, « Le desserrement des activités économiques, Localisation de l'évolution de l'emploi salarié privé entre 1997 et 2008 », In : *Economie territoriale et urbaine*, Fiche N°4, 4 pages.

CFPPA¹⁴⁶, 2017, « Diagnostic territorial des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus et de l'offre existante en matière de prévention de la perte d'autonomie », Conseil Départemental de Saône-et-Loire, 69 pages.

CGET, 2018, *Regards croisés sur les villes moyennes. Des trajectoires diversifiées au sein des systèmes territoriaux*, La Documentation Française, 96 pages.

CHAPON Pierre-Marie, 2009, « Planification urbaine et vieillissement », In : *Retraite et société*, Vol. 59, N°3, pp. 206-216.

CHARDONNEL Sonia, DUVILLARD Sylvie, SGARD Anne, CHARLEUX Laure, DEBIZET Gilles, 2013, « Devenir propriétaire loin des métropoles : entre contraintes de mobilité et choix de vie », In : GERBER P., CARPENTIER S. (Dir.), *Mobilités et modes de vie. Vers une recomposition de l'habiter*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 133-158.

CHARLOT Sylvie, HILAL Mohamed, SCHMITT Bertrand, 2009, « La périurbanisation renforce-t-elle la ségrégation résidentielle urbaine en France ? », In : *Espace populations sociétés*, N°1, pp. 29-44.

CHASLES Virginie, DENOYEL Alice, VINCENT Clément, 2013, « La démographie médicale en France et le risque des déserts médicaux. L'exemple de la Montagne ardéchoise », In : *Géoconfluences*. En ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/sante/SanteDoc4.html>, consulté le 22 novembre 2017.

¹⁴³ Charbonnages de France.

¹⁴⁴ Houillères de bassin du Centre et du Midi.

¹⁴⁵ Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques.

¹⁴⁶ Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.

CHASSARD Mélanie, RENE Yohann, VILLE Hélène, 2018, « Déclin marqué ou affirmation de leur rôle central, les destins contrastés des petites villes de Bourgogne-Franche-Comté », In : *INSEE Analyses Bourgogne-Franche-Comté*, N°31, 4 pages.

CHAUMONT Louis, 2011, *Histoire de Chalon-sur-Saône. Depuis les origines jusqu'à la période contemporaine*, Publication originale de 1981, Livre Histoire, 2011, 326 pages .

CHESTNUTT Thomas, WILSON Lee, FAGAN Mark, 1993, « Attracting the Migratory Retiree », In : *Alabama Cooperative Extension System*, CRD-56, juin 1993. En ligne : <http://www.aces.edu/departement/crd/publications/CRD-56.html>, consulté le 5 juin 2016.

CHEVALIER Jean, 2000, *Le creusot, berceau de la grande industrie française*, Publication originale de 1935, Les Editions du Bastion, 154 pages.

CHOURAQUI Julie, 2017, « Décroissance urbaine et dynamiques socio-spatiales : quelles relations ? Exemple du cas dunkerquois », Mémoire de Master 2 Dynamiques, Développement et Aménagement du territoire, Sous les directions de Leïla FROUILLOU et Sylvie FOL, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 140 pages.

CHOURAQUI Julie, 2018, « La localisation frontalière d'une ville moyenne en décroissance, à la fois atout potentiel et facteur de fragilisation : le cas de Forbach », In : CGET, *Regards croisés sur les villes moyennes. Des trajectoires diversifiées au sein des systèmes territoriaux*, La Documentation Française, pp. 68-72.

CLANCHE François, 2014, « Trente ans de démographie des territoires », In : *INSEE Première*, N°1483, 4 pages.

CLAVAL Paul, 1981, *La logique des villes : essai d'urbanologie*, Editions Litec, 633 pages.

CLAVAL Paul, 2008, « Espace et territoire. Les bifurcations de la Science Régionale », In : *Géographie, économie, société*, Vol. 10, N°2, pp. 157-184.

CLERGET Stéphane, 2012, *Réussir à l'école, une question d'amour ?*, Editions Larousse, 272 pages.

COLOMBEL Yves, OSTER Daniel (Dir.), 2011, *La France : territoires et aménagement face à la mondialisation*, Éditions Nathan, 320 pages.

COMBES Pierre-Philippe, LAFOURCADE Miren, 2012, « Revue de la littérature académique quantifiant les effets d'agglomération sur la productivité et l'emploi », Rapport final, Société du Grand Paris, Mission d'études des éléments de l'évaluation socio-économique du réseau de transport du Grand Paris, 63 pages.

COMMERCON Nicole, 1990, « Villes moyennes et classes moyennes ou les limites de la mobilité sociale », In : *Revue de géographie de Lyon*, Vol. 65, N° 3, pp. 213-220.

COMMERCON Nicole, 2005, « 1945-2004 ou plus d'un demi-siècle de bouleversements urbains », In : LÉVÊQUE P. (Dir.), *Histoire de Chalon-sur-Saône*, Éditions Universitaires de Dijon, pp. 217-246.

CONSEIL GENERAL DE SAONE-ET-LOIRE, 1993, « Inventaires des espaces naturels sensibles et des paysages », 360 pages.

CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE, 1997, « Atlas régional des paysages de Bourgogne », 280 pages.

- CORNAILLE Didier, 2004, *Autun toute une histoire*, Editions L'armançon, 115 pages.
- CORNET Gérard, CARRE Michael, 2008, « Technologies pour le soin, l'autonomie et le lien social des personnes âgées : quoi de neuf ? », In : *Gérontologie et société*, Vol. 31, N°126, pp. 113-128.
- CORNUAU Frédéric, DEVETTER François-Xavier, 2016, « Niveau d'offre d'aide à domicile par le département : quelles relations avec le vieillissement de la population ? », In : SANDERSON J.-P., BOURGUIGNON M., EGGERICKX T. (Coord.), *Cahiers de démographie locale 2013/2014*, Editions Néothèque, pp. 241-265.
- COUSIN Bruno, 2012, « Classes supérieures de promotion et entre-soi résidentiel : l'agrégation affinitaire dans les quartiers refondés de Milan », In : *Espaces et sociétés*, Vol. 150, N°2, pp. 85-105.
- CREUSAT Joël, MOREL-CHEVILLET Henri, 2015, « La hiérarchie des villes en France métropolitaine sur trente ans : stabilité globale et reclassements », In : INSEE, *La France et ses territoires*, pp. 23-38.
- CUSIN François, DAMON Julien, 2010, « Les villes face aux défis de l'attractivité. Classements, enjeux et stratégies urbaines », In : *Futuribles*, N° 367, pp. 25-45.
- CZAPIEWSKI Konrad, BANSKI Jerzy, GORCZYNSKA Magdalena, 2016, « The impact of location on the role of small towns in regional development : mazovia, poland », In : *European Countryside*, Vol. 8, N° 4, pp. 413-426.
- DARES¹⁴⁷, 2015, « Les temps de déplacement entre domicile et travail. Des disparités selon l'organisation des horaires de travail », In : *Dares Analyses*, N°081, 12 pages.
- DATAR, 2003, « L'exception territoriale, un atout pour la France », Rapport d'information N° 241 de M. Jean-François Poncet, 228 pages.
- DATAR, 2005, « Les villes moyennes, enjeux d'action publique », Rapport de l'ACADIE, 100 pages.
- DATAR, 2010, *Aménager le changement*, La Documentation française, 100 pages.
- DATAR, 2011, « Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et DOM) », Travaux en ligne N° 12, Synthèse du CESAER¹⁴⁸, de ThéMA¹⁴⁹, de la MSHE¹⁵⁰, de l'UR DGTR¹⁵¹ et de METAFORT¹⁵², 80 pages.
- DAUGE Yves, 2017, « Plan national en faveur des nouveaux espaces protégés », Rapport, Premier Ministre, 50 pages.
- DAVEZIES Laurent, 2000, « Homogénéité nationale et hétérogénéité locale des enjeux du développement », In : *Les Annales de la recherche urbaine*, N°86, pp. 6-16.

¹⁴⁷ Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques.

¹⁴⁸ Centre d'Économie et de Sociologie appliquées à l'Agriculture et Espaces Ruraux.

¹⁴⁹ Théorie Economique, Modélisation et Applications.

¹⁵⁰ Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement.

¹⁵¹ Développement des Territoires Montagnards.

¹⁵² Mutation des Activités, des Espaces et Forme d'Organisation dans les Territoires Ruraux.

DAVEZIES Laurent, 2008, *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*, Editions Le Seuil, 109 pages.

DAVEZIES Laurent, 2009, « L'économie locale « résidentielle » », In : *Géographie Économie Société*, Vol. 11, pp. 47-53.

DAVEZIES Laurent, PECH Thierry, 2014, « La nouvelle question territoriale », Terra Nova, La fondation progressiste. En ligne : http://tnova.fr/system/contents/files/000/000/155/original/03092014_La_nouvelle_question_territoriale.pdf?1432549166, consulté le 5 février 2018.

DAVEZIES Laurent, TALANDIER Magali, 2014a, *L'émergence de systèmes productivo-résidentiels. Territoires productifs-territoires résidentiels : quelles interactions ?*, La Documentation française, 136 pages.

DAVODEAU Hervé, 2011, « La dimension spatiale de l'action paysagère », In : *Annales de géographie*, Vol. 679, N°3, pp. 246-265.

DEBROUX Josette, 2013, « Pourquoi s'installer en périurbain ? Une explication par les trajectoires sociales », In : *Métropolitiques*. En ligne : <https://www.metropolitiques.eu/IMG/pdf/met-debroux.pdf>, consulté le 3 octobre 2017.

DE CONINCK Sophie, 2005, « Épilogue : les choix de localisation résidentielle des ménages : comment les infléchir ? », In : DE KEERSMAECKER M.-L. (Coord.), *Protocole de Kyoto: aménagement du territoire, mobilité et urbanisme*, Service Public de Wallonie, pp. 188-193.

DECHAMP-LEROUX Catherine, 2012, « La prévention des risques liés au vieillissement : un nouveau pacte social ? », In : *Gérontologie et société*, Vol. 35/Hors-Série 1, N°5, 2012, pp. 81-91.

DELAMARRE Ariette, 2015, *50 ans d'aménagement du territoire*, La Documentation française, 201 pages.

DELANDE Guy, 2014, « Quel modèle économique pour la « Silver Economy » ? », Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, Séance publique, Communications présentées en 2014, pp. 337-345.

DELAPLACE Marie, 2012, « TGV, développement local et taille des villes : Une analyse en termes d'innovation de services », In : *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Vol. avril, N°2, pp. 265-290.

DELFOSSÉ Claire, 2015, « Patrimoine-culture en milieu rural : désert culturel ou foisonnement ? », In : *Pour*, Vol. 226, N°2, pp. 29-38.

DEMAZIERE Christophe, SERRANO José, VYE Didier, 2012, « Introduction. Les villes petites et moyennes et leurs acteurs : regards de chercheurs », In : *Revue Norois*, N°223, pp. 7-10.

DEMAZIERE Christophe, 2014, « Les petites et moyennes villes en Europe », UMS2414¹⁵³ – Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement et la cohésion des territoires de l'Europe et de ses voisinages. En ligne : <http://riate.cnrs.fr/?p=1530>, consulté le 5 novembre 2017.

DEMAZIERE Christophe, 2014a, « Pourquoi et comment analyser les villes moyennes ? Un potentiel pour la recherche urbaine », In : *Métropolitiques*. En ligne :

¹⁵³ Unité Mixte de Recherche.

<https://www.metropolitiques.eu/Pourquoi-et-comment-analyser-les.html>, consulté le 20 novembre 2017.

DEMAZIERE Christophe, 2017, « Le traitement des petites et moyennes villes par les études urbaines », In : *Espaces et sociétés*, Vol. 168-169, N°1, pp. 17-32.

DEMEN-MEYER Christine, 2005, « Le tourisme : essai de définition », In : *Management & Avenir*, Vol. 3, N°1, pp. 7-25.

DEMMOU Lilas, 2010, « La désindustrialisation en France », In : *Les cahiers de la DG Trésor*, N°1, 50 pages.

DESPLANQUES Guy, 2005, « Géographie de la population âgée en France », In : *Retraite et société*, Vol. 45, N°2, pp. 23-41.

DESPLANQUES Guy, 2012, « Vieillissement démographique et territoires : les personnes âgées à travers la France, aujourd'hui et à 2040 », In : DATAR, *Territoires 2040, Des facteurs de changement 1*, Revue d'études de prospective N°5, La Documentation Française, pp. 11-25.

DETANG-DESSENDRE Cécile, PIGUET Virginie, 2016, « La mobilité des villes et des campagnes : des mobilités qui comblent les disparités historiques ? », In : DETANG-DESSENDRE C., RENAHY N., BLANCARD S. (Coord.), *Campagnes contemporaines. Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux français*, Editions Quæ, pp. 7-22.

DETROIT Annick, LECRENAIS Christine, 2014, « Les territoires urbains de l'axe Dijon-Mâcon résistent mieux à la crise », In : *INSEE Analyses Bourgogne*, N°1, 4 pages.

DE VARINE Hugues, 2007, « Notre patrimoine : une responsabilité partagée », In : *Pour*, Vol. 193, N°1, pp. 36-40.

DEYMIER Ghislaine, 2005, « *Capitalisation immobilière des gains d'accessibilité : Étude de cas sur l'agglomération lyonnaise* », Thèse de doctorat en Sciences Économiques, Sous la direction d'Yves CROZET, Université Lumière Lyon 2, 59 pages.

DGUHC¹⁵⁴, FNAU¹⁵⁵, 2005, « Les prémices de l'inter-scot premier état des lieux de l'articulation des démarches de planification sur les «grands territoires» », Document provisoire, 23 pages.

DIALLO Ibrahima, 2012, « La promotion territoriale, levier de l'attractivité économique : les cas de Lyon (France), Saguenay (Québec) et Mbour (Sénégal) », Thèse de doctorat en développement régional, Sous la direction de Marc-Urbain PROULX, Université du Québec, 352 pages.

DI MEO Guy, 1998, « De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie », In : *L'information géographique*, Vol. 62, N°3, pp. 99-110.

DI MEO Guy, 2010, « La métropolisation. Une clé de lecture de l'organisation contemporaine des espaces géographiques », In : *L'Information géographique*, Vol. 74, N°3, pp. 23-38.

¹⁵⁴ Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction.

¹⁵⁵ Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme.

DIMOU Michel, 2010, « Prime urbaine et aménités locales. Une étude de la formation des salaires en Grèce », In : *Géographie, économie, société*, Vol. 12, N° 2, pp. 145-159.

DINIZ Francisco, LEPICIER Denis, SCHMITT Bertrand, 2007, « L'intégration économique locale des entreprises et des territoires ruraux : Une analyse basée sur 12 bourgs et petites villes françaises et portugaises », In : *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Vol. novembre, N°4, pp. 729-753.

DISSART Jean-Christophe, MOLLARD Amédée, VOLLET Dominique, 2014, « Valorisation des aménités et développement territorial : le rôle des Parcs Naturels Régionaux », In : *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 20. En ligne : <https://journals.openedition.org/vertigo/15286>, consulté le 15 novembre 2017.

DJAMENT-TRAN Géraldine, 2015, « La (de)territorialisation et les changements d'échelle du patrimoine », In : *espacetemps.net*, Travaux. En ligne : <https://www.espacetemps.net/articles/la-deterritorialisation-et-les-changements-dechelle-du-patrimoine/>, consulté le 13 novembre 2017.

DJEFAL Sabrina, EUGENE Sonia, 2004, « Etre propriétaire de sa maison un rêve largement partagé, quelques risques ressentis », In : *Consommation et Modes de vie*, CREDOC, N° 177, 4 pages.

DORE Gwénaél, 2008, « Attractivité retrouvée des zones rurales : atouts et risques de l'économie résidentielle. », In : *Pour*, Vol. 199, N°4, pp. 60-68.

DORE Gwénaél, 2010, « Le développement local hors métropolisation : quels facteurs ? Des avantages comparatifs des espaces non métropolisés », In : *Canadian Journal of Regional Science*, Vol. 33, pp. 107-122.

DORMOIS Rémi, FOL Sylvie, 2017, « La décroissance urbaine en France : une mise à l'agenda difficile », In : *Métropolitiques*. En ligne : <https://www.metropolitiques.eu/La-decroissance-urbaine-en-France.html>, consulté le 3 janvier 2018.

DOUAY Nicolas, 2013, « La planification urbaine française : théories, normes juridiques et défis pour la pratique », In : *L'Information géographique*, Vol. 77, N°3, pp. 45-70.

DOUCET Hubert, 2002, « Personnes âgées et soins de santé. La diversité des discours éthiques », In : *Gérontologie et société*, Vol. 25, N°101, pp. 37-49.

DONZELOT Jacques, MONGIN Olivier, 2013, « Tous périurbains ! Tous urbains ! Introduction », In : *Esprit*, Vol. mars/avril, N°3, pp. 18-22.

DUCHENE François, LANGUMIER Julien, MOREL-JOURNEL Christelle, 2013, « Cités ouvrières et patrimonialisation : d'un modèle à ses multiples transformations », In : *Espaces et sociétés*, Vol. 152-153, N°1, pp. 35-50.

DUMAITRE Laure, 2016, « *Les petites villes françaises face à la décroissance. Les cas de Joinville et Langres, en Haute-Marne* », Mémoire de Master 2 Dynamiques, Développement et Aménagement du territoire, Sous la direction de Sylvie FOL, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 181 pages.

DUMAS Claude, 2012, « Mobilité des personnes âgées », In : *Gérontologie et société*, Vol. 35, N°141, pp. 63-76.

- DUMONT Gérard-François, CHALARD Laurent, 2009, « La géographie comparative de l'attractivité des villes moyennes non littorales dans la dynamique régionale des territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur », Archives Ouvertes Pluridisciplinaires HAL. En ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01052956/document>, consulté le 16 février 2017.
- DUMONT Gérard-François, CHALARD Laurent, 2010, « Croissance et décroissance des villes françaises. La typologie des évolutions démographiques », In : *Population & Avenir*, Vol. 699, N°4, pp. 4-8.
- DUMONT Gérard-François (Dir.), 2010, *La France en villes*, Armand Colin, 352 pages.
- DUMONT Gérard-François, 2010a, « France : Les régions face à l'économie de la connaissance », In : *Population & Avenir*, Vol. 696, N°1, pp. 4-8.
- EDOUARD Jean-Charles, 2012, « La place de la petite ville dans la recherche géographique en France : de la simple monographie au territoire témoin », In : *Annales de géographie*, N° 683, pp. 25-42.
- EDOUARD Jean-Charles, 2014, « Des stratégies exemplaires pour les villes petites et moyennes ? Enjeux de développement et d'aménagement », In : *Wikiterritorial*. En ligne : <http://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/wiki/econnaissances/view/Questions-Cles/DesstrategiesexemplairespourlesvillespetitesetmoyennesEnjeuxdedeveloppementetdamenagement>, consulté le 15 décembre 2017.
- EDOUARD Jean-Charles, 2016, « les petites villes auvergnates tirent leur épingle du jeu », In : *Revue Urbanisme*, N°403, pp. 34-37.
- EGGERICKX Thierry, SANDERSON Jean-Paul, 2014, « L'évolution sociodémographique des villes moyennes en Wallonie de 1991 à 2011 », In : LEGER J.-F. (Coord.), *Cahiers de démographie locale 2012*, Editions Néothèque, pp. 215-249.
- ELGUEZABAL Eleonora, 2015, *Frontières urbaines. Les mondes sociaux des copropriétés fermées*, Presses Universitaires de Rennes, 247 pages.
- ELISSALDE Bernard, 2014, « Polarisation », In : *Hypergéô*. En ligne : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article78>, consulté le 13 octobre 2017.
- ESPING-ANDERSEN Gosta, 1996, *Welfare States in Transition. National Adaptations in Global Economies*, Sage publications, 276 pages.
- ESPO¹⁵⁶, 2016, « The Role of Small and Medium-Sized Towns (SMESTO), Final Report », ESPON 1.4.1., Ministry of the Interior and Spatial Planning of the Grand Duchy of Luxembourg, 155 pages.
- ESPO, 2014, « TOWN, small and medium sized towns in their functional territorial context », Scientific Report, 47 pages.
- EUROGROUP CONSULTING, 2015, « Quelles stratégies et quelles organisations pour les territoires de demain ? », Les Rencontres de la Transformations Publique, 7^e édition, Synthèse de l'étude, 178 pages.
- EUROPEAN COUNCIL, UN-Nations, 2016, *The State of European Cities 2016. Cities leading the way to a better future*, European Commission, 214 pages.

¹⁵⁶ European Spatial Observatory Network on Territorial Development and Cohesion.

- FACCHINETTI-MANNONE Valérie, 2006, « Gares exurbanisées et développement urbain : Le cas des gares TGV bourguignonnes », In : *Revue Géographique de l'Est*, Vol. 46. En ligne : <https://journals.openedition.org/rge/1221>, consulté le 19 octobre 2017.
- FILIPOVIC Marko, KOKOTOVIC KANAZIR Vlasta, DROBNJAKOVIC Marija, 2016, « Small towns in serbia – the « bridge » between the urban and the rural », In : *European Countryside*, Vol. 8, N° 4, p. 462-480.
- FISHMAN Robert, 2006, « Suburbanization : USA », In : OSWALT P. (Ed.), *Shrinking Cities*, vol. 1. *International Research*, Ostldern-Ruit, Hatje Cantz Verlag, pp. 66-73.
- FLOCH Jean-Michel, MOREL Bernard, 2011, « Panorama des villes moyennes, document de travail », N°1, Documents de travail, INSEE, 33 pages.
- FOL Sylvie, CUNNINGHAM-SABOT Emmanuèle, 2010, « Déclin urbain et Shrinking Cities : une évaluation critique des approches de la décroissance urbaine », In : *Annales de géographie*, Vol. 4, N° 674, pp. 359-383.
- FOLI Olivia, DULAUANS Marlène, 2013, « Tenir le cap épistémologique en thèse Cifre. Ajustements nécessaires et connaissances produites en contexte », In : *Études de communication*, Vol. 40, N°1, 2013, pp. 59-76.
- FONDATION PALLADIO, 2015, « La ville de demain pour quelles valeurs ? », Cycle 2015, Institut Palladio des Hautes Etudes sur l'Immobilier et la Cité, 98 pages.
- FONTAGNE Lionel, MAYER Thierry, 2005, « Les choix de localisation des entreprises », In : CEPII¹⁵⁷ *L'économie mondiale*, Editions La Découverte, pp. 96-106.
- FRANCE SILVER ECO, 2016, « Les silver régions. Déployer la silver économie sur tous nos territoires », 33 pages.
- FROELICHER, Thomas, BARES Franck, 2014, « Pôles de compétitivité et clusters, vers des écosystèmes de croissance ? », In : *Entreprendre & Innover*, Vol. 23, N°4, pp. 45-58.
- FUJII Yasuyuki, « Shrinkage in Japan », 2006, In : OSWALT P. (Ed.), *Shrinking Cities*, vol. 1. *International Research*, Ostldern-Ruit, Hatje Cantz Verlag, pp. 96-100.
- FUJITA Masahisa, THISSE Jacques-François (Dir.), 2003, *Economie des villes et de la localisation*, Editions De Boeck Supérieur, 560 pages.
- G. Bruno, 2015, *Le Tour de la France par deux enfants. Devoir et patrie. Livre de lecture courante avec 200 gravures instructives pour leçons de choses*, Publication originale de 1877, Editions Belin, 1985, 320 pages.
- GALLEZ Caroline, HANJA-NIRIANA Maksim, 2007, « À quoi sert la planification urbaine ? Regards croisés sur la planification urbanisme-transport à Strasbourg et à Genève », In : *Flux*, Vol. 69, N°3, pp. 49-62.
- GART¹⁵⁸, 2015, « Mobilité et villes moyennes. Etat des lieux et perspectives », Etudes, 86 pages.

¹⁵⁷ Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales.

¹⁵⁸ Groupement des Autorités Responsables de Transport.

GASCHET Frédéric, LACOUR Claude, 2002, « Métropolisation, centre et centralité », In : *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, Vol. février, N°1, pp. 49-72.

GAUDIN Solène, 2018, « Des villes moyennes bonnes élèves de la rénovation urbaine : opérations modèles et prescriptions d'aménagement à partir d'exemples pris en Bretagne », In : CGET, *Regards croisés sur les villes moyennes. Des trajectoires diversifiées au sein des systèmes territoriaux*, La Documentation Française, pp. 55-58.

GAUTHIER Lily, 2016, « *La décroissance urbaine, facteur d'évolution des politiques publiques. L'exemple de Roanne, dans la Loire* », Mémoire de Master 2 Dynamiques, Développement et Aménagement du territoire, Sous la direction de Sylvie FOL, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 121 pages.

GERARDIN Hubert, POIROT Jacques, 2010, « L'attractivité des territoires : un concept multidimensionnel », In : *Mondes en développement*, Vol. 149, N°1, pp. 27-41.

GERBER Philippe, CARPENTIER Samuel, 2013, *Mobilités et modes de vie. Vers une recomposition de l'habiter*, Presses Universitaires de Rennes, 224 pages.

GHEKIERE Jean-François, HOUILLON Vincent, 2013, « Le vieillissement démographique des communes côtières en France : un phénomène uniforme ? », In : *Espace populations sociétés*, N°1-2, pp. 59-93.

GILBERT Yves, 2010, « Migrations urbaines en milieu rural : diversification sociale et recomposition du politique », In : *Espaces et sociétés*, Vol. 143, N°3, pp. 135-149.

GILLET Christiane, 2014, « Donner collectivement du sens à l'avenir touristique d'un territoire », In : *RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise*, Vol. 10, N°1, pp. 23-36.

GILLI Frédéric, 2004, « Choix de localisation des entreprises et péri-urbanisation des emplois », Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Sous la direction d'Hubert JAYET, Université de Lille, 367 pages.

GILLY Jean-Pierre, TORRE André (Coord.), 2000, *Dynamiques de proximité*, Editions L'Harmattan, 302 pages.

GIPOULOUX François, 2006, « Attractivité, concurrence et complémentarité : la place ambiguë des villes côtières chinoises dans la dynamique économique du corridor maritime de l'Asie de l'Est », In : *Outre-Terre*, Vol. 15, N°2, pp. 149-160.

GIRARD Violaine, RIVIERE Jean, 2013, « Grandeur et décadence du « périurbain » », In : *Métropolitiques*. En ligne : <https://www.metropolitiques.eu/Grandeur-et-decadence-du.html>, consulté le 12 février 2017.

GODET Michel, MOUSLI Marc, 2006, *Vieillesse, activités et territoires à l'horizon 2030*, DIACT¹⁵⁹, La Documentation Française, 296 pages.

GOFFMAN Erving, 1980, *Stigmate : Les usages sociaux des handicaps*, Le Sens Commun, 176 pages.

¹⁵⁹ Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires.

GOLLAIN Vincent, 2008, « Attractivité et compétitivité : quelles définitions ? », In : Blog sur l'attractivité et la compétitivité des territoires. En ligne : <http://attractivite-des-territoires.over-blog.com/article-20287079.html>, consulté le 13 mars 2017.

GOLLAIN Vincent, 2014, « Renforcer l'attractivité des territoires par le marketing territorial », marketing-territorial.org. En ligne : <https://fr.slideshare.net/vincentgollain/le-marketing-territorial-et-lattractivite-des-territoires>, consulté le 16 mars 2017.

GORGEU Armelle, MATHIEU René, 2009, « Les enjeux de la proximité des fournisseurs dans la Filière automobile en France », In : *L'Espace géographique*, Vol. 38, N°2, pp. 110-123.

GRAVES Philip, 1979, « A life-cycle empirical analysis of migration and climate, by race », In : *Journal of Urban Economics*, N°6, pp. 135-147.

GRAPIN Pierre, 2006, « Le développement des services à la personne. Mirage ou âge d'or ? », In : *Études*, Vol. 405, N°10, pp. 319-329.

GREFFE Xavier, 2002, *Le développement local*, Editions de l'Aube, 198 pages.

GUERAIN Claire, AMYOT Jean-Jacques, DURY Isabelle, PORTIER Jean-Jacques, 2016, *Le vieillissement au cœur des politiques publiques. Méthodologie pour une approche transversale*, Dossier d'experts, N°786, Territorial Editions, 84 pages.

GUERIN Serge, 2015, *Silver Génération, 10 idées reçues à combattre à propos des seniors*, Editions Michalon, 154 pages.

GUILLEMARD Anne-Marie, 1980, *La vieillesse et l'Etat*, Presses Universitaires de France, 238 pages.

GUILLEMARD Anne-Marie, 2002, « De la retraite mort sociale à la retraite solidaire. La retraite une mort sociale (1972) revisitée trente ans après », In : *Gérontologie et société*, Vol. 25, N°102, pp. 53-66.

GUCHER Catherine, MALLON Isabelle, ROUSSEL Véronique, 2008, « Vieillir en milieu rural : chance ou risque accru de vulnérabilité ? », Rapport, GIS¹⁶⁰ Institut de la Longévité, 348 pages.

GUERAUT Élie, 2017, « Mobiliser ses capitaux d'un espace à l'autre. Le retour qualifié dans les villes moyennes », In : *Espaces et sociétés*, Vol. 168-169, N°1, pp. 51-68.

GUERIN-PACE France, 2006, « Sentiment d'appartenance et territoires identitaires », In : *L'Espace géographique*, Vol. 35, N°4, pp. 298-308.

HAAS William, SEROW William, 1990, « The influence of retirement in-migration on local economic development », Final Report, Appalachian Regional Commission, 52 pages.

HALBERT Ludovic, 2005, « Le desserrement intra-métropolitain des emplois d'intermédiation : une tentative de mesure et d'interprétation dans le cas de la région métropolitaine parisienne », In : *Géographie, économie, société*, Vol. 7, N°1, pp. 1-20.

HAUMONT Bernard, MOREL Alain (Dir.), 2005, *La société des voisins*, Editions de la MSH¹⁶¹, 334 pages.

¹⁶⁰ Groupement d'Intérêt Scientifique.

¹⁶¹ Maison des Sciences de l'Homme.

- HAZEBROUCQ Jean-Marie, 2007, « Destinations innovantes et développement du tourisme », In : *Marché et organisations*, Vol. 3, N°1, pp. 117-153.
- HEBEL Pascale, LEHUEDE Franck, 2010, « Les seniors, une cible délaissée », N° 229, CREDOC, 4 pages.
- HELLEC Florence, 2014, « Le rapport au terrain dans une thèse CIFRE¹⁶². Du désenchantement à la distanciation », In : *Sociologies pratiques*, Vol. 28, N°1, pp. 101-109.
- HERVIANT Julien, 2011, « Le rythme des départs d'Ile-de-France reste constant pour les plus de 60 ans », In : *INSEE Ile-de-France, A la page*, N°367, 4 pages.
- HERVOUET Vincent, 2007, « La mobilité du quotidien dans les espaces périurbains, une grande diversité de modèles de déplacements. L'exemple de la métropole nantaise », In : *Norois*, Vol. 205, N°4, pp. 37-52.
- HORGUES-DEBAT Jean, 2011, « Services en milieu rural : les territoires innovent pour construire des services de qualité », In : *Pour*, Vol. 208, N°1, pp. 81-89.
- IAU¹⁶³, 2010, « Les démarches inter-Scot en France. État des lieux en 2009 et perspectives ». En ligne : <https://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/les-demarches-inter-scot-en-france.html>, consulté le 15 décembre 2017.
- INGALLINA Patrizia, 2009, « L'attractivité des territoires », In : BLAIS J.-P., INGALLINA P., VERNIER M. (Coord.), *L'attractivité des territoires : regards croisés*, PUCA-MEEDDAT¹⁶⁴, pp. 9-18.
- INSEE CENTRE, 2011, *Atlas sur la localisation et l'accessibilité des équipements et services à la population dans la région Centre*, In : *Dossiers INSEE Centre, Région Centre*, N°14, 90 pages .
- IRWIN Elena, ISSERMAN Andrew, KILKENNY Maureen, PARTRIDGE Mark, 2010, « A Century of Research on Rural Development and Regional Issues », In : *American Journal of Agricultural Economics*, Vol. 92, N°2, pp. 522-553.
- JACOBS Jane, 1991, *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Publication originale de 1961, Editions Mardaga, 433 pages.
- JOLIS Sébastien, 2013, « Du logement au cadre de vie. Mobilisations associatives et vie sociale dans les grands ensembles (1968-1973) », In : *Hypothèses*, Vol. 16, N°1, pp. 33-43.
- JOLY Laurence, 2012, « Une coordination régionale et des coordinations de territoire en proximité. Une évidente complémentarité soutenue en région Aquitaine », In : *Spirale*, Vol. 61, N°1, pp. 105-110.
- JOURDAN Chantal, 2016, « Nouvelle organisation territoriale de la France, un paysage institutionnel local redéfini (loi NOTRe¹⁶⁵ du 7 août 2015) », In : *Après-demain*, Vol. 37, N°1, pp. 51-53.
- JOUSSEAUME Valérie, TALANDIER Magali, 2016, « The dynamics of small towns in France », In : *European Countryside*, Vol. 8, N° 4, pp. 395-412.

¹⁶² Convention Industrielle de Formation par la Recherche.

¹⁶³ Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France.

¹⁶⁴ Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

¹⁶⁵ Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

- JOUSSEAUME Valérie, TALANDIER Magali, 2016a, « Bourgs-centres et petites villes en France », In : *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, N°32. En ligne : <http://journals.openedition.org/tem/3887#quotation>, consulté le 22 décembre 2017.
- KADDOURI Lahouari, 2004, « Structures spatiales et mises en réseaux de villes pour la régionalisation des territoires », Thèse de doctorat en Géographie, Sous la direction de Jean-Paul CHEYLAN, Université Montpellier 3, 310 pages.
- KAKWANI Nanak, HILL Robert, 2002, « Economic theory of spatial cost of living indices with application to Thailand », In : *Journal of Public Economics*, Vol. 86, N°1, pp. 71-97.
- KAUFMANN Vincent, 1999, « Mobilité et vie quotidienne : synthèse et questions de recherche », In : *2001 Plus... Synthèses et recherches*, Centre de Prospective et de Veille Scientifique, N° 48, 64 pages.
- KAUFMANN Vincent, 2005, « Mobilités et réversibilités : vers des sociétés plus fluides ? », In : *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. 118, N°1, pp. 119-135.
- KERN Dominique, 2008, « Les besoins d'apprentissage dans la vieillesse », In : *Savoirs*, Vol. 18, N°3, pp. 79-97.
- KIEFFER Lionel, AUDARD Frédéric, 2014, « Modéliser les chaînes de déplacements : reconstruire la mobilité quotidienne à travers le prisme des déplacements secondaires », Communication au CIST¹⁶⁶ 2014 : Fronts et frontières des sciences du territoire, Paris, 27-28 mars 2014.
- KONECKA-SZYDLOWSKA Barbara, 2016, « significance of small towns in the process of urbanisation of the wielkopolska region (poland) », In : *European Countryside*, Vol. 8, N° 4, pp. 444-461.
- KONING Martin, 2013, « La variété des coûts de congestion routière. Le cas du boulevard Périphérique parisien », In : *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Vol. octobre, N°4, pp. 737-763.
- KREZIAK Dominique, LACROIX Anne, LENGLET François, 2012, « Les produits de terroir : vecteurs de valorisation des aménités ? », In : *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Vol. décembre, N°5, pp. 831-853.
- KRUGMAN Paul, 1991, « Increasing returns and economic geography », In : *Journal of Political Economy*, Vol. 99, N°3, pp. 483-499.
- KULU Hill, BOYLE Paul, ANDERSSON Gunnar, 2009, « High suburban fertility: Evidence from four Northern European countries », In : *Demographic research*, Vol. 21, pp. 915-944.
- KUNZMANN Klaus, 2010, « Medium-sized Towns, Strategic Planning and Creative Governance in the South Baltic Arc », In : CERRETA M., CONCILIO G., MONNO V. (Ed.), *Making Strategies in Spatial Planning*, Springer verlag, pp. 27-45.
- LABORDE Pierre, 1996, « Bayonne, ville moyenne ou ville intermédiaire de l'Arc atlantique ? », In : *Revue Norois*, N°171, pp. 607-616.

¹⁶⁶ Collège International des Sciences Territoriales.

- LABORIE Jean-Paul, 1995, « Constellation ou nébuleuse : quel avenir pour les villes moyennes dans l'orbite toulousaine », In : COMMERCON N., GOUJON P., *Villes moyennes. Espace, société, patrimoine*, Presses Universitaires de Lyon, pp. 181-193.
- LABORIE Jean-Paul, 2014, « Les petites villes face à la métropolisation : la perte d'une spécificité », Communication aux journées d'étude « Territoires de lecture, lecture des territoires », Tours, 8-9-10 novembre 2014.
- LACOUR Claude, 2004, *28, boulevard de la République - L'histoire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Chalon-sur-Saône, Autun et Louhans, de 1842 à 2004*, Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire, 366 pages.
- LACOUR Claude, LELOUP Fabienne, MOYART Laurence, 2014, « Introduction. Culture, patrimoine, savoirs : facteurs dynamiques de développement », In : *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Vol. décembre, N°5, pp. 785-799.
- LAFFLY André, 2012, *Le pays du Creusot au temps de la Révolution*, Les Nouvelles Editions du Creusot, 232 pages.
- LAFFLY André, 2015, *Le pays du Creusot d'une révolution... à l'autre*, Les Nouvelles Editions du Creusot, 236 pages.
- LAGRANGE Frédéric, 2005, *Chagot-ville ou la naissance de Montceau-les-Mines, 1851-1881*, Editions La Mine et les hommes, 175 pages.
- LAJUDIE Benoît, 2014, « Réforme régionale : un enjeu pour la croissance ? », La note d'analyse, France Stratégie. En ligne : http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na-fs-territoires-ok_2.pdf, consulté le 2 avril 2018.
- LAMARCHE Thomas, 2003, « Le territoire entre politique de développement et attractivité », In : *Études de communication*, Vol. 26, N°1, pp. 9-9.
- LAPASSADE Georges, 2002, « Observation participante », In : LEVY A., ENRIQUEZ E., BARUS-MICHEL J. (Dir.), *Vocabulaire de psychosociologie*, Editions Erès, pp. 375-390.
- LAROQUE Pierre, 1962, « Politique de la vieillesse », Rapport, Commission d'étude des problèmes de la Vieillesse, Gouvernement Français, 448 pages.
- LASIDA Elena, 2009, « Le développement durable : un nouveau style de vie », In : *Transversalités*, Vol. 109, N°1, pp. 7-17.
- LATOUCHE Serge, 2013, « La décroissance comme projet urbain et paysager », In : *Études de lettres*, N°1-2, pp. 259-274.
- LE BRAS Hervé, 2012, « Mobilité et attractivité territoriales : éléments pour 2040 », In : DATAR, *Territoires 2040, Des facteurs de changement 1*, Revue d'études de prospective N° 5, La Documentation Française, pp. 37-48.
- LECAT Gabriel, 2004, « En quoi le cadre de vie rural contribue-t-il à expliquer les prix fonciers dans les espaces périurbains ? », In : *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Vol. février, N°1, pp. 29-55.

LEFEBVRE Pierre-Olivier, CHAPON Pierre-Marie (Coord.), 2014, *Guide Français des villes amies des aînés, Bonnes pratiques à l'intention des acteurs locaux*, La Documentation Française, 133 pages.

LE GALES Patrick, 2003, *Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation gouvernement et gouvernance*, Presses de Sciences Po, 454 pages.

LEGER Jean-François, 2011, « L'évolution sociodémographique des villes moyennes de 1968 à 2006 », In : *Espace populations sociétés*, N°3, pp. 557-576.

LEGER Jean-François, 2012, « Les villes moyennes en perdition ? », In : *Population & Avenir*, Vol. 706, N°1, pp. 4-8.

LEGER Jean-François, 2014, « La répartition géographique des retraités : les six France », In : *Population & Avenir*, Vol. 716, N°1, pp. 4-7.

LEGER Jean-François, 2017, « Les agglomérations moyennes, un enjeu d'aménagement du territoire ... et de projet urbain », In : FNAU, *Les dossiers FNAU « Révéler le potentiel des agglomérations moyennes »*, N°42, pp. 10-11.

LEGER Jean-François, 2017a, « Quel(s) avenir(s) pour les villes moyennes ? », Présentation à la FNAU dans le cadre du Focus Group « Villes moyennes », 19 juin 2017.

LEGRAS Sophie, 2016, « Localisation résidentielle et environnement : entre attraction et dégradation », In : DETANG-DESSENDRE C., RENAHY N., BLANCARD S. (Coord.), *Campagnes contemporaines. Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux français*, Editions Quæ, pp. 35-48.

LEGUE Pascale, 2006, « La maison individuelle, un idéal de vie ? à proximité de La Rochelle », In : *Informations sociales*, Vol. 130, N°2, pp. 28-36.

LENORMAND Pauline, 2011, « L'ingénierie territoriale à l'épreuve des observatoires territoriaux : analyse des compétences des professionnels du développement dans le massif pyrénéen », Thèse de doctorat en Géographie et Aménagement, Sous les directions de Christophe ALBALADEJO et Laurence BARTHE, Université Toulouse Le Mirail, Toulouse 2, 469 pages.

LÉO Pierre-Yves, PHILIPPE Jean, 2011, *Villes moyennes et services aux entreprises : enjeux et stratégies*, Editions L'Harmattan, 256 pages.

LEO Pierre-Yves, PHILIPPE Jean, MONNOYER Marie-Christine, 2011, « Quelle place pour les villes moyennes dans une économie tertiaire ? », In : *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Vol. avril, N°2, pp. 150-171.

LEON Alain, SAUVIN Thierry, 2010, « L'entreprise et son empreinte territoriale : quelle politique d'attractivité ? », In : *Mondes en développement*, N° 149, pp. 43-52.

LEROUX Isabelle, 2006, « Gouvernance territoriale et jeux de négociation. Pour une grille d'analyse fondée sur le paradigme stratégique », In : *Négociations*, vol. 6, N°2, pp. 83-98.

LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (Dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Editions Belin, 1 128 pages.

LEVY Jacques, 2006, « Quelle mobilité pour quelle urbanité ? », Conférence, UTLS¹⁶⁷, 5 janvier 2006.

LORENZI Jean-Hervé, PELLETAN Jacques, SEGRETAINE Côme, 2009, « Enjeux économiques du vieillissement démographique : le cas de la dépendance », In : *Risques. Les cahiers de l'assurance*, N°78, Partie 2 « Dépendance : que sait-on vraiment ? », Chaire Transitions démographiques Transitions Economiques, Fondation du risque, 4 pages.

LORENZI Jean-Hervé, XUAN Hélène, 2010, « Les sociétés vieillissantes sont-elles condamnées ? Les leviers de croissance des sociétés vieillissantes », In : Slate. En ligne : <http://www.slate.fr/story/30609/societes-vieillissantes-condamnees-croissance-leviers>, consulté le 13 décembre 2016.

LORENZI Jean-Hervé, XUAN Hélène, 2013, *La France face au vieillissement, Le grand défi*, Editions Descartes&Cie, 582 pages.

LOURDIER-MALGOUYRES Céline, 2013, *Le retrait résidentiel à l'heure de la métropolisation*, Presses Universitaires de France, 96 pages.

LUCAS Robert, 1988, « On the mechanics of economic development », In : *Journal of Monetary Economics*, Vol. 22, N°1, pp. 3-42.

LUXEMBOURG Corinne, 2010, « Des villes moyennes industrielles entre permanence et transition économiques (Le Creusot, Gennevilliers, Valenciennes) », Communication au colloque « Villes petites et moyennes, un regard renouvelé », UMR CITERES 6173, Universités de Poitiers, d'Orléans, de La Rochelle, Centre de Ressources Villes au carré, Tours, 9-10 décembre 2010.

LUXEMBOURG Corinne, 2011, « Les villes moyennes françaises face à la désindustrialisation : les cas de Gennevilliers et du Creusot », In : *Bulletin de l'Association des géographes français*, Vol. 88, N°2, pp. 125-136.

LUXEMBOURG Corinne, 2011a, « Identités et territoires industriels : temporalités et interactions », In : BECKOUCHE P., GRASLAND C., GUERIN-PACE F., MOISSERON J.-Y. (Dir.), *Fonder les sciences du territoire*, Editions Karthala, pp. 316-320.

LYNCH Kevin, 1998, *L'image de la cité*, Publication originale en 1960, Editions Dunod, 232 pages.

MAINET Hélène, 2008, « Qu'est-ce qu'une petite ville ? Réflexions à partir d'études de cas », In : *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, N°1, pp. 13-22.

MAINET Hélène, EDOUARD Jean-Charles, 2009, « Les limites de l'aire urbaine : la difficile cohérence entre espaces fonctionnels et territoires de gestion », In : CHIGNIER-RIBOULON F. (Dir.), *Clermont-Ferrand, ville paradoxale*, Presses Universitaires Blaise Pascal, Hors-série n°2, pp. 13-15.

MAINET Hélène, 2011, « Les petites villes françaises en quête d'identité. Ambiguïté du positionnement ou image tactiquement combinée ? », In : *Mots. Les langages du politique*, Vol. 97, N°3, pp. 75-89.

¹⁶⁷ Université de Tous les Savoires.

MAINET Hélène, DELAFORGE Quentin, 2011, « Pratiques spatiales des ménages des villes intermédiaires : entre logiques de seuil et effets d'emboîtement. L'exemple du Sud de l'agglomération clermontoise (Issoire et Brioude) », In : GIROUD M., MAINET H., EDOUARD J.-C. (Dir.), *Les mobilités spatiales dans les villes intermédiaires. Territoires, pratiques, régulations*, Presses Universitaires Blaise Pascal, Vol. 29, pp. 197-214.

MAINET Hélène, EDOUARD Jean-Charles, 2014, « Indicators of attractiveness of small towns: Issues of definition and criteria, based on French cases », In : KWIATEK-SOLTYS A., MAINET H., WIEDERMANN K., EDOUARD J.-C. (Dir.), *Small and Medium Towns' Attractiveness at the Beginning of the 21st Century*, Presses Universitaires Blaise Pascal, CERAMAC¹⁶⁸ 33, pp. 13-28.

MAINET Hélène, EDOUARD Jean-Charles, VERGNAUD Guillaume, 2014a, « Le rôle des villes petites et moyennes dans les dynamiques de proximité des acteurs de l'innovation et du développement local », Appel à contribution, Calenda. En ligne : <https://calenda.org/312155>, consulté le 13 juillet 2017.

MAINET Hélène, 2014, « La place de la « ruralité » dans les valeurs et images des villes petites et moyennes et de leurs habitants : réelle réappropriation, effet de banalisation ou rejet sous-jacent ? Regards croisés France/Pologne », Communication au colloque « Les campagnes, espaces d'innovation dans un monde urbain ? », Nantes, 2-6 juin 2014.

MAINET Hélène, 2015, « Proximité, attractivité, qualité dans les villes petites et moyennes. Concilier ou confronter indicateurs qualitatifs et quantitatifs du bien vivre », Communication aux 8^e Journées de la Proximité « Construire les proximités dans un monde global : enjeux territoriaux, organisationnels et sociétaux », session spéciale « Le rôle des villes petites et moyennes dans les dynamiques de proximité des acteurs de l'innovation et du développement local », Tours, 20-22 mai 2015.

MALEVERGNE Éric, 2011, « L'habitat des personnes âgées modestes. L'engagement de la fédération des PACT¹⁶⁹ et l'évolution des politiques publiques », In : *Gérontologie et société*, Vol. 34, N°136, pp. 47-60.

MANUSSET Sandrine, BRODACH Ari, MARCHAIS Laurent, 2007, « Pour une approche des inégalités écologiques à travers les définitions de la « qualité du cadre de vie » », In : *Développement durable et territoires*, Dossier 9 : Inégalités écologiques, inégalités sociales : interfaces, interactions, discontinuités ?. En ligne : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/3439>, consulté le 17 avril 2016.

MARAQUIN Carine, PIEDFERRE Fabienne, SCHOEFFER Élisabeth, 2012, « Tisser du lien social grâce à l'intervention à domicile. Notre travail avec la famille Z », In : *VST - Vie sociale et traitements*, Vol. 116, N°4, pp. 77-83.

MARESCA Bruno, HEBEL Pascale, 1999, *L'environnement, ce qu'en disent les Français*, La Documentation Française, 218 pages.

MARESCA Bruno, DUJIN Anne, 2014, « La transition énergétique à l'épreuve du mode de vie », In : *Flux*, Vol. 96, N°2, 2014, pp. 10-23.

¹⁶⁸ Centre d'Études et de Recherches Appliquées au Massif Central, à la Moyenne Montagne et aux Espaces Fragiles.

¹⁶⁹ Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'habitat.

MARESCA Bruno, MERCURIO Gabriela, 2014a, « Le coût résidentiel : coût privé, coût public de l'étalement urbain », Cahier de recherche, N°321, CREDOC, 76 pages.

MARTIN Samuel, BERTRAND Nathalie, ROUSIER Nicole, 2006, « Les documents d'urbanisme, un outil pour la régulation des conflits d'usage de l'espace agricole périurbain ? », In : *Géographie, économie, société*, Vol. 8, N°3, pp. 329-350.

MENAGE Pierre, 2014, « Comprendre la compétitivité territoriale : différences avec l'attractivité territoriale et rôle des réseaux d'acteurs », In : *Wikiterritorial*. En ligne : <http://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/wiki/econnaissances/view/Questions-Cles/Comprendrelacompetitiviteterritorialeedifferencesaveclattractiviteterritorialeetroledesreseauxdacteurs>, consulté le 14 avril 2017.

MERENNE-SCHOUMAKER Bernadette, 2003, *Géographie des services et des commerces*, Presses Universitaires de Rennes, 255 pages.

MERENNE-SCHOUMAKER Bernadette, 2011, *La localisation des industries. Enjeux et dynamiques*, Presses Universitaires de Rennes, 264 pages.

MICHEL Hervé, 2012, « La notion de fragilité des personnes âgées : apports, limites et enjeux d'une démarche préventive », In : *Retraite et société*, Vol. 62, N°1, pp. 174-181.

MILET Hélène, TOUNSI Ibtissem, TERMIGNON Lucien BLANCHARD Apolline, 2017, « Aménager la décroissance, déconstruire la ville : Politiques de gestion de la décroissance à Wolfen-Nord (Allemagne) », Communication au Congrès de l'European Regional Science Association, Section de Langue Française et Section Grecque, Athènes, 5-7 juillet 2017.

MIOT Yoan, ROUSSEAU Max, 2017, « Décroître pour survivre ? Démolitions et transition énergétique à Vitry-le-François », In : *Métropolitiques*. En ligne : <https://www.metropolitiques.eu/Decroitre-pour-survivre.html>, consulté le 2 janvier 2018.

MIRAULT Audrey, 2016, « L'axe Rhin-Rhône, colonne vertébrale d'une région qui conserve un profil rural et industriel », In : *INSEE Analyses Bourgogne-Franche-Comté*, N°4, 4 pages.

MOATI Philippe, PERREAUD Annie, 2001, « Localisation des firmes et développement local. La survie des entreprises dépend-elle du territoire d'implantation ? », In : *Cahier de recherche*, CREDOC, N°159, 84 pages.

MOATI Philippe, 2005, *Nouvelles technologies et modes de vie : aliénation ou hypermodernité ?*, Editions de l'Aube, 284 pages.

MOINE Alexandre, 2006, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », In : *L'Espace géographique*, vol. 35, N°2, pp. 115-132.

MOODY'S INVESTORS SERVICE, 2014, « Aging will reduce economic growth worldwide in the next two decades », Global Credit Research. En ligne : https://www.moodys.com/research/Moodys-Aging-will-reduce-economic-growth-worldwide-in-the-next--PR_305951, consulté le 3 décembre 2017.

MONTGOMERY Mélanie, CAREY Curtis, 2006, « Housing Mobility and Location Choice: « A Review of the Literature, Impacts of transit led development in a new rail corridor », working paper N°2, Urbanet, 40 pages.

- MONNET Jérôme, 2000, « Les dimensions symboliques de la centralité », In : *Cahiers de Géographie du Québec*, Vol. 44, N°123, pp. 399-418.
- MOREL-BROCHET Annabelle, ORTAR Nathalie, 2014, « Les modes d'habiter à l'épreuve de la durabilité », In : *Norois*, Vol. 231, N°2, pp. 7-12.
- MOREL-JOURNAL Christelle, 2017, « Les agglomérations moyennes un enjeu de villes-centres ... et de centres-villes », In : FNAU, *Les dossiers FNAU*, N°42, pp. 10-11.
- MORETTI Enrico, 2010, « Local multipliers », In : *The American Economic Review*, Vol. 100, N° 2, pp. 373-377.
- MORRISON Hunter, DEWAR Margaret, 2012, « *Planning in America's Legacy Cities : Toward Better, Smaller Communities after Decline* », In : MALLACH A. (Dir.), *Rebuilding America's Legacy Cities : New Directions for the Industrial Heartland*, American Assembly, pp. 115-142.
- MTETM¹⁷⁰, 2006, *Economie Urbaine, Rassemblement de la connaissance*, Secrétariat général, Direction des Affaires économiques et internationales, Service Economie, Statistiques et Prospective, La Documentation Française, 305 pages.
- NADOU Fabien, 2010, « La notion de « villes intermédiaires », une approche différenciée du rôle des villes moyennes : entre structuration territoriale et spécificités socioéconomiques », Communication au colloque « Villes petites et moyennes, un regard renouvelé », UMR CITERES 6173, Universités de Poitiers, d'Orléans, de La Rochelle, Centre de Ressources Villes au carré, Tours, 9-10 décembre 2010.
- NAHRATH Stéphane, VARONE Frédéric, GERBER Jean-David, 2009, « Les espaces fonctionnels : nouveau référentiel de la gestion durable des ressources ? », In : *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Vol. 9, N° 1. En ligne : <https://www.erudit.org/fr/revues/vertigo/2009-v9-n1-vertigo3701/039932ar/>, consulté le 4 avril 2018.
- NONN Henri, 2014, « Évolutions socio-économiques contemporaines des villes moyennes d'Alsace », In : LEGER J.-F. (Coord.), *Cahiers de démographie locale 2012*, Editions Néothèque, pp. 123-157.
- NORTH Douglass, 1955, « Location theory and regional economic growth », In : *The Journal of Political Economy*, Vol. 63, N°3, pp. 243-258.
- NOVELLA Sébastien, 2016, « Disparités territoriales de revenus : un entre-soi marqué à Marseille-Aix-en-Provence », In : *INSEE Flash Provence-Alpes-Côte-D'azur*, N°26, 4 pages.
- NOVOTNY Ladislav, CSACHOVA Stela, KULLA Marian, NESTOROVA-DICKA Janetta, PREGI Lorant, 2016, « Development trajectories of small towns in East Slovakia », In : *European Countryside*, Vol. 8, N°4, pp. 373-394.
- NOWIK Laurent, BRINGE Arnaud, 2016, « Déménager après 55 ans : mobilité de retraite et mobilité d'ajustement. Le cas de quatre territoires locaux », In : SANDERSON J.-P., BOURGUIGNON M., EGGERICKX T. (Coord.), *Cahiers de démographie locale 2013/2014*, Editions Néothèque, pp. 51-85.

¹⁷⁰ Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.

- OBERLE Cécile, 2014, « La place des seniors dans la société », In : *Allemagne d'aujourd'hui*, Vol. 210, N°4, pp. 86-99.
- ODDOUX Anaïs, 2015, « Les acteurs locaux face aux défis de la décroissance. Saint-Dizier ou le tiraillement entre idéal et principe de réalité », Mémoire de Master 2 Dynamique, Développement et Aménagement des Territoires, Sous la direction de Sylvie FOL, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 136 pages.
- OFFNER Jean-Marc, BEAUCIRE Francis, DELAPLACE Marie, FREMONT Armand, NINOT Olivier, BRETAGNOLLE Anne, PUMAIN Denis, 2014, « Les effets structurants des infrastructures de transport », In : *Espace géographique*, Vol. 43, N°1, pp. 51-67.
- OLIVEAU Sébastien, DOIGNON Yoann, 2016, « La diagonale se vide ? Analyse spatiale exploratoire des décroissances démographiques en France métropolitaine depuis 50 ans », In : *Cybergeo : European Journal of Geography, Espace, Société, Territoire*, document 763. En ligne : <https://journals.openedition.org/cybergeo/27439>, consulté le 6 avril 2018.
- OLSEN Aksel, 2013, « Shrinking Cities : Fuzzy Concept or Useful Framework ? », In : *Berkeley Planning Journal*, Vol. 26, N°1, pp. 107-132.
- OSWALT Philipp (Ed.), 2006, *Shrinking Cities*, vol. 1. *International Research*, Ostldern-Ruit, Hatje Cantz Verlag, 736 pages.
- PALLAGST Karina, WIECHMANN Thorsten, MARTINEZ-FERNANDEZ Cristina (Ed.), 2014, *Shrinking Cities: International Perspectives and Policy Implications*, Editions Routledge, 318 pages.
- PARLEMENT EUROPEEN, 2008, *Régions en déclin : un nouveau paradigme démographique et territorial*, Département thématique B, Politiques structurelles et de cohésion, 126 pages.
- PAULUS Fabien, PUMAIN Denise, 2002, « Répartition de la croissance dans le système des villes françaises », In : *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Vol. février, N°1, pp. 35-48.
- PECK Jamie, 1996, *Work Place : The Social Regulation of Labor Markets*, Guildford Press, 320 pages.
- PECQUEUR Bernard, ZIMMERMANN Jean-Benoît (Coord.), 2004, *Economie de proximités*, Editions Hermès Lavoisier, 264 pages.
- PEETERS Dominique, THISSE Jean-François, THOMAS Isabelle, 2002, « Modèles opérationnels de localisation des équipements collectifs », In : CLIQUET G. (Dir.), *Stratégies de localisation des entreprises commerciales et industrielles*, Editions De Boeck Supérieur, pp. 69-91.
- PERETZ Henri, 1998, *Les méthodes en sociologie : l'observation*, Editions La Découverte, 123 pages.
- PERIGORD Michel, DONADIEU Pierre, Régis BARRAUD, 2012, *Le paysage. Entre natures et cultures*, Publication originale de 2002, Editions Armand Colin, 128 pages.
- PERREUR Jacky, 2007, « Villes et territoires face aux défis de la globalisation », In : *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Vol. novembre, N°4, pp. 563-571.
- PERRIER-CORNET Philippe, HERVIEU Bertrand, 2002 « Campagnes françaises multifonctionnelles. Les enjeux de la gestion de l'espace rural », In : *Economie & Humanisme*, N°362, pp. 18-23.

PEYREFITTE Maryline, 2012, « Dynamiques rurales et action territoriale : un empilement de dispositifs contractuels », Projet PSDR ACTER¹⁷¹, Aquitaine, Série Les Focus PSDR3. En ligne : <http://www.psd.fr/archives/INS20PDFN4.pdf>, consulté 3 juin 2016.

PICARD Maxime, 2014, « Une définition contemporaine des contours géographiques d'une ville moyenne. Le cas de Béthune », In : LEGER J.-F. (Coord.), *Cahiers de démographie locale 2012*, Editions Néothèque, pp. 31-75.

PIN Stéphanie, 2005, « Les solidarités familiales face au défi du vieillissement », In : *Les Tribunes de la santé*, Vol. 7, N°2, pp. 43-47.

PINVILLE Martine, 2013, « Révéler le défi politique de l'avancée en âge, Perspectives internationales », Rapport, M. le Premier Ministre, 81 pages.

PISTRE Pierre, 2016, « Géographies des groupes socioprofessionnels retraités en France métropolitaine : structures spatiales, migrations et trajectoires résidentielles », In : SANDERSON J.-P., BOURGUIGNON M., EGGERICKX T. (Coord.), *Cahiers de démographie locale 2013/2014*, Editions Néothèque, pp. 21-49.

PLATT Jennifer, 1983, « The Development of the « Participant Observation » Method in Sociology : Origin Myth and History », In : *Journal of the History of the Behavioral Sciences*, Vol. 19, N°4, pp. 379-393.

PLAUCHU Vincent, 2007, « Filière de production et développement territorial : concept, utilité, méthode d'étude » In : LAPEZE J., EL KADIRI N., LAMRANI N. (Dir.), *Éléments d'analyse sur le développement territorial, aspects théoriques et empiriques*, Editions L'Harmattan, pp. 85-97.

PONTHIERE Grégory, 2017, *Économie du vieillissement*, Editions La Découverte, 126 pages.

POUYANNE Guillaume (Dir.), 2008, « Un renouveau des villes moyennes par les services aux entreprises », Laboratoire GRETHA¹⁷², Université Bordeaux Montesquieu, Recherche menée pour le PUCA, Programme « Lieux, flux, réseaux dans la ville des services », 286 pages.

PRAGER Jean-Claude, 2010, THISSE Jean-François, *Economie géographique du développement*, Editions La Découverte, 128 pages.

PRAGER Jean-Claude, QUINET Émile, 2013, « Les effets des infrastructures sur la répartition spatiale des populations et des emplois », Centrale Générale des Services Publics, Rapports et documents, 19 pages.

PREDIT¹⁷³, MEDDTL¹⁷⁴, ADEME¹⁷⁵, 2012, « Trajets et mobilité des ménages : Choix individuels et collectifs », Rapport final – Mobilité, 101 pages.

PRETET René, 1981, *Histoire de Chalon-sur-Saône*, Éditions Horvath, 257 pages.

PRONOVOST Gilles, 2011, *Loisir et société : Traité de sociologie empirique*, Publication originale de 1993, Presses de l'Université du Québec, 401 pages.

¹⁷¹ Programme de Recherche Pour et Sur le Développement Régional - Action Territoriale.

¹⁷² Groupe de Recherche en Economie Théorique et Appliquée.

¹⁷³ Programme de Recherche et d'Innovation dans les Transports Terrestres.

¹⁷⁴ Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement.

¹⁷⁵ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

- PUCA, 2014, « Dynamiques du peuplement, des formes urbaines et des mobilités dans les territoires de la périurbanisation. Quels enseignements au regard des enjeux du développement durable ? », Rapport final, IFSTTAR¹⁷⁶, LVMT¹⁷⁷, LAVUE¹⁷⁸, IDEES, 264 pages.
- PUCA, 2014a, « Du périurbain à l'urbain », In : *Premier Plan. Le journal d'informations du PUCA*, N°30, 16 pages.
- PUMAIN Denise, 1997, « Vers une théorie évolutive des villes », In : *L'Espace Géographique*, N°2, pp. 119-134.
- PUMAIN Denise, 1999, « Quel rôle pour les villes petites et moyennes des régions périphériques ? », In : *Revue de géographie alpine*, Tome 87, N°2. pp. 167-187.
- PUMAIN Denise, 2004, « Centralité », In : *Hypergéô*. En ligne : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article46>, consulté le 6 novembre 2016.
- RALLET Alain, 2002, « L'économie de proximité. Propos d'étapes », In : *Etudes et Recherche sur les Systèmes Agraires et le Développement*, INRA¹⁷⁹ Editions, N°33, pp. 11-23.
- RALLET Alain, TORRE André, 2004, « Proximité et localisation », In : *Économie rurale*, N°280, pp. 25-41.
- RAULIN François, 2012, « Mesurer l'étalement urbain résidentiel. Exemple de l'habitat individuel détaché dans l'aire urbaine de Rouen depuis la loi S.R.U.¹⁸⁰ », Thèse de doctorat en Géographie, Sous les directions de Gérald BILLARD et de Michel BUSSI, Université de Rouen, 349 pages.
- REBOURG Alain, GOUDINEAU Christian, 2002, *Autun antique*, Editions du Patrimoine, 128 pages.
- RENARD Vincent, 2013, « Du mitage à l'étalement urbain. Pourquoi tant de haine ? », In : *Tous urbains*, Vol. 2, N°2, pp. 8-9.
- RENGOT Numa, 2015, « La Silver Économie : un nouveau modèle économique en plein essor », In : *Géoéconomie*, Vol. 76, N°4, pp. 43-54.
- RENAHY Nicolas, 2005, *Les Gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Editions La Découverte, 284 pages.
- RERAT Patrick, 2016, « Le retour des villes », In : *Espace populations sociétés*, N°1. En ligne : <https://journals.openedition.org/eps/6204>, consulté le 4 janvier 2017.
- REYNARD Robert, VIALETTE Pascal, GASS Clément, 2015, « Trente ans de mutations fonctionnelles de l'emploi dans les territoires », In : *INSEE Première*, N°1538, 4 pages.
- RIBIERE Georges, 2010, « La gestion des aménités et le développement durable », In : *Revue française d'administration publique*, Vol. 134, N°2, pp. 373-383.
- RICHER Cyprien, 2008, « Questions vives pour la géographie de l'intercommunalité », In : *L'Information géographique*, Vol. 72, N°4, pp. 56-77.

¹⁷⁶ Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux.

¹⁷⁷ Laboratoire Ville Mobilité Transport.

¹⁷⁸ Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement.

¹⁷⁹ Institut National de la Recherche Agronomique.

¹⁸⁰ Solidarité et au Renouvellement Urbains.

RIEUTORT Laurent, 2012, « Du rural aux nouvelles ruralités », In : *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, N° 59, pp. 43-52.

ROLAND Emilie, 2016, « *Châlons-en-Champagne: un cas classique de décroissance? Les stratégies face à la décroissance dans une ville administrative* », Mémoire de Master 2 Dynamiques, Développement et Aménagement du territoire, Sous les directions de Sylvie FOL et de Yoan MIOT, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 191 pages.

ROUSSEAU Max, 2008, « « Bringing politics back in » : la gentrification comme politique de développement urbain ? Autour des « villes perdantes » », In : *Espaces et sociétés*, Vol. 132-133, N°1, pp. 75-90.

ROUSSEL Véronique, VOLLET Dominique, HERVIOU Serge, 2005, « La géographie du vieillissement en France sous l'influence des migrations : Quand les vieux des villes remplacent les jeunes des villages », In : *Population & Avenir*, Vol. 675, N°5, pp. 15-17.

RUDOLPH Mathilde, 2017, « Ceux qui partent, ceux qui restent. Les mobilités résidentielles dans les villes en décroissance », In : *Métropolitiques*. En ligne : <https://www.metropolitiques.eu/Ceux-qui-partent-ceux-qui-restent.html>, consulté le 23 octobre 2017.

RYCHEN Frédéric, ZIMMERMANN Jean-Benoît, 2000, « Du bassin houiller de Gardanne au pôle micro-électronique provençal : reconversion ou mutation? », In : *Rives nord-méditerranéennes*, N°4, pp. 47-60.

SABAU Clovis, BLASQUIET-REVOL Hélène, LENAIN Marie-Anne, 2010, « Les personnes âgées dans les territoires ruraux : une double opportunité pour la création d'activités et d'emplois de service », In : *Gérontologie et société*, N°135, pp. 239-258.

SACAREAU Isabelle, VACHER Luc, VYE Didier, 2010, « Attractivité touristique et attractivité résidentielle du littoral charentais : lorsque les Anglais brouillent la donne », In : *Sud-Ouest européen*, N°29, pp. 7-22.

SAKKERS Hans, 2015, « Going beyond dominant neo-liberal policies ? The experience of the city of Utrecht in becoming a human right city », Communication à la conférence « De la possibilité de politiques urbaines alternatives en contexte néolibéral ? Réflexions et expériences », Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 9-10 septembre 2015.

SALLENAVA Christian (Dir.), 2014, *Métropoles : quel devenir pour nos villes ? : Bordeaux, Paris, Talence, New York, mythes et rites urbains*, Editions Bastingage, 128 pages.

SANDERSON Jean-Paul, BOURGUIGNON Mélanie, EGGERICKX Thierry, 2016, « Présentation. Vieillesse et enjeux locaux », In : SANDERSON J.-P., BOURGUIGNON M., EGGERICKX T. (Coord.), *Cahiers de démographie locale 2013/2014*, Editions Néothèque, pp. 9-19.

SANSOT Pierre, 2009, *Variations paysagères*, Publication originale en 1983, Editions Payot, 236 pages.

SANTAMARIA Frédéric, 2000, « La notion de « ville moyenne » en France, en Espagne et au Royaume-Uni », In : *Annales de géographie*, Vol. 109, N°613, pp. 227-239.

SANTAMARIA Frédéric, 2012, « Les villes moyennes françaises et leur rôle en matière d'aménagement du territoire : vers de nouvelles perspectives ? », In : *Revue Norois*, N°223, pp. 13-30.

- SAUVAGET Aurore, 2007, « Le transport à la demande », In : *Pour*, Vol. 193, N°1, pp. 11-13.
- SCHEINER Joachim, KASPER Birgit, 2003, « Modes de vie, choix de l'emplacement de l'habitation et déplacements quotidiens. L'approche fondée sur le mode de vie dans un contexte de déplacements quotidiens et de planification », In : *Revue internationale des sciences sociales*, Vol. 176, N°2, pp. 355-369.
- SCHIRMER Patrick, VAN EGGEMOND MICHAEL, AXHAUSEN Kay, 2014, « The role of location in residential location choice models : a review of literature », In : *The journal of transport and land use*, Vol. 7, N°2, pp. 3-21.
- SCHLAPPA Hans, NEILL William, 2013, *From crisis to choice : re-imagining the future in Shrinking Cities*, Union Européenne, URBACT, 52 pages.
- SCHMIDT Rudi, « Peripherization : East Germany », 2006, In : OSWALT P. (Ed.), *Shrinking Cities, vol. 1. International Research*, Ostldern-Ruit, Hatje Cantz Verlag, pp. 58-65.
- SCHNEIDER Dominique, 1995, *Les Schneider, Le Creusot : une famille, une entreprise, une ville (1836 -1960)*, Editions Fayard, 368 pages.
- SERME-MORIN Chloé, 2015, « Premier état des lieux introductif : les « shrinking cities » en Europe », Union Sociale de l'Habitat, 21 pages.
- SERRIERE Frederic, 2016, *Age economy. Global aging book*, GlobalAgingTimes, 412 pages.
- SHEARMUR Richard, APPARICIO Philippe, LIZION Pauline, POLESE Mario, 2007, « Space, time and local employment growth : an application of spatial analysis? », In : *Growth and Change: a Journal of Urban and Regional Policy*, Vol. 38 , N°4, pp. 696-722.
- SIAU Véronique, 2007, « Sports de nature et attractivité des territoires », In : *Pour*, N°194, pp. 13-20.
- SOLIGNAC Matthieu, 2010, « L'économie politique du vieillissement », In : *Regards croisés sur l'économie*, Vol. 7, N°1, pp. 66-70.
- STEINFUHRER Annett, VAISHAR Antonín Vaishar, ZAPLETALOVA Jana, 2016, « The small town in rural areas as an underresearched type of settlement. Editors' introduction to the special issue », In : *European Countryside*, Vol. 8, N° 4, pp. 322-332.
- STITOU Rajaa, 2017, « Les enjeux du numérique face à l'épreuve du vieillir », In : *Cliniques méditerranéennes*, Vol. 96, N°2, pp. 267-275.
- TALANDIER Magali, 2008, « Richesse et développement des territoires », In : *Pour*, Vol. 4, N° 199, pp. 53-59.
- TALANDIER Magali, 2009, « Mesurer l'impact des aménités naturelles, culturelles et environnementales sur le développement économique local », Communication au 46^e Colloque de l'ASRDLF, Clermont-Ferrand, 7-9 juillet 2009.
- TALANDIER Magali, JOUSSEAUME Valérie, 2013, « Les équipements du quotidien en France : un facteur d'attractivité résidentielle et de développement pour les territoires ? », In : *Noroi*, Vol. 226, N°1, pp. 7-23.
- TALANDIER Magali, 2014, « Les villes moyennes, des espaces privilégiés de la consommation locale », In : *Métropolitiques*. En ligne : <https://www.metropolitiques.eu/Les-villes-moyennes-des-espaces.html>, consulté le 4 décembre 2016.

- TALLEC Josselin, ZULIANI Jean-Marc, 2012, « Villes moyennes et développement des services technologiques aux entreprises, l'exemple de quatre agglomérations du Grand Sud-Ouest français (Bayonne/Biarritz, Pau, Albi et Castres) », In : *Géographie, économie, société*, Vol. 14, N°3, pp. 237-259.
- TAULELLE François, 2010, « La France des villes petites et moyennes », In : CAILLY L., VANIER M. (Dir.), *La France, une géographie urbaine*, Editions Armand Colin, pp. 149-168.
- TELLER Jacques, 2009, « Développement de l'entre-soi communautaire dans les espaces résidentiels périurbains », In : *Déviance et Société*, Vol. 33, N°4, pp. 547-556.
- TESSON Frédéric, 2012, « Se reconnaître et se revendiquer comme « ville moyenne » : postures d'acteurs locaux en France, en Espagne et au Portugal dans le cadre du programme INTERREG¹⁸¹ « ATI¹⁸² » », In : *Revue Norois*, N°223, pp. 31-42.
- TISSOT Sylvie, 2014, « Entre soi et les autres », In : *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 204, N°4, pp. 4-9.
- TOBELEM-ZANIN Christine, 1997, *La qualité de vie dans les villes françaises*, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 288 pages.
- TOFFLER Alvin, 1971, *Le choc du futur*, Editions Denoël, 539 pages.
- TORRE André, 2009, « Retour sur la notion de Proximité Géographique », In : *Géographie, économie, société*, Vol. 11, N°1, pp. 63-75.
- TRILLARD André, 2012, « Penser les mesures de prévention en faveur du « bien vieillir » », In : *Gérontologie et société*, Vol. 35 /Hors-Série 1, N°5, 2012, pp. 19-25.
- URBALYON, 2012, « Renouveler l'ingénierie territoriale du vieillissement, recommandations concertées à l'échelle de l'aire urbaine de Lyon », Livre Blanc « Territoire et Vieillesse ». En ligne : http://www.urbalyon.org/AffichePDF/Livre_blan_c_renouveler_l_ingenierie_territoriale_du_vieillesse_recommandations_concertees_a_l_echelle_de_l_aire_urbaine_de_lyon-3218, consulté le 3 avril 2018.
- VADELORGE Loïc, 2013, « Les villes moyennes ont une histoire », In : *L'Information géographique*, Vol. 77, pp. 29-44.
- VAISHAR Antonín, ZAPLETALOVA Jana, NOVAKOVA Eva, 2016, « Between urban and rural : sustainability of small towns in The Czech Republic », In : *European Countryside*, Vol. 8, N° 4, pp. 351-372.
- VAN CRIEKINGEN Mathieu, KEBLOWSKI Wojciech, 2014, « How « alternative » alternative urban policies are ? Looking at participatory budgeting and other practices », In : *Métropoles*. En ligne : <https://journals.openedition.org/metropoles/4994#quotation>, consulté le 15 juin 2017.
- VANIER Martin, 2005, « L'interterritorialité : des pistes pour hâter l'émancipation spatiale », In : ANTHEAUME B., GIRAUT F. (Ed.), *Le territoire est mort, vive les territoires !, Une (re)fabrication au nom du développement*, Institut de Recherche pour le Développement, pp. 317-336.

¹⁸¹ Coopération interrégionale et transnationale.

¹⁸² Attractivité des Territoires et Innovation.

- VANIER Martin, 2008, *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*, Editions Economica, 160 pages.
- VANIER Martin (Dir.), 2009, *Territoires, territorialité, territorialisation, Controverses et perspectives*, Presses Universitaires de Rennes, 228 pages.
- VANIER Martin, 2016, « Géographie du bonheur », In : *Alpes Magazine*, N°161, pp. 48-50.
- VELTZ Pierre, 2013, « Les tensions territoriales sont au cœur du malaise français », In : *Les Echos*. En ligne : https://www.lesechos.fr/27/12/2013/LesEchos/21593-028-ECH_les-tensions-territoriales-sont-au-coeur-du-malaise-francais.htm, consulté le 13 juin 2017.
- VELTZ Pierre (entretien avec), 2004, « Il faut penser l'attractivité dans une économie relationnelle... », In : *Pouvoirs Locaux*, Vol. 2, N°61, dossier, pp. 44-51.
- VIARD Jean, 2015, *Le Triomphe d'une utopie. Vacances, loisirs, voyages : la révolution des temps libres*, Editions de l'Aube, 443 pages.
- VILLES AU CARRE, 2010, « Colloque international : villes petites et moyennes, un regard renouvelé », Actes du Colloque, Colloque organisé par l'UMR CITERES¹⁸³ 6173 (CNRS Université de Tours) en partenariat avec les universités d'Orléans, Poitiers, la Rochelle et le Centre de Ressources Villes au Carré, 57 pages.
- WACHEUX Frédéric, 1996, *Méthodes qualitatives et recherche en gestion*, Editions Economica, 290 pages.
- WATREMEZ Anne, 2010, « Comprendre une relation au patrimoine par une analyse sémiotique du sensible », In : *Communication & langages*, Vol. 166, N°4, pp. 163-177.
- WOLFF Manuel, FOL Sylvie, ROTH Hélène, CUNNINGHAM-SABOT Emmanuèle, 2013, « *Shrinking Cities*, villes en décroissance : une mesure du phénomène en France », In : *Cybergeo, European Journal of Geography*, Aménagement, Urbanisme, document 661. En ligne : <https://journals.openedition.org/cybergeo/26136>, consulté le 27 décembre 2016.
- ZANINETTI Jean-Marc, 2012, « 6. Les espaces de l'industrie et des services. Géographie économique (II) », In : ZANINETTI J-M (Dir.), *Les espaces de l'Amérique du nord*, Presses Universitaires de France, pp. 99-118.
- ZARDET Véronique, PIERRE Xavier, 2007, « Distance spatiale et cognitive entre acteurs impliqués dans le management d'un territoire », Communication au colloque « Loin, proche : la dimension spatiale dans le management des organisations », CERMAT¹⁸⁴, LOG¹⁸⁵, Institut d'Administration des Entreprises d'Orléans, le 22 novembre 2007.
- ZULIANI Jean-Marc, 2004, « L'organisation des services aux entreprises dans les villes moyennes du Grand Sud-Ouest français, entre logiques gravitaires et maillages interurbains », In : *Géocarrefour*, Vol. 79, N°2, pp. 183-192.

¹⁸³ Unité Mixte de Recherche Cités, Territoires, Environnement et Sociétés.

¹⁸⁴ Centre d'Etudes et de Recherche en Management de Touraine.

¹⁸⁵ Laboratoire Orléanais de Gestion.

Etudes de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, « Etat du parc et marché du logement de l'Entente en 2012 », 2013.

Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, « Les déplacements domicile-travail », 2014.

Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, « Le coût de la mobilité », 2015.

Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, « Panorama de la mobilité en Saône-et-Loire », 2015.

Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, « Etude sur les modes de vie dans le territoire de l'Entente », 2015.

Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, Etude sur l'amélioration de l'accès aux soins dans le Grand Chalon, 2016.

Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, « Etude d'intégration du paysage dans les documents d'urbanisme », 2016.

Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, « Une opportunité de développement socioéconomique pour le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne », 2016.

Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, « Les dynamiques du peuplement au nord de la Saône-et-Loire », 2018.

Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, « Entre urbanité, périurbanité et ruralité », Débat d'urba, Synthèse des échanges, 2017.

Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, « De l'identité à la renommée », Débat d'urba, Synthèse des échanges, 2017.

Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, « De l'économie productive à la l'économie résidentielle et créative », Débat d'urba, Synthèse des échanges, 2018.

Documents de stratégies locales

Agence d'urbanisme de l'Artois, Projet d'agence 2017-2020, validé en 2017.

Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté, Conventions constitutives des Groupements Hospitaliers de Bourgogne-Franche-Comté, validé en 2017.

Agglopolys, Projet d'agglomération 2015-2015, validé en 2015.

Communauté d'agglomération Beaune, Côte et Sud, Projet de mandat intercommunal 2014-2020, validé en 2014.

Communauté d'agglomération du Grand Guéret, Contrat de ruralité 2017-2020, validé en 2017.

Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais, Projet de mandat intercommunal 2014-2020, validé en 2014.

Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, Projet de mandat intercommunal 2014-2020, validé en 2014

Communauté urbaine Le Creusot-Montceau, Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Communauté urbaine du Creusot-Montceau, validé en 1975.

Communauté urbaine Le Creusot-Montceau, Plan d'Occupation des Sols, validé 1995.

Communauté urbaine Le Creusot-Montceau, Projet de mandat 2014-2020, validé en 2014.

Communauté urbaine Le Creusot-Montceau, Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Creusot-Montceau, validé en 2018.

Conseil Départemental de la Nièvre, Plan d'actions 2016-2021, validé en 2016.

Conseil Départemental de Saône-et-Loire, Schéma départemental pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situations de handicap 2016-2018, validé en 2016.

Conseil Régional de Bourgogne, Contrat de Plan Etat-Région 1994-1998, validé en 1994.

Conseil Régional de Bourgogne, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, validé en 2014.

Conseil Régional de Bourgogne, Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, validé en 2015.

Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation Bourgogne-Franche-Comté 2017-2021, validé en 2017.

Conseil Régional de Bretagne, Projet de Mandat 2016-2021, validé en 2016.

Conseil Régional de Franche-Comté, Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, validé en 2015.

Dijon Métropole, Projet Métropolitain, validé en 2017.

Grand Chalon, Projet de mandat intercommunal 2014-2020, validé en 2014.

Grand Chalon, Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Grand Chalon, validé en 2017.

Mairie d'Autun, Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme d'Autun, validé en 1973.

Mairie d'Autun, Plan local d'urbanisme d'Autun, validé en 2009.

Mairie de Chalon-sur-Saône, Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Chalon-sur-Saône, en 1973.

Mairie de Chalon-sur-Saône, Plan local d'urbanisme de Chalon-sur-Saône, validé en 2008.

Mairie du Creusot, Plan local d'urbanisme du Creusot, validé en 2011.

Mairie de Montceau-les-Mines, Plan local d'urbanisme de Chalon-sur-Saône, validé en 2011.

Parc Naturel Régional du Morvan, Projet de charte 2007-2018, validé en 2007.

Pays Charolais-Brionnais, Schéma de Cohérence Territoriale Charolais-Brionnais, validé en 2014.

Pays de la Bresse Bourguignonne, Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Louhannaise, validé en 2017.

Syndicat Mixte de l'Autunois Morvan, Schéma de Cohérence Territoriale d Pays de l'Autunois Morvan, validé en 2016.

Syndicat Mixte du Chalonnais, Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Schéma de Cohérence Territoriale du Chalonnais, validé en 2017.

Université Bourgogne-Franche-Comté, Axes stratégiques 2017-2021, validés en 2017.

Vichy Communauté, Projet d'agglomération, validé en 2017.

Annexes :

Annexes 1. Quelques travaux menés à l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Annexe 2. Missions confiées lors des trois années passées à l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Annexe 3. Travaux de recherche effectués dans le cadre du Centre d'Economie et de Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux

Annexe 4. Liste des structures rencontrées dans le cadre des missions à l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne et de la thèse

Annexe 5. Ses entretiens semi-directifs avec la population locale

Annexe 6. Encadré méthodologique sur l'Analyse Structurale Résiduelle

Annexes 1. Quelques travaux menés à l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Annexe 1.1. Fiche de présentation du Projet Silver habitat

Ce projet a été rédigé dans le cadre de l'appel à projets de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en début d'année 2017. Malgré un retour positif des acteurs locaux investis sur la question, ce projet n'a pas été retenu. Toutefois, les raisons de l'échec n'étaient pas techniques, mais politiques, l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne (AUSB) rencontrant d'importants problèmes durant cette période.

➤ **Thème et sous-thématique de l'appel à projets concerné**

- Thème :

« Action 1. La Silver Economie au service de la prévention de la perte d'autonomie par l'innovation et l'information »

- Sous thématique :

« La prévention de la perte d'autonomie par le développement d'une nouvelle offre de services »

➤ **Intitulé du projet**

Silver Habitat, une offre d'habitat intergénérationnel entre logements adaptés, services et activités

➤ **Objectifs du projet**

La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du Conseil Départemental de Saône-et-Loire a lancé un appel à projets dont l'objet vise à définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention élaboré sur la base d'un diagnostic des besoins de personnes âgées de 60 ans et plus résidant sur le département et d'un recensement des initiatives locales.

L'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne est une structure associative dont les membres (Etat, Région, Département, Grand Chalon, Communauté urbaine Creusot Montceau (CUCM), Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise (c.c.S.c.c.) et Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) ont décidé ensemble, à partir de 2012, de lui confier quatre types de missions :

- L'observation du territoire afin d'éclairer les politiques publiques en matière d'habitat, de déplacements ou encore de foncier.
- Les études relatives à l'aménagement des territoires.
- La planification des territoires.
- L'animation du débat local.

Outil répondant aux questionnements soulevés par l'observation, elle s'interroge également sur des solutions innovantes pour répondre à la fois aux problématiques de vieillissement démographique du territoire, et à la nécessité de redynamiser les villes centres et à fortiori de mettre en valeur le patrimoine bâti bourguignon. Toutefois, la problématique du logement et de son environnement, combinée à celle du vieillissement n'est pas uniquement une question d'aménagement du territoire. C'est une réponse sociologique adaptée, qui reste à construire, pour favoriser les rencontres et les échanges entre populations différentes ayant des besoins complémentaires. Cette complémentarité peut favorablement agir sur l'objectif fixé par l'appel à projets, à savoir favoriser l'autonomie.

L'AUSB, accompagné par les collectivités demandeuses de solutions et par des organismes dont les compétences sont complémentaires (Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire (ATD 71), Pôle de Gérontologie et d'Innovations (PGI) de Bourgogne-Franche-Comté, MSA services), a choisi de répondre à cet appel à projets, pour plusieurs raisons :

- D'une part, dans le cadre d'une étude menée entre 2015 et 2016 sur l'économie du vieillissement, l'AUSB a identifié le fait que les personnes âgées du département connaissent des difficultés dans la phase de maintien à domicile, antérieure à l'entrée en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).
- D'autre part, dans le cadre de son observatoire de l'habitat et de l'assistance aux collectivités membres, elle a noté dans les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) (Grand Chalon, CCGAM, c.c.S.c.c.) et dans le diagnostic du Programme Local de l'Habitat (PLH) qu'elle débute sur le territoire de la CCGAM, le constat est fait du manque de confort des logements occupés, en particulier pour la population âgée, souvent mal adaptés à l'autonomie. De surcroît, l'isolement, dont peut faire l'objet ces personnes, fait peser une charge importante sur les aidants.

En parallèle, des discussions avec des responsables d'établissements de formation sur les territoires ont permis une prise de conscience des besoins en logements, pour les publics en formation par alternance. Outre le coût des logements, la question, en milieu rural ou en petite ville, des contacts humains pour de très jeunes apprentis requière des solutions d'hébergement adéquates. Dès lors, une réflexion autour d'un habitat intermédiaire entre le logement individuel et l'habitat collectif, intégrant comme paramètre la dimension intergénérationnelle, convient d'être menée. Cette réflexion, dans le cadre de l'appel à projets, sera conduite grandeur nature sur un site témoin, après un diagnostic auprès des personnes âgées enquêtées et des acteurs engagés auprès d'elles. Le projet a pour but de définir le type d'habitat souhaité, et par la suite les différents sites possibles à l'échelle du département qui pourraient accueillir ce type de projet urbain et immobilier, à fort enjeu sociétal.

Les questions autour du vieillissement sont majeures dans les territoires ruraux et les petites villes de Saône-et-Loire, c'est en cela que l'économie du vieillissement peut permettre un équilibre social et territorial. L'objectif est de garder les personnes âgées en bonne santé pour éviter des investissements trop importants. Le vieillissement à domicile étant un enjeu primordial, il est déjà possible de penser à un rapprochement entre la filière sanitaire et sociale et celle de l'habitat, pour des réponses innovantes en matière d'aménagement.

- **Description succincte du projet :**

Le projet consiste à concevoir un nouveau modèle d'habitat groupé, bien inséré dans son environnement extérieur privatif et dans les espaces publics attenants permettant à des personnes à partir de 65 ans et à des jeunes de trouver un logement adapté et des liens sociaux. Comment ?

- D'une part, en choisissant un logement locatif bien équipé et adapté au vieillissement, localisé à proximité immédiate de commerces et de services et favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et l'insertion, pour tous, dans la vie de la cité.
- D'autre part, en facilitant le partage d'activités et les échanges informels et en construisant un environnement qualitatif à travers la mise en œuvre d'espaces communs, et ce, dans une logique intergénérationnelle.

L'habitat intergénérationnel peut être défini comme un ensemble de logements conçus pour accueillir des générations différentes. Dans notre projet sont concernés en premier lieu les jeunes, apprentis, contrat à durée déterminée de courte durée, intérimaires, et les personnes âgées à partir de 65 ans. Ces différentes générations vivent dans un même ensemble résidentiel sans partager le même toit. Les personnes âgées peuvent ainsi y trouver un environnement, à la fois, sécurisant et vivant et les jeunes peuvent y trouver des logements accessibles financièrement et profiter de l'apport de l'expérience de vie des personnes âgées. Le projet consiste également en la planification à l'échelle départementale de ce modèle. L'idée est de construire, dans un premier temps, une démarche innovante de coconception avec un groupe témoin composé des futurs bénéficiaires de cet habitat groupé intergénérationnel.

Les logements ont pour objectif de répondre aux besoins spécifiques de ces différents publics. A titre d'exemple, les logements dédiés aux personnes âgées peuvent être équipés de dispositifs domotiques, avec des volets électriques, des barres d'appui installées dans la douche, des chemins lumineux, des détecteurs de chutes etc. Pour motiver les liens sociaux, des espaces communs sont utilisables par tous, permettant aux habitants de se rencontrer et d'organiser des événements. La programmation doit intégrer la réflexion en commun avec le groupe témoin pour les définir. L'habitat intergénérationnel est une réponse innovante pour :

- Travailler sur les valeurs de solidarité entre générations.
- Lutter contre l'isolement des jeunes et des personnes âgées, surtout en milieu rural.
- Apporter une meilleure qualité de vie aux habitants, car *in fine*, ils bénéficieront, en plus de la surface attribuée à leur logement privatif, d'une surface d'espaces communs, de possibilités de contacts et d'enrichissement mutuel.

Les vertus sont finalement multiples pour les personnes âgées, à travers la garantie de la sécurité, la facilitation de la vie quotidienne et la préservation du lien social. Pour les jeunes, au-delà de l'aspect économique, le contact des aînés peut permettre une transmission et une valorisation de leur apprentissage.

- **Contexte / origine / besoin à l'origine du projet :**

L'étude « Silver Economy, une opportunité de développement socioéconomique pour le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne » publiée en juillet 2016 par l'AUSB a permis d'identifier à travers des entretiens auprès des personnes âgées et à travers une recherche documentaire, les problématiques les plus courantes mises en avant par les personnes âgées. D'après leur discours, cinq domaines sont au centre de leur préoccupation : la santé, le social, la culture, la mobilité et le logement.

Santé :

- Un besoin d'appui face aux décisions concernant la santé.
- Un besoin de plus de professionnels de santé.
- Un besoin de services de santé locaux.
- Un besoin de mobilité des services.
- Un besoin d'informations sur différents sujets liés à la santé.

Social :

- Un besoin d'activités intergénérationnelles.
- Un besoin d'exercices de groupes.
- Un besoin d'innovation sur les services à la personne.
- Un besoin d'information sur le « bien vieillir ».

Culture :

- Un besoin d'activités culturelles.
- Un besoin d'initiation, de découvertes de nouvelles activités.

Mobilité :

- Un besoin de locomotion pour les besoins quotidiens.
- Un besoin de transports en commun plus accessibles et plus confortables.

Logement :

- Un besoin de logements de transition.
- Un besoin d'aide pour l'entretien ménager.
- Un besoin d'adaptation des logements.

Quelques chiffres-clés représentant le département de la Saône-et-Loire¹⁸⁶ :

- Environ 30 % de personnes âgées de plus de 60 ans.
- Plus de 35 % de taux de résidences principales occupées par des retraités.
- Une mobilité résidentielle à partir de l'âge de la retraite, avec plus de 10 % des retraités ayant une ancienneté d'emménagement de moins de 2 ans.
- Plus de 50 % des plus de 60 ans vivent seuls.
- Le revenu médian des plus de 60 ans est inférieur à 20 000 euros par an.
- Plus de 75 % des plus de 60 ans vivent dans un logement de 3 pièces minimum.
- 68,9 % des personnes sont propriétaires en Saône et Loire.
- Le programme « habiter mieux » en Saône et Loire touche pour 50 % des aides versées les plus de 60 ans. 288 personnes en Saône et Loire bénéficient du fonds de solidarité logement.
- 112 signalements d'habitat indigne concernent des propriétaires très modestes âgés de plus de 60 ans.
- 945 personnes en Saône et Loire sont bénéficiaires du revenu de solidarité active.
- 3 000 apprentis en Saône-et-Loire. A cela, il faut ajouter les personnes en intérim ou en contrat à durée déterminée de courte durée, difficilement quantifiables mais qui sont toujours en recherche de logements provisoires.

La question du logement des personnes âgées recouvre celle du logement en général : le confort, la déperdition énergétique, l'accessibilité, l'environnement permettant l'accès aux services, commerces et loisirs, mais aussi les capacités de bonne relation sociale offerte par une localisation adéquate. Si le déménagement n'est pas une décision facile à prendre pour les personnes âgées, il n'est pas non plus aisé d'entreprendre des travaux, même avec l'appui d'aides financières. De plus, les personnes âgées souhaitent, en général, rester le plus longtemps possible chez elle, dans un logement individuel. Dans cette logique, l'habitat groupé intergénérationnel peut constituer, dans les territoires de l'AUSB et dans le département, une alternative attractive.

Dans le département de la Saône-et-Loire, le revenu des plus de 60 ans est assez faible (inférieur à 20 000 euros soit environ 1 660 euros par mois¹⁸⁷, ce qui représente une dépense logement raisonnable de 550 euros mensuel, loyer et charges comprises). Le reste à vivre des personnes âgées est donc relativement contraint et ne suffit pas souvent à envisager l'alternative d'une résidence service lorsque la solitude est pesante ou la difficulté à assurer le quotidien dans une maison devenue trop grande, conservée souvent pour héberger la famille de passage.

Une solution de mutation vers le locatif ne peut s'envisager que dans la mesure où elle présente des avantages induits par un ou plusieurs facteurs :

- L'assurance de coûts maîtrisés.
- La capacité à envisager un futur au plus près de ses racines.
- Le maintien des contacts existant voire le renforcement des liens sociaux.
- Le déménagement pour plus de confort.

¹⁸⁶ Sources : INSEE, RP 2014 ; IRCOM 2014 ; Conseil Départemental de Saône-et-Loire, 2014 ; Chambre de Commerce et d'Industrie de la Saône-et-Loire, 2014.

¹⁸⁷ Source : IRCOM, 2014.

- Le sentiment d'appartenance à un groupe social et si celui-ci est varié, il en résultera une meilleure santé psychique et physique.

Promouvoir un nouveau type d'habitat groupé n'est possible, surtout pour les personnes âgées, qu'à travers une solution globale et à la fois spécifique. Néanmoins, le vivre ensemble ne s'improvise pas : il dépend de l'écoute des volontés individuelles et de la capacité à fédérer ces souhaits différents en un projet commun, pouvant ensuite être traduit en programme immobilier mais aussi en projet social de quartier. La démarche Silver Habitat n'est pas la réhabilitation d'un immeuble, mais la dynamisation d'un îlot urbain à partir d'un projet ayant du sens, pour des personnes désireuses de s'ouvrir à une vie en logements individuels, bénéficiant d'une potentielle vie collective. C'est la raison pour laquelle l'élaboration du projet ne peut s'envisager sans la participation des personnes potentiellement intéressées par cette nouvelle forme d'habiter. Les espaces pour les animations seraient conçus à la carte en fonction des besoins exprimés par les futurs habitants et leur environnement. L'objectif serait bien de mixer les populations. Il va de soi que la modularité et la capacité d'évolution dans les usages des espaces sont des qualités essentielles de ces derniers. A l'intérieur des logements et des espaces communs, il sera essentiel de considérer des dispositifs domotiques, en s'appuyant sur l'expertise de l'Autunois Morvan Développement Formation.

- **Buts du projet :**

- Favoriser les liens de solidarité entre les personnes dans le cadre d'une opération d'habitat social intergénérationnel groupé.
- Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées en leur offrant un voisinage stimulant et des occasions de partager certains espaces et certaines activités.
- Permettre aux personnes en situation de précarité financière et émotionnelle de poursuivre leur parcours résidentiel dans une solution d'habitat adaptée à leurs besoins.
- Valoriser les pôles en favorisant la réhabilitation d'îlots urbains, comprenant des immeubles de caractère potentiellement reconvertibles en logements et espaces communs, et s'inscrivant dans une relation de proximité avec commerces et services.
- Initier un modèle expérimental d'habitat intergénérationnel social offrant une qualité de service et de vie afin de montrer que l'articulation entre l'attachement au lieu et les liens sociaux maintenus ou amplifiés peuvent bénéficier au maintien en bonne santé de la population âgée.
- A partir du modèle expérimental : favoriser le développement de petites unités sur les villes et les pôles de Saône-et-Loire en veillant à adapter le concept à la réalité de chaque site et en mobilisant, pour l'élaboration du projet, la même méthode. Cette dernière a pour objectif de servir la planification urbaine préalable afin de permettre une levée de fonds suffisante et garantir la réussite d'un appel à projets auprès de bailleurs, pour des solutions sur mesure conçues sur la base d'un programme commun.

Ce projet concerne surtout des personnes âgées isolées, bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et souhaitant s'inscrire dans une démarche demandant une

mobilité résidentielle de proximité. Le repérage de ces personnes âgées se fera à travers les Centres Communaux d'Action Sociale et les Centres Intercommunaux d'Action Sociale notamment. Dans le même sens et dans la logique intergénérationnelle du projet, les jeunes seront identifiés à travers les missions locales, les centres sociaux ou l'Agence d'Information sur le Logement. Aussi, dans la constitution du groupe témoin qui participera à l'élaboration du programme, seront sollicités les étudiants de l'Université de Bourgogne et les lycéens en apprentissage du lycée forestier d'Etang-sur-Aroux. Enfin, dans l'objectif d'avoir une rotation de l'occupation des logements, des actions spécifiques, en lien avec ces structures, pourraient être prévues afin que les départs soient anticipés.

- **Actions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs**

1. **En phase exploratoire :**

Vérifier les envies de projet d'une manière très pragmatique à partir d'une enquête sur un site pressenti permettant la constitution d'un groupe témoin d'une dizaine de personnes. Ce groupe sera constitué sur la base du volontariat après réponse à un questionnaire basé sur la description des personnes, leur revenu, leur mode de vie actuels et envisagés, leurs différentes attentes vis-à-vis d'un nouveau logement et d'un nouveau projet de vie. En parallèle à ce travail, il sera prévu un benchmark des projets d'habitat exemplaires pour les personnes âgées, en France et à l'international. Pour ce faire, une recherche documentaire et des entretiens seront prévus avec les responsables des projets.

L'objectif de cette phase du projet sera de fixer le cadre du projet d'habitat pour les personnes âgées, c'est à dire :

- Le public-cible et les besoins auxquels le projet va répondre.
- Les attentes en termes d'habitat et de conditions de vie des personnes accueillies.
- Les besoins particuliers en termes d'aménagement du logement et de services.
- L'environnement plébiscité.

Dans la phase d'enquête, MSA Services sera accompagné du PGI Bourgogne-Franche-Comté. L'AUSB aura pour mission de réaliser le benchmark, de coordonner les membres du groupement et de faire le lien avec l'adaptation au contexte urbain.

2. **En phase préparatoire :**

Avec le groupe témoin, identifier les capacités à se projeter et les idées pouvant faire projet avec un travail dans le cadre des ateliers d'expression (Sophie GONZALBES) pour contribuer au programme théorique que préparera en parallèle l'ATD 71 et aux solutions d'insertion urbaine que proposera l'AUSB.

L'objectif de cette phase d'étude sera de passer de la phase d'enquête à des propositions concrètes, c'est à dire :

- La mise en œuvre d'un programme immobilier théorique.
- La prise en compte des rendus de l'enquête dans le programme, en matière de cadre de vie.
- La confrontation du programme théorique avec le terrain.

Le programme immobilier théorique sera construit par l'ATD 71, avec l'appui du PGI Bourgogne-Franche-Comté pour son expertise sur l'habitat des personnes âgées. Les ateliers d'écriture ou d'expression seront construits par l'AUSB, avec le soutien de Sophie GONZALBES, animatrice d'ateliers d'expression.

En parallèle, il est prévu de confronter le programme théorique à un site pilote. Afin de l'identifier, nous proposons la procédure suivante :

Un questionnaire préparé par l'AUSB sera envoyé aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour être mis à disposition de leurs communes qui souhaitent accueillir un tel projet. L'objectif est de retenir dix sites, dont un à l'issue d'une phase de concertation avec les EPCI sera désigné comme site pilote. Ce questionnaire permettra d'identifier les capacités des sites proposés en termes de :

- Implantation par rapport aux équipements et services avec prise en compte de l'accessibilité Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et de la pérennité du « déjà là » à établir des liens durables avec le projet.
- Valeur patrimoniale du bien et évolutivité pour les usages attendus.
- Faisabilité juridique et financière de l'opération.
- Non assujettissement à des contraintes ou à des servitudes d'urbanisme qui pourraient modifier le planning opérationnel.
- Existence de partenaires institutionnels ou privés pouvant permettre l'insertion du dispositif dans la cité et le relais auprès des citoyens, voisins et associations.

L'AUSB procédera à une analyse fine des potentialités des dix sites et proposera, pour ce faire, une grille d'analyse multicritères permettant de déceler les atouts et les contraintes de chacun en rapport avec différents indicateurs : surface du bâtiment, proximité des commerces et des services, accessibilité PMR, dynamisme local etc.. L'AUSB remettra dix fiches descriptives de cette analyse et des cartographies précisant l'armature urbaine du futur dispositif à l'échelle départementale. L'ATD 71 contribuera au volet faisabilité technique et chiffrage de l'opération de réhabilitation de ces 10 sites identifiés. Après une réunion réunissant la conférence des financeurs et les EPCI et le groupement d'étude, il sera décidé ensemble de l'analyse plus approfondie d'un site pilote.

3. En phase de consolidation de programme :

Le groupement (AUSB, ATD 71, PGI Bourgogne-Franche-Comté) rencontrera la collectivité locale et ses services sociaux. Il s'en suivra, le cas échéant, des amendements au programme immobilier en fonction du foncier et de la faisabilité urbaine du projet. Le groupe témoin aura capacité à s'investir dans le projet maintenant précisé. L'objectif de cette phase d'étude est de vérifier la faisabilité de la mise en œuvre du programme sur un site identifié, c'est à dire :

- L'identification de la collectivité d'accueil.
- La recherche de la solution d'aménagement fonctionnelle qui conviendra le mieux au site et aux volontés du comité de pilotage, permettant d'intégrer les différentes fonctionnalités et liaisons souhaitées.

Le programme technique détaillé sera élaboré par l'ATD 71, en adéquation avec l'identification du site témoin et l'étude de faisabilité urbaine qui alimentera le programme consolidé.

4. En phase de pré-lancement / définition du mode opératoire :

La mission du partenaire compétent en matière d'ingénierie financière et de juridique consistera à :

- Analyser les contraintes juridiques et financières d'un projet d'habitat collectif locatif intergénérationnel comportant des prestations d'animation.
- Définir les différents modes de montages juridiques permettant de recruter l'opérateur économique qui aura la charge de réaliser les travaux de réhabilitation, d'assurer la gestion locative et de proposer des services associés. Les différents types de procédures seront détaillés et comparés, avec un éclairage sur les avantages et les inconvénients en termes de délais, de concurrence, de complexité, de prérequis etc.
- Confronter cette analyse aux capacités de mise en œuvre du projet en fonction de l'ingénierie mobilisable sur et hors du territoire.
- Production d'un mode d'emploi pour la consultation de l'opérateur dans le cadre choisi par les EPCI et par la conférence des financeurs.

L'ATD 71 sera chargée, en partenariat avec les EPCI, d'identifier les financements publics envisageables en fonction des types de montages juridiques. Sur cette base, il s'agira de retenir le mode opératoire le plus en adéquation avec le site mais également le plus innovant. Ce mode opératoire, tout en reposant sur un cahier des charges précis, doit être totalement ouvert et permettre aux opérateurs économiques de faire appel à leur créativité. Le dossier de consultation sera finalisé et amènera à une consultation d'opérateurs.

Notre projet tel qu'il est conçu dans cet appel à projets se terminera au moment où les études auront montré la faisabilité de l'opération, la pertinence de l'ensemble des sites pressentis et le mode opératoire de consultation choisi. Toutefois, il est souhaitable de prévoir un accompagnement de l'opération en imaginant à la fois une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'à la livraison de l'opération et la constitution d'un projet de vie pour l'habitat groupé avec les futurs habitants et tout aidant intéressé dès la phase chantier qui se transformera en équipe d'animation par la suite. Il s'agit de promouvoir un accompagnement par la mise en œuvre d'ateliers d'expression comme un premier jalon pouvant être complété par la suite.

• **Points forts du projet :**

- Mise en articulation de différentes structures (AUSB, ATD 71, MSA Services, PGI Bourgogne-Franche-Comté) et donc de différentes compétences, dans la mise en œuvre d'un service commun d'habitat regroupé.
- Il existe de nombreux projets d'habitat pour les personnes âgées en Saône-et-Loire. L'avantage du projet « Silver Habitat » est sa vocation intergénérationnelle, ses volontés d'agir sur les centres-villes et sur les centres-bourgs. C'est un projet qui met aux prises solidarité et aménagement.

- **Contraintes du projet :**

- Un projet ambitieux pris dans un temps contraint.
- Il faudra prendre en compte la capacité à allonger la durée du projet par la recherche de financements.
- Un calendrier politique peu favorable avec les futures élections législatives.



Mise en œuvre du projet

- **Zones géographiques couvertes par le projet (noms des communes ou des cantons concernés) :**

Trois territoires se sont montrés intéressés par cette démarche :

- La CUCM.
- La CCGAM.
- Le Grand Chalon.

Ainsi, la phase d'enquête aura lieu sur un périmètre situé entre ces trois territoires. Le site sélectionné pour le programme immobilier sera donc également sur l'un de ces trois territoires.

- **Présentation détaillée du projet :**

Pour détailler de façon approfondie le projet, nous avons repris les cinq grandes étapes que nous avons identifiées dans le diagramme ci-après :

1. **Benchmark (AUSB) :**

Notre benchmark est un élément de notre stratégie globale et un mode d'investigation des projets innovants. Nous avons déjà entrepris un tel travail en identifiant quelques exemples, les démarches Babayaga et Habit'âge. Une recherche documentaire et des entretiens avec les responsables des projets seront prévus.

2. **Enquête sur les besoins (MSA services, PGI Bourgogne-Franche-Comté et AUSB, y compris sous-traitance à Sophie GONZALBES pour les ateliers d'expression) :**

Les missions assurées seront les suivantes :

- Animer une réunion de démarrage du projet avec les élus et personnes ressources du secteur.
- Mettre en œuvre la méthodologie d'enquête.
- S'assurer de la tenue du calendrier prévisionnel.

Mise en œuvre d'une démarche participative dans une logique de développement social local pour impliquer l'ensemble des acteurs du secteur défini. La démarche se traduira également par la mobilisation de bénévoles dans le cadre d'une enquête menée auprès d'un

échantillon choisi de personnes. L'AUSB reste pilote du projet, et sera en charge de déterminer le lieu test, d'informer les élus et acteurs locaux de l'intervention de MSA Services, de les convier à une réunion de présentation de la méthode et de lancer de processus de recherche du panel par le biais des listes électorales. MSA Services sera tenu de conduire les enquêtes et de produire un document de synthèse. La méthodologie proposée vise à réaliser une étude des besoins en termes d'habitat des personnes âgées résidant sur le secteur choisi. La méthode repose sur une enquête par entretiens individuels auprès de la population cible. Les objectifs sont d'étudier et d'identifier les besoins des personnes âgées du territoire en termes d'habitat et de conditions de vie, d'informer sur le projet et de recueillir les avis et attentes des publics cibles, et enfin, d'identifier le projet le plus adéquat à mettre en œuvre sur site déterminé en réponse à ces besoins. La méthode proposée est une enquête par entretien individuel auprès d'un échantillon de la population âgée. Ces entretiens seront assurés par des enquêteurs-bénévoles recrutés sur le secteur et formés par MSA Services Bourgogne Franche-Comté. Cette méthode facilite la confiance et le dialogue avec les personnes âgées et optimise les réponses. MSA Services animera une première réunion au cours de laquelle seront présentés les objectifs et la méthodologie proposée par MSA Services. Durant cette réunion les participants définiront les modalités de l'enquête de besoins : le contenu du questionnaire, le nombre d'enquêtes, les enquêteurs. Sur la base d'un premier document proposé par MSA Services, le groupe de travail réalisera un questionnaire adapté aux attentes et questionnements liés au projet d'habitat. Le questionnaire devra permettre de recenser les personnes souhaitant intégrer un groupe de travail portant sur le projet immobilier futur. Suite à cette réunion, MSA Services proposera par mail un questionnaire adapté au projet, questionnaire issu des échanges et remarques de chacun lors de cette réunion. Cette étude de besoins vise les personnes âgées qui résident à leur domicile. Pour bénéficier d'un listing complet de cette population cible, différentes sources pourront être croisées : liste des votants inscrits à la mairie, listes des adhérents des associations locales. Au regard des informations utilisées, une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés devra être réalisée par la ou les mairies. MSA Services pourra appuyer les communes dans cette démarche. La population cible sera constituée des personnes âgées de 65 à 75 ans résidentes à titre principal sur le secteur défini. Un échantillon de 80 personnes semble suffisant pour parvenir à des résultats probants. Une liste de six à dix personnes âgées à enquêter sera attribuée à chaque enquêteur. Les enquêteurs ne choisiront pas les personnes auprès desquelles ils réaliseront l'enquête, afin d'éviter d'inclure des biais dans l'étude. Les mairies adresseront un courrier à toutes les personnes âgées de la population cible, afin de les informer de la réalisation de l'enquête de besoins. Les enquêteurs bénévoles sont repérés et recrutés par les mairies et les partenaires de l'enquête, avec l'appui de MSA Services. Dans un second temps, les enquêteurs seront conviés à une réunion animée par MSA Services afin de leur présenter les objectifs de l'enquête, la méthode d'enquête qu'ils devront suivre, ainsi que le questionnaire. Celui-ci sera repris en détail et les questions explicitées, afin que l'ensemble des enquêteurs ait une même compréhension de chacune des questions. L'objectif est d'uniformiser la réalisation de l'enquête auprès de l'échantillon de personnes âgées. Au terme de cette réunion, les enquêteurs prennent rendez-vous auprès des personnes âgées de la liste qui leur a été attribuée et réalisent les entretiens au domicile des personnes. Une fois la période de réalisation des enquêtes écoulées, MSA Services récolte l'ensemble des questionnaires complétés. Dans le cadre de cette enquête, l'analyse post enquête est prévue

dans la mission confiée à MSA Services. Toutefois le PGI Bourgogne-Franche-Comté et l'AUSB contribueront également à cette analyse afin de cerner, dans les contributions des personnes du groupe témoin, les spécificités des demandes pour notre territoire, relatives à des modes de vie connues des gérontologues.

3. Définition d'un programme théorique (ATD 71 et PGI Bourgogne-Franche-Comté), recherche de sites en adéquation avec le programme théorique (AUSB) et élaboration d'un programme immobilier et d'insertion urbaine du projet (ATD 71, AUSB et Sophie GONZALBES) :

A l'issue de la phase exploratoire, un groupe témoin composé de douze personnes, seniors et jeunes adultes volontaires, sera constitué pour participer aux ateliers d'expression intergénérationnels animés par Sophie GONZALBES. Ce recrutement de bénévoles se fera par l'AUSB en partenariat avec :

- L'Université de Bourgogne et le lycée forestier d'Étang-sur-Arroux pour les jeunes.
- MSA Services pour les seniors.

Il s'agira alors de se projeter dans l'idée d'un habitat intergénérationnel. Les participants - possibles futurs bénéficiaires - vont exprimer librement leurs attentes, leurs craintes, leurs idéaux face à cette cohabitation. Jeunes et seniors vont s'impliquer dans la coconception de ces logements afin qu'ils répondent au mieux aux besoins spécifiques de chaque génération et aux critères du bien vivre ensemble. Ce travail se fera au cours de trois séances durant lesquelles le groupe sera amené à s'exprimer par écrit puis à l'oral. Les pistes d'écriture seront élaborées par Sophie GONZALBES à partir des questionnements de l'AUSB. Ce matériau sera transmis à l'AUSB et pris en compte par ATD 71. Ces ateliers d'expression mensuels pourront se poursuivre et devront faire partie de l'offre d'habitat intergénérationnel proposé par l'opérateur choisi. Ils permettront à la fois de construire ou consolider le lien entre les habitants, de poursuivre la réflexion sur le bien vivre ensemble, de refléter l'état d'esprit, les difficultés, les bienfaits de ce projet.

L'ATD 71 aura conçu un programme théorique d'habitat intergénérationnel en lien avec le PGI Bourgogne-Franche-Comté. Ce programme comprendra :

- La définition des besoins en matière de surfaces, l'organisation des locaux intérieurs et les relations avec les espaces extérieurs.
- Les spécificités fonctionnelles pour chaque local.
- Les exigences de qualité à respecter pour la construction, l'environnement immédiat du programme et le niveau adéquat d'équipement, commerces et fonctions de proximité à assurer dans le cadre d'un fonctionnement optimal du projet.

A partir de ce programme théorique, l'AUSB prendra contact avec les collectivités locales pour un repérage des sites en ciblant du patrimoine architectural de qualité à rénover, la proximité des services et des commerces et plus largement, en vérifiant le potentiel de développement du quartier. Les indicateurs permettant d'identifier les sites seront construits en amont de ces rencontres. Par ce travail, il s'agit d'identifier et d'évaluer les sites susceptibles de rendre possible le déploiement du programme théorique et la volonté des porteurs de projets pour accompagner le projet par l'animation, mais également par la valorisation des espaces extérieurs et par l'équilibre financier de l'opération. Chaque site

étudié fera l'objet d'une fiche descriptive assortie d'un bilan prévisionnel d'opération et d'une orientation d'aménagement montrant l'évolution souhaitée pour l'îlot réhabilité et son environnement. Sur la base de la visite de chaque site et la fourniture des plans du bâtiment, l'ATD 71 déterminera la faisabilité technique et le coût de la réhabilitation, éléments qui seront intégrés dans chaque fiche. Il est prévu dans le cadre de l'appel à projets l'étude de 10 sites sur les trois territoires, CUCM, CCGAM et Grand Chalon. Sur le site préférentiel choisi par le comité de pilotage de l'appel à projets qui est le site test, l'ATD 71 intégrera les remarques du groupe témoin au programme théorique. L'ATD 71 sera amenée à poursuivre son travail à partir des données du site choisi pour élaborer le programme détaillé.

4. Identification du mode opératoire de consultation de l'opérateur (AUSB, ATD 71 et Cabinet CGCB & Associés) :

Le processus doit être innovant à la fois dans son programme et dans sa mise en œuvre. Il est recherché une réponse sur mesure d'un opérateur ayant compétence et expérience sur des opérations intégrant de l'ingénierie urbaine et immobilière et de services à la personne. L'originalité du projet est de permettre la meilleure adéquation possible du programme au site et aux futurs utilisateurs qui seront acteurs de leur cadre de vie et de leurs liens. C'est la raison pour laquelle, il n'est pas défini à priori de forme de consultation, ni pressenti si la gestion est intégrée, externalisée ou prise en charge partiellement par le groupe d'habitants. L'analyse du cabinet d'ingénierie financière et juridique servira à préparer le dossier de consultation pour la recherche d'un opérateur dans le cadre adéquat.

Le Dossier de Consultation des Entreprises fourni comprendra les pièces suivantes :

- Un règlement de consultation (Cabinet CGCB & Associés).
- Une description du mode opératoire et le projet de marché ou appel à projet ou autre forme.
- Le programme détaillé (ATD 71).
- L'orientation d'aménagement retenue par le comité de pilotage pour l'îlot réhabilité et son environnement (AUSB).

Le cabinet CGCB & Associés établira une analyse juridique de la situation et proposera des montages juridiques permettant de réaliser le projet. Il formulera des recommandations pour garantir la sécurité du montage et des préconisations quant à la mise en œuvre du projet. Il proposera également un calendrier procédural relatif à la mise en œuvre de la procédure. Il participera à une réunion avec les acteurs du projet portant sur les conclusions de son analyse. En option, le Cabinet CGCB & Associés pourra rédiger le règlement de la consultation dans le cadre de la procédure de sélection d'un opérateur.

Synthèse de la démarche « Silver Habitat » proposée :

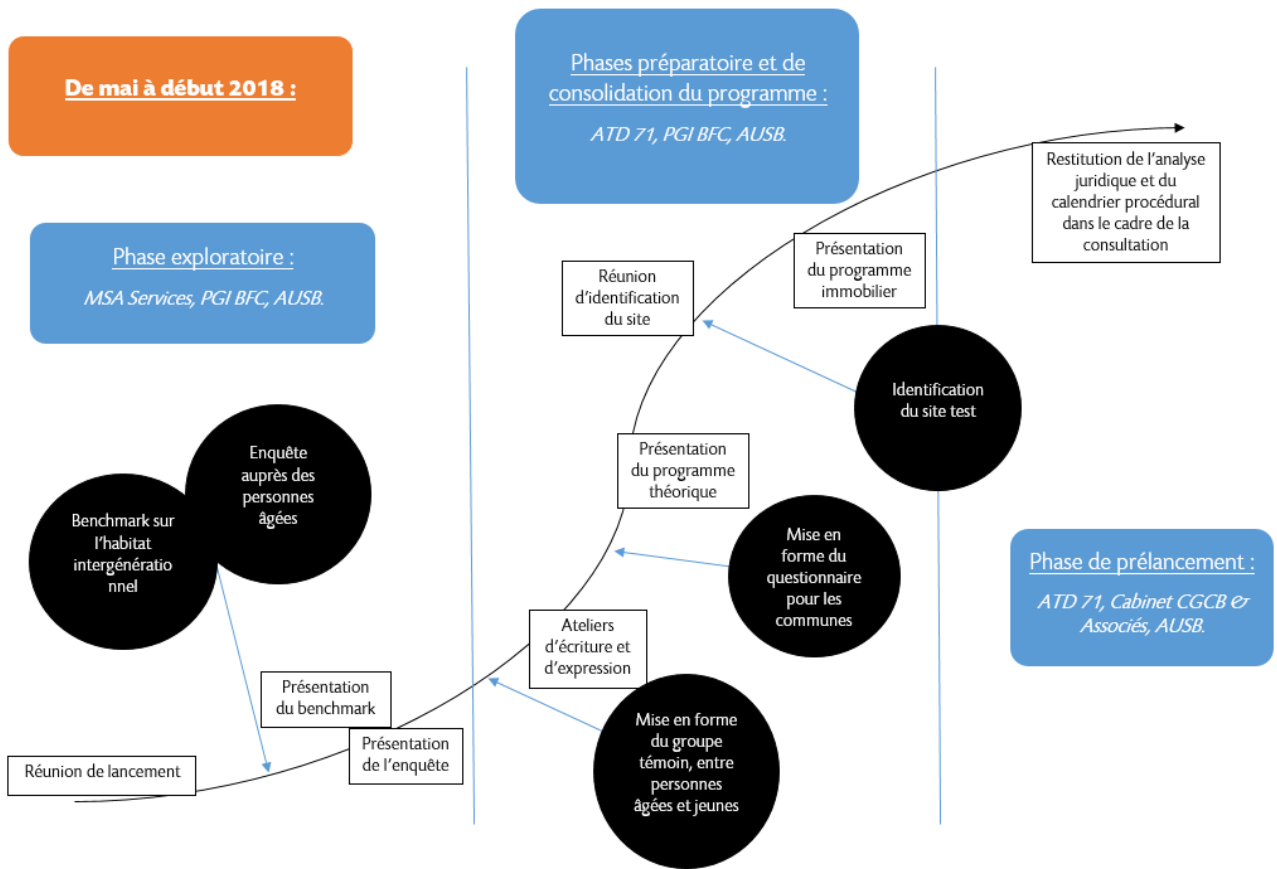
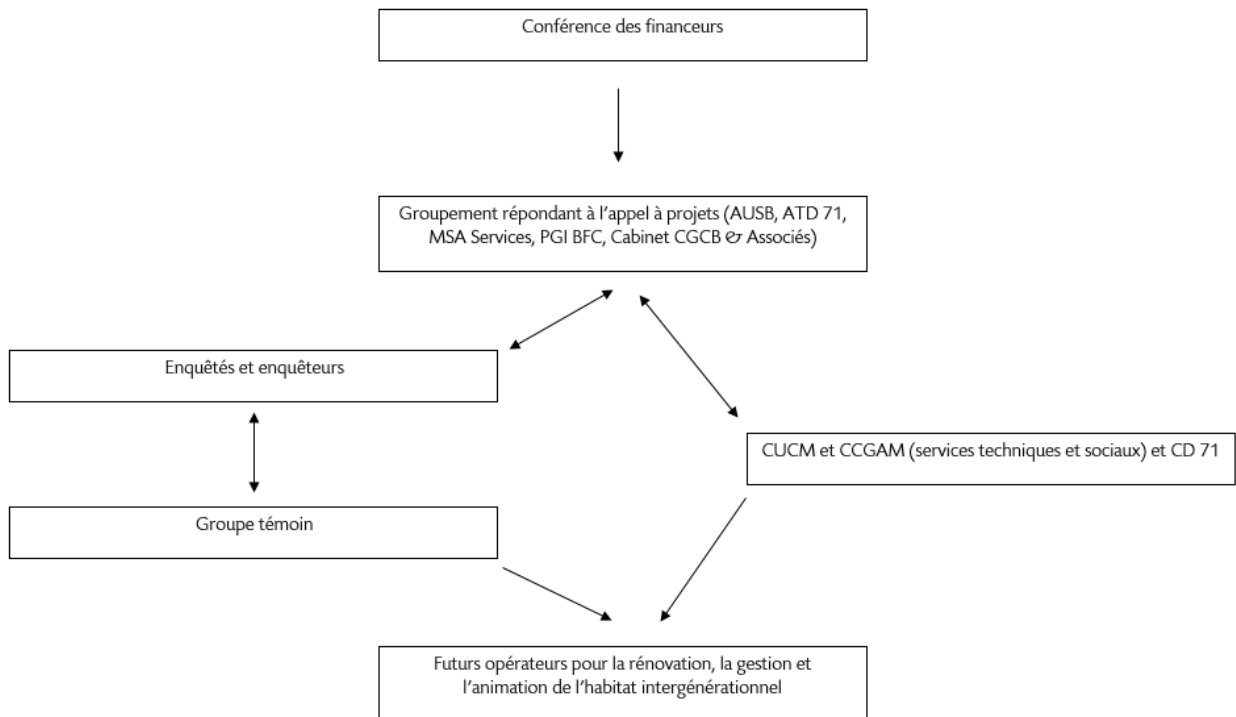


Schéma d'acteurs de la démarche « Silver Habitat » :



Annexe 1.2. Débat d'urba « De l'identité à la renommée »



La côte chalonnaise bénéficie aujourd'hui d'une belle renommée liée à son terroir, et notamment à son patrimoine viticole. Par ailleurs, le territoire de la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise (c.c.S.c.c.) est réputé pour sa qualité de vie et le nombre d'habitants en croissance depuis 1975 atteste de son attractivité. Ce territoire, inscrit pleinement dans la côte chalonnaise, dispose d'importants atouts, tels ses paysages, ses patrimoines ou encore sa proximité avec les villes structurantes.

Aménager un territoire suppose de comprendre ses facteurs de développement et les valeurs sur lesquelles ils reposent. Un projet de territoire, s'il peut s'appuyer sur ses valeurs, pourra plus facilement être communiqué sous forme d'un récit imagé, compréhensible par la plupart, véhiculant à la fois ce qui en fait sa renommée, son histoire mais aussi son présent et son avenir. Il y a donc aujourd'hui tout intérêt à mettre en valeur ses singularités pour faire connaître à travers ses savoir-faire, sa capacité à faire projet ou à en accueillir.

Ce débat avait comme objectif d'éclairer la c.c.S.c.c. et plus généralement le Sud Bourgogne sur la manière de valoriser ses atouts, de les communiquer dans son projet de territoire et dans ses actions, en lien avec ses politiques publiques. Il a donc été question de perception du territoire, individuelle et collective, de communication et de gestion de son image. Cet événement accompagne l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la c.c.S.c.c.

Deux grands témoins se sont ainsi succédés : dans un premier temps, Christophe Blanc, Animateur du Cluster Beaujolais et dans un second temps, Vincent GOLLAIN, Directeur du Département Economie à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France. Leur intervention avait pour but à ouvrir le débat et à introduire une table-ronde composé d'acteurs locaux : Alain PIERRE, Directeur Technique de la Cave des Vignerons de Buxy, Christian MARITORENA, Président de l'Association Mille chemins faisant, Robert COULON Président de l'Office de Tourisme de Saint-Gengoux-le-National, Frédéric VAYSSE-LABONDE, Président de SRCI Chaudronnerie au Creusot, et enfin Guy DESGRANDCHAMPS, Architecte Conseil à la Direction Départementale des Territoires (DDT) Saône-et-Loire. Les échanges se sont ensuite poursuivis autour de quatre ateliers avec quatre thèmes majeurs : les transitions, les modes de vie, les patrimoines et la santé.

• INTRODUCTION

Une introduction politique à la question de l'identité et de la renommée.

- M. Daniel DUPLESSIS, Président de la c.c.S.c.c.

« L'identité de notre territoire est difficile à définir »

« La redéfinition des périmètres intercommunaux amène à repenser le territoire. Aujourd'hui, je suis sur un territoire. Demain, je serai sur un autre sans avoir déménagé »

« La côte chalonnaise part de Chagny et va jusqu'à Saint-Clément. Elle est morcelée en deux parties. L'appellation « Village Côte Chalonnaise » regroupe 42 communes et nous aurions aimé une continuité territoriale »

• PLENIERE

Une ouverture aux débats par les experts de la question.

- M. Christophe BLANC

Cluster Beaujolais, Animateur

Le cluster est fondé sur une vision stratégique partagée du développement du territoire du Beaujolais en associant acteurs



publics et privés, entreprises et institutionnels. Bien qu'ayant été initié en réponse à la crise viti-vinicole, il intègre au-delà de cette filière, les secteurs de l'industrie, du négoce et des services. Cette démarche a notamment permis de développer un outil de marketing territorial, la marque « trèsBeaujolais », pour développer l'attractivité territoriale du Beaujolais.

« La viticulture est un secteur fort sur le territoire du Beaujolais, mais il a connu d'importantes difficultés au début des années 2000. La viticulture ayant permis le développement d'autres activités économiques notamment industrielles, l'idée était que ces dernières viennent en soutien en soutien à la viticulture. C'est ainsi que les filières se sont articulées »

« Le Cluster Beaujolais est rapidement passé d'un projet de soutien à la viticulture, à un projet de territoire »

« Au fur et à mesure de l'avancée dans la démarche, les acteurs locaux étaient de plus en plus présents, malgré les possibles querelles entre eux. On retrouve les partenaires institutionnels ou encore les partenaires économiques. Le souhait est d'avoir une représentativité géographique et économique, entre les territoires et entre les activités économiques »

« Les enjeux de la marque territoriale sont de trois natures : faire connaître les autres domaines d'activités majeures du territoire, en capitalisant sur le nom « beaujolais », connu à travers la viticulture, fédérer les acteurs et les territoires autour d'un projet commun, se positionner dans la logique de la métropole lyonnaise et travailler sur les complémentarités naturelles, entre urbain et rural »

« La marque est un révélateur. Révélateur de ce qui se fait sur le territoire, des spécificités et des potentiels »

- M. Vincent GOLLAIN



Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France, Directeur du Département Économie

Spécialiste francophone reconnu en matière de marketing territorial depuis plus de 20 ans, il se définit comme un « révélateur » d'attractivité et de compétitivité territoriales. Il anime le site www.marketing-territorial.org, la référence francophone sur les pratiques et méthodes en marketing territorial. Il est également le président du Club marketing

territorial de l'Association Nationale des Professionnels du Marketing et associé à la Fédération des Agences de Développement et des Comités d'Expansion Economique.

« Une marque territoriale, c'est bien. Toutefois, l'essentiel, c'est la capacité des acteurs à travailler ensemble et à se définir un plan d'actions »

« Le marketing territorial, c'est une discipline au service de l'attractivité. L'idée est de rassembler différents acteurs pour développer l'emploi et augmenter le niveau de vie des habitants, dans un espace plus ou moins défini. Certains espaces ont des frontières, d'autres n'en ont pas et vendent une destination mentale »

« Avec le marketing territorial, on passe d'une logique de l'offre à une compréhension de la demande. Il faut aller vers les autres pour qu'ils viennent vers nous. Le marketing territorial est un facilitateur de dialogues »

« Le but du jeu à travers ces démarches est d'agir sur les valeurs perçues. Pour acheter des produits locaux, pour vous implanter ou encore pour organiser une manifestation sportive. Il y a une volonté de positionner le territoire pour agir sur la prise de décisions et de passer d'une image subie à une image souhaitée »

« Le marketing territorial est un outil dans la mise en place de l'action collective et dans la valorisation de l'ambition collective. L'important ne réside pas dans le coût financier des actions, mais bien la synergie collective. Les actions les plus marquantes ne sont pas les plus chères, mais celles qui ont su créer une véritable synergie collective »

• **TABLE-RONDE**

Un temps d'échanges entre six acteurs locaux.



- M. Alain PIERRE

Cave des Vignerons de Buxy, Directeur technique

La Cave des Vignerons est née de la volonté de vigneron de la côte chalonnaise de s'unir autour d'un projet commun. Le regroupement de cette multitude de petites exploitations a donné naissance à un outil de production performant en phase avec les demandes du marché.

« Les nouveaux employés viennent s'installer dans un périmètre assez limité. La majorité vive dans le territoire Sud Côte Chalonnaise, dans un périmètre de 10 kilomètres environ »

« On essaie de développer l'œnotourisme, un vrai potentiel pour le territoire. Toutefois, il faut parvenir à développer d'autres activités à côté afin de disposer d'une offre globale »

« On a des clients qui partent en vacances, passent par la côte chalonnaise et viennent acheter du vin. Lorsqu'ils repassent par la côte chalonnaise pour rentrer chez eux, ils viennent à nouveau acheter du vin. Un atout du territoire, c'est de pouvoir y accéder facilement et de pouvoir en repartir facilement »

« Il faut une offre territoriale où les acteurs parlent ensemble, de concert. Le territoire a besoin d'une offre globale pour exister aux yeux des personnes extérieures »

- M. Christian MARITORENA

Association Mille chemins faisant, Président

Cette association contribue à la sauvegarde des chemins et à la promotion de la randonnée dans le département de la Saône-et-Loire, et plus particulièrement sur la côte chalonaise.

« C'est très important pour les villages d'avoir des événements. C'est fédérateur et c'est l'identité du territoire qui s'en trouve renforcée »

« Quel est notre projet ? Quelles valeurs véhiculer dans le projet que nous souhaitons ? »

« Il y a un besoin de développer la communication, surtout pour les petites associations. Le territoire, pour se développer une réelle identité, a besoin d'un médium de communication permettant de concentrer les informations »

« On ne fait pas que de la randonnée. On partage. Ma volonté est de mettre en contact les randonneurs et les acteurs locaux, économiques et associatifs »

« Un chemin, c'est un lien entre différents lieux. Il ne faut pas seulement se focaliser sur les lieux mais aussi sur les chemins pour valoriser la vitalité du territoire ».

- M. Robert COULON

Office de Tourisme de Saint-Gengoux-le-National, Président

Cette structure permet de découvrir le territoire sous un nouvel angle avec la location de vélos tout chemin ou de vélos à assistance électrique. Une offre qui reste encore rare sur le circuit de la voie verte.

« Il y 20 ans, cette année, était créée la première voie verte de France et c'est une chance inouïe pour le territoire. Ce chemin amène des touristes et une demande accrue de locations de vélos »

« Notre atout, c'est l'itinérance. Les gens se baladent à pieds, à vélo, à cheval »

- M. Frédéric VAYSSE-LABONDE

SRCI Chaudronnerie au Creusot, Président

SRCI est basée au Creusot, cette entreprise est notamment spécialisée dans la chaudronnerie et la mécanique de précision sur métaux ferreux et non ferreux. SRCI travaille pour de gros donneurs d'ordre comme Areva, Alstom, General Electrics etc. Le lien avec la côte chalonaise ? La localisation résidentielle de certains employés.

« Aujourd'hui, on a des parisiens qui n'hésitent pas à laisser leur 40m² à Paris pour venir s'installer ici »

« Nos collaborateurs habitent dans un périmètre partant de Chalon-sur-Saône à Palinges, en travaillant au Creusot. Beaucoup sont en Côte Chalonnaise »

« Il y a un intérêt à mixer les approches entre tourisme, industrie et viticulture. Ce sont des atouts du territoire qu'il faut articuler »

« Chaque association, chaque territoire communique avec ses propres moyens. Il y a peu d'unité. Aucun outil ne propose l'ensemble des activités et ces dernières se concurrencent »

- M. Guy DESGRANDCHAMPS

DDT Saône-et-Loire, Architecte Conseil du Patrimoine

Son activité est essentiellement tournée vers la commande publique et l'intervention sur le bâti existant, sans pour autant s'y limiter. Il exerce un rôle pédagogique auprès des maîtres d'ouvrage le plus en amont possible des opérations, afin d'assurer une sensibilisation à l'architecture et à l'urbanisme.

« On peut constater un certain plaisir d'habiter. C'est un territoire riche au niveau patrimonial, entre les églises, les cadoles ou bien l'habitat vigneron. C'est le cas également sur le plan du paysage, entre des structures de plaine, des structures de vallonnement ou encore des structures de coteaux. Le plaisir d'habiter répond à une douceur de vivre »

« C'est un territoire qui profite des réseaux de communication à proximité mais qui se trouve également à l'écart. On est à la fois proche et lointain »

« Le territoire est riche de patrimoines ordinaires qui peuvent être largement valorisés »

« Le Guide Vert ne cite que la voie verte. Il n'a pas une approche globale de la côte chalonnaise »

• SYNTHÈSE DES ATELIERS

Un temps d'échanges entre les 60 personnes présentes lors de cet événement.

- Atelier « Comment les transitions valorisent l'image de la c.c.S.c.c. ? »

L'atelier a fait l'objet de plusieurs débats, dont les plus importants ont concerné la transition énergétique et la transition économique.

La transition énergétique pose la question de l'intégration des paysages et la volonté de préserver la spécificité du patrimoine. Les notions de « transition heureuse » et de « prise en compte de l'environnement immédiat » apparaissent. Le PLUi ne doit pas être considéré comme un outil permettant d'intégrer les évolutions avec une réflexion en amont. L'enjeu principal est de faire cohabiter des intérêts différents. A titre d'exemple, la préservation du patrimoine historique face à l'émergence de nouvelles formes architecturales qui peuvent être acceptées si elles sont bien intégrées dans le paysage et prennent en compte les spécificités de l'existant. Les solutions sont à trouver dans des logiques de compromis, et non de confrontation.

Au niveau économique, les activités économiques sont toujours réfléchies en silo et il est dans l'intérêt du territoire de les appréhender dans une offre globale. Les mentalités évoluent et ce fonctionnement peut être compris, par les acteurs, en le construisant ensemble, pour tisser des liens sociaux. Le développement économique et le développement social sont interdépendants.

- Atelier « Comment les modes de vie contribuent à l'image de la c.c.S.c.c. ? »

La définition de la notion de « mode de vie » renvoie à la question de l'attractivité. Les ressorts de l'attractivité et donc les composantes des modes de vie du territoire de la c.c.S.c.c. sont multiples : l'habitat, l'offre en commerce et services, les déplacements.

Il existe une réelle différenciation du territoire en matière d'habitat : peu de lotissements et d'habitats standardisés. Le coût du logement est également mis en avant. A bien équivalents, les prix pratiqués dans le territoire sont moins élevés qu'à Chalon-sur-Saône par exemple. Dans le même sens, l'offre en commerces et services est également un levier de l'attractivité de la c.c.S.c.c., celle-ci est considérée comme étant peu différente de territoires plus urbains.



Enfin, la question des déplacements fait référence à une bonne accessibilité du territoire avec l'autoroute et la gare TGV. Le covoiturage est en développement, notamment pour les déplacements liés aux achats. Les transports collectifs sont à bas coûts mais peu fréquentés. Les seules difficultés relevées touchent au transport scolaire et à l'axe est-ouest hors Route Centre Europe Atlantique.

Les modes de vie ont largement évolué ces dernières années. Les actifs ne travaillent plus dans le territoire de la c.c.S.c.c. Ce dernier est ainsi passé d'un territoire autonome à un territoire « dortoir ». Si la collectivité territoriale ne peut contrearrer ce processus, elle peut l'accompagner ou l'atténuer. Pour ce faire, il lui est possible d'apporter des services à la population, des lieux de vie. Autrement dit, il s'agit « d'habiller » le temps de loisirs de la population. Les modes de vie de la c.c.S.c.c. attirent de nouveaux habitants avec une demande qui émane notamment des couples avec enfant(s), même si dans la durée, les communes soulèvent la difficulté de retenir ces familles.

La ruralité caractérise l'image de la c.c.S.c.c. au regard de ses modes de vie avec une différenciation au sein même du territoire : un territoire rural du côté Charolais et un territoire périurbain du côté Chalonnais.

- Atelier « Comment les patrimoines nourrissent l'image de la c.c.S.c.c. ? »

Le patrimoine est le fondement du territoire de la c.c.S.c.c. Il se transmet, à la fois, aux visiteurs et aux générations futures. Un PLUi peut agir là-dessus. Il peut en effet amener à créer des liens et à faciliter des implantations en prévoyant des emplacements pour des marchés d'artisans et de producteurs, considérés marqueurs forts. Le patrimoine a ainsi deux rôles dans la définition du territoire : il est, à la fois, le garant de ce qu'est le territoire, mais a aussi vocation à transmettre, à apprendre aux populations à s'ouvrir, il est un potentiel pour l'avenir.



Le patrimoine est un bien commun, il est l'objet d'un consensus, il ne doit pas être imposé. Ce qui se joue à l'échelle communale est important, car chaque village fait vivre son territoire, son patrimoine et en fait profiter ses habitants. L'école a également un rôle à jouer à travers l'éducation au patrimoine. Le PLUi peut aider à conserver certains éléments du patrimoine : les murs en pierre sèche par exemple. Les touristes sont d'une importance capitale dans cette logique. Les gens venus de l'extérieur remarquent parfois plus le patrimoine que les habitants eux-mêmes, qui le voient tous les jours. Toutefois, les initiatives individuelles ou collectives permettent de créer une dynamique autour de la dimension culturelle. Un atout dans une stratégie d'attractivité. Le territoire de la c.c.S.c.c. dispose de patrimoines très variés, entre ses paysages et son architecture, mais il dispose aussi de potentiels encore peu valorisés comme l'artisanat d'art.

Avec son cadre naturel, le territoire de la c.c.S.c.c. est un atout pour prévenir les problèmes de santé. Même si les jeunes sont les premiers concernés, les activités sportives et culturelles doivent être mises en place pour l'ensemble des tranches d'âge. Ainsi, l'aménagement du territoire peut être un facteur préventif de santé par la facilitation des activités sportives. Dans le même sens, la culture permet également de lutter contre l'isolement, en favorisant les liens sociaux. L'activité est un prétexte pour travailler sur la santé et plus particulièrement sur le lien social. Il faut réfléchir à une démarche globale et cohérente.

La santé étant un domaine transversal dans le PLUi de la c.c.S.c.c., les éléments liés à l'atelier « Comment lier aménagement du territoire et santé publique ? » ont été intégrés dans les trois ateliers précités.



Annexe 1.3. Synthèse et mise en perspective des études et schémas régionaux. Contribution au diagnostic territorial du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires Bourgogne-Franche-Comté

A l'aube de l'élaboration d'un schéma de planification stratégique à la grande échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), les quatre agences d'urbanisme¹⁸⁸ se sont penchées, aux côtés de la Région, sur la connaissance et la compréhension du territoire telle qu'en ressortent les études et schémas existant à cette échelle ou à celle des deux régions antérieures à 2016, de la Bourgogne et de la Franche-Comté. Elles ont produit en septembre 2016 un document contributif au diagnostic territorial du SRADDET Bourgogne-Franche-Comté.

L'intention était d'appréhender, par la sélection et l'analyse de 11 documents-clés¹⁸⁹ relatifs au développement économique et à la planification territoriale, la vision du territoire telle qu'elle s'exprimait dans les deux Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) respectifs précédents et telle qu'elle commence à se formaliser dans les premières études et schémas à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté. L'exercice n'était là ni de l'ordre de l'inventaire, ni du diagnostic territorial, l'objectif étant plutôt de restituer et de mettre en perspective un socle de connaissances acquises pour favoriser une culture commune, nourrir le débat public et construire ensemble le diagnostic territorial et le projet de SRADDET.

- **Pas d'unité territoriale régionale mais un territoire singulier par ses spécificités**

Le périmètre institutionnel de la Bourgogne-Franche Comté ne recouvre pas une unité géographique et culturelle homogène, mais le territoire est singulier par sa position stratégique à l'intérieur des terres. Cette situation engendre un double phénomène : des dynamiques urbaines exogènes dans les couloirs de la Saône et du Doubs, sur les marges francilienne et suisse ; des logiques endogènes plus ou moins résistantes en milieu rural. Entre les territoires sous tension et ceux en déprise, des liens subsistent néanmoins, par la force historique des destins croisés et des solidarités bien ancrées.

- **Connaître et comprendre le territoire au prisme du développement durable**

Pour approfondir les représentations du territoire déterminantes dans les études et schémas existant, la démarche méthodologique supposait de définir une grille de lecture pour

¹⁸⁸ Agence d'urbanisme de Besançon centre Franche-Comté, Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort, Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard et Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne.

¹⁸⁹ « Diagnostic territorial de la Franche-Comté dans le cadre de l'actualisation du SRADDT » (2012), « SRADDT Bourgogne. Diagnostic territorial » (2014), « Activité, chômage et emploi en Bourgogne-Franche-Comté » (2015), « Entre Besançon et Dijon, un territoire à fort potentiel de développement » (2016), « Etat des lieux socio-économique de la région Bourgogne-Franche-Comté et ses zones d'emploi » (2016), « La France des nouvelles régions » (2016), « Liens entre les aires urbaines en Bourgogne-Franche-Comté » (2016), « Portrait de la BFC » (2016), « Bourgogne-Franche-Comté. Stratégie de mandat 2016-2021" (2016), « Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation Bourgogne-Franche-Comté » (2017), « Dynamiques territoriales en Bourgogne-Franche-Comté » (2017).

organiser les informations disponibles. Elle s'est attachée à aller au-delà, c'est-à-dire à élaborer une matrice qui donne sens aux connaissances acquises au regard de l'exigence d'égalité et de développement durable du futur SRADET. Cinq problématiques ont été ainsi formulées à la croisée des spécificités du territoire, des 12 domaines thématiques principaux du SRADET et du référentiel territorial d'objectifs stratégiques de développement durable ©Rouxel Traversières : maintenir la diversité des habitats humains et naturels ; favoriser l'accès, les échanges et l'intégration des populations ; économiser les ressources ; assurer la santé, la sécurité et la salubrité ; organiser la transition des territoires vers un développement durable. A ces problématiques, 5 questions principales ont été associées dont les réponses puisent dans les ressources documentaires. Leur synthèse inspire 3 axes de réflexion portés à l'attention des contributeurs qui s'engagent dans la coconstruction du SRADET.

- **Une diversité contrastée des territoires forçant la même considération...**

La diversité des bassins de vie, des paysages, des écosystèmes parties prenantes de la région Bourgogne-Franche-Comté relève, sous l'angle du développement économique, de différences contrastées entre territoires de croissance dynamique, territoires en voie de désertification par déprise industrielle et agricole, de peuplement et de services, et vastes ensembles naturels protégés, plus ou moins à l'abri du changement. Si ces disparités ne permettent guère d'envisager un projet commun sur l'idée et l'image d'homogénéité territoriale, elles suggèrent l'ambition harmonieuse de restaurer l'égalité des chances à l'échelle régionale de tous les habitants et leur milieu de vie.

- **... Et propices à la mise en valeur des ressources et atouts de chaque territoire**

La mosaïque de territoires qui composent la Bourgogne-Franche-Comté correspond à des logiques de fonctionnement, des cultures et des pratiques similaires, d'interdépendances, ou plus autarciques, qu'elles soient activement entretenues ou subies par des tendances structurelles qui généralement dépassent le contexte local. L'intérêt du diagnostic territorial consiste à identifier ces situations et, dans la perspective de projet, à révéler les potentialités de chaque territoire selon ses dispositions particulières, et les orienter vers un développement plus durable.

- **La cohésion territoriale via le ferment historique de la culture de la solidarité**

En Bourgogne comme en Franche-Comté, les réseaux d'entraide et de solidarité sont historiquement une marque de fabrique des sociétés locales, au sein des villes comme des campagnes, dans les usines, les hospices ou les vignobles, qu'ils fussent animés par des institutions civiles ou religieuses, des corporations patronales et ouvrières, parfois soutenus par des mouvements d'idées réformatrices. L'importance exceptionnelle prise en Bourgogne-Franche-Comté par l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale dans des secteurs de pointe invitent à approfondir la connaissance de ces pratiques et initiatives collaboratives susceptibles de constituer un ferment essentiel de cohésion sociale à l'échelle régionale.

Annexe 1.4. Compte-rendu des ateliers 2016 du Document d'Orientations et d'Objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale du Chalonnais

Le coup d'envoi de l'élaboration du Document d'Orientations et d'objectifs (DOO) – partie prescriptive et opposable du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) – a été donné par le Syndicat mixte du Chalonnais à l'automne 2016.

Pour l'avancement de ce travail collectif, le Syndicat et l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne (AUSB) ont proposé aux élus des temps d'échanges et de travail communs construits autour d'ateliers participatifs :

- Le premier rendez-vous, sur le thème de la « stratégie économique et commerciale », s'est déroulé le 27 octobre 2016. Il a accueilli deux ateliers successifs sur l'accueil des activités économiques et le commerce.
- Le 8 novembre 2016, un second rendez-vous s'est concentré sur la « nature et l'agriculture », avec deux ateliers sur les espaces naturels et les espaces agricoles.

Ces ateliers, animés par les chargés d'études de l'agence en lien avec Loman GAUDUCHON, chargé de mission SCoT au Syndicat Mixte, ont été préparés en amont sous le patronage d'élus référents du Syndicat Mixte. Nous les remercions pour leur appui et leurs contributions.

Construits autour de questions sur les actions à mener sur le territoire auxquelles les participants ont été invités à répondre par écrit avant un partage collectif, les ateliers ont permis aux élus présents de confronter leurs points de vue et de dessiner les mesures pouvant être mises en place sur le Chalonnais dans les années à venir, ce qui a parfois conduit les échanges à dépasser le simple cadre du SCoT pour envisager des politiques plus globales.

Un peu plus tard dans l'année, le 8 décembre 2016, une plénière du comité syndical a été l'occasion de débattre des objectifs de production de logements et de leur répartition sur le Chalonnais à l'horizon 2030.

A partir d'un scénario de projection sur la démographie et les besoins en logements du territoire produit par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et validé par les élus comme base de travail, l'agence a été chargée de proposer un scénario de répartition des objectifs de production de logements sur le nouveau périmètre du Syndicat mixte et de ses intercommunalités.

Le présent document propose une synthèse des échanges qui se sont déroulés lors de ces trois événements.

- **Atelier « stratégie économique et commerciale »**

Premier temps : l'accueil d'activités économiques

Après une présentation rappelant les principaux points du diagnostic économique et commercial du Chalonnais, ainsi que les orientations retenues au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les échanges se sont construits autour de quatre questions.

1. Quelles activités pourraient être accueillies dans les communes rurales et périurbaines du Chalonais dans la quinzaine d'années à venir ?

Au cours des échanges, plusieurs priorités pour le développement des activités hors de l'agglomération chalonnaise sont dégagées.

Les services à la personne, en particulier en direction des personnes âgées et de la petite enfance, apparaissent comme un besoin prioritaire. La préoccupation principale des années à venir concerne le maintien de professionnels médicaux de proximité, notamment via des projets d'implantation de maisons de santé.

L'agriculture et la viticulture sont de nouveau mises en avant comme des « piliers » de l'activité économique des territoires périurbains et ruraux. Leur orientation vers une production plus tournée vers la proximité est mise en avant comme une perspective porteuse de créations d'emplois et d'amélioration des revenus du secteur. Si le rôle des collectivités comme facilitatrices et organisatrices du développement de filières agricoles courtes est clairement identifié, les politiques à mettre en œuvre à l'échelle du Chalonais suscitent encore de nombreuses interrogations émises durant l'atelier :

- Evaluer au préalable le potentiel réel du marché des circuits courts et les attentes locales des consommateurs ? Le véritable gain de revenus et d'emplois agricoles ?
- Réaliser un benchmark des pratiques des collectivités engagées dans ces politiques ?
- Une action des collectivités en amont, pour aider la profession à s'organiser ? Aider les installations ? ...
- ... Ou bien en aval, pour accélérer l'ouverture de débouchés : création d'une cuisine centrale approvisionnée au local, orientation locale de la politique d'achat des collectivités, installation de magasins de vente pour les producteurs ?

Face à ces choix encore très ouverts, la stratégie de la filière viticole locale est citée comme un exemple à méditer : vente directe, orientation vers la qualité de la production et la spécificité du terroir, présence de coopératives etc.

La valorisation économique des ressources environnementales au niveau local est aussi mise en avant comme un secteur économique à fort potentiel : celui des éco-activités, avec le recyclage et réutilisation locale - pour les déchets verts notamment -, les métiers de la préservation, l'approvisionnement local en énergies renouvelables etc.

Avec la perspective de desserte numérique, le développement du télétravail et l'accueil dans les communes « rurales » d'emplois tertiaires indépendants jusqu'ici plutôt concentrés dans les villes apparaît également comme une opportunité à saisir, à condition de ne pas concentrer l'offre numérique nouvelle uniquement sur les zones d'activités.

Les filières du bâtiment et de l'artisanat, celles de la culture et du tourisme sont aussi citées comme des activités à développer dans les secteurs ruraux et périurbains, avec un objectif de valorisation de la qualité des savoir-faire : l'artisanat d'art, la gastronomie, l'œnotourisme sont ainsi proposés.

Enfin, il est rappelé la présence dans ces communes d'entreprises industrielles, dont le maintien est souhaité.

2. Quelles activités ou quelles actions devraient être développées pour revitaliser les centres-bourgs ? Le centre de l'agglomération ?

L'objectif partagé par les participants est le repeuplement des centralités, mais tous constatent un certain paradoxe : comment s'adapter aux besoins de populations aux modes de vie urbains qui ont choisi de s'installer en périphérie de l'agglomération, mais sont toujours consommatrices et demandeuses des commerces et services de la ville centre ?

Le maintien d'une offre commerciale diversifiée dans les centres est le premier sujet des débats. Pour la conforter, des actions de soutien ou la restriction des implantations commerciales en périphérie des communes sont suggérées.

La question est toutefois rapidement élargie vers une intervention plus globale qui dépasse la problématique commerciale en y ajoutant plusieurs dimensions :

- L'accueil de services, d'un tertiaire adapté dans les centralités.
- La facilitation de l'accès aux centres et leur lien avec les quartiers environnants, qui passe par une amélioration des circulations piétonnes.
- L'intervention sur l'habitat, pour revaloriser l'offre de logements dans les centralités
- Le renouvellement des espaces publics, sous une contrainte de coûts obligeant à trouver des solutions peu onéreuses, renouvelables et modulables
- La culture enfin, proposée comme levier d'animation des centres.

3. Quelles zones d'activités du Chalonnais devraient être prioritairement favorisées/développées dans les 15 prochaines années ? Quelles sont celles qui sembleraient devoir être requalifiées/redynamisées ?

Les participants s'accordent sur l'objectif de ne pas créer de nouvelles zones d'activités. Certains proposent également de revenir sur l'ouverture à l'urbanisation de fonciers réservés pour l'activité, sans toutefois qu'un consensus se dégage sur ce point. Aucun site pouvant potentiellement être retiré n'est suggéré.

La priorité est donc donnée à la gestion de l'existant et au développement des principaux projets portés par les intercommunalités, avec l'objectif de prioriser les interventions dans chaque intercommunalité :

- Pour le Grand Chalon : le développement de la zone Saôneor et de sa réserve foncière est l'objectif principal. La requalification du secteur Californie/entrée sud de Chalon-sur-Saône et de la zone de la Thalie sont également mis en avant.
- Pour la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise (c.c.S.c.c.) : l'objectif est d'aboutir, à travers les travaux en cours sur le Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), à la priorisation de quatre à cinq zones sur le territoire intercommunal.
- Pour la Communauté de communes Entre Saône et Grosne : le développement de la zone sud de Sennecey-le-Grand est rappelé.
- Pour la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse : l'objectif de requalification de la zone de Ciel (ex Daucy) est affiché.

4. Comment voyez-vous l'aménagement ou le réaménagement des zones d'activités existant ? Quels pourraient être les critères d'implantation, de taille, de mixité ou d'association d'entreprises ?

Plusieurs critères d'implantation possibles sont mis en avant durant les échanges. Ils vont dans le sens d'un objectif d'amorcer une priorisation des zones d'activités du territoire en fonction de ces critères, tant dans leur aménagement que dans leur promotion. Sont proposés :

- La présence d'une offre immobilière et foncière qualitative.
- La desserte par les grandes infrastructures routières et le cas échéant, ferroviaires.
- La présence d'une offre de services aux entreprises et à leurs salariés sur zone.
- L'affichage d'une spécialisation « thématique » des zones d'activités existant est envisagé, pour permettre le regroupement d'activités d'un même secteur/filière, et offrir aux entreprises de bénéficier d'un écosystème riche en partenaires pour se développer.
- Le regroupement des activités fortement consommatrices d'énergie, classées à risque ou fortement génératrices de flux routiers sur des zones spécifiques à proximité des embranchements routiers et ferroviaires a été suggéré.

Quelques éléments concernant des zones ou localisations plus spécifiques ont été également développés.

Pour l'aménagement des zones récentes, Actisud, la réserve foncière de Saôneor et la zone sud de Sennecey-le-Grand ont été mis en avant. Des actions de réaménagement sont à mener dans les zones plus anciennes, par un travail sur la signalétique, l'immobilier et le service aux entreprises. Parmi elles, Saôneor a été distinguée pour sa fonction d'accueil de PME industrielles et d'entreprises logistiques. La plupart des autres zones présentes sur le Grand Chalon sont peu spécialisées et sont vues comme pouvant accueillir tout type d'activités.

S'agissant des zones d'activités des communes rurales et périurbaines, leur vocation à l'accueil d'activités artisanales locales a été proposée. Seules les principales zones des polarités hors agglomération sont envisagées pour élargir l'accueil à des entreprises relevant d'autres domaines d'activités, avec la condition de rester complémentaires avec les activités développées sur les grandes zones de l'agglomération.

Dans ce cadre, la définition, à l'échelle du Chalonnais, d'une à deux zones « vitrines » dont le développement serait priorisé a été proposée. Leur succès pourrait leur permettre de jouer le rôle de locomotives économiques avec des retombées positives potentielles pour les autres zones d'activités du territoire.

Deuxième temps : le commerce

Deux questions ont été soumises aux participants.

1. Comment envisagez-vous l'évolution du commerce dans les principaux centres-bourgs/ville du Chalonnais d'ici une quinzaine d'années ? Quels pourraient être les critères d'implantation, de types et de tailles de commerces à y favoriser ?

L'évolution des implantations commerciales est une préoccupation importante pour l'ensemble des participants, qui relie la question des commerces de centralité à l'évolution des implantations commerciales de périphérie.

Tous s'accordent sur le souhait de ne pas voir s'implanter, au-delà des zones commerciales existant, de nouvelles implantations commerciales de périphérie dans le Chalonnais.

L'introduction de plus de régulation des implantations commerciales dans le SCoT est ainsi proposée, sans toutefois aller jusqu'à la réalisation d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial.

Pour le commerce de centres-bourgs/ville, la volonté de privilégier une offre de commerces de proximité diversifiée et regroupée est elle aussi unanime. La fixation de critères en la matière est souhaitée mais n'a pas été définie plus avant. L'opportunité de diriger l'implantation des futurs projets de moyennes surfaces vers les centres reste ainsi une question en débat.

L'activité commerciale des centres est aussi reliée à d'autres préoccupations pointées par les participants :

- Celle de l'accès automobile, en particulier sur la facilité de stationnement
- Celle du développement du e-commerce, qui suppose une structuration des circuits de livraison et la mise en place de points de dépôt dans les centres

Au regard des évolutions en cours, les participants pointent également le besoin de se préparer à l'apparition probable de friches commerciales : il serait nécessaire de définir la destination future de ces sites.

2. Quel pourrait être le rôle des élus en matière d'aménagement commercial ? Faudra-t-il accompagner, réguler ou laisser se faire les implantations commerciales sur le territoire ?

Les participants souhaitent une amélioration du cadre environnemental des zones. Mais plus globalement, c'est le besoin d'information et de connaissance sur ces sujets qui a le plus animé l'échange :

- L'information : avec l'observation des évolutions de l'offre existant, la détection des attentes et des manques des consommateurs sur certaines offres, les études des zones de chalandise, l'éclairage d'experts sur ces sujets etc.
- La coordination, qui appelle à mieux associer les territoires aux projets commerciaux, à mettre en place des dispositifs de dialogue et de concertation entre les élus, à élargir ce débat à une échelle plus large que le SCoT pour prendre en compte les évolutions des territoires voisins.

• Ateliers « Nature et agriculture »

Après une présentation rappelant les principaux points du diagnostic agricole et de l'étude de la trame verte et bleue du Chalonnais, ainsi que les orientations retenues au Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD), les échanges se sont construits autour de deux thématiques complémentaires : les espaces naturels et les espaces agricoles.

Premier temps : les espaces naturels

Le sujet des espaces naturels prend une place importante dans les objectifs du PADD car les techniciens rédacteurs comme les élus qui pilotent le projet ont bien conscience de la richesse mais aussi des fragilités du territoire. Deux questions ont ainsi été posées aux participants :

1. Quelles actions de préservation ou de restauration des milieux naturels et des continuités écologiques devraient être prioritairement menées dans le Chalonais dans les 15 prochaines années ? Quels seraient les lieux où il conviendrait d'agir prioritairement ?

Une partie des débats porte non pas sur la création de nouvelles réglementations mais bien sur la capacité à faire appliquer les nombreuses lois déjà existant. Il est en effet expliqué qu'en dehors de la police de l'eau, il est difficile de contraindre ou de faire appliquer les lois. Au sujet de cette meilleure application des textes, se pose notamment la question de la création d'une police rurale. Des actions de sensibilisation et de vulgarisation des connaissances à l'usage de la société en général sont aussi proposées.

Des participants font mention du manque de connaissances nécessaires pour savoir où et comment intervenir, et il est proposé de créer des atlas communaux de biodiversité, de redéfinir les espaces à protéger et d'avoir une cartographie des actions à mener. Ces propositions sont toutefois contredites, certains rappelant que les études existant comme l'étude de la trame verte et bleue ont déjà analysé et défini ces éléments et qu'il est inutile de rajouter encore des études. Une meilleure diffusion de ces connaissances apparaît in fine comme nécessaire.

L'importance des politiques de restauration des cours d'eau est abordée. Des actions sont déjà en cours de réalisation par les Syndicats, comme par exemple sur le barrage de Genouilly. La restauration des dégradations des bords de Saône apparaît également comme une priorité.

La richesse et l'importance des haies sur le territoire sont mentionnées, toujours avec cette question : qui entretient et comment faire respecter ces éléments ? Au-delà des politiques de protection, c'est bien la mise en place de filières économiques de valorisation qui apparaissent comme un levier essentiel pour assurer la pérennité des haies. Un participant propose ainsi la mise en place d'une filière bois rectifié fragmenté pour rentabiliser l'entretien des haies.

Un participant déplore la contradiction des politiques de l'Etat, qui a imposé le respect des continuités écologiques et des règles de restauration, alors que la Route Centre Europe Atlantique a été réalisée en dehors de toute logique de maintien de corridor et de réflexion en amont sur les impacts qu'elle induirait. Sur cet axe routier, l'installation de passages à faune a posteriori est envisagée. L'approfondissement de ces travaux le long de la ligne TGV est également proposé. Plus globalement, il est souhaité de mieux anticiper les traitements des enjeux de continuités écologiques dans les aménagements et réaménagements d'infrastructures à venir. En filigrane de l'échange, la question du financement des actions est intervenue de manière récurrente.

2. Comment favoriser l'accès aux espaces naturels du Chalonnais sans leur porter atteinte ? Dans quels lieux cette réflexion pourrait-elle être menée prioritairement ?

Les participants souhaitent réinterpréter cette question et se demandent s'il y a réellement besoin d'améliorer l'accès aux espaces naturels ? Les problématiques soulevées concernent plutôt la prise en compte et la conciliation des différents usages des lieux naturels.

L'entretien et le balisage des chemins existant apparaissent actuellement amplement suffisants. Ils permettent au territoire de disposer d'un maillage de chemins conséquents, dont l'entretien incombe aux communes.

L'accès au public aux espaces naturels est donc possible mais tout en restant mesuré car il y a souvent des conflits d'usage entre les pratiquants de différentes activités. La solution évoquée pour remédier à cela est la pédagogie et la sensibilisation à la connaissance du patrimoine naturel.

Illustration : pour conclure ce premier temps d'échange et alimenter les réflexions, un exemple du traitement des espaces naturels dans un DOO a été présenté aux participants, à travers l'exemple du SCoT de la Région de Strasbourg

Deuxième temps : les espaces agricoles

Dans ce territoire à forte dominante agricole, la thématique prend forcément elle aussi, en lien avec les richesses rurales du territoire, une importance dans les objectifs du PADD. Dans ce domaine, les échanges se sont régulièrement extraits du champ d'action du SCoT pour évoquer la mise en place de politiques plus globales. Deux questions ont été posées aux participants :

1. Comment pourrait se traduire une politique agricole locale de soutien aux projets portés par les agriculteurs ? Quelles seraient les actions à développer prioritairement ?

La principale observation en réponse à cette question est d'avoir une approche globale et concertée à l'échelle du Chalonnais pour travailler différemment en instaurant un dialogue commun avec les acteurs agricoles. Il est en particulier proposé la création d'une commission en lien avec les agriculteurs pour discuter avec eux de leur vision du futur du monde agricole et favoriser leur participation à l'élaboration des documents d'urbanisme. L'élaboration d'une charte agricole est proposée.

Les participants constatent une pénurie de repreneurs ainsi qu'un manque de conscience de la difficulté de l'activité agricole et des problèmes de formation de base. La création d'une pépinière agricole pourrait être une solution pour accompagner les tentatives d'installations.

Pour permettre de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, il faudrait résoudre la problématique de l'accès au foncier et de sa pérennisation en harmonisant les politiques d'urbanisme et d'agriculture. S'il s'agit globalement de préserver les terres agricoles de l'urbanisation, les participants proposent des actions plus précises :

- L'identification et la préservation des terres encore aptes aux maraichages à proximité de la ville. Considérant que certains villages pourraient être contraints dans

leurs développements futurs en raison de la préservation de ces terres, ils souhaitent que des mesures de réciprocité soient imaginées. La mise en place de la permaculture pourrait s'avérer être une bonne solution.

- La mise en place de zonages de préservation de certains types d'agriculture : des périmètres de mise en place de mesures de préservation, de gestion et de valorisation d'activités agricoles, avec des moyens d'intervention plus forts que ceux des Appellations d'Origine Contrôlée et Appellations d'Origine Protégée.
- La création de zones tampons entre zones habitées et terres exploitées avec des interdictions lors d'extensions d'urbanisation. Les participants envisagent que le financement de ces actions soit porté par les aménageurs des opérations de construction.

2. Quelles actions devraient être menées pour assurer le développement de l'agriculture écologique et tournée vers les circuits courts ? Quels seraient les thèmes sur lesquels il conviendrait d'agir prioritairement ?

La création de circuits courts, pour le maraichage notamment, est évoquée malgré le doute sur la disponibilité actuelle de surfaces utiles. Les participants rappellent que les circuits courts et l'agriculture biologique, écologique ne pourront démarrer et perdurer que s'ils répondent à une véritable attente et demande de la part des consommateurs.

Parmi les mesures nécessaires pour développer l'agriculture de proximité, les participants proposent de mettre en place des marchés de producteurs locaux ou des magasins de producteurs dans des cellules commerciales fermées et ciblées. Favoriser l'accès des producteurs aux marchés publics de restauration collective, et en particulier la restauration scolaire, apparaît également comme une politique à développer.

Si la volonté de faire éclore de nouveaux modèles agricoles est présente, les participants notent leur fragilité économique face aux lobbys agro-industriels et jugent que leur mise en place doit s'envisager à l'aune de leur rentabilité sur 10 à 20 ans.

Illustration : pour conclure ce deuxième temps d'échange et alimenter les réflexions, des exemples du traitement des questions agricoles dans un DOO ont été présentés aux participants, au travers des exemples du SCoT de l'agglomération lyonnaise et du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise.

- **Plénière sur l'habitat**

Compte-rendu de la réunion réalisé par le Syndicat Mixte du Chalonnais.

Synthèse des échanges

Après avoir rappelé les travaux déjà engagés dans le cadre de l'élaboration du SCoT, M. Guillaume FROUX et Mme Virginie GOYPIERON précisent les modalités de prise en compte de la thématique de l'habitat au sein du DOO et la déclinaison au sein des documents d'urbanisme locaux.

Ils soulignent les principales orientations débattues au sein du PADD et rappellent les bases servant de support aux projections réalisées en matière de production de logements.

L'évolution du périmètre du Syndicat mixte du Chalonnais au 1er janvier 2017 conduit à ajuster la projection initialement établie par les services de l'Etat et qui avaient estimé les besoins à 524 logements par an à l'échelle du Syndicat mixte du Chalonnais.

M. Philippe DECROOCQ s'interroge sur l'utilisation des données de l'Outil Méthodologique de Projection d'Habitants, d'Actifs, de Logements et d'Elèves (OMPHALE) et leurs déclinaisons pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la population est inférieure à 50 000 habitants. Par ailleurs, l'évolution de la population annuelle estimée paraît peu cohérente et réaliste au regard de la seule évolution constatée au sein de la communauté de communes Saône Doubs Bresse.

M. Guillaume FROUX souligne que les données de l'OMPHALE permettent d'avoir une approche en matière de projection démographique beaucoup plus élaborée que celles qui pourraient être utilisées par ailleurs.

M. Sébastien MARTIN rappelle que l'analyse doit être regardée à l'échelle du périmètre du SCoT dans la mesure où il s'agit du territoire de référence et qu'en l'absence d'une base de projection plus pertinente que celle de l'OMPHALE, la déclinaison réalisée par EPCI semble la plus cohérente. De plus, les dynamiques territoriales ont bien été respectées à la lecture des projections et des différences constatées entre les évolutions démographiques pour l'agglomération et celles envisagées pour les communautés de communes.

M. Dominique JUILLOT considère que les projections doivent avant tout être compatibles avec les orientations validées au sein du PADD et, parallèlement rechercher une cohérence avec les déclinaisons à l'échelle des bourgs centres et le zonage opéré notamment dans le cadre des PLUi.

M. Sébastien MARTIN propose de poursuivre la présentation afin de permettre de répondre à ces questionnements.

M. Daniel DUPLESSIS rappelle que les données présentées sont une base de réflexion avec des chiffres qui seront amenés à évoluer à court, moyen et long terme. Dans le cadre de l'élaboration de leur PLUi, chaque EPCI pourra par ailleurs intégrer cette base et l'ajuster en fonction des priorités politiques choisies. Il s'agit d'objectifs à atteindre et non d'un carcan au sein duquel les EPCI ne pourraient pas opérer des ajustements.

Il propose d'avoir une approche pragmatique et d'étudier les projections par territoire afin d'avancer dans le débat.

M. Guillaume FROUX présente l'ensemble des projections réalisées et précise les résultats par EPCI.

En réponse à M. Jean-Claude GRESS, M. Guillaume FROUX indique que le scénario a été établi en cohérence avec les tendances constatées au cours de la période précédente.

M. Daniel DUPLESSIS souligne que la production de logements fluctue en fonction des périodes avec des évolutions annuelles par territoire qui peuvent être disparates. Le scénario établi représente une base sur laquelle les élus pourront retravailler en fonction de l'évolution de la situation.

M. Bernard PAILLARD considère qu'en matière de logements, il est primordial d'intégrer la notion d'offre et de demande qui conditionne la dynamique de production et peut conduire à améliorer l'attractivité de certains secteurs.

M. Daniel DUPLESSIS rejoint l'analyse de M. Bernard PAILLARD et indique qu'il appartiendra à chaque EPCI de traiter cette question au sein du PLUi.

M. Pierre D'HEILLY indique que le SCoT, en tant que document de planification prospectif, devrait avoir une ambition plus affirmée en matière de taux de renouvellement des logements afin d'être plus en adéquation avec les orientations du territoire en faveur de la transition énergétique.

En réponse, M. Sébastien MARTIN rappelle que le renouvellement ne correspond pas à la réhabilitation de logements mais à la différence entre les créations et les destructions de logements. De surcroît, s'agissant du parc de logements privés, l'ambition affichée est déjà importante, 20 logements par an.

Mme Marie PERRAUDIN souligne que la vacance peut être très fluctuante en fonction de la nature des logements et de leur situation.

M. Sébastien MARTIN rejoint l'analyse de Mme Marie PERRAUDIN et précise que la réponse à apporter dans ce cadre devra être nécessairement différente. La vacance en zone rurale de fait de l'abandon de certaines habitations peut difficilement se comparer à une vacance en zone urbaine au sein de grandes copropriétés privées.

M. Alain PARISE considère que le scénario proposé semble peu cohérent et ambitieux au regard de la perte de population de la ville de Chalon sur Saône.

En réponse, M. Sébastien MARTIN rappelle qu'il a souhaité une cohérence entre les orientations du PLUi et celles du SCoT et la recherche d'une approche raisonnable en matière de production de logements.

Les tendances d'évolution démographique ne permettent pas d'imaginer une croissance forte sur le Chalonnais. Par conséquent la revalorisation de la production de logements sur certains EPCI induirait de fait une diminution sur une autre intercommunalité, ce qui serait en contradiction avec l'engagement pris d'assurer le renouvellement à minima de la population pour chaque commune.

Remettre en cause ce principe reviendrait à accepter que la croissance des uns s'opère au détriment des autres.

Avec le scénario proposé, c'est une stabilité pour tous avec une croissance démographique raisonnable liée à l'accueil de nouvelles populations.

L'enjeu réside clairement dans la capacité pour chaque EPCI de se doter et de mettre en œuvre des politiques publiques pour encourager la réhabilitation de l'habitat et le renforcement des polarités, afin d'assurer un aménagement du territoire plus équilibré.

M. Alain PARISE souligne que cette approche en matière de production de logements nécessite d'appréhender également la question du développement économique afin de limiter une concentration excessive sur la ville centre au détriment des zones plus rurales qui conduirait à une augmentation des déplacements domicile-travail notamment.

M. Sébastien MARTIN rappelle que les orientations validées au sein du PADD poursuivent une ambition partagée d'un développement économique équilibré où le tissu des PMI-PME au sein des communautés de communes pourra être renforcé.

L'objectif est clairement de travailler en complémentarité et d'éviter une concurrence stérile entre les territoires.

Le scénario de production de logements est approuvé par les membres du comité syndical et du groupe de travail SCoT (1 abstention).

En conclusion, M. Daniel DUPLESSIS précise les prochaines échéances liées à la formalisation du DOO.

M. Sébastien MARTIN remercie l'ensemble des délégués pour leur participation et leur contribution au projet et clôt la séance.

Annexe 1.5. Compte-rendu *focus group* agglomérations moyennes « Enjeu de centralité et déprise urbaine »

Cette rencontre s'inscrit dans la démarche « Agglomérations moyennes » pilotée par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) et par d'autres agences d'urbanismes, dont l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne (AUSB). Le thème tournait autour des fonctions de centralité et cœurs de ville et de la mobilité en agglomérations moyennes.

- **Fonctions de centralité et cœurs de ville**

- 1. Témoignage sur le commerce dans l'agglomération de Compiègne par Pascale POUPINOT, Déléguée générale, Agence d'Urbanisme et de Développement de la Vallée de l'Oise**

La situation de l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) est similaire à celle de Creil. L'ARC compte 22 communes, 81 000 habitants et 40 000 emplois. C'est une construction avec et contre l'Île-de-France. Il y a eu une mise en place d'un Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour 22 communes, alors que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été conçu pour 15 communes. Il existe un semi d'armature commerciale dans les petites et moyennes agglomérations.

Le choix des élus en matière d'armature commerciale se voit dans le Projet d'Aménagement et de développement Durables du SCoT : renforcer le commerce du centre-ville et de la zone commerciale de Jaux-Venette. Le SCoT de 2012 vise à développer un troisième pôle commercial sur le plateau des Hauts de Margny ; ce qui crée un contentieux. Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) hiérarchise les pôles commerciaux et les délimite dans le Document d'Aménagement Commercial.

Il existe un contentieux. En 2014, on annonce l'installation d'un centre-commercial géant autour de Jardiland, avec une ouverture prévue en 2017. De ce fait, inquiétude des petits commerçants qui ont fait de nombreux recours. La Cour d'appel de Douai vient de rendre son jugement et le centre-commercial va voir le jour ; mais Jardiland va être vendu car, seul, il n'a pas résisté.

Différentes questions se posent dans le cadre du PLUi actuellement :

- Quelle armature commerciale à l'horizon 2030 ?
- Faut-il développer le deuxième pôle commercial ?
- Avec la restructuration du premier pôle commercial qui est souhaitable, faut-il envisager aussi une extension ? Quelle desserte en transport en commun ?
- Comment anticiper les friches commerciales ?
- Quel avenir pour le centre-ville de Compiègne ? Pour les pôles secondaires ?
- Quels besoins en matière logistique ?

- 2. Intervention de Pascal MADRY, Directeur, Institut pour la Ville et le Commerce (IVC)**

Il y a une crise du commerce mais qui n'impacte pas tous les territoires, seulement les territoires fragiles. On est face à une hétérogénéité des situations. Aujourd'hui, le commerce est de plus en plus concentré, autrement dit, on a besoin de moins en moins de magasins

pour satisfaire de plus en plus de consommation. En moins d'un siècle, on a perdu la moitié des commerces alors que la population et la consommation n'ont cessé de croître. A contrario, il existe dix fois moins d'établissements aujourd'hui, mais cinq fois plus d'espace est utilisé. Les moyennes et grandes surfaces représentent moins d'un magasin sur dix mais les deux tiers des ventes du secteur. Les acteurs sont organisés en réseau aux échelles nationale et internationale, donc les décisions sont liées aux stratégies globales des groupes que locales. 80 % du commerce en France se fait par des groupes et réseaux.

Où consomme-t-on en France ? Majoritairement en périphérie des villes. Elles captent en effet 70 % de nos dépenses. Il y a une concentration spatiale de l'outil de travail, des groupes et des gains économiques.

Aujourd'hui, on crée plus de surfaces qu'il n'existe de besoins. Même si la consommation a ralenti, dans le même temps, les surfaces ont continué à s'étendre, avec un effet de bulle commerciale. Dans les pays d'Europe du nord, l'évolution est plus modérée. Pourquoi le secteur commercial est-il capable de croître autant ? C'est un acteur de production d'activités diverses. De plus, le commerce n'est plus l'objectif final des acteurs.

L'ouverture de nouvelles surfaces amène des fonds qui permettent de faire tourner d'autres activités. Le secteur immobilier est complètement acyclique : il y a une appétence des investisseurs pour l'immobilier car l'amortissement est rapide. De plus, les collectivités jouent le jeu des grands acteurs commerciaux, pour se positionner au sein de la compétition territoriale et pour la création d'emplois. L'IVC a un observatoire des projets dans les cartons des promoteurs : 5 millions de m² sont en projet pour le territoire national actuellement. Le parc progresse de 3,5 % chaque année environ. On arrive au bout de ce modèle commercial avec la vacance commerciale. 1 % de vacance de plus chaque année avec de fortes disparités territoriales. Le record en France est détenu par Calais, avec 30 %.

Derrière un centre-ville faible, c'est souvent le territoire entier qui est fragile. Parmi toutes les enseignes qui ont ouvert dans les années 2000, on compte 10 % de vacance aujourd'hui. Ce sont les centres des métropoles qui sont les plus résilients aujourd'hui ! La vacance touchait particulièrement les grandes villes jusqu'en 2001, mais avec l'arrivée du tram, du marketing commercial, des rénovations urbaines, ce n'est plus le cas. En 2016, la vacance est partout. La crise de commerce ne signifie pas que la crise est sur tout le territoire : la vacance commerciale n'est pas forcément corrélée avec la perte de population. Si l'on croise les travaux de Davezies avec la structure commerciale des différentes zones commerciales françaises :

- Les mieux lotis sont les zones touristiques, la Corse et les côtes bretonnes et méditerranéennes.
- Les moins bien lotis sont les territoires frontaliers et territoires satellisés par une métropole.
- Entre les deux, ce sont les territoires ayant gardé un dynamisme industriel, les périphéries résidentielles.

3. Intervention de Laetitia MANTZIARAS, cheffe du bureau en charge du réseau « Commerce, Ville et Territoire », Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

Quelle est l'action de l'Etat et du Ministère de la Cohésion des Territoires pour contrer cette situation ? Il y a des apports du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable et du Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement. La crise est là et les acteurs du commerce se rendent compte que leur modèle est périmé. Emmanuelle Cosse a enclenché la coopération entre le ministère de l'économie, le Commissariat Général à l'Égalité des territoires et le ministère des territoires. L'impact écologique et environnemental de ces zones est un enjeu fort. Les politiques visant à limiter l'étalement urbain ne fonctionnent pas sur ces zones dont il faut améliorer l'impact paysager et urbain. Ainsi, a été créé le réseau « Commerce, Ville et Territoire », pour dialoguer avec les acteurs du commerce, comprendre leur logique et leur faire prendre conscience de leur impact sur la construction du territoire. On y partage des bonnes pratiques. Le premier séminaire a rassemblé des grands groupes, des aménageurs, des associations d'élus etc. Le prochain événement aura lieu le 29 septembre sur le développement durable. Au sujet de l'activité tertiaire, il faut aller aussi plus loin en travaillant sur les mutations des zones commerciales en zones durables. Un travail est engagé avec les services déconcentrés, qu'il faut former. Des appels à projets vont sortir durant l'été.

L'objectif est de trouver ou de créer de bons exemples. Il s'agit d'accompagner des élus qui souhaitent requalifier leurs pôles commerciaux périphériques en réintroduisant de la qualité urbaine. Certains élus souhaitent travailler sur ces zones sans avoir une ingénierie compétente. Les appels à projet concernent des zones pas trop grandes avec l'objectif de les reconnecter avec la ville.

Actuellement, il y a peu d'exemples de requalifications vraiment réussies, à part Montpellier et le tramway. Il faut contrôler dans le temps la concurrence qui arrive pour que la requalification puisse porter ses fruits. L'appui des lauréats portera sur la réalisation du cahier des charges pour lancer un concours afin de choisir les aménageurs. L'idée, c'est d'apporter de la mixité dans les zones commerciales et de créer de nouveaux types de lieux de vie sur ces zones.

Brigitte BARIOL-MATHAIS : les agences peuvent être intéressées par les appels à projet pour aider leurs membres à répondre aux appels à projet, et la FNAU pourra contribuer à diffuser l'information.

Philippe SCHMIT : comment peut-on réfléchir sur l'avenir ? Il y a un parc qui vieillit et qu'il faut requalifier mais on navigue à vue. Il y a aussi l'enjeu de la requalification des zones avec de l'argent public si le système actuel est condamné. L'institut du commerce confirme-t-il l'épée de Damoclès d'un chiffre de 30 % de friches d'ici à 10 ans ?

Brigitte BARIOL-MATHAIS : comment l'Etat envisage les évolutions du cadre réglementaire de l'urbanisme commercial : est-ce que seront à l'ordre du jour les évolutions législatives des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial et de la Commission Nationale

d'Aménagement Commercial, les approches urbanistiques, économiques et environnementales, les modalités fiscales etc. ?

Laetitia MANTZIARAS : l'idée n'est pas de travailler uniquement sur le centre-ville, mais de rééquilibrer les espaces commerciaux du territoire. C'est un des points majeurs à prendre en compte dans les candidatures aux appels à projets.

Alain FRANCK : comment racheter des espaces commerciaux pour les mutualiser et les agrandir ? Comment réintégrer des moyennes surface en centre-ville ? Est-ce possible ?

Pascal MADRY : aujourd'hui, la stratégie des grands centres commerciaux est de créer des espaces mixtes pour attirer en périphérie les commerçants qui réussissent, avec l'argument des loyers moins chers, d'une meilleure desserte, de l'instauration d'espaces de loisir, de santé etc. Ce qui concourt à vider les centres-villes à leur profit.

Michel François DELANNOY : Auchan, par exemple, est en recherche de diversification dans les espaces en hyper, y compris en allant capter les fonctions dans les cœurs de ville. Il y a une recherche d'hybridation à très court terme.

Alain FRANCK : comment les nouvelles grandes régions peuvent-elles accompagner les villes moyennes ? L'échelle d'action, c'est l'intercommunalité. Comment les SCoT peuvent-ils se repositionner sur ces sujets ? La périphérie s'est construite sur ce qui était rejeté par la ville mais la ville s'est toujours étendue sur la périphérie. Il faudrait aussi que le foncier perde de la valeur pour lancer des démarches de requalification.

Pascal MADRY : on assiste à une hyper-concentration post-discount qui est une impasse écologique, et aussi une concentration des circuits courts du système commercial avec la suppression des propriétaires et la diffusion de la location, qui est une impasse économique. En 2020, une projection des tendances donnerait 30 % de surfaces commerciales qui ne se justifieraient plus. Ce chiffre serait plutôt repoussé à 2025 car on assiste à un ralentissement de la croissance du commerce par internet et une substitution qui reste partielle. La révolution d'internet se situe entre le producteur et le grossiste, et non entre le grossiste et le client.

Christophe MOLIN : la population n'est pas émue au sujet des friches en périphérie mais elle l'est à propos de celles du centre-ville. Le commerce en périphérie ne va-t-il pas aussi s'effondrer avec le commerce numérique ?

Pascal MADRY : le lien avec l'attractivité du logement est le plus urgent pour les centres-villes. Le réseau « Commerce Ville et Territoire » peut être force de propositions sur ce thème-là. Il existe des ateliers sur les montages public-privé. La Caisse des Dépôts et Consignations est souvent partenaire de ces opérations.

4. Intervention de Michel François DELANNOY, Responsable du Programme « Centre-ville de demain », Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

La Caisse a voulu se repositionner sur des sujets territoriaux. C'est une démarche nourrie par nombre de partenaires qui pointent un risque grandissant : le creusement de l'écart entre les cœurs des grandes agglomérations d'une part, et les agglomérations de taille intermédiaire d'autre part, ces dernières ayant pourtant un rôle à jouer dans l'aménagement du territoire. La démarche vise à accompagner les villes entre 20 000 et 100 000 habitants

qui sont actuellement fragiles. Actuellement, 70 villes participent à la démarche. « Centre-ville de demain » veut dynamiser et accompagner des projets territoriaux sur des sujets d'ingénierie et d'investissement. Le programme porte sur le projet, sa mise en œuvre et l'implication de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il s'agit de dynamiser pour impulser des projets en proposant une ingénierie et d'accompagner pour aider au développement des projets.

Il y a 12 clés pour réussir la redynamisation des centres-villes :

- Connaître l'offre et la vacance.
- Une politique d'urbanisme commercial.
- Plan d'action centré sur un parcours marchand de demain qui soit lucide.
- Politique de concentration des fonctions dans le centre.
- Outil foncier à court et moyen terme.
- Outils fonciers adaptés à l'offre pour implanter les commerces en lien avec les besoins actuels et de demain.
- Contrat basé sur un projet.
- Elargissement des approches « politique de la ville » à une démarche contractuelle qui engage l'Etat et voire les régions.
- Politiques de mobilités et de stationnement, avec la régulation du stationnement.
- L'habitat avec les enjeux d'attractivité et de diversification des produits logements.
- Nécessité d'une politique nationale pour rééquilibrer les territoires et stimuler les investisseurs privés dans les centres villes.
- Soutien à l'innovation commerciale.
- Comment développer les aménités des centres-villes ? La dévitalisation touche à l'identité apportée par le centre-ville. Il faut trouver les conditions de la sauvegarde des centres.

La CDC a un devoir de lucidité car elle travaille avec des territoires rattrapés par des effets qui les dépassent. Cahors a décidé de laisser l'hôpital dans le centre-ville, ce qui est positif car les activités de santé génèrent des flux importants. Saint-Nazaire est l'une des premières villes à avoir fait une convention avec la CDC, ce qui ne l'a pas empêché de prendre des dispositions pour l'extension d'un centre-commercial en périphérie, malgré le succès de la démarche avec la Caisse. L'une des difficultés de la Caisse est d'aider les villes à tenir une stratégie dans la durée. Aurillac est un exemple intéressant de toutes les contradictions. L'agglomération a un rayonnement naturel de fait mais Aurillac, il y a plus de quinze ans, a voulu implanter un deuxième centre commercial, concurrent du premier. Les recours sont tombés les uns après les autres : il va voir le jour maintenant. Le maire actuel, qui n'a pas voulu ce projet, porte le raisonnement suivant : la construction de la stratégie du centre-ville se fera en fonction de l'arrivée du centre-commercial. De belles enseignes vont venir dans le centre-ville avant l'ouverture du deuxième centre-commercial : le but est d'organiser le renouveau de la centralité de la ville.

Franck MERELLE : quelle assistance d'ingénierie apporte la Caisse ? Quel rôle pour les agences d'urbanisme ?

Michel François DELANNOY : la caisse apporte une ingénierie d'appui au projet et financière. Il existe des synergies entre la CDC et certaines agences d'urbanisme qui ont été bien

impliquées : l'agence de Bordeaux pour Libourne et l'agence de Nancy pour Lunéville par exemple.

Christophe MOLIN : sur le territoire de Saint-Omer, il y a un travail sur le SCoT et le PLUi. Quid de l'effet de seuil pour Saint-Omer qui a seulement 15 000 habitants ? Quel rôle des Etablissements Publics Fonciers ?

Michel François DELANNOY : sur les effets de seuil, il y a des débats francs. Il faut une contextualisation des situations : Mende, c'est effectivement 11 000 habitants mais c'est LA ville de la Lozère. Lunéville, c'est moins de 20 000 habitants et pourtant, elle est présente dans le dispositif. Le contexte local joue dans le choix des candidats au dispositif. La loi Malraux apparaît comme un levier qui semble être retenu au plus haut. Au sujet des Etablissements Publics Fonciers, ils sont mobilisés à l'amont mais la réponse opérationnelle est davantage pour la CDC dans la création de sociétés foncières dédiées à la redynamisation des territoires.

Pascale POUPINOT : il y a souvent un enjeu à travailler à une extension du centre-ville en lien avec les quartiers de gare, car il existe un phénomène contradictoire d'élargissement vers les gares et de resserrement des espaces commerciaux. De nombreuses activités se développent dans les gares.

Michel FRANÇOIS DELANNOY : les gares attirent mais sont souvent dans des espaces difficiles. Par exemple, à Châlons-en-Champagne, on doit faire un arbitrage entre le centre, la gare et la reconquête de la caserne.

Brigitte BARIOL-MATHAIS : il serait intéressant de nouer un partenariat entre la CDC et la FNAU. L'idée serait de travailler avec la CDC sur des sujets partagés et portant sur quelques sites pilotes qui pourrait mobiliser quelques agences d'urbanisme.

- **Mobilité dans les agglomérations moyennes**

- 1. Intervention d'Armand PINOTEAU, Chargé de mission, Villes de France**

Villes de France s'intéresse à la mobilité dans les agglomérations de 15 000 à 100 000 habitants, qui n'ont pas obligation d'élaborer un Plan de Déplacements Urbains, néanmoins un certain nombre en réalise. Les principaux résultats de l'étude sont :

- Fort élargissement des périmètres de transports urbains.
- Raréfaction globale des financements publics.
- Baisse des dotations de l'Etat
- Recours aux ressources propres des collectivités.

Avant, le réseau de transport public collait à l'habitat continu mais aujourd'hui, on va chercher l'habitant dans les zones semi-rurales et rurales. La surface à desservir est beaucoup plus grande. Sur l'économie globale des réseaux, la tarification est une question : le réseau de transport public urbain est le seul pour lequel la tarification a baissé. Il y a un effet de ciseaux entre l'extension des périmètres de transport urbain et l'augmentation des coûts.

Des réflexions nouvelles sont à engager autour de la mobilité. Les usagers sont de plus en plus souvent acteurs de leur mobilité avec le covoiturage et les modes doux et l'évolution du

paiement avec le smartphone. On va peut-être doucement vers une évolution des politiques de stationnement ? Il faut essayer de dépasser les logiques égoïstes de stationnement. Le dynamisme du centre-ville s'organise autour de plusieurs politiques : l'habitat, le stationnement, les transports publics etc. Avec l'effet de ciseaux affectant les ressources sans que les besoins ne baissent, des communautés envisagent de supprimer des lignes. Il faut reconstruire, plutôt que de réduire, l'offre de transports en commun. Il faut sortir d'une approche uniforme du territoire et travailler à la complémentarité des échelles de transports et adapter les horaires : on n'est plus vraiment dans un schéma de grosses pointes horaires. Aujourd'hui, l'amplitude horaire est bien plus importante. A 20 heures, dans certains endroits, il n'y a plus de transport alors qu'il y a une demande jeune. La gratuité et l'équité sont des questions posées par certaines agglomérations et des innovations arrivent avec les solutions digitales et des solutions-voyageurs.

2. Intervention de Mounia MOUDJED, Chargée de mission, Groupement des autorités responsables de transport (GART)

Le GART a fait une étude sur les mobilités en villes moyennes. Elle est conduite sur les agglomérations moyennes de 100 000 à 200 000 habitants. Différentes questions étaient à la base de la réflexion : quelle logique adopter pour ces territoires ? Faut-il recentrer les commerces ou continuer à les exporter en périphérie ? Certains élus considèrent que remettre la voiture en centre-ville serait source d'attractivité et de facilité d'accès. L'obligation d'instauration d'un Plan de Déplacements Urbains concerne les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Comment aider les agglomérations moins grandes et qui n'ont pas ce type de plan ? Les services de transport manquent de moyens humains et financiers, ce qui rend difficile l'installation d'un service de transport efficace.

On constate dans les agglomérations moyennes une utilisation majoritaire et massive de la voiture particulière. La question de la deuxième, voire de la troisième voiture est importante aussi. Il faut travailler sur la capacité des ménages à laisser leur voiture particulière pour se reporter sur les transports collectifs ou alternatifs. C'est souvent difficile de concevoir les transports collectifs comme une solution viable sur des territoires diffus et avec des collectivités qui ont peu de moyens. Il faut donc développer des solutions innovantes de mobilité - mais pas forcément qu'en termes de transports collectifs - : peut-être aller vers le covoiturage et l'auto-partage, même pour les courtes distances. Il existe un problème pour les nouveaux opérateurs de mobilité type Blablacar, qui sont face à un vide juridique : que peuvent-ils faire légalement parlant ? Comment intégrer ces nouveaux opérateurs dans la gouvernance des mobilités ? Quel rôle des collectivités ?

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, des appels à projet permettent de financer des projets de transports en commun en site propre. Quand on regarde de façon un peu plus statistique, il y un effet de césure entre les agglomérations de 50 000 à 100 000 habitants et les agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants : même avec une politique volontariste, le réseau de transports ne va pas forcément être utilisé pleinement dans les plus petites agglomérations moyennes.

Souvent, le message des représentants des unions de commerçants des centres-villes est « *no parking, no business* ». C'est une idée récurrente et tenace, alors que les études montrent que les personnes utilisant les modes doux consomment plus en centre-ville que

ceux qui viennent en voiture. On doit souvent lutter contre un schéma préconçu des élus : la dynamisation des centres-villes signifie toujours plus de voitures dans le centre-ville. La question posée aujourd'hui est aussi comment financer un réseau de transports publics ? On peut agir sur deux indicateurs : les recettes et les dépenses. Mais les versements transports sont souvent au plafond alors que les dépenses s'accroissent. Les principales recommandations de l'étude du GART sont d'intégrer la voiture dans une logique de mobilité durable et de développer un système de mobilité avec du transport collectif et un ensemble de solutions alternatives.

Aujourd'hui, on a une interrogation sur le levier « stationnement ». C'est difficile d'avoir des synergies autour du stationnement, notamment dans les zones de commerce. Parmi les solutions proposées, on a le développement des parkings accueillant des places pour l'auto-partage. Il s'agit d'inventer les solutions incitatives pour limiter l'usage de la seconde voiture familiale. Aujourd'hui, dans les villes moyennes, il n'y a pas la même problématique de congestion, ni de stationnement que dans les grandes villes. Un exercice est à réaliser sur la dissuasion de l'utilisation de la voiture particulière. Les aires de covoiturage fonctionnent très bien dans les milieux ruraux notamment.

Il faut refondre l'offre de transports par rapports aux nouveaux besoins de mobilité et développer du transport individualisé. Développer l'innovation de services, beaucoup plus que l'innovation de produits. Il faut inciter à l'usage de mobilités alternatives. Dans les villes moyennes, une solution est de développer la marche pour le dernier kilomètre à la suite de l'utilisation des modes doux. La concertation avec les élus locaux et les commerçants doit avoir lieu lors des projets de mobilité. Il y a tout un travail à faire : trouver des consensus, revenir sur des idées reçues, associer l'ensemble des parties prenantes, passer par l'expérimentation pour aider les villes moyennes à trouver des solutions, travailler dans une logique de complémentarité entre la voiture privée et les transports en commun.

Christophe MOLIN : à Saint-Omer des solutions sont expérimentées et mise en œuvre comme la gratuité le samedi ou le *Park and Shop*. On voulait casser l'idée reçue qu'il fallait recréer du stationnement. Avec ces deux actions, la ville gagne plus en contraventions. L'abonnement est à 20 euros pour les étudiants et pour les personnes âgées. Des navettes régulières vont être mises en place entre les centres-bourgs et le centre-ville et une étude et un test sur l'auto-partage et le vélo-partage seront lancés en septembre, ainsi que l'instauration d'une signalétique piéton/vélo, avec l'inscription des temps de parcours. Ces actions ont pu être mises en place car les préjugés sur le stationnement ont été cassés.

Mounia MOUDJED : quelles retombées sur l'utilisation des transports en commun ?

Christophe MOLIN : les bus sont très bien utilisés dans le pôle urbain. Une difficulté pour les chauffeurs de bus est le temps de trajet : que l'on soit en voiture, en bus ou à pied, c'est le même. L'objectif est d'instaurer des arrêts du bus à la demande sur les lignes suite à une main levée, mais c'est assez complexe.

Mounia MOUDJED : les études du GART montrent que la gratuité des réseaux de transport pèse sur la santé économique des collectivités. Chaque usager qui utilise les réseaux collectifs devrait apporter une contribution financière adaptée, d'où l'intérêt pour la tarification solidaire à faire reposer sur le revenu et non plus sur le statut. La gratuité paraît

simple à instaurer sur un petit réseau. Les entreprises de transport reviennent sur la gratuité car le paiement permet de préserver économiquement le transport. Seulement 28 à 30 % du coût du transport est en moyenne supporté par l'utilisateur. Aujourd'hui, les agglomérations moyennes sont généralement au taux maximum de versement transport et ont donc une faible marge de manœuvre. Les dotations des collectivités pour le réseau de transports sont assez faibles. Il faudrait que l'utilisateur finance un peu plus le transport mais le message difficile à faire passer. Pourtant, en comparaison avec les autres pays européens, les transports collectifs sont plus chers qu'en France. Les transports collectifs sont de plus en plus chers à mesure que l'on sort de la zone dense. L'idée est d'accentuer la complémentarité intermodale entre les transports en commun et la voiture particulière : transports en commun en zones denses et voiture en zones périphériques.

Christophe MOLIN : Saint-Omer va élargir la zone payante de stationnement. Il va y avoir la création d'un pass résident. Les abonnements fonctionnent bien.

Pascale POUPINOT : la solution est de créer une intermodalité tarifaire qui souvent n'existe pas encore. Les cartes de l'Oise ne fonctionnent pas en Île-de-France et le pass navigo ne fonctionne pas dans l'Oise, alors que les trajets domicile-travail sont nombreux entre ces deux zones. Il y a un grand travail à faire avec la Région et la SNCF sur le cadencement, pour travailler à la meilleure accessibilité de la métropole. Il y a également le problème de saturation des trottoirs et donc du stationnement, la logique de mutualisation des places de stationnement dans les parkings, l'instauration d'emplacements dédiés pour les mobilités nouvelles dans les parkings, l'invention de solutions en faveur du vélo, des sanctions financières, l'encouragement à la non-utilisation de la seconde voiture etc.

Annexe 2. Missions confiées lors des trois années passées à l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Juin 2015 - Mai 2016	Juin 2016 - Mai 2017	Juin 2017 - Mai 2018
<p>1. Ecriture d'une étude intitulée « La Silver Economy, une opportunité de développement socioéconomique pour le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne »¹⁹⁰</p> <p>2. Préparation et animation d'un séminaire : « La Silver Economy, une opportunité de développement socioéconomique »¹⁹¹</p> <p>3. Ecriture sur l'étude sur la Smart City</p> <p>4. Diagnostics « Démographie » et « Social » du PLUi de la c.c.S.c.c.¹⁹²</p> <p>5. Contributions à l'étude sur le schéma d'accessibilité aux soins dans le Grand Chalon (entretiens et analyses)</p>	<p>1. Rédaction du projet Silver Habitat</p> <p>2. Contributions au SRADDET (études et ateliers)¹⁹³</p> <p>3. Organisation et synthèse du premier débat d'urba « Le territoire de la CCGAM, entre urbanité, périurbanité et ruralité »¹⁹⁴</p> <p>4. Organisation et synthèse du deuxième débat d'urba « de l'identité à la renommée » dans le territoire la c.c.S.c.c.¹⁹⁵</p> <p>5. Contributions aux PLUi de la c.c.S.c.c. (ateliers)</p> <p>6. Contribution à des points FNAU sur deux sujets : Silver Economy et Smart City¹⁹⁶</p>	<p>1. Participation au Groupe FNAU « Agglomérations moyennes »¹⁹⁷</p> <p>2. Accompagnement à la mise en place d'un outil de veille économique sur la CUCM</p> <p>3. Diagnostic « Economie » du PLUi de la CCGAM</p> <p>4. Organisation et synthèse du troisième débat d'urba « de l'économie productive à l'économie résidentielle et créative » dans le territoire de la CUCM¹⁹⁸</p> <p>5. Synthèse du diagnostic « Economie » du SCoT du Chalonnais</p> <p>6. Contributions au SRADDET (notes et ateliers)¹⁹⁹</p> <p>7. Organisation du quatrième débat d'urba « Patrimoine et tourisme : leviers d'attractivité » dans le territoire de la CCGAM²⁰⁰</p>

¹⁹⁰ http://www.ausb.org/fileadmin/user_upload/mediatheque/Etudes/Silver_Economy/Dossier_Silver_Economy.pdf. Ce lien et ceux-ci-dessous ont été consultés le 25 juillet 2018.

¹⁹¹ http://www.ausb.org/fileadmin/user_upload/mediatheque/Etudes/Silver_Economy/CR_Seminaire_Silver_Economy.pdf

¹⁹² http://www.cc-sud-cote-chalonnaise.fr/documents/porta403/pla_plui_ccscc_th2_20151112_social-et-services.pdf

¹⁹³ http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:KICFUNVqRRWJ:www.adu-montbeliard.fr/fileadmin/Fichiers/Fond_documentaire/2017/PLA_2017_117.pdf+&cd=9&hl=fr&ct=clnk&gl=fr

¹⁹⁴ <http://www.ausb.org/fr/travaux/animation-du-debat-local/debat-durba.html>

¹⁹⁵ <http://www.ausb.org/fr/travaux/animation-du-debat-local/debat-durba.html>

¹⁹⁶ <http://www.fnau.org/wp-content/uploads/2016/06/dossier-FNAU-38-ECONOMIE.pdf>

¹⁹⁷

<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/BlobServer?blobkey=id&blobnocache=true&blobwhere=1250171015450&blobheader=application%2Fpdf&blobcol=urldata&blobtable=MungoBlobs>

¹⁹⁸ <http://www.ausb.org/fr/travaux/animation-du-debat-local/debat-durba.html>

¹⁹⁹ http://autb.fr/doc/fiche_etude_AUTB_Dynamiques_Territoriales_BFC.pdf.

²⁰⁰ <http://www.ausb.org/fr/travaux/animation-du-debat-local/debat-durba.html>, consulté le 25 juillet 2018.

Annexe 3. Travaux de recherche effectués dans le cadre du Centre d'Economie et de Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux

Juin 2015 - Mai 2016	Juin 2016 - Mai 2017	Juin 2017 - Mai 2018
<p>1. Cours sur les agences d'urbanisme et sur la Silver Economy au Master Economie et Gouvernance des Territoires</p>	<p>1. Mise en forme, avec Francis AUBERT et Camille GRIVAULT, d'une communication pour le 54^e colloque de l'Association de science régionale de Langue Française, intitulée « La place des villes petites et moyennes dans le développement régional. Au-delà des déterminants structurels, une analyse de l'attractivité des Villes petites et moyennes en France »²⁰¹</p> <p>2. Mise en forme, avec Francis AUBERT, d'une communication pour la journée de présentation de la politique régionale Bourgogne-Franche-Comté en faveur des bourgs centres, intitulée « Contexte régional et perspectives d'évolution des bourgs centres et petites villes »</p> <p>3. Cours sur les agences d'urbanisme et sur le Marketing Territorial au Master Economie et Gouvernance des Territoires</p>	<p>1. Rédaction et publication d'un article pour le Think Tank Démocratie Vivante, dans un rapport sur la réconciliation des campagnes et des villes, intitulé « Les complémentarités entre les villes petites et moyennes et les campagnes, comme levier de visibilité dans le contexte métropolitain »</p> <p>2. Rédaction et publication d'un article pour la Revue Gestion et management Public, intitulé « Les acteurs ruraux dans la constitution de l'image de leur territoire »²⁰²</p> <p>3. Cours sur les agences d'urbanisme et sur les différentes formes d'articulation entre les territoires au Master Economie et Gouvernance des Territoires</p> <p>4. Présentation aux licences Techniques de commercialisation d'un cours « Le marketing territorial dans les territoires des villes petites et moyennes »</p>

²⁰¹ http://asrdlf2017.com/asrdlf2017_com/inc/resumes/143.pdf, consulté le 25 juillet 2018.

²⁰² <https://www.cairn.info/revue-gestion-et-management-public-2017-3-page-25.htm>, consulté le 25 juillet 2018.

Annexe 4. Liste des structures rencontrées dans le cadre des missions et de la thèse

Académie François Bourdon, Le Creusot.	Arcom, La Loyère.
Accueil des Villes Françaises, Chalon-sur-Saône.	Assemblée des Communautés de France, Paris.
ACM Construction, Le Creusot.	Atsuké, Dijon.
Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard, Montbéliard.	Amicale du Longjon, Le Creusot.
Agence de développement Touristique de Saône-et-Loire, Mâcon.	Autunois Morvan Développement Formation, Autun.
Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées, Bayonne.	Belovia, Autun.
Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, Lyon.	Bibracte, Saint-Léger-sous-Beuvray.
Agence d'Urbanisme de l'Artois, Béthune.	Bourgogne Numérique, Dijon.
Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, Belfort.	Caisse des Dépôts et Consignations, Dijon.
Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire métropolitaine, Toulouse.	Carlier, Le Creusot.
Agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté, Besançon.	Cave des Vignerons de Buxy.
Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre-Dunkerque, Dunkerque.	Centre Communal d'Action Sociale, Chalon-sur-Saône.
Agence d'urbanisme et de développement des Vallées de l'Oise, Beauvais.	Centre de recherche de l'Institut de démographie de Paris, Paris.
Agence d'Urbanisme et Développement du Pays de Saint-Omer – Flandre intérieure, Saint-Omer.	Centre d'Études et de Recherches Appliquées au Massif Central, à la moyenne montagne et aux espaces fragiles, Clermont-Ferrand.
Agence Ecosphère, Ecuisses.	Chaire Transitions Démographiques Transitions Economiques, Paris.
Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, Dijon.	Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône et Loire, Chalon-sur-Saône.
Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire, Montceau-les-Mines.	Château de Couches, Couches.
Aide et Soins à Domicile Val de Saône, Chalon-sur-Saône.	Château de Germolles, Mellecey.
Aide et Soins à Domicile Autun, Autun.	Citech, Dijon.
Alliance Sens & Economie, Paris.	Citeos, Vignoles.
	Cités, territoires, environnement, sociétés, Tours.
	Clair Soleil, Chalon-sur-Saône.
	Cluster Beaujolais, Villefranche-sur-Saône.
	Cluster GA2B, Dijon.

Thèse - Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Collectif pour l'organisation et la défense des territoires de santé de Saône-et-Loire, Mâcon.

Commissariat Général à l'Égalité des territoires, Paris.

Communauté d'agglomération de La Rochelle, La Rochelle.

Communauté d'agglomération du Beauvaisis, Beauvais.

Communauté d'agglomération du Grand Guéret, Guéret.

Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise, Buxy.

Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, Autun.

Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau, Le Creusot.

Conseil Architecture Urbanisme et Environnement de Saône-et-Loire

Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de Saône-et-Loire, Mâcon.

Conseil Départemental de Saône-et-Loire, Mâcon.

Conseil Local des Sanrémois, Saint-Rémy.

Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, Dijon.

Damalisk, Ecuisses.

Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire, Mâcon.

Ecole Média Art, Chalon-sur-Saône.

Ecomusée Le Creusot-Montceau, le Creusot.

Edies, Auxerre.

Engie Bourgogne-Franche-Comté, Dijon.

EHPAD du Bois Menuse, Chalon-sur-Saône.

Explorateur d'archives, Sanvignes-les-Mines.

FabLab du Chalonnais, Chalon-sur-Saône.

Fédération Aide à Domicile en Milieu Rural Saône-et-Loire, Montceau-les-Mines.

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Saône-et-Loire, Mâcon.

Fédération Nationale des Agences d'urbanisme, Paris.

Foyer Sainte-Marie, Montceau-les-Mines.

Gasquet Entreprise, Tournus.

Géobourgogne, Dijon.

GCS e-santé Bourgogne, Chalon-sur-Saône.

Grand Chalon, Chalon-sur-Saône.

Groupe LIANES, Saint-Eusèbe.

Groupement Autonomie Prévention Saône-et-Loire, Chalon-sur-Saône.

Groupement des Autorités responsables de Transports.

Hôtel restaurant Le Pré au Bois, Saint-Eusèbe.

IA Drone Technologie, Is-sur-Tille.

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France, Paris.

Institut pour la Ville et le Commerce, Paris.

Institut Universitaire de Technologie Le Creusot, Université de Bourgogne.

Jardins Familiaux – Amis services, Montceau-les-Mines.

Jeune Chambre économique d'Autun, Autun.

Langue au chat, Gévelard.

Le Breuil Amitié, Le Breuil.

Le Parvis, Chalon-sur-Saône.

Thèse - Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Mille chemins faisant, Chevagny.

Laboratoire Electronique, Informatique et Image, Le Creusot.

Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne, Le Creusot.

Lycée Militaire, Autun.

Maison de Santé Pluridisciplinaire, Toulon-sur-Arroux.

Maison des Associations Mouillelongue, Le Creusot.

Maison Régionale de l'Innovation, Dijon.

Maison des Sciences de l'Homme, Dijon.

Mutualité Française Saône-et-Loire, Chalon-sur-Saône.

MSA Services, Dijon.

Neyrat Parapluie, Autun.

Nicéphore Cité, Chalon-sur-Saône.

Odyssée 2023, Pôle Domotique et Santé, Guéret.

Office de Tourisme de Buxy, Buxy.

Office de Tourisme de Saint-Gengoux-le-National, Saint-Gengoux-le-National.

On-Situ, Chalon-sur-Saône.

Onze Plus, Le Creusot.

Parc Naturel régional du Morvan, Glux-en-Glenne.

Pavillon de l'industrie, Le Creusot.

Pôle Emploi, Montceau-les-Mines.

Pôle de gérontologie et d'innovations, Dijon.

Pôle des Arts Urbains, Tours.

Remplaçants et Jeunes Médecins du Chalonnais, Chalon-sur-Saône.

Remplaçants et Jeunes Médecins du Chalonnais, Chalon-sur-Saône.

Représentant des Usagers de Services de Santé de Saône-et-Loire, Chalon-sur-Saône.

Résidence Demi-Lune, Le Creusot.

Société Eduenne des lettres, des sciences et des arts, Autun.

Société d'histoire de Buxy, Buxy.

Société d'histoire naturelle du Creusot Bourgogne-Nature, Le Creusot.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, Chalon-sur-Saône.

SRCI Chaudronnerie, Le Creusot.

Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise, Beauvais.

Syndicat Mixte du Chalonnais, Chalon-sur-Saône.

Sweepin, Dijon.

Université de Clermont-Ferrand, Clermont-Ferrand.

Université de Lyon 2, Bron.

Université de Paris 1 Sorbonne, Paris.

Université de Tours, Tours.

Université d'Orléans.

Ville amie des aînés, Dijon.

Ville d'Art et d'Histoire, Chalon-sur-Saône.

Ville d'Art et d'Histoire, Autun.

Ville d'Autun.

Ville de Chalon-sur-Saône.

Ville de Mâcon.

Villes de France, Paris.

Villes Universitaires de France, Montpellier.

Vinci Energies, Dijon.

Annexe 5. Des entretiens semi-directifs avec la population locale

- **Il s'agit d'une femme d'environ 30 ans qui vit avec son mari, ses deux enfants et ses deux parents, dans la commune de Sassenay, à côté de Chalon-sur-Saône.**

Depuis quand est-ce que vous habitez ici ?

Depuis 4 ou 5 ans.

Comment vous avez choisi la commune ?

Par hasard, on a visité la maison, le coin nous plaisait bien.

Vous êtes originaire du coin quand même ?

Chalon-sur-Saône, pas loin.

Vous avez tous les deux grandi ici ?

Non que moi, mon mari vient d'Algérie.

Et il n'a jamais été dans la région avant ?

Non.

Donc pour lui, quelle que soit la commune c'était pareil ?

Oui.

Et pour vous ?

Comment on a atterri ici vous voulez dire ? Franchement, par hasard, on voulait une maison plus grande qu'en ville et c'était aussi la volonté d'aller plutôt du côté de la campagne vers la campagne pour le calme, tout en restant proche de Chalon-sur-Saône. On ne voulait pas être à plus de 20 minutes de la ville

Vous vouliez vous éloigner de la ville, mais pas trop ?

Oui, le centre-ville de Chalon-sur-Saône devenait un peu trop bruyant. On a habité cinq ans à Chalon.

Du coup vous avez l'expérience des deux.

Oui. Mais moi j'ai toujours vécu à Chalon, lui il y a vécu cinq ans et après on est arrivé ici.

Et ça n'a pas été trop dur de changer ? De ne plus être en centre-ville ?

Au début, c'était un peu trop calme mais maintenant ça va, on est heureux.

Vous avez dû réapprendre plein de choses ?

Pas vraiment. La seule chose qui changeait, c'étaient le calme et la tranquillité. On a tous les deux une voiture et on travaille à Chalon.

Mais avant, vous n'étiez pas obligés d'aller au travail en véhicule ?

Si, toujours.

D'accord.

Ça n'a rien changé en fait.

C'est plus long.

C'est plus long oui. Une quinzaine de minutes pour aller travailler, voire vingt maximum. Avant il fallait dix minutes... les bouchons !

Oui, ce n'est pas le jour et la nuit...

Ce n'est pas la même chose, mais la tranquillité le vaut.

Vous avez choisi la tranquillité ?

Ouais.

Ça vous a surpris en même temps ?

Ça m'a surpris parce que lorsqu'on est en ville, on entend les voitures, les voisins, les klaxons. Quand on arrive ici, on entend la nature, les oiseaux, les animaux.

Quelle est la raison principale du déménagement ?

C'est un peu particulier parce qu'on vit avec mes parents et mon père a eu des problèmes de santé. Il lui fallait du calme, dans une maison assez grande pour vivre tous ensemble. On voulait un jardin aussi.

Du coup c'est l'espace ?

L'espace et le calme.

Vous avez visité plusieurs maisons ?

On en a visité à Chalon mais des lotissements ... On n'avait pas envie.

D'autres communes aussi ?

Chalon, Saint-Rémy et Saint-Marcel.

Et vous connaissiez les communes ? Ici par exemple ?

Non, pas du tout.

Vous ne connaissiez personne ?

Je ne savais même pas que la commune existait.

Quand vous avez choisi de déménager, vous vouliez acheter ou louer ?

Acheter !

Donc vous aviez quand même certains critères quand vous avez commencé à chercher pour un achat ?

Le budget ! Budget et espace !

D'accord. Et quand vous êtes arrivés ici, vous avez dû vous réorganiser pour tout ce qui est courses par exemple ?

Non non. Comme je vous l'ai dit, on travaille à Chalon donc on fait les courses en sortant du travail.

Et pour le pain ?

Il y a une boulangerie ici. Comme on est six, on achète tout en trois ou quatre fois, les packs d'eau, les packs de lait. On avait aussi une petite supérette ici aussi, mais on n'y allait jamais et elle s'est transformée en restaurant.

C'est surprenant parce qu'ici, c'est radicalement différent de Chalon.

Oui, c'est sûr. Mais on a cherché à être à proximité de Chalon pour garder nos habitudes dans la ville. Vivre ici n'a pas changé grand-chose.

Sur le fond, ça a changé quand même quelque chose pour vous ?

Une meilleure qualité de vie et moins de stress.

Vous le ressentez ?

Ah oui !

Vous le ressentez tous ?

Oui, à Chalon, on était tous le temps dans le speed. Pas ici.

Vous m'avez dit que vous aviez des enfants ?

Oui un grand et une petite.

Et pour la scolarisation des enfants ? Ça n'a pas été trop compliqué ?

On n'a pas pu inscrire notre garçon ici car on a emménagé en cours d'année. Il est resté sur Chalon et j'allais le déposer à l'école, en allant travailler. On l'a inscrit ici à partir du CP.

Il y a un collège ici ?

Non, une maternelle et une école primaire.

Et les écoles sont dans le village ?

Oui.

Et pour la suite ?

Il y a un ramassage scolaire pour le collège.

Vous avez déjà regardé comment ça allait se passer ?

Oui.

En arrivant ici ?

Non. Je ne me suis pas préoccupé de ça tout de suite. Je me suis posé la question après ... ici, on est à la fois loin et près du collège. C'est une grande route qui doit bien faire 1 kilomètre, voire plus. On verra comment ça se passe, s'il peut faire la route tout seul.

C'est dangereux ?

Les voitures roulent vite, mais j'ai en même temps envie qu'il soit autonome.

C'est trop loin ou c'est juste à cause de la route ?

C'est la route !

Pour les autres déplacements, vous êtes tous les deux véhiculés donc vous vous répartissez les déplacements ?

Thèse - Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Oui.

Et quand vous êtes arrivés ici, vous ne connaissiez personne. Comment s'est passée l'intégration à la commune ?

Comme ça...

Vous n'avez pas l'impression d'avoir des liens avec la commune ?

Non, aucun.

Vous connaissez les voisins ?

Oui... ça reste des voisins.

Ce qui veut dire ?

Je n'ai pas forcément d'affinités avec mes voisins. Il y a une courtoisie. Il y a beaucoup d'a priori ici.

Je suppose que vous faites référence...

À nos origines.

Ça pose un frein ?

Oui, on nous la fait ressentir.

Comment ? De façon symbolique ou plus explicite ?

Dès qu'ils ont connu notre nom. On m'a dit que je passais partout, mais dès qu'ils ont connu mon nom, j'ai eu le droit à la question : « vous n'êtes pas française ? ». Pourtant, je suis née ici.

Vous ne vous êtes donc pas intégrés à la vie de la commune et à ces activités communales ?

Non.

Vous n'avez pas créé de liens ici ?

Si, certaines personnes qui ne se sont pas arrêtées à un nom ou à une origine.

Tant mieux. Vous avez quand même des contacts alors ?

Oui, mais la plupart du temps, ça reste distant.

Vous avez quand même des amis dans la commune ?

Oui, ça se passe bien. Je ne vis pas pour les autres, mais j'ai quelques connaissances ici.

Et ce que votre installation ici a changé vos habitudes par rapport aux personnes que vous fréquentiez avant à Chalon ?

Non, on se voit toujours autant. On va toujours les uns chez les autres. Beaucoup de personnes connaissent Sassoney, contrairement à moi. Ça n'a posé aucune difficulté.

J'allais dire pour votre famille mais si j'ai bien compris votre famille vit avec vous ?

Oui, mes parents vivent avec moi. Par contre, mon frère vit à Saint-Rémy et ça n'a rien changé.

Il ne vient pas plus pas moins ?

C'est ça.

Il y a eu d'autres contraintes auxquelles vous avez dû faire face lors de votre installation ?

Oui. Par rapport aux infirmières de mon père parce qu'il est malade ... mais sinon pas de contraintes particulières.

Et c'est quoi le problème que vous aviez rencontré ?

Mon père est sous dialyse. Il fallait que les infirmières viennent quatre fois par jour. C'est une sorte de dialyse particulière et il fallait des gens déjà formés sur cette pratique-là. Ce n'était pas évident de trouver ce type d'infirmière là.

C'est la distance qui a posé un frein ?

Non, juste la spécialité.

Ce sont des infirmières de Chalon ?

Et non ! de Givry.

D'accord. Sinon, il n'y a pas eu de freins particuliers par rapport à ici ?

Non.

Tout le monde a trouvé ses marques ?

Ma mère, ça a été plus difficile parce qu'elle ne parle pas du tout français. A Chalon, elle avait ses petites habitudes avec ses copines mais elle s'est faite à la vie ici. Il lui a fallu un temps d'adaptation, peut-être 6 mois.

Cette nouvelle situation pour vous comme pour le reste de votre famille, vous la voyez comme plus simple ou plus compliquée ?

Ni l'un ni l'autre, c'est différent. Tout en étant semblable. On a juste transposé une situation d'un endroit à un autre.

Cette transposition vous satisfait ?

Oui, on est bien !

Vous êtes mieux ?

Oui, on a tiré un bénéfice dans le sens où il n'y a plus de stress. On n'est pas les uns sur les autres à faire attention au bruit.

Et votre maison vous convient ?

Oui.

Comment vous l'avez choisie alors ?

Il y avait mes parents, donc l'objectif était de trouver une maison à deux niveaux. Un pour eux, un pour nous. On a trouvé la maison parfaite.

Vous avez prévu de rester ici ?

Pour l'instant, oui. On n'a pas pour de projet de partir.

Est-ce que vous avez un attachement à la commune ou peut-être à Chalon ?

Chalon, j'y suis née j'y ai vécu, donc oui. J'ai aussi été étudiante au Creusot et à Dijon aussi. Ce petit village est sympa pour la tranquillité. Tous les habitants ne sont pas très accueillants mais c'est un bon petit village.

Quel regard vous portez sur la commune en termes de point fort point négatif ?

Point négatif, on n'a pas une super desserte. On fait partie du Grand Chalon et il y a un bus le soir et un le matin. Pas plus ! Pour ceux qui n'ont pas de voiture, ça doit être compliquée... Je pense que si on vient ici, il faut avoir une voiture. L'avantage de vivre ici, c'est qu'on prend rapidement l'A6, la Nationale 73 ou la RCEA et que la gare TGV est à une trentaine de minutes, donc on est à Paris en deux heures si on veut. C'est bien pour les enfants. Sinon, il n'y a pas grand-chose à redire. D'un autre côté, je n'ai pas besoin de beaucoup de choses.

C'est-à-dire ?

Je me contente de ce que j'ai. S'il y a des activités pour les enfants, je les y inscris et s'il n'y en a pas, je leur trouve autre chose à faire. Je m'adapte !

Du coup, il y en a ?

Oui, mais à Virey, dans le village voisin. Il y a un ramassage qui les y emmène.

Vous les emmenez au ramassage ?

En théorie, oui. Mais j'ai choisi une autre solution : comme je vais travailler tous les jours à Chalon, je les dépose à Crissey, le village d'avant, et je le récupère en revenant.

A Crissey, il prend le bus quand même ?

Non, je l'emmène directement.

Ah d'accord c'est un autre centre. Personne n'utilise le bus ?

Dans ma famille, non. Peut-être d'autres habitants du village. Nous, on a la voiture, on fait avec.

Le fait de devoir être motorisé, ça peut être un frein, non ?

Dérangeant, à condition de ne pas y être habitué. Nous, c'est notre routine de prendre la voiture, de déposer les enfants, de les récupérer et de rentrer à la maison.

Est-ce que c'était votre idéal, ce vers quoi vous vouliez arriver, un souhait ou un choix parmi un autre ?

Je n'avais pas vraiment de souhait. C'est juste qu'à ce moment-là, il fallait évoluer et on a évolué vers l'accès à la propriété, vers la maison parce que c'était plus simple que l'appartement. On est une grande famille.

Est-ce qu'il vous semble qu'on a oublié de parler de quelque chose ?

Non, je ne pense pas.

- **Il s'agit d'un couple de retraités ayant 65 ans, vivant à Chalon-sur-Saône.**

Cela fait combien de temps que vous vivez ici ?

Thèse - Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Lui : on habite dans cette maison depuis 31 ans. J'ai été muté hors de Chalon ces dix dernières années. Dans un premier temps, j'ai été à Avignon et après à Grenoble. On a décidé de revenir ici ensuite. Je suis en retraite et on voulait revenir auprès de notre famille. Elle est de la région.

On va reconstituer un peu le parcours qui a l'air assez rempli ; vous avez acheté cette maison, il y a 31 ans ?

Elle : c'est une maison familiale. C'est la maison de ma grand-mère paternelle, quand elle est décédée, j'ai racheté la maison.

Lui : alors quand je dis 31 ans, c'est 33 ans en fait !

Elle : nous avons racheté la maison pour qu'elle reste dans la famille, éventuellement pour les petits enfants. Après notre mariage, on avait acheté un appartement à Chalon et quand ma grand-mère est décédée, on a fait une étude pour savoir si on pouvait acheter et agrandir la maison. A l'époque, on avait deux enfants en bas âge. On l'a rachetée et agrandie.

Et vous êtes partis de quand à quand ?

Lui : de 2007 à 2013.

En laissant la maison ?

Lui : oui, vide !

Avec quelqu'un dedans quand même ?

Lui : non non. Sauf les enfants quand ils voulaient venir, mais la maison est restée vide tout le temps de ma mutation.

Et pendant ce laps de temps vous avez habité dans combien de villes différentes vous m'avez dit ?

Lui : un an à Avignon et le reste à Grenoble

C'était différent de Chalon ?

Elle : on avait un logement professionnel.

Lui : j'ai vécu un an à l'hôtel à Avignon, parce que c'était un poste temporaire. A Grenoble, on avait un appartement de fonction dans la ville même. On revenait ici les week-ends pour voir la famille et pour faire un minimum d'entretien de la maison.

Vous n'êtes pas éloignés de votre famille ?

Elle : non, on a encore nos parents, les miens sont à Buxy.

Lui : ils sont en plein dans votre sujet. Ses parents à Buxy et les miens au Creusot.

Donc vous êtes originaires d'ici tous les deux ?

Lui : oui. On voit la ville évoluer plus vite quand on part quelques années.

Comme par exemple ?

Lui : comme la circulation.

Elle : l'habitat.

Thèse - Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Lui : l'équipement. En ayant habité à Grenoble, on a l'impression de revenir à la campagne ici.

Vous aviez cette impression-là ?

Elle : ah oui !

Lui : c'est la réalité.

Comment ça se matérialise ?

Lui : d'abord le calme. Grenoble est une ville très bruyante.

Elle : le temps dans la circulation.

Lui : le temps dans la circulation, dans les moyens de transport... Aussi, la communication entre les personnes est totalement différente ici qu'à Grenoble ou à Avignon, c'est pas du tout les mêmes rapports. Principalement ça.

Vous l'avez senti en revenant ici ou en étant à Grenoble ?

Lui : quand on était ici, on ne s'en apercevait pas. On était dans le bain. En partant à Grenoble, on avait une vie plus mouvementée et les week-ends à Chalon, on n'avait pas le temps de se rendre compte. Quand on était là, on arrivait à midi le samedi et on repartait sur Grenoble à midi le dimanche. On n'avait pas le temps de voir grand-chose. Mais en se réinstallant ici, c'est là qu'on s'en aperçoit du calme face à Grenoble.

Donc vous avez l'impression d'être à la campagne ici ?

Elle : oui. D'abord, on habite dans un quartier un peu à l'extérieur du centre, relativement calme. Le centre-ville n'est pas très loin mais il s'est complètement désertifié au niveau commerce par exemple, ça fait un drôle d'effet. A Grenoble en 5 à 10 minutes, on était au centre-ville et on avait tout sous la main, alors qu'ici ... Il y a les supermarchés mais beaucoup de commerces ont fermé et on voit l'expansion des constructions d'immeubles et ça nous pose question quelque part.

Lui : la ville perd des habitants mais de nouveaux bâtiments se construisent un peu partout et on se demande quelle est la cohérence, ou quels sont les projets industriels qu'il y a derrière, s'il y en a. On voit aussi la ville vieillir, mais rien n'est fait pour ces personnes qui vieillissent ...

Elle : à Grenoble, il y avait des démolitions puis des reconstructions et les logements étaient habités tout de suite. A Chalon ... hier, on est passés du côté du stade et tout est fermé, il n'y a plus personne mais ça continue à construire. Pourtant, il y a moins d'habitants et niveau boulot, ce n'est pas tip top. On ne comprend pas bien la politique actuelle.

A Grenoble, vous alliez faire vos courses à pied ?

Lui : ah oui !

Elle : c'était l'idéal.

Lui : on n'avait pas besoin de prendre notre voiture dans notre quartier. Il y avait trois superettes et il y avait des traiteurs, des chocolatiers, des boulangers, des pâtisseries, des pharmacies, des traiteurs, des fromagers.

Elle : habillement, cordonnier aussi.

Vous faisiez tout à pied ?

Elle : tout à pied.

Lui : on n'utilisait jamais la voiture à Grenoble. Je l'utilisais pour aller sur mon lieu de travail à cause de mes horaires. Si j'avais pu prendre le tram, je l'aurais fait. On prenait juste la voiture pour aller se balader et respirer l'air de la montagne

Et vous prenez plus la voiture ici ?

Elle : oui tout à fait, sauf pour aller dans le centre-ville. On prend la passerelle on descend à pied. Par exemple, j'aime me balader dans les rues piétonnes de Chalon-sur-Saône car on peut y marcher tranquillement et on a toute l'histoire de la ville sous nos yeux.

Lui : vu la circulation, c'est plus rapide à pied qu'en voiture et puis on n'a pas les problèmes de stationnement. Si on veut faire des commissions, il faut aller à l'extérieur de la ville, c'est une des différences par rapport à Grenoble. La proximité pour s'alimenter, pour la vie quotidienne, c'est plus difficile ici que dans une ville comme Grenoble. A notre arrivée ici, il y avait une épicerie et c'était un plaisir pour les enfants d'aller faire les commissions.

Elle : dans le coin, il y avait des bouchers et des épiciers.

Et tout ça a disparu ?

Lui : tout ça a disparu.

Et dans le quartier, là ?

Lui : à part l'Intermarché, une pizzeria sur le côté ...

Elle : si vous prenez l'avenue Boucicaut, il y a un boulanger tout en bas et un autre rue Niepce.

La vie de quartier a bien changé ?

Elle : oui, elle a changé. Les anciens sont décédés et les personnes âgées encore là se font livrer leur course. Ici, la qualité du commerce n'est plus la même.

Lui : je pense que notre quartier n'est pas le seul. Il y a beaucoup de quartiers où il n'y a pas de commerces. A Grenoble, il y en a partout.

A Grenoble ?

Lui : il y a un pôle commercial, mais aussi de quoi faire son quotidien dans tous les quartiers, une boucherie ou une supérette. C'est la différence par rapport à une ville comme Chalon. A côté, il y a Buxy, un petit village où il y a tout à proximité.

Vous y avez habité à Buxy ?

Elle : moi, chez mes parents. Ils ont choisi de déménager de Chalon à Buxy quand papa est parti à la retraite. A Buxy, il y a tout. Pas besoin de venir à Chalon.

Et avant cette maison, vous aviez déjà habité ensemble à Chalon ?

Elle : oui, on était quartier Saint Jean des Vignes

Lui : moi je suis chalonnais depuis 71. Avant, j'étais au Creusot, et on a fait pas mal de voyages à droite à gauche. Mon papa faisait les chantiers comme son papa d'ailleurs. On a

habité au Creusot à partir de 61, j'y ai vécu 10 ans, puis je suis parti à Chalon. Je suis plus chalonnais que creusotin.

Elle : Le Creusot, c'est le désert.

Quand vous êtes revenus ici, est ce que vous avez dû vous réadapter à Chalon ?

Lui : on est toujours en phase.

Elle : non non.

Lui : se réadapter, si.

Elle : oui mais...

Lui : c'est relativement simple.

Vous allez toujours aux mêmes endroits qu'il y a dix ans ?

Elle : des enseignes sont encore là, même si d'autres ont disparu. Non, il n'y a pas de réadaptation.

Lui : ça dépend. Pour tout ce qui est soin dentaire, je pense que si.

Elle : en dix ans oui, le dentiste a pris sa retraite. On a 60 ans et les gens arrivent aussi en fin de parcours. Bientôt le médecin, mais ça c'est partout pareil.

Lui : si on a des besoins particuliers, le tout de la ville est fait en 25 minutes. Donc la réadaptation ...

Elle : ... elle est vite faite.

Lui : on sait où les choses se situent et s'il y a eu des changements, on cherche un peu. Ca va vite.

Elle : le marché du centre-ville n'a pas changé, on n'est pas dépaysés.

Et vous avez fait évoluer vos habitudes ? Vous disiez qu'à Grenoble, vous alliez plus facilement faire vos courses à pieds : ces habitudes-là vous les avez fait perdurer ?

Lui : Ici, pour faire nos courses, on prend la voiture.

C'est loin ?

Lui : c'est en périphérie de la ville. On ne peut pas y aller sans voiture.

Et quand vous avez décidé de revenir ici, vous avez envisagé d'autres solutions, d'aller ailleurs ?

Lui : non, on avait cette maison ... L'avantage de Chalon, c'est que comme nos enfants sont sur Paris, sur Lyon et un autre à l'étranger. C'est relativement pratique parce qu'on se retrouve à un point central par rapport à nos enfants. On aurait pu se dire : « allez, on vend la maison et on va se mettre pourquoi pas à Buxy, pourquoi pas ailleurs », mais on a été pris par nos vies professionnelles et on souhaitait avant tout pouvoir se retrouver en couple et ne pas se laisser manger par un certain nombre de choses. On ne voulait pas aller à Lyon, pas à Paris et pas non plus rester à Grenoble.

La raison de votre réaménagement ici, ça a été de vous retrouver ensemble ?

Elle et lui : oui (ensemble).

Thèse - Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

La raison du retour « à Chalon » c'était la même ou il y avait quand même un attachement à la ville ?

Elle : oui, il y avait un attachement à notre maison.

Lui : moins à la ville, on aurait eu une maison à Tournus, c'était pareil. Sauf si la maison avait été au Creusot, là, on n'y serait pas retournés.

Vous êtes quand même plus attachés à Chalon qu'au Creusot ?

Lui : oui. Même si on l'a qualifié de ville campagnarde, c'est quand même plus vivant qu'au Creusot, même si elle est bien fournie niveau activités culturelles.

C'est quelque chose que vous regardez ça ?

Elle : maintenant oui. On a plus de temps, on veut rattraper le temps. Avant, on était pris professionnellement, on n'avait guère le temps. On essaye de se sensibiliser, de découvrir et de prendre ce temps-là pour les loisirs.

Donc pourquoi ne pas aller jusqu'au Creusot ?

Lui : on y va si si. On est à 20 minutes, et ça fait une halte chez maman ...

Vous avez quand même des relations, avec tout ce temps passé ici en cumulé ?

Lui : oui mais on a été à l'extérieur pendant 10 ans, donc les relations se sont rompues. On réfléchit à faire des nouvelles choses, plutôt que de reprendre les activités anciennes.

Parce que ...

Elle : le lien n'est plus. On a essayé de garder le contact par téléphone, mais difficile et 10 ans d'absence, c'est long.

Lui : des amis sont partis de Chalon pour des raisons professionnelles ou familiales et d'autres sont restés ici. Mais les cercles sont à reconstruire.

Est-ce que vous vous sentez moins bien intégrés à Chalon ?

Elle : actuellement ? On essaye de se repositionner, de trouver de nouvelles choses qui vont nous intéresser, mais c'est à nous d'y aller.

Lui : à chaque déménagement, il faut construire ou reconstruire.

Elle : c'est vrai que dans les anciennes associations où nous étions, tout le monde pensait que nous allions nous réinvestir tout de suite et on a dit « non non ». On veut d'abord se poser et réfléchir.

Parce que vous les avez recontactés en arrivant ?

Elle : non, c'est eux.

Vous étiez encore en contact ?

Elle : oui, on était encore dans les tablettes et dans les listings. Chacun savait qu'on allait bientôt revenir.

Et vous disiez que c'était comme un nouveau départ, une nouvelle arrivée ?

Lui : oui de ce point de vue, c'est comme une nouvelle arrivée puisqu'il faut relier à nouveau les éléments, les personnes, les contacts et se remettre dans le bain.

Et c'est quoi le bain d'ici par rapport à Grenoble justement ?

Lui : à Grenoble ça bouge, ça vit, ça sort ...

Elle : oui mais la différence, c'est que tu étais en plein investissement professionnel. Tu n'avais pas de vie en dehors. Personnellement, j'allais dans beaucoup d'associations. Il était hors de question que je reste dans mon logement. Ma nature étant de donner, je me suis engagée à fond.

Lui : et c'est par le biais des associations où elle était que des liens se sont tissés avec des Grenoblois. Moi, je travaillais sur trois départements, je n'avais pas temps.

Elle : l'investissement professionnel à Grenoble a été un surinvestissement physique pour toi. Ça ne laissait pas de temps extérieur pour les distractions.

Lui : n'empêche qu'on avait le choix d'y aller. L'offre était variée. C'est la différence entre une petite ville et une grande ville. Par contre, il y a une constante par rapport à Chalon : dans le milieu associatif, après 18 heures, il ne faut rien demander.

Vous dites ça par rapport à vous ? Vous ne pouviez pas vous engager après 18 h ?

Lui : non, pour moi, c'était difficile de m'engager. Je finissais après 18 heures ... et après 18 heures, il n'y a plus rien sur le plan des associations. C'est avant.

Depuis que vous êtes là vous arrivez beaucoup plus facilement à voir votre famille j'imagine ?

Elle et lui : ah oui (ensemble).

Ça a été important dans la volonté de revenir ici ?

Elle : dans la mesure où nos parents ont 90 ans et des soucis de santé, oui. Eux se sentent tranquilisés. On est à proximité. Mais il faut savoir aussi garder ses distances.

Lui : pour ne pas se faire bouffer.

Elle : on essaye de favoriser leur vie de tous les jours. L'important, c'est le maintien dans leur maison tant qu'ils en ont la capacité, avec de services d'aide à domicile. C'est quelque chose qui nous soucie quand même, on veut avoir un équilibre de vie et ne pas être tout le temps chez nos parents.

Lui : Chalon, c'est bien parce que ça permet d'avoir une petite distance entre eux et nous.

Elle : ça nous a demandé beaucoup d'investissement.

Vous avez changé de regard sur Chalon au moment où vous êtes rentrés, par rapport au moment où vous êtes partis il y a dix ans ?

Lui : c'est une bonne question ça ! Peut-être un peu critique oui, par rapport à la vie de la ville. Ici, ça fait beaucoup de bruit pour pas grand-chose dans les différents projets mis en place.

Elle : il y a eu des projets qui ont été menés : la ZUP ou la démolition des grandes tours. On se pose aussi des questions sur tous ces nouveaux logements qui sortent de terre, sans savoir qui ils vont accueillir. Aussi, il y a peu d'emplois qualifiés. Aujourd'hui, c'est Amazon, c'est la logistique, alors qu'avant c'était Kodak, j'y ai travaillé.

Ce sont des questions que vous ne vous posiez pas il y a trente ans ?

Elle : non, c'était une autre époque.

Lui : oui avant qu'on parte, Kodak était toujours vivant. L'emploi a évolué à Chalon. Je vais être méchant mais les maires ont l'habitude de mettre en valeur les start-ups. Ça fait beaucoup de bruit mais ça fait peu d'emplois. Peut-être du profit pour ceux qui la créent mais en termes d'emplois Et puis ce qui m'inquiète aussi, c'est de voir ce flux permanent entre le Creusot et Chalon ou Montceau et Chalon. Des gens qui se déplacent de ville en ville pour travailler.

Ça fait des flux de trafic, c'est sûr. Pour en revenir à l'habitat, la maison que vous avez ici correspond à un idéal ?

Lui : Non, ça n'a jamais été notre idéal. Mon épouse vient d'être opérée d'un genou et ce n'est pas pratique.

Les étages ?

Lui : oui. On avait prévu d'agrandir la maison par derrière, au carré. On nous a obligé à faire un T. Je voulais la mettre en carré pour mettre un genre d'élévateur sur le côté. Elle est idéale parce qu'elle est en ville, elle est idéale parce que lorsque les petits enfants en ont envie, viennent et peuvent dormir sans problème. Mais elle n'est pas pratique en vieillissant. Il faudra la réaménager bientôt.

Elle : puis nous sommes attachés à la maison, parce que ...

Lui : c'est sa maison.

Elle : c'est la maison de ma grand-mère dans laquelle j'ai été quand j'étais enfant. J'y suis attachée mais s'il fallait s'en défaire pour des raisons de santé... mais on demandera à nos enfants d'abord.

C'était important pour vous d'être en ville si je comprends bien.

Elle : oui, tout à fait. On est à côté de la gare. On peut se déplacer à pieds. C'était pratique avec les enfants et l'école, le collège et le lycée à proximité. Pareil pour les soins ou pour les spectacles. Je vois mes parents qui sont à la campagne, ce n'est pas évident en vieillissant d'aller à l'extérieur. Il faut tout de suite prendre la voiture et appeler quelqu'un quand on est à la campagne, ce n'est pas évident... J'espère qu'on pourra réaménager la maison pour vieillir dedans. Si on ne peut pas, on vendra la maison pour acheter ou louer un appartement et rester en ville.

Et vous avez des bonnes relations avec les voisins ?

Elle et lui : ah oui (ensemble) !

Lui : malgré les 10 ans d'absence, oui. Il y a une fête des voisins tous les derniers samedis de septembre. Elle : ça fait dix ans qu'on fait la fête des voisins. On fait maintenant partis des anciens, c'est important. Quand on partait, on laissait nos clés au voisin pour qu'il relève le courrier.

Vous êtes donc très intégrés dans le quartier.

Elle : ah oui, le quartier oui. On a le souci des uns et des autres. On a des voisins qui étaient les professeurs de nos enfants. Quand l'hôpital a été ouvert, il y a eu des problèmes avec l'hélicoptère qui passait au-dessus du quartier, on a monté une association de voisins pour ...

Lui : pas contre l'hélicoptère en lui-même, mais pour la sécurité !

Tout à l'heure vous me disiez que la ville de Chalon n'était pas si importante que ça, mais le quartier a l'air assez dynamique ?

Elle : ah oui oui. Ça s'est renouvelé mais il y a toujours un noyau.

Lui : les gens sont quand même assez attentifs les uns aux autres.

Elle : oui et il y a quand même un noyau. On est tous arrivés en même temps. On a fait du baby-sitting les uns pour les autres. Quand je suis sortie de la clinique, on m'a demandé ce qu'il m'était arrivée.

Lui : les gens sont attentifs.

Est-ce que vous pourriez me donner, selon vous, les points forts et les points faibles du département ?

Lui : du département ?

Oui, au moins de Chalon et du département ?

Lui : je trouve que Chalon est bien situé et agréable à vivre.

Elle : il y a des richesses culturelles. Il y a la Saône. Vous avez la côte chalonnaise et la Bresse qui donnent de beaux paysages. Mâcon, on connaît moins mais si on aime les vieilles pierres, il y a aussi le circuit des églises. Niveau géographie et histoire, Chalon est bien placé, il y a tout un rayonnement. Si on aime la nourriture et le vin, il y a le choix. On est vite dépaysés sans aller très loin et au niveau axes de circulation Chalon est très bien placé. Route, train, voiture ou même Lyon pour prendre l'avion, c'est ce qu'on fait.

Et au niveau inconvénients ?

Elle : on ne peut pas dire qu'il y ait des inconvénients puisqu'on est à la retraite.

Lui : l'inconvénient, s'il y en avait un, ce serait l'organisation territoriale mal pensée.

A Chalon ?

Lui : oui je trouve, avant dans la cité, il y avait le monde du travail. Aujourd'hui ...

Oui ?

Lui : Dans la construction des villes, on a fait des blocs. Bloc travail, bloc commerce, tous les métiers de bouffe dans un coin, tout ce qui est automobile dans un autre. On est en train d'y revenir un peu. Et Chalon, dans le passé, avait quand même de l'industrie dans la ville ce qui était pourvoyeur de lien social et de cohésion. Ça n'existe plus puisqu'on a mis à l'extérieur de la ville toutes les grandes surfaces, puis les commerces se sont expatriés sur ces zones. Maintenant, ce sont des mouvements de circulation abominables et comme les transports en commun sont peu efficaces, ça ne va pas s'arranger dans le temps.

Ce serait spécifique à Chalon ?

Lui : on parle de Chalon hein ? Mâcon, je ne connais pas.

Oui, cette organisation spécifique serait encore plus marquée pour vous à Chalon ?

Elle : oui c'est flagrant !

Lui : aujourd'hui, tout le monde se plaint qu'il n'y a plus rien à Chalon. C'est la faute des politiques et des gens qui ont organisé la ville et accordé les permis de construire.

Et ça c'est plus fort aujourd'hui qu'il y a dix ans ?

Elle et lui : ah oui (ensemble) !

Ok, il y a une sorte de désertification programmée du centre-ville qui ne permet plus de lien entre les gens ?

Elle : oui, en fin de compte ... il y a eu un attrait pour les gens d'aller un peu à la campagne. C'est comme ça que se sont développés Saint-Marcel et les pavillons. Il n'y a plus de jardins maraichers.

Saint Marcel a fortement évolué en 15 ans ?

Lui : oui !

En quoi ?

Lui : maintenant, c'est la continuité de la ville de Chalon ... ce n'est plus un village en lui-même.

Vous voulez insister sur de nouveaux éléments ?

Elle : non. Je crois qu'on a fait le tour.

- **Il s'agit d'une femme de 61 ans, vivant avec son père à Montceau-les-Mines.**

Pouvez-vous, dans un premier temps, vous présenter et présenter les personnes qui habitent avec vous dans ce logement puis me raconter comment a été votre installation dans ce logement ?

J'ai 64 ans. Je suis retraitée dans trois semaines. J'habite chez mon papa depuis décembre de l'année dernière. Ce groupement familial s'explique par plusieurs raisons : j'étais seule, en difficulté financière et papa était également seul depuis que maman a été placée en EHPAD. Il a fait deux accidents cardiovasculaires donc ça lui semblait une bonne idée que je revienne habiter avec lui. Deux borgnes peuvent faire un voyant et il y a une complémentarité et une aide réciproque entre nous. J'ai été très nomade par rapport à mon habitat, au fil des événements de ma vie privée. J'ai déménagé plus de dix fois dans un périmètre restreint, entre Montceau, Blanzay et Montchanin.

Vous êtes donc du territoire ?

Oui.

Vous êtes originaire de Montceau ?

Oui, je suis née à Saint-Vallier et j'ai mes études à Montceau, avec l'école maternelle, l'école primaire et le collège. J'ai fait l'école d'infirmière après le bac. J'ai aussi fait une

spécialisation à 30 ans pour devenir puéricultrice et assurer le poste de directrice de crèche que j'avais.

Vous avez fait le choix de venir vivre avec votre père et vous connaissiez donc le secteur ?

Oui, tout à fait.

Est-ce que votre déménagement a eu des conséquences sur votre vie, par rapport à votre travail ?

Quand je suis arrivée ici, j'étais déjà en arrêt maladie. J'ai un cancer et je suis en arrêt depuis deux ans. Ce déménagement a signifié moins de disponibilités personnelles et moins de libertés personnelles. Aussi, des contraintes de vie pour ma fille, qui vit encore avec moi.

Elle vit ici avec vous ?

Quand elle n'est pas en études, oui. Pour elle, Montceau, c'est mort. Dès qu'elle peut prendre un train pour Dijon, elle le fait. A la rentrée en septembre, elle part même sur Paris. Elle a 22 ans et elle a un fort désir culturel. A Montceau, il n'y a rien faire. Après 21 heures, on rentre chez soi.

Vous n'avez pas cette vision-là ?

Moi, j'ai des activités. Le sport surtout ! Pour ma génération, il y a suffisamment de choses, même autour de la culture, avec l'Université pour. C'est sûr que c'est moins intéressant pour les plus jeunes.

En fin de compte, c'est surtout pour votre fille que le déménagement a été difficile ?

Oui. Matériellement aussi. J'avais un appartement de 96m², j'ai été obligé de me séparer d'un certain nombre d'affaire et pareil pour papa.

Le matériel et votre fille, ce sont les plus grandes difficultés rencontrées ?

Trouver sa place dans une maison qui n'est pas la sienne aussi. Puis, subir un choix qui n'est pas le sien. On en tire quand même des avantages. Par exemple, je peux beaucoup plus aider ma fille dans le financement de ses études.

Et vous n'aviez pas pensé à une autre solution ? Aller dans un autre logement tous ensemble ?

Papa est propriétaire, donc non. Mon rêve était d'avoir une grande propriété, avec tous mes enfants. A la Dallas ... mais ça n'a pas été possible.

On va passer maintenant à des questions sur vos déplacements. Comment vous vous organisez ? Les choses sont simples ou compliquées par rapport à vos déplacements ? Vos achats tout d'abord ?

Depuis que papa a repris son autonomie, c'est lui qui s'occupe des courses. C'est un fidèle abonné de Casino. Il va à Casino parce que le parking est facile d'accès. C'est un de ses critères de choix et c'est une enseigne ancienne où il a l'habitude d'aller. De mon côté, je vais juste faire des petites courses si besoin. Par contre, la chose que je trouve déplaisante en ce moment, c'est la difficulté à se stationner. J'ai l'impression qu'ils ont fait le choix de faire le maximum de places de stationnement mais elles de plus en plus petites. Deux grosses voitures et vous ne pouvez plus ouvrir la portière.

Pour faire vos achats, vous devez prendre à chaque fois votre voiture ?

Oui, obligé. Il y a un commerçant qui passe le vendredi, un épicier. Il klaxonne, il fait ça à l'ancienne pour prévenir. Il n'a qu'une cliente dans l'immeuble et il doit en avoir d'autres pas loin. C'est pour les personnes très âgées qui ne peuvent plus se déplacer en voiture. Moi, je marche quand même un petit peu, surtout dans le centre-ville mais pour les personnes âgées, les trottoirs restent petits. Ce n'est pas une réussite cet aménagement du centre-ville. Ils auraient mieux fait de ne pas mettre de stationnement. Il n'y a aucune chance de trouver une place, surtout que les commerçants se plaignent mais se garent devant leur commerce. Puis, à pied, si vous êtes vieux et que vous habitez au sud de Montceau, vous êtes condamnés à rester au sud, à moins de faire un grand détour, car une voie rapide coupe la ville. C'est bien dangereux de la traverser ...

Et dans le quartier, il n'y a pas de commerces de proximité ?

Dans le quartier, non. Il y a un SPAR dans le centre-ville par contre.

On va passer maintenant à vos besoins médicaux. Etes-vous satisfaite ?

La gynécologue qui me suit sera bientôt en retraite. Je vais être obligé d'aller à Chalon quand elle sera en retraite car les autres ne prennent pas de nouvelles clientes. Pour les ophtalmo, c'est six mois d'attente ou alors aller à l'hôpital ... Heureusement, j'ai gardé mon médecin parce qu'il est sympa traitant même s'il commence à se faire vieux. On reproche aux gens d'aller à l'hôpital pour un oui ou pour un non mais si on ne peut pas téléphoner à son médecin et avoir un avis, que voulez-vous faire ? On se tourne vers la solution facile.

Et là aussi, vous faites ces déplacements en voiture ?

Oui, parce que j'ai une voiture. Ça ne me pose pas de problème de circuler avec ma voiture. Peut-être que si j'étais obligée de réfléchir, si j'avais un retrait de permis ou autre ... J'ai un vélo dans la cave donc je suppose que je ferais mes déplacements en vélo. Nous, les anciens, on utilise la voiture principalement. Ma fille est beaucoup plus ouverte. Elle fait du covoiturage ou elle prend le train. Elle arrive à se déplacer même sans voiture.

La voiture est donc le moyen le plus simple ? Pas besoin de réfléchir ?

Les médecins avaient déconseillé de conduire à mon papa pendant quelques semaines. C'est seulement en étant obligé que l'on a commencé à réfléchir à des alternatives. Finalement, il est resté chez lui car il ne peut pas marcher, il s'essouffle trop vite. En plus, il est très attaché à la conduite car c'est synonyme d'autonomie pour lui. Il va mal le vivre s'il doit un jour arrêter de conduire. Je l'avais renseigné sur les bus mais il caché tous les documents. A Montceau, il y a aussi un système de taxi « réseau », du transport à la demande. C'est mal fait parce qu'il habite à un certain nombre de kilomètre de l'endroit où on veut aller. Pourtant, la distance n'est pas le problème, c'est plutôt le handicap.

Vous avez donc connaissance au niveau de Montceau de ce qui existe sur les transports en commun ?

Oui.

Et le bus, vous l'utilisez ?

Moi, non. Pour mes loisirs, c'est voiture, par choix aussi d'autonomie. Dans ma petite voiture, j'ai l'impression d'avoir un autre chez moi. Alors que le bus ... d'autres personnes l'utilisent certainement, mais je ne vois jamais grand monde dedans.

Et donc pour vos loisirs, vous vous déplacez à chaque fois en voiture ?

Oui.

Et pour vos achats, vous utilisez Internet ?

Oui beaucoup. Vêtements, chaussures, livres.

Pourquoi ?

Il y a beaucoup plus de choix. On peut faire ses courses à 23 heures. A tête reposée. On remplit notre panier, mais on ne le valide pas. Dans un magasin, on n'a moins la possibilité de sortir les mains vides. On se fait plaisir en regardant les articles sur internet finalement.

Ici, vous êtes satisfaite de votre connexion ?

C'est un peu laborieux. On est en Wifi, avec Free. Plein d'appareils sont connectés à internet donc ça ralentit la connexion. Après, c'est quand même correct pour ce qu'on en fait.

Etes-vous satisfaite par les services communaux ou intercommunaux, comme le ramassage des poubelles par exemple ?

Je n'ai pas connaissance de ce qui est fait. Je n'ai pas la curiosité de connaître tout ça. Les poubelles sont ramassées. On paie une taxe pour que ce soit ramassé et c'est justement ramassé.

Vous êtes satisfaite ? Et par rapport à ce service-là vous êtes satisfaite ?

Oui, les poubelles sont ramassées et le tri est simplifié à l'extrême.

Depuis que vous avez emménagé ici, comment se passe votre vie sociale, vous sentez-vous intégrée ?

Je n'ai pas vraiment quitté le territoire. Je connais beaucoup de monde ici. Je me suis inscrit au groupement de la retraite sportive pour continuer à faire du sport. On fait beaucoup de danse et moi, je fais surtout du tango.

Peut-on dire que vous êtes attachée à la vie de la commune ... de la région ?

Oui, j'y ai toutes mes références. J'ai fait toute ma carrière à Montchanin, puis à l'hôpital sur Montceau. J'y suis attachée et j'y suis restée.

Vous n'avez pas l'intention de partir ?

Avant, si. Quand j'étais plus jeune. J'ai toujours dit que je m'en irais et puis je ne suis jamais partie. C'est impeccable comme ville. On peut faire garder les enfants très facilement, ce n'est pas très loin de Chalon si veut aller à la grande ville. Il y a des activités culturelles. Le seul bémol, c'est l'encadrement des jeunes adultes ... il n'y a aucune offre !

C'est-à-dire ? Il n'y a pas assez de choses pour eux ?

Ce qui me chagrine un peu, ce sont les centres sociaux. Il y a beaucoup d'activités pour les gamins mais pour les étudiants ... C'est pour cette raison que les jeunes ne restent pas ici. Ma fille en est un bon exemple. Elle s'ennuie ici.

Et comment se passe les relations avec le voisinage ?

Non... il n'y pas de souci, c'est une copropriété donc c'est peut-être pas la même population qu'un HLM lambda.

Niveau social, le déménagement n'a donc pas changé grand-chose pour vous ?

Justement, non. Avec le regroupement familial, on fait beaucoup plus de choses à l'extérieur. Je ferais sûrement moins de choses si j'avais un chez moi.

Ça encourage à sortir ?

Oui, voilà.

Donc vous êtes plus active maintenant qu'avant ?

Oui oui, il y a une forme de fuite en avant.

Concernant l'habitat, vous en êtes satisfaite ?

Ce n'est pas le mien. C'est vrai que j'essaie d'inciter papa à faire des choses mais il va me dire que non, ça va. Changer les fenêtres ou la déco intérieure. Actuellement, les dépenses inhérentes à l'habitat sont les frais de la copropriété. L'ascenseur a été mis aux normes, le chauffage va être raccordé à ce projet urbain, voilà.

Et ce que vous savez déjà quels seront vos projets résidentiels futurs ?

Maman est placée en EPHAD et papa a 90 ans ... J'ai honte de dire ça, vraiment, mais pour moi, c'est une solution d'attente et je ne vais pas avoir les moyens de racheter ce logement. Nous sommes cinq frères et sœurs. C'est sûr, je vais repartir.

Et repartir où ?

Montchanin sûrement. Mes autres enfants habitent plutôt Montchanin.

Donc un nouveau rapprochement familial ?

A nouveau dans l'autre sens. Avant, j'étais à Montchanin, en HLM. Mon autre fille vivait juste en dessous de moi. Mon fils à 10 minutes, dans la campagne.

Quel serait, pour vous, la définition de l'habitat idéal ?

L'habitat idéal ? Quelque chose de grand parce que j'étais habituée à de grands appartements, même en étant seule. Un balcon, une bonne isolation et un bon chauffage. Je n'ai jamais eu de bon chauffage, toujours à payer des notes aberrantes, avec un faible chauffage électrique et une mauvaise isolation. Il fallait payer de grosses notes pour avoir chaud. Un appartement idéal, c'est celui qui me permettra de me rapprocher de mes enfants, tout en ayant un cadre de vie agréable. Je suis de plus en plus regardante sur le cadre de vie.

C'est quoi un cadre de vie agréable ?

Un balcon sans vis-à-vis ou un endroit où l'on puisse profiter de l'extérieur. Jamais je ne vais pouvoir me payer une petite maison avec un terrain ou un appartement avec une cour, donc au moins un balcon, ce serait bien, pour l'investir.

Depuis votre retour à Montceau, est-ce que votre perception de la commune a changé ?

Montceau se donne des airs de grande ville. C'est mon ressenti. Avant, on était montcellien de la sablière. Je ne retrouve pas la convivialité plutôt bonne enfant qui était présente ici, dont j'avais le souvenir étant gamine. C'est devenu un peu plus égoïste, il me semble.

Pour vous, quels sont les points forts et les points faibles du territoire ?

Les points forts, la géographie mais paradoxalement, ça ne saute pas aux yeux des gens qui habitent là et travaillent là. Autant, ça saute aux yeux des lyonnais qui viennent travailler ici grâce à la gare TGV ou des gens qui vont travailler à Paris. Je trouve qu'il y a un petit paradoxe. Aussi, Montceau joue les grandes villes, mais les habitants sont restés un peu fermés. Puis, il y a une pauvreté du maillage social, les assistantes sociales ou les aides aux familles en difficulté sont peu subventionnés. Il y a des grosses coupes de budget, alors que le personnel a des tâches difficiles et ingrates. Il n'y pas assez de personnes qui travaillent dans ces domaines et les rares qui travaillent y laissent leur santé. C'est dommage. Le territoire est en perte économique et il y a toute une population qui souffre et l'Etat ou le Conseil Départemental, personne ne se donne les moyens de venir en aide à ces populations.

Quels sont vos attentes par rapport au territoire ? Est-ce qu'il y a d'autres manques ?

Non, il n'y a pas de manques très importants. Pour tout, il y a une solution. Je ne sais pas si les réponses apportées sont adaptées aux besoins de tout le monde ... Certains choses se mettent en place, mais qui ne répondent pas aux besoins parfois. Je crois qu'on ne questionne pas assez les gens sur leurs besoins.

Vous pensez à quelque chose en particulier ?

Je pense à ce taxi réseau que les gens ne peuvent pas emprunter s'ils ne sont pas à plus de x kilomètres. Je fais partie d'une association d'aide, de lutte contre l'illettrisme. Il y a des gens qui habitent Sanvignes et qui ne peuvent plus venir aux activités et aux ateliers proposés parce que les bus ont été supprimés. Si on veut que Montceau soit fédérateur d'un certain nombre d'actions, il faut donner les moyens aux gens habitant autour de Montceau de venir dans la ville. Quand il n'y a que les locaux, ça tourne vite en rond et on se retrouve vite avec les mêmes gens et ça peut entraîner un sentiment de saturation. Il faut mettre en place des solutions de mobilité pour que tout le monde puisse venir à Montceau, mais ceux qui gèrent ces taxis n'ont pas connaissance des besoins.

Vous voyez d'autres éléments importants ?

Même si j'habite à Montceau, mon cœur est à Montchanin. J'y ai fait carrière et je ne compte pas encore rester longtemps à Montceau.

Pour vos enfants ?

Oui, totalement. Ma fille va être intéressé par la proximité des TGV. C'est plus facile en partant de Montchanin.

Comment fait-elle actuellement ?

Quand elle est ici, je l'amène à chaque fois à Montchanin ou à la gare TGV.

Elle ne prend pas le bus ?

Non, difficilement. Elle le prendrait si elle n'avait pas le choix. Mais à partir du moment où je peux l'amener, c'est une forme de facilité.

Vous connaissez le buscéphale ?

C'est vrai. Le service de bus a dû bien être utilisé quand la gare était fermée. Je vois plus de personnes arriver en voiture qu'en bus à la gare TGV. Je ne crois pas que les gens aient une mentalité prête à prendre le bus. Ils sont très peu remplis quand je les vois, en emmenant ma fille à Montchanin. Personne ne monte et personne ne descend. Tout dépend des gens, je suppose. Par exemple, j'ai une amie qui habite juste à côté de Montchanin. Quand elle doit aller au Creusot ou à Montceau, elle utilise le bus parce qu'elle n'a pas le choix. Il passe à côté de chez elle, à des heures régulières et il n'y a pas besoin d'escalader pour monter dedans. Par contre, c'est plus compliqué quand il faut qu'elle se déplace le dimanche ou le soir. Dans ces cas-là, soit on vient chez elle, soit elle s'arrange pour que quelqu'un l'emmène. Les principales difficultés des gens sont les déplacements. Il y a un couple à Montceau que je connais, la dame ne conduit pas et c'est son mari qui conduit mais il n'est pas tout le temps là. C'est difficile quand les solutions autres que la voiture ne sont pas adaptées. En comparaison, à Paris, ils se passent très bien des voitures. J'ai une sœur malvoyante à Paris qui fait tout en métro. Le métro, c'est une réponse adaptée aux besoins des parisiens.

Vous voyez d'autres éléments à aborder ?

Non, j'en ai déjà dit beaucoup.

Annexe 6. Encadré méthodologique sur l'Analyse Structurelle Résiduelle

Afin d'effectuer une Analyse Structurelle Résiduelle, il est nécessaire de disposer de deux variables quantitatives et de deux variables qualitatives. Cette technique donne la possibilité de décomposer une évolution en trois éléments :

- L'effet national montre l'évolution qu'aurait connue un territoire si elle avait évolué au même rythme que sur le plan national.
- L'effet structurel rend compte de l'évolution qu'aurait connue le territoire, étant donné la structure initiale des facteurs pris en compte, inférieure ou supérieure de l'effet national.
- L'effet local donne à voir les autres facteurs qui auraient pu participer à une évolution inférieure ou supérieure à la moyenne nationale.

La variation régionale des facteurs entre deux années peut être définie comme la somme des trois composantes que sont : l'effet national, l'effet structurel et l'effet local. Chacun de ces trois effets est défini par un pourcentage de la valeur initiale du facteur considéré.

Table des matières

Remerciements	Page 1
Sommaire	Page 2
Indications de lecture	Page 7
Avant-propos	Page 8

Introduction Page 9

Le champ de recherche : l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance démographique Page 10

Le niveau politique des villes petites et moyennes à la recherche de l'attractivité Page 11

Le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, des villes et des intercommunalités différentes pour un même objectif d'attractivité Page 12

Une question de départ émanant du terrain et complétée par la réalité observée Page 13

Trois principes à la base de la problématique de recherche Page 14

Un plan qui rend compte d'une base théorique pour nourrir la réflexion sur le périmètre d'études Page 15

Première partie : l'élaboration d'un cadre de recherche répondant à la question de l'attractivité des villes petites et moyennes en contexte de décroissance démographique Page 17

Chapitre 1. Une approche méthodologique organisée à partir de l'observation participante Page 19

1.1. L'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, une structure marquée par plusieurs missions dans un cadre partenarial Page 19

1.2. L'observation participante dans le cadre d'une thèse en agence d'urbanisme Page 21

1.3. La distanciation par l'activité en laboratoire de recherche Page 24

1.4. Une recherche documentaire rythmée par la pratique du terrain et l'appropriation du sujet Page 25

1.5. Les acteurs des territoires et la population locale au centre de la réflexion Page 26

1.6. Les villes petites et moyennes à l'aune des données quantitatives Page 30

Conclusion du premier chapitre : l'organisation de la thèse en agence d'urbanisme entre la dimension opérationnelle du terrain d'études et la dimension scientifique de la recherche Page 32

Chapitre 2. Une appréhension des villes petites et moyennes en France et en Europe
..... Page 34

2.1. Des villes différemment investies selon les périodes, entre développement industriel et valorisation du cadre de vie Page 34

2.1.1. Le développement industriel des villes petites et moyennes malgré une prise en compte minime dans les politiques d'aménagement Page 34

2.1.2. Les années 2010 marquées par une présence importante des villes petites et moyennes dans les politiques d'aménagement du territoire Page 36

2.2. Une évolution influencée par la sphère présentielle Page 37

2.2.1. Un glissement économique de l'industrie au tertiaire Page 38

2.2.2. Une reconnaissance de la qualité de vie entre ville et arrière-pays Page 40

2.3. Les dimensions démographique et spatiale des villes centres, des unités urbaines et des aires urbaines Page 42

2.3.1. Un cadrage démographique pour mieux discerner les villes petites et moyennes Page 42

2.3.2. Des villes petites et moyennes au contact des grandes villes, des métropoles et des espaces ruraux Page 45

2.3.3. Différents positionnements géographiques pour différents potentiels Page 47

2.4. Des dynamiques démographiques contrastées entre croissance et décroissance Page 48

2.4.1. Une disparité des évolutions démographiques malgré une même volonté de développement Page 48

2.4.2. La question de la décroissance interrogée avec le phénomène de shrinking city Page 53

2.4.3. Les déterminants de la décroissance démographique dans les villes petites et moyennes Page 54

Conclusion du deuxième chapitre : d'une relative uniformisation à une diversification économique des villes petites et moyennes Page 56

Chapitre 3. L'adaptation de la notion d'« attractivité » à la décroissance démographique
..... Page 58

3.1. Une attractivité conditionnée à la rétention résidentielle Page 58

3.1.1. L'attractivité n'est pas un synonyme de compétitivité Page 58

3.1.2. Une appréhension politique de l'attractivité qui passe à côté de l'enjeu de la rétention Page 59

3.2. La notion d'« attrait », pour proposer des conditions de vie de qualité Page 60

3.2.1. Un cadre de vie à la base de l'offre économique résidentielle des territoires Page 60

3.2.2. Des modes de vie différenciés dans les territoires Page 62

3.2.3. Les emplois et les revenus dans l'économie des territoires Page 64

Thèse - Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

<i>3.2.4. L'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance démographique dépend de l'adaptation de leur offre économique résidentielle à la population locale</i>	Page 66
3.3. La notion d'« attraction », pour structurer le territoire autour d'une centralité et de pôles	Page 67
3.3.1. L'affaiblissement de la centralité matérielle et ses formes de compensation	Page 67
3.3.2. Les interactions dans la localisation des activités économiques, des ménages et des aménités	Page 69
3.3.3. Les interactions à l'intérieur des sphères, facteurs de localisation	Page 72
3.3.4. L'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance démographique dépend du maintien des complémentarités fonctionnelles avec leur espace de proximité	Page 75
3.4. Les accointances, pour faire avec les autres territoires	Page 75
3.4.1. Des territoires à l'interterritorialité au sein de l'espace régional	Page 75
3.4.2. Les logiques des jeux de proximité	Page 78
3.4.3. Les systèmes interterritoriaux et l'importance des échanges	Page 79
3.4.4. L'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance démographique dépend de l'intensification des interactions économiques avec l'extérieur	Page 80
Conclusion du troisième chapitre : trois ambitions interdépendantes dans la compréhension de la notion d'« attractivité » en contexte de décroissance démographique	Page 81

Conclusion de la première partie : une reconsidération des dynamiques des villes petites et moyennes en contexte de décroissance démographique

Page 82

Deuxième partie : Les évolutions passées et la situation présente dans le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Page 83

Chapitre 4. Les évolutions socioéconomiques marquantes du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne	Page 85
4.1. Des dynamiques économiques et démographiques dans un contexte de décroissance	Page 85
4.1.1. Une économie productive encore présente mais en décroissance depuis les années 1970	Page 85
4.1.2. Une décroissance démographique marquée par des flux migratoires défavorables	Page 88
4.1.3. Le vieillissement démographique, un phénomène local d'ampleur	Page 90
4.1.4. Une économie aujourd'hui localisée au plus près des ménages	Page 93
4.2. Des villes et des intercommunalités différemment investies par les aménités	Page 94
4.2.1. Différentes origines à la base de la richesse patrimoniale	Page 94
4.2.2. Une offre en aménités fonctionnelles marquée par la taille démographique des villes et de leur intercommunalité	Page 99

Thèse - Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

4.2.3. Une imbrication des zones d'influence des villes centres	Page 101
4.3. Des pistes de recherche adaptées au périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne	Page 103
4.3.1. L'interSCoT, un outil au service de la complémentarité interterritoriale	Page 103
4.3.2. L'économie du vieillissement, d'une menace à une opportunité socioéconomique	Page 105
Conclusion du quatrième chapitre : des dynamiques socioéconomiques et une situation géographique, source d'opportunités de développement concerté voire partagé	Page 106

Chapitre 5. La compréhension de la notion d'« attractivité » des élus au filtre des documents d'urbanisme intercommunaux Page 108

5.1. Les ambitions des documents d'urbanisme intercommunaux dans le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne	Page 108
5.1.1. Une organisation territoriale qui implique toutes les communes	Page 109
5.1.2. Les démarches politiques, à travers les documents d'urbanisme intercommunaux	Page 112
5.2. La hiérarchisation entre les communes, à la base de la construction de l'offre économique territoriale	Page 118
5.2.1. La priorité à l'exploitation des zones économiques urbaines	Page 118
5.2.2. La primauté du développement d'une offre qualitative de logements dans les polarités	Page 120
5.2.3. Le maintien d'un équilibre fonctionnel entre les polarités principales et secondaires et les pôles relais et de proximité	Page 123
5.3. Une offre patrimoniale étendue sur l'ensemble des intercommunalités	Page 125
5.3.1. Une recherche de développement plus respectueux des ressources locales	Page 125
5.3.2. L'agriculture, comme source de développement territorial	Page 127
5.3.3. Une valorisation commune de l'articulation entre les atouts naturels et les atouts culturels	Page 129
5.4. Des interactions avec l'extérieur peu mises en avant	Page 132
Conclusion du cinquième chapitre : des projets similaires dans une recherche de superposition de l'économie présentielle et de l'économie productive	Page 135

Conclusion de la deuxième partie : des volontés politiques communes de développement non partagées, dans un contexte de décroissance

Page 137

Troisième partie : la question de l'attractivité résidentielle des villes petites et moyennes à l'aune des proximités géographiques et des évolutions démographiques et économiques Page 138

Chapitre 6. Une attractivité résidentielle des villes petites et moyennes et du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne portée par le cadre de vie Page 140

6.1. Des facteurs d'attractivité dont l'influence diffère selon les périodes	Page 140
6.1.1. <i>La hiérarchisation des facteurs d'attractivité</i>	Page 140
6.1.2. <i>Une attractivité résidentielle des petites villes</i>	Page 142
6.1.3. <i>Une attractivité résidentielle qui répond aux évolutions économiques</i>	Page 143
6.1.4. <i>Une accessibilité aux grands pôles d'emplois peu significative</i>	Page 144
6.1.5. <i>Une attractivité par les paysages</i>	Page 145
6.2. Les modes de vie dans les villes petites et moyennes du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne	Page 147
6.2.1. <i>Des intercommunalités attractives pour les couples avec enfant(s)</i>	Page 147
6.2.2. <i>Une stabilisation résidentielle par l'accession à la propriété</i>	Page 152
6.2.3. <i>Le lieu de résidence, au regard de l'accessibilité à la ville</i>	Page 153
6.2.4. <i>Le confort de la dépendance à l'automobile</i>	Page 155
6.2.5. <i>Différentes formes de sociabilité amenant l'intégration locale des ménages</i>	Page 158
6.2.6. <i>Une construction différenciée de l'attachement selon les aspirations des ménages</i>	Page 160
6.2.7. <i>Des modes de vie qui reposent sur les relations entre les zones urbaines, périurbaines et rurales</i>	Page 161
Conclusion du sixième chapitre : une attractivité résidentielle des villes petites et moyennes par la valorisation des relations intra et interterritoriales	Page 163

Chapitre 7. L'appréhension de l'axe Saône pour ouvrir le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne sur les plans spatial et temporel Page 165

7.1. La présentation de l'axe Saône, au-delà des intercommunalités de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne	Page 165
7.1.1. <i>La structure urbaine de l'axe Saône</i>	Page 166
7.1.2. <i>Différentes structures institutionnelles situées entre les zones urbaines, périurbaines et rurales</i>	Page 167
7.1.3. <i>Des intercommunalités à la source d'une richesse économique et de mobilités pendulaires</i>	Page 168
7.1.4. <i>Une diffusion de la population à partir des villes</i>	Page 172
7.1.5. <i>L'axe Saône, une coupure ouest/est qui pourrait s'intensifier</i>	Page 174
7.2. Des positionnements stratégiques des intercommunalités de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne face à l'axe Saône aux prises avec le temps politique	Page 177

Thèse - Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

7.2.1. *La Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, des projets portant sur les ressources locales sans concurrencer les intercommunalités voisines* Page 177

7.2.2. *La Communauté urbaine Le Creusot-Montceau, une spécialisation sans recherche de concurrence économique* Page 179

7.2.3. *Une mise en concurrence économique avec les intercommunalités voisines pour le Grand Chalon* Page 181

7.3. Les dimensions spatiale et temporelle à la base de possibles politiques locales alternatives Page 184

7.3.1. *Une recherche de croissance et d'attractivité articulée à une forme d'individualisme territorial* Page 184

7.3.2. *Des approches alternatives en réponse aux dynamiques démographiques et migratoires négatives* Page 186

Conclusion du septième chapitre : Des politiques d'attractivité, pour les villes petites et moyennes en manque d'attractivité et en décroissance, qui peuvent être redéfinies à partir des questions spatiale et temporelle Page 187

Conclusion de la troisième partie : des contextes en villes petites et moyennes qui appellent à une élaboration des politiques de développement propres à leur spécificité locale Page 189

Quatrième partie : Des potentiels pour un développement de l'attractivité à long terme du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne Page 190

Chapitre 8. Un potentiel d'interSCoT à partir des complémentarités intercommunales Page 192

8.1. L'interSCoT, à la base de l'articulation des Schémas de Cohérence Territoriale Page 192

8.2. Un enjeu commun depuis les années 1970, la défense de la centralité des villes Page 194

8.2.1. *Une évolution démographique des villes similaire mais d'intensité différente* Page 195

8.2.2. *L'enjeu historique et commun de la centralité des villes* Page 198

8.3. Une structuration interterritoriale par les pôles périurbains et ruraux Page 207

8.3.1. *Des pôles périurbains et ruraux participant à la qualité du cadre de vie de l'espace de proximité des zones urbaines* Page 207

8.3.2. *Une double structure économique, entre la persistance du mécanisme productif et le développement des ressorts présents* Page 209

8.4. Le patrimoine de l'espace de proximité des villes, levier de dynamisme territorial et interterritorial Page 211

8.4.1. *Les dimensions naturelle et culturelle, au-delà des frontières intercommunales* Page 212

8.4.2. La cohérence interterritoriale des différents paysages du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne	Page 214
8.4.3. Les patrimoines périurbains et ruraux dans la valorisation des villes centres	Page 217
8.5. Une défiance politique face aux potentiels communs et à leur partage	Page 218
8.5.1. Les élus dans un refus de s'intéresser à ce qui n'est pas de leur ressort	Page 218
8.5.2. Une antériorité locale dans les questions de l'interterritorialité	Page 222
Conclusion du huitième chapitre : des craintes politiques plus importantes que les complémentarités interterritoriales, malgré le potentiel en matière d'interSCoT	Page 225

Chapitre 9. L'économie du vieillissement, potentiel moteur commun du développement dans les intercommunalités de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne **Page 227**

9.1. Une triple approche du vieillissement	Page 227
9.1.1. Un contexte démographique national soumis au vieillissement de la population	Page 228
9.1.2. La considération de l'économie du vieillissement, une origine étrangère et une mise en application française	Page 230
9.1.3. Une géographie du vieillissement qui rend compte de deux formes de potentiel : économique et social	Page 233
9.1.4. Le potentiel économique des retraités au regard de la géographie du vieillissement	Page 237
9.2. Un « bien vieillir » en correspondance avec différents besoins du quotidien	Page 239
9.2.1. Le domaine de la santé, pour répondre aux pathologies dues au vieillissement	Page 239
9.2.2. Le domaine du logement, pour continuer à vivre et à vieillir en toute autonomie	Page 240
9.2.3. Le domaine culturel, pour apprendre et s'intégrer dans la société	Page 242
9.2.4. Le domaine de l'aménagement de la ville, pour faciliter la mobilité douce	Page 243
9.2.5. Le domaine de la mobilité, pour se déplacer dans la ville et au-delà	Page 244
9.3. Des associations et des entreprises locales déjà investies sur la question du vieillissement	Page 246
9.3.1. Une économie présentielle animée par le développement de services	Page 246
9.3.2. Une économie productive avec des entreprises reconnues nationalement	Page 250
9.4. Un potentiel de développement peu investi par le niveau politique	Page 254
9.4.1. La Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, seule intercommunalité orientée sur l'économie du vieillissement	Page 255
9.4.2. Des craintes politiques face au potentiel commun que représente l'économie du vieillissement	Page 257

Thèse - Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Conclusion du neuvième chapitre : l'économie du vieillissement, un potentiel commun aux intercommunalités de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne mais inexploité, du fait de divergences politiques Page 258

Conclusion de la quatrième partie : la nécessité d'un changement de paradigme dans les intercommunalités de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne pour retrouver une attractivité résidentielle sur un horizon de long terme Page 260

Conclusion Page 261

Une explicitation du cadre local du périmètre d'études Page 262

Une critique de la conception politique de la notion d'« attractivité » Page 263

La déconstruction de la notion d'« attractivité » au regard des villes petites et moyennes en décroissance démographique Page 266

Différents types de villes petites et moyennes faisant face à un contexte de décroissance démographique Page 270

Des pistes rendant compte des spécificités locales du périmètre de l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne Page 275

Bibliographie Page 278

Etudes de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne Page 309

Documents de stratégies locales Page 310

Annexes Page 312

Table des matières Page 387

Glossaire Page 395

Table des illustrations Page 399

Résumé Page 402

Glossaire

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

AFNOR : Association Française de Normalisation.

ANAH : Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat.

ARC : Agglomération de la Région de Compiègne.

ARS : Agence Régionale de Santé.

ASR : Analyse Structurelle Résiduelle.

ASRDLF : Association de Science Régionale de Langue Française.

ASV : Adaptation de la Société au Vieillissement.

ATD : Agence Technique Départementale.

AUCAME : Agence d'urbanisme de Caen Métropole Normandie.

AUDIAR : Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise.

AUL : Agence d'Urbanisme de Lyon.

AUSB : Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne.

BPE : Base Permanente des Equipements.

CABCS : Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.

CAH : Classification Ascendante Hiérarchique.

CAMB : Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais.

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale.

CCGAM : Communauté de communes du Grand Autunois Morvan.

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie.

c.c.S.c.c. : Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise.

CDC : Caisse des Dépôts et Consignations.

CDF : Charbonnages de France.

CECA : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

CERTU : Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques.

CESAER : Centre d'Economie et de Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux.

CFPPA : Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Âgées.

CGDD : Commissariat Général au Développement Durable.

Thèse - Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires.

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale.

CIFRE : Conventions Industrielles de Formation par la Recherche.

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique.

CUCM : Communauté urbaine Le Creusot-Montceau.

DADS : Déclaration Annuelle de Données Sociales.

DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques.

DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale.

DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques.

DGUHC : Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction.

DOO : Document d'Orientations de d'Objectifs.

EDVM : Enquête Déplacements Villes Moyennes.

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

ESPON : European Spatial Observatory Network on Territorial Development and Cohesion.

EVS : Environnement Ville Société.

FILOSOFI : Fichier Localisé Social et Fiscal.

FNAU : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme.

FVM : Fédération des Villes Moyennes.

GART : Groupement des Autorités Responsables de Transport.

IAU : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France.

IGN : Information Grandeur Nature.

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique.

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

IRCOM : Impôt sur le revenu par commune.

IRM : Imagerie par Résonance Magnétique.

IVC : Institut pour la Ville et le Commerce.

LET : Laboratoire d'Economie et de Transport.

LGV : Ligne à Grande Vitesse.

MAJIC : Mise À Jour des Informations Cadastreales.

MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement.

Thèse - Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

MTETM : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

OFCE : Observatoire Français des Conjonctures Économiques.

OMPHALE : Outil Méthodologique de Projection d'Habitants, d'Actifs, de Logements et d'Élèves.

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

ORATE : Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen.

PACT : Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'habitat.

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

PERVAL : Prix de Vente de la Base Notaire.

PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural.

PLH : Programme Local de l'Habitat.

PLUi : Plan Local d'urbanisme intercommunal.

PLUi-H : Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat.

PMR : Personne à Mobilité Réduite.

PNR : Parc Naturel Régional.

PNRU : Programme National de Rénovation Urbaine.

PREDIT : Programme de Recherche et d'Innovation dans les Transports Terrestres

PUCA : Plan Urbanisme Construction Architecture.

RCEA : Route Centre-Europe Atlantique.

RP : Recensement de la Population.

SADEER : Soutien à Domicile et Ergothérapie.

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale.

SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.

SIRENE : Système Informatisé du Répertoire National des Entreprises et des Établissements.

SITADEL2 : Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les Locaux.

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer Français.

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

SRADDT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

SRU : Solidarité et au Renouvellement Urbains.

TAD : Transport à la demande.

TER : Transport Express Régional.

Thèse - Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

TGV : Train à Grande Vitesse.

UMR : Unité Mixte de Recherche.

UMS : Unité Mixte de Service.

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.

ZAE : Zone d'activités Economiques.

Table des illustrations

Carte 1. Périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne en 2018	Page 20
Tableau 1. Construction de différents niveaux de classes de taille des villes centres de plus de 5 000 habitants à partir des ruptures dans la distribution de la population en 2014	Page 43
Graphique 1. Loi rang taille de la population : villes centres de plus de 5 000 habitants en 2014	Page 43
Carte 2. Population en 2014 des villes centres de plus de 5 000 habitants en France	Page 46
Tableau 2. Dénombrement des villes petites et moyennes et leurs unités et aires urbaines en croissance et en décroissance démographique entre 1975 et 2014	Page 50
Tableau 3. Evolution démographique des villes, des aires et unités urbaines et des intercommunalités dans le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne entre 1975 et 2014	Page 51
Graphique 2. Solde migratoire apparent à Chalon-sur-Saône, dans son aire et unités urbaines et dans le Grand Chalon entre 1975 et 2014	Page 51
Graphique 3. Solde migratoire apparent au Creusot et à Montceau-les-Mines, dans leur aire et unités urbaines et dans la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau entre 1975 et 2014	Page 52
Graphique 4. Solde migratoire apparent à Autun, dans son aire urbaine et dans la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan entre 1975 et 2014	Page 52
Carte 3. Evolution démographique au niveau communal dans les intercommunalités du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne entre 1975 et 2014	Page 89
Graphique 5. Evolution entre 1975 et 2014 du solde migratoire apparent des villes et du reste de leur intercommunalité entre chaque période intercensitaire en indice base 100	Page 89
Graphiques 6. Comparaison entre 1975 et 2014 des populations par tranches quinquennales en France et dans les intercommunalités de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne	Page 91
Carte 4. Taux d'emploi présentiel en 2014 au niveau communal dans les intercommunalités du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne	Page 93
Photographie 1. Le paysage dans les environs de La Celle-en-Morvan	Page 94
Photographie 2. Le théâtre romain d'Autun	Page 95
Photographie 3. L'usine, au centre de la ville du Creusot	Page 96
Photographie 4. Le Puits Saint-Claude à Blanzay	Page 97
Photographie 5. La Cathédrale Saint-Vincent à Chalon-sur-Saône	Page 97
Photographie 6. Des vignes aux alentours de Montagny	Page 98

Thèse - Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Carte 5. Temps d'accès à la ville la plus proche pour chaque commune des intercommunalités du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne	Page 102
Carte 6. Armature territoriale dans le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne d'après les Projets d'Aménagement et de Développement Durables des documents d'urbanisme intercommunaux en 2018	Page 111
Tableau 5. Facteurs d'attractivité résidentielle dans les unités urbaines françaises pour les périodes intercensitaires de 1982 à 2014	Page 141
Tableau 6. Analyse Structurale-Résiduelle des soldes migratoires des unités urbaines françaises selon la classe de taille de 1982 à 2014	Page 142
Tableau 7. Effet de la spécialisation économique sur l'attractivité résidentielle des unités urbaines françaises pour les périodes intercensitaires de 1982 à 2014	Page 144
Tableau 8. Effet propre de l'accessibilité aux grands pôles d'emplois sur l'attractivité résidentielle des unités urbaines françaises pour les périodes intercensitaires de 1982 à 2014	Page 145
Tableau 9. Effet propre du cadre de vie observé par les paysages sur l'attractivité résidentielle des unités urbaines françaises pour les périodes intercensitaires de 1982 à 2014	Page 146
Graphique 7. Bilan migratoire du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne par type de ménage d'après le millésime 2013 (sauf migrations internes)	Page 148
Graphique 8. Bilan migratoire du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne par classe d'âge d'après le millésime 2013 (sauf migrations internes)	Page 148
Schémas 1. Flux migratoires dans les intercommunalités du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne d'après le millésime 2013	Page 151
Schéma 2. La représentation des axes de développement à travers les discours des élus	Page 166
Schéma 3. Les mobilités pendulaires entre les intercommunalités des principales villes de l'axe Saône en 2014	Page 170
Schéma 4. Les mobilités pendulaires des intercommunalités des principales villes de l'axe Saône avec d'autres intercommunalités extérieures dont la ville principale compte 20 000 habitants en 2014	Page 171
Carte 7. La dynamique démographique des communes entre 1975 et 2014 entre Mâcon et Dijon	Page 175
Graphique 9. Evolution de la population des quatre villes du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne entre 1793 et 2014 par année de recensement	Page 195
Vues aériennes 1. Evolution entre les années 1950 et les années 2010 du site du Vallon à Autun	Page 199
Vues aériennes 2. Evolution entre les années 1950 et les années 2010 de l'esplanade François Mitterrand et de ses liaisons avec les sites voisins	Page 201

Thèse - Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Vues aériennes 3. Evolution entre les années 1950 et le quartier des Mines et les années 2010 et le quartier des Equipages	Page 203
Vues aériennes 4. Evolution entre les années 1950 et les années 2010 de la zone Sud de Chalon-sur-Saône	Page 205
Carte 8. Localisation des villes centres et les pôles périurbains et ruraux dans le périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne en 2014	Page 208
Carte 9. Unités paysagères du département de la Saône-et-Loire en 2016	Page 213
Photographie 7. Les paysages vallonnés à partir de la Montagne d'Uchon	Page 214
Photographie 8. Une articulation entre l'eau et l'industrie à proximité de Montceau-les-Mines	Page 215
Photographie 9. Les coteaux viticoles aux alentours de Mercurey	Page 215
Photographie 10. Les extensions pavillonnaires dans la Plaine de la Bresse	Page 216
Graphiques 10. Pyramides des âges par tranches quinquennales en 1975 (à gauche) et en 2014 (à droite) de la France	Page 228
Carte 10. Potentiel économique des ménages retraités au niveau communal dans les intercommunalités du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne en 2014	Page 238

Thèse - Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne



Titre : Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne

Mots clés : Villes petites et moyennes, attractivité, concurrence, cadre de vie, cohérence territoriale, interterritorialité, économie du vieillissement

Résumé : L'attractivité est un objectif marqué pour les élus des villes petites et moyennes prises dans un contexte de décroissance démographique. Ce phénomène les incite en effet à s'investir dans des formes de concurrence territoriale. Cette thèse s'inscrit dans une Convention Industrielle de Formation par la Recherche signée avec l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne, dont le périmètre d'intervention est situé au nord du département de la Saône-et-Loire, entre Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Montceau-les-Mines et Autun. Cette particularité a donné lieu à la réalisation de missions opérationnelles directement sur le terrain. Le but de ce travail de recherche est d'interroger la considération de l'attractivité, par le niveau politique de ces villes, au regard de leur profonde dynamique négative. Dans cette logique, la notion d'« attractivité » a été déconstruite en trois composantes, l'attrait, l'attraction et les accointances, faisant référence aux questions de cadre de vie et de structuration des relations intra et interterritoriales. L'insertion facilitée au périmètre d'études, à travers une structure déjà intégrée localement, a permis la mise en place d'une méthodologie basée sur l'observation participante, complétée par une investigation statistique locale et nationale, qui a conduit à l'identification de deux axes de recherche opérationnelle. Le premier rend compte des potentiels de complémentarité en matière d'aménités, entre les intercommunalités, dans la réflexion d'une démarche interSCoT, alors que le deuxième montre l'opportunité que représente le vieillissement démographique en termes de développement économique, présentiel et productif. Ces éclairages donnent les moyens de comprendre l'attractivité à partir des ressources locales, même quand celles-ci sont habituellement appréhendées comme des indicateurs de la décroissance, et ce, en atténuant la confrontation entre les territoires et en valorisant leur articulation.

L'attractivité est un objectif marqué pour les élus des villes petites et moyennes prises dans un contexte de décroissance démographique. Ce phénomène les incite en effet à s'investir dans des formes de concurrence territoriale. Cette thèse s'inscrit dans une Convention Industrielle de Formation par la Recherche signée avec l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne, dont le périmètre d'intervention est situé au nord du département de la Saône-et-Loire, entre Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Montceau-les-Mines et Autun. Cette particularité a donné lieu à la réalisation de missions opérationnelles directement sur le terrain. Le but de ce travail de recherche est d'interroger la considération de l'attractivité, par le niveau politique de ces villes, au regard de leur profonde dynamique négative. Dans cette logique, la notion d'« attractivité » a été déconstruite en trois composantes, l'attrait, l'attraction et les accointances, faisant référence aux questions de cadre de vie et de structuration des relations intra et interterritoriales. L'insertion facilitée au périmètre d'études, à travers une structure déjà intégrée localement, a permis la mise en place d'une méthodologie basée sur l'observation participante, complétée par une investigation statistique locale et nationale, qui a conduit à l'identification de deux axes de recherche opérationnelle. Le premier rend compte des potentiels de complémentarité en matière d'aménités, entre les intercommunalités, dans la réflexion d'une démarche interSCoT, alors que le deuxième montre l'opportunité que représente le vieillissement démographique en termes de développement économique, présentiel et productif. Ces éclairages donnent les moyens de comprendre l'attractivité à partir des ressources locales, même quand celles-ci sont habituellement appréhendées comme des indicateurs de la décroissance, et ce, en atténuant la confrontation entre les territoires et en valorisant leur articulation.



Université Bourgogne Franche-Comté
32, avenue de l'Observatoire
25000 Besançon

Thèse - Les leviers de l'attractivité des villes petites et moyennes en décroissance : une recherche-action au sein du périmètre de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne



Title : The levers of the attractiveness of small and medium-sized cities in decline: a research-action within the perimeter of the Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Keywords : Small and medium towns, attractiveness, competition, living environment, territorial coherence, interterritoriality, silver economy

Abstract : Attractiveness is an important objective for the elected representatives of small and medium-sized towns taken in a context of demographic decline. This phenomenon encourages them to invest in forms of territorial competition. This thesis is part of a « Convention Industrielle de Formation par la Recherche » signed with the Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, whose scope of intervention is located in the north of the Saône-et-Loire department, between Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Montceau-les-Mines and Autun. This particularity has led to the realization of operational missions directly in the field. The objective of this research is to question the attractiveness of the political level of these cities in terms of their deep negative dynamics. In this context, the notion of « attractiveness » has been deconstructed into three components, « appeal », « attraction » and « acquaintances », referring to issues of living environment and structuring intra and interterritorial relations. The facilitated insertion into the study area, through a structure already integrated locally, made possible to set up a methodology based on participant observation, supplemented by a local and national statistical investigation, which led to the identification of two lines of operational research. The first reports on the potential for complementarity in terms of amenities, between intercommunalities, in the reflection of an interSCoT approach, while the second shows the opportunity represented by demographic ageing in terms of economic development, face to face and productive. These insights provide the tools to understand the attractiveness of local resources, even when they are usually understood as indicators of decay, and this, attenuating the confrontation between territories and enhancing their articulation.

Attractiveness is an important objective for the elected representatives of small and medium-sized towns taken in a context of demographic decline. This phenomenon encourages them to invest in forms of territorial competition. This thesis is part of a « Convention Industrielle de Formation par la Recherche » signed with the Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, whose scope of intervention is located in the north of the Saône-et-Loire department, between Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Montceau-les-Mines and Autun. This particularity has led to the realization of operational missions directly in the field. The objective of this research is to question the attractiveness of the political level of these cities in terms of their deep negative dynamics. In this context, the notion of « attractiveness » has been deconstructed into three components, « appeal », « attraction » and « acquaintances », referring to issues of living environment and structuring intra and interterritorial relations. The facilitated insertion into the study area, through a structure already integrated locally, made possible to set up a methodology based on participant observation, supplemented by a local and national statistical investigation, which led to the identification of two lines of operational research. The first reports on the potential for complementarity in terms of amenities, between intercommunalities, in the reflection of an interSCoT approach, while the second shows the opportunity represented by demographic ageing in terms of economic development, face to face and productive. These insights provide the tools to understand the attractiveness of local resources, even when they are usually understood as indicators of decay, and this, attenuating the confrontation between territories and enhancing their articulation.



Université Bourgogne Franche-Comté
32, avenue de l'Observatoire
25000 Besançon